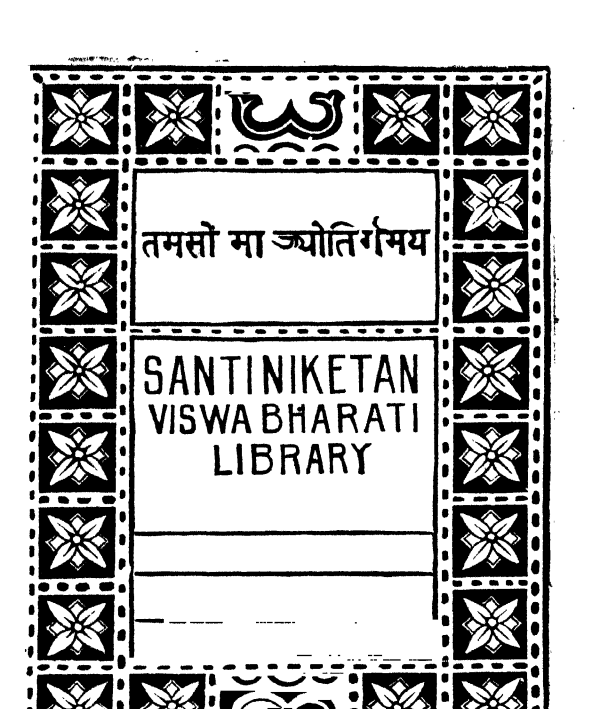

तमसो मा ज्योतिर्गमय
SANTINIKETAN
VISWA BHARATI
LIBRARY

JOURNAL ASIATIQUE

SIXIÈME SÉRIE

TOME IV

JOURNAL ASIATIQUE

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS A L'HISTOIRE, A LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES
ET A LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX

RÉDIGÉ

PAR MM. BARBIER DE MEYNARD, BELIN, BIANCHI, BOTTA, CAUSSIN DE PERCEVAL
CHERBONNEAU, DEFRÉMERY, DUGAT, DULAURIER,
GARCIN DE TASSY, STAN. JULIEN
KASEM-BEG, MOHL, MUNK, OPPERT, REGNIER, REINAUD
RENAN, SÉDILLOT
DE SLANE ET AUTRES SAVANTS FRANÇAIS
ET ÉTRANGERS

ET PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

SIXIÈME SÉRIE

TOME IV

PARIS

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DE M. LE GARDE DES SCEAUX

A L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LXIV

JOURNAL ASIATIQUE.

JUILLET 1864.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ANNUELLE DU 29 JUIN 1864.

La séance est ouverte à une heure par M. Reinaud, président.

Sont proposés et nommés membres de la Société :

MM. Théodore GILBERT, chancelier de France, à Alep,
PASPATI, A. G. méd. D. à Constantinople;
SARAZIN, élève de l'École spéciale des langues orientales.

M. Mohl, secrétaire, donne lecture du rapport sur les travaux du Conseil, pendant l'année 1863-1864.

M. Barthélemy Saint-Hilaire donne lecture du rapport de la Commission des censeurs. Il propose d'approuver les comptes pour 1863, et termine son rapport ainsi : « Les membres de la Société comprendront combien il importe au succès de cette gestion qu'ils veuillent bien apporter la plus grande

exactitude à l'acquittement de leurs souscriptions, et nous ne doutons pas que l'administration n'y apporte de son côté tout le zèle nécessaire. Nous prions aussi la Commission du Journal de recommander aux auteurs de mettre tous leurs soins à éviter, autant qu'ils le pourront, les corrections trop multipliées qui augmentent démesurément nos frais d'impression. »

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. Dulaurier donne lecture d'un mémoire sur *La Vie et les écrits de saint Nersès de Lampron*, au XII^e siècle.

Il est procédé au dépouillement des votes, qui donne le résultat suivant :

Bureau. M. REINAUD, président.

M. CAUSSIN DE PERCEVAL, et M. le DUC DE LUYNES, vice-présidents.

M. MOHL, secrétaire.

M. RENAN, secrétaire adjoint et bibliothécaire.

Trésorier : M. DE LONGPÉRIER.

Commission des fonds : MM. GARCIN DE TASSY, MOHL et BARBIER DE MEYNARD.

Membres du Conseil : MM. DULAURIER, DUGAT, FOUCAUX, SANGUINETTI, GUIGNIAUT, BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, DE ROSNY, BRUNET DE PRESLE.

Censeurs : MM. GUIGNIAUT et BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Dictionnaire des signes idéographiques*

de la Chine, avec la prononciation usitée au Japon, par M. L. DE ROSNY. Paris, 1864, in-8°. 1re livraison.

— *Exercices de lecture japonaise*, par M. L. DE ROSNY. Paris, 1863, in-8°.

— *Textes faciles en langue chinoise*, par M. L. DE ROSNY. Paris, 1864, in-8°.

Par l'auteur. *Les Aventures d'Antar, fils de Cheddad*, roman arabe, traduit par L. Marcel DEVIC. Paris, 1864, in-12.

Par M. Cama. *Avesta. The religious books of the Parsees, from Prof. Spiegel's german translation of the original manuscripts*, by Arthur BLEEK. Hertford, 1864, in-8°.

Par l'auteur. *Les écritures cunéiformes*, par M. Joachim MÉNANT. 2e édition. Paris, 1864, in-8°.

Par M. Chodzko. Terminologie médico-pharmaceutique, française-persane, par M. le Dr SCHLIMMER. Téhéran, 1862. (Lithographié en persan.)

— Sirr al-Hikmet (Traité de chimie médicale, par le même). Téhéran, 1862. (Lithographié en persan.)

— Zinet al-Abadan (Traité des maladies cutanées, par le même). Téhéran, 1862. (Lithographié en persan.)

Par l'auteur. *Le sanscrit et les études indiennes*, par M. Félix NÈVE. Bruges, 1864, in-8°.

Par le traducteur. *Histoire d'Arménie*, par Aristaguès de Lasdiverd, traduite par M. PRUD'HOMME. Paris, 1864, in-8°.

Par les auteurs. *Noms indigènes d'un choix de*

plantes du Japon et de la Chine, par MM. Hoffmann et Schultens. Leyde, 1864, in-8°.

Par le traducteur. *Le livre de l'agriculture d'Ibn al-Awam*, traduit de l'arabe par J. J. Clément-Mullet. Vol. I. Paris, 1864, in-8°.

Par l'auteur. *A contribution towards an Index to the bibliography of the indian philosophical systems*, by Fitz-Edward Hall. Calcutta, 1859, in-8°.

Par les éditeurs. *Revue orientale et américaine*, n° 52. Paris, 1864, in-8°.

Par l'auteur. *Buddhism in Tibet*, by Emil Schlagintweit. Atlas of buddhist worship in Tibet. XX plates. Leipzig, 1863, in-fol.

Par l'auteur. *Results of a scientific mission in India and HighAsia*, by Hermann, Robert and Adolph de Schlagintweit. Atlas, partie III. Londres, 1864, in-fol.

TABLEAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONFORMEMENT AUX NOMINATIONS FAITES DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 29 JUIN 1864.

PRÉSIDENT.

M. Reinaud.

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. Caussin de Perceval.
le Duc de Luynes.

SECRÉTAIRE.

M. Mohl.

SECRÉTAIRE ADJOINT ET BIBLIOTHÉCAIRE.

M. Renan.

TRÉSORIER.

M. de Longpérier.

COMMISSION DES FONDS.

MM. Garcin de Tassy.
Mohl.
Barbier de Meynard.

MEMBRES DU CONSEIL

MM. Dulaurier.
Foucaux.
Guigniaut.

SUITE DES MEMBRES DU CONSEIL.

MM. DE ROSNY.
OPPERT.
PAUTHIER.
TROYER.
DE SAULCY.
PERRON.
Stanislas JULIEN.
DEFRÉMERY.
SÉDILLOT.
DUGAT.
SANGUINETTI.
BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.
BRUNET DE PRESLE.
REGNIER.
Noël DESVERGERS.
le marquis D'HERVEY DE SAINT-DENYS.
l'abbé BARGÈS.
LANCEREAU.
PAVET DE COURTEILLE.
DE SLANE.

CENSEURS.

MM. GUIGNIAUT.
BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

PENDANT L'ANNÉE 1863-1864,

FAIT À LA SÉANCE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ,

LE 29 JUIN 1864,

PAR M. JULES MOHL.

Messieurs,

Ce qui distingue, malheureusement pour la Société, l'année qui vient de se passer, c'est le grand nombre des membres que la mort nous a enlevés. Le conseil seul a perdu cinq membres, dont trois se trouvaient déjà sur la liste des fondateurs de la Société. Je vais dire quelques mots sur chacun de ces confrères que nous ne verrons plus dans nos assemblées.

M. Louis Dubeux était né à Lisbonne en 1798, d'une famille française; il fut envoyé très-jeune à Paris, où il fit de bonnes études. Il était destiné à entrer dans la grande et ancienne maison de librairie de MM. Debure, ses oncles; mais les goûts littéraires du jeune homme le détournèrent de cette carrière qui lui promettait une fortune rapide et facile. Il

entra en 1816 à la Bibliothèque royale, où il avança jusqu'au grade de conservateur adjoint, qu'il quitta en 1848 pour prendre la chaire de turc à l'École des langues orientales vivantes; il garda cette chaire jusqu'à sa mort. Dans l'intervalle entre la mort de M. Quatremère et la nomination de M. Renan, il fut chargé pendant plusieurs années du cours d'hébreu au Collége de France. C'était un homme extrêmement consciencieux, très-laborieux, très-passionné, d'une dévotion sincère, capable d'admiration, très-dévoué à ses amis et qui revenait facilement des préventions qu'une première impression avait pu lui donner. Son savoir était considérable, s'étendant à beaucoup de langues et de littératures de l'Europe et de l'Asie; sa manière de travailler était solide, minutieuse et pénible, ce qui l'a empêché de mener à bonne fin beaucoup d'ouvrages pour lesquels il s'était préparé. Il a publié un grand nombre de petits travaux dispersés dans des collections, mais les ouvrages qui marquent sa trace dans les lettres orientales sont ses *Éléments de la grammaire turque* (Paris, 1856, in-12); sa description de la Perse, sous le titre *La Perse* (Paris, 1841, in-8°), et sa traduction de la version persane de la *Chronique d'Abou Djafar Mohammed Tabari* (t. Ier, Paris, 1836, in-4°); c'était un des grands chagrins de ses dernières années de n'avoir pas le temps d'achever cette traduction d'un ouvrage auquel il attachait avec raison beaucoup d'importance. Le comité des traductions de Londres, pour lequel M. Dubeux avait entrepris

ce travail, publiera bientôt, comme supplément à la partie qui a paru, les feuilles de la suite qu'on a trouvées imprimées à la mort du traducteur.

M. Thomas-Xavier de Bianchi était né à Paris en 1783; il étudia à l'École des langues orientales jusqu'en 1801, fut envoyé alors à Constantinople comme jeune de langue, passa de là dans les consulats, revint à Paris comme interprète du Roi aux affaires étrangères, fut mis un peu prématurément à la retraite en 1842, et employa ses loisirs à faciliter aux Européens leurs rapports avec l'Empire ottoman, par des ouvrages nombreux, des travaux sur la statistique et l'administration turques, des manuels et guides de la conversation, des listes des ouvrages publiés à Constantinople dont il enrichit pendant de longues années notre journal, et surtout par ses dictionnaires turc-français et français-turc. La partie savante des études sur la langue et l'histoire anciennes des Turcs n'entrait pas dans les plans et les goûts de M. Bianchi; la tâche qu'il poursuivait était de faire connaître l'état actuel de la Turquie et d'aider à l'acquisition de sa langue, et ses dictionnaires resteront encore longtemps un titre d'honneur pour sa mémoire. Il a été un des fondateurs de la Société et pendant de longues années membre de votre commission des Censeurs, et il s'est acquitté de son devoir avec le zèle et l'exactitude qu'il portait dans tout ce qu'il entreprenait.

M. Charles-Benoît Hase était né à Sulza en Saxe, l'an 1780. Après avoir fait de brillantes études dans

son pays, il se sentit tellement attiré vers les trésors que les bibliothèques et les collections de Paris offrent aux savants, qu'il refusa tous les emplois qui lui étaient offerts à l'envi chez lui, et se décida à venir en France. Il se mit en route à l'âge de vingt et un ans, avec cinquante écus dans sa poche, ayant endossé un costume semi-militaire, traînant [redacted]nd sabre et voyageant à pied depuis Iéna jus[redacted]faubourg Saint-Denis, à Paris, où il prit une chambre et s'empressa de prêter le reste de son petit trésor à un autre locataire, qui se garda bien de le lui rendre. Il se trouva ainsi sans argent, sans connaissances, sans ressources aucunes, passant son temps au Louvre à étudier les antiques, vivant d'un morceau de pain et discutant en lui-même s'il ne s'enrôlerait pas comme soldat. Nous tous qui ne l'avons vu que dans son âge mûr ou dans sa vieillesse, nous avons de la peine à reconnaître dans ce jeune homme aventureux, confiant et courageux, le personnage grave et un peu méticuleux que nous avons connu. La fortune ne l'abandonna pas; un jour, en revenant du Louvre, il adressa en passant un salut en arabe à un des mamelouks du premier consul; cet homme, enchanté de trouver quelqu'un qui parlait un peu sa langue, causa avec lui et lui fit faire la connaissance de Villoison, qui tira Hase de sa terrible position avec une urbanité et une délicatesse admirables, en faisant semblant de prendre des leçons de grec lui-même, et en lui procurant des élèves réels. A partir de ce moment, il se voua en-

tièrement à l'étude de l'antiquité classique, et abandonna les langues orientales, auxquelles il ne se rattacha plus que par sa chaire de grec moderne, qui fait partie de l'École des langues orientales vivantes, et par sa présence parmi nous comme membre du conseil. Je n'ai pas ici à suivre le reste de sa carrière; d'autres raconteront l'histoire des travaux qui ont fait sa gloire, mais qui ne tenaient aux vôtres que par des liens indirects.

Le conseil a perdu un autre membre qui, après avoir continué ses études orientales bien plus longtemps que M. Hase, a fini, comme lui, par se tourner entièrement vers l'antiquité classique. M. J. J. Ampère était né à Lyon l'an 1800; il vint encore enfant à Paris avec son père, l'illustre mathématicien. Son père voulut lui donner le goût des sciences naturelles et y réussit jusqu'à un certain point, car le fils est resté attaché pendant toute sa vie à l'étude de la botanique et de la géologie; mais ses goûts littéraires l'emportèrent. Il se fit d'abord poëte, ce qui ne déplut point à son père, dont l'extérieur bizarre cachait un esprit qui pouvait s'intéresser à tout. Avant d'avoir atteint l'âge de vingt-cinq ans, M. Ampère avait achevé sept tragédies, qui toutes avaient été lues et acceptées par le Théâtre-Français, mais dont aucune n'a été jouée, parce que, dans l'intervalle, l'auteur avait trouvé sa véritable vocation, l'histoire de la littérature, et avait cessé de s'intéresser au sort de ses œuvres dramatiques. Ce fut le moment où l'école romantique s'empara

de tous les esprits jeunes en France et répandit avec une ardeur incomparable l'étude des littératures de tous les peuples pour y chercher des formes nouvelles. Ampère et son ami Fresnel, qui étaient parmi les premiers auteurs de ce mouvement, se jetèrent dans l'étude des littératures orientales. Ampère devint un auditeur assidu de Rémusat et de Chezy, et plus tard de Champollion; il fit des progrès considérables en chinois, en sanscrit et en égyptien, et poursuivit ces travaux beaucoup plus longtemps et avec beaucoup plus de suite que ne croiraient ceux qui ne le jugeraient que d'après ce qu'il en a publié, ce qui se réduit à quelques articles sur la littérature chinoise et à un mémoire sur les castes des Égyptiens d'après les stèles du Louvre. Mais l'immense étendue qu'il avait donnée à ses travaux sur l'histoire des littératures et une insatiable curiosité qui l'entraînait à agrandir perpétuellement le cercle de ses études, l'ont souvent empêché de faire profiter les autres de matériaux patiemment accumulés.

Je ne dois pas le suivre dans toutes les voies qu'il a parcourues, dans tous les voyages qu'il a accomplis, dans tous les livres qu'il a publiés et dont le dernier et le plus considérable, l'Histoire de Rome par les monuments, est resté malheureusement incomplet. Dans l'intérêt de la littérature orientale, on ne peut que regretter qu'il ne lui soit pas resté plus fidèle; il était fait pour lui gagner des amis et pour faire sentir, ce que nous trouvons si difficile, l'intérêt qu'elle présente à tout esprit cultivé et en état de

s'élever au-dessus de la routine ordinaire de la littérature du jour. M. Ampère était l'homme le plus aimable, le plus spirituel et le plus indépendant qu'on pût voir; son esprit était ouvert à tout, il s'intéressait à tout et saisissait facilement tout; de plus c'était un des hommes les plus laborieux et les plus économes de leur temps que j'aie connus, il ne lui a manqué que la faculté de se restreindre et de se concentrer.

Enfin le dernier membre que le Conseil a perdu, et certainement le plus regrettable pour les études orientales, est M. François Wœpcke. Né à Dessau en 1826, il avait fait ses études au gymnase de Wittemberg et, plus tard, à l'Université de Berlin, où il se voua presque entièrement aux études mathématiques. De là il se rendit à Bonn, où il étudia l'arabe sous Freytag, pour se mettre en état de lire les mathématiciens arabes. Car dès ce moment il avait tracé le plan d'une histoire des mathématiques qui devait remplir sa vie et qu'il a poursuivi sans relâche et à travers des difficultés infinies. Il vint à Paris en 1850, et y resta jusqu'en 1855, suivant des cours et étudiant les manuscrits de la Bibliothèque. Il a été publié de notre temps des travaux considérables sur l'histoire des mathématiques chez les Indiens, les Arabes et les Chinois; M. Wœpcke voulait les compléter, les contrôler, explorer les parties négligées et fixer, avec le plus de précision possible, l'origine et le développement des découvertes dans chaque branche de cette science. Le premier travail

qu'il publia à cette époque est l'*Algèbre d'Alkhayami*, dont il donna le texte accompagné d'une traduction et de nombreux extraits d'autres algébristes arabes, dans le but de montrer ce que les Arabes avaient ajouté aux résultats obtenus par Diophante, de prouver qu'ils étaient parvenus à la démonstration régulière des équations du troisième degré, et plus loin encore, et qu'ils ont été les premiers à appliquer l'algèbre à la géométrie, et vice versâ, méthode qui, dans la suite, a tant contribué aux progrès des sciences mathématiques. Ce premier livre porte déjà l'empreinte de son esprit et les marques caractéristiques de tous ses travaux : d'un côté la conscience scrupuleuse et presque timorée des recherches, qui craint avant tout d'énoncer plus que le résultat le plus certain des prémisses, et, de l'autre, la sagacité et la sûreté avec lesquelles l'auteur aperçoit les plus faibles indices des méthodes par lesquelles les mathématiciens arabes sont arrivés à leurs découvertes, et la netteté avec laquelle il suit ces filons souvent bien ténus. Rien n'était plus difficile que de lui faire formuler le résultat positif de chacun de ses travaux; il avait toujours peur de dépasser la limite exacte de ce qu'il avait prouvé et de s'avancer un peu au delà de ce qui était certain; il aimait mieux s'en rapporter aux lecteurs et les laisser tirer eux-mêmes leurs conclusions, comme si en pareille matière il pouvait se trouver beaucoup de lecteurs assez savants et assez attentifs pour voir tout ce que contient un livre. Mais cette retenue et le désir qu'a

l'auteur de rester plutôt en deçà que d'aller au delà du fait, inspirent une confiance dans le résultat de ses recherches, dont on a absolument besoin dans des matières que si peu d'hommes peuvent suivre en détail, et où ils sont en grande partie livrés à la bonne foi de leur guide.

M. Wœpcke compléta ce travail sur l'algèbre arabe, deux ans plus tard, par la publication d'un extrait détaillé de l'ouvrage d'Al-Karkhi, précédé d'un mémoire sur l'algèbre indéterminée chez les Arabes, dans lequel il prouve qu'ils connaissaient cette partie de la science, qu'ils avaient ajouté aux travaux des Grecs de leur propre fonds et sans connaître, à cette époque, les méthodes indiennes, et que les théorèmes donnés plus tard par Fibonacci sont empruntés en grande partie aux Arabes.

Ces deux ouvrages ont été précédés et suivis par une série nombreuse de mémoires sur des points spéciaux, dont chacun était une nouvelle pierre pour l'édifice futur d'une histoire des mathématiques chez les Orientaux, mais qu'il m'est impossible de citer ici en détail. On en trouvera plus bas la liste aussi complète que j'ai pu la faire; il est probable pourtant que quelques-uns m'auront échappé, surtout pour les dernières années de la vie de l'auteur.

En 1856, M. Wœpcke quitta Paris pour des raisons de famille, et se chargea de l'enseignement mathématique au gymnase français de Berlin, place qu'il remplit pendant deux ans; mais on n'y sut pas retenir un homme qui ne demandait pourtant

qu'un peu de temps pour ses travaux, et il donna en 1858 sa démission pour reprendre à Paris le cours de ses études et de ses publications. Pendant les cinq années qui suivirent, il mit au jour un grand nombre de travaux, tant sur les mathématiques pures que sur l'histoire de la science. Vous en connaissez les principaux, puisqu'ils ont paru dans votre Journal, surtout le dernier de tous, le beau mémoire sur la propagation des chiffres indiens; mais je dois parler un peu plus en détail des travaux que M. Wœpcke a laissés inachevés.

Il avait découvert à la Bibliothèque impériale la traduction arabe d'un commentaire grec du x^e^ livre d'Euclide par Valens; l'Académie des sciences de Berlin le chargea d'en publier le texte et la traduction. Il fit imprimer le texte arabe à Paris et voulut ajouter une traduction en français, pendant que l'Académie en préférait une en latin ou en allemand. Ce petit différend retarda la publication de l'ouvrage, et je ne sais si l'on trouvera dans les papiers de M. Wœpcke la traduction du traité. Ensuite vous vous rappelez tous que, lorsque M. Schefer rapporta de Constantinople un manuscrit de l'ouvrage d'Albirouni sur les sciences des Indiens, manuscrit plus ancien et meilleur que celui de la Bibliothèque de Paris, la Société éprouva un vif désir de voir paraître cet ouvrage important, sur lequel les extraits donnés par M. Reinaud avaient attiré l'attention. Le Conseil s'adressa naturellement à M. Wœpcke, qui était sous tous les rapports l'homme d'Europe le

mieux préparé pour cette entreprise difficile. Il y consentit; mais, avec sa modestie ordinaire, il désira que M. de Slane lui fût adjoint. C'est ainsi que fut commencé ce grand travail qui devait entrer dans notre *Collection d'auteurs orientaux*. A mesure que M. Wœpcke se familiarisa avec Albirouni, sa confiance en ses propres forces augmenta, et il finit par désirer de s'en charger seul; M. de Slane lui céda de la meilleure grâce du monde sa part dans le travail, tout en lui offrant son aide s'il en avait besoin. M. Wœpcke, au moment de sa mort, avait fait la copie du texte et déterminé une grande partie des termes sanscrits qu'Albirouni ne donne que dans une transcription très-imparfaite en caractères arabes. M. Wœpcke voulait employer tout l'été à traduire l'ouvrage et à recalculer les données astronomiques de l'auteur. Enfin, il avait préparé pour l'Académie des Inscriptions le texte et la traduction de deux traités arabes sur un point particulier de géométrie, qu'il destinait à la collection des Notices et Extraits. Ce travail est entièrement achevé et entre les mains de l'Académie, à l'exception d'une introduction dans laquelle il voulait traiter de l'histoire générale des mathématiques chez les Arabes, et indiquer avec précision ce qu'ils avaient emprunté aux Grecs et aux Indiens, en quoi ils avaient suivi les méthodes des uns et des autres et ce qu'ils avaient ajouté eux-mêmes soit aux méthodes, soit aux résultats de leurs devanciers. C'est le dernier travail auquel il s'est livré étant déjà malade, et il faut espérer

qu'on le trouvera dans un état tel qu'il puisse paraître au moins en partie avec les deux traités.

M. Wœpcke avait toujours été d'une santé délicate; il n'a pas pu résister au travail excessif auquel il se livrait, poussé également par son ardeur scientifique et par les circonstances de sa vie, et il est mort de fatigue et d'épuisement à l'âge de trente-huit ans, et au moment où tout ce qu'il avait préparé si laborieusement allait porter de riches fruits pour la science. C'était un homme plein d'honneur, de délicatesse et d'égards pour les autres, consciencieux en toute chose, un peu minutieux, d'une politesse presque pénible, mais qui cachait un grand fonds de fermeté, et d'un savoir solide et étendu; il avait la grande et principale qualité d'un savant, le besoin d'aller au fond de toute question et de ne jamais se contenter du probable et du plausible. Sa mort est une perte presque irréparable pour la science [1].

[1] Voici la liste de ses publications, autant que je les connais:

Disquisitiones archæologico-mathematicæ circa solaria veterum. Berlin, 1847, in-4°.

L'Algèbre d'Omar Alkhayymi, publiée, traduite et accompagnée d'extraits de manuscrits inédits. Paris, 1851, in-8°.

Notice sur des traductions arabes de deux ouvrages perdus d'Euclide. (*Journal asiatique*, 1851.)

Notice sur une théorie ajoutée par Thabit ben Khorrah à l'arithmétique spéculative des Grecs. (*Ibid.* 1852.)

Extrait du Fakhri, traité d'algèbre par Mohammed al Karkhi, précédé d'un mémoire sur l'algèbre indéterminée chez les Arabes. Paris, 1853, in-8°.

Notice sur les notations algébriques employées par les Arabes. (*Journal asiatique*, 1854.)

Je croyais avoir terminé la longue liste de nos pertes, lorsque j'ai reçu la nouvelle de la mort de M. Cureton, depuis longtemps membre de la Société. Le peu que je sais de sa vie est extrêmement

Discussion de deux méthodes arabes pour déterminer une valeur approchée du sinus d'un degré. (*Journal de mathématiques* de M. Liouville, 1854.)

Sur un essai fait par Léonard de Pise de déterminer la nature de la racine d'une équation du troisième degré. (*Ibid.* 1854.)

Note sur le traité des nombres carrés de Léonard de Pise. (*Ibid.* 1855.)

Sur le mot kardaga, et sur une méthode indienne pour calculer les sinus. (*Nouv. Ann. de mathématiques*, 1854.)

Sur une donnée historique relative à l'emploi des chiffres indiens par les Arabes. (Tortolini, *Annali di scienze matematiche*, tome VI.)

Essai d'une restitution de travaux perdus d'Apollonius sur les quantités irrationnelles. (*Mémoires de divers savants à l'Académie des sciences*, tome XIV.)

Analyse et extrait d'un recueil de constructions géométriques par Aboul Wefa. (*Journal asiatique*, 1855.)

Traduction d'un chapitre des Prolégomènes d'Ibn Khaldoun, relatif aux sciences mathématiques. (Actes de l'Académie des *Nuovi Lincei*, Rome, 1856.)

Ueber ein in der K. Bibliothek in Berlin befindliches arabisches Astrolabium. (*Abhandlungen der K. Academie in Berlin*, 1858, in-4°.)

Traduction du traité d'arithmétique de Mohammed al Kalçadi. (*Acad. de' Nuovi Lincei*, 1859.)

Mémoire sur l'introduction de l'arithmétique indienne en Occident. (*Ibid.* 1859.)

Sur une mesure de la circonférence du cercle, due aux Arabes. (*Journ. asiat.* 1860.)

Traduction d'un fragment anonyme sur la formation des triangles, rectangles et nombres entiers, et d'un autre traité arabe sur le même sujet. (*Acad. de' Nuovi Lincei*, 1861.)

Mémoire sur la propagation des chiffres indiens. (*Journal asiatique*, 1863.)

Ueber ein in der K. Bibliothek in Paris befindliches Astrolabium. (*Mélanges asiatiques de l'Académie de Saint-Pétersbourg*, 1864.)

Il se trouve de plus, entre les mains de M. le prince Boncom-

honorable. Il était né en 1808; son père, petit propriétaire à Westbury, se décida, en voyant son application à l'étude, à lui faire donner une éducation savante; mais pendant qu'il était encore à l'école, le père mourut et la mère voulut vendre sa terre pour qu'il pût continuer ses études; le jeune homme refusa tout pour que sa mère pût garder son bien, entra au collége de Christchurch, à Oxford, comme boursier, se distingua dans tous les examens, devint successivement sous-bibliothécaire à la Bodleïenne, sous-conservateur des manuscrits orientaux au British Museum, chapelain de la reine, enfin chanoine de Westminster. Il s'était adonné avant tout à l'étude des langues sémitiques, et son édition de l'Histoire des religions par Schahristani montre quels progrès il avait faits en arabe. Plus tard, lorsque le British Museum eut fait, et en grande partie par l'influence de M. Cureton lui-même, l'acquisition des manuscrits syriaques des monastères de la Thébaïde, il employa de longues années à restaurer, à classer, à cataloguer cette collection unique, et à en publier les parties les plus intéressantes pour l'histoire et la patristique[1]. La science pouvait attendre de lui

pagni, à Rome, un certain nombre de notices et d'extraits de manuscrits arabes relatifs à l'arithmétique. Je suppose qu'ils paraîtront dans les Actes des *Nuovi Lincei* à Rome.

La liste ci-dessus ne comprend pas les travaux de M. Wœpcke sur les mathématiques pures, qui ont paru dans le *Journal de mathématiques* de Crelle (1851-1857), et dans le *Journal de mathématiques* de M. Liouville (1854-1860).

[1] *The book of religions and philosophical sects by Mohammad al Sharastani.* Londres, 1842, 2 vol. in-8° (en arabe).

encore de grands services, lorsqu'il succomba aux suites d'un de ces accidents de chemin de fer, qui, à la honte de la législation de l'Angleterre, sont si fréquents dans ce pays. C'était un homme très-bon, très-doux et très-ferme en même temps, très-dévoué à la science, et l'Académie des Inscriptions lui a conféré le plus grand honneur auquel un savant puisse aspirer, en le nommant associé étranger de l'Institut.

Tanchumi Hierosolymitani Commentarius arabicus in Lamentationes. London, 1843, in-8°.

Pillar of the Creed of the Sunnites. London, 1843, in-8° (en arabe).

Catalogus Codicum manuscriptorum arabicorum qui in Musæo britannico asservantur. Londres, 1846, in-fol.

Ancient syriac version of the epistles of Ignatius. London, 1848, in-8°.

Vindiciæ Ignatianæ, or the genuine writings of St. Ignatius as exhibited in the syriac version, vindicated from the charge of heresy. London, 1848, in-8°.

The festal letters of St. Athanasius, discovered in an ancient syriac manuscript, and edited with a preface. London, 1848, in-8°.

Corpus Ignatianum, a complete collection of the Ignatian epistles in syriac, greek and latin. London, 1849, in-8°.

Fragments of the Iliad of Homer from a syriac Palimpsest. London, 1851, in-4°.

The ecclesiastical history of John bishop of Ephesus, in syriac. Oxford, 1853, in-4°.

Spicilegium syriacum, containing remains of Bardesanes, Meliton, etc. London, 1855, in-8°.

Remains of a very ancient recension of the four Gospels in syriac, hitherto unknown in Europe. London, 1858, in-4°.

Au moment de sa mort M. Cureton avait sous presse un ouvrage portant le titre : *Ancient syriac documents*, relative to the earliest establishment of Christianity in Edessa and the neighbouring countries, to the fourth century, edited, translated and annotated by W. Cureton.

Vos travaux ont suivi pendant l'année dernière leur cours ininterrompu. Votre Journal a publié des mémoires sur diverses parties de l'histoire et de la philologie orientale. M. Oppert a commencé le commentaire de la grande inscription assyrienne dont il nous avait donné le texte et la traduction dans un cahier antérieur. Il n'y a personne qui ne sente combien il importe à la science que ces inscriptions soient, non-séulement publiées et traduites, mais commentées en détail pour que chacun soit mis en état de suivre les procédés par lesquels on peut arriver à l'intelligence de ces langues perdues. Le commentaire va être suivi d'un vocabulaire, dans lequel M. Ménant va reproduire tous les mots que renferme cette inscription, en les ramenant, autant que possible, aux racines hébraïques. Ce sera, je crois, le premier vocabulaire assyrien qui aura été publié, et il sera d'une étendue suffisante pour être d'un grand secours pour d'autres inscriptions.

M. Vivien Saint-Martin a repris l'étude des inscriptions d'Axum, surtout de l'inscription célèbre d'Adoulis, qui est un document de la première importance pour les temps obscurs de l'histoire de l'Éthiopie. Il croit pouvoir la placer dans le premier quart du second siècle de notre ère, et déduit en détail les éclaircissements qu'elle fournit à l'histoire et à la géographie de ce temps. Il passe ensuite à d'autres inscriptions, découvertes plus récemment à Axum, et en appelle à un nouvel examen de ces monuments sur place, jugeant insuffisantes les co-

pies que nous en avons. Je crois que M. d'Abbadie a rapporté de ses voyages des copies qui pourront, au moins en partie, lever ces doutes. Plus nous avançons dans la critique de l'histoire ancienne, plus l'importance des inscriptions et des médailles augmente et plus on sait en tirer parti. On peut en voir les preuves dans les travaux qui ont paru sur les inscriptions que M. Renan a rapportées de Phénicie et sur lesquelles lui et M. l'abbé Bargès sont encore revenus dans les derniers cahiers de votre Journal.

M. Aubaret nous a donné la traduction d'un petit roman cochinchinois en vers, qui est extrêmement curieux. C'est un poëme tout populaire, composé en cochinchinois, chose des plus rares dans le pays d'Annam, où l'on trouve au-dessous de sa dignité d'imprimer dans une autre langue qu'en chinois et où l'on n'oserait pas même parler à l'empereur dans la langue de son pays. M. Aubaret, qui entendait tous les jours chanter par le peuple des fragments de ce poëme, parvint à en réunir les épisodes et à en rétablir à peu près l'ensemble. C'est un livre intéressant et qui fait honneur aux Cochinchinois, s'il peut passer pour un indice des sentiments de la nation, comme sa grande popularité paraît l'indiquer. Il y a une partie du poëme, surtout quand il s'agit de lettrés et de grands personnages, qui est comme empruntée à des romans chinois, parce qu'elle offre le tableau des mœurs et des idées d'une classe toute imbue de civilisation chinoise; une autre partie est toute populaire, on y trouve des démons, des aven-

tures miraculeuses et les grands coups d'épée qui de tout temps ont eu tant de charme pour les barbares et les enfants de tout âge; mais il y a une grande partie du livre qui est l'expression de sentiments vrais, passionnés et délicats, d'un genre qu'on ne trouverait guère dans les romans chinois, et la peinture des mœurs et de la position sociale du bas peuple, ce qui donne un intérêt tout particulier à ce poëme. Il est à désirer que M. Aubaret, qui est aujourd'hui consul à Bangkok, étudie avec le même soin la littérature populaire du Siam.

M. Stanislas Julien a commencé à publier dans votre Journal une série de renseignements que les chroniques chinoises contiennent sur les premiers rapports des Chinois avec les Turcs. Les historiens turcs, arabes, persans et grecs nous ont fait connaître l'histoire des Turcs à partir du moment où ils se mettent en contact avec l'Asie occidentale et l'Europe, mais ils sont très-sobres sur les origines de la nation, les commencements de leur développement et l'histoire de leurs longues tentatives pour s'étendre vers l'Orient, où ils se sont toujours trouvés contenus et repoussés par les Chinois. C'est probablement l'obstacle invincible qu'ils ont trouvé de ce côté qui les a fait déborder sur la Perse et l'Occident et nous a valu leur présence en Europe. Deguignes seul avait eu l'idée de puiser dans les annales de la Chine pour cette époque de l'histoire des Turcs; mais il ne s'en est servi que partiellement, autant que le comportait le plan général de son grand ou-

vrage, et en mêlant aux renseignements tirés du chinois ceux qu'il obtenait d'autres sources, de sorte qu'on sera bien aise de trouver ici ces documents complets et dans leur teneur primitive. Ils ne nous fournissent pas une histoire régulière des Turcs, mais uniquement le récit du contact qu'ils ont eu avec l'empire chinois; cependant, comme ce peuple turbulent était le proche voisin de la Chine, dont les richesses le tentaient et dont il avait à craindre les armes, il s'ensuivit des rapports assez constants et dans des circonstances assez variées pour fournir des données nombreuses et importantes sur l'histoire des Turcs orientaux.

Vous recevrez dans peu de jours le commencement d'un autre travail très-considérable sur les Turcs; c'est l'histoire de leur administration financière, que M. Belin, à Constantinople, a tirée de tous les documents qui lui sont accessibles.

M. Prudhomme vous a donné la traduction d'un curieux épisode de la conversion des Arméniens au christianisme; c'est l'histoire du district de Daron en Arménie, d'après l'évêque Zénob, le Syrien. Lorsque Tiridate II, roi d'Arménie, fut devenu chrétien au IIIe siècle de notre ère, il se mit à convertir ses sujets; mais il trouva une vive résistance dans le pays de Daron, sur les frontières de la Syrie, où une colonie de prêtres Indiens (?) s'était fortement établie. Les païens furent vaincus, leurs temples renversés, le pays converti, et saint Grégoire fit adresser aux églises de Syrie un récit détaillé de ces

événements par l'évêque Zénob, témoin oculaire de ce qui s'était passé. C'est ce récit que M. Prudhomme a publié dans le Journal.

M. de Rosny a composé un aperçu de la langue coréenne, autant que les matériaux encore bien imparfaits qui sont aujourd'hui accessibles le lui ont permis. C'est la langue d'un peuple peu littéraire et dont nous ne possédons jusqu'ici pas un seul livre; l'intérêt qui peut s'y rattacher est donc uniquement ethnographique. M. de Rosny croit que le coréen est une branche des langues tartares, et il se propose de tirer plus tard les conséquences de ce fait pour l'histoire de l'extrême Orient. D'autres savants nous ont envoyé des travaux; M. Radloff, des observations sur les Kirghis; M. Thomas, le résultat des nouvelles découvertes relatives aux plus anciens chiffres indiens; M. Neubauer, un supplément à son mémoire sur les premiers lexicographes hébraïques; M. Catafago, une histoire des émirs maronites du Liban. Ces travaux ont déjà paru, d'autres sont entre les mains de votre Commission et paraîtront dans les cahiers prochains de votre Journal.

Votre *Collection d'auteurs orientaux* poursuit son cours. L'impression du troisième volume des *Prairies d'or* de Masoudi est achevée[1]. L'auteur commence par la description du pays des Noirs et leur histoire,

[1] Maçoudi, *Les Prairies d'or*, texte et traduction par MM. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille. Troisième volume. Paris, 1864, in-8°, 464 pages. (Prix de chaque volume de la Collection d'auteurs orientaux, 7 fr. 50 c.)

puis il consacre quelques pages au peu de renseignements que les Arabes possédaient alors sur les peuples slaves, sur les Francs et les Longobards; ensuite il rentre dans un sujet qu'il ne quitte plus jusqu'à la fin du volume, et sur lequel il a beaucoup de choses instructives à nous dire, les traditions des Arabes avant l'Islam. Il traite des Adites et des Temoudites, de l'histoire ancienne de la Mecque, des Kahtanides, du Yémen, des Himyarites et de Saba, des conquêtes de la Perse dans le midi de l'Arabie, des rois de Hirah et des Ghazzanides, des tribus nomades et de leurs migrations, des croyances des anciens Arabes, des voix mystérieuses, des augures et de l'art des devins; enfin il termine par une série de chapitres sur le calendrier des Coptes, des Syriens, des Perses et des Arabes, et sur les superstitions qu'on attachait aux jours et aux mois. Tout cela est raconté à la manière de l'auteur, dans un ordre assez imparfait; mais ce volume est plein de renseignements curieux pour nous.

M. Barbier de Meynard a livré à l'impression le manuscrit entièrement terminé du quatrième volume de Masoudi, qui contient le reste de ce que l'auteur avait à dire sur l'histoire générale avant Muhammed; et quand ce volume sera imprimé, nous serons arrivés à la moitié des *Prairies d'or*. Les quatre derniers volumes contiendront l'histoire à partir de l'époque de l'Hégire. M. Barbier s'occupe de la rédaction et de la traduction du cinquième volume, de sorte que nous pouvons espérer que ce grand

ouvrage sera terminé dans quatre ou cinq ans d'ici, et la Société n'aura pas, je crois, à regretter les sacrifices qu'elle aura faits pour offrir aux savants un ouvrage dont la publication était depuis longtemps un besoin pour les études historiques.

J'ai déjà dit quelques mots de l'état dans lequel M. Wœpcke a laissé les préparatifs de l'édition de l'ouvrage d'Albirouni sur les sciences des Indiens. M. de Slane n'a pas encore eu le temps de se rendre compte de l'ouvrage, et nous devons attendre le résultat de son examen avant de prendre un parti. Il est extrêmement désirable que cette entreprise, si difficile et si importante pour l'histoire de l'Inde, puisse être menée à bonne fin. Nous espérons toujours que M. Cowell à Calcutta, qui nous a fait entrevoir l'envoi possible d'un troisième manuscrit d'Albirouni, qui se trouve à Bombay, réussira à nous fournir cette aide et à faciliter par là l'accomplissement du désir d'enrichir de cet ouvrage votre *Collection d'auteurs orientaux.*

Les autres sociétés dont le but est le même que le nôtre, de faire connaître l'Orient, ont de leur côté continué leurs travaux, chacune dans la ligne que lui prescrivent les nécessités et les tendances diverses des pays où elle siége. La plus ancienne de toutes, la Société de Calcutta, s'est donné la tâche la plus compréhensive; elle représente dans l'Inde ce que représentent à Paris les Académies des Inscriptions et des Sciences, le Cabinet d'histoire na-

turelle et le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale, et elle fait courageusement face à tous ses devoirs. Elle est soutenue par le zèle intelligent des Européens dans l'Inde et aidée par le gouvernement, quoique dans une mesure trop étroite pour l'importance et la multiplicité de ses fonctions; mais elle est presque abandonnée par ceux qui auraient le plus d'intérêt à sa prospérité, par les grands personnages hindous et musulmans, qui ne comprennent pas encore combien il leur importe que leur passé et leur pays soient connus, et que leurs maîtres européens s'occupent de l'histoire et des ressources de l'Inde. Néanmoins la Société fleurit et grandit; ses publications, il est vrai, ne contiennent plus de ces grands travaux qui ont donné, du temps de Sir W. Jones et de Colebrooke, à ses Transactions une si grande importance, mais son Journal[1] n'en est pas moins un des recueils les plus instructifs qu'il y ait pour l'histoire, pour la philologie et pour les antiquités indiennes; il a continué à suivre l'impulsion que feu Prinsep lui avait imprimée, et le dernier volume nous fait connaître une foule de sculptures, d'inscriptions et de médailles nouvellement découvertes, et rend compte d'explorations de districts de l'Inde peu connus et des pays environnants. Je ne puis indiquer en détail tous ces travaux, mais je dois mentionner par un mot au moins un des plus curieux,

[1] *Journal of the asiatic Society of Bengal.* Calcutta, 1863, in-8°. Je n'ai vu que les cahiers I-IV de cette année, et le numéro supplémentaire. Je ne sais si l'année est complète.

le premier rapport du colonel Cunningham[1] sur les fouilles archéologiques qu'il a entreprises par ordre du gouvernement. Il a suivi, dans son exploration, les traces des pèlerinages de Fabien et de Hiouen-tsang, pour retrouver tout ce qui reste des monuments dont la piété des bouddhistes avait couvert tous les lieux consacrés par le souvenir de la naissance, de la vie et de la mort du Bouddha. M. Cunningham a fait des fouilles dans vingt-trois localités et a retrouvé, malgré les dévastations de ces lieux par les brahmanes et les musulmans, un grand nombre de monuments et d'inscriptions. Il donne, dans ce rapport, une description sommaire de ce qu'il a trouvé, promet la continuation de ses explorations et annonce la publication détaillée de ses découvertes.

La Société de Calcutta continue sa *Bibliotheca indica;* il en a paru dans le courant de l'année une vingtaine de cahiers de différents ouvrages sanscrits

[1] Ce rapport remplit un numéro supplémentaire du vol. XXXII, avec une pagination à part (I-CXIX). Je remarque cela pour les personnes qui possèdent le Journal et auxquelles un cahier de cette espèce, dont l'absence ne rompt pas la pagination du volume, pourrait aisément échapper. C'est une chose qu'on devrait éviter à tout prix, de publier dans une série de cahiers des numéros supplémentaires avec des paginations différentes; les collections de ces publications finissent toujours par devenir incomplètes. Le *Journal asiatique* avait autrefois des cahiers supplémentaires, et la conséquence est que presque aucune collection n'est réellement complète. Je me permets cette remarque parce que d'autres sociétés pourraient faire leur profit de notre expérience et éviter ce grand inconvénient.

et persans, dont j'aurai à indiquer les titres dans la suite de ce rapport.

La Société de géographie de Bombay nous a fait parvenir le volume XVI de ses Transactions[1], qui contient de nombreux travaux sur le Sindh et le Cutch, sur Bahreïn, sur quelques parties de la côte d'Arabie et de l'Afrique orientale, et sur le Japon.

Il s'est formé à Lahore une association pour l'exploration des antiquités et de l'histoire du Pendjab et des pays environnants. La proximité des pays presque inconnus au delà du haut Indus, où la domination grecque et le Bouddhisme ont dû laisser tant de traces, rendait extrêmement désirable qu'il se formât un centre où les renseignements pussent être recueillis, coordonnés et rendus publics. Le nouveau comité a eu le bon esprit de se rattacher à la Société de Calcutta, qui a accepté avec empressement la charge de publier les rapports qui lui parviendront de Lahore.

Nous n'avons aucune nouvelle de ce que peuvent avoir publié les Sociétés asiatiques de Colombo, de Hong-Kong et de Shanghai. Je ne me lasserai pas de me faire l'écho des plaintes des savants de l'Europe, de ce que les Sociétés placées dans des positions aussi favorables pour les études les plus intéressantes et au milieu de pays que nous avons de plus en plus le besoin de mieux connaître, dédaignent si étran-

[1] *The Transactions of the Bombay geographical Society*, from June 1860 to December 1862. Vol. XVI. Bombay, 1863, in-8° (cx et 156 pages avec des cartes et planches).

gement d'entrer en communication avec l'Europe et rétrécissent ainsi elles-mêmes la sphère de leur utilité. La librairie est actuellement tout à fait impuissante à nous apporter régulièrement ce qui est publié dans ces pays, et l'on comprend qu'un auteur individuel n'ait aucun moyen de se mettre en communication avec l'Europe; mais des Sociétés trouveraient bien facilement des agents en Angleterre.

La Société asiatique de Londres a continué son Journal, dont le volume XX est achevé[1]. Il comprend un grand nombre d'articles sur les parties les plus variées de l'histoire de l'Orient, la suite du mémoire de M. de Beauvoir Priaulx sur les ambassades indiennes à Rome depuis Claude jusqu'à Justinien, une série de mémoires sur différents points de littérature et d'histoire indienne par MM. Muir, Spottiswood, Kern et Hall, des articles sur les monnaies et inscriptions bactriennes par MM. Thomas et Dowson, et d'autres travaux trop nombreux pour être énumérés tous. Je suis sûr, Messieurs, de vous faire plaisir en annonçant que le Comité de traductions de la Société asiatique de Londres a demandé à M. de Slane de continuer sa traduction du Dictionnaire biographique d'Ibn Khallikan, qui a été interrompue si longtemps. Ce livre est indispensable à tous ceux qui s'occupent d'une branche quelconque de la littérature ou de l'histoire des Arabes, et c'est une véritable bonne for-

[1] *The Journal of the R. asiatic Society of Great Britain and Ireland.* Vol. XX. Londres, 1863, in-8° (468, xxv et 16 pages).

tune que d'être assuré de l'achèvement de l'ouvrage. La Société de Londres se soutient par le zèle d'un certain nombre d'hommes qui ont vécu en Orient et qui n'abandonnent pas les études et les intérêts qui les ont occupés dans leur jeunesse; mais c'est une chose singulière que d'observer combien peu les études orientales ont de soutien dans le pays. Le gouvernement ne fait rien pour elles, les universités presque rien, le clergé[1] s'y intéresse faiblement, et cette grande masse de public riche et instruit refuse d'écouter quand il s'agit de l'Orient non biblique. On était accoutumé depuis deux siècles à regarder l'Asie comme un terrain qui n'intéressait que la compagnie des Indes, et il n'y avait que ceux qui l'avaient servie et leurs familles qui y prenaient un intérêt quelconque; encore la plupart de ceux qui y ont passé leur vie cessent-ils de s'en occuper à leur retour, quand ils voient que tout ce qui avait fait l'occupation de leur vie est un objet d'ennui et

[1] Il faut que je rende au clergé anglais la justice de dire qu'il a montré, dans le Dictionnaire de la Bible, publié sous les auspices de M. W. Smith, et réellement rédigé et coordonné par M. G. Grove, un savoir oriental et un esprit de critique très-respectables. Cet ouvrage n'entre que partiellement dans notre sujet, et je ne puis en faire ici la description détaillée; mais je suis bien aise de pouvoir l'annoncer au moins d'un mot. Il est naturellement, comme tout ouvrage auquel un grand nombre de collaborateurs a concouru, inégal dans ses différentes parties, mais en somme c'est un livre tout à fait recommandable. En voici le titre : *A Dictionary of the Bible, comprising the antiquities, biography, geography and natural history,* edited by W. Smith. 3 vol. London, 1861-1863. In-8° (1179, 1862, cxvi et x pages).

presque de terreur pour la société anglaise. Il y a là un indice de frivolité qui étonne dans un pays en apparence aussi sérieux.

La Société orientale allemande a fait paraître la fin du volume XVII et la moitié du volume XVIII de son Journal [1]. On y trouve le mémoire de M. Brockhaus sur la transcription des textes arabes en caractères latins, dont j'ai déjà parlé l'année dernière; puis une longue et savante dissertation de M. Steinschneider sur les stations de la lune d'après les auteurs arabes et juifs. C'est un côté tout nouveau de la question des Nakshatras indiens, qui depuis quelques années a donné lieu à tant de recherches dans toutes les littératures orientales. L'auteur ne prétend pas résoudre toute la question, mais il fournit des renseignements neufs dont il faudra tenir compte dans la solution définitive de ce problème obscur. Le Journal de la Société, qui peut profiter de la surabondance du travail d'érudition en Allemagne, nous donne, comme tous les ans, une quantité de travaux et de notices relatifs à toutes les parties des études orientales. En le lisant, on est frappé de l'ardeur avec laquelle on s'occupe aujourd'hui des débris de toutes les langues dont il ne nous reste que des traces dans quelques médailles ou quelques inscriptions. Ainsi M. Meyer discute de nouveau les inscriptions nabatéennes pour revendiquer la nuance araméenne du langage. M. Blau a

[1] *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, vol. XVII, cah. 3 et 4, vol. XVIII, cah. 1 et 2. Leipzig, 1863-4. In-8°.

inséré un mémoire dans lequel il appelle l'attention des savants sur l'aide qu'ils pourraient peut-être tirer de la langue albanaise pour l'interprétation des inscriptions lyciennes. M. Levy discute une inscription phénicienne de Sardaigne et donne un mémoire très-détaillé sur les inscriptions palmyréennes, qui avaient été fort négligées depuis longtemps; enfin M. Mordtmann publie une grande collection de sceaux pehlewis avec l'interprétation de leur légende.

La Société orientale allemande a continué, à côté de son Journal, sa collection de mémoires et de matériaux pour servir à la connaissance de l'Orient [1]; je reviendrai sur ces publications à leur place, parmi les ouvrages orientaux.

Je crois que la Société orientale américaine a fait paraître la première partie du volume VIII de son Journal, mais je n'en ai reçu qu'un tirage à part d'un mémoire de M. Whitney [2], sur la question tant débattue des Nakshatras indiens. M. Whitney combat, dans ce mémoire, tant l'opinion de M. Biot, qui attribuait l'origine de ce système d'astérismes aux Chinois, que celle de MM. Weber et Müller, qui

[1] *Abhandlungen für die Kunde des Morgenlandes.* Il a paru jusqu'ici : vol. I, II et III, 1. Leipzig. In-8°. Chaque cahier contient un ouvrage à part et se vend séparément. Il est regrettable que la Société en fixe le prix de vente trop haut.

[2] *On the views of Biot and Weber respecting the relations of the Hindu and Chinese systems of asterisms, with an addition on Müller's views respecting the same subject*, by W. D. Whitney (tiré du *Journal of the American Oriental Society*, vol. VIII. 1864. In-8°. 94 pages).

défendent l'origine indienne des Nakshatras, et il penche lui-même à croire qu'on doit la chercher en Chaldée. Il est évident qu'une question qui admet tant de réponses n'est pas encore mûre.

J'arrive maintenant à l'énumération des ouvrages orientaux qui ont paru depuis un an, et je vous prie instamment de m'excuser si des ouvrages dont vous auriez connaissance m'ont échappé; car je trouve tous les ans de plus en plus difficile de réunir les livres qui ont le droit d'être mentionnés ici. Je commence, comme j'ai toujours fait, par les Arabes et par la partie la plus ancienne de leur littérature.

Mais avant de parler de la littérature arabe classique, il faut que je dise quelques mots sur la collection des inscriptions himyarites, publiée par le Musée britannique [1], et que je n'ai pu annoncer que très-vaguement dans mon dernier rapport. L'éditeur de la collection, M. Birch, a pris pour collaborateur M. Frank, qui a fait précéder les inscriptions d'une introduction dans laquelle il énumère les inscriptions publiées antérieurement et donne les titres des travaux principaux qui ont paru sur le sujet; ensuite, il fait la description détaillée de toutes les inscriptions que possède le Musée britannique et en indique sommairement le contenu. Elles sont au nombre de quarante-deux, dont vingt-

[1] *Inscriptions in the Himyaric character, discovered chiefly in southern Arabia and now in the British Museum* Londres, 1863, in-folio oblong

huit sur planches de cuivre, dix sur pierre et quatre sur pierres fines. Elles sont reproduites avec beaucoup de soin par la voie de la lithographie, et de la manière sensée qui distingue les publications du Musée de Londres, avec une scrupuleuse exactitude, dans une forme convenable, mais sans le luxe qu'on met ici en pareil cas, et, par conséquent, à un prix qui permet aux savants de se les procurer. C'est une très-belle et très-importante addition à ce que nous possédions sur l'histoire du midi de l'Arabie. Ces monuments contiennent pour nous infiniment plus que ce que leurs auteurs ont pensé y exprimer, et quand la littérature entière d'un peuple a péri, comme c'est le cas des Himyarites, tout ce que nous pouvons savoir de sa chronologie, de son histoire, de sa race et de sa langue, s'y trouve. Au reste, tout ce que nous possédons aujourd'hui d'inscriptions de Saba n'est qu'une très-petite partie de ce qui existe, et de ce que de nouvelles explorations de ce pays inhospitalier nous donneront un jour.

La poésie des tribus nomades de l'Arabie, avant que l'Islam les eût réunies en un corps de nation, est un des phénomènes les plus intéressants de l'histoire littéraire. Nous y trouvons un peuple divisé en mille tribus, empêché par la nature du pays de se livrer aux travaux de l'esprit, qui ne sont possibles que dans des agglomérations d'hommes sédentaires et avec une stabilité de la vie impossible dans le désert, mais poussé par son génie à la culture de la poésie à un

degré sans exemple dans l'histoire. On ne voit que les Chinois chez lesquels le talent de faire des vers soit devenu l'objet d'une ambition aussi grande; chez eux, c'est le produit artificiel de la culture littéraire dans les hautes classes et un résultat de leur éducation savante, tandis que, chez les Arabes, il n'y avait nul enseignement, mais tout homme voulait être poëte et toute femme était honorée pour l'être. Le modèle que l'opinion publique de ce monde du désert proposait à tout homme était d'être brave, généreux de son bien et poëte; tout le reste était peu en comparaison, et l'on pouvait avoir toute espèce de vice sans déchoir, pourvu qu'on eût ces trois grandes vertus. La grande ambition était de chanter ses propres hauts faits ou ceux de sa tribu, dans des vers assez beaux pour être répétés dans d'autres tribus et au loin.

Il est naturel qu'un effort aussi général ait produit graduellement un haut degré de raffinement dans la forme, et comme nous n'avons pas de pièces de vers arabes qui remontent beaucoup au delà de l'an 500 de notre ère, nous ne possédons la poésie du désert que dans un état déjà réglé et avec des formes arrêtées. On avait formé un cercle de sujets et de règles que l'on ne devait pas franchir, mais en dedans duquel le talent individuel avait toute liberté, et si les mêmes sujets revenaient et les mêmes sentiments se répétaient, comme il n'en pouvait pas être autrement dans une vie aussi simple que celle des tribus nomades, l'expression du caractère personnel

du poëte et sa manière de peindre cette vie n'en étaient pas moins marquées de son talent propre. Ce n'est que plus tard, quand les Arabes des villes ont voulu conserver ces anciennes formes et se restreindre à ces anciens sujets qui ne répondaient plus en rien à leur manière de vivre et à leurs sentiments, que ces règles classiques sont devenues de véritables chaînes et ont fait un tort irréparable au génie de la nation.

Ces poésies du désert paraissaient par la nature des choses destinées à périr comme tout ce que l'écriture ne fixe pas, et de fait la plus grande partie et surtout les anciennes ont été emportées par le temps. Ce que nous en avons, nous le devons aux lettrés et aux grammairiens de Basra et de Koufa, qui ont vu en elles, très-heureusement pour nous, des modèles de langue, des types pour la poésie, des exemples pour la grammaire et des ressources pour l'explication des mots employés dans le Koran et dans les traditions. On allait donc étudier au désert, rechercher ce qui survivait de l'ancienne poésie et des traditions sur leurs auteurs et les événements qu'ils avaient célébrés. C'est ainsi que furent sauvées de l'oubli un certain nombre des poésies les plus célèbres, comme la collection des Moallakats, et quelques Divans complets, comme ceux des Hudaïlites et des six poëtes, un grand nombre de pièces qui entrèrent plus tard dans les anthologies, comme les deux Hamasa, le Kitab al Aghani et les Mufaddhaliat, ou qui servent de pièces à l'appui des récits,

comme dans le Kitab al Ikd; enfin une très-grande quantité de fragments ou de vers isolés, cités par les grammairiens et les commentateurs comme preuves de leurs assertions philologiques.

Un grand nombre de ces poésies a été imprimé et traduit en Europe; mais il nous reste beaucoup à faire, tant pour la publication des textes que pour leur critique historique et philologique. M. Noeldeke, à Kiel, a publié, sous le titre de *Contributions à la connaissance de la poésie des anciens Arabes*[1], une série de travaux très-remarquables. Il commence par un mémoire sur la poésie ancienne des Arabes en général, puis il donne la traduction de l'introduction de la Biographie des poëtes par Ibn Koteïba, en ajoutant le texte de toutes les pièces de vers que cite l'auteur; ensuite il traite de la poésie des Juifs arabes du temps de Muhammed, en réunissant les fragments de leurs poésies dispersées dans les anthologies; puis il traite dans un autre chapitre des poëmes de Mutammim, qui se composent en grande partie de complaintes sur le meurtre de son frère Malik, commis par Khaled Ibn al Welid, qui a joué un si grand rôle dans les premières conquêtes des Musulmans; un autre chapitre contient un choix de complaintes de la poétesse Alkhama, qui a chanté dans des vers célèbres la mort de son frère.

En dehors de ce volume M. Noeldeke a publié

[1] *Beiträge zur Kenntniss der Poesie der alten Araber*, von Theodor Noeldeke, Hanovre, 1864, in-8° (XXIV et [illegible]4 pages).

le Divan d'Urwa, fils d'Alward[1], poëte un peu antérieur à Muhammed. Il a accompagné le texte arabe de la vie de l'auteur, du chapitre du Kitab al Aghani qui en traite, et d'une traduction des poëmes. Quiconque lit ces dissertations sera frappé de voir combien ces vieux débris gagnent en intérêt par les travaux de la critique moderne, qui font ressortir le caractère, les motifs et les circonstances des poëtes. C'est comme une lumière qu'on porte dans une chambre obscure où tous les objets se confondaient dans une masse sombre; les contours de chaque chose apparaissent et se dessinent, et l'on voit la forme qui donne une vie individuelle à chaque objet.

Il reste encore beaucoup à faire dans cette voie; il y a bien des poésies du bon temps encore inédites, il y a un grand travail philologique à faire pour les interpréter, il y a bien des biographies à écrire et des traits de caractère à mettre en lumière, avant que le tableau de la vie des Arabes du désert soit devant nous dans tous ses détails et toute sa vérité. Heureusement la curiosité des savants du khalifat nous a laissé de riches matériaux, qui attirent maintenant l'attention des orientalistes. Je ne sais où en est la collection des Mufaddhaliat que nous a promise M. Gosche à Halle, mais voici le commencement d'une édition du Kamil du Mubarrad[2] que

[1] *Die Gedichte des Urwa Ibn Alward*, herausgegeben, übersetzt und erläutert von Th. Noeldeke, Goettingue, 1863, in-4° (93 pages).

[2] *The Kamil of el-Mubarrad*, edited by W. Wright, premier cahier,

publie M. Wright à Londres, aux frais de la Société orientale allemande. Aboul Abbas Muhammed, connu sous le sobriquet bizarre du *Mubarrad* (le gelé), était le plus célèbre grammairien du IIIe siècle de l'Hégire. Natif de Basra, il passa sa vie à Bagdad, où il composa un grand nombre d'ouvrages dont le plus important est le *Kamil.* C'est une collection d'expressions rares et difficiles dont l'auteur explique le sens et l'origine par des citations tirées d'anciennes poésies et par des anecdotes, et il forme un vaste répertoire pour la grammaire, la lexicographie, et pour l'histoire de la poésie arabe. M. Wright a préparé de longue main ce texte très-difficile, et la libéralité qui règne heureusement aujourd'hui dans les bibliothèques publiques lui a permis de se servir de tous les manuscrits de l'ouvrage qui se trouvent en Europe. M. Wright ne dit pas s'il fera suivre le texte d'un commentaire, dont le livre aurait pourtant besoin; il est vrai qu'il en a diminué la nécessité en pourvoyant le texte de ses voyelles, même dans la prose; mais je doute que cela suffise, quoique cet ouvrage ne soit destiné qu'aux hommes du métier.

Je ne puis quitter le sujet de l'ancienne poésie des Bédouins sans dire quelques mots d'un livre qui s'y rattache très-étroitement, qui en forme, pour ainsi dire, le couronnement et est l'expression la plus populaire des sentiments qui ont fait naître cette

Leipzig, 1864, in-4° (VI et 80 pages, prix 10 sh.). Ce livre est imprimé dans un vilain caractère qui papillote et fatigue les yeux.

littérature; ce livre est le roman d'Antar, dont M. Devic vient de commencer une nouvelle traduction [1]. On ne peut voir qu'avec plaisir tout essai de rendre accessible aux lecteurs européens un ouvrage dont l'importance pour l'histoire de la civilisation n'a pas été suffisamment appréciée. Il est vrai que la difficulté de l'introduire dans la littérature universelle est très-grande, à cause de l'énorme étendue de l'ouvrage et d'une certaine uniformité dans les aventures et les poésies qui les accompagnent. Hamilton a essayé en 1820 de naturaliser Antar en Europe en publiant les quatre premiers volumes d'une traduction; depuis lui MM. Caussin de Perceval, Cherbonneau et Dugat ont tiré de l'ouvrage quelques-uns des épisodes les plus curieux. M. Dugat avait conçu le plan d'en publier le texte, et M. Soliman al Haraïri en a commencé récemment la publication dans le journal arabe le *Bardjis*.

M. Devic a trouvé nécessaire d'alléger le livre en omettant une grande partie des pièces de vers dont le récit arabe est sans cesse émaillé et dont le nombre lui a paru trop considérable pour le lecteur européen; mais il n'abrége pas le récit, et tout ce qu'il donne est exactement traduit de l'original. M. Hamilton a élagué moins que lui, de sorte que sa traduction occupe à peu près un quart de plus d'espace

[1] *Les aventures d'Antar, fils de Cheddad,* roman arabe des temps anté-islamiques, traduit par L. Marcel Devic. I. Depuis la naissance d'Antar jusqu'à la captivité et la délivrance de Chas Paris, sans date, in-12 (XII et 369 pages).

que celle de M. Devic, qui ne paraît pas avoir eu à sa disposition l'ouvrage de son prédécesseur. C'est là un point délicat, qu'il faut laisser au tact de chaque traducteur d'Antar, d'autant plus qu'il ne s'agit point d'un ouvrage classique dont la rédaction soit bien arrêtée et combinée comme celle d'une œuvre d'art. Ce qui est à désirer, c'est que M. Devic réussisse à intéresser le public à cette production curieuse, et que le succès de son volume l'encourage à continuer. Nous savons très-peu de l'histoire du roman d'Antar. Le héros lui-même est un personnage parfaitement historique et bien connu. Fils d'un Arabe de grande tribu et d'une esclave noire, il a passé sa vie à s'élever, par des prodiges de bravoure et par l'exercice de toutes les vertus dont les Arabes pouvaient faire cas, au rang d'homme libre et noble, et à se faire recevoir comme membre de la famille de son père. Sa réputation de poete était assez grande pour qu'une de ses Kassidés fût comprise parmi les sept Moallakats, et la gloire de ses vertus était telle que Muhammed a exprimé le regret de ne l'avoir pas connu. Un tel personnage a été nécessairement le sujet de récits innombrables, on a dû lui attribuer des poésies et des hauts faits qui appartenaient à d'autres, et l'avidité des auditeurs de récits merveilleux a dû stimuler l'imagination des conteurs. C'est sans doute ainsi que s'est formé l'énorme recueil que nous ne connaissons que dans sa dernière rédaction, laquelle paraît appartenir au dixième siècle de l'Hégire. Dans ce livre, les Arabes

ont réussi à créer l'idéal populaire d'un homme parfait, tel que leurs idées le comportaient. Peu de peuples ont réussi à faire cela, et c'est un grand honneur pour les Arabes que cet idéal soit conçu avec autant d'élévation et qu'il soit devenu aussi populaire, car l'image d'Antar, telle que le roman la donne, est très-supérieure à celle que la vie et la poésie des autres Arabes du désert nous présentent d'eux-mêmes; il a non-seulement toutes les vertus qu'ils estiment, il est comme eux vaillant, prodigue de son bien et poete, mais il a une délicatesse de sentiments, une constance dans l'amitié et dans l'amour, une loyauté dans ses engagements, une générosité dans la protection des faibles et des opprimés, et une humilité envers ses maîtres qui sont rares partout, et merveilleuses pour un peuple nomade et semi-barbare. Si le livre avait été l'œuvre d'un homme de lettres isolé, plus cultivé que ses compatriotes, il n'aurait pas inspiré l'intérêt qu'il a pour nous, en tant que produit presque spontané d'une multitude de collaborateurs obscurs, et accepté par le peuple illettré, à ce point que toute une classe de conteurs n'est occupée, encore aujourd'hui, qu'à en réciter les épisodes et à tenir perpétuellement devant les yeux des plus pauvres ce glorieux exemple de la vie d'Antar.

Je passe aux travaux sur l'histoire des Arabes. Les matériaux pour l'histoire de Muhammed se sont enrichis d'une traduction en allemand de sa biographie par Ibn Hischam. Vous connaissez tous

l'édition du texte publiée récemment par M. Wustenfeld et le désir général qu'elle a fait naître que cet ouvrage principal sur le sujet fût traduit. M. Weil a rendu ce service à la science, et sa traduction vient de paraître en deux volumes[1]. Mais je ne puis qu'annoncer la publication de l'ouvrage, car aucun exemplaire ne paraît être encore arrivé à Paris.

Il a paru à Boulak une édition complète de la collection de traditions de Bokhari[2]. Ayant parlé plusieurs fois, dans des rapports précédents, de l'importance des traditions et de la manière dont elles

[1] Voici le titre de l'ouvrage : *Das Leben Mohammeds*, nach Mohammed Ibn Ishak, bearbeitet von Abd el Malik Ibn Hischam, ubersetzt von Dr. Gustav Weil. II vol. Stuttgart, 1864, in-8°.

[2] كتاب صحيح البخارى 3 vol. in-4°. Boulak, 1280 de l'Hégire (1863) (381, 405 et 322 pages), prix 87 fr.

Ce livre, comme tous ceux qui sortent depuis quelque temps l'imprimerie de Boulak, est fort mal imprimé, parce que la fonte dont on se sert est réduite, par un trop long usage, à l'état de ce que l'on appelle, en terme du métier, *têtes de clous*. Le caractère neskhi de Boulak est très-bien gravé, mais il faut en renouveler de temps en temps la fonte. On peut demander cela d'autant plus justement que ces livres sont devenus fort chers. Sous Méhémet Ali et Ibrahim, l'imprimerie était exploitée en régie, et elle fournissait ses produits à très-bon marché. Il y avait un inconvénient; on tirait à trop petit nombre, de sorte que les bons ouvrages s'épuisaient vite et atteignaient des prix très-élevés. En Europe on aurait remédié à cela en doublant le tirage, et l'imprimerie aurait alors payé ses frais. En Orient on procède autrement; on a loué l'imprimerie à un fermier qui a trouvé plus simple de doubler et de tripler les prix, ce qui dispense d'un tirage plus grand. La question est de savoir si le but très-libéral que le gouvernement s'était proposé en fondant cette imprimerie sera aussi bien atteint par le nouveau procédé.

ont été recueillies, je puis me contenter d'annoncer cette édition. Deux savants ont donné leurs soins à cette publication, Mohammed Kittah et Mohammed Rahwi effendi. Ils ont suivi les leçons adoptées par El-Kastellani, considéré comme le meilleur commentateur de Bokhari; des notes marginales en assez grand nombre expliquent les mots obscurs, donnent les variantes et fixent la prononciation des noms propres, cités par milliers dans les *Isnad.* L'édition est faite avec le soin qu'exige un ouvrage qui a pour les Musulmans un caractère presque aussi sacré que le Koran, et il n'y avait pas à craindre que les éditeurs pussent tomber dans le défaut qui dépare plusieurs éditions récentes d'ouvrages arabes publiés à Boulak, où, sans avertir les lecteurs, on n'a pas craint de changer les leçons des manuscrits quand elles offraient des difficultés. La disposition du texte est bonne, les sections sont suffisamment indiquées, chaque tradition est séparée de la précédente, et une table des matières se trouve en tête de chaque volume. Cela ne suffit pourtant pas aux Européens, qui n'ont pas le temps de relire, comme les Musulmans, le même livre; il nous faudrait une table détaillée pour retrouver un fait dans ce dédale de traditions confuses et médiocrement classées. L'édition que M. Krehl a commencé à publier à Leyde fournira sans doute cet appendice indispensable.

M. Lees, à Calcutta, a publié, il y a quelques années, le texte arabe des Conquêtes des Musulmans en Syrie, par Abou Ismail de Basra. M. Lees place

l'auteur dans le second siècle de l'Hégire et attache une grande importance à ce livre. Aujourd'hui M. de Goeje le soumet à son tour à la critique historique et en fait l'objet d'un mémoire[1], dans lequel il expose toutes les difficultés de cette thèse et arrive, par la comparaison d'autres ouvrages sur le même sujet, par l'examen attentif des *Isnad*, ou généalogies des récits, et par des preuves de l'inexactitude de l'auteur, à la conclusion que le livre est une refonte beaucoup plus moderne d'un de ces romans historiques par lesquels les Arabes ont tant obscurci l'histoire réelle des premiers temps du khalifat. Il incline à croire que l'ouvrage a été rédigé dans le temps des croisades, où l'effervescence du sentiment religieux musulman, surexcitée par les agressions des chrétiens, a provoqué la composition de livres qui, sous une forme historique, étaient destinés à servir avant tout un but d'édification. Je ne sais si M. Lees répondra à cette critique de son auteur; mais M. de Goeje a, dans tous les cas, fait une très-jolie dissertation, et il est à désirer que tous les auteurs orientaux soient peu à peu soumis à un examen aussi rigoureux sur le degré de confiance qu'ils doivent inspirer.

M. de Slane a terminé le second volume de sa traduction des Prolégomènes d'Ibn Khaldoun[2], et

[1] *Mémoires d'Histoire et de Géographie orientales*, par M. J. de Goeje. n. 2. Mémoire sur le Foutouho's-Scham, attribué à Abou Ismaïl al-Bakri. Leyde, 1864, in-8° (40 et LXIX pages).

[2] *Les Prolégomènes historiques d'Ibn Khaldoun*, traduits par M. de

l'impression en est à peu près achevée. L'auteur y continue son exposition de la nature du pouvoir temporel, des charges et emplois qui en dépendent; il parle du vizirat, du commandement des troupes de terre et de mer, des emblèmes de la royauté et de la guerre. Puis il passe à la décadence des empires, et en recherche les causes; il y traite des monopoles, de l'influence du luxe, de l'importance des chambellans, comme signe de la décadence, et de la manière dont les empires se subdivisent et tombent. Ensuite il s'étend dans une longue série de chapitres sur des sujets qui rentrent dans ce que nous appelons aujourd'hui l'*économie politique;* il explique les conditions du prix des denrées dans les villes, traite des causes de la grandeur et du dépérissement des capitales, parle des conditions du prix du travail, du travail comme seule cause de la richesse, de la nature du commerce et de l'influence qu'il exerce sur le caractère des marchands, des causes et des effets de l'accaparement, de la nature des différents métiers et des conditions de leur perfectionnement.

Il traite de toutes ces matières un peu irrégulièrement, revenant souvent sur le même sujet et sur quelques idées favorites, qu'il ne croit jamais avoir assez mises en lumière; mais il les traite toujours

Slane, partie deuxième, entreront dans le tome XX des *Notices et Extraits*, et paraîtront aussi tirés à part pour ceux qui ne possèdent pas cette collection académique. Le prix de chaque partie des *Prolégomènes* est de 15 francs, chez B. Duprat, à Paris.

d'une manière intéressante, les prenant d'abord de leur côté philosophique, puis les éclairant par des faits historiques. On sent toujours en le lisant qu'on a devant soi un homme d'État qui a beaucoup vu, beaucoup lu et profondément pensé, et l'on est obligé d'admirer la force d'esprit d'un homme qui, au milieu du XIV[e] siècle, a pressenti l'importance de tant de questions qui n'ont pris leur rang dans la pensée européenne que quatre siècles plus tard.

M. Dozy a publié autrefois deux volumes sur les Abbadides, l'une de ces petites dynasties arabes en Espagne dont on ne savait que peu de chose avant lui. Il y réunit tous les passages relatifs à ces rois qu'il avait pu découvrir, les traduisit et les commenta. Aujourd'hui il ajoute à cette monographie un troisième volume[1]. La continuation de ses travaux sur l'histoire de l'Espagne lui avait fourni de nouveaux renseignements sur les Abbadides, et lui avait fait apercevoir des additions et des corrections à faire à son premier travail, de sorte qu'il se décida très-sagement à réunir dans un troisième volume tout ce qu'il avait à ajouter aux deux premiers, ou à y changer. C'est, de fait, un commentaire critique du premier ouvrage, tel qu'un auteur seul peut le faire, confirmant et complétant ses premières assertions ou les réfutant après un laps de temps suffisant pour qu'elles lui apparaissent comme celles d'un autre.

[1] *Scriptorum arabum loci de Abbadidis*, nunc primum editi a R. P A Dozy, vol III, Leyde, 1863, in-4° (VIII et 250 pages)

M. Joseph Müller, à Munich, a fait paraître de nouveaux matériaux sur les derniers temps du royaume arabe de Grenade[1]. Il a trouvé, dans la Bibliothèque de l'Escurial, le récit de la dernière catastrophe du royaume musulman de Grenade par un auteur arabe anonyme qui paraît avoir été témoin oculaire des événements. M. Joseph Müller en donne le texte et une traduction accompagnée de notes savantes, et y ajoute un récit espagnol, tiré aussi des manuscrits de l'Escurial. On a dans ces deux pièces très-simples et évidemment exactes des récits contemporains, et on est frappé en les lisant de la sagacité avec laquelle Ibn Khaldoun a observé les raisons de la décadence des empires musulmans de son temps. Les fables romanesques dont on avait entouré la chute du royaume de Grenade ont depuis longtemps disparu de l'histoire; mais on n'en doit pas moins savoir gré à M. Müller d'avoir mis à la disposition des historiens ces sources authentiques.

Il a paru à Boulak une édition complète de l'histoire des Arabes d'Espagne et du vizir Lisan-eddin, par Makkari[2]. J'ai annoncé, dans un rapport antérieur, l'édition publiée à Leyde par MM. Dozy, Dugat, Krehl et Wright. Ces savants n'avaient compris dans leur publication que la première partie de l'ouvrage

[1] *Die letzten Zeiten von Granada*, herausgegeben von Marc Joseph Müller. Munich, 1863, in-8° (VI et 160 pages).

[2] كتاب نفح الطيب من غصن الاندلس الطريب... تاليف العلامة المقرى 2 vol. en 4 parties. Boulak, 1279 (1863), in-folio (1284 et 890 pages).

de Makkari, comme étant la seule qui eût un intérêt suffisamment général pour les études en Europe. La vie du vizir Lisan-eddin, au contraire, offre probablement plus d'attrait au public arabe, parce qu'elle traite d'un homme qui a été très-célèbre dans son temps et dont les ouvrages sont encore beaucoup lus en Afrique; de plus cette biographie contient un grand nombre de pièces de vers artistiques et raffinés comme on les faisait à cette époque en Espagne, et qui sont encore aujourd'hui très-goûtées au Caire et à Fez. Les éditeurs égyptiens ont donc eu raison de publier un Makkari complet.

En Espagne même, le dédain ancien pour le souvenir des Arabes paraît cesser, et l'on entend parler d'un plan très-sérieux de publication d'un corps d'auteurs arabes-espagnols, que l'Académie historique de Madrid entreprendrait avec l'aide de Messieurs Gayangos, Lafuente y Alcantara, Fernandez y Gonzalez et Simonet. On ne peut qu'applaudir à cette entreprise et lui souhaiter une bonne et rapide exécution.

M. Guys, ancien consul général de France en Syrie, a publié une *Théogonie des Druses*[1]. Il avait obtenu de l'Émir Haïdar de Chemlan le prêt d'un manuscrit arabe du père Hananiah Meneïr, auteur chrétien du Mont-Liban, contenant le résumé d'un livre druse intitulé : *Abrégé des événements du temps*,

[1] *Théogonie des Druses, ou Abrégé de leur système religieux*, traduit de l'arabe, avec notes explicatives et observations critiques, par M. Henri Guys. Paris, 1863, in-8° (xxxii et 141 pages).

et formant un exposé systématique de la religion des Druses. Il en fit prendre une copie, qu'il montra plus tard à M. de Sacy, qui paraît avoir trouvé intéressant cet ouvrage, mais ne s'en servit pas, parce qu'il ne voulut employer que des livres reconnus comme canoniques par les Druses eux-mêmes. Lorsque l'*Exposé de la religion des Druses* de M. de Sacy eut paru, M. Guys pensa que le livre du Père Hananiah pouvait lui servir utilement de supplément, parce que M. de Sacy n'avait pas pu obtenir tous les livres canoniques, de sorte que son ouvrage pouvait offrir quelques lacunes; il se mit à le traduire et à le commenter, et c'est ce travail qu'il vient de publier. Il l'a fait suivre d'observations critiques sur quelques passages de l'ouvrage de M. de Sacy. Le texte arabe de Hananiah se trouve au bas des pages de la traduction, et le tout forme un supplément utile au grand ouvrage de M. de Sacy, quoique la substance soit tirée d'une source d'une autorité secondaire. Je vois que M. Guys a encore publié une histoire des Druses, mais je n'en connais que le titre[1].

Il ne me reste plus à mentionner, sur l'histoire des Arabes, que les *Annales tunisiennes* de M. Alphonse Rousseau[2], qui a profité d'un long séjour à Tunis et de sa position officielle dans ce pays pour réunir

[1] *La Nation druze, son histoire, sa religion et ses mœurs*, par M. Henri Guys. Paris, 1863, in-8°

[2] *Annales tunisiennes, ou Aperçu historique sur la régence de Tunis*, par Alphonse Rousseau. Alger, 1864, in 8° (571 pages).

tout ce qui peut éclairer l'histoire de ce pays depuis l'expédition de Charles-Quint en 1535. Il se sert également d'ouvrages arabes et de documents européens pour bien éclaircir les événements, et son récit devient, comme la nature du sujet le comporte, plus détaillé à mesure qu'il avance vers les temps modernes. Il termine son volume par un appendice dans lequel il insère le texte de tous les traités conclus entre Tunis et les États européens.

Je n'ai rien à mentionner sur la littérature arabe proprement dite, excepté une nouvelle traduction du traité des animaux, extrait de l'*Ikhwan al Safa*[1]. M. Dieterici, de Berlin, avait publié il y a quelques années une traduction allemande de ce même chapitre, faite sur le texte arabe. Aujourd'hui M. Garcin de Tassy nous le donne en français d'après une version hindoustanie, et il ne paraît pas avoir connu le travail de M. Dieterici, ce qui est à regretter, car il nous aurait peut-être donné la traduction de quelque autre partie de cette collection très-curieuse de traités philosophiques.

Sur la langue arabe elle-même, il n'est venu à ma connaissance que les Contributions à la grammaire arabe par M. Fleischer, à Leipzig[2]. L'auteur nous donne, sous forme de notes et additions pour une

[1] *Les animaux*, extrait du Tufhat Ikhwan Ussafa, traduit d'après la version hindoustanie par M. Garcin de Tassy. Paris, 1864, in-8° (118 pages). Tiré à part de la *Revue de l'Orient*.

[2] *Beiträge zur arabischen Sprachkunde*, von Fleischer. Ce travail fait partie des *Berichte über die Verhandlungen der Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig*, année 1863 (pages 93-176).

troisième édition de la grammaire de M. de Sacy, une partie de ses observations grammaticales et quelquefois lexicographiques, avec renvoi aux paragraphes de l'ouvrage de M. de Sacy auxquels elles s'appliquent. Personne en Europe n'est certainement plus autorisé que M. Fleischer à donner son opinion sur les points les plus délicats de la grammaire arabe, et l'on doit lui savoir gré de tout ce qu'il nous communique de ses trésors, fruit d'une aptitude rare pour ces études et d'une lecture attentive d'auteurs arabes de toutes les époques. Il est évident que tout éditeur de la grammaire de M. de Sacy doit tenir grand compte de ces remarques; il est seulement à désirer que l'on ne touche pas au texte même de M. de Sacy et qu'on ne le remanie pas. C'est une grande œuvre, qu'on peut commenter, compléter, corriger par passages, mais à l'ensemble de laquelle on ne peut pas toucher sans la dénaturer.

Il me reste à dire quelques mots d'un livre que je ne sais rattacher à aucune classe et qui pourtant est d'un grand intérêt, c'est la traduction française de l'ouvrage sur l'agriculture des Arabes, par Ibn al-Awwam, dont M. Clément Mullet vient de publier le premier volume[1]. Abou Zakariah Ibn al-Awwam était né à Séville, probablement au XII[e] siècle de notre ère. C'était un agriculteur pratique et savant en même temps, qui nous décrit dans un

[1] *Le livre de l'Agriculture* d'Ibn el-Awam, traduit de l'arabe par M. Clément Mullet, vol. I, Paris, 1864, in-8° (100 et 657 pages).

traité systématique et complet l'état de l'agriculture arabe de son temps, en s'appuyant sur les préceptes consignés par les agriculteurs nabatéens, grecs et arabes dans leurs ouvrages. Il traite dans ce premier volume des terres, des engrais, des eaux, des jardins, de l'art d'élever les arbres, de la plantation des arbres fruitiers, des arbres fruitiers de l'Espagne, de la greffe, de la taille, des travaux de terre dans les vergers, de la fumure des arbres, de l'irrigation, de la fécondation artificielle, des remèdes pour les arbres malades, des procédés pour varier la saveur des fruits et pourvoir à leur conservation. Le second volume traitera de la culture des champs et de l'élève des animaux domestiques. Cet ouvrage n'était pas tout à fait inconnu; Banqueri en avait publié à Madrid une édition du texte et une traduction espagnole, et M. Mullet a rendu pleine justice à son prédécesseur. Mais le travail était insuffisant; il était publié d'après un seul manuscrit assez médiocre, et les ressources qu'on avait alors pour une œuvre aussi difficile à cause du nombre immense de termes techniques qu'elle renferme, étaient très-faibles. M. Clément Mullet a combiné depuis longtemps les études orientales et celles d'histoire naturelle; il avait en main toutes les ressources que l'on possède aujourd'hui, et il s'en est servi pour bien rendre les noms des plantes et des instruments et pour bien définir les procédés et les opérations que décrit l'auteur. La Société d'agriculture a rendu un témoignage très-favorable de la manière dont il a rempli sa tâche

épineuse et de l'utilité pratique dont ce livre peut être encore aujourd'hui pour l'agriculture du midi de l'Europe et surtout pour celle de l'Algérie. Dans tous les cas, cet ouvrage a une grande importance pour l'histoire de la civilisation des Arabes, en montrant en détail avec quel talent ils s'étaient approprié un art qui leur était naturellement aussi étranger que l'agriculture, et combien ils ont été supérieurs à leurs successeurs mongols, turcs et persans, et en bien des choses aux Espagnols.

En passant de l'Arabie en Phénicie nous trouvons l'étude des inscriptions phéniciennes en voie de progrès très-rapides. Le nombre de celles qu'on retrouve augmente considérablement, malheureusement moins en Phénicie même, où l'on était en droit de s'attendre à la récolte la plus riche, que dans tous les pays où les Phéniciens ont fondé des établissements. M. Davis en a trouvé un grand nombre à Carthage, M. de Vogué en a découvert de fort belles en Chypre, d'autres ont été trouvées en Grèce, en Égypte et en Algérie. M. Vaux a publié à Londres pour le Musée Britannique quatre-vingt-dix inscriptions de Carthage, rapportées par M. Davis, et les a accompagnées d'une traduction, si je suis bien informé, car je n'ai pas réussi à me procurer l'ouvrage.

M. Levy, dans le troisième cahier de ses Études phéniciennes[1], a reproduit la plupart des inscriptions

[1] *Phœnizische Studien*, von Dr M. A. Levy, Breslau, 1864. In-8° (IV et 80 pages, avec une planche).

qui avaient été publiées dans différents recueils, et en a donné des traductions nouvelles, de même que des inscriptions de M. Davis, dont il a jugé inutile de reproduire les fac-simile. Il promet de continuer cette publication utile, qui formera ainsi une suite permanente aux grandes collections de Gesenius et de M. Judas, et réunira les documents éparpillés dans des journaux et des relations de voyage. La brièveté de la plupart de ces inscriptions et la négligence des lapidaires rendent souvent la lecture incertaine et l'interprétation douteuse, de sorte qu'il reste une foule de petits problèmes à résoudre en cette matière. Mais il n'y a presque aucun de ces monuments, si peu important qu'il puisse être en lui-même, qui n'apporte un renseignement avec lui, soit par la forme de l'écriture, soit par son contenu, de sorte que la discussion d'un côté, de l'autre l'accroissement constant des matériaux, ont fait faire à ces études des progrès très-rapides depuis une vingtaine d'années, et les divergences des interprétations se réduisent graduellement, à mesure qu'un plus grand nombre de formes sont acquises et hors de controverse.

M. Levy a voulu se rendre compte de ces progrès, et a compilé un vocabulaire de mots phéniciens aujourd'hui connus par les monuments[1]. Il les a imprimés en caractères hébraïques, avec leur signification, et accompagnés de renvois aux inscriptions

[1] *Phœnizisches Wœrterbuch*, von Dr. M. A. Levy, Breslau, 1864. In-8° (IV et 51 pages).

où ils se trouvent et aux auteurs qui les ont expliqués. Il a réuni neuf cents mots, le triple de ce que Gesenius avait pu rassembler.

C'est là une science qui se recompose lentement et péniblement, à cause de l'exiguïté des matériaux. Il en est tout autrement de l'étude voisine des inscriptions de la Mésopotamie. Là, le matériel abonde heureusement, et cette abondance donne la certitude que les difficultés que l'on rencontre dans la lecture et l'interprétation de ces textes seront surmontées.

J'ai déjà dit quelques mots de la grande inscription assyrienne que MM. Oppert et Ménant ont publiée dans votre journal. M. Ménant a de plus fait paraître une seconde édition, revue et considérablement augmentée, de son ouvrage sur les écritures cunéiformes. Il y expose en détail l'histoire de la découverte et du déchiffrement des inscriptions perses, médiques et assyriennes, et explique les principes qui ont guidé les savants dans ces recherches et les observations qui ont déterminé les lectures. Il termine par des tableaux des signes avec leur valeur, telle qu'elle a été fixée par l'un ou l'autre des savants qui se sont successivement occupés de ces différentes classes d'inscriptions. M. Ménant a ajouté au texte de la première édition une

[1] *Éléments d'épigraphie assyrienne. Les écritures cunéiformes, exposé des travaux qui ont préparé la lecture et l'interprétation des inscriptions de la Perse et de l'Assyrie*, par M. Joachim Ménant. Seconde édition. Paris, 1864. In-8° (VIII et 311 pages).

centaine de pages, réparties sur toutes les parties de son travail. Le fait que la deuxième édition d'un manuel sur une pareille matière soit devenue nécessaire est une grande preuve de l'intérêt que ces études inspirent.

La théorie que M. Ménant expose est commune aujourd'hui à tous les assyriologues, et quiconque s'intéresse aux progrès des sciences historiques et philologiques doit désirer que les méthodes qu'on a employées et les solutions auxquelles on est arrivé soient contrôlées avec la critique la plus sévère, pour que la méfiance, souvent très-vague, que beaucoup de bons esprits montrent en cette matière, prenne un corps, et que les doutes qui restent puissent être discutés à fond. Quand le *Traité des écritures cunéiformes* de M. le comte de Gobineau [1] a paru, j'espérais y trouver un examen détaillé des procédés actuels; mais cet ouvrage contient beaucoup plus et beaucoup moins que cela. C'est un système tout nouveau, entier, qui embrasse toutes les variétés d'écritures cunéiformes et abandonne depuis le point de départ jusqu'aux derniers résultats la voie qu'on a suivie jusqu'ici. L'auteur ne critique pas d'un mot la lecture ordinaire des cunéiformes assyriens, il se contente de combattre celle des inscriptions perses, et comme c'est d'elle qu'est dérivé le déchiffrement des inscriptions assy-

[1] *Traité des écritures cunéiformes*, par le comte de Gobineau. Paris, 2 vol. 1864. In-8° (379 et 377 pages, avec un grand nombre de tableaux).

riennes, il pouvait logiquement abandonner tout ce qu'on avait construit sur cette base, pourvu qu'il fût parvenu lui même à la miner. Comme son système est une chose toute nouvelle et parfaitement inattendue, je dois essayer de donner une idée de la façon dont M. de Gobineau procède pour arriver à la solution du problème qu'il promet au lecteur.

M. Botta avait remarqué, dès les premiers moments de sa découverte des monuments assyriens, que quelques inscriptions se trouvaient répétées dans plusieurs copies, et que ces différentes copies offraient des variantes nombreuses. Il dressa la liste de ces caractères qui paraissaient pouvoir s'échanger, et la publia dans votre Journal. Il avait espéré y trouver la clef de cet alphabet compliqué et en apparence surabondant, mais il ne poussa pas plus loin son entreprise. M. de Gobineau part de là, il refait les listes des caractères qui s'entr'échangent, et, combinant ces caractères, par un procédé bien plus douteux, avec ceux qui ont quelque ressemblance de forme avec eux, il parvient, par ces deux procédés, à distribuer les six à sept cents caractères assyriens en vingt-deux classes, auxquelles il assigne, par un autre procédé, qui m'a paru bien hardi, la valeur des vingt-deux consonnes des alphabets sémitiques primitifs. Ensuite il distribue de nouveau ces vingt-deux classes, d'après la nature des sons, en sept sections, les gutturales, labiales, etc. et établit en principe que toutes les lettres qui appartiennent à une de ces sept sections peuvent s'entr'échanger

entre elles, mais non pas avec les lettres comprises dans les six autres sections. Il appuie ces échanges par de nombreux exemples tirés des dictionnaires arabes et sur ce qu'il appelle la nature *fluide* des racines sémitiques. J'ai oublié de dire qu'il commence par établir par des raisons de probabilité que les textes assyriens devaient être écrits en arabe. C'est le seul et unique point sur lequel son système soit d'accord avec celui des autres assyriologues; car qu'on prenne pour type de l'assyrien l'hébreu araméen ou l'arabe araméen, ce n'est qu'une nuance dont l'influence sur l'interprétation ne peut pas être considérable.

Ayant ainsi fixé son alphabet, M. de Gobineau procède à l'interprétation des inscriptions et trouve, probablement à l'étonnement des lecteurs, que ces nombreux textes ne forment qu'une seule et même inscription, plus ou moins complète ou raccourcie, et consistant en une invocation de Dieu, composée dans le système de l'allitération la plus stricte. De plus, il trouve que chaque inscription peut être lue à rebours et qu'elle produit alors son antithèse, une imprécation; ensuite il découvre que, grâce à la faculté de l'échange des lettres, chaque mot répond à deux mots arabes, l'un favorable, l'autre défavorable, ce qui, par l'application des deux manières de lire que j'ai indiquées, produit encore deux interprétations en sens contraire l'une à l'autre; enfin il reconnaît une cinquième interprétation de chaque phrase, qui proviendrait de la combinaison de plu-

sieurs mots, dont je n'ai pas pu me rendre bien compte.

L'auteur transcrit et traduit, d'après ce système, en les soumettant toutes à l'épreuve des quatre ou cinq lectures contradictoires, un nombre considérable d'inscriptions assyriennes, et trouve la confirmation la plus éclatante de son système par la facilité avec laquelle elles subissent toutes ces manipulations.

Ensuite il se tourne vers les inscriptions perses; il commence par une réfutation du mode de lecture découvert par Burnouf et M. Lassen, en insistant en détail sur les difficultés de lecture et surtout d'étymologie auxquelles il donne lieu; puis il applique à ces inscriptions le système de déchiffrement qu'il avait employé pour les textes assyriens, et, en les lisant en langue zende, il retrouve les mêmes textes qu'à Ninive, énonçant les mêmes bénédictions et malédictions que dans les textes assyriens; il les soumet à la même épreuve de l'interprétation multiple et en obtient le même résultat.

Enfin il applique sa méthode aux inscriptions de la deuxième espèce (médiques, ou quelque nom qu'on veuille leur donner), qu'il lit en langue pehlewie, et dont il obtient les mêmes résultats. Il regarde cette application de ses règles à des textes composés dans d'autres langues que l'assyrien et écrits avec des alphabets modifiés et simplifiés, comme une contre-épreuve tellement frappante, qu'il ne doute pas qu'elle ne porte dans l'esprit de

tous les lecteurs la conviction de la solidité de son procédé.

On aurait pu croire que ce procédé avait donné tous ses résultats; mais l'auteur en poursuit l'application bien plus loin : il soumet les inscriptions à de nouvelles épreuves en les interrogeant par la valeur numérique des lettres, d'après des formules qu'il emprunte à la Cabbala des Juifs. Il trouve alors que chaque texte se prête encore à d'autres interprétations plus nombreuses que les premières, et, en variant les formules, il ouvre la perspective d'une infinité de sens cachés. Cette nouvelle donnée lui permet de résoudre un certain nombre de problèmes qui étaient restés insolubles par la lecture alphabétique, et lui fournit un moyen de retrouver sur les vases et les pierres gravées les noms des rois que son alphabet ne lui donnait pas directement.

Ayant ainsi tout expliqué, l'auteur se trouve en face de l'incrédulité naturelle du lecteur, qui se demande ce que veut dire une formule répétée, sous différentes formes, en si grande abondance, sur des monuments de toutes espèces, couvrant les murs des palais, entremêlée avec des bas-reliefs historiques, imprimée sur les briques des édifices, gravée sur des pierres fines, écrite sur des multitudes de terres cuites de toutes les formes possibles. On se demande ce que veut dire une inscription toujours la même sous des formes variées à l'infini et construite si artificiellement qu'elle se prête à des interprétations nombreuses et contradictoires. Pour

répondre à cette question, l'auteur expose le système théologique des Babyloniens, leur croyance à l'unité de Dieu, la terreur qui empêchait de prononcer et d'écrire son nom, le nombre des épithètes qui le désignaient, la croyance à la puissance de la parole et de son représentant l'écriture, l'importance attachée à des paroles mystérieuses formant des talismans et dont l'interprétation a donné lieu à la science des Chaldéens dont les Juifs ont hérité dans la Cabbala. Nous aurions donc dans les inscriptions cunéiformes les talismans les plus savamment combinés et répétés jusqu'à satiété sur tous les objets possibles, pour en garantir les possesseurs contre les mauvaises influences; enfin nous posséderions dans la Cabbala le dernier reflet de la célèbre science des Mages, et ses méthodes seraient très-légitimement applicables à l'interprétation des monuments de la Mésopotamie et de la Perse. M. de Gobineau termine son ouvrage par un long et intéressant chapitre sur l'influence que les idées araméennes ont exercée sur les Juifs, les Perses et les Chrétiens.

J'ai essayé de suivre l'ordre des idées par lesquelles M. de Gobineau est arrivé à ses conclusions; je ne suis pas sûr d'avoir toujours réussi; dans tous les cas, je n'ai pu indiquer que la marche générale de son argumentation, et il m'a été impossible de rendre justice à une foule d'observations fines et frappantes qui se trouvent dispersées dans l'ouvrage. Ces deux volumes sont le résultat du travail assidu d'un homme plein d'esprit et d'instruction, qui a passé

bien des années en Asie, en observateur attentif des idées religieuses et des habitudes mentales des Orientaux. Son système forme un tout, artistement combiné, qu'il faut admettre en entier ou rejeter en bloc, car tout s'y tient enchaîné. La décision dépend entièrement du jugement qu'on formera sur la rigueur de la méthode par laquelle l'auteur établit sa lecture des cunéiformes; car, si inattendu et si peu agréable que puisse être un résultat qui nous amènerait à ne trouver dans ces milliers d'inscriptions qu'un immense talisman, entier ou par fragments, il faudra bien l'accepter si la méthode de lecture est reconnue bonne. Quant à moi, je ne crois pas que cette méthode soit démontrée avec la rigueur nécessaire; je doute que la supposition d'un alphabet qui offrirait jusqu'à cinquante formes pour la même lettre soit acceptable; je doute que l'attribution des sons aux lettres de cet alphabet soit prouvée; je doute que la fluidité des racines sémitiques, sur laquelle l'application du système repose en grande partie, soit un fait philologique, et je ne crois pas que la critique que M. de Gobineau fait de la lecture actuelle des cunéiformes perses ait réellement ébranlé cette lecture; mais je laisse à d'autres, plus compétents que moi, le soin de discuter la théorie et l'application du système.

J'arrive à la littérature des Perses et j'y trouve de nouvelles preuves que les Parsis, qui avaient si longtemps négligé la langue de leurs livres sacrés,

sont maintenant pleins de zèle pour cette étude. Il vient de paraître à Bombay une grammaire de la langue zende comparée au sanscrit, par le Mobed Schehriarji Dadabhaï[1]. Ce Mobed est un jeune homme de Broach, qui, poussé par son zèle pour l'étude du zend, se rendit il y a quelques années à Bombay, où il rencontra un membre de notre Société, M. Khursedji Rustemji Cama, qui lui-même a fait en Europe des études de grammaire comparée et est familier avec les méthodes et les ouvrages des Européens. Il donna au Mobed des leçons en zend, lui communiqua les ouvrages de Wilson, de M. Bopp, de M. Brockhaus et autres, et le mit en état de composer et de publier cette grammaire, qui est destinée à servir à la classe de zend du collége Mollah Firouz. Le Mobed, avant de faire imprimer sa grammaire, la communiqua à M. Haug, à Pouna, et le témoignage favorable de ce savant est tout ce que je puis savoir sur le mérite de ce livre, qui est écrit en guzzurate.

M. Ferdinand Justi, à Marbourg, vient de commencer la publication d'un manuel de la langue zende[2]. L'auteur donnera d'abord le dictionnaire, dont le premier cahier a paru, et le fera suivre d'une grammaire et d'une chrestomathie. M. Justi

[1] *A brief outline of Zend Grammar compared with sanscrit for the use of students*, by Mobed Sheheriarji Dadabhai. Bombay, 1863, in-4° (IV-83 pages et une table).

[2] *Handbuch der Zendsprache*, von Ferdinand Justi. Altbactrisches Wörterbuch, Grammatik, Chrestomathie. Livraison 1. Leipzig, 1864. In-4° (120 pages). Il y aura quatre livraisons.

s'est étudié à rendre son ouvrage complet et en même temps aussi compacte que possible. Le zend est imprimé en caractères latins; chaque mot est suivi de son étymologie, quand cela se peut, ou d'une analyse, si c'est un mot composé; puis de sa traduction, appuyée, quand il y a lieu, par l'interprétation en pehlewi ou en sanscrit d'après Neriosengh; ensuite viennent les exemples et les citations du mot dans les différentes formes grammaticales qui se rencontrent et dans les diverses nuances de son emploi. Ces explications sont accompagnées de renvois aux auteurs européens qui ont traité du mot, et, de temps en temps, de remarques critiques ou historiques, mais avec beaucoup de sobriété. On voit que M. Justi suit la méthode très-sage de Burnouf, en adoptant le sens traditionnel dans tous les cas où il n'est pas ouvertement erroné. Je crois que le livre de M. Justi répond à un besoin très-réel de la science, car il n'existe jusqu'ici aucun dictionnaire zend; celui que Burnouf avait préparé n'a pas pu paraître, et celui que M. Westergaard nous promet se fait attendre. Aucun dictionnaire zend ne peut être regardé comme définitif dans l'état actuel de nos études; mais il était indispensable de réunir en un corps d'ouvrage toutes les données qui existent aujourd'hui sur cette matière, et M. Justi paraît l'avoir fait avec autant de soin que de savoir.

M. Lepsius ouvre dans ses observations sur l'alphabet zend[1] une nouvelle voie pour la critique

[1] *Das ursprungliche Zend Alphabet*, von Richard Lepsius. Berlin,

des textes et l'étymologie des mots zends. Il montre que l'alphabet bactrien doit avoir possédé soixante lettres correspondant à autant d'inflexions de la voix; que plus tard, probablement par l'influence des tendances de prononciation en Perse, une partie de ces inflexions s'est perdue et qu'il n'en est resté que la trace dans d'anciens alphabets, que les *Rivayet* nous ont conservés, et dans l'emploi confus de lettres originairement différentes pour une seule prononciation, comme nous le voyons dans les manuscrits du Zendavesta, pendant qu'un certain nombre de lettres qui se trouvent dans les alphabets ne se rencontrent plus dans les textes. Il essaye de reconstituer l'ancien alphabet et de fixer les nuances de prononciation qui ont disparu en se confondant avec des sons analogues et voisins, et il espère que, par l'examen plus attentif des manuscrits zends, on pourra arriver à rectifier jusqu'à un certain degré la négligence qui s'est introduite déjà très-anciennement dans l'orthographe zende. Il est évident que l'étymologie des mots zends gagnera en certitude si l'on parvient à rétablir ces distinctions délicates aujourd'hui effacées par un changement graduel de prononciation et les habitudes négligentes qu'il a eues pour suite dans l'orthographe.

M. Spiegel a publié un ouvrage posthume de M. Windischmann, à Munich, qui s'était déjà fait connaître par de beaux travaux sur le sanscrit et le

1863. In-4° (tiré des *Mémoires de l'Académie de Berlin* de l'année 1862. Pages 293-383, avec trois planches).

zend, et qui a été enlevé prématurément à la science. Ce volume porte le titre d'*Études zoroastriennes*, dissertations sur la mythologie et les traditions de la Perse ancienne[1]. L'ouvrage n'a pas été terminé, et l'on ne voit pas distinctement le plan de l'auteur et la place que les différents mémoires devaient occuper dans l'ensemble; dans l'état où nous l'avons, c'est, sinon dans la forme, du moins au fond, un commentaire très-ample et très-instructif du Bundehesch. L'auteur donne une nouvelle traduction de ce livre; il traite de la géographie du Bundehesch, de Zohak, du paradis, des Pischdadiens, de l'état primitif de l'homme et de sa résurrection selon le Bundehesch. D'autres chapitres dépassent de beaucoup le cadre d'un commentaire sur ce livre; il y a une dissertation sur la puissance fertilisante de la nature et l'identité des idées védiques, zoroastriennes et grecques sur ce thème, une traduction du *Iescht* de Farwardin, un mémoire sur la vie de Zoroastre et un autre sur l'antiquité de son système, dont l'auteur fixe le minimum par la comparaison des textes zends avec les inscriptions cunéiformes perses, en concluant que le système était déjà établi et paraissait déjà ancien à l'époque de Darius. Ces dernières dissertations paraissent toutes plus ou moins inachevées, et elles indiquent que l'auteur avait en vue un ensemble beaucoup plus étendu que ce qui nous

[1] *Zoroastrische Studien, Abhandlungen zur Mythologie und Sagengeschichte des alten Iran*, von Fr. Windischmann. Berlin, 1863. In 8° (XII et 324 pages)

en est parvenu. Mais il faut savoir gré à M. Spiegel d'avoir conservé ces études qui traitent d'un nombre de points nouveaux et importants pour l'intelligence de la Perse ancienne et de ses croyances et traditions.

M. Spiegel lui-même a réuni sous le titre d'*Iran*, ou les pays entre l'Indus et le Tigris, une série de mémoires sur la Perse ancienne[1]. Ce livre est écrit dans un ton plus populaire que celui de M. Windischmann, qui n'est destiné qu'aux savants. M. Spiegel a voulu se rendre compte à lui-même des résultats que les recherches philologiques récentes sur les inscriptions perses et les livres de Zoroastre ont produits pour la meilleure intelligence de la géographie et de l'histoire de la Perse. Il traite d'abord de la géographie ancienne de chacune des provinces de la Perse, ensuite des rapports entre les croyances de ce pays et celles de l'Inde, de l'influence des Sémites sur les Iraniens, de la constitution des tribus perses, des commencements de la domination des Mèdes, du gouvernement de Darius et des germes d'affaiblissement qu'il portait en lui, et il termine par un aperçu général de la civilisation chez les Perses et des influences diverses qu'elle a subies et exercées tour à tour. Cet exposé est en partie une défense des idées que M. Spiegel s'est formées sur la Perse sous la dynastie de Cyrus et dont il avait énoncé quelques-

[1] *Eran, das Land zwischen dem Indus und Tigris.* Beitrage zur Kenntniss des Landes und seiner Geschichte, von Dr. Fr. Spiegel. Berlin, 1863 (VII et 384 pages)

unes dans des ouvrages qui ne s'adressent qu'à peu de lecteurs. Il évite dans celui-ci les discussions grammaticales et s'en tient aux faits historiques. Son livre et celui de M. Windischmann fournissent des preuves abondantes, d'un côté, des progrès de ces études et de l'intelligence avec laquelle on fait servir les recherches philologiques à la discussion des faits historiques, et, de l'autre, du nombre de problèmes soulevés et non encore résolus qui embarrassent cette partie de l'histoire ancienne.

Enfin je ne dois pas quitter ce sujet sans annoncer un ouvrage que M. Thonnelier se propose de publier sous le titre de *Khorda avesta*[1] et qui doit contenir les pièces liturgiques du Zendavesta, qui paraissent avoir été destinées surtout aux prières domestiques. M. Thonnelier a l'intention d'omettre, dans cette partie de ses reproductions de livres zoroastriens, le texte zend, et de s'en tenir aux traductions pehlewies et parsies de ces pièces et aux commentaires persans que la collection des *Rivayet* nous a conservés. Son but est de nous mettre en état d'étudier la tradition guèbre. Il donnera une traduction française de ces textes et commentaires, et un spécimen de deux pages lithographiées accompagne son annonce.

J'arrive à la littérature persane proprement dite, et

[1] *Khorda Avasta, parsi et pehlewi, avec les commentaires en persan moderne tirés des Rivaets sur les principales prières de la liturgie des Parsis,* textes autographiés et publiés pour la première fois avec une traduction française par M. Jules Thonnelier. Spécimen, Paris, 1864 (VIII pages in-fol.).

je suis heureux de pouvoir annoncer que le dictionnaire persan[1] que M. Vullers avait commencé il y a une dizaine d'années et dont il a poursuivi la continuation avec une grande persévérance, est enfin terminé. Ce livre diffère, sous plusieurs rapports, de tous ses prédécesseurs. Il donne un certain nombre d'étymologies tirées du zend et du sanscrit; il le fait très-sobrement, ce qu'on ne peut qu'approuver, car une étymologie douteuse n'est pas à sa place dans un dictionnaire usuel. Ensuite l'auteur a tiré avec plus de soin des dictionnaires persans originaux tous les sens qu'ils attribuent à un mot, et dans les cas qui lui paraissent le mériter, il ajoute les définitions que les lexicographes persans lui fournissent, et qui servent à préciser les nuances. Il exclut tous les mots arabes; cela peut parfaitement se défendre au point de vue linguistique et a l'avantage évident de réduire considérablement l'étendue de l'ouvrage; mais cela n'en rend pas plus commode l'usage pour une littérature dans laquelle il n'y a qu'un seul auteur, avec le petit nombre de ses imitateurs, qui ne se serve pas de termes arabes en grand nombre. Au reste M. Vullers a employé très-utilement la place qu'il a ainsi gagnée, en donnant, à l'appui de l'interprétation des mots, des exemples tirés des auteurs, et en faisant ainsi le commencement d'un *thesaurus*.

[1] *J. A. Vullers Lexicon persico-latinum etymologicum, cum linguis maxime cognatis Sanscrita et Zendica et Pehlevica comparatum, accedit appendix vocum dialecti antiquioris Zend et Pazend dicti.* Bonn, 1855-1864 (XI-965 et 1566 pages in-8°).

Le grand défaut de nos dictionnaires de langues orientales est qu'ils sont en général des traductions de dictionnaires composés par et pour les savants du pays dans leur propre langue. On ne peut pas faire autrement au commencement d'une étude, et l'on obtient ainsi tout d'un coup des dictionnaires assez complets, et des interprétations dans lesquelles il n'y a pas d'erreurs grossières; mais on n'a ainsi que des *à peu près*, parce que les auteurs originaux n'avaient d'autre moyen de fixer la signification que par des définitions généralement vagues, ou par des synonymes qui ne rendent jamais la véritable nuance du sens, par la raison qu'il n'y a pas de synonymes réels. Ensuite on n'obtient ainsi que bien incomplétement les phrases toutes faites, dont l'usage est trop habituel aux gens du pays pour qu'ils y insistent dans leurs dictionnaires, et qui sont la grande difficulté du lecteur étranger. Ce n'est que par l'étude des auteurs et de leurs commentateurs indigènes, s'il y en a, qu'on peut graduellement fixer ces nuances et arriver à l'usage réel des mots; mais cela suppose un nombre de travaux préparatoires, des éditions correctes des auteurs principaux et des vies entières consacrées à ces recherches. On commence à faire ce travail pour l'arabe et le sanscrit, et M. Vullers l'a commencé pour le persan, encore bien incomplétement; mais il faut lui savoir gré d'être entré dans cette voie et d'avoir fait un ouvrage plus complet et, sur beaucoup de points, plus précis que ceux de ses prédécesseurs.

Le capitaine Nassau Lees, à Calcutta, à qui nous devons déjà tant d'éditions d'ouvrages persans et arabes, a commencé, dans la *Bibliotheca indica* de la Société asiatique, l'impression du Thabakat-i-Nasiri[1]. C'est une histoire des rois de Dehli de la famille de Ghouri et qui, si je ne me trompe, embrasse aussi la dynastie des Khildji, c'est-à-dire toute l'époque de turbulence et de déchirement qui a suivi dans l'Inde l'extinction de la dynastie des Ghaznévides et amené l'invasion de Timour. Le Thabakat-i Nasiri est une des sources auxquelles a puisé Ferischta, et en le publiant la Société asiatique continue à exécuter le magnifique plan d'une collection d'historiens musulmans de l'Inde que M. Elliot avait formé. C'est en poursuivant cette idée qu'on fournira à un écrivain futur les moyens de rendre de la vie à l'histoire de ce grand empire de l'Inde, histoire dont Ferischta a tracé le cadre, mais qu'il n'a pas pu remplir de manière à nous satisfaire, parce que les questions qui nous intéressent avant tout n'avaient pas même été soulevées de son temps. On ne peut pas encore voir dans la petite partie du Thabakat qui a paru jusqu'à quel point l'auteur peut nous aider à compléter le tableau que Ferischta fait de cette époque, et les éditeurs de Calcutta n'ont pas l'habitude d'aider le lecteur dans ses recherches par une introduc-

[1] *The Tabaqati Nasiri of Abou Omar Minhaj al Din Othman Ibn Siraj al Din al Jawzjani*, edited by Captain W. Nassau Lees, and Mawlawis Khadim Hosain and Abd al Hai. Fasc. 1-3, formant les cahiers 42, 43 et 45 de la nouvelle série de la *Bibliotheca indica*. Calcutta, 1863. In-8° (pages 1-288).

tion critique qui pourrait le mettre sur la voie. Mais il est juste de ne pas demander à un homme aussi actif et aussi occupé que M. Lees plus qu'il ne peut donner, et nous devons être reconnaissants de tout ce qu'il nous fournit de matériaux, d'autant que nous avons plus de loisir pour les exploiter en Europe que personne ne peut en avoir dans l'Inde.

Je m'étonne de n'avoir à annoncer aucun autre travail sur la littérature persane, soit que rien n'ait été publié en Europe, soit que cela m'ait échappé. Il doit avoir paru un grand nombre de livres persans, lithographiés en Perse et dans l'Inde; mais ils ne nous arrivent que tard et par accident. Le petit nombre de ceux que j'ai pu voir consiste plutôt en ouvrages européens traduits ou composés en persan, qu'en ouvrages réellement orientaux. Vous trouverez sur la table quelques manuels de médecine, publiés à Téhéran en persan, par M. le docteur Schlimmer; puis j'ai reçu la traduction persane des *Principes* de Descartes[1]. Des ouvrages de ce genre fournissent la preuve d'un certain mouvement des esprits en Orient, dont on ne voit pas encore la portée et qui jusqu'à présent paraît encore un peu factice; mais ils ne font pas réellement partie de ce que nous appelons la littérature orientale[2].

[1] Voici le titre de ce livre : اصول حکمت دیاکرت. Téhéran, 1863. In-4° (166 pages lithographiées).

[2] Au moment d'imprimer ce rapport, j'ai reçu de l'Inde quelques ouvrages persans; mais il n'y en a qu'un qui mérite d'être mentionné; encore est-il déjà ancien. Comme cette édition d'un livre

Avant de quitter les pays de l'Asie occidentale, je dois annoncer la publication prochaine d'un ouvrage considérable sur l'histoire de l'Arménie pendant l'époque des Croisades. L'Académie des Inscriptions a confié à M. Dulaurier le soin de publier les Historiens arméniens des Croisades, et l'impression du premier volume de cette partie de la grande collection académique des Historiens des Croisades est terminée, sauf les index, et ne tardera pas à paraître. Ce volume contient le texte et la traduction de seize historiens arméniens, reproduits en entier ou en extrait, et dont les récits s'étendent sur une période de deux siècles et demi, c'est-à-dire à partir de l'arrivée des premiers croisés dans la Syrie en 1097 jusqu'à l'extinction des souverains de la Petite Arménie de souche indigène et l'avénement des Lusignans vers le milieu du XIV[e] siècle. La principauté de la Petite Arménie, lambeau arraché aux vastes domaines des empereurs grecs, et érigé en royaume en 1198, finit par occuper une place plus considérable qu'on ne le croit communément, et par jouer un rôle assez important dans l'ensemble des États chrétiens auxquels les croisades avaient donné naissance. Cette part d'action dans le mouvement gé-

important est probablement aussi inconnue à beaucoup de lecteurs qu'elle me l'était, avant que M. Cowell eût eu la bonté de me l'envoyer, je mets ici le titre : تحفت العراقين, *les Raretés des deux Irak*, par Khakani. Lithographié à Agra en 1855, in-8° (222 pages). Les marges sont couvertes d'un commentaire, et quand tous les coins de la page ne suffisent pas pour le contenir, il est continué sur une petite feuille volante. C'est un expédient singulièrement incommode.

néral que les guerres saintes produisirent n'avait pas été jusqu'ici suffisamment étudiée. La tâche que M. Dulaurier avait à remplir était de rassembler tout ce que la littérature arménienne offre de renseignements sur ces faits, de les coordonner avec ceux que nous offrent les historiens contemporains grecs, arabes et latins, de les expliquer les uns par les autres, de jeter de la lumière sur des faits obscurs et sur des personnages restés dans l'ombre ou méconnus jusqu'ici, en un mot de rendre aux hommes et aux choses de la Petite Arménie leur physionomie véritable aux temps des croisades. La coopération des Arméniens aux guerres entreprises pour la délivrance des saints lieux continua plus ou moins active tant qu'elles durèrent, jusqu'à la chute de Saint-Jean-d'Acre en 1291, et à la destruction totale des établissements latins de la Syrie. On peut même dire que cette coopération se prolongea jusqu'à la destruction du royaume de la Cilicie en 1375 par les Égyptiens, tant que ce royaume, protégé par les chaînes de montagnes, resta debout, comme le dernier boulevard et le dernier espoir des Chrétiens d'Orient.

Alliés aux races royales de Jérusalem et de Chypre, aux princes d'Antioche et aux plus grandes familles d'outre-mer, les rois et les barons arméniens marchèrent de pair, vécurent dans l'intimité avec tout ce qu'il y avait de plus illustre dans la noblesse d'Occident, et se transformèrent entièrement dans ce contact. Une foule de seigneurs fran-

çais avaient pris du service à la cour de Sis et possédaient des fiefs dans ce pays; les ordres religieux et ceux de chevalerie y comptaient de riches et de florissantes maisons. Le régime féodal, les institutions chevaleresques, la hiérarchie et les dénominations des grands offices militaires et de cour, les coutumes, les mœurs, le goût pour les chansons de geste et l'étude de la langue française se retrouvaient dans la Cilicie. Cet aspect de la société arménienne, si original par le mélange des éléments orientaux et latins, ressort pleinement du livre de M. Dulaurier, et fournira une page nouvelle et précieuse à l'histoire générale des croisades.

Dans la littérature indienne, les livres védiques sont toujours et seront longtemps encore le principal objet de l'étude des savants. Ils forment, avec ce qui s'y rattache directement, une littérature nombreuse et extrêmement compliquée, dont la publication, la traduction et la critique exigeront le travail de bien des hommes laborieux. On commence à voir plus clair dans l'âge comparatif des hymnes, des Brahmanas, des Upanishads, des Sutras et d'autres classes de ces livres, et à mieux comprendre la place qu'ils occupent dans le développement de la pensée indienne. Mais que d'incertitudes encore, que de livres à retrouver, quelle difficulté pour fixer les dates même comparatives de tous, de suivre les évolutions de la conception philosophique et de saisir le point où elle se détache de la croyance reli-

gieuse! Il n'y a pas d'enveloppe plus rude que celle de la pensée indienne; notre esprit a été formé dans le moule d'Aristote et a bien de la peine à sortir de ses habitudes, à s'accoutumer à la manière dont les Indiens ont analysé les idées premières et aux formules abstraites et subtiles dans lesquelles ils les ont présentées. Et il le faut pourtant si l'on veut comprendre cette grande phase du développement de l'esprit humain.

M. Cowell continue sa publication du *Yadjour Véda noir*[1], le dernier des livres d'hymnes qui restait à publier. M. Haug, directeur des études sanscrites de Pouna, s'est servi des facilités que lui donnent sa position et les rapports qu'elle lui permet d'entretenir avec les brahmanes pour entreprendre une œuvre où leur concours lui a été très-utile : c'est une édition et traduction du *Aitareya Brahmana*[2]. Les Brahmanas sont essentiellement des rituels et, en date, les premiers livres qui aient été attachés aux hymnes des Védas; ils servent aux prêtres qui font les prières et les sacrifices, et sont destinés à leur expliquer le sens des prières et surtout les fonctions des sacrifica-

[1] *The Sanhita of the black Iajur Veda, with the commentary of Madhava Acharya*, edited by E. B. Cowell. Fascic. 18 et 19. Calcutta, 1864, in-8°. (Ces cahiers forment les numéros 202 et 203 de la nouvelle série de la *Bibliotheca indica.*)

[2] *The Aitareya Bramanam of the Rigveda, containing the earliest speculations of the Brahmans on the meaning of the sacrificial prayers, and the origin, performance and sense of the rites of the Vedic religion*, edited, translated and explained by Martin Haug. 2 vol. Bombay, 1863. In-8° (IX, 80, 215, VII et 535 pages, et une planche).

teurs. On comprend que des livres de ce genre offrent, malgré les explications des commentateurs, des difficultés nombreuses dans les termes techniques relatifs à ces sacrifices et dans les descriptions des mouvements des prêtres de différentes classes que nécessitent ces cérémonies. Une partie de ces sacrifices, surtout les plus longs et les plus coûteux, commencent à tomber en désuétude, et les connaissances pratiques et théoriques requises pour les faire sont devenues l'apanage d'un nombre de familles de plus en plus restreint, qui gardent avec une grande jalousie leur secret. M. Haug est parvenu à déterminer un de ces brahmanes à célébrer chez lui, et en secret, ces actes du culte pendant cinq jours, et à lui expliquer la signification des termes et la manière de faire les actes qui accompagnent les différents sacrifices et les prières. M. Haug a publié le texte du *Aitareya Brahmana*, avec une traduction et un commentaire, et l'a fait précéder d'une longue introduction sur les Brahmanas en général, leur place dans la littérature védique, leur composition et leur âge relatif. Ce mémoire est suivi d'une analyse détaillée du *Aitareya*, et accompagné d'une planche sur laquelle M. Haug a figuré le plan d'un lieu arrangé pour la célébration d'un des grands sacrifices, avec les noms techniques de chaque partie et la délinéation des changements de position des prêtres pendant l'office.

Quand on lit ce livre dans l'espoir d'y trouver un exposé quelconque des dogmes contenus dans

les hymnes védiques, ou les premières traces de la spéculation philosophique qui s'est développée plus tard dans l'Inde, et que toutes les écoles aiment à déduire des Védas, on se trouve très-désappointé. On n'y rencontre que les plus faibles indices de l'une ou de l'autre de ces deux séries d'idées. On sent bien qu'il y a sous ces cérémonies une manière de voir théologique, une sorte de dogmatique; mais elle est toute latente et recouverte par l'intérêt exclusif que les auteurs attachent aux cérémonies elles-mêmes et au pouvoir magique qu'on leur attribue par suite de leur origine divine. On y rencontre de temps en temps des notions grammaticales, quelques faits historiques, quelques rudiments d'exégèse, des noms instructifs et même des controverses; mais celles-ci ne se rapportent qu'à des pratiques relatives aux cérémonies. Tout le reste est une série d'instructions minutieuses sur la manière de faire les prières et les sacrifices. Ce n'est pas une lecture attachante, loin de là; mais il n'en est pas moins nécessaire de nous rendre accessibles les Brahmanas, non pas seulement à cause des notions accidentelles sur d'autres sujets qu'ils peuvent contenir, et des particularités de langage qui ne se trouvent que là, mais parce qu'ils représentent toute une phase du développement de l'esprit indien, phase qu'il est indispensable de connaître pour pouvoir relier ce qui a précédé à ce qui a suivi cette époque.

C'est aux Upanishads qu'il faut s'adresser pour trouver les premières notions philosophiques des

Indiens, et c'est par eux que les écoles de philosophie essayent de se rattacher aux Védas. Cette classe d'ouvrages est extrêmement nombreuse, et il n'y en a qu'un nombre comparativement petit qui soit imprimé. M. Cowell a entrepris d'en publier un nouveau, le *Maïtri Upanishad*[1], et nous en promet une traduction. Il vient aussi de faire paraître le texte et la traduction du *Kusumanjali* par Udayana Acharya[2], ouvrage célèbre de philosophie nyaya. Le but de l'auteur est de donner une preuve philosophique de l'existence de Dieu, et son livre paraît dirigé contre les doctrines des bouddhistes. Il a choisi la forme favorite des Hindous, des aphorismes en vers mnémoniques, qui par eux-mêmes sont presque inin-

[1] *The Maitri Upanishad, with the commentary of Ramatirtha*, edited with an english translation by E. B. Cowell. Calcutta, 1863, in-8°. (Les deux premiers cahiers du texte ont paru et forment les n°s 35 et 40 de la *Bibliotheca indica*.)

[2] *The Kusumanjali or hindoo proof of the existence of a supreme being, by Udayana Acharya, with the commentary of Hari Dasa Bhattacharya*, edited and translated by Cowell, assisted by Pandita Mahesa Chandra Nyayaratna. Calcutta, 1864, in-8° (xv, 65 et 85 pages).

Ce petit volume ne fait pas partie de la *Bibliotheca indica*; mais il a paru quelques nouveaux cahiers de cette collection, dont je donne ici les titres :

The Aphorisms of the Vedanta, by Badarayana, 12° cahier. Calcutta, 1863, in-8° (formant le n° 200 de l'ancienne série).

The Narada Pancharatra, edited by the Rev. Banerjea, 3° cahier. Calcutta, 1862, in-8° (formant le n° 34 de la nouvelle série).

The Kavyadarsa of Sri Dandin, 5° cahier. Calcutta, 1863, in-8° (formant le n° 41 de la nouvelle série).

The Mimansa Darsana, with the commentary of Sabara Swamin, edited by Pandita Mahesa Chandra Nyayaratna, 1er cahier. Calcutta, 1863, in-8° (formant le n° 44 de la nouvelle série).

telligibles et exigent des commentaires. Il paraît en avoir fait un lui-même; bien d'autres commentaires ont été écrits sur les soixante et douze distiques primitifs, et M. Cowell en publie un. Ce travail est, indépendamment de l'intérêt du livre, d'une très-grande valeur, par le soin avec lequel M. Cowell a essayé de rendre d'une façon précise les termes philosophiques et d'élucider les distinctions subtiles qui rendent si difficile pour nous de suivre les idées philosophiques des Indiens. Les *à peu près* dans ces matières empêchent absolument de comprendre.

Pour la littérature indienne proprement dite, j'ai à annoncer un volume qui est la promesse et le commencement d'une œuvre dont tout le monde a désiré l'exécution, qu'on a fait espérer plusieurs fois et que son énorme étendue a toujours empêchée; c'est la traduction du *Mahabharata*, dont M. Fauche a publié le premier volume [1]. Ce grand poëme est beaucoup trop célèbre pour que j'aie besoin d'autre chose que de le nommer pour faire sentir l'importance et presque la nécessité du travail de M. Fauche. Un épisode du *Mahabharata* est le premier livre qui ait jamais été traduit du sanscrit par un Européen, et il produisit, par ses beautés poétiques et par la profondeur de ses spéculations théologiques, un étonnement universel parmi tous les esprits cultivés. De-

[1] *Le Mahabharata*, poëme épique de Krishna-Dwaipayana, plus communément appelé *Véda-Vyasa*, traduit pour la première fois du sanscrit en français par Hippolyte Fauche. Vol. I, Paris, 1863, in-8° (XVI et 600 pages).

puis ce temps d'autres épisodes, publiés en texte et traduction, ont servi de moyens principaux pour l'enseignement du sanscrit. Une traduction entière de ce recueil épique est un besoin pressant pour que la science puisse se reconnaître dans cette masse immense de traditions antiques. M. Fauche s'était préparé à son entreprise par des traductions du Ramayana et des œuvres de Kalidasa, et son nouvel ouvrage n'aura pas moins de seize volumes. Il donne la traduction complète de son texte, un peu rude de forme, il est vrai, mais une traduction véritable, ni extrait ni paraphrase ; il n'y ajoute pas une seule note, jugeant le livre assez long tel qu'il est, et il a raison. Une collection épique de ce genre a bien moins besoin de notes de détail que de dissertations critiques sur l'âge, l'origine et l'histoire des traditions qu'elle contient, et sur la valeur historique des renseignements qu'elle fournit; cela se fera graduellement pour un épisode après l'autre, et sera le travail de bien des savants. On a voulu réunir dans ce poëme toute la tradition épique de l'Inde; l'ouvrage en a souffert comme œuvre d'art, mais il est devenu par là d'un intérêt incomparable. Plus tard, et sous l'empire d'autres idées, on y a ajouté des spéculations théologiques et didactiques, et l'ensemble forme le dépôt de traditions le plus riche qu'il y ait dans une littérature quelconque.

Il a paru récemment, à Bombay, deux éditions du Mahabharata, toutes les deux avec les commentaires de Nilakantha; mais je n'ai pas encore réussi

à les voir, et je ne puis en faire que cette mention vague[1].

M. Boethlingk, à Saint-Pétersbourg, a fait paraître une collection d'aphorismes indiens[2]. A l'origine, cette collection était un des travaux préparatoires pour le dictionnaire sanscrit qu'il publie avec M. Roth; et l'on comprend facilement que les expressions proverbiales et les sentences populaires forment un élément important et difficile dans un dictionnaire. Plus tard l'auteur a élargi sa collection au delà de ce qu'exigeait le dictionnaire, pour lequel il suffisait d'avoir égard aux dictons qui offraient une difficulté de langue, et il y a compris plusieurs recueils complets d'aphorismes et ajouté ceux qui se rencontrent en abondance dans les livres de fables et autres ouvrages populaires. Il les a rangés alphabétiquement pour donner plus de facilité à les trouver. Il en a imprimé le texte et la traduction et justifié les leçons adoptées par des variantes au bas des pages, et il a fait ainsi, non-seulement un appendice indispensable pour le dictionnaire, mais un livre très-curieux en lui-même; car l'esprit des Indiens est très-tourné à la sentence, et on trouve dans ce

[1] La première édition a paru, en 1862, en un volume in-folio oblong; elle est lithographiée, avec des titres et des vignettes chromolithographiques. La deuxième de ces éditions a paru, en 1863, aussi in-folio oblong; elle est imprimée en typographie. Son prix, à Londres, est de 6 liv. 17 sh. 6 p.

[2] *Indische Sprüche sanskrit und deutsch*, herausgegeben von Otto Boethlingk, vol. I et II. Saint-Pétersbourg, 1863, in 8° (x-334, vi-371 pages).

recueil une quantité d'idées vraies, profondes, belles et quelquefois très-vilaines, mais presque toujours exprimées avec élégance. M. Schiefner y a ajouté un appendice de sentences tibétaines. Un troisième volume contiendra un supplément de sentences, des justifications et des corrections.

Le grand dictionnaire sanscrit-allemand [1] auquel se rattache cette collection d'aphorismes, a, pendant ce temps, fait de nouveaux progrès. MM. Boethlingk et Roth ont publié le sixième cahier du quatrième volume de ce grand ouvrage. MM. Burnouf et Leupol, de Nancy, ont publié les deuxième et troisième livraisons de leur vocabulaire sanscrit-français [2]. M. Bopp a fait paraître une troisième édition de son Manuel critique de la langue sanscrite [3], et M. Oppert la deuxième édition de sa grammaire sanscrite en français [4].

Enfin M. Weber, à Berlin, a publié un traité sur la métrique indienne [5]. Son but est de nous donner

[1] *Sanscrit Wœrterbuch*, von Otto Boethlingk und Rudolph Roth, vol. IV (col. 1-960). Saint-Pétersbourg, 1864, in-4°. (Chaque cahier de dix feuilles coûte 1 thaler.)

[2] *Dictionnaire classique sanscrit-français*, par Émile Burnouf et L. Leupol. Nancy, 1863 (liv. 2 et 3, p. 129-400).

[3] *Kritische Grammatik der sanskrita Sprache*, in kürzerer Fassung, von Franz Bopp. Troisième édition, Berlin 1863, in-8°. (Prix : 3 thalers.)

[4] *Grammaire sanscrite*, par Jules Oppert. Deuxième édition, corrigée et augmentée, Berlin et Paris, 1864, in-8° (XII-238 pages et un tableau).

[5] *Ueber die Metrik der Inder.* Zwei Abhandlungen von A. Weber. Berlin, 1863, in-8° (XII-484 pages). Ce traité forme aussi le volume VIII des *Indische Studien*

la théorie même des Indiens, et pour cela il publie tous les textes relatifs à la métrique sanscrite qu'il a pu trouver, les traduit et les interprète de façon à donner une base solide aux travaux de comparaison avec la métrique d'autres peuples, d'application à la lecture des poésies indiennes et de critique des textes anciens sanscrits pour laquelle la métrique fournit des moyens d'une grande puissance. Car il est certain aujourd'hui que nous n'avons plus le texte des hymnes des Védas dans toute leur pureté; elles ont été composées avant que les règles de la grammaire fussent fixées, et ont été modifiées jusqu'à un certain degré par l'application de ces règles qu'on leur a fait subir postérieurement. C'est ici que la métrique vient à notre aide, comme M. Kuhn l'a montré dans un très-ingénieux essai sur le rétablissement de la forme primitive des hymnes, au moyen des indications fournies par la métrique. M. Weber laisse toutes ces applications à d'autres et leur offre le corps de doctrine le plus complet qu'il a pu réunir, en commençant par les indications que les Védas eux-mêmes fournissent, et descendant ainsi jusqu'à ce que le système ait reçu son développement entier, non-seulement pour les mètres des hymnes, mais pour les mètres très-variés employés dans tous les genres de la poésie classique des Hindous. Ce travail est un véritable service rendu à la science.

J'arrive aux littératures qui se groupent autour de la littérature sanscrite et qui appartiennent à

des peuples de races et de langues diverses; ces peuples ont tous emprunté aux Hindous leurs idées, leur civilisation et, en grande partie, leur langue sacrée. Leurs langues sont aujourd'hui comparativement peu étudiées en Europe; mais le jour viendra où elles attireront une attention plus grande et en proportion de l'intérêt qu'elles peuvent offrir. Toutes ces littératures contiennent l'histoire des pays où elles sont nées; quelques-unes conservent en transcription ou en traduction des ouvrages sanscrits qui ont été perdus dans le nord de l'Inde; quelques-unes ont produit des ouvrages originaux, et d'autres sont d'une très-grande importance parce qu'elles sont les dépositaires d'une partie des sources du bouddhisme.

Rien n'est plus propre à donner une idée juste de ce que peuvent nous offrir les littératures du midi de l'Inde, que le catalogue de la bibliothèque de Madras, dont M. Taylor vient de publier le dernier volume [1]. Ce grand dépôt de manuscrits a été formé par la Compagnie des Indes, avec les bibliothèques de John Leyden et de Mackenzie, qu'elle avait achetées, et avec celle de M. Brown, qui en a fait cadeau à l'État. Chacune de ces collections se compose de plusieurs milliers de manuscrits, et celle de Mackenzie contient de plus un immense nom-

[1] *A catalogue raisonnée* (sic) *of oriental manuscripts*, in the library of the late College Fort Saint-George, now in charge of the Board of Examiners, by the Rev. William Taylor. III vol. Madras, 1857-1862, in-8° (III XCIII, v. XXII, 678. XIV, 902. LIV et 802).

bre de pièces détachées. M. Taylor, qui s'était déjà fait connaître par une collection de traductions du tamoul, a classé la bibliothèque d'après les différents fonds et d'après les langues et les sujets, a donné la description et l'indication du contenu, souvent des extraits détaillés des manuscrits, et a accompagné le tout de tables de titres et de noms d'auteurs. M. Taylor fait précéder son ouvrage d'une introduction sur le contenu des différentes classes d'ouvrages qui composent la littérature indienne; il y expose une théorie qui aura probablement peu d'adhérents, et selon laquelle l'origine des idées des Hindous doit être cherchée chez les Hébreux; mais le reste de son traité est instructif et donne une très-bonne idée de ce qu'on peut attendre des littératures dont il parle. Il est heureux que la Compagnie des Indes ait réuni ces manuscrits, et il importe à la science qu'ils soient garantis contre les dangers qui les menacent dans ce climat, car il serait probablement impossible de faire une autre collection de ce genre, parce que les manuscrits périssent aujourd'hui en Orient. On les copie rarement, et l'imprimerie et de nouvelles études sont de terribles ennemis des littératures manuscrites. Aujourd'hui, où il y a encore tant d'inconnu dans la littérature sanscrite, on ne sent pas encore le besoin de remplir, à l'aide des manuscrits et des traductions en telinga, en canara ou en tamoul, les lacunes qui peuvent se trouver dans la littérature du nord. En attendant, on paraît s'occuper de quelques-unes des

productions originales que ces littératures renferment.

Tout récemment, M. Coumara Swamy, membre du Conseil législatif de Ceylan, a publié, sous le titre d'*Arichandra*[1], la traduction d'un drame tamoul très-curieux. Arichandra est un roi d'Aoude et le plus vertueux des hommes. Dans un conseil des grands dieux, un brahmane, Wiswamitra, parie qu'il le fera mentir; les dieux tiennent le pari et promettent de ne pas se mêler de la lutte. Wiswamitra exerce alors sur Arichandra d'abord son pouvoir de brahmane, et, lorsqu'il échoue, il l'attaque par les moyens que lui fournit la magie; il le dépouille de son royaume, le soumet à des tortures de tout genre, le force de vendre sa femme et son enfant et de se vendre lui-même, comme esclave, à un paria, qui lui impose les travaux les plus immondes, pires que la mort pour un homme de haute caste. Arichandra résiste à tout et est à la fin rétabli par les dieux dans ses honneurs et dans toute sa prospérité. Cette curieuse pièce, considérée sous le point de vue hindou, soulève une foule de questions, auxquelles je ne toucherai pas, parce qu'elles ne pourront trouver de réponse que quand on aura sur sa date des indications plus certaines que celles que nous possédons; mais la première question que tout lecteur européen s'adressera se rapportera certainement à la

[1] *Arichandra, the martyr of truth*, a tamil drama, translated into english by Mutu Coomara Swamy, mudeliar. London, 1863, in-8 (XXXIII et 262 pages).

singulière ressemblance de la fable avec la donnée du Livre de Job. Est-il probable qu'une pareille thèse soit née spontanément dans la tête du poëte tamoul, ou aurait-il eu une communication quelconque soit avec les juifs, soit avec les chrétiens de Saint-Thomas, soit avec des missionnaires plus modernes? Dans tous les cas la coïncidence des deux canevas est des plus étranges, quoique les motifs des actions d'Arichandra soient entièrement hindous et quelquefois à peine concevables pour nous.

M. Philip Brown, le donateur de la belle bibliothèque dont j'ai parlé un peu plus haut, et auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur la langue et la littérature telinga, surtout d'excellents dictionnaires anglais-telinga, a fait imprimer, sous le titre de *Chronologie du Carnatic* [1], un manuel de chronologie du midi de l'Inde, pour faciliter l'intelligence des systèmes de dates fort compliqués dont on s'y sert. On n'avait jusqu'ici d'autre moyen de s'y reconnaître que le volume publié par M. Warren, en 1825, sous le titre de *Kala Sankalita*, ouvrage savant mais diffus, obscur et d'un usage très-difficile. M. Brown nous donne, sous la forme la plus succincte, la théorie des différents cycles, la concordance des années d'après toutes les ères en usage dans l'Inde méridionale, et le résumé des observa-

[1] *Carnatic Chronology. The hindu and mahometan methods of reckoning time, explained, with essays on the systems, symbols used for numerals, a new titular method of memory, historical records and other subjects*, by Charles Philip Brown. Londres, 1863, in-4° (XI et 90 pages).

tions qu'il a pu faire en calculant les dates de plusieurs milliers de documents. C'est un manuel très précieux pour tous ceux qui ont à fixer une date hindoue.

M. James d'Alwis, à Colombo, a publié un livre sur la grammaire palie. Il est Cinghalais de naissance et s'est déjà fait connaître par une grammaire singhalaise. Son nouvel ouvrage commence par une dissertation qui occupe la plus grande partie du volume, et dans laquelle il traite de la grammaire de Katyayana, la première de toutes les grammaires palies. Son opinion est que Katyayana était un des disciples du Bouddha, et qu'il a pris pour modèle la grammaire sanscrite de Panini. Cela lui donne occasion d'entrer dans la discussion de l'époque à laquelle Panini a vécu et d'émettre ses idées sur les rapports entre le sanscrit, le pali et les différents dialectes sanscrits. Il pense que le pali ne dérive pas du sanscrit, mais s'est détaché, comme lui et en même temps, du dialecte védique, et qu'il avait acquis un haut degré de culture avant l'époque du Bouddha; mais son argumentation sur ces points obscurs ne me paraît pas faite pour les rendre beaucoup plus clairs. Ensuite il donne le sixième livre de Katyayana, traitant des verbes, et traduction avec un commentaire; puis il discute dans un appendice l'histoire des conciles bouddhistes et quelques autres points épineux de critique historique, et termine par le texte du sixième livre de Katyayana, imprimé en caractères palis-cingalais.

La grammaire palie exigera encore de grands travaux; il faudra sans doute étudier à fond les vers mnémoniques de Katyayana, et probablement d'autres encore, comme on a été obligé d'étudier ceux de Panini pour le sanscrit, les rendre intelligibles par des commentaires et s'en servir comme contrôle des règles que la lecture des textes peut fournir. Ces travaux sont commencés; un missionnaire américain dans le Birma, M. Mason, a fait une traduction complète de Katyayana, qui est encore inédite, et M. Grimblot a réuni à Ceylan par un travail infatigable des matériaux abondants sur ce sujet, comme sur tout ce qui touche la plus ancienne époque du bouddhisme; il se rend dans ce moment à Moulmein dans le Birma, où il espère faire une nouvelle récolte, car les Birmans sont plus riches en littérature palie que les Cingalais, et ces derniers ont tiré du Birma la plus grande partie des livres palis qu'ils possèdent. Puisse sa santé résister à ce climat terrible, et puisse-t-il trouver du loisir pour nous faire jouir du fruit de si longs travaux!

La littérature palie est la partie la moins connue jusqu'ici des littératures bouddhistes, dont elle est probablement la plus importante, car on dit qu'elle contient les ouvrages qui ont été le résultat du premier concile tenu par les disciples mêmes du Bouddha pour fixer sa doctrine. Le grand nombre des sectes qui se sont formées dans le bouddhisme et qui en partie sont en désaccord sur des points fondamentaux du système, donne la plus grande

importance à la date des ouvrages innombrables qui composent ces littératures et à la détermination de l'école à laquelle chacun d'eux appartient. C'est là aussi qu'il faut chercher la vérité historique sur les points qui divisent aujourd'hui les savants européens qui s'occupent du bouddhisme, comme par exemple sur la date du Bouddha et sur la théorie du Nirvana. Ce dernier point, qui certainement est capital dans le jugement à former sur le bouddhisme, parce qu'il implique le but final que le Bouddha assigne à l'existence de tous les êtres, continue à être débattu.

M. Obry, à Amiens, avait déjà combattu en 1856 l'opinion de ceux qui attribuent au Bouddha la théorie du nihilisme. Depuis ce temps M. Spence Hardy, à Colombo, s'appuyant sur les recherches de M. Gogerley, a trouvé à son tour le nihilisme dans les livres palis de Ceylan, et M. Barthélemy Saint-Hilaire est revenu sur la question, fortifiant par de nouvelles preuves son opinion anciennement énoncée, et qui est dans le même sens. Aujourd'hui M. Obry reprend la question[1] pour défendre de nouveau sa théorie, d'après laquelle le Nirvana, loin d'être le néant, est au contraire un état de béa-

[1] *Du Nirvana bouddhique en réponse à M. Barthélemy de Saint-Hilaire*, par J. B. F. Obry. Paris 1863, in-8° (240 pages); c'est une réimpression tirée des Mémoires de l'académie d'Amiens.

Voyez aussi un article de M. Foucaux sur le Nirvana, dans lequel il défend l'opinion de M. Obry; il porte le titre : *Doctrine des Bouddhistes sur le Nirvana*, par Ph. Ed. Foucaux. Paris, 1864, in-8° (29 pages). Cet article est extrait de la *Revue de l'Orient*.

titude éternelle. Il commence par traiter de l'idée du Nirvana dans la philosophie sankhya à laquelle le Bouddha avait emprunté la plus grande partie de sa métaphysique; il passe ensuite à la nature de l'âme selon les bouddhistes, au sens attaché au mot *nirvana* au temps du Bouddha, au Nirvana dans la période des conciles et aux époques postérieures, et il termine par une comparaison des idées bouddhiques avec les idées brahmaniques et chrétiennes. Selon M. Obry, c'est une question de sectes; il y a eu des sectes nihilistes; mais elles n'étaient pas orthodoxes; je crois que c'est là le vrai, car le nihilisme paraît incompatible avec la théorie de morale du Bouddha, que nous connaissons suffisamment. Les matériaux aujourd'hui accessibles paraissent à peine suffisants pour que cette question, qui a tant divisé les savants, soit décidée définitivement; de nouvelles recherches amèneront de nouvelles données, et l'on s'occupera alors encore une fois de ce problème.

Il ne me reste plus à annoncer sur le Bouddhisme que le discours d'ouverture du cours de tibétain fait par M. Feer à l'École des langues orientales [1]. L'auteur y explique la position du Tibet dans le monde, et comment ce pays stérile et presque hors de contact avec le reste de l'humanité est devenu le centre du bouddhisme du nord. Toute la littérature tibétaine est exclusivement bouddhiste et tire de ce

[1] *Le Tibet, le Buddhisme et la langue tibétaine*, par Léon Feer (Tiré de la *Revue orientale*, 1864, in-8° (pages 158-189).

grand et unique sujet toute son importance. M. Feer présente un tableau rapide de l'état des études bouddhiques et annonce qu'il emploiera une partie de son cours à l'exposition du système religieux du bouddhisme du nord. Ce plan est plein d'intérêt, et il faut se féliciter que ce thème soit tombé en partage à un jeune et intelligent professeur, qui saura intéresser le public à une des plus grandes parties de l'histoire de l'esprit humain et de la civilisation.

Je n'ai connaissance que d'un petit nombre de travaux relatifs à la littérature chinoise, soit qu'il n'en ait pas paru davantage, soit que je n'aie pas su me les procurer. M. Plath, à Munich, a continué ses travaux sur l'état social des Chinois, surtout dans les temps anciens. Ce côté de l'histoire avait été très-négligé en Europe depuis la mort d'Édouard Biot. M. Plath est très-frappé de la durée de l'empire chinois, et il espère trouver l'explication de ce phenomène unique au monde dans l'étude des institutions sociales des Chinois; il les prend à leur origine autant qu'il peut y remonter, et les suit dans leurs développements et les changements qu'elles subissent dans le cours des temps. Il trouve le secret de leur durée, non pas dans leur immobilité supposée, mais au contraire dans une certaine élasticité qui leur permet d'accepter les modifications qui deviennent nécessaires, tout en gardant les formes anciennes, autant que cela peut se faire. C'est en cela que consiste la grande difficulté de suivre les changements

que les institutions chinoises subissent; elles peuvent avoir changé d'esprit tout en conservant les formes, pendant qu'en Europe on est toujours empressé de changer les formes et de garder la substance. M. Plath avait publié un premier mémoire sur la religion et le culte chez les Chinois, dans lequel il traitait de leurs idées religieuses; aujourd'hui il achève ce travail par une seconde partie dont le sujet est le culte ancien[1]. Il y traite des prières, des serments, des différentes espèces de sacrifices, des lieux et des personnes qui y étaient employés, des autels et temples, des frais du culte, de l'instruction religieuse, et du culte des ancêtres. Il termine par une appréciation générale des idées religieuses des Chinois et de ce que Confucius y a introduit de nouveau. Dans tout le cours de son travail, M. Plath remonte toujours aux plus anciens indices qu'il peut trouver et démontre historiquement les changements que subissent les idées et les pratiques, en s'appuyant sur des textes chinois, qu'il reproduit dans un appendice. Rien n'est plus curieux que d'observer ce long cours d'une religion sans clerge et sans formulaire de dogmes, et d'étudier les conséquences que cet état de choses produit nécessairement en bien et en mal.

Il a fait suivre ce travail d'un traité sur la famille

[1] *Die Religion und der Cultus der alten Chinesen*, von D^r J. H. Plath, Zweite Abtheilung, *der Cultus* Munich, 1863, in-4° (135 pages et 46 planches de textes chinois) Ce travail est tiré des Mémoires de l'Académie de Munich

chez les anciens Chinois[1], dans lequel il expose les rapports entre les hommes et les femmes et entre les parents et les enfants. Ensuite, pour montrer les principes qui sont acceptés par la voix publique en Chine, il donne une traduction partielle d'une collection de proverbes et sentences[2]. Enfin, il annonce par un mémoire sur les sources de la biographie de Confucius[3] qu'il s'occupe d'une vie de ce législateur. C'est un très-beau sujet, mais d'une exécution bien difficile, parce qu'il n'existe que peu de données authentiques et qu'il faudrait faire le tableau de ce temps et de l'état des esprits à cette époque, pour que l'on comprît bien le rôle de Confucius et les changements qu'il a effectués ou préparés.

M. Stanislas Julien a publié une nouvelle traduction du roman des Deux Cousines[4], déjà célèbre par la traduction que M. Rémusat en a fait paraître en 1826, et peut-être plus encore par la préface qu'il y a ajoutée et dont M. Julien reproduit avec raison une partie. J'ai vu avec grand plaisir, en comparant les deux traductions, combien M. Rémusat avait réussi en général à rendre fidèlement le récit et les

[1] *Ueber die hauslichen Verhaltnisse der alten Chinesen*, nach chinesischen Quellen, von Dr J.-H. Plath. Munich, 1863, in-8° (48 pages).

[2] *Proben chinesischer Weisheit* nach dem chinesischen des Ming-sin-pao-kien. Von Dr H. Plath. Munich, 1863, in-8° (62 pages).

[3] *Ueber die Quellen zum Leben des Confucius*, namentlich seine sogenannten Hausgespräche, von Dr J. H. Plath. Munich, 1863, in-8° (40 pages).

[4] *Yu-Kiao-li*, les Deux Cousines, roman chinois, traduction nouvelle accompagnée d'un commentaire historique et philologique par Stanislas Julien. 2 vol Paris, 1864, in-8° (xxxii, 363 et 369 pages).

conversations, et je regarde la nouvelle traduction comme un véritable hommage rendu par M. Julien à notre ancien maître. Je ne veux pas dire par là que la nouvelle traduction n'ait pas sa raison d'être et qu'on aurait pu se contenter de réimprimer la première. Elle est au contraire un véritable service rendu aux études chinoises, parce que ce roman contient d'un côté un nombre de petites pièces de vers très-raffinés que M. Rémusat déclare lui-même avoir traduites un peu au hasard, de l'autre une foule d'allusions que M. Rémusat n'avait certainement pas la patience ni probablement les moyens d'expliquer; ces choses importaient peu au public auquel il s'adressait. Mais on est devenu depuis ce temps infiniment plus exigeant pour les traductions, et personne n'a contribué plus à ce changement très-salutaire pour la science que M. Julien lui-même. Aussi a-t-il tenu à tout expliquer, et sa connaissance profonde de la langue poétique chinoise et les secours abondants qu'il a su réunir ou créer, l'ont mis en état de donner une traduction qui ne laisse d'incertitude sur aucune de ces énigmes. Tous ceux qui ont fait des travaux de ce genre savent quelle est la difficulté d'atteindre à ce dernier degré de sûreté. Le but de M. Julien était non-seulement de mettre entre les mains des lecteurs une traduction à la fois élégante et fidèle, mais de la faire telle qu'un étudiant qui voudrait lire le texte chinois fût sûr d'y trouver l'explication de chaque difficulté qu'il rencontrerait. Il a, je crois, parfaitement atteint son but,

et sa traduction est le meilleur guide qu'on puisse avoir pour étudier le style chinois moderne. Le roman lui-même est un livre charmant et une peinture très-gracieuse des mœurs et des idées des Chinois, et l'on ne peut pas s'étonner qu'en Chine il soit compté parmi les dix chefs-d'œuvre de la littérature; je crois même que, comme œuvre d'art selon les idées des Européens, il est plus parfait qu'aucun autre, et qu'il a bien mérité tous les soins que M. Julien a prodigués pour en rendre la traduction aussi parfaite que possible.

M. de Rosny a publié une petite nouvelle chinoise[1], qu'il a intitulée : *l'Épouse d'Outre-Tombe.* C'est l'histoire d'une fille qui a été assassinée par suite d'une imprudence et que son amant épouse après sa mort pour légitimer sa liaison avec elle. C'est une idée bizarre pour nous, mais qui a sa raison d'être dans les idées chinoises. M. de Rosny fait suivre sa traduction du texte chinois autographié et d'un catalogue raisonné des romans chinois traduits jusqu'ici en entier ou par extrait

Il a paru un assez grand nombre de livres destinés à faciliter l'étude de la langue chinoise. M. Summers, à Londres, a publié une grammaire élémentaire[2]; il y traite, dans la première moitié du volume, très-brièvement des formes du langage,

[1] *L'Épouse d'Outre-Tombe*, conte chinois, traduit sur le texte original par Léon de Rosny. Paris, 1864, in-12 (44 et 31 pages).

[2] *The rudiments of the chinese language, with dialogues, exercises and a vocabulary*, by the Rev James Summers. Londres, 1864, in-12 (11 et 159 pages)

et consacre l'autre moitié à des exercices et à un vocabulaire dans lesquels les phrases et les mots chinois ne sont écrits qu'en transcription en caractères latins, ce qui les rend à peu près inutiles.

M. Stanislas Julien a commencé une série de livres élémentaires pour l'enseignement du chinois tant moderne que classique. Je vais les énumérer dans l'ordre de leur publication. Ce sont :

1° Des dialogues chinois, tirés de la grammaire mandchoue intitulée *Thsing-wen-ki*[1]. Ils sont imprimés par la voie de la lithographie et écrits en caractères légèrement cursifs, mais tels que l'on peut aisément compter le trait, ce qui est exigé par le but du livre. M. Julien va en publier la traduction et le vocabulaire.

2° Le livre des *Trois Mots*[2]. C'est un manuel de lecture introduit dans les écoles chinoises au XIIIe siècle, et aujourd'hui encore généralement employé. Il contient cent soixante-huit phrases très-simples, chacune de six mots, divisées en deux membres dont chacun est composé de trois mots; de là le nom du livre. Ce manuel est très-bien entendu, il contient les mots les plus usités, des

[1] *Si-tchang-keou-tcou-hoa*, dialogues chinois à l'usage de l'École spéciale des langues orientales vivantes, publiés par M. Stanislas Julien. Première partie : texte chinois. Paris, 1863, in-8° (80 pages de lithographie).

[2] *San-tseu-king, Trium litterarum Liber, a Wang-peh-heou sub finem XIII seculi compositus*; textum sinicum adjecta 214 clavium tabula edidit et in latinum vertit Stanislas Julien. Paris, 1864, in-8° (20 et 15 pages).

maximes de morale très-simples et des données élémentaires sur l'histoire de la Chine. Deux phrases qui se suivent riment toujours ensemble, ce qui aide les enfants à les retenir. M. Julien a publié le texte lithographié, en ajoutant à chaque mot le chiffre de sa racine et le nombre des traits additionnels, pour mettre l'élève en état de le trouver sans difficulté dans le dictionnaire. Ce texte est suivi de la liste des clefs, puis viennent la transcription et la traduction de chaque phrase en latin.

3° Le même petit livre en chinois et en anglais [1].

4° M. Julien prépare une troisième édition du même livre, accompagnée d'un commentaire philologique et historique, et augmentée d'un vocabulaire qui contiendra tous les mots employés dans ce volume et dans le livre des *Mille Mots* dont je vais parler plus bas. Ce sera certainement un des manuels les plus utiles et les mieux entendus qu'on puisse mettre entre les mains des commençants pour les aider à vaincre les nombreuses difficultés qu'ils trouvent à l'entrée de l'étude du chinois.

5° Le livre des *Mille Mots* [2]. C'est le premier livre de lecture composé en Chine, et il a eu l'origine la plus bizarre. On dit que l'empereur Wou-ti,

[1] *San-tsze-king, the three character classic,* composed by Wang-pih-how, published in chinese and english with a table of the 214 radicals, by Stanislas Julien. Paris, 1864, in-8° (20 et 16 pages).

[2] *Thsien-tseu-wen, le livre des Mille Mots,* le plus ancien livre élémentaire des Chinois, publié en chinois avec une double traduction et des notes par M. Stanislas Julien. Paris, 1864, in-8° (IV, 22, 50 et 39 pages).

au VIe siècle, fit copier dans un livre mille caractères différents et les remit à un lettré éminent pour en faire des phrases; chaque caractère ne devait être employé qu'une fois dans le texte. Le lettré arrangea ces mots en phrases de quatre mots qui offrent un sens, mais qui sont informes et difficiles à entendre parce que le système prescrit exclut l'emploi des particules et des formes grammaticales. Mais l'empereur était satisfait, et le livre fut introduit dans les écoles, où il s'est universellement maintenu pour l'enseignement de l'écriture et de la lecture. M. Julien a publié le texte chinois, suivi d'une analyse très-détaillée de chaque caractère, pour mettre le commençant en état de distinguer tous les éléments qui composent un mot; ensuite il donne la transcription des phrases et leur traduction, et y ajoute un commentaire qui est tout à fait indispensable pour un texte composé dans des conditions pareilles.

Ce livre est tellement populaire en Chine et la nation y est tellement attachée à ce mode d'enseignement, que les missionnaires américains à Shanghai ont trouvé nécessaire de suivre l'exemple, mais en essayant de perfectionner le manuel, qu'ils voulaient mettre entre les mains des enfants qui fréquentent leurs écoles. M. Martin, à Shanghaï, a choisi les deux mille mots chinois qui reviennent le plus souvent dans les classiques et dans la traduction chinoise de la Bible; il a remis ces mots à un Chinois lettré qui en a fait des stances en quatre mots sur la théo-

logie, la morale et des sujets variés, en suivant le même système que l'empereur Wou-ti, c'est-à-dire en n'employant chaque mot qu'une seule fois dans le livre, et produisant naturellement comme lui des stances mnémoniques, mais d'une construction irrégulière et par conséquent difficiles à entendre, sans compter qu'il a fallu employer beaucoup de mots dans un sens un peu arbitraire, quand on a voulu en faire des phrases de théologie chrétienne. M. Martin y a ajouté une traduction, une analyse sommaire des caractères, une interprétation de chaque mot, des modèles variés d'écriture et un vocabulaire de tous les mots employés dans l'ouvrage [1].

Autant je suis partisan de l'introduction du livre des *Trois Mots*, qui offre, à ce que je crois, une véritable facilité, autant j'ai des doutes sur l'emploi du livre des *Mille Mots* et plus encore sur l'utilité de son imitation américaine. Il est probable qu'il offre des avantages aux Chinois, puisqu'il s'est maintenu depuis tant de siècles; mais les besoins d'un enfant chinois, qui doit apprendre à lire et à écrire une langue qu'il sait, ne sont pas exactement les mêmes que ceux d'un étudiant européen qui veut apprendre la langue, et je crains que ce dernier ne trouve ses difficultés augmentées par un texte difficile et composé de phrases construites

[1] *The Analytical Reader, a short method for learning to read and write chinese,* by Rev. W. A. P. Martin. D. D. Shanghai, 1863, in-4° (II, 141 et 56 pages).

sans l'emploi de formes grammaticales. Il me semble qu'une chrestomathie graduée et publiée avec analyse des caractères, traduction littérale, commentaire et vocabulaire, le servirait bien mieux.

Mais ce dont on a besoin avant tout c'est un dictionnaire chinois, car ceux de Basile, de Morrison et de Wells Williams sont également difficiles à trouver. En attendant que M. Julien nous donne le *Thesaurus* chinois dont tous les matériaux sont accumulés chez lui, M. de Rosny essaye de pourvoir aux besoins les plus pressants par un vocabulaire d'environ huit mille mots, dont la publication est en train[1]. M. de Rosny a commencé par la liste des mots chinois qu'il veut comprendre dans son vocabulaire, il les a autographiés sur pierre et il a ajouté à chaque mot chinois un chiffre de renvoi, qui se rapporte à l'interprétation française, laquelle sera imprimée en typographie et formera la suite. M. de Rosny se propose d'y ajouter de nombreux suppléments, contenant des classes particulières de mots, dont on trouvera la liste sur le titre. L'auteur s'est vu forcé d'adopter ce mode d'impression, qui est un peu incommode pour le lecteur, parce qu'il a voulu

[1] *Dictionnaire des signes idéographiques de la Chine*, avec leur prononciation usitée en Chine et au Japon, et leur explication en français, accompagné d'un vocabulaire de caractères difficiles à trouver, rangés d'après le nombre des traits, d'une table de signes susceptibles d'être confondus, de la liste des signes idéographiques particuliers aux Japonais, d'un index géographique et historique, d'un glossaire japonais-chinois des noms propres des personnes, par Léon de Rosny. Paris, 1864, in-8° Livraisons 1 et 2 (VIII et 149 pages).

joindre à chaque mot chinois sa prononciation en japonais, ce qui aurait trop compliqué l'impression typographique. On sait que les Japonais ne se contentent pas d'employer au milieu de leurs phrases des caractères chinois dans leur sens et avec leur prononciation propre, mais qu'ils s'en servent encore avec une prononciation et dans un sens japonais, et que cette confusion crée une grande difficulté pour les étrangers. M. de Rosny a voulu donner, par cette addition à son vocabulaire, un moyen de trouver cette prononciation plus facilement que l'on ne pouvait jusqu'ici, où l'on était réduit pour cela au Dictionnaire japonais chinois publie, il y a une vingtaine d'années, par M. de Siebold et arrangé d'une façon peu commode.

Ceci m'amène aux travaux sur la langue japonaise, langue dont l'étude est devenue tout à coup nécessaire en Europe, depuis l'ouverture des ports japonais au commerce européen, et les traités que les puissances occidentales ont imposés au Japon. Il est dans la nature des choses que le premier effort que l'on fasse soit de préparer les moyens élémentaires pour l'enseignement de la langue, des grammaires, des dictionnaires et des textes à l'usage des commençants, et l'on s'en occupe de tous les côtés. La langue elle-même ne paraît pas être très-difficile; mais il a plu aux lettrés japonais de la compliquer par un mélange illimité de chinois et par l'usage de plusieurs styles d'écriture, dont les plus employés sont compliqués

par toutes les combinaisons qu'on peut inventer pour rendre difficile la lecture. M. de Rosny, qui est chargé d'un cours de japonais à l'École des langues orientales, a commencé la publication d'une série d'exercices de lecture japonaise[1]. Le premier cahier contient l'alphabet kata-kana, le plus simple de tous, et quelques exercices de lecture; il prépare la publication de morceaux choisis de littérature et d'un manuel de la conversation japonaise. M. Brown, à Shanghaï, a fait imprimer un volume[2] contenant un essai de grammaire, une liste de phrases idiomatiques, une série de conversations et un index servant de vocabulaire anglo-japonais. A chaque sentence en anglais correspond une double traduction japonaise, ce qui est un système d'exercices fort bien entendu. Le japonais est imprimé en caractères kata-kana avec une transcription en lettres latines. M. Brown n'indique pas où il a préparé sa conversation, ni à l'aide de qui; mais elle est évidemment faite au Japon et paraît être exécutée avec beaucoup de soin.

M. Hoffmann, à Leyde, a publié le texte chinois

[1] *Exercices de lecture japonaise*, à l'usage des personnes qui suivent le cours de japonais professé à l'École des langues orientales par M. Léon de Rosny. I. Écriture kata-kana, Paris, 1863, in-8° (12 et 16 pages lithographiées).

[2] *Colloquial Japanese, or conversational sentences and dialogues in english and japanese, together with an english-japanese index to serve as a vocabulary and an introduction on the grammatical structure of the language*, by the Rev. S. R. Brown. Shanghai, 1863, in-8° (6, LXII, 243 et 11 pages).

et la traduction japonaise du *Ta-hio* [1], l'un des livres classiques des Chinois. Dans un second cahier il nous donne la transcription de la traduction japonaise en caractères latins, et une petite dissertation sur la prononciation du japonais. Il n'a pas cru nécessaire d'ajouter une traduction anglaise du texte, probablement parce qu'il aura pensé que tout homme qui se livrait à ces études devait posséder l'une ou l'autre des traductions du *Ta-hio* qui ont été publiées. Les types chinois et japonais kata-kana que M. Hoffmann a fait graver et dont il s'est servi pour ce petit livre, sont très-gracieux. L'achèvement de ces caractères le mettra en état de faire imprimer le Dictionnaire japonais-hollandais-anglais que le public savant attend depuis si longtemps de lui, et, si je suis bien informé, il en a commencé l'impression. Au reste, ce n'est pas encore son grand *Thesaurus*, qu'il tient prêt depuis des années, que nous obtiendrons, mais un dictionnaire d'une moindre étendue. Pendant ce temps, M. Léon Pagès surveille à Paris l'impression d'un *Dictionnaire japonais*, par M. l'abbé Mermet de Cachou. L'auteur, depuis longtemps missionnaire et à la tête d'une école au Japon, a composé deux dictionnaires, l'un français-japonais et l'autre japonais-français; c'est le premier des deux qui s'imprime dans ce moment, et j'ai entre les mains les cent premières pages de l'ouvrage. Le mot français est toujours accompagné de sa traduction anglaise, et le mot japonais

[1] *The Grand Study, Ta-hio or Dai Gaku*, edited by Dr. S. Hoffmann. Leiden, 1864, in-8° (v, 26, VIII et 11 pages)

de sa prononciation en caractères latins. Le japonais est en général imprimé en caractères chinois, mêlés quelquefois avec des caractères kata-kana. C'est un système que les lettrés japonais ont adopté et qu'ils paraissent, par prétention ou par pédanterie, préférer à l'emploi constant de leurs propres caractères. Mais comme ces caractères chinois sont en général prononcés selon la mode japonaise et représentent, non pas leur sens naturel, mais des syllabes japonaises, il me paraît devoir en naître une confusion bien fâcheuse pour ceux qui veulent apprendre. Au reste, M. Mermet n'a fait que suivre les habitudes qu'il a trouvées dans le pays, et je viens de voir un dictionnaire de poche anglais-japonais [1], imprimé à Yédo, rédigé et publié uniquement par des Japonais et pour leur propre usage, qui est imprimé exactement de la même manière. Lorsque lord Elgin conclut son traité avec le Japon, il insista pour que la correspondance officielle se fît dorénavant en

[1] *A pocket Dictionary of the english and japanese language.* Printed at Yedo, 1862 (IV et 953 pages, in-8° oblong). L'exécution de ce volume est curieuse. Il est imprimé sur papier de Chine assez fort pour supporter l'impression des deux côtés de la page. Chaque page se compose de quatre colonnes, la première et la troisième contiennent les mots anglais, les deux autres la traduction japonaise placée de manière à continuer les lignes d'anglais. L'anglais est composé en beaux caractères, tirés probablement d'Angleterre; les colonnes japonaises ont dû être gravées après la composition de la partie anglaise, sur des blocs de bois, et ajustées avec les colonnes anglaises pour former les pages; le tout est tiré par une presse européenne et avec de l'encre grasse. L'exécution typographique du volume est très-satisfaisante

anglais ; les ministres japonais proposèrent le hollandais comme leur étant plus familier. Lord Elgin leur répondit que les Japonais étaient des gens d'esprit et que certainement dans cinq ans ils auraient tout ce qu'il leur fallait d'interprètes d'anglais. Les ministres sourirent, accordèrent le point et se mirent à l'œuvre. Il y avait à Yédo une école pour les interprètes des affaires étrangères, où l'on enseignait le hollandais ; on l'agrandit et on fit le Collége des langues européennes. C'est à l'aide des professeurs d'anglais de ce collége (eux-mêmes tous Japonais) que M. Hari Tatsnoskay a publié le vocabulaire dont je parle. Le volume contient environ trente-six mille mots anglais avec leur traduction en japonais, ou plutôt dans ce mélange odieux de japonais et de chinois que les lettrés affectionnent. La partie anglaise du livre est généralement correcte ; il y a bien quelques néologismes inquiétants, mais seulement assez pour prouver qu'aucun Anglais ne l'a revue.

J'aurais désiré, Messieurs, à la fin de cette énumération d'ouvrages nouveaux, vous présenter quelques réflexions sur l'esprit de critique qui pénètre de plus en plus dans nos études, montrer le contraste entre la sévérité d'aujourd'hui et la facilité avec laquelle on admettait autrefois comme également va lables tous les témoignages empruntés à des manuscrits orientaux, et montrer par quelques exemples combien la reconstruction de l'histoire de l'Orient fait de progrès sous l'impulsion et la sauvegarde des recherches conduites dans ce nouvel esprit. Mais ce

rapport dépasse déjà la limite naturelle d'un pareil travail, et il faut que je termine ici.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

I.

LISTE DES MEMBRES SOUSCRIPTEURS

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

MM. Abbadie (Antoine d'), correspondant de l'Institut.

Abd-el-Kader (S. A. l'émir), à Damas.

Acollas, docteur en droit.

Agop Effendi, conseiller à l'ambassade ottomane.

Ahmed Kiamil Effendi, membre du bureau des interprètes aux affaires étrangères, à Paris.

Aivazovski (Sa Grandeur L. P. Gabriel), archevêque armenien diocésain en Bessarabie et à Nakhtchewan.

Alcober (Vincent), employé au ministère de l'intérieur, à Madrid.

Alekan (Alphonse), à Tunis.

MM. Amari (Michel), ministre de l'instruction publique à Turin.

Arconati (Le marquis Visconti), à Turin.

Arnaud, pasteur protestant aux Vans (Ardèche).

Aubaret, capitaine de frégate, consul de France à Bangkock (Siam).

Aumer (Joseph), employé à la Bibliothèque royale de Munich.

Bibliothèque ambrosienne, à Milan.

Bibliothèque de l'Université, à Erlangen.

Bader (Mademoiselle), à Paris.

Badiche (L'abbé), trésorier de la métropole, à Paris.

Baissac (Jules), traducteur au ministère de la guerre, à Paris.

Barb (H. A.), professeur à Vienne.

Barbier de Meynard, professeur à l'École des langues orientales vivantes.

Bardelli, professeur à l'Université de Pise.

Bargès (L'abbé), professeur d'hébreu à la faculté de théologie de Paris.

Barré de Lancy, secrétaire archiviste de l'ambassade de France à Constantinople.

Barth (Auguste), à Strasbourg.

Barthélemy Saint-Hilaire, membre de l'Institut.

Beauté fils, à Alexandrie.

Beauvoir-Priaux (De), à Londres.

MM. Behrnauer (Walther), secrétaire de la Bibliothèque publique de Dresde.

Belin, secrétaire interprète de l'ambassade de France à Constantinople.

Bellecombe (André de), homme de lettres, à Choisy-le-Roi (Seine).

Benzon (L'abbé comte), professeur d'hébreu au séminaire patriarcal de Venise.

Berezine, professeur de langues orientales, à Casan.

Bergstedt, agrégé, à Upsal.

Bertrand (L'abbé), chanoine de la cathédrale de Versailles.

Bh'au-Daji, à Bombay.

Bland, membre de la Société royale asiatique de Londres.

Boilly (Jules), peintre, à Paris.

Boissonnet de la Touche (Estève), lieutenant-colonel d'artillerie, à Perpignan.

Boncompagni (Le prince Balthasar), à Rome.

Bonnetty, directeur des Annales de philosophie chrétienne.

Botta (Paul-Émile), consul général de France à Tripoli de Barbarie, corresp. de l'Institut.

Boucher (Richard), à Paris.

Bréal, agrégé de l'Université, chargé de cours au Collége de France.

Briau (René), docteur en médecine, à Paris.

Brosselard (Charles), secrétaire général de la préfecture d'Alger.

MM. Brown (John), chargé d'affaires des États-Unis, à Constantinople.

Brunet de Presle, membre de l'Institut, à Paris.

Buchère (Paul), à Versailles.

Buhler (George), à Londres.

Bullad, interprète de l'armée d'Afrique, à Fort-Napoléon (Algérie).

Burgraff, professeur d'arabe, à Liége.

Burnouf (Émile), professeur à la faculté des lettres de Nancy.

Cahen, rabbin à Constantine.

Calfa (Ambroise Yousouf Nar Bey), ancien directeur du Collége national arménien de Paris.

Calfa (Corene Yousouf Nar Bey), ancien préfet des études au même collége.

Cama (Khursedji Rustomji), négociant à Bombay.

Cartwright.

Catsephlis, consul de Prusse à Tripoli de Syrie.

Caussin de Perceval, membre de l'Institut, professeur d'arabe à l'École des langues orientales vivantes et au Collége de France.

Chadli (Sidi-Mohammed), directeur de l'École d'instruction supérieure arabe, à Constantine.

Chaillet, payeur à Alger.

MM. Challamel (Pierre), artiste peintre, à Paris.
Charencey (De), à Paris.
Charmoy, ancien professeur de langues orientales à l'Université de Saint-Pétersbourg.
Cherbonneau, professeur d'arabe à Alger.
Chinaci Effendi, employé supérieur du Gouvernement ottoman.
Chodzko (Alexandre), chargé du cours de langue et de littérature slaves au Collége de France.
Clément-Mullet (Jean-Jacques), membre de la Société géologique de France.
Cohn (Albert), docteur en philosophie.
Combarel, professeur d'arabe à Oran.
Constant (Calouste), à Smyrne.
Coomara Swamy, mudeliar et membre du conseil législatif à Colombo, Ceylan.

Dastugues, chef d'escadron, à Oran.
Dalsème (Achille), à Paris.
Dax, capitaine d'artillerie, à Sebdou.
Defrémery (Charles), professeur suppléant au Collége de France.
Delessert (François), membre de l'Institut, président de la caisse d'épargne.
Delitzch, professeur, à Leipzig.
Derenbourg (Joseph), à Paris.
Deschamps (L'abbé), à Paris.
Desvergers (Adolphe-Noël), correspondant de l'Institut.

MM. Devic (L. M.), élève de l'École spéciale des langues orientales.

Dieterici (Ant.), professeur à Berlin.

Dillmann, professeur à Kiel.

Dini (Dr), professeur au Collége de Fano, Marches d'Italie.

Ditandy (Auguste), censeur au lycée d'Angoulême.

Djemil Pacha (S. E.), ambassadeur de la Sublime Porte, à Paris.

Drouin (Edmond), avocat à Paris.

Dugat (Gustave), ancien élève de l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Dulaurier (Édouard), membre de l'Institut, professeur d'arménien à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Du Nant (G. Henry), à Genève.

Durr, juge de paix, à Tenès.

Eastwick, secrétaire du ministère de l'Inde, à Londres.

Eichthal (Gustave d'), secrétaire de la Société ethnologique.

Emin (Jean-Baptiste), professeur à l'Institut Lazareff, à Moscou.

Enis Effendi, membre de l'Académie, à Constantinople.

Escayrac de Lauture (Le comte d'), membre de la Société de géographie.

Espina, vice-consul de France à Sousa (Tunisie).

MM. Fano (Le comte Camille Marcolini di).
Feer (Léon), à Paris.
Finlay (Le docteur Édouard), à la Havane.
Finn, consul d'Angleterre à Jérusalem.
Fleischer, professeur à l'Université de Leipzig.
Flottes, professeur de philosophie, à Montpellier.
Flügel, professeur à Dresde.
Foucaux (Ph. Édouard), professeur de sanscrit au Collége de France.
Franceschi (Richard), chancelier du consulat d'Autriche à Scutari d'Albanie.
Frankel (Le docteur), directeur du séminaire, à Breslau.
Friedrich, secrétaire de la Société des sciences, à Batavia.

Gabelentz (H. Conon de la), conseiller d'État, à Altenbourg.
Garcin de Tassy, membre de l'Institut, professeur d'hindoustani à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
Garnier (L'abbé), professeur au petit séminaire de Plombières.
Garrez (Gustave), à Paris.
Gauthier, docteur médecin, à la Véline, près Saint-Dié.
Gay (Ferdinand), chancelier du consulat de France à Mogador.
Gayangos, professeur d'arabe, à Madrid.

MM. GERSON-LÉVY, membre de l'Académie impériale, à Metz.

GILDEMEISTER, professeur, à Bonn.

GILBERT, chancelier du consulat de France, à Alep (Syrie).

GOBINEAU (Le comte Arthur DE), ministre de France en Perse.

GOLDENBLUM (Ph. V.), à Odessa.

GOLDENTHAL, professeur, à Vienne.

GOLDSTÜCKER, Dr en philosophie, à Londres.

GORGUOS, professeur d'arabe au lycée d'Alger.

GORRESIO (Gaspard), secrétaire perpétuel de l'Académie de Turin.

GOSCHE (Richard), professeur à Halle (Prusse).

GRAFF, professeur à l'École royale de Meissen.

GUERRIER DE DUMAST (Le baron), de l'Académie de Stanislas, à Nancy.

GUIGNIAUT, membre de l'Institut, à Paris.

HAIGHT, à New-York.

HALL (Fitz-Edward), dans l'Inde.

HASSLER (Conrad-Thierry), professeur, à Ulm.

HAUVETTE-BESNAULT, bibliothécaire à l'École normale, à Paris.

HERACLIUS (Son Altesse), prince de Géorgie, colonel d'état-major, à Tiflis.

HERMITE, membre de l'Institut, à Paris.

HERVÉ SAINT-DENYS (Le marquis Léon D'), à Paris.

MM. Hoffmann (J.), interprète pour le japonais au Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, à Leyde.

Holmboë, conservateur de la bibliothèque de Christiania.

Hurel, ancien élève de l'École des langues orientales, à Paris.

Janin-Chevallier (André), professeur de langues sémitiques, à Genève.

Jebb (Rév. John), recteur à Peterstow, Ross (Hertfordshire).

Judas, secrétaire du conseil de santé des armées au ministère de la guerre, à Paris.

Julien (Stanislas), membre de l'Institut, professeur de chinois et administrateur du Collége de France.

Kasem-Beg (Mirza A.), professeur de mongol à l'Université de Saint-Pétersbourg, conseiller d'État actuel.

Kazimirski de Biberstein, bibliothécaire de la Société asiatique.

Kemal Effendi (Son Exc.), ambassadeur de la Porte à Berlin.

Kerr (Mme Alexandre).

Khalil el Kouri, à Beyrouth.

Khanikof (Nicolas de), conseiller d'État actuel, à Saint-Pétersbourg.

Krehl, docteur en philosophie, à Dresde.

MM. Kremer (De), consul d'Autriche, à Galatz.
Kühlké (J.), professeur à l'École égyptienne de Paris.

Labarthe (Charles de), professeur de sciences mathématiques, ancien élève de l'École des langues orientales.
Laemmerhirt (Dr), à Weimar.
Laferté-Senectère (Le marquis de), à Tours.
Lancereau (Édouard), licencié ès lettres.
Langlois (Victor), ancien élève de l'École des langues orientales, à Paris.
Laroche (Le marquis de), à Paris.
Lazareff (S. E. le comte Christophe de), conseiller d'État actuel, chambellan de S. M. l'empereur de Russie.
Lebidart (Antoine de), à l'internonciature autrichienne, à Constantinople.
Lecomte (L'abbé), à Vitteaux (Côte-d'Or).
Lefèvre (André), licencié ès lettres, à Paris.
Legay (Léandre), attaché au consulat d'Alexandrie.
Lequeux, chancelier-drogman au consulat général de Tripoli de Barbarie.
Lenormant (François), sous-bibliothécaire de l'Institut.
Letteris, directeur de l'Imprimerie impériale orientale, à Prague.
Levander (H. C.), de l'Université d'Oxford.
Lévy-Bing (L.), banquier, à Nancy.

MM. Liétard (Dr), à Plombières.

Loewe (Louis), docteur en philosophie, à Brighton.

Longpérier (Adrien de), membre de l'Institut, conservateur des antiquités au Louvre.

Luynes (Le duc de), membre de l'Institut.

Mac-Douall, professeur, à Belfast.

Madden (J. P. A.), agrégé de l'Université, à Versailles.

Mahmoud Effendi, astronome du vice-roi d'Égypte.

Mallouf (Nassif), professeur de langues orientales au Collége de la Propagande, à Smyrne.

Martin (L. A.), homme de lettres, à Paris.

Masson (Ernest), avocat, à Nancy.

Medawar (Michel), secrétaire interprète du consulat général de France, à Beyrouth.

Mehren (Dr), professeur de langues orientales, à Copenhague.

Meignan (L'abbé), chanoine honoraire, à Paris.

Mekerticht-Dadian, à Constantinople.

Ménant (Joachim), juge à Évreux.

Mergian (Rév. Père Grégoire), membre du Collége Monrad, à Paris.

Merlin (R.), conservateur du dépôt des souscriptions au Ministère d'État.

Metz-Noblat (Alexandre de), membre de l'Académie de Stanislas, à Nancy.

Milliès (Dr), prof. de théologie, à Utrecht.

MM. Miniscalchi-Erizzo, chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche, à Vérone.

Mohl (Jules), membre de l'Institut, professeur de persan au Collége de France.

Mohn (Christian), ancien élève de l'École spéciale des lang. orient. vivantes, à Naples.

Molesworth (Le capitaine).

Mondain, colonel, directeur des travaux publics, à Belgrade (Servie).

Monrad (D. G.), à Copenhague.

Mostafa ben Sadet (Thaleb), à Constantine.

Muir (John), à Édimbourg.

Müller (Joseph), secrétaire de l'Académie de Munich.

Müller (Maximilien), professeur, à Oxford.

Munk (S.), membre de l'Institut, à Paris.

Neubauer.

Nève, professeur à l'Université catholique, à Louvain.

Noethen (Ch. Maximilien), curé à Berg-Gladbach.

Nordmann (Léon), à Paris.

Ocampo (Melchior).

Oppert, professeur de sanscrit à l'École des langues orientales.

Orbelian (S. E. le prince Djambakour), colonel de la garde, aide de camp de l'empereur, à Tiflis.

MM. Overbeck (Le docteur), professeur, à Bonn.

Pagès (Léon), à Paris.

Paspati, docteur-médecin, à Constantinople.

Pauthier (G.), à Paris.

Pavet de Courteille (Abel), professeur de turc au Collége de France.

Perétié, chancelier du consulat général de Beyrouth.

Perron (Le docteur), directeur du Collége impérial arabe-français, à Alger.

Pertazzi, attaché à l'internonciature, à Constantinople.

Pertsch (W.), docteur, à Gotha.

Petit (L'abbé), professeur au grand séminaire de Beauvais.

Pilard, interprète militaire, à Tlemcen.

Platt (William), à Londres.

Portal, maître des requêtes, à Paris.

Pratt (John), au collége de Saint-Mary, à Oxford.

Preston (Th.), Trinity-College, à Cambridge.

Prudhomme (Évariste), à Paris.

Pynappel, docteur et lecteur à l'Académie de Delft.

Regnier (Adolphe), membre de l'Institut.

Reinaud, membre de l'Institut, professeur d'arabe à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

MM. Renan (Ernest), membre de l'Institut.

Richard (Franceschi), vice-chancelier du consulat d'Autriche à Scutari en Albanie.

Richebé, professeur d'arabe, à Constantine.

Rivié (L'abbé), vicaire à Saint-Thomas d'Aquin.

Rodet (Léon), ancien élève de l'École polytechnique, à Nice.

Ronel, lieutenant au 2e lanciers.

Rondot (Natalis), délégué du commerce en Chine, à Paris.

Rosin (De), propriétaire à Nyons, canton de Vaud (Suisse).

Rosny (L. Léon de), à Paris.

Rost (Reinhold), secrétaire de la Société asiatique de Londres.

Rothschild (Le baron Gustave de), à Paris.

Rougé (Le vicomte Emmanuel de), membre de l'Institut, conservateur honoraire des monuments égyptiens du Louvre.

Rousseau* (Le baron Adolphe), consul de France à Serajewo en Slavonie.

Rouzé (Édouard de), capitaine, attaché à la direction des affaires arabes à Alger.

Royer, à Versailles.

Sabir (Constantin de).

Salles (Le comte Eusèbe de), professeur d'arabe à l'École des langues orientales, succursale de Marseille.

Sanguinetti (Le docteur B. R.), à Naples.

MM. Sarasin, élève de l'École des langues orientales.

Saulcy (F. de), membre de l'Institut, sénateur.

Schack (Le baron Adolphe de), à Munich.

Schefer (Charles), interprète de l'Empereur aux affaires étrangères, professeur de persan à l'École des langues orientales vivantes.

Schlagintweit (Émile), docteur, à Wursbourg.

Schlechta Wssehrd (Ottokar-Maria de), directeur de l'Académie orientale, à Vienne.

Schleswig-Holstein-Augustenburg (S. A. le prince de), à Paris.

Schwarzlose, docteur en philosophie, à Berlin.

Sédillot (L. Am.), professeur d'histoire au lycée Saint-Louis, secrétaire de l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Seligmann (Le Dr Romeo), professeur, à Vienne.

Seroka, chef du bureau arabe, à Biskara.

Skatschkoff (Constantin), consul de Russie à Tchougoutschok.

Slane (Mac Guckin de), membre de l'Institut.

Soleyman al-Harairi, secrétaire arabe du consulat général de France à Tunis.

Soret (Frédéric), orientaliste, à Genève.

Stæhelin (J. J.), docteur et professeur en théologie, à Bâle.

Stecher (Jean), prof. à l'Université de Gand.

Sumner (George), à Boston.

Sutherland (H. C.), à Oxford.

MM. Taillefer, docteur en droit, ancien élève de l'École spéciale des langues orient. à Paris.

Théroulde.

Thomas (Edward), du service civil de la Compagnie des Indes, à Londres.

Thonnelier (Jules), membre de la Société d'histoire de France, à Paris.

Tolstoi (Le colonel Jacques).

Tornberg, professeur à l'Université de Lund.

Torrecilla (L'abbé de), à Paris

Tugault, élève de l'École des langues orientales, à Paris.

Troyer (Le major), membre de la Société asiatique de Calcutta, à Paris.

Trübner (Nicolas), membre de la Société ethnologique américaine, à Londres.

Van der Maelen, directeur de l'établissement géographique, à Bruxelles.

Vandrival (Le chanoine), à Arras.

Vanucci (Atto), bibliothécaire, à Florence.

Veth (Pierre-Jean), professeur de langues orientales, à Amsterdam.

Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Vincent, orientaliste, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

Vlangali-Handjéri (Le prince Michel), à Paris.

Vogüé (Le comte Melchior de), à Paris.

MM. WADDINGTON (W. H.), à Paris.
WADE (Thomas), à Shanghaï (Chine).
WEIL, bibliothécaire de l'Université de Heidelberg.
WESTERGAARD, professeur de littérature orientale, à Copenhague.
WILHELM DE WÜRTEMBERG (Le comte), à Ulm.
WILLEMS (Pierre), professeur, à Hasselt.
WOGUE (Lazare), professeur d'hébreu au Collége israélite de Paris.
WORMS, docteur en médecine, à l'École de Saint-Cyr.
WUSTENFELD, professeur à Gœttingen.
WYLIE, à Shanghaï.

ZINGUERLÉ (Le père Pius), Bénédictin, à Rome.
ZOTENBERG (Dr Th.), à Paris.

II.

LISTE DES MEMBRES ASSOCIÉS ÉTRANGERS,

SUIVANT L'ORDRE DES NOMINATIONS

MM. MACBRIDE (Le docteur), professeur, à Oxford.
BOPP (F.), membre de l'Académie de Berlin.
WYNDHAM KNATCHBULL, à Oxford.
BRIGGS (Le général).
HODGSON (H. B.), ancien résident à la cour de Népal.
RADHACANT DEB (Radja), à Calcutta.
KALI-KRICHNA BAHADOUR (Radja), à Calcutta.

MM. Manakji-Cursetji, membre de la Société asiatique de Londres, à Bombay.

Court (Le général), à Lahore.

Lassen (Ch.), professeur de sanscrit, à Bonn.

Rawlinson (Sir H. C.).

Vullers, professeur de langues orientales, à Giessen.

Kowalewski (Joseph-Étienne), professeur de langues tartares, à Kasan.

Flügel, professeur, à Dresde.

Dozy (Reinhart), professeur, à Leyde.

Brosset, membre de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg.

Fleischer, professeur à l'Université de Leipzig.

Dorn, membre de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg.

Weber (Docteur Albrecht), à Berlin.

Salisbury (E.), secrétaire de la Société orientale américaine, à Boston (États-Unis).

Weil (Gustave), professeur à l'Université de Heidelberg.

III.

LISTE DES OUVRAGES

PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Journal asiatique, *seconde série*, années 1828-1835, 16 vol. in-8°, complet, 144 fr

Chaque volume séparé (à l'exception des vol. I et II, qui ne se vendent pas séparément) coûte 9 fr

Le même journal, *troisième série*, années 1836-1842, 14 vol. in-8°; 126 fr.

Quatrième série, années 1843-1852, 20 vol. in-8°; 180 fr.

Cinquième série, années 1853-1862, 20 vol. in-8°; 250 fr.

Sixième série, années 1863-1864; 4 vol. in-8°; 50 fr.

Choix de fables arméniennes du docteur Vartan, en arménien et en français, par J. Saint-Martin et Zohrab. 1825. In-8°; 3 fr.

Elements de la grammaire japonaise, par le P. Rodriguez, traduits du portugais par M. C. Landresse; précédés d'une explication des syllabaires japonais, et de deux planches contenant les signes de ces syllabaires, par M. Abel Rémusat, *Paris*, 1825, in-8°. == Supplément à la Grammaire japonaise, ou remarques additionnelles sur quelques points du système grammatical des Japonais, tirées de la grammaire composée en espagnol par le P. Oyanguren et traduites par C. Landresse; précédées d'une notice comparative des grammaires japonaises des PP Rodriguez et Oyanguren, par M. le baron Guillaume de Humboldt. *Paris*, 1826. In-8; 7 fr. 50 c.

Essai sur le Pali, ou langue sacrée de la presqu'île au delà du Gange, avec 6 planches lithographiées et la notice des manuscrits palis de la Bibliothèque du Roi, par MM. E. Burnouf et Lassen. *Paris*, 1826. In-8°; 9 fr.

Meng-tseu vel Mencium, inter sinenses philosophos ingenio, doctrina, nominisque claritate Confucio proximum, sinice edidit, et latina interpretatione ad interpretationem tartaricam utramque recensita instruxit, et perpetuo commentario e Sinicis deprompto illustravit Stanislas Julien. *Lutetiæ Parisiorum*, 1824, 2 vol. in 8°, 24 fr.

Yadjnadattabadha, ou la Mort d'Yadjnadatta, épisode extrait du Râmâyana, poëme épique sanscrit, donné avec le texte gravé, une analyse grammaticale très-détaillée, une traduction française et des notes, par A. L. Chézy, et suivi d'une traduction latine littérale par J. L. Burnouf. *Paris*, 1826. In-4°, avec 15 planches; 9 fr.

Vocabulaire de la langue géorgienne, par M. Klaproth. *Paris*, 1827. In-8°; 7 fr. 50 c.

Élégie sur la Prise d'Édesse par les Musulmans, par Nersès Klaietsi, patriarche d'Arménie, publiée pour la première fois en arménien, revue par le docteur Zohrab. *Paris*, 1828. In-8°; 4 fr. 50 c.

La Reconnaissance de Sacountala, drame sanscrit et pracrit de Câlidâsa, publié pour la première fois sur un manuscrit unique de la Bibliothèque du Roi, accompagné d'une traduction française, de notes philologiques, critiques et littéraires, et suivi d'un appendice, par A. L Chézy. *Paris*, 1830 In-4°, avec une planche, 24 fr.

Chronique géorgienne, traduite par M. Brosset. *Paris*, Imprimerie royale, 1830. Grand in-8°, 9 fr.

La traduction *seule*, sans texte, 6 fr.

Chrestomathie chinoise (publiée par Klaproth) *Paris*, 1833 In-8°; 9 fr

Éléments de la langue georgienne, par M. Brosset. *Paris*, Imprimerie royale, 1837. In 8°, 9 fr.

Géographie d'Abou'lfeda, texte arabe, publié par MM. Reinaud et le baron de Slane *Paris*, Imprimerie royale, 1840. In-4°, 45 fr

Radjatarangini, ou Histoire des rois du Kachmir, publiée

en sanscrit et traduite en français, par M. Troyer. *Paris*, Imprimerie royale et nationale, 3 vol. in-8°; 36 fr.

Le troisième volume *seul*, 6 fr.

Précis de législation musulmane, suivant le rite malékite, par Sidi Khalil, publié sous les auspices du ministre de la guerre. *Paris*, Imprimerie impériale, 1855. In-8; 6 fr.

COLLECTION D'AUTEURS ORIENTAUX.

Les Voyages d'Ibn Batoutah, texte arabe et traduction par MM. C. Defrémery et Sanguinetti. *Paris*, Imprimerie impériale; 4 vol. in-8° et 1 vol. d'Index; 31 fr. 50 c.

Table alphabétique des Voyages d'Ibn Batoutah. Paris, 1859, in-8°; 1 fr. 50 c.

Les Prairies d'or de Maçoudi, texte arabe et traduction par MM. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille. Premier volume. *Paris*, 1861, in-8°; 7 fr. 50 c.

— Deuxième volume. Paris, 1863, 7 fr. 50 c.

— Troisième volume. Paris, 1864, 7 fr. 50 c.

Chaque volume de la collection se vend séparément 7 fr. 50 c.

Nota. Les membres de la Société qui s'adresseront directement au bureau de la Société, quai Malaquais, n° 3, ont droit à une remise de 33 p. o/o sur les prix ci-dessus.

JOURNAL ASIATIQUE.

AOÛT-SEPTEMBRE 1864.

MÉMOIRE SUR KHÂCÂNI,

POËTE PERSAN DU XII[e] SIÈCLE.

PAR N. DE KHANIKOF.

PREMIÈRE PARTIE.

ÉTUDE SUR LA VIE ET LE CARACTERE DE KHÂCÂNI.

Khâcâni est une des figures les plus brillantes du Parnasse iranien. Contemporain des héros des premières croisades, il nous a laissé une peinture exacte de plusieurs scènes de la vie intime de son époque, dont on chercherait en vain la trace dans les chroniques contemporaines. Ainsi, même après les vastes et savants travaux de M. Reinaud, et les érudites et importantes recherches de MM. Dulaurier, Defrémery, Wilken, Weil et d'autres écrivains, sur l'épopée des croisades, le témoignage poétique de Khâcâni n'est pas à dédaigner pour se faire une idée exacte des tendances et de la constitution de la société musulmane au XII[e] siècle. Relégué dans une cour secondaire, il nous fournit des faits d'autant plus précieux qu'ils nous renseignent sur des dynasties peu connues et nous permettent de juger à quel point les mœurs de la capitale des khalifes se re-

flétaient dans celles des provinces les plus lointaines de leur immense empire. Son existence, pleine de privations et d'orages, l'a rendu témoin d'une longue série d'années d'un siècle intéressant de l'histoire musulmane. Cette époque, mémorable par le contact prolongé de l'Occident et de l'Orient, a exercé une influence profonde sur l'âme impressionnable du poëte, et nous ne saurions mieux initier le lecteur aux détails peu nombreux de la vie de Khâcâni qu'en esquissant rapidement et à grands traits le caractère de son siècle.

Au vi^e siècle de l'hégire (1106-1206), le khalifat jetait déjà les dernières lueurs de son éclat primitif. Des vassaux orgueilleux, les Seldjouquides de la Perse, osaient attaquer en face la question brûlante de la séparation des pouvoirs temporel et spirituel du chef de l'islamisme. Le sultan Mahmoud pilla Baghdad en 528; le sultan Mass'oud emmena, l'année suivante, le khalife prisonnier à Maragha, et imposa, en 530, à son successeur Muqtafy des conditions qui séparaient de fait ces deux pouvoirs suprêmes. Ce traité reléguait le khalife dans son palais et le privait du droit d'entretenir une armée. Il ne resta pas, il est vrai, longtemps en vigueur; néanmoins, il ébranla fortement les bases de la constitution de l'état musulman, et si les croisades n'avaient point ravivé le fanatisme des sectateurs du Coran, le khalifat se serait affaissé sous son propre poids et serait mort d'inanition, bien avant le coup de grâce que lui portèrent les hordes de Halakou.

Jérusalem, la maison sainte des musulmans, était au pouvoir des infidèles. Les prières des successeurs du Prophète ne pouvaient rien contre la force de ces mécréants bardés de fer, qui, avec une abnégation digne d'une meilleure cause, étaient venus arracher la cité de Dieu aux mains des ennemis de leur foi. L'impuissance des khalifes, dans une circonstance aussi critique pour la gloire de l'islam, contribua à agrandir l'influence des cheikhs qui se mirent à la tête du mouvement anti-chrétien, et leur pouvoir s'accrut à tel point qu'en 578 nous voyons un khalife, Nassir Eddine Oullah, recevoir l'investiture du *fétawi*, c'est-à-dire du droit de donner des ordres ayant force de loi, des mains d'un simple cheikh, A'bdul Djébbar.

L'islamisme, ce lien puissant et unique des parties hétérogènes du monde oriental, passa dans ce siècle par de rudes épreuves. Le doute commençait à le miner dans toutes ses bases, et l'hérésie bathnienne, qui, au siècle précédent, grondait au loin, se cachant sous la protection des Fatimites de l'Égypte, profita de la faiblesse des khalifes et vint s'établir presque au centre de leurs domaines. Le terrible Vieux de la Montagne et ses successeurs bravaient les foudres de Baghdad dans leur nid d'aigle, à Alamout, et, par des exemples d'une vengeance aussi prompte qu'implacable, tenaient en bride les grands et les petits, soupçonnés de velléités d'opposition. Ni la majesté du khalifat, ni le pouvoir de la souveraineté et du vizirat, ni la science, ni la

piété n'arrêtaient le bras vengeur des émissaires de Hassan, fils de Sabbah. Les émirs des vrais croyants, comme les princes Seldjouquides, les vizirs et les docteurs en théologie, expiaient, sous les poignards de sectaires fanatiques, des actes, et quelquefois même de simples paroles, hostiles aux Bathniens.

La nécessité de combattre les croisés détournait l'attention des ambitieux de la poursuite de leurs propres plans; mais néanmoins les dynasties surgissaient et disparaissaient au VI^e siècle de l'hégire, dans les limites du khalifat, comme les vagues d'un océan orageux. Ainsi, du vivant de Khâcâni, on vit crouler les Hesnouvides à Dinaver et Chehrizour, les Seldjouquides en Syrie, les Mouatideinides dans le Maghreb, les Kakouêh dans le Fars, la dynastie de Teghtakine en Syrie, les Nedjid dans le Yémen, les Beni-Assad à Alep et les Danichmendlou dans l'Asie Mineure. Le même espace de temps vit naître les Ttchaoulid à Mossoul, les Atabeks de Yezd, les Beni-Hafz à Tunis, les Mehdiêh dans le Yémen, les Eyoubides à Hams, les Sélékid à Erzeroum, les Atabeks de l'Aderbeidjan, les Beni-Adiss en Afrique, les Atabeks du grand Louristan et les Kourchidides dans le petit Louristan, les Ghourides à Ghizni, et enfin les Beni-Eyoub dans le Yémen. Toutes ces puissances éphémères s'entre-choquaient pour se disputer les lambeaux du pouvoir et des domaines des khalifes, pendant que la Providence évoquait, dans l'extrême Orient, leur commun destructeur. Le fléau de l'islam, Tchingise, naquit

en 549. Les races turques trouvaient ainsi un drapeau, et leur activité qui se dépensait, depuis des siècles, comme nous le savons par les savantes recherches de M. Stanislas Julien, en luttes stériles avec la Chine, devait couvrir de ruines et de sang le sol décrépit du khalifat. L'ambition mal entendue des anciennes dynasties, des Seldjouquides de la Perse et des Kharezm-chahs, et l'ardeur qu'elles mettaient à s'affaiblir mutuellement, contribuaient, d'une manière puissante, à activer la décomposition sociale de l'Orient musulman.

Le VI^e^ siècle de l'hégire est, par excellence, un siècle d'aventures et d'aventuriers. Hamedani et Hariri nous ont laissé des portraits de flibustiers de ce temps, et les *maqamats* de ces poëtes nous permettent de juger ce qu'un homme entreprenant et peu scrupuleux pouvait oser à cette époque de désordre et d'anarchie. Presque tous les auteurs leurs contemporains ont conservé, dans leurs écrits, les traces de l'existence de semblables esprits aventureux.

Toutes ces particularités étendaient un voile de tristesse sur les productions littéraires de cette époque. La nature elle-même semblait vouloir abandonner son cours régulier pour présager des malheurs aux vrais croyants. En 534 on vit paraître, à Baghdad, des scorpions volants; quelques années plus tard, plusieurs tremblements de terre formidables dévastèrent la Syrie; en 557 une éclipse totale du soleil épouvanta sérieusement les superstitieux sectateurs du Coran, et enfin, la conjonction de sept

planètes dans la constellation de la Balance fit généralement croire à la fin prochaine du monde, qui, d'après les astrologues, devait périr par un déluge.

Cette tristesse générale, ces doutes religieux, cette inconstance des hommes et des choses, devaient nécessairement conduire la poésie au mysticisme. Nous en trouvons quelques traces déjà chez Khâcâni; mais on doit considérer comme le véritable créateur du genre, Senaï, qui trouva de dignes continuateurs dans Djellal-Eddine Roumi et Ferid-Eddine Attar, ce dernier si avantageusement connu des lecteurs français par les belles traductions de M. Garcin de Tassy. Enfin ce n'est que vers le milieu du VI^e siècle de l'hégire que l'incurie des Occidentaux établis en Palestine permit aux mahométans de reprendre le dessus. La nouvelle de la prise de Jérusalem en 579 parcourut, avec une vitesse extraordinaire, le khalifat d'un bout à l'autre. Le Qazi Mudgir-Eddine s'empressa de l'annoncer à ses coreligionnaires par deux vers qui ont eu un grand succès à cette époque :

وفتحكم حلب الشهباء في صفر
قضا لكم افتتاح القدس في رجب

Il s'empara d'Alep, la resplendissante, au mois de sefer.
L'ordre lui vint d'enlever Jérusalem en redjeb [1].

[1] J'ai cité ces vers d'après le *Taqwim* imprimé de Hadji Khalfa; mais, grâce à l'obligeante indication du savant conservateur des manuscrits persans au *British Museum*, M. Rieu, je puis donner les variantes de ce distique, ainsi que le nom correct de son auteur. Ce dernier est, d'après Ibn Khalikan (*Vitæ illustrium virorum*, edidit

Cet état de choses, nuisible au développement régulier de la société musulmane, était assez favorable à celui de la poésie orientale. Les Seldjouquides, les Kharezm-chahs, les Atabeks, les Chirwan-chahs et les autres princes souverains de ce temps, tenaient à cœur de rivaliser en tout point avec la cour des khalifes, aussi bien dans les pompes extérieures que dans l'éclat des sciences et des arts. La multiplicité même de ces cours princières présentait aux poëtes, généralement mauvais courtisans, beaucoup de facilité pour trouver aide et assistance chez le rival du souverain qu'ils avaient le malheur de mécontenter. Une quassidèh récitée à propos les enrichissait pour un certain nombre d'années, ou du moins leur assurait, pour assez longtemps, une existence honnête. Aussi c'est une époque très-

F. Wüstenfeld, p. ١٢١), Muhii-Eddine, fils de Zaki محيى الدّين بن الزكى, et non Mudjir, comme il est imprimé chez Hadji Khalfa. Le sens de ces vers reste partant le même; mais les différents auteurs qui les citent les reproduisent avec des variantes dans quelques expressions. Ainsi, dans le مرآة الزمان de Chems-Eddine Youssouf, surnommé سبط الجوزى, Qazi de Damas; dans le تاريخ النجوم الزهرة فى ملوك دمشق والقاهرة d'Aboul Muhasin Youssouf, fils de Tengribirdi, de même que dans Aboulfeda, *An. Mos.* de Reiske, vol. VI, p. 53, ces vers sont cités ainsi :

وفتحه حلبًا بالسيف فى صفر
مبشرا بفتوح اقدس فى رجب

Ibn Khalikan (*l. c.*) les transcrit ainsi :

وفتحك القلعة الشهباء فى صفر
مبشر بفتوح القدس فى رجب

riche en talents poétiques. Je n'ai pas l'intention de donner ici la liste de leurs noms connus, au surplus, par l'ouvrage de Doulet-chah de Samarcande, popularisé en Europe par le livre de M. Hammer sur l'histoire de l'éloquence en Perse; mais j'observerai que Khâcâni survécut à presque tous ses rivaux du Parnasse. Depuis Hariri, mort en 516, jusqu'à Nizami, mort en 576, il a vu disparaître de la scène littéraire Envery, Senai, Watwat, Souzeni, et toute la brillante cohorte de leurs maîtres et de leurs élèves. La postérité, imitant la nature, lui accorda presque la même faveur. La plupart des recueils de poésie de ses contemporains ne sont pas parvenus jusqu'à nous, et j'ai cherché en vain, dans toutes les grandes bibliothèques de la Perse, les œuvres de Féléki que l'on possédait encore au temps de Oulough-bek. Mes recherches pour découvrir les divans d'Aboul-O'ulla et de Mudgir-Eddine de Beloqan n'ont pas eu plus de succès.

Si nous étions réduits à puiser nos renseignements sur la vie de Khâcâni dans les traités orientaux sur les poëtes persans, nous n'aurions que très-peu de détails à donner. Ils se réduiraient à peu près à ce que Hammer a fait déjà connaître sur la vie du poëte du Chirwan. Ces faits sont au surplus assez insignifiants; ils ne nous apprennent rien du caractère de l'homme, ni même des qualités de l'écrivain. Heureusement qu'une source de renseignements beaucoup plus abondante et infiniment plus instructive nous a été conservée dans les

œuvres mêmes du poëte. Très-porté à entretenir le lecteur de ses faits et gestes, Khâcâni ne nous donne que rarement des dates propres à fixer l'époque où les faits qu'il relate se sont accomplis, et ce défaut devra être corrigé par des considérations prises en dehors de ses œuvres.

Afzal-Eddine Haqaïqui, surnommé Khâcâni par son maître en poésie, Aboul-O'ula, naquit à Guendjèh, Elisabethpol actuelle, en 500 de l'hégire[1]. La belle vallée du Koura, qui s'élargit en une plaine spacieuse et fertile auprès de Guendjèh, est bornée au nord par les cimes neigeuses du Caucase et au sud par les montagnes verdoyantes et boisées du Qarabâgh. De tout temps elle a été riche en poëtes, Nizami et Khâcâni nous en fournissent la preuve pour le moyen âge, et Mirza Chafi, connu de tous les lecteurs des Voyages de M. Bodenstaedt, en fait foi pour l'époque actuelle. Le père du poëte portait le nom d'A'ly et exerçait la profession de menuisier. Sa mère était grecque d'origine; elle fut amenée dans les provinces caucasiennes par un marchand d'esclaves et embrassa l'islamisme après avoir été vendue au père de Khâcâni[2]. Dans la quassidèh sur son origine, insérée dans le *Touhfet-oul-araquein*, le poëte

[1] Dans son ode sur Ispahan, il dit : پانصد هجرت چو من نزاد یگانه, c'est-à-dire : « L'an 500 de l'hégire n'a pas vu naître un sans-pareil comme moi. »

[2] Voyez, dans le chapitre du *Touhfet* intitulé : در ستایش مادر خویش, les vers :

نسطوری وموبدی نژادش اسلامی وایزدی نهادش

et les suivants jusqu'à la fin.

dit qu'il est cuisinier du côté de sa mère[1] et tisserand du côté de son grand-père[2]. Son oncle, et son vrai bienfaiteur, comme nous le verrons plus loin, Mirza Kafi, fils d'Othman, était médecin et droguiste[3]. Quoique le travail ne semble guère avoir enrichi le père du poëte, c'est pourtant lui qui l'a nourri dans les premières années de son existence, et Khâcâni dit avec un certain orgueil : « Mon bagage est léger de la largesse des hommes, à cause du plat d'Aly le menuisier[4]. » Cela n'empêcha pas le menuisier d'abandonner bientôt son enfant, et Khâcâni ne l'a pas oublié, car, dans une pièce adressée à la mémoire de l'auteur de ses jours, il dit : « Mon père fit pour moi ce que jadis les Arabes faisaient pour leurs filles[5]. » Une épigramme d'Aboul-O'ula que nous reproduisons plus loin permet de croire que la jalousie était pour quelque chose dans cet abandon, car les mauvaises langues du pays attribuaient au professeur de l'art poétique la naissance du poëte. Quoi qu'il en soit,

[1] et [2] Nous réunissons ici les citations des passages du texte traduits dans le Mémoire. Dans le chapitre du *Touhfet* intitulé, *Sur son origine*, nous lisons : جولاهه نژادم از سوی جد, et plus loin طبّاخ نسب ز سوی مادر. ; enfin وزسوی پدر درودگرم دان

[3] Dans le chapitre du *Touhfet* intitulé, *Sur l'origine de son oncle*, Khâcâni dit : وزسوی عمم طبیب گوهر.

[4] Dans le chapitre du *Touhfet* consacré à la louange de son père, nous lisons :

از برّ خلایقم سبکبار   از مائدهٔ علیّ نجّار .

[5] On sait que les Arabes, avant l'islamisme, abandonnaient souvent leurs filles nouvellement nées dans le désert

voilà les détails que nous trouvons dans les vers de Khâcâni sur sa jeunesse et son éducation. Dans une pièce adressée à la mémoire de son oncle, nous lisons : « Mon pauvre père, à cause de l'oppression du temps, m'abandonna comme Sam avait abandonné Zal. Lui (c'est-à-dire son oncle) me traita immédiatement comme Simourgh. Il me prit sous son aile comme l'autre avait fait pour Zal, me porta sur le mont *Kaf* de sa science, et m'éleva dans son nid. Dans ma position d'orphelin, cet homme fit pour moi autant que l'oncle de Mustapha avait fait pour lui [1]. » Plus loin il dit : « Il soignait mon éducation. Pendant sept ans, il me préserva du feu et de l'eau. Enfin, lorsqu'il vit que ma langue était déliée, il plaça entre mes mains la table de l'esprit (c'est-à-dire qu'il l'envoya à l'école) [2]. Il était ma gouvernante et mon précepteur, mon admirateur et mon médecin [3]. » Khâcâni nous donne aussi des détails sur le cours scientifique qu'on lui faisait suivre. C'est le même qui est en usage encore jusqu'à présent. Nous ne croyons donc pas devoir le mentionner,

مسکین پدرم زجور ایّام — افکند مرا چو زال را سام
او سیمرغی نمود در حال — در زیر پرم گرفت چون زال
آورده بکوه قاف دانش — پرورده مرا باشیانش
با من به یتیم‌داری آن مرد — آن کرد که عم بمصطفی کرد
حافظ بُده از پی کمالم — از آتش وآب هفت سالم
چو دید مرا زبان گشاده — لوح خردم بدست داده، etc.
هم دایهٔ وهم معلّم من — هم آسی وهم معزم مـ

et nous terminerons ces souvenirs de la jeunesse de Khâcâni en faisant observer que c'est son oncle lui-même qui, chaque soir, après avoir fermé sa boutique, lui enseignait la langue arabe, la médecine, l'astronomie et la métaphysique. Malgré tout son attachement pour son neveu, le pédagogue oriental, fidèle au système d'éducation généralement admis dans ces pays, avait souvent recours au bâton pour stimuler le zèle de son élève. Le poëte parle de ces corrections paternelles d'une manière assez originale; il dit notamment : « En ai-je mangé du gourdin dans sa boutique! Il m'amollissait par le bâton comme on amollit une grenade. On compte parmi les miracles de Moïse qu'en jetant sa baguette il la convertissait en serpent; mais mon oncle découvrait le vrai dans mon cœur, au moyen de sa baguette, et il traçait sur mon corps les figures des serpents de Moïse [1]. » Plus loin il continue : « Je lâchai l'eau par peur mille fois sous son bâton, pendant la leçon. Mais quand le soleil lance ses dards, ne sois pas mécontent du nuage s'il t'envoie de la pluie [2]. » Enfin Khâcâni nous apprend que son

[1] نفسم بدوکانش چوب خورده   چون نار بچوب نرم کرده
گر موسی ازانچه معجزش بود   از چوب فکنده مار نمود
او حقّ دل بچوب بشناخت   زان نفس چومار موسی ساخت

[2] من چوبش خورده بوقت تعلیم
شاشیده هزار بار از بیم
خورشید چو تیره دار باشد
بر ابر مکبر اگر بشاشد

éducation fut achevée quand il avait accompli sa vingt-cinquième année, c'est-à-dire en 525 de l'hégire. A cette même époque, il eut le malheur de perdre son oncle, mort célibataire, à l'âge de quarante ans. Il dit à cette occasion : « De cette demeure il passa dans la demeure éternelle; il était de l'autre monde et il y retourna [1]. »

Le talent poétique de Khâcâni a dû se manifester à un âge très-précoce. Nous savons, d'après une légende placée à la tête d'une quassidèh écrite sur la mort d'Aboul-Favaris, qu'il ne faut pas confondre avec le poëte Aboul-Faris, mort en 573 de l'hégire, que cette pièce de vers a été composée pendant l'enfance du poëte. Or, comme il s'y donne déjà le titre de Khâcâni, on voit que son maître en poésie, Aboul-O'ula, a dû le présenter avant cette époque à la cour du khâcân Manoutchehr, et obtenir pour son élève la permission de prendre le surnom de *Khâcâni, takhallous* qu'il garda jusqu'à la fin de ses jours. Les rapports d'Aboul-O'ula et de Khâcâni étaient très-intimes. Le vieux poëte était orgueilleux d'avoir un élève aussi distingué, et nous savons par Douletchah de Samarcande et par Aboul-O'ula lui-même, qu'il lui accorda la main de sa fille. Pour consoler son autre élève Féléki, à qui il semble avoir promis cette faveur avant Khâcâni, le vieux poëte de Guendjèh lui donna un cadeau de 20,000 dirhems, en

[1] چون بهای دلم بگنج درکوفت   سالم در بیست وپنج درکوفت
زین کلبه بکلبه بقا رفت   زان عالم بود بازجا رفت

lui disant que c'était le prix de cinquante esclaves turques infiniment plus belles que sa fille.

On ne sait pas combien de temps dura cet accord; mais il finit mal. Aboul-O'ula commença par se plaindre du manque de respect de son gendre à son égard, et se permit même de publier deux épigrammes contre lui. Dans chacune de ces pièces, il attaque l'honneur de son élève. La première est ainsi conçue :

خاقانیا گرچه سخان نیك دانیا
یك نكته كویمت بشنورا یگانیا
هجو كسی مكن كه زتو به بود بسِنّ
شاید كه پدر بود تو ندانیا

Khâcâni, quoique tu parles bien, écoute-moi, je vais te dire, *gratis*, une pointe; ne te moque jamais d'un homme plus âgé que toi, car il se peut bien que ce soit ton père sans que tu le saches[1].

Probablement Khâcâni s'est plaint de cette attaque, et a demandé, à ce sujet, des explications à son maître. Le malicieux vieillard y répondit; mais sa réponse est encore plus outrageante que sa première attaque. Ces vers sont connus; mais nous les reproduisons ici pour mettre sous les yeux du lecteur toutes les pièces de ce procès.

[1] On dirait que Heine a traduit ce quatrain dans son *Tambour-major*:

Du solltest mit Pietat, mich daucht,
Behandlen solche Leute,
Der Alte ist dein Vater vielleicht,
Von mütterlicher Seite.

تو ای افضل الدّین گر راست پُرسی
بجانِ عزیزت که از تو نشادم
دروگر پسر بود نامت بشروان
بخاقانیّت بر لقب من نهادم
بجای تو بسیار کردم نکوی ·
ترا دختر ومال وشهرت بدادم
چرا حرمت من نداری تو چون من
ترا هم پسر خوانده هم اوستاد
بمن چند گوی که گفتی سخنها
کزین سان سخنها نباشد بیادم
بگفتم بگفتم نگفتم نگفتم
بگادم بگادم نگادم نگادم

Oh! Afzal Eddine, si tu me demandes la vérité : par ton âme élevée, je ne suis pas content de toi. Le Chirwan ne te connaissait que comme fils de menuisier; c'est moi qui te procurai le surnom de *Khâcâni*. Je t'ai fait beaucoup de bien; je t'ai accordé la main de ma fille, et je t'ai donné la gloire et la richesse. Pourquoi donc ne respectes-tu pas un homme comme moi, qui t'appelle fils et qui est ton maître? Ne me dis pas que j'ai médit de toi, car je ne me souviens pas d'avoir proféré de semblables paroles. Du reste, si je l'ai dit, je l'ai dit, et si je ne l'ai pas dit, je ne l'ai pas dit. Si j'ai dormi avec toi, je l'ai fait; et si je ne l'ai pas fait, je ne l'ai pas fait.

Exaspéré par la grossière méchanceté de cette explication, tout miel au commencement et tout fiel à la fin, Khâcâni publia sa satire contre Aboul-

O'ula. J'en reproduis ici le texte avec la traduction, car cette pièce de vers, qui n'a jamais été publiée en Europe, contient des détails curieux; mais le lecteur ne doit pas être trop choqué par la grossièreté de quelques images et la crudité de quelques expressions. C'est un cri de colère poussé par un Persan du XII^e siècle, époque à laquelle, même en Europe, le langage n'était pas toujours très-châtié.

بنی سگ گنجه در این کوی
هم سرخ قفا وهم سیه روی
آن سرخ نه کز معمری خاست
سرخی که زدست مرغزی خاست
آن ملحد ابو العلای سافل
چون وحش بی همه عقل وغافل
غرچه وغرچه زکوری
غوری سگ وغولی اصل غوری
چون ان سگ غوری از جهان زاد
همشیره شیخ نجدی افتاد
شکز وچو سگ زبان مختال
پرورده شیر سگ علی الحال
ان جاحظ وقت را بدی خواه
وان جاحد دین اباده الله
بطریق زمانه باب بطروس
صد ره به ازو جهود مجوس

خواهی اش جهود ملحدان دان
ور خواهی ملحد جهودان دان
مانند جهود شد زحل رنگ
لا بل چو زحل جهود نیرنگ
او کیست که باروان تارك
باشد بمنسبت هویدیك
او جز بی نفی حقّ نپوید
ان از اب وابن وروح گوید
ان مشرك واین معطل از دل
هم مشرك بهتر از معطل
از نم شده افتابش از دست
شتاب ودهن دریده چون طست
لا بل که چو شمع طست از اغاز
خو کرده شمعهای سرگاز
دارد نسب از حجیم خذلان
هم نار جحیم گردش جان
ش از آتش آز
هم بر سر آز جان دهد باز
مانند بجعل بفعل وسیما
بینی بجعل که وقت گرما
از نقل چهار پا برآید

هم بر سر آنش جان برآیند

چون از دَرِ دهن ستوده گردد
گِرد دَر وگِرد کوه گردد

صباح را در ابر جوید
چون یافت نعام صباح گوید

گوید که حسن پیمبری بود
کیال بزرگ مهتری بود

گوید که محمّد ای برادر
مردیست حکیم کیمیاگر

که با زن زید این ان کرد
انگاه ورا نکاح دین کرد

از محدث کاف ونون که مولیست
مجوبم گر این حدیث او نیست

وزروضه مصطفی که مینوست
بیزارم ازاین نه گفته اوست

هستند بر این گوا شب وروز
در فندق او دو صد کُله دوز

در فندق او بود دکانش
صد گوز دو مغز در دهانش

زو فندقیان بطبع نا خوش
در نعره چو شه بلوط از آتش

انکه اجدرا حکیم داند
خاقانی را نه بین چه خواند
گوید که رسول بود فاجر
در پوری علی چه گوید اخبر
صباح شد این لعین بی دین
مانا که نماند اهل قزوین
شروان که چو کعبه بود از این پیش
کردش چو کنشت از آفت خویش
بیت المقدس بُده با ایّام
چون دار قمامه گشت بد نام
بر جبهتش از فنا رقم باد
اهل الملوت را الم باد

Regarde ce chien de Guendjèh dans son chenil, il a le cou rouge et la face noire. Cette rougeur n'est pas le résultat d'une vie longue et heureuse, c'est plutôt le rouge sorti des mains du *murghazi* [1]. Ce vil mécréant, père de la grandeur [2] ! de même qu'une bête fauve, n'a ni conscience ni jugement. Fils de prostituée, mari trompé par aveuglement, être adonné aux plaisirs honteux, chien, vampire et fils de sodomite! Le

[1] Personne, en Perse, n'a pu me dire la signification de ce mot, reproduit exactement de la même manière dans presque tous les manuscrits. Je n'ai pas besoin d'ajouter que je n'ai trouvé son explication dans aucun des dictionnaires que j'ai pu consulter.

[2] Ici Khâcâni fait un jeu de mots en opposant les mots سفلة et علوتة.

jour où ce chien impur vint au monde, le cheikh Nedjdi[1] eut un frère de lait. Ce chien à la langue vantarde, ce nourrisson de chienne, aboie constamment. Ennemi du Djahiz[2] de son époque, reniant la religion, que Dieu le détruise! Le patriarche actuel, le pape Pierre, est cent fois meilleur que ce juif de malheur. A ton gré tu peux l'appeler le juif des renégats, ou bien tu peux dire qu'il est le renégat des juifs. Semblable à un juif, il est couleur de Saturne (noir), ou plutôt il est comme Saturne; mais il est astucieux comme un juif[3]. Qui est-il celui qui, avec une âme ténébreuse, a su égaler Huweidik[4] en impiété? Il ne peut faire un pas sans renier Dieu; l'autre, au moins, parle du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Il admet des êtres semblables à Dieu, tandis que, lui, il nie de tout son cœur son existence, et certes, il vaut mieux être polythéiste qu'athée. Triste s'écoule sa vie! Semblable à un chandelier, il est efflanqué, et sa bouche est fendue, ou plutôt, comme la chandelle du chandelier, dès l'origine, il ne peut se passer de mouchettes[5]. Sa patrie, c'est l'enfer

[1] شیخ نجدی est le diable. Quand les Koreïchites se concertaient sur la manière de tuer Mouhammed, ils virent entrer, dans l'endroit où ils étaient réunis, un vieillard qui leur dit que son nom était cheikh Nedjdi, et qu'il est venu pour les aider de ses conseils. Après on a su que c'était le diable. (Voyez le *Maqamat* de Hariri, p. 45, et la note au mot أبي مُرّة; *Kuniet* du cheikh Nedjdi, p. 523 et 524 de l'édition in-folio.)

[2] *Djahiz*, d'après le Qamous, est le surnom de عمر بن بحر, célèbre par ses vertus.

[3] Saturne, d'après les astrologues orientaux, est un astre de mauvais augure, dont la couleur est noire.

[4] هویدیك ou هویدك, d'après le *Bourhan-Djami'*, est un chef des renégats de la religion; mais, d'après ce qu'en dit Khâcâni, on serait tenté de le prendre pour le chef d'une des sectes chrétiennes.

[5] Le mot سرگاز, composé de deux mots, سر « tête » et گز « ciseau », n'est guère usité; il est remplacé par le mot گلگیر. Dans ce vers, Khâcâni veut dire qu'Aboul-O'ula a besoin d'etre redressé comme la mèche d'une chandelle.

abandonné de Dieu ; lui-même est un habitué du feu infernal, rendez-vous des démons[1]. Son essence est le feu de la convoitise, aussi rendra-t-il son âme sur la route de ce vice. Il ressemble à un escargot, tant par ses allures que par son extérieur! Ne vois-tu pas que l'escargot, dès que la chaleur se fait sentir, est engendré par le fumier des quadrupèdes, et que là aussi il termine sa vie. La porte de la religion l'effraie, aussi se jette-t-il dans les défilés, et il tourne autour de la montagne (c'est-à-dire qu'il ne sait où donner de la tête, et qu'il bat la campagne). Il cherche Sabbah dans les nuages, et l'y ayant reconnu, il s'écrie : Oh! bienheureux Sabbah! Il soutient que Hassan était prophète, et que Kial Bouzourg était un chef. Il prétend même, ô frère! que Mouhammed n'était qu'un sage et un alchimiste; qu'ayant fait à la femme de Zeïd ceci et cela, il déclara que cet acte remplaçait la bénédiction nuptiale. Je me voile devant le Seigneur, qui crée par la force du *kaf* et du *noun*[2], si telles ne sont pas ses paroles. Je me détourne du tombeau de Mustapha, semblable au ciel, si telles ne sont pas ses expressions. J'appelle en témoignage le jour et la nuit que dans sa noix il y a deux cents bonnetiers. Il fait boutique de sa noix, et à sa porte on trouve deux cents espèces de noix à double noyau. Par son fait, les autres noix sont malades, et elles petillent comme des châtaignes dans le feu[3]. Celui qui soutient qu'Ahmed n'est qu'un sage, que dira-t-il donc de Khâ-

[1] گردش est ici une abréviation de گردشگاه, et جان n'est pas l'âme, mais جان بن جان, qui est encore un sobriquet de l'esprit du mal. (Voy. Sale, *Preliminary Discourse to Koran*, p. 95, et Herbelot, *Bibl. or.* p. 396, 820.)

[2] Allusion à l'impératif du verbe *être* en arabe, prononcé par Dieu lors de la création du monde.

[3] Dans ces vers, Khâcâni, sous les noms de *noix* et de *bonnetiers*, se servant de longues aiguilles, cache des insinuations d'une obscénité révoltante. Il accuse son maître de trafiquer jour et nuit de son corps, et avec tant de succès, que les autres débauchés, ses semblables, en sont malades d'envie.

[illegible] ? Celui qui prétend que le Prophète est un trompeur, que ne dira-t-il pas du fils d'Aly ? Il se fit Sabbah, le maudit mécréant ; aussi, semblable à Qazvine [1] qui se dépeupla, le Chirwan, qui était jadis comme une *kaaba*, devint, par suite de sa méchanceté, une étable de pourceaux. Il fut un temps, c'était une Jérusalem, maintenant le Chirwan est mal famé comme la Qoummamèh [2]. Que son front soit marqué du cachet de la destruction, et que la peste soit sur les gens d'Alamout [3].

Cette pièce, unique dans son genre parmi les écrits de Khâcâni, heureusement pour sa réputation morale, prouve combien les épigrammes de son maître et de son bienfaiteur l'ont blessé au vif. Pour quiconque connaît un peu l'Orient musulman, il est évident que cette satire, par la fougue de ses emportements, prend le caractère d'une odieuse

[1] On sait que les environs de Qazvin ont été dévastés deux fois par ordre de Melik-chah, roi seldjouquide, la première fois en 483 de l'hégire, et la seconde en 485, par l'émir Arslantach Hadjib.

[2] Johnson explique ce mot par « The church of the holy sepul- « chre at Jerusalem, » mais heureusement Firouz Abadi est beaucoup plus explicite ; nous lisons dans le Qamous :

القمامة بالضم الكناسة الجمع قمام ونصرّية بنت ديرًا بالقدس
فسمّى باسمها

Alqoummamèh, avec un *zamméh* (sur le *qaf*) «église» ; son pluriel est *qoummam*, couvent aussi, fondé à Jérusalem par une femme chrétienne, et nommé d'après son nom.

A ce qu'il paraît, ce couvent de femmes jouissait, à l'époque de Khâcâni, d'une mauvaise réputation ; il compare souvent les endroits de mauvais renom au *Daroul qoummamèh*.

[3] Il est presque inutile d'observer que اهل الموت ne veut pas dire ici les habitants d'Alamout, mais bien les sectateurs de Hassan Sabbah.

dénonciation politique. En exposant à la risée du monde les vices charnels de l'individu, on lui fait un tort assez minime dans la société musulmane. Ces travers y sont trop répandus pour ne pas être tolérés. Mais en signalant à l'attention publique ses croyances intimes, si contraires à celles des masses, et que le musulman n'avoue qu'en tremblant, même au sein du foyer domestique, on lui inflige une flétrissure indélébile qui l'accompagne dans sa tombe et pèse sur sa mémoire même après sa mort. Cependant, quoique cette pièce de Khâcâni soit blâmable sous tous les rapports, on ne peut s'empêcher de reconnaître un certain courage moral dans ses emportements. A l'époque où vivait le poëte, attaquer les Bathniens, comme il le fait, n'était pas sans danger. La susceptibilité de ces novateurs musulmans était souvent irritée par des propos beaucoup moins directs et beaucoup moins offensants que ceux dont s'est servi Khâcâni.

Les poëtes orientaux ayant rarement l'habitude de dater les pièces qu'ils composent, nous ne saurions rapporter cette satire à une époque précise; mais il me semble néanmoins possible de l'indiquer approximativement. Je commencerai par observer que, dans tous les manuscrits où on l'a reproduite, elle fait partie du recueil que Khâcâni a intitulé : *Cadeau aux deux Iraqs*, terminé après son second voyage à la Mecque, qui a eu lieu, comme nous le verrons, en 551 de l'hégire. Mais il ne faut pas croire pour cela que toutes les pièces qui entrent

dans ce recueil aient été nécessairement composées pendant ou après ce voyage. La satire contre Aboul-O'ula me servira de preuve du contraire. Cette pièce est presque toujours placée après les vers consacrés à la mémoire du père, de la mère, de l'oncle de Khâcâni, et une quassidèh sur son origine. Ainsi l'on dirait qu'avant d'attaquer son maître il tenait à cœur de démentir les insinuations outrageantes que son ennemi faisait circuler, tant sur son compte que sur la réputation de ses proches parents. Or nous savons qu'Aboul-O'ula, vers la fin de sa vie, avait rétracté publiquement les calomnies qu'il avait répandues sur le compte de Khâcâni. Il le fit dans une pièce de vers connue, où il dit avoir soixante ans. Nous savons aussi qu'entre 512 et 515 il était déjà établi à la cour de Manoutchehr, et qu'il avait des élèves; ce qui fait supposer qu'à cette époque il devait avoir au moins vingt-cinq ou trente ans, et que, par conséquent, il devait être né entre 482 et 490 de l'hégire. Ainsi les excuses adressées par Aboul-O'ula à Khâcâni doivent avoir été faites entre 542 et 550, et, par suite, la satire en question ne pouvait pas être écrite après 550. Il est impossible aussi de la reporter à une époque antérieure à l'année 532, par la raison que Khâcâni y parle de Hassan, fils de Sabbah, et de Kial Bouzourg, comme de personnages morts. Or, Hassan mourut en 518, et Kial ou Kia Bouzourg Umid, comme l'a suffisamment prouvé M. Defrémery dans son savant *Mémoire sur les Seldjouquides et les Ismaéliens*

(p. 125, note 2), le 26 de djoumadi-assani de l'année 532 de l'hégire (11 mars 1138). Cette période de dix-huit années, où l'on peut placer, avec probabilité, l'époque de la querelle entre Khâcâni et son maître, peut encore être réduite de quelques années, par l'observation suivante. Nous avons vu que Khâcâni mentionne un pape Pierre; or, comme ce nom ne se trouve pas dans la liste des souverains pontifes, on pouvait admettre deux choses : 1° qu'il entendait sous ce nom, en général, les successeurs de saint Pierre, et 2° que ce soit une transformation barbare d'un autre nom quelconque qui se rapprocherait de celui de Petros (Petrus). La première de ces hypothèses ne contribuerait en rien à la solution de la question qui nous intéresse. La seconde est inadmissible, car, entre les années 1110 et 1187, la chaire de Saint-Pierre a été occupée par Pascal II, Gélase II, Calixte II, Honorius II, Innocent II, Célestin II, Eugène II, Adrien IV et Alexandre III, et aucun de ces noms ne peut être confondu, même par une oreille orientale, avec celui de Petros. Mais en 1130, à la mort d'Honorius II, deux papes furent élus : Innocent II et le cardinal Pierre, fils de Pierre Léon. Ce dernier, grâce à l'éclat de sa naissance et à ses grandes richesses, s'établit comme anti-pape à Rome, sous le nom d'Anaclet II. Le pape Innocent II le frappa, en 1134, au concile de Pise, d'un anathème; mais cela ne l'empêcha pas d'occuper le saint-siége de Rome pendant sept ans, onze mois et vingt-deux jours, à partir de son élection. (Voyez

Histoire universelle, traduite du latin du père Tursellin, jésuite. Amsterdam, MDCCVIII, p. 310, note 1 de la même page.) Cette circonstance semble prouver que Khâcâni avait en vue précisément le cardinal Pierre Léon, que les croisés pouvaient appeler pape Pierre, et qu'ainsi sa querelle avec Aboul-O'ula tomberait entre les années 532 et 540 de l'hégire.

C'est probablement aussi vers cette époque que Khâcâni quitta sa ville natale et se rendit à la cour des Chirwan-chahs. Ces souverains, depuis l'avénement d'Akhistan, ne résidaient plus à Guerchassib ou Guerchassif, ancienne capitale de leur dynastie, mais bien à Bakou, que le nouveau roi s'appliquait à embellir. Les auteurs orientaux écrivent de trois manières différentes le nom du Chirwan-chah de cette époque. On le nomme Akhistan, Akhsitan et Akhtisan, et comme il s'agit toujours d'un même homme, j'accepterai l'orthographe de son nom sous sa première forme.

Akhistan, fils du khâcân Manoutchehr, naquit la même année que Khâcâni et monta très-jeune sur le trône, que son père n'occupa que pendant dix-huit ans. Au commencement de son règne, il remporta quelques victoires; notamment il repoussa une attaque des Russes et agrandit ses États au nord en enlevant au wali de Derbend un château fort nommé Chabran. On voit encore, de nos jours, à gauche de la route qui conduit de Bakou à Kouba, les ruines de cette fortification où Khâcâni devait bien-

tôt expier si cruellement son peu de succès à la cour. Le roi, gâté dès sa première jeunesse par les adulations des courtisans, et rendu orgueilleux par des triomphes faciles, n'était pas un maître aisé à contenter. Khâcâni faisait de son mieux; nous trouvons dans ses œuvres une dizaine d'épîtres louangeuses, adressées à Akhistan, à sa femme, Siffet-Eddine *Banou*, à la principale femme du chah, I'smet-Eddine *Banoui-Banouan*, et à l'une des femmes du chah, sans indication de nom. Les ministres d'Akhistan et les membres influents du clergé de Chirwan n'étaient pas oubliés non plus. Le poëte adressait même ses hommages aux voisins de son souverain, et quelques-uns de ces princes se montraient très-libéraux envers lui. Ainsi, j'ai trouvé dans une légende placée en tête d'une des odes qu'il avait adressées à l'Ispehbed Lialou Chir, que ce dernier lui avait envoyé en retour de son épître deux mille dinars en or. Mais toutes ces flatteries versifiées ne réussissaient pas à rendre agréable la position du poëte à la cour de son souverain, et nous le voyons bientôt en proie à la tristesse profonde de ne point pouvoir quitter sa prison dorée. A une cour musulmane, tout homme qui ne peut s'absenter sans une autorisation spéciale n'a qu'un seul moyen de l'obtenir, c'est de solliciter la permission d'aller à la Mecque. Chaque musulman étant obligé par la loi d'accomplir, une fois dans sa vie, ce pèlerinage, si ses moyens le lui permettent, il est impossible au souverain de lui en refuser l'autorisation, sans com-

mettre un acte d'impiété. Malheureusement pour Khâcâni, il avait déjà fait ce voyage étant bien jeune, car, quelques années avant 551, il parle de ce pèlerinage comme d'un événement ayant eu lieu trente ans auparavant. Cette indication fait supposer qu'à l'âge de dix-sept ou dix-huit ans il avait accompagné son oncle dans son voyage à la Mecque, et c'est sous ce prétexte que le chah pouvait honorablement remettre d'année en année l'autorisation de quitter ses États, sollicitée avec instance par le poëte poursuivi par des envieux et des intrigants. Khâcâni n'a pas manqué d'insérer dans les vers qu'il composa à cette époque des insinuations et des plaintes directes à cet égard; mais nulle part il ne s'exprime avec autant de franchise que dans une ode récitée devant le chah à l'occasion d'un nouvel an quelconque, sans indication précise de date. Nous y lisons :

امسال اکر زکعبه مرا باز داشت شاه
زین حسرت اتشی بسویدا بر آورم
کر بخت باز بر در کعبه رساندم
کاحرم حج وعمره مثنّا بر آورم
سی ساله فرض بر در کعبه کنم قضا
تکبیر آن فریضه ببطحا بر آورم

¹ Si cette année le chah m'empêche d'aller à la Kaaba, le regret consumera mon cœur. Mais si le bonheur me conduit encore une fois à la porte du sanctuaire, et que j'aie la

possibilité d'accomplir de nouveau l'*ihram du Hadj* et l'*ihram de l'Umrèh*, je m'acquitterai de mes devoirs de trente ans, et je prononcerai, à Betha, l'*Allakou Ekber* obligatoire.

Non content de solliciter cette permission de son propre souverain, Khâcâni s'adresse à un parent de l'empereur de Byzance. Nous donnerons, dans la seconde partie de ce mémoire, le texte et la traduction de cette ode remarquable à beaucoup d'égards; mais ici je me bornerai à observer qu'il le prie « de lui obtenir du grand chah la permission de visiter Jérusalem. » Cette ode porte, dans beaucoup de manuscrits, la légende suivante : « Au Grand de Roum, au Glaive de l'État et de la Religion, le Quaissar. » Et ce dernier titre pourrait faire croire au premier abord que Khâcâni a eu l'idée bizarre de porter ses plaintes au pied du trône de Byzance. Mais, sans s'arrêter à la singularité d'une pareille démarche de la part d'un musulman de l'époque des croisades, il y a deux vers de cette ode qui s'opposent positivement à voir, dans le Quaissar de Khâcâni, l'empereur du Bas-Empire. Ces vers sont ainsi conçus :

Mais pourquoi faut-il que j'aille jusqu'à Byzance pour y chercher refuge contre l'oppression? Le souverain de Byzance, A'zzoud-Daulet, est ici!

Or, comme il est parfaitement certain que pendant tout le VI^e siècle de l'hégire aucun empereur byzantin n'a entrepris des courses aussi éloignées de sa résidence habituelle, il est impossible de ne pas reconnaître, dans ce prince voyageur, Isaac, frère

de l'empereur Jean Comnène. Brouillé avec son frère, Isaac se retira auprès du sultan d'Iconium. Il essaya de pousser les princes musulmans à attaquer les États de son frère; mais ayant bientôt manqué d'argent, il n'eut aucun succès dans son entreprise, et revint en 1138 à Constantinople avec son frère, qu'il rejoignit en route lors de son retour de l'expédition d'Antioche. (Voy. *Histoire du Bas-Empire*, par Lebeau, 2e édit. t. XVI, p. 46.) Je crois devoir reporter à la même époque la première quassidèh de Khâcâni sur le Khorassan, qui commence par les vers :

چه سبب سوی خراسن شدیم نگزرند
عند بم بگلستان شدیم نگزرند
دیسب بستان خراسن را چو من مرغ
مرغم اوخ سوی بستان شدیم نگزرند

Par quelle raison me défend-on d'aller dans le Khorassan ? La peur me portait à me cacher dans un parterre de fleurs, on m'en empêche. Dans les jardins du Khorassan, il n'y a pas encore d'oiseau de mon espèce. Oui, je suis un oiseau, mais hélas! c'est d'aller dans le jardin que l'on m'empêche

Las de voir ses sollicitations accueillies par des refus, Khâcâni écrivit une élégie charmante, remarquable par l'élégance des images et par l'harmonie du rhythme. Elle commence par les deux vers suivants très-populaires, jusqu'à nos jours, en Perse :

آن مصر مملکت که تو دیدی خراب شد
وآن نیل مکرمت که شنیدی سراب شد

Cette Égypte que tu as vue est une ruine, et ce Nil de bonté dont tu as entendu parler est un mirage.

Cependant les prières du poëte furent enfin écoutées; il obtint la permission de quitter les États du Chirvan-chah et se mit en route, accompagné d'un ami qu'il nomme Émir Salèh.

Avant de suivre Khâcâni dans son pieux pèlerinage, je crois devoir résoudre une question qui le regarde, notamment de savoir s'il était sunnite ou chiite. Cette circonstance, peu intéressante pour les Européens, est d'une haute importance en Orient, et je dois déclarer, au grand désappointement de tous les admirateurs de Khâcâni en Perse, qu'il ne peut y avoir le moindre doute qu'il n'ait été sunnite, et sunnite très zélé. Nous avons déjà vu que le père de son oncle portait le nom d'Othman, abhorré par les chiites; mais nous avons de plus son propre témoignage, qui ne laisse aucun doute à l'égard de ses croyances. Dans sa fameuse quassidèh du désert, nous lisons les deux vers suivants :

بو بکر سیرتست وعلی علم تا ابد
من در دعا بلالش ودر حکم قنبرش

Conservant à jamais le caractère d'Abou-Beckr et la science d'A'ly, je serai son Bilal pendant la prière, et devant ses ordres, je serai son Qamber[1].

[1] Bilal était *muezzin* du Prophète, et Qamber serviteur d'Aly.

Vers qu'aucun chiite n'écrirait, même en faisant le *taiyat*.

A ce qu'il paraît, la position du poëte, au moment où il prenait congé de son pays natal, n'était pas très-brillante, car voici ce que nous lisons à ce sujet dans une petite pièce de vers intitulée : در ذکر سفر خویش بوقتیکه از شروان عزیمت کرده بود « sur son voyage à l'époque de son départ de Chirwan : »

کاول که مرا امیر دوران
برهاند زشهر بند شروان
صحرای سفر گرفتم از پیش
بر لاشه عزم لاشه خویش
از شط وبال بحر شروان
جستم بعراق مقصد جان
این بحر سیه بجای ماند
زان سوی سپید رود راندم

Au moment où Dieu me libéra des murs de Chirwan, je commençai mon voyage sur une haridelle. J'ai traversé sur la croupe de ma rosse les rives du fleuve du Chirwan dans sa partie supérieure, et je m'élançai vers l'Irak, but des aspirations de mon cœur. Je laissai derrière moi la mer de noirceur et je galopai au delà du fleuve Blanc (Sefid-Roud).

Mais la liberté et les paysages grandioses qui s'offraient à sa vue le consolèrent bientôt, et voici des

vers que lui inspira le mont Savalan, distinctement visible d'Ardebil :

قبله اقبال قلّه سبلان دان
کی ز شرف کعبه واز قطب کمال است
کعبه بود سبز پوش اوزچه پوشد
جامهٔ احرامیان که کعبه جانست
در خبری .خوانده‌ام فضیلت آنرا
خواست مرا زوی قرب سه سال است
رفتم تا بر سرش نثار کنم جان
کوست عروسی که امّهات جبال است
چادر بر سر کشید تا بر دامن
یعنی بِکرم من این چه لاف محال است
مُقْعِد چندین هزار ساله عجوزی
بِکر کجا ماند این چه نادره حالست
موسی وخضر امده بصومعهٔ او
صومعه دارد مگر فقر مثالست
هست همانا بزرگ بینی این زال
چادر از آن عیب پوش بینی زالست
گفتم چادر زروی باز نگیری
بِکر نهٔ شرم داشتن بخصالست

گفت پس از چار مه که چادر من باد
خرقه کند بهر عرس جای وصالست
ازسر بکران غیب چادر غیرت
بفکن خاقانیا که بر تو حلالست

Quibleh du bonheur, cime du Savalan, par ta noblesse tu es le pôle de la distinction. Si la Kaaba est vêtue de vert, que vas-tu revêtir? Tu prendras le costume des Ihramiens, car tu es la Kaaba de l'âme[1]. J'ai lu, dans une notice, des détails sur ta perfection, et voilà bientôt trois ans que je désire vivement faire l'ascension de ta cime, pour y sacrifier mon âme. Où donc est la promise? Quoi! c'est cette mère des montagnes qui se voile de la tête jusqu'à la base; elle a l'air de dire: « Je suis vierge. » Quelle est donc cette prétention impossible? Vieille, percluse depuis plusieurs milliers d'années, comment a-t-elle pu garder sa virginité? — C'est un cas étrange. Moïse et Khizr visitèrent son ermitage; mais si elle a un ermitage, elle doit avoir fait vœu de pauvreté! Oh! mais cette vieille a un long nez, et le voile sert à cacher ce défaut[2]. Je lui dis : « Ne retires-tu jamais le voile de ta figure, tu n'es pas une vierge pour faire la prude? » Elle répondit : « Après quatre mois le vent aura déchiré mon voile, c'est le jour de ma noce, c'est le temps des rendez-vous. » Découvre, ô Khâcâni! la tête des vierges mystérieuses[3], arrache-leur le voile de la jalousie, cela t'est permis.

[1] La cime du mont Savalan, étant au-dessus de la ligne des neiges perpétuelles, en porte toujours quelques traces, et Khâcâni pouvait bien la comparer aux *Ihramiens*, qui doivent se coiffer d'un morceau de toile blanche. جان ne rime pas avec کمال, mais ce vers est ainsi dans tous les manuscrits que j'ai consultés.

[2] La partie occidentale du mont Savalan s'étend en forme de promontoire allongé, qu'on peut très-bien comparer à un long nez.

[3] D'après le commentaire, les vierges mystérieuses sont les propres vers du poète, remplis d'allusions mystérieuses. Ceci est bien vrai; mais Khâcâni se donne rarement la peine de leur arracher leur voile.

Cette description assez exacte du mont Savalan prouve que le poëte a été à Ardebil en hiver, époque de l'année où cette montagne, haute de quinze mille pieds, reste des mois entiers ensevelie dans les brouillards. Je crois que c'est de l'Aderbeidjan qu'il a adressé sa seconde épître au Khorassan, car ces vers

گر[1] از شروان بدر اند اخت مرا دست وبال
خیر وان بملکه شرف وان بخراسان یابم

Quoique mes deux proches, ma tête et mes ailes soient en dehors du Chirwan, je trouverai dans le Khorassan l'équivalent (de ce que j'ai laissé chez moi) en biens et en honneurs[1],

ces vers, dis-je, prouvent qu'il les a écrits ailleurs que dans son pays natal. Plus loin, il examine la route qu'il pourra prendre afin de se rendre dans le Khorassan, et il dit :

رخت عزلت بخراسان برم انشا اللّه
که خلاص از پی دوران بخراسان یابم
از ره ری بخراسان نکنم رای دگر
که ره از ساحل حزران بخراسان یابم

[1] Je prends ici le mot گر ou اگر pour گرچند ou اگرچه comme il en a très souvent la signification ; mais on peut aussi le traduire par *si*, et dans ce cas les vers cités doivent être traduits : « Si (un jour) mes deux proches, ma tête et mes ailes sont hors du Chirwan, etc »

به پرپشته اگر بر سر دریا گزرم
میل آن پشته پران بخراسان یابم
سوی دریا روم وبر طبرستان گزرم
کافتیبر طبرستان بخراسان یابم
چون امل رخ آمال بگرگان دارم
یوسف دل نه بگرگان بخراسان یابم

Je porterai dans le Khorassan les habits de la retraite, et, Dieu aidant, j'y serai à l'abri de la persécution et des vicissitudes. Si je ne me rends pas dans le Khorassan par le chemin de Rei, j'ai une autre route, je la trouverai en longeant la côte du Ghilan. Si je traverse la mer jusqu'à Pirpuchtèh, le versant (c'est-à-dire l'autre versant) de ce mamelon me conduira vers le Khorassan. Si je suis la plage maritime et que je passe à travers le Tabéristan, c'est au Khorassan que je trouverai les trésors des cavernes du Tabéristan [1]. Si, par Amal, je porte les soupirs de mes espérances à Gourguen, ce n'est pas là, mais bien au Khorassan, que je trouverai le but que cherche mon cœur.

Plus loin il dit :

چون زمن اهل خراسان همه عنقا بینند
من سلیمان جهانبان بخراسان یابم

Comme tous les Khorassaniens me prennent pour un *unqa*, c'est là que je trouverai le Salomon gardien de l'univers.

[1] Aucune province de la Perse n'est si renommée pour ses trésors cachés que le Mazandéran ; c'est une réputation qui lui est restée du temps des *Divs*.

Ce compliment est évidemment adrèssé au Seldjouquide sultan Sendjer. Mais comme ce souverain restait rarement longtemps dans sa capitale, Khâçâni, prévoyant qu'il pouvait ne pas l'y trouver, insère aussi un compliment à l'adresse de son lieutenant. Notamment, il dit :

درخراسان دلش سنجر هست که نشست
بدل سنجر سلطان بخراسان یابم

Comme c'est au cœur du Khorassan que réside la puissance du sultan Sendjer, c'est dans le Khorassan aussi que je trouverai le subrogé du sultan Sendjer.

Je ne crois pas qu'il ait jamais exécuté cette intention ; au moins, rien dans ses écrits ne nous indique qu'il ait visité le Khorassan. Sa piété l'attirait vers l'occident. Le *Cadeau des deux Iraks* nous a conservé un itinéraire très-détaillé de son voyage. Nous y voyons que par le Kouhistan, infesté à cette époque par des bandes de voleurs, le poëte, tout en se plaignant du soleil et de son ardeur, se rendit à Hamadan, résidence du Seldjouquide Mouhammed, fils de Mahmoud. Il se fit présenter à ce prince, et nous trouvons, dans son itinéraire poétique, un éloge de la cour de ce prince et de ses troupes. Hamadan fit une bonne impression sur Khâcâni. Il y resta assez longtemps, comme il le dit lui-même dans son éloge de cette capitale de l'Irak. Entre autres choses, nous y lisons :

چون در همدان مقر گرفتی
خط همدان که بر گرفتی

Comme tu as élu Hamadan pour ta résidence, tu en adoptas aussi les coutumes.

Il parle du commerce étendu de cette ville, des nombreuses caravanes qui s'y rendent de toutes parts, et il loue beaucoup ses vastes bazars couverts. C'est pendant sa station à Hamadan qu'il fit la connaissance de l'iman Mudjd-Eddine Khalil, de ses enfants qui portaient les titres de Fakhr Eddine et d'I'mad Eddine. Il parle aussi avec beaucoup d'éloges du Melik-Oul-Ghouzzat-Kafi Eddine-Ahmed, de Mudj Eddine-Aboul Qassim, fils de Dja'fer Cazvini, et de l'iman Razi. Je mentionne tous ces personnages, peu connus du reste; dans un cas donné, cela pourra aider à retrouver l'époque où ils vécurent. Khâcâni quitta Hamadan probablement au printemps, car nous lisons dans une pièce intitulée : *Nouvelle plainte contre le soleil et louange de Baghdad*.

از سفر چه حاصل است باری
جز چهره گشادن بهاری

En verité, qu'est-ce que l'on a du voyage, s'il ne dévoile pas les beautés du printemps?

La capitale des califes fit une impression profonde sur le poëte; aussi commence-t-il son ode

louangeuse adressée à cette ville par cet exorde remarquable :

شهر بنی چو فکر دانا   در روی همه کاینات پیدا

Tu vois une ville (puissante) comme la pensée d'un sage, point saillant entre tous sur la face de l'univers.

Khâcâni consacre plusieurs chapitres de son itinéraire à la description de Baghdad. Il parle du Tigre, du faubourg de Kerkh, des nombreuses embarcations qui sillonnent le fleuve et du palais des khalifes. Il adresse des louanges à la dynastie des A'bbassides et au khalife régnant Muqtafi, de même qu'aux saints et aux savants de la capitale. Parmi les personnes qu'il honore de ses louanges, nous nommerons le fils du khalife Chehab Eddine-Abou Nassr Youssouf et son frère Fakhr Eddine, l'iman Abou Hassan, fils de Khill, l'iman Fakhr Eddine-Ahmed, Zia' Eddine et Abou Fazl, Mohammed Sa'd Achéri. Ayant accompli un pèlerinage au tombeau d'A'ly, il part pour la Mecque et entre dans le désert. Mais la première impression que fit sur lui la nature imposante de cet océan sec est loin de se traduire en vers aussi éloquents que ceux qu'il lui adresse à son retour de Syrie et qu'il dédie à Djemal Eddine de Moussoul. Cette pièce, d'une grande beauté, est un peu longue, ce qui la rend très-inégale dans sa marche. L'inspiration du poëte lui fait quelquefois défaut, et il la remplace fort désavan-

tageusement par des figures de rhétorique. Néanmoins son commencement est très-remarquable :

سرحدّ باديه روان باش بْرسرش
تـرپاك روح كُن زسموم معطرش

C'est la lisière du désert, entres y et aspire son parfum, le *Teriak* du Samoun.

Par Berkeh, Betha et le mont A'rafat, Khâcâni se rendit à la Mecque. Chemin faisant, il adresse quelques strophes aux Ghazis, défenseurs de l'islam, aux muezzins, il décrit le mont Rehmet et Mouzdaléfat, endroit situé entre l'A'rafat et Samma et très-révéré par les musulmans. Arrivé au but de son voyage, son cœur s'épanche en louanges adressées à tout ce qu'il y voit. Il décrit la Pierre Noire, le puits de Zemzem, l'aqueduc doré, les monts Marvêh et Safah, entre lesquels les pèlerins doivent courir, et enfin il adresse au temple de la Mecque plusieurs odes louangeuses. Les quassidèhs écrites en l'honneur de la Kaaba, tant en persan qu'en arabe, sont évidemment aussi de cette époque. Il est difficile d'analyser ces pièces, et quoique elles soient riches en beautés littéraires, elles ne valent pas la peine d'être traduites, ne presentant de l'intérêt qu'aux musulmans pieux. Le poète aspirait évidemment à produire quelque chose de semblable aux moallaqats, et j'ai vu, dans un commentaire de Khâcâni, que ses poésies eurent aussi l'honneur d'être

suspendues au temple de la Mecque. Arrivé à Médine, il décrit la forêt des palmiers, la ville, le tombeau du Prophète, lui adresse quatre odes et prétend même avoir eu l'honneur de lui réciter ses vers.

Khâcâni quitta le Hedjaz avec une caravane syrienne et se rendit par Damas à Mossoul. Le chef de cette dernière ville, le roi des vizirs, Djemal Eddine, le reçut avec beaucoup de distinction et le combla de riches cadeaux. Au nombre de ces présents, il lui donna une bague à talisman qui devait lui porter bonheur, et qui, tout au contraire, lui attira la disgrâce d'Akhistan à son retour dans le Chirwan. Khâcâni ne tarit pas de louanges sur cet homme généreux; il lui a dédié une foule de pièces de vers et, comme nous l'avons déjà dit, son ode sur le désert. De Mossoul, Khâcâni se rendit à Ispahan. Dans cette ville célèbre par le grand nombre de ses savants et de ses poëtes, l'illustre Chirwanien fut aussi très-bien reçu, quoique les habitants d'Ispahan se crussent en droit de lui garder rancune. On attribuait à son influence ce quatrain malicieux de son élève Mudjir Eddine de Beloqan :

گفتم زعراق قوّت جان خیزد
لعلیست مروّت که ازان کان خیزد
کی دانستم کاهل صفاهان کورند
با این همه سُرمه کزصفاهان خیزد

Je me suis dit que c'est dans l'Irak que l'âme puise sa force, que c'est de ses mines que l'on extrait le rubis de la virilité. Comment pouvais-je savoir que les habitants d'Ispahan sont aveugles malgré tout le *surmêh* (manganèse) que l'on trouve à Ispahan ?

Un poëte de cette ville, Djemal Eddine A'bdoul Rezzaq, ayant eu connaissance de ce quatrain, y répondit par un sixain beaucoup plus fort, mais infiniment plus grossier. En voici le texte, qui, du reste, n'offre aucune difficulté :

هجو میگوی ای مجرك هان
تاتورا ازین هجاء بجان چه رسد
کیر در کون گنجه وتفلیس
تا بشروان وبیلقا چه رسد
تیز برش میر خاقانی
تا بتو خام قلتبان چه رسد

Khâcâni s'est empressé de se disculper de ce soupçon. Dans sa grande quassidèh, écrite en l'honneur d'Ispahan, que nous publierons dans la seconde partie de ce mémoire, faisant une anagramme du nom de son élève *Mudjir*, et le désignant par *Radjim*, « repoussé de Dieu, » il dit :

« Le *dive* repoussé, voleur de mes vers, se permit de dépasser la limite de ses forces, dans son épigramme sur Ispahan. Aussi ne se lèvera-t-il pas

avec un visage blanc au jour du jugement dernier, lui qui osa noircir le cou d'Ispahan. »

Nous ignorons combien de temps Khâcâni resta dans cette ville, où il arriva probablement en 552 de l'hégire[1]. Les honneurs et les compliments qu'on avait prodigués à Khâcâni à Baghdad, à la Mecque, à Mossoul et à Ispahan, pouvaient tourner une tête moins impressionnable que ne l'était celle du poëte du Chirwan. Il n'est donc pas étonnant qu'il revînt à la cour de son souverain beaucoup plus vain et plus susceptible qu'il n'en était parti. Il nous donne lui-même la mesure de la haute idée qu'il avait, à cette époque, de sa personne, car il me semble que la pièce que je vais citer, et que j'extrais du *Cadeau des deux Iraks*, devait être écrite peu de temps après son retour dans sa patrie. Voici cette pièce curieuse :

در روی زمین نظیر من نیست
کسرا بجهان چنین سخن نیست
زین پس همه از سخن پُرس
اسرار سخنوری زمن بُرس
یک ذرّه بُدم زمایهٔ عقل
خورشید شدم بسایه عقل

[1] Je dis probablement en 552, car, dans sa quassidèh d'Ispahan, il dit que, en 551, il était à Mossoul, or il est certain qu'il y resta assez longtemps.

خورشید سخن منم جهاندار
وین شاعرکان همه قمر وار
از من سه مرتبه فرودند
سرمایهٔ خود زمن فزودند
مه بی خور اگرچه نور باشد
در حضرت خور نه عور باشد
بی من همه گر قمر نمایند
هیچ اند همه چو نزدم آیند

Je n'ai pas d'égal sur la terre, personne au monde ne possède une parole semblable à la mienne; c'est pourquoi tous ceux qui s'intéressent aux mots voilés viennent me demander les secrets de l'éloquence. J'étais un atome de levain du génie, et je suis devenu un soleil à l'ombre de l'intelligence. Je suis le soleil de la parole, je gouverne le monde, et ces petits poëtes ne sont que des lunes. Ils sont à trois degrés au-dessous de moi, et ils osent lever leur tête au-dessus de la mienne. Quoique la lune ait de la lumière, même en l'absence du soleil, cependant en sa présence elle est comme borgne, et si, sans moi, on les prend pour des lunes, ils ne sont rien dès qu'ils se trouvent à côté de moi.

Pour se donner encore plus d'importance, il imagina que Khizr lui apparut pendant son voyage, qu'il lui récita ses vers et que sa poésie fut très-applaudie par le prophète errant depuis tant de siècles. Le roi eut vent du talisman apporté par Khâcâni; il le lui fit démander, mais le poëte refusa de le livrer. Cette opposition à la volonté du

souverain, probablement aussi les bruits propagés par ses ennemis sur son désir de se mettre sous la protection d'un autre prince, lui valurent une disgrâce complète et un cruel emprisonnement dans les cachots du château fort de Chabran. Du reste, Khâcâni lui-même nous apprend le prétexte de son emprisonnement. Dans sa célèbre quassidèh connue sous le nom de *Habssièh*, que nous publierons dans la seconde partie de ce mémoire, il dit : « Si même je buvais du vin, je l'aurais mérité. Je suis au paradis et je bois, c'est pur et c'est permis. »

Hammer, d'après Douletchah de Samarcande, croit que le poëte a été emprisonné avant son voyage à la Mecque; mais cette supposition me paraît être entièrement gratuite, et, selon moi, rien, dans les écrits du poëte, ne semble l'indiquer. Au contraire, dans les pièces rédigées évidemment pendant son pèlerinage, il se plaint souvent de son sort, maudit les envieux et les intrigants qui le poursuivaient, mais il ne mentionne nulle part son emprisonnement. Ainsi, il raconte à son protecteur de Mossoul sa vie passée, et lui dit seulement :

دربند نجوم جاه مانده   هزار بی خطاب رانده .

J'ai été attaché aux gens élevés comme des astres, et j'ai éprouvé mille injustices.

De même, dans les vers que nous venons de citer, écrits au commencement de son voyage, c'est à tort que quelques personnes prennent les

mots شهربند شروان dans le sens de « prisons de Chirwan. » Ce n'est pas à Chirwan, mais à Chadran que le poëte a été enfermé, et ces mots veulent dire simplement « murs de Chirwan, » comme je les ai traduits, bien que Khâcâni emploie le verbe رهانيدن qui veut dire « mettre en liberté. » Un seul vers de son ode écrite en prison pourrait donner le droit de rapporter cet événement fâcheux à l'époque de la jeunesse du poëte. Il s'adresse aux grands, ses persécuteurs, et il dit : « Ô mon Dieu ! pardonne aux grands qui, sous l'influence du fiel de la puissance, n'ont pas hésité à prononcer leur *que Dieu détruise* sur ma jeunesse et sur mes espérances. » Khâcâni se sert dans ce passage du mot خضراء qui, à proprement parler, veut dire « verdure, » mais qu'on emploie aussi dans le sens de « fraîcheur » et de « jeunesse. » On est libre de choisir la meilleure de ces trois significations; cependant je crois que le poëte parlait de la fraîcheur et de la jeunesse de son âme et non de celle de son corps, d'autant plus qu'il est presque impossible d'admettre qu'un homme aussi véritablement remarquable que Khâcâni puisse se permettre de parler de sa personne, comme il le fait dans son ode, souvent mentionnée, s'il n'avait déjà fourni beaucoup de preuves de ses talents et s'il n'était pas sûr que le monde reconnaissait son génie. A la fin de sa quassidèh *Habssièh*, il dit :

« Je suis grand, je suis du nombre des esprits. Je suis du monde occulte et je suis saint par ma

naissance. Comment est-il donc possible que mon être puisse se laisser subjuguer par la matière. . . Je suis Khâcâni, le roi du royaume de la parole, et dans la trésorerie de mon éloquence, un seul point lumineux vaut le revenu de cent khâcâns. . . Si dans les sept climats il se trouve un homme capable de dire deux vers semblables aux miens, que je devienne infidèle, et que le *Daroul Qoummâmèh* soit pour moi la mosquée d'*Aqsa*. Je ne tournerai pas ma bride par crainte de ceux dont les actes sont semblables à la conduite d'Abou Lahab, car l'étrier de Mustapha est devenu mon but et mon refuge. Par la bienveillance d'Aboul Quassim, distributeur de bienfaits et prophète de Dieu, les rois de l'entendement sont mes serfs. »

Cette même pièce contient enfin un vers qui montre clairement que Khâcâni n'était plus jeune quand il fut mis en prison, car, après avoir donné quelques détails sur son passé, il ajoute : « Mon indépendance de vous, hommes grossiers, ne date déjà pas d'aujourd'hui. » Cette ode élégiaque nous fournit quelques détails curieux sur la manière dont on traitait à cette époque les prisonniers d'État dans les cachots des Chirwan-chahs. Ils étaient mis au secret absolu, et non-seulement on leur mettait des chaînes aux pieds et aux bras, mais leurs jambes étaient prises dans deux pièces de bois massives appelées *kundèh* کنده. De plus, on entourait le détenu d'espions cachés, qui avaient pour mission de rapporter au chah les lamentations et les paroles

de colère qui pouvaient s'échapper de la bouche des prisonniers. Cet état de choses a peu changé jusqu'à nos jours dans l'Asie centrale, la Perse et une grande partie de la Turquie.

Nous ne savons ni quand ni comment Khâcâni sortit de sa prison. En général, la vie du poëte depuis cette époque jusqu'à sa retraite à Tébris est presque inconnue. Ainsi, nous ignorons si c'est avant ou après cette époque qu'il a perdu son fils Rechid, pleuré dans deux longues élégies. Ces pièces ne présentent rien de bien saillant. Elles nous apprennent que le père faisait grand cas des talents de son fils, car il dit de lui, dans la première élégie :

گوهر دانش وگنجور هنر بود رشید

قبله مادر ودستور پدر بود رشید

C'était une perle de science et un trésor payé chaque jour que mon Rechid. C'était un *quibleh* pour sa mere et un directeur pour son pere que mon Rechid.

La seconde élégie nous apprend que son enfant avait des frères et qu'il est mort dans sa neuvième année. Ainsi Khâcâni dit dans un passage de cette élégie :

یوسف از برادران گم شد آفتاب از میان انجم شد

Joseph est perdu pour ses frères, un soleil a disparu du ciel étoilé

Nous lisons plus loin :

دَوْرِ نُهْ چرخ نازموده هنوز
سال عمرش دوده نبوده هنوز

Il ne fit pas neuf tours entiers, les années de sa vie n'avaient pas parcouru un cercle fermé.

Tout ce que l'on sait de positif sur les dernières années du séjour de Khâcâni dans sa patrie, c'est qu'il y resta assez longtemps pour assister à la triste fin d'Akhistan, dont il a pleuré la mort dans une ode très-longue et très-froide. C'est probablement sous le règne de son successeur que, très-âgé déjà, il se transporta à Tébris pour y passer le reste de ses jours, loin de ses protecteurs et de ses détracteurs. Ici vient se placer un épisode de sa vie intime, la perte de sa femme, qui a inspiré au poëte trois pièces de vers, dont la première est évidemment écrite pendant la maladie de sa compagne, qui a duré vingt-six jours. Je ne reproduirai en entier que cette première élégie, parce qu'elle me paraît remarquable par l'expression vraie du sentiment douloureux qui l'a inspirée. De toutes les poésies de Khâcâni, c'est peut-être la seule, selon moi, où il apparaît tel qu'on aime à se l'imaginer, c'est-à-dire un homme bon et sensible. La douleur lui fait oublier son érudition ; sa poésie ne brille pas par des locutions difficiles à interpréter, ni par des artifices grammaticaux, mais elle va droit au cœur du lecteur et elle l'intéresse pour un malheur do-

mestique dont sept siècles nous séparent. En voici le texte :

بی باغ رخت جهان میبنام
بی داغ غمت جهان مبینام
بی وصل تو کاصل شدمانیست
تن را دل شادمان مبنام
بی لطف تو کاب زندگانی ست
از آتش غم امان مبینام
دل زنده شدی ببوی بوبت
کان بوی زدل نهان مبینام
بی بوی تو کاشنای جان است
رنگی زحیات جان مبنام
بر دیده خوبش چون کبوتر
جُز نام تو جاودان مبنام
بی سرو قد تو جعد شمشاد
بر جهان بوستان مبینام
یک دانه آفتاب بی تو
بر گردن اسمان مبنام
در دانه دل زگشت وشادی
بك خوشه بسالبان مبينام

در آیینه دل از خیالت
جز صورت جان عنان مبینام
تا وصل تو زان جهان بیاید
دل را سر این جهان مبینام
چو حقّه سینه برکشایم
جز راز تو درمیان مبینام
گر عمر گران کند سودات
سودای ترا گران مبینام
گفتی دگر کنی مغرمای
کان در ورق گمان مبینام
بی تو من وعیش حاش الله
کز خواب خیال ان مبینام
خاقانی را زدل چه پرسی
کانست که کس چنان مبینام
حالی که بدشمنان بخواهم
حسب دل دوستان مبینام
غم خوار ترا بخاك تبریز
جز خاك تو غم نسان مبینام

Je vois le monde sans attraits et je ne puis l'envisager sans douleur. Sans le plaisir de te voir, essence de ma joie, il m'est impossible de concevoir mon corps avec un cœur

joyeux. Sans tes caresses, sources de ma vie, je n'entrevois pas de salut contre l'ardeur de mes douleurs. Mon cœur ne vivait que par les émanations de ton parfum, et il m'est impossible de concevoir que mon cœur en soit privé. Sans ta douce haleine, amie familière de mon âme, la vie de mon âme me paraît incolore. Comme une colombe, je n'ai sous mes yeux rien que ton nom, et je ne verrai que lui pendant l'éternité. Sans ta taille de cyprès, sans tes boucles touffues comme le feuillage de buis, je ne vois plus de jardin dans ce monde. Sans toi, il ne reste plus pour moi sur toute la face du ciel un seul rayon de soleil. Je ne trouverai jamais au fond de mon cœur ni joie, ni bonheur. En pensant à toi, je ne vois dans le miroir de mon cœur que des nuages de l'âme, et jusqu'au moment de notre rencontre dans l'autre monde, mon cœur ne conçoit plus de félicité dans celui-ci. En ouvrant les trésors de mon cœur, je n'y vois que ton reflet. Si ta maladie devait prolonger ta vie, ta maladie même me paraîtrait facile à supporter. Tu me dis de prendre une autre femme. Oh! ne parle pas ainsi, je n'en vois pas la possibilité même en imagination. Me voir joyeux sans toi; Dieu me pardonne si je puis l'entrevoir même en rêve. Le cœur de Khâcâni ne demande qu'une chose, c'est de ne plus voir un visage de femme. Maintenant, il faut que je dise à mes ennemis le désir de mon cœur (car pour des amis, je n'en vois guère), que celui qui te pleure soit enseveli dans la terre de Tébris; hors de tes cendres, je ne vois pas de limites à mes douleurs.

Dans la seconde élégie, le poete est affaissé sous le poids de son malheur et évoque, dans son souvenir, son bonheur passé. Nous traduirons quelques vers de cette pièce pour en donner une idée :

بس وتابر در دیاری داشتم
بس براحت روزگاری داشتم

چشم بد در یافت کارم تیره کرد
گر نه روشن روی کاری داشتم
از لب ودندان من بدرود باد
خوان آن سلوت که یاری داشتم
گنج دولت میشمردم لاجرم
در هر انگشتی شماری داشتم
خنده در لب گوی اهل داشتی
گریهٔ در بر گوّهی آری داشتم
من نبودم بی دل بیار اچنین
هم دل وهم یار غار داشتم.

بیش کز بختم خزان غم رسید
هم بباغ دل بهاری داشتم

J'avais un ami fidèle dans le pays, j'avais une existence tranquille, un mauvais œil m'aperçut et me lança ses flèches; autrement ma position était resplendissante. Mes lèvres et mes dents prononçaient toujours : sois béni, car j'avais un ami. J'avais à compter les trésors du bonheur, pas un de mes doigts ne restait sans emploi. Je possédais un être semblable au soleil, le sourire sur les lèvres. J'avais un témoin qui circulait dans ma poitrine; je n'étais pas sans cœur avec un pareil ami; j'avais un cœur et un compagnon d'infortune. . . . . Avant que, par mon triste sort, fût venu l'automne de la douleur, j'avais aussi le printemps dans le jardin de mon cœur

La troisième et dernière élégie est, selon moi, la plus faible, et je n'en citerai que quelques vers, à l'appui de ce que j'ai dit sur la maladie de la femme de Khâcâni :

ان تازه گل مرا هنگام وداع امد
زان پس که بگزارد گلزار نگه دارش
شب بیست وششم رفت ان چارده ماه ما
شبهای وداع است این زنهار نگه دارش

Et il termine ainsi cette pièce :

شروانست که مار آمد بگنج رها کردی
تبریز که گنج آمد بی مار نگه دارش

Il est venu le temps de dire le dernier adieu à ma fleur nouvellement éclose, car elle se propose de quitter le jardin de son gardien. Ma pleine lune disparut dans la vingt-sixième nuit; fais-y attention, gardien, ce sont les nuits des derniers adieux! . . . . . C'est dans le Chirwan que le serpent creusa sa route souterraine; c'est à Tébris que la maladie enleva au gardien son trésor. »

Dans ces deux derniers vers, Khâcâni profite de la ressemblance de son des mots گنج et گُنج, dont l'un veut dire « trésor » et l'autre « souterrain », et du double sens du mot بی مار, qui veut dire « malade » et « sans serpent. »

D'après Douletchah, Khâcâni mourut à Tébris en 582 de l'hégire; Hadji Khalfa, dans son *Taqwim*,

cite aussi cette date. M. Dorn, dans le Catalogue des manuscrits et des xylographes de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg (p. 329), dit que Khâcâni est mort en 586 = 1190, sans indiquer la source où il a puisé ce renseignement. Zein el-Abeddine, de Chirwan, dit, dans son voyage intitulé *Riaz ous-Siahé*, رياض السّياحه, que le poëte est mort en 590, et il ajoute que, d'après le *Nafahat*, cet événement a eu lieu en 595. J'ai prouvé ailleurs que cette dernière date est la plus probable, car Akhistan était encore vivant en 583, et comme nous avons vu que le poëte a écrit une élégie sur sa mort, il ne pouvait pas mourir lui-même avant cette date. (Voyez *Bulletin scientifique de l'Académie de Saint-Pétersbourg*, t XIV, n^os 23 et 24, 1857.) Khâcâni a été enterré à Sourkhab, faubourg oriental de Tébris. D'après Douletchah, son corps reposait entre ceux de deux autres poëtes : Zahir Faïabi et Chabour Mohammed Echheri. Actuellement il ne reste plus de traces de sa tombe. Deux vieillards qui se rappelaient encore, en 1855, le grand tremblement de terre qui a dévasté Tébris, dans les trente dernières années du XVIII^e siècle, et qui a surtout bouleversé le sol de Sourkhab, m'avaient dit avoir eu connaissance, dans leur jeunesse, du tombeau du poëte chirwanien. En 1856, j'ai fait faire des fouilles, d'après leurs indications, dans le cimetière abandonné du faubourg oriental de Tébris; mais aucune des pierres tumulaires extraites à cette occasion n'avait le moindre rapport à Khâcâni, quoique deux d'entre

elles portassent des inscriptions en lettres cufiques enchevêtrées, et pussent bien être du VI[e] siècle de l'hégire. Pendant sa longue existence, Khâcâni s'est trouvé en rapport avec les hommes les plus distingués du monde musulman. Dans le cours de cette notice, nous avons mentionné les noms de quelques-uns de ces personnages, et, pour compléter cette liste, nous dirons qu'on trouve, dans ses œuvres, des épîtres adressées aux Seldjouquides Mouhammed-chah et Giath Mouhammed, enfants de Melik-chah, à Djelal Eddine Kharezm-chah et au Chirwan-chah Feribourz, de même qu'à sa femme Ildjitchaq. Les vizirs auxquels il a adressé des compliments rimés sont : Razi Eddine Abou Nassr, Roukn Eddine Mouhammed, Zein Eddine et Moukhtar Eddine. Parmi les poètes; il n'etait en rapports directs qu'avec Watwat et Afdal Savoui.

On ignore si le poete a songé lui-même à faire une collection de ses œuvres, mais il est permis d'en douter, car il y a un trop grand nombre de manuscrits qui diffèrent entre eux par la disposition des pièces. Il n'y a que le *Touhfet* qui ne varie presque pas; aussi je crois que c'est la seule partie des œuvres de Khâcâni dont l'arrangement ait été arrêté du vivant de l'auteur. La seule chose que les copistes se permettent à l'égard de ce recueil, c'est de le placer tantôt au commencement, tantôt à la fin des œuvres de Khâcâni. Les autres parties des poésies de Khâcâni sont tout à fait à la merci des scribes. Non-seulement ils changent l'ordre dans lequel se suivent les

distiques, mais souvent encore ils font de l'érudition en remplaçant par d'autres les expressions du poëte. Ainsi, dans une petite pièce que nous avons citée et où Khâcâni décrit l'état piteux dans lequel il avait quitté sa patrie, il emploie un mot du patois لاشه, qui veut dire «rosse»; ses savants copistes, voulant ennoblir le style de l'auteur, font de sa monture inoffensive la phrase arabe لاشىّ, qui n'a presque pas de sens dans les vers de Khâcâni. Quelques-uns d'entre eux arrangent les pièces d'après leur contenu, sans trop regarder si le poëte change ou non de rime dans ses morceaux. D'autres, se tenant strictement à l'ordre alphabétique tantôt des rimes, et tantôt des *rédifs*, où il y en a, morcellent les pièces écrites sur un même sujet. Ainsi, des quatre exemplaires des œuvres de Khâcâni conservés à la Bibliothèque impériale de Paris, le meilleur, selon moi, est le numéro 41 de la collection Bruix, quoique toutes les légendes qui devraient se trouver à la tête des pièces de vers soient laissées en blanc. Dans ce manuscrit, les élégies sur la mort de Reschid, fils de Khâcâni, doivent être cherchées dans trois parties différentes du volume. Il n'y a pas d'autre moyen de remédier à cet inconvénient que de rechercher la plus ancienne copie existante des œuvres du poëte chirwanien, la purger des fautes d'orthographe et la publier. A ma connaissance, ni en Europe, ni en Asie, personne n'a songé à imprimer ni même à lithographier les œuvres complètes de Khâcâni. Dans le Journal asiatique de l'Inde britannique, on imprimait

parfois des passages plus ou moins longs, extraits de Khâcâni; ainsi, par exemple, nous trouvons quelques vers dans les numéros de janvier et février 1845, aux pages 229, 244, 356 et 415; mais ces passages y sont donnés sans variantes et sans traduction. Ce n'est qu'en 1855 que le savant professeur de persan au collége d'Agra, Mirza Aboul Hassan, a eu l'excellente idée d'autographier le *Touhfet el-Araqueïn.* Je dois à l'obligeance de M. Mohl la communication de ce livre rare et curieux, et, comme il me paraît être assez peu connu, car je ne l'ai trouvé cité nulle part, j'en donnerai ici une description succincte.

Le savant éditeur dit, à la première page, et il le répète dans une introduction rimée, qu'il l'a annoté et collationné lui-même sur *plusieurs* exemplaires, et il est à regretter qu'il ne se soit pas exprimé plus explicitement sur le nombre et l'âge des manuscrits qui lui ont servi pour ce dernier travail. Le volume du *Touhfet*, lithographié, est un in-octavo de 222 pages; le texte commence à la page 4 par les vers مايم نظارگان عشاك, et se continue sans interruption jusqu'à la page 32, consacrée à une note; puis il est encore interrompu à la page 101 pour la même raison, et il finit à la page 222 par le vers آمين آمين كناد جبريل. Ce recueil me paraît être très-complet, et il est conforme, dans la succession des morceaux, à l'ordre adopté dans les meilleurs manuscrits que j'ai eu l'occasion d'examiner; seulement la satire contre A'boul-Oula a été exclue par l'éditeur d'Agra. Son édition étant destinée à l'enseignement, cette

exclusion s'explique d'elle-même. Les notes occupent toutes les marges des deux cent vingt-deux pages, de plus il y a un feuillet intercalé entre les pages 6 et 7, et quatre feuillets placés à la suite de la dernière page du texte. Ces explications sont, pour la plupart du temps, fort instructives et très-utiles pour le lecteur, mais quelquefois elles sont trop courtes. Les variantes sont nombreuses et recueillies avec soin, mais souvent on ne comprend pas pourquoi l'éditeur a conservé une leçon évidemment fausse, en reléguant celle qui est bonne dans les variantes. Ainsi, pour n'en citer qu'une ou deux au hasard, nous lisons à la page 27 :

گه چون خبر آوری نموده
دوبای چو عنکبوت بوده

et, dans la variante, le mot دو est remplacé par ده, seul exact, sans aucun doute, car il n'y a pas d'araignées à deux pattes. A la page 112 nous lisons :

مکّه زمکانت اسمان است
کعبه بحل قطب ازانست

et, dans la variante, les mots زمکانت sont remplacés par بمکانت, évidemment aussi les seuls vrais, car le poëte compare le territoire de la Mecque au ciel, dont le pôle est le temple de la Kaaba. L'écriture du volume autographié est une espèce de *chikastèh* très-lisible. Assez souvent le docte professeur place des signes-voyelles pour indiquer la lecture corrècte; mais le

techdid ne jouit pas de sa faveur. En vrai poëte persan, il ne l'emploie qu'à son corps défendant, et encore n'est-ce que dans les mots tels, par exemple, que الله, où l'on pourrait bien s'en passer[1]. La ponctua-

[1] Je sais très-bien que le savant éditeur s'est conformé en cela à l'usage généralement adopté par les scribes persans; mais, dans un ouvrage destiné à l'enseignement, on pourrait bien, en faveur du lecteur, se départir de ce système, afin de lui faciliter la compréhension d'un auteur assez difficile. Pour ne laisser aucun doute sur le sens et la portée de mon observation, on n'a qu'à scander les huit derniers vers du *Touhfet el-Araqueïn*, terminé, comme l'on sait, par une épître louangeuse adressée à Djemal Eddine de Mossoul. Ces vers sont du mètre dit هزج مسدّس محذوف ; ce mètre a six pieds, c'est-à-dire que chaque *missra'* est composé de deux مفاعيلن et d'un فعولن. (Voyez *Journal asiatique*, cahier de mars 1848, Mémoire de M. Garcin de Tassy sur la prosodie de l'Orient musulman, p. 233 et note 1 de la même page.) Je commencerai par transcrire et par traduire ces vers :

از صورت عدل ذات او باد
عدلش مدد حیات او باد
گر هرچه بکارگاه دینی است*
از عدل دراز عمر نیست
نور الانوار بر سرش باد
ربّ الارباب یاورش باد
این دعوت را بگاه تهلیل
آمین آمین کناد جبریل

Que son essence soit l'image de la justice et que sa vie trouve un soutien dans l'équité; car rien, dans le monde religieux, n'a une existence aussi longue que la justice. Que la lumière des lumieres brille sur sa tête, et que le Sei-

* Ce vers est ainsi reproduit dans l'édition d'Agra; mais dans d'autres manuscrits on lit کز au lieu de گر, et je l'ai traduit comme s'il y avait کز.

tion des lettres qui portent des points est très-correcte, et l'éditeur ne peut encourir, en aucune façon, l'anathème connu que Mir A'ly Chir Novay a lancé contre les copistes qui font d'un œil un aveugle, en omettant un point. L'honorable Mirza Aboul Hassan rendrait un très-grand service aux amateurs de la littérature persane s'il publiait, de la même manière instructive et correcte, les autres poésies de Khâcâni.

Hammer a comparé Khâcâni à Pindare. Cette comparaison ne manque pas de vérité, mais il ne faut pourtant pas la prendre à la lettre. A Pindare comme à Khâcâni on reproche l'obscurité de leur style; mais ces deux obscurités sont de genres très-différents. Le chantre des vainqueurs aux jeux olympiques est difficile à comprendre, comme l'a très-bien remarqué son traducteur français, M. Tourlet, à cause de notre ignorance des localités, des mœurs et des idées d'une société très-différente de la nôtre. On peut être sûr néanmoins que les Grecs anciens comprenaient

gneur des Seigneurs lui vienne en aide. Djébraïl dit amen, amen a cette prière, en signe de son exaucement.

On voit facilement que si le ب du mot ربّ n'avait pas de *techdid*, comme c'est le cas dans l'édition d'Agra, il ne serait pas aussi facile d'établir la scansion du sixième *missra'* de la pièce citée. Il en est de même de l'*élif* muni du *medda*, qui compte double dans la scansion, comme le *techdid*, et que, très-souvent aussi, les scribes orientaux omettent de marquer. Ainsi le dernier *missra'* de la pièce que nous venons de citer serait difficile à scander, si l'*élif* du mot آمين ne portait pas de *medda*.

facilement les odes de Pindare, tandis que les Persans eux-mêmes ne peuvent lire Khâcâni sans un commentaire, bien que ni les localités, ni les mœurs, ni même la langue, n'aient assez varié pour expliquer ce fait. La différence gît dans la nature même des deux génies. Celui de Pindare est, si je puis m'exprimer ainsi, plus européen, et par conséquent plus clair. Dans son imagination, comme dans celle du poëte du Chirwan, les images se pressaient en foule et se suivaient très-rapidement; mais le poëte grec en retenait, grâce aux indications d'un goût sûr, la quantité strictement nécessaire pour donner du relief et de l'éclat au sujet qu'il traitait. Khâcâni au contraire, en surchargeant de figures de rhétorique ses vers, les rend ainsi fort obscurs et parfois même baroques. L'érudition est un autre ennemi de la clarté chez le poëte chirwanien. Pindare n'est érudit qu'en mythologie; les sciences de son époque n'entrent presque pour rien dans les difficultés qu'il offre à ses lecteurs; chez Khâcâni, c'est tout le contraire. L'astrologie, l'alchimie, la théologie et presque toutes les sciences cultivées en Orient, à l'époque où il vivait, lui fournissent des sujets d'allusions, de comparaisons et de figures de style, très-peu claires pour la plupart du temps.

Ce n'est pas seulement au moral que les deux poëtes se ressemblent. Pindare, de même que Khâcâni, est mort très-âgé, et ils étaient tous les deux très-religieux. Le Grec croyait que le dieu Pan s'était montré chantant son hymne. (Voyez Villemain, *Essais sur*

le génie de Pindare, p. 39.) Le Persan prétendait avoir été applaudi par deux prophètes, Khizr et Mouhammed. Ils étaient assez vains tous les deux. Nous avons vu à quels excès de paroles la vanité pouvait conduire le poëte du Chirwan; Pindare, infiniment plus modeste, se compare néanmoins à un aigle. Dans la IVe Néméenne, il dit: « Je sens toute la puissance que m'a départie le sort arbitraire de l'univers, et dont le temps, à la marche silencieuse, doit un jour manifester les effets. » Dans l'Isthmique III, il dit que « ses hymnes sont la plus belle récompense, etc. » Malgré toutes ces ressemblances, il existe entre les œuvres des deux poëtes une différence essentielle. L'élément de la tristesse manque complétement dans ceux des vers de Pindare qui nous sont parvenus. « La longue vie du poete, dit M. Villemain (p. 40, *l. c.*), paraît s'être écoulée dans le culte des dieux et les succès de son art, renommé par toute la Grèce. » Aussi le chantre des solennités populaires de l'Hellade ne nous apparaît-il, dans ses hymnes, que radieux de bonheur, proclamant des hauts faits et décernant aux vainqueurs l'immortalité, quelquefois par la seule mention de leurs noms, dans des strophes pleines d'élans poétiques et de louanges harmonieuses. Chez Khâcâni, au contraire, l'élément de la tristesse prédomine et se mêle à toutes les autres impressions. Je ne connais pas un seul morceau de ses poésies où l'on ne trouve quelques gémissements de son cœur profondément ulcéré par l'injustice des hommes, quelques échos plaintifs de ses soupirs.

Pour mieux caractériser la nature du génie de Khâcâni, j'indiquerai celui des poëtes européens dont le célèbre Chirwanien semble se rapprocher le plus, selon moi : c'est Victor Hugo. La différence des siècles et des milieux en établit une autre assez considérable entre leurs deux génies; mais la force créatrice de la nature paraît avoir à sa disposition un nombre limité de formes, et il ne serait pas étonnant ainsi de voir que le sol brûlant de la Perse ait produit, au XIIe siècle, un précurseur de l'un des plus grands poëtes français de notre époque.

(La suite à un prochain cahier.)

DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR LES TOU-KIOUE (TURCS),

EXTRAITS DU PIEN-I-TIEN, ET TRADUITS DU CHINOIS

PAR M. STANISLAS JULIEN.

(SUITE.)

DYNASTIE DES THANG.

La première année de la période Wou-te (618), du règne de l'empereur Kao-tsou, un Tou-kioue (Turc) nommé Ko-to-lo, du titre de Te-le, vint offrir ses hommages à l'empereur.

[1] *Pien-i-tien*, l. CXXXI.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Les Tou-kioue, de la famille d'A-sse-na, étaient une horde du nord qui descendait des anciens Hiong-nou. Ils demeuraient au midi des monts Kin-chan (Altaï), et étaient soumis aux Jen-jen. Leur race se multiplia rapidement, et, à l'avénement de Thou-men[1], elle devint bientôt forte et puissante. Son chef changea son titre en celui de Kho-han (Khan), qui est synonyme de *Chen-yu*[2]. Sa femme portait le titre de Kho-tun (khatoun « princesse »). De trois côtés, ses États étaient voisins du royaume de Po-hai; au sud, ils touchaient au grand désert. Dans les autres hordes, celui qui était à la tête des troupes s'appelait Che[3]. Ses fils et ses frères cadets s'appelaient Te-le. Les grands officiers s'appelaient Che-hou, Kiu-liu tch'oue, A-po, Sse-li-fa, Thou-tchun, Sse-kin, Yen-hong-ta, Kie-li-fa, Ta-kan ; ils formaient en tout vingt-huit classes différentes; leur charge était héréditaire et d'une durée illimitée. Les soldats de la garde s'appelaient Fou-li. Le khan avait établi sa résidence sur le mont Kin-chan. A la porte de sa tente, il avait fait dresser un étendard surmonté d'un loup en or. Quand il était assis, il se tournait constamment vers l'orient. A l'époque des troubles de la période Ta-nie (605-616) de la dynastie des

[1] C'est le Toumen-il-khan qui fut le fondateur du nouvel empire turc. (De Guignes, *Hist. des Huns*, t. I, part. 2, p. 373.)

[2] C'était ainsi qu'on désignait le chef des Hiong-nou. *Chen-yu* signifie « large, grand ». On veut dire que par sa grandeur et sa puissance il ressemble au ciel (Khang hi).

[3] C'est-à-dire, avait le titre de Che.

Soui, To-ki succéda (à son père Ki-min) sous le titre de Chi-pi-khan. Un grand nombre de Chinois allèrent se mettre sous sa protection. Les Khi-tan, les Chi-weï, les Thou-kou-hoen et les Kao-tchang (Oïgours) se soumirent tous à lui.

Teou-kien-te, Sie-kiu-lieou, Wou-tcheou-liang, etc. s'étant regardés les uns les autres, se déclarèrent ses sujets et lui rendirent hommage. Le khan avait un million d'archers; depuis l'antiquité, les barbares n'avaient pas encore acquis une puissance aussi formidable. L'empereur Kao-tsou envoya Lieou-wen-tsing auprès du grand khan pour faire alliance avec lui. De son côté, Chi-pi-khan lui envoya Kang-chao-li, du titre de Te-le, pour lui offrir deux mille chevaux et cinq cents soldats. A cette époque, l'empereur, ayant pacifié la capitale, se montra fier de ses exploits. Chaque fois qu'il arrivait des ambassadeurs, il les recevait la plupart d'une manière rude et arrogante.

La première année de la période Wou-te (618), Ko-to-lo, du titre de Te-le, vint offrir ses hommages. L'empereur le reçut à sa table dans le palais appelé Thaï-khi-tien, lui fit entendre neuf morceaux de musique, et, le prenant par la main, le fit asseoir sur son siége impérial. Cette même année, la tente de Chi-pi-khan se rompit d'elle-même. L'empereur interrogea à ce sujet Siao-yu, du titre de Nouï-sse-ling. Siao lui répondit: « Lorsque Wen-ti, de la dynastie des Weï, visitait Hiu-tcheou, la porte de la ville se rompit sans cause connue. Cette même an-

née, l'empereur Wen-ti mourut. Serait-ce un événement du même genre ? »

La deuxième année Wou-te (619), mourut Chi-pi, khan des Tou-kioue; il eut pour successeur son frère cadet Sse-li-fo-che.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : La deuxième année, Chi-pi, s'étant mis à la tête de ses troupes, passa le fleuve Jaune et arriva à Hia-tcheou. Il se joignit avec un chef ennemi nommé Liang-sse-tou ; puis il aida Lieou-wou-tcheou à entrer dans Keou-tchou avec cinq cents cavaliers, et se disposa à envahir Thaï-youen, Mais, en ce moment, il tomba malade et mourut. L'empereur en témoigna beaucoup de douleur. A la porte appelée Tchang-lo-men, il rendit un décret par lequel il invitait ses nombreux officiers à aller se reposer dans un hôtel du gouvernement, et il offrit des consolations à ses ambassadeurs. Il chargea lui-même un ambassadeur de porter à sa famille trente mille pièces de soie pour contribuer aux frais des funérailles. Comme Chi-po-pi, fils de Chi-pi-khan, était trop jeune et incapable de succéder à son père, l'empereur lui donna le titre de Ni-pou-che, et lui ordonna d'aller demeurer du côté de l'orient. Il conféra le pouvoir suprême à Sse-li-fo-che, son frère cadet, qui prit le titre de Tchou-lo-khan.

La troisième année de la période Wou-te (620), les Tou-kioue ravagèrent les frontières. Touan-te-tsao, administrateur général de l'armée, les attaqua et les tailla en pièces.

On lit dans la biographie de l'empereur Kao-tsou : Le quatrième mois de la troisième année de la période Wou-te (620), Chi-min, roi de Thsin, livra bataille à Lieou-wou-tcheou, dans l'arrondissement de Ming-tcheou, et le vainquit. Wou-tcheou s'enfuit, et s'étant introduit parmi les Tou-kioue, il s'empara de Ping-tcheou.

Le septième mois, au jour Kia-siu, le prince impérial campa à Pou-tcheou pour prévenir les attaques des Tou-kioue.

Au jour Ping-siu, Liang-sse-tou se mit à la tête des Tou-kioue et ravagea les frontières; mais il fut battu par Touan-te-tsao, administrateur général de l'armée.

Remarque. On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Tchou-lo épousa de nouveau une princesse de la famille des Souï, nommée I-tch'ing. Il envoya un ambassadeur pour faire connaître ses intentions; ensuite il établit des rapports secrets avec Wang-chi-tchong. Li-si-yu, administrateur général de Lou-tcheou, décapita son ambassadeur, et s'empara de dix mille animaux domestiques (bœufs et moutons). Tchou-lo alla au-devant de l'impératrice Siao, de la famille des Souï, et de Tching-tao, fils de Kien, roi de Thsi, dans la maison de Teou-kien-te. Par suite de cette circonstance, il nomma Tching-tao roi de Souï. Celui-ci suivait le calendrier chinois; il établit des magistrats et fixa sa résidence à Ting-siang. Ses sujets étaient au nombre de dix mille. Chi-min, roi de Thsin, châtia Wou-tcheou.

Tchou-lo rassembla à Ping-tcheou deux mille cavaliers de son frère cadet Pou-li-che, et, pendant trois jours, il emmena de force, du milieu de cette ville, une multitude de femmes et de jeunes filles, sans que Li-tchong-wen, l'administrateur général, eût pu s'y opposer. Il chargea Kiu-kien, du titre de Te-le, de porter secours à son campement. L'année suivante, ce dernier lui conseilla de prendre Ping-tcheou et d'y établir Yang-tching-tao. Il consulta les sorts, mais, le résultat ayant eté défavorable, ses officiers lui firent des représentations pour qu'il renonçât à son projet. Tchou-lo leur dit: « Quand mon aïeul eut perdu son royaume, ce fut grâce à l'appui des Souï qu'il le conserva. Si j'oubliais ce service, cette conduite me porterait malheur. Si les sorts ont été défavorables, est-ce que les dieux ne le savent pas? Mon parti est pris. »

A cette époque, il tomba une pluie de sang; pendant trois jours, tous les chiens du royaume hurlèrent pendant la nuit. On les chercha sans pouvoir les trouver. Bientôt après, il tomba malade. La princesse lui fit prendre une poudre appelée *Ou-chi-san*, mais il lui vint des furoncles et il ne tarda pas à mourir. La princesse, considérant que son fils 'Ao-che-che était faible et d'un esprit borné, l'abandonna et ne voulut point le placer sur le trône. Elle mit à sa place son frère cadet, To-pi, qui reçut le titre de Kie-li-khan.

La quatrième année de la période Wou-te (621), les Tou-kioue pénétrèrent en Chine et y firent de

grands ravages. Hoai, roi des Han-yang-kiun, et autres furent faits prisonniers.

On lit dans la biographie de l'empereur Kao-tsou : Dans le quatrième mois de la quatrième année de la période Wou-te, les Tou-kioue ravagèrent Ping-tcheou, et s'emparèrent de Hoai, roi de Han-yang-kiun, de Tching-youen-cheou, du titre de Thai-tch'ang-k'ing (président du bureau des cérémonies), et de Tchang-sun-chun-te, généralissime de la garde à cheval de la gauche.

Le huitième mois, les Toue-kioue ravagèrent l'arrondissement de Tai-tcheou et s'emparèrent de Wang-hiao-ki, administrateur général de l'armée.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Kie-li, qui avait dans l'origine la dignité de Mo-ho-to-che, avait placé sa tente au nord de Wou-youen. Sie-kiu, s'étant rendu maître de Ping-liang, fit alliance avec lui. L'empereur en fut affligé. Il envoya Yu-wen-hin, du titre de Lo-kouang-tching, pour gagner Kie-li par des présents et l'engager à rompre avec Sie-kiu.

Tchang-tchang-sun, gouverneur de Thai-youen, se soumit aux ennemis avec les habitants des cinq villes qui étaient sous ses ordres. Yu-wen-hin l'engagea à rendre le territoire de Thai-youen. Cette proposition ayant été agréée, il envoya des troupes pour prendre les cinq villes qui étaient sous le commandement de Tchang-sun, et alla se joindre à l'armée du roi de Thsin. Le prince impérial, après avoir consulté son conseil, renonça à l'arrondisse-

ment de Fong-tcheou, et détacha en même temps une partie du territoire de Yu[1].

Sur ces entrefaites, Yeou-che-che, fils de Tchou-lo, entra en Chine avec les soldats des dix mille tentes qu'il avait sous ses ordres, et s'étant établi au midi du fleuve Jaune, il prit Ling-tcheou pour frontière.

Kie-li épousa la princesse I-tch'ing; il conféra à Chi-po-pi, fils de Chi-pi, le titre de Tho-li-khan, et lui ordonna d'aller s'établir dans l'orient. I-tch'ing etait la fille de Yang-hiai. Chen-king, son frère cadet, avait aussi recherché l'appui des Tou-kioue. Avec Wang-wen-sou, ambassadeur de Wang-chi-tchong, il parla ainsi à Kie-li-khan: « Anciennement, les frères de Ki-min se disputaient le royaume; grâce à l'aide des Soui, ils purent recouvrer le trône, que possédèrent après eux leurs fils et leurs neveux. L'empereur actuel n'est point un descendant de Wen-ti. Il convient de placer sur le trône Tching-tao, pour reconnaître les grands bienfaits des Soui. »

Kie-li approuva ces paroles, c'est pourquoi tous les ans il ravagea les frontières de la Chine. S'appuyant sur les richesses excessives de son père et de son frère aîné, sur le courage de ses soldats et le grand nombre de ses chevaux, il montrait un orgueil extrême et se plaçait au-dessus de tous les peuples barbares. Il regardait le royaume du Milieu comme au-dessous du sien, et quand il écrivait à

[1] Ce pays faisait partie du district de Wou youen.

l'empereur, toutes ses expressions étaient pleines d'insolence et de mépris, et il ne cessait de lui faire des demandes exorbitantes. Dans ce moment, l'empereur s'occupait d'organiser l'empire. C'est pourquoi il lui montrait des égards qui coûtaient à sa dignité, et lui faisait d'immenses présents sans pouvoir satisfaire son insatiable cupidité.

La quatrième année, Kie-li se mit à la tête de dix mille cavaliers, se joignit à Youen-kiun-tchang et ravagea Yen-men. Li-ta-'en, roi de Ting-siang, l'attaqua et réussit à le repousser. Kie-li s'empara de notre ambassadeur, Hoaï, prince de Han-yang, de Tching-youen-cheou, président du bureau des cérémonies, et de Tchang-sun-chun-te, général en chef de la garde à cheval de la gauche. L'empereur, par représailles, retint en prison ses ambassadeurs. Par suite de cette circonstance, Kie-li ravagea Taï-tcheou; battit Hiao-ki, roi de Yong-'an, administrateur général de l'armée, pilla le pays à l'est du fleuve Jaune, envahit Youen-tcheou, et pénétra dans les frontières de Yen-tcheou. Les généraux chinois lui livrèrent bataille, mais ils ne purent lui reprendre ses prisonniers de guerre.

La cinquième année de la période Wou-te (622), les Tou-kioue ravagèrent les frontières. Le prince impérial sortit de Pin-tcheou pour les repousser.

On lit dans la biographie de l'empereur Kao-tsou : Le troisième mois de la cinquième année de la période Wou-te (620), Chi-min, roi de Thsin, livra bataille à Lieou-he-ta, sur les bords de la rivière

Ming, et le battit. Lieou-he-ta s'enfuit et se retira chez les Tou-kioue.

Le quatrième mois, Li-ta-'en, administrateur général de l'arrondissement de Taï-tcheou, livra bataille aux Tou-kioue et perdit la vie.

Le sixième mois, Lieou-he-ta, s'étant joint aux Tou-kioue, ravagea le Chan-tong. Youen-chao, général de la cavalerie, fut nommé administrateur général de Koua-tcheou, pour prévenir les attaques des Tou-kioue.

Le huitième mois, au jour I-mao, les Tou-kioue ravagèrent les frontières. Le prince impérial sortit de Pin-tcheou, et Chi-min, roi de Thsin, sortit de Thsin-tcheou, pour s'opposer aux Tou-kioue.

Au jour Ki-sse, Chin-fou, prince de Siang-i, administrateur général de Ping-tcheou, livra bataille aux Tou-kioue, à l'orient de la rivière Fen, et les battit

Au jour Meou-in, les Tou-kioue s'emparèrent de la barrière Ta-tchin-kouan.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : La cinquième année, Hoan-sun-te et autres demandèrent à faire la paix. Ils présentèrent de la colle de poisson et des fils de soie entrelacés, comme un emblème de l'alliance étroite qui devait cimenter l'amitié des deux royaumes.

Quoique l'empereur ne fût pas encore disposé à relâcher les ambassadeurs des Tou-kioue, Je-han, du titre de Te-le, et autres, lui ayant donné une grande quantité d'or, il les leur rendit.

Li-ta-'en dit alors à l'empereur : « Les Tou-kioue souffrent maintenant de la faim ; on pourrait songer à leur reprendre la ville de Ma-i. »

Un décret ordonna à To-kou-tching, du titre de Tien-tchong-chao-kien, de les combattre. Mais ce dernier, ayant fait ensuite une convention avec Li-ta-'en, n'osa pas aller en avant et campa à Sin-tching. Kie-li se mit à la tête de dix mille cavaliers, se joignit à Lieou-he-ta et le cerna. Ta-'en, après avoir perdu plusieurs milliers de soldats, s'avança pour attaquer l'arrondissement de Hin-tcheou, mais il fut battu par Li-kao-thsien. He-ta, avec dix mille Tou-kioue, ravagea le Chan-tong et pilla l'arrondissement de Ting-tcheou.

Kie-li, n'ayant pas encore réussi dans ses projets, se mit à la tête de cent cinquante mille cavaliers, entra dans Yen-men, cerna la ville de Ping-tcheou et pilla complétement les arrondissements de Fen-tcheou et de Lou-tcheou. Il s'empara de cinq mille habitants des deux sexes; puis, revenant à la tête de plusieurs milliers de cavaliers, il ravagea les pays situés entre Youen-tcheou et Ling-tcheou.

Sur ces entrefaites, le prince impérial, Kien-tch'ing, prit le commandement des troupes et sortit de Pin-tcheou ; le roi de Thsin sortit avec ses soldats de Pou-tcheou, et, réunissant leurs forces, ils le battirent complétement. Li-tseu-ho courut avec ses troupes dans le pays de Yun-tchong, et surprit le khan. Touan-té-tsao sortit de Hia-tcheou, et l'empêcha de s'en retourner. Chin-fou, roi de Siang-i,

administrateur général de Ping-tcheou, livra bataille à l'orient de la rivière Fen, décapita cinq cents ennemis (Turcs), et prit deux mille chevaux. Siao-i, gouverneur de Fen-tcheou, offrit à l'empereur cinq mille prisonniers et s'empara de la barrière Ta-tchin-kouan. Les Turcs étant venus piller Hong-tcheou, Yu-wen-in, administrateur général de cette ville, et Yang-sse-tao, commandant de Ling-tcheou, les arrêtèrent et leur prirent un millier de chevaux et de chameaux. Kie-li-khan, ayant appris que le roi de Thsin allait arriver, sortit des frontières, et les troupes impériales s'en retournèrent.

La sixième année de la période Wou-te (623), les Tou-kioue demandèrent la paix.

On lit dans la biographie de l'empereur Kao-tsou: Le sixième mois de la sixième année de la période Wou-te, les Tou-kioue ravagèrent Sou-tcheou; ils furent battus par l'administrateur général Kao-mouan-tching.

Le septième mois, le prince impérial alla camper à la frontière du nord; Chi-min, roi de Thsin, campa dans l'arrondissement de Ping-tcheou pour prévenir les attaques des Tou-kioue

En hiver, le dixième mois, les Tou-kioue demandèrent à faire la paix.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue: La sixième année, les Tou-kioue avec He-tha, Kiun-tchang, etc. étant entrés par petites troupes, ravagèrent les arrondissements de Ting-tcheou, Kouang-tcheou, Youen-tcheou, Sou-tcheou, etc. et furent

tantôt vainqueurs, tantôt vaincus dans les engagements qu'ils eurent avec les troupes des divers campements. L'empereur ordonna au prince impérial Kien-tching d'aller camper de nouveau à la frontière du nord, et au roi de Thsin de camper dans l'arrondissement de Ping-tcheou, pour prévenir les incursions des Tou-kioue. Mais à la longue, les ennemis cessèrent leurs attaques. Cependant, après avoir emporté un campement dans le pays de Taï, ils attaquèrent les arrondissements de Wei-tcheou et de Pin-tcheou, et prirent la ville de Ma-i; ensuite ils demandèrent de nouveau à faire la paix, et nous rendirent la ville de Ma-i.

La septième année de la période Wou-te (624), les Turcs ravagèrent les frontières. L'administrateur général, Thsin-wou-thong et autres, les défirent complétement. Par suite de cet événement, ils demandèrent à faire la paix. P'eï-tsi fut envoyé en ambassade chez les Tou-kioue.

A la lune intercalaire, Chi-min, roi de Thsin, et Youen-ki, roi de Thsi, campèrent dans l'arrondissement de Pin-tcheou pour prévenir les attaques des Tou-kioue.

Le huitième mois, les Turcs ravagèrent l'arrondissement de Soui-tcheou. Lieou-ta-kiu, gouverneur de la ville, les battit complétement. Alors les Tou-kioue demandèrent à faire la paix.

Remarque. On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : La septième année (624), ils attaquèrent les arrondissements de Youen-tcheou et de Sou-

tcheou, et pénétrèrent dans le pays de Taï; mais ils furent vaincus. S'étant joints de nouveau à Kiun-tchang, ils attaquèrent l'arrondissement de Long-tcheou et la ville de In-p'an; ensuite, partageant leurs forces, ils attaquèrent le pays de Ping. Le roi de Thsin et Youen-ki, roi de Thsi, campèrent dans l'arrondissement de Pin-tcheou pour prévenir les incursions des ennemis. Kiun-tchang, étant sorti avec les Turcs, entra dans les arrondissements de Youen-tcheou, de Sou-tcheou, de Hin-tcheou et dans le pays de Ping, et ils pillèrent Hi-sao; mais ils furent souvent chassés par les généraux chinois.

Le huitième mois, Kie-li et Tho-li sortirent ensemble à la tête d'un corps d'armée. Partant de Youen-tcheou, ils réunirent leurs camps et se portèrent dans le midi. La cour en fut fort effrayée. Heureusement que les rois de Thsin et de Thsi les repoussèrent. Comme anciennement le pays de Kouan-tchong, les arrondissements de Lin-tcheou, de Liao-tcheou, de Chang-tcheou et de Tao-tcheou, étaient dépourvus de troupes, ils campèrent à Pin-tcheou. Le khan des Turcs arriva tout à coup avec dix mille cavaliers, et les rangea sur la colline appelée *Ou-long-pan* « la colline des cinq dragons; » ensuite, avec cent cavaliers, il vint les provoquer au combat. L'armée chinoise en fut épouvantée. Le roi de Thsin s'avança avec cent cavaliers, fendit les rangs ennemis et s'écria à haute voix : « La famille impériale ne doit rien aux Turcs; pourquoi envahissez-vous ses États? Je suis le roi de Thsin, et je

suis venu exprès pour me battre avec le khan et décider quel sera le vainqueur. Si vous persistez à livrer bataille, vous voyez que je n'ai que cent cavaliers. Quel avantage y a-t-il à tuer les hommes sans motif? »

Kie-li se contenta de sourire et ne répondit point. Alors (le roi de Thsin) s'approchant à cheval de Tho-li, lui parla en ces termes : « Autrefois vous aviez fait une alliance avec moi, et lorsque vous étiez en péril, je suis venu à votre secours. Avez-vous oublié aujourd'hui les serments que vous avez faits devant l'autel? Pouvez-vous décider la victoire dans un combat singulier? »

Tho-li ne répondit pas non plus. Kie-li, voyant que ses propres troupes étaient peu nombreuses, et l'entendant parler avec Tho-li, en éprouva une jalousie secrète et envoya de suite à Chi-min un ambassadeur qui lui dit : « Prince! ne vous inquiétez pas; je suis décidé à ne pas combattre; je désire seulement régler nos affaires avec vous. »

Sur ces entrefaites, il emmena ses troupes et se retira.

Grâce à l'habileté du roi de Thsin, Tho-li changea de sentiments, et n'eut plus l'envie de combattre. Kie-li ne voulut point le contraindre [1]. Alors il envoya Tho-li avec Hia-pi et Sse-mo, du titre de Te-le, pour demander la paix.

L'empereur y consentit. Tho-li se confia alors

[1] C'est-à-dire, le forcer de combattre.

au roi de Thsin, par qui il voulait être traité comme un frère. L'empereur, ayant vu Sse-mo, le prit par la main et l'invita à s'asseoir sur son siége impérial; mais Sse-mo s'inclina jusqu'à terre et refusa cet honneur. L'empereur lui dit : « Je vous regarde du même œil que Kie-li. » Tho-li obéit alors à l'invitation de l'empereur.

Comme les Tou-kioue ravageaient chaque année les frontières, quelqu'un dit à l'empereur : « Si les barbares (Turcs) viennent souvent à main armée dans l'intérieur de la Chine, c'est pour enlever des hommes, des femmes, et vider les caisses publiques. Si nous pouvions abandonner Tchang-'an, ils renonceraient à leurs projets. »

L'empereur ordonna à Yu-wen, du titre de Tchong-chou-chi-lang « secrétaire du palais, » et à Sse-ki de franchir la montagne du midi et de se diriger vers les pays de Fan et de Teng. Il avait l'intention de transférer ailleurs le siége de l'empire, et tous les ministres applaudissaient à ce projet. Le prince de Thsin fut le seul à s'y opposer. « Depuis l'antiquité, dit-il, les barbares ont fait du mal au royaume du Milieu. Jamais je n'ai appris que les Tcheou et les Han aient pour cela transféré ailleurs leur capitale. Je ne demande que quelques années pour me rendre maître du grand khan et vous prouver ma reconnaissance. »

L'empereur renonça alors à son projet. Kie-li avait déjà fait la paix. A cette époque, il tomba de grandes pluies qui mirent hors de service les arcs

et les flèches. Quand le mauvais temps fut passé, il remmena ses troupes.

A cette époque, l'empereur rassembla ses ministres et leur demanda le moyen de garantir ses frontières. Il voulait inviter les arrondissements de Wou-youen et de Ling-wou à placer des capitaines de vaisseaux sur le fleuve Jaune, pour empêcher les Turcs d'entrer en Chine. Wen-yen-po, du titre de Tchong-chou-chi-lang, « secrétaire du palais, » dit alors : « Les Wei avaient ouvert un large fossé pour arrêter les Hiong-nou; on peut s'en servir aujourd'hui. »

L'empereur envoya Sang-hien-ho sur la grande route voisine du large fossé, il appela des ouvriers en bateaux, du Kiang-nan, leva un grand nombre de soldats, et fit construire des vaisseaux de guerre.

Kie-li envoya des ambassadeurs. Il désirait venir à la barrière du nord et demander la permission de commercer avec les Chinois. L'empereur ne put s[e] refuser.

L'empereur commença à devenir maître de tout l'empire. Préférant l'administration civile au régime militaire, il licencia douze corps d'armée. Mais, à cette époque, les Tou-kioue ayant étendu leurs ravages, il se hâta de les rétablir et les composa de fantassins et de cavaliers d'élite.

La huitième année de la période Wou-te (625), les Tou-kioue pénétrèrent en Chine et y exercèrent des ravages. Wang-tao-tsong, roi de Jin-tching-kiun, leur livra bataille dans l'arrondissement de Ling-

tcheou et les battit complétement. Par suite de cet événement, les Tou-kioue demandèrent à faire la paix.

On lit dans la biographie de l'empereur Kao-tsou : Le septième mois de la huitième année Wou-te (625), Chi-min, roi de Thsin, campa dans l'arrondissement de Pou-tcheou, pour prévenir les attaques des Tou-kioue.

Le huitième mois, au jour Jin-chin, Tchang-kin, administrateur général du corps d'armée de Ping-tcheou, livra bataille aux Tou-kioue à Ta-kou ; mais il fut vaincu. Tchang-te-tching, gouverneur de Yun-tcheou, périt dans ce combat. Wen-yen-po, du titre de Hing-kiun-tchang-chi, fut fait prisonnier.

Remarque. On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : La huitième année, Kie-li-khan attaqua les arrondissements de Ling-tcheou et de Sou-tcheou. Il combattit à Sin-tch'ing contre Lin-mou, gouverneur de Taï-tcheou, et le vainquit. Sur ces entrefaites, Tchang-kin alla camper à Chi-ling, et Li-kao-thsien, à Ta-kou. Le prince de Thsin campa dans l'arrondissement de Pou-tcheou.

Dans le commencement, l'empereur traitait les Tou-kioue suivant les rites adoptés pour les peuples ennemis. En présence de ces événements, il entra en colère et dit : « Jadis, considérant que l'empire n'était pas encore pacifié, je me montrais généreux envers les barbares, pour laisser respirer les peuples de nos frontières ; mais aujourd'hui ils viennent de violer tout à coup les traités; je veux les attaquer

et les exterminer : le temps de l'indulgence est passé. »

Il ordonna aux yeou-sse (magistrats) de changer en décrets[1] les lettres qu'il adresserait au khan.

On lit dans la biographie de l'empereur Kao-tsou : Le troisième mois de la neuvième année Wou-te (626), les Tou-kioue ravagèrent Liang-tcheou. Yeou-liang, gouverneur de la province et prince de la ville de Tchang-lo, les battit complétement.

Le huitième mois, les Tou-kioue demandèrent à faire la paix.

Remarque. On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : La neuvième année, ils attaquèrent les arrondissements de Youen-tcheou et de Ling-tcheou. Ensuite ils assiégèrent la ville de Liang-tcheou, et continuant à s'avancer, ils attaquèrent King-tcheou et Youen-tcheou. Li-tsing leur livra bataille dans l'arrondissement de Ling-tcheou, et les repoussa. Ceux-ci, une fois partis, allèrent ravager Si-hoeï-tcheou et assiégèrent Wou-tch'ing. Le général Tchaï-chao les battit à Thsin-tcheou ; il décapita un Te-le, trois généraux et mille prisonniers. En général, lorsque les Turcs ont des succès, ils pénètrent dans notre pays ; quand ils ont été battus, ils demandent la paix sans éprouver le moindre sentiment de honte.

Le septième mois de la même année, Kie-li-khan

[1] De Guignes, *Hist. des Huns*, t. I, part. 2, p. 424. Il ne voulait plus écrire comme autrefois au grand khan, mais lui parler en maître et lui faire savoir ses ordres.

se mit à la tête de cent mille cavaliers et s'empara de Wou-kong. On entoura la capitale d'une forte garnison pour la mettre à l'abri d'un coup de main. Le khan ayant attaqué Kao-ling, Weï-tchi et King-te lui livrèrent bataille à King-yang; ils firent prisonnier Wou-mo-tch'oue, du titre de Sse-kin, et décapitèrent mille prisonniers.

Kie-li-khan envoya à la cour son conseiller Tchi-sse-li, pour nous épier. « Les deux khans, dit-il d'un ton orgueilleux, possèdent un million de soldats; ils sont arrivés maintenant. »

« Pour moi, dit Thaï-tsong, j'ai fait un traité d'alliance avec les deux khans, et vous, vous l'avez violé. A l'époque où des soldats volontaires commençaient à se lever pour me soutenir, vos pères, vos fils s'empressaient de me faire cortége. J'ai donné une quantité immense de jade et de pièces de soie. Comment osez-vous entrer en armes dans le territoire impérial, et vanter votre puissance? Maintenant, il faut que je commence par vous mettre à mort. »

Tchi-sse-li, rempli d'effroi, demanda la vie. Siao-yu et Fong-te-i adressèrent des représentations à l'empereur qu'ils engagèrent à le renvoyer honorablement. L'empereur s'y refusa et le fit mettre en prison dans le palais. Alors, avec Kao-sse-lien, du titre de Chi-tchong, Fang-youen-ling, du titre de Tchong-chou-ling, le général Tcheou-fan, etc. il sortit par la porte appelée Youen-wou-men, accompagné de six cavaliers, et, s'approchant de la rivière

Weï, il parla au khan qui se trouvait sur le bord opposé, et lui reprocha la manière dont il avait violé les traités. Tous les chefs turcs furent remplis d'effroi à la vue de l'empereur; ils mirent pied à terre et le saluèrent avec respect. Tout à coup l'armée chinoise arriva, faisant briller au soleil ses armures et ses étendards. Tous les soldats gardaient une attitude calme et sévère. Les Turcs furent saisis de crainte. L'empereur s'avança vers Kie-li-khan; puis, tenant son cheval en bride, il fit signe à l'armée de reculer et de rester en ordre de bataille. Siao-yu, voyant que l'empereur bravait l'ennemi, se jeta à ses pieds et lui représenta le danger auquel il s'exposait.

« J'ai mûrement réfléchi, dit l'empereur, sur la démarche que je fais; vous ne la comprenez pas. Les Turcs entrent dans mes États et y exercent des ravages, parce que depuis peu je suis en butte à des dangers intérieurs, et ils s'imaginent que je ne puis leur tenir tête. Si je m'enferme dans la ville (dans ma capitale), ils dévasteront mes frontières; voilà pourquoi je sors seul pour leur montrer que je ne crains rien. De plus, ma formidable armée leur fera voir que je suis décidé à combattre. Ils ne pensaient pas que je pouvais arrêter leurs complots naissants. Comme ils sont entrés fort avant dans mes États, ils peuvent craindre de ne pouvoir s'en retourner. C'est pourquoi, si je leur livre bataille, je les vaincrai; s'ils demandent la paix, la démarche que j'ai faite aujourd'hui me rendra maître de leur vie. »

Ce jour-là, Kie-li-khan demanda en effet à faire la paix. L'empereur y consentit. Le lendemain, après qu'on eut sacrifié un cheval blanc, il fit un traité d'alliance avec Kie-li-khan sur le pont de la rivière Weï[1].

Tho-li-khan emmena ses troupes et se retira. Siao-yu dit alors : « Depuis que Kie-li-khan est venu, beaucoup de généraux ont demandé à lui livrer bataille, mais Votre Majesté ne l'a pas permis. Maintenant que les barbares se sont retirés, que fera Votre Majesté ? »

« Les Tou-kioue sont nombreux, répondit l'empereur, mais ils ne connaissent pas l'ordre et la discipline. Le prince et ses sujets n'ont en vue que leur intérêt. Lorsque le khan était à l'ouest de la rivière, tous les chefs et les généraux sont venus me saluer. Je pouvais facilement les enivrer et les faire charger de chaînes. D'ailleurs, j'avais ordonné a Tchang-sun-wou-ki et à Li-tsing de mettre des troupes en embuscade à Yeou-tcheou, en attendant leur retraite. Si un grand corps d'armée eût marché derrière eux, et que les soldats embusqués les eussent attaqués par devant, je pouvais les prendre tous en un tour de main. Cependant, comme je suis arrivé depuis peu au trône, je considère que celui qui gouverne

[1] Ce pont est appelé ici *Pien-kiao*. Son nom complet était *Pien-men-kiao*. Il avait été construit en dehors de la porte *Pien-men*, dans la deuxième année de la période Kien-youen, du règne de Wou-ti, de la dynastie des Han (l'an 141 avant J. C.). (Cf. *P'eï-wen-yun-fou*, liv. XVII, fol. 179.)

De Guignes dit qu'on sacrifia un cheval blanc sur le pont. En traduisant ainsi, il a transposé sans motif les mots du texte.

l'empire doit surtout lui procurer le calme et la paix. Si une fois on livre bataille aux Tou-kioue, il y aura nécessairement beaucoup de victimes. S'ils sont vaincus sans être détruits, et que par crainte ils cultivent la vertu, ils me prendront en haine. Pourrai-je alors leur tenir tête? Si aujourd'hui je fais déposer les armes et serrer les armures, et que je les comble de présents, ils ne manqueront pas de devenir orgueilleux: l'orgueil sera le présage de leur ruine. C'est pourquoi l'on dit: «Si vous voulez prendre quelqu'un, il faut absolument lui faire des présents.»

Siao-yu salua deux fois l'empereur et lui dit: «Ces idées-là sont au-dessus de la portée de votre humble sujet.»

L'empereur rendit un décret par lequel il ordonnait à Teou-lou-kouan, inspecteur du palais, et au général Tchao-tch'o de l'accompagner.

Kie-li-khan offrit trois mille chevaux et dix mille moutons; mais l'empereur refusa de les recevoir. Il rendit un décret pour qu'on nous rendît les prisonniers chinois.

La première année de la période Tching-kouan, du règne de Thai-tsong (l'an 627), il tomba beaucoup de neige chez les Turcs; il mourut un grand nombre de moutons et de chevaux, et les hommes furent en proie à la famine.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue:

La première année de la période Tching-kouan (627), les hordes des Sie-yen-to, des Hoeï-he

(Oïgours) et des Pa-ye-kou, s'étant révoltées, (Kie-li-khan) envoya Tho-li pour les châtier; mais il n'y put réussir et s'enfuit sur un cheval rapide. Kie-li en fut irrité et le mit en prison. Tho-li en conçut un profond ressentiment. Cette année-là, il tomba beaucoup de neige et un grand nombre de chevaux et de moutons moururent de froid; les hommes furent en proie à la famine. Le khan craignit que les troupes de l'empereur ne profitassent de ce malheur pour l'attaquer. En conséquence, il emmena ses soldats et entra dans le territoire de So-tcheou, sous prétexte de faire une grande chasse.

Les conseillers de l'empereur le priaient de punir le khan pour avoir violé les traités, et, en conséquence, de l'attaquer.

« Un homme du peuple, dit l'empereur, ne doit pas être infidèle à sa parole, à plus forte raison un prince. Maintenant que j'ai fait alliance avec lui, pourrai-je profiter de ses malheurs et lui susciter des périls pour m'emparer de sa personne? J'attendrai qu'il m'ait offensé; c'est alors seulement que j'irai l'attaquer. »

La troisième année Tching-kouan (629), l'empereur conféra à Li-tsing et autres le titre d'administrateur général de l'armée et leur ordonna d'attaquer les Tou-kioue.

On lit dans les annales des Thang, biographie de l'empereur Thaï-tsong : Le huitième mois de la troisième année Tching-kouan, au jour Ting-haï, Li-tsing fut nommé administrateur général du corps

d'armée de l'arrondissement de Ting-siang, pour attaquer les Tou-kioue.

Le neuvième mois, au jour Ting-sse, Tchaï-chao, gouverneur de Hoa-tcheou, fut nommé administrateur général du corps d'armée de Ching-tcheou pour attaquer les Tou-kioue.

Le onzième mois, au jour Keng-chin, Li-chi-tsi, commandant de l'arrondissement de Ping-tcheou, fut nommé administrateur général de l'armée de Thong-mo; Tchaï-chao, gouverneur de Hoa-tcheou, fut nommé administrateur général du corps d'armée de Kin-ho; Tao-tsong, roi de Jin-tching-kiun, fut nommé administrateur général du corps d'armée de Ta-thong; Weï-hiao-tsie, commandant de Yeou-tcheou, fut nommé administrateur du corps d'armée de Heng-'an; Siĕ-wan-cho, commandant de Ing-tcheou, fut nommé administrateur général du corps d'armée de Tchang-wou, pour attaquer les Tou-kioue.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue: La deuxième année, Tho-li exposa lui-même à l'empereur qu'il était assiégé par Kie-li-khan, et lui demanda des secours.

« J'ai fait un traité d'alliance avec Kie-li, répondit l'empereur, et, d'un autre côté, je suis lié avec Tho-li comme avec un frère; je ne puis m'empêcher de lui prêter secours; comment faire ? »

« Les barbares, dit Thou-jou-hoeï, président du ministère de la guerre, sont dépourvus de bonne foi. Quoique nous nous conformions aux traités,

ils ont l'habitude de les violer. Maintenant qu'ils sont en proie au désordre, attaquez-les; c'est le plus sûr moyen de les détruire. »

L'empereur rendit un décret par lequel il ordonnait au général Tcheou-fan d'entourer de murs la ville de Thaï-youen et de veiller à sa défense. Kie-li, de son côté, accompagné d'une forte escorte, se tenait en observation devant les frontières.

Comme on priait l'empereur de réparer la grande muraille, anciennement construite, et d'envoyer des troupes qui se placeraient aux frontières, il répondit : « Au fort de l'été, les Tou-kioue ont eu cinq jours de gelée, trois lunes ont brillé à la fois, et des vapeurs rouges ont rempli leurs campagnes. Kie-li-khan voit ces malheurs sans cultiver la vertu; il montre par là qu'il ne craint point le ciel. Il change continuellement de demeure; ses animaux domestiques périssent en grand nombre; il ne suit plus les anciennes coutumes de son pays. Autrefois, on était dans l'usage de brûler les morts; maintenant on les enterre et on leur élève des tombeaux. Le khan transgresse ainsi les ordres de ses ancêtres et montre du mépris aux démons et aux esprits. Il n'est pas d'accord avec Tho-li, l'attaque secrètement et cherche à le détruire : c'est être en hostilité avec sa famille. Ces quatre choses sont le présage de sa ruine. Il faut, Excellences, que vous vous empariez de lui. Qu'est-il besoin de fortifier les frontières? Anciennement les Turcs avaient des mœurs simples et un caractère modéré.' Kie-li, ayant écouté

les conseils d'un lettré chinois, nommé Tchao-te-yen, le considère comme un homme de talent, lui donne toute sa confiance, et lui abandonne presque le soin de son empire. Ce n'est pas tout : il donne les charges administratives à des étrangers, éloigne les membres de sa famille et les laisse sans emploi. Il lève des troupes, envahit chaque année nos frontières et accable ses sujets de fatigues intolérables. Il est d'une témérité aveugle, inconstant et dépourvu de bonne foi. Il change continuellement ses ordres et ses décisions. Une grande famine étant survenue, il a doublé les impôts, et toutes les hordes s'éloignent de lui de plus en plus. »

L'année suivante, le chef des Sie-yen-to, qui lui étaient soumis, se donna lui-même le titre de khan et envoya des ambassadeurs. L'empereur rendit un décret par lequel il ordonnait à Li-tsing, président du ministère de la guerre, d'aller attaquer la ville de Ma-i, dont les Turcs s'étaient emparés. Kie-li s'étant enfui, neuf Sse-kin, ou chefs de hordes, vinrent se soumettre avec tous leurs sujets. Les Pa-ye-kou, les Po-ko, les Thong-lo, les Si, les Hi et les Kiu-tchang, vinrent tous présenter leurs hommages.

Sur ces entrefaites, l'empereur rendit un décret par lequel il ordonnait à Li-chi-tsi, commandant de Ping-tcheou, de sortir de l'arrondissement de Thong-mo; à Li-tsing, de sortir de l'arrondissement de Ting-siang; au général Tchaï-chao, de sortir de l'arrondissement de Kin-ho; à Tao-tsong, commandant en chef de Ling-tcheou et roi de Jin-tching,

de sortir de l'arrondissement de Ta-thong; à Weï-hiao-tsie, commandant de Yeou-tcheou, de sortir de l'arrondissement de Heng-'an; à Sie-wan-cho, commandant de Ing-tcheou, de sortir de l'arrondissement de Tchang-wou. Ces six généraux, qui avaient sous leurs ordres cent mille soldats, avaient donné à Li-tsing le commandement général pour châtier les Turcs. Tao-tsong leur livra bataille dans l'arrondissement de Ling-tcheou, et prit une multitude d'hommes et d'animaux qui s'élevait à dix mille. Tho-li, ainsi que Yeou-che-che, et In-naï, du titre de Te-le, vinrent à la tête de toutes leurs hordes pour se soumettre à l'empereur. Comme il recevait jour et nuit des nouvelles des victoires de ses généraux, il dit à ses officiers : « Autrefois, lorsque l'empire commençait à s'établir, l'empereur, dans l'intérêt de son peuple, céda aux avances perfides des Turcs et devint leur vassal. J'en suis profondément affligé, et je songe à laver cet affront aux yeux de tout l'empire. Maintenant le ciel a guidé mes généraux, qui partout ont remporté la victoire; c'est au ciel que je dois tout mon succès. »

Remarque. On lit dans la biographie de Tchang-sun-wou-ki : Quand Wou-ki fut élevé au rang de Chang-chou[1] et de Yeou-po-ye (ministre de la droite), Kie-li-khan avait déjà fait alliance avec les Chinois. Comme son administration était pleine de désordre, les généraux demandèrent l'autorisation d'aller sur-le-champ le châtier. Mais l'empereur,

[1] Président d'un des six ministères.

considérant l'alliance qu'il avait faite, se dit en lui-même que, s'il ne s'emparait pas de lui, il laisserait échapper une occasion favorable, et que, s'il le faisait prisonnier, il trahirait sa foi. Ne sachant quel parti prendre, il consulta son premier ministre Siao-yu, qui lui conseilla de profiter de la faiblesse et de l'aveuglement de Kie-li-khan pour l'attaquer immédiatement.

Le deuxième mois de la quatrième année Tching-kouan (630), Li-tsing livra bataille aux Tou-kioue, près du mont In-chan, et les battit complétement. Dans le troisième mois, Li-tsing fit prisonnier Kie-li-khan et vint le présenter à l'empereur.

Remarque. On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Le premier mois de la quatrième année, le général Li-tsing campa sur le mont Wou-yang et surprit, pendant la nuit, Kie-li-khan. Celui-ci fut effrayé et recula sa tente jusqu'à l'entrée du grand désert. Un chef puissant, nommé Kang-sou-mi, et d'autres généraux vinrent faire leur soumission avec Siao-heou, ancienne impératrice des Souï, et son fils Yang-tching-tao. Quelqu'un dit que certains hommes du royaume du Milieu avaient eu une correspondance secrète avec cette impératrice. Yang-wen-kouan, du titre de Tchong-chou-che-jin (secrétaire du palais), demanda l'autorisation de faire un rapport contre eux, afin qu'on les punît.

L'empereur dit : « Comme l'empire ne forme pas encore un tout, ces hommes doivent naturellement penser aux Souï. Aujourd'hui les révoltés se tiennent

tranquilles, à quoi bon les punir? Laissez-les de côté et ne faites point de rapport contre eux.»

Kie-li-khan, étant réduit à l'extrémité, s'enfuit et s'établit sur le mont Thie-chan. Ses soldats se montaient encore à plusieurs dixaines de mille. Il ordonna à un officier, nommé Tchi-chi-sse-li, de se présenter à l'empereur, de faire entendre publiquement des plaintes douloureuses, d'avouer ses crimes et de demander à faire sa soumission. L'empereur rendit un décret par lequel il ordonnait au général Thang-kien, du titre de Hong-lou-khing (maître des cérémonies), et à 'An-sieou-jin et autres, munis tous d'une lettre impériale, d'aller porter des consolations à Kie-li-khan. Li-tsing, qui savait que Thang-kien se trouvait chez les Tou-kioue, pensa bien que ceux-ci se tiendraient tranquilles. En conséquence, il les attaqua par surprise et les fit tous prisonniers. Kie-li, s'étant procuré un de ces chevaux qui font mille li (cent lieues, *sic*) en un jour, s'enfuit seul chez Cha-po-lo. Le sous-administrateur de l'armée, Tchang-p'ao-siang, s'empara de sa personne. Cha-po-lo, qu'on appelait aussi Che-sou-ni-chi, vint se soumettre avec tous ses sujets. Son royaume fut tout à coup détruit. L'empereur recouvra les arrondissements de Ting-siang et de Heng-'an, et étendit ses frontières jusqu'au grand désert.

Kie-li, étant arrivé à la capitale, se déclara prisonnier dans le temple des ancêtres. L'empereur se rendit dans le pavillon appelé Chun-thien-leou, en-

touré de toute sa garde. En présence des lettrés et des hommes du peuple, un magistrat saisit le khan, et, l'amenant devant l'empereur, il lui dit : « Vos crimes sont au nombre de cinq. Lorsque votre royaume était détruit, ce fut grâce aux Souï qu'il fut rétabli, et cependant vous ne leur avez pas prêté le moindre secours; de sorte qu'ils furent réduits à ne plus offrir de sacrifices aux ancêtres ni aux génies de la terre. Voilà votre premier crime.

« Lorsque vous étiez notre voisin, vous avez manqué à votre parole et ravagé nos frontières : second crime.

« Fier de la force de vos armes, vous n'avez point arrêté la violence de vos hordes et vous vous êtes attiré la haine de vos sujets : troisième crime.

« Vous avez ruiné mon peuple, vous avez détruit ses récoltes : quatrième crime.

« Vous m'aviez promis des alliances de mariage, mais vous les avez éludées : cinquième crime.

« Si je vous mettais à mort, ce ne serait pas sans motifs légitimes. Mais j'ai égard à l'alliance que j'ai faite avec vous sur les bords de la rivière Weï; je ne l'ai point oubliée. Voilà pourquoi je ne vous punis point avec la dernière rigueur. »

L'empereur lui rendit sa famille et tous les gens de sa maison; il le logea dans l'hôtel du Thaï-po et lui fournit tous les vivres nécessaires.

Sse-kie, du titre de Sse-kin, vint faire sa soumission avec quarante mille de ses sujets. Yo-kou-che

[1] Le chef des domestiques du palais.

frère cadet du khan, s'enfuit dans le pays de Kao-tchang et vint ensuite se soumettre. Le chef de la ville de I-'gou (Hami), qui auparavant était soumis aux Tou-kioue, vint offrir la soumission de sept villes. Par suite de cette circonstance, ce territoire fut appelé Si-i-tcheou (l'arrondissement de I-'gou de l'ouest). Un décret ordonna aux Tou-kioue d'aller s'y établir, mais ils furent décimés par la peste.

Au midi de la grande muraille, on voyait des masses d'ossements hautes comme des collines. Les magistrats les firent inhumer après avoir offert en sacrifice du vin et des viandes desséchées.

L'empereur rendit ensuite un autre décret. Considérant qu'un grand nombre de Chinois avaient été faits prisonniers par les Tou-kioue, il envoya des ambassadeurs qui, avec de l'or et des pièces de soie, rachetèrent quatre-vingt mille personnes, tant hommes que femmes, et les fit rentrer dans la classe paisible du peuple. Kie-li, qui n'était pas accoutumé à une demeure fixe, établissait constamment sa tente de feutre au milieu du palais; il s'abandonnait à une profonde douleur et ne pouvait supporter son sort. Au milieu des gens de sa maison, il faisait entendre des chants plaintifs et pleurait avec eux. Sa figure était maigrie par le chagrin. L'empereur, l'ayant vu, le prit en pitié. Comme le mont Fou-chan de Koue-tcheou abondait en cerfs, et pouvait lui offrir les plaisirs de la chasse, il lui donna le titre de gouverneur de cet arrondissement; mais Kie-li refusa et ne voulut point y aller. Aussitôt

l'empereur lui conféra le titre de Yeou-weï-ta-tsiang-kiun (généralissime des gardes impériales) et lui donna d'excellentes terres et une habitation. « Autrefois, dit l'empereur, lorsque Ki-min eut perdu son royaume, l'empereur Wen-ti, de la dynastie des Souï, lui donna généreusement du riz et des pièces de soie, leva une multitude d'ouvriers, lui fit bâtir une ville et l'entoura de sa protection [1]. Quand Chi-pi-khan fut devenu un peu puissant, avec un cordon de troupes, il cerna l'empereur dans Yen-men. S'il est renversé maintenant, c'est sans doute parce qu'il a abandonné la vertu et oublié la justice. »

Kie-li avait un fils nommé Tie-lo-tchi, qui était doué d'excellentes qualités. Quand le khan fut arrivé à la capitale, ses femmes obtinrent tout ce qui leur était nécessaire pour leur nourriture; Tie-lo-tchi eut part à ces distributions. Sa mère, étant arrivée après les autres, s'en trouva privée, mais Tie-lo-tchi n'osa goûter à aucune sorte de viandes. L'empereur dit en soupirant. « Quand le ciel a inspiré aux hommes l'humanité et la piété filiale, il n'a pas distingué les Chinois des barbares [2]. » Il combla Tie-lo-tchi de présents et fit donner à sa mère toutes sortes de viandes.

Kie-li étant mort dans la huitième année, l'em-

[1] Le général Tchang-sun-tching l'avait installé dans la ville de Ta-li-tching, près de Ta-tong-fou; et lorsqu'on l'eut placé à Wou-youen, on envoya un corps de vingt mille hommes pour le défendre contre les entreprises de Tho-li-khan.

[2] C'est-à-dire : il a inspiré ces vertus aux barbares aussi bien qu'aux Chinois.

pereur lui décerna le titre de Koueï-i-wang (le roi qui est revenu aux principes de la justice), et lui donna le nom posthume de *Hoang*[1]. Il rendit un décret par lequel il ordonnait à ses sujets de faire ses funérailles, en observant les cérémonies de son pays, de brûler son corps et de lui élever un tombeau à l'orient de la rivière Pa. Un de ses sujets, nommé Tou-kou-hoen-ye, du titre de Ou-lo-ta-kouan, avait été un des serviteurs de P'o-chi, mère de Kie-li. Quand celui-ci fut venu au monde, c'était à lui qu'on l'avait confié. En apprenant sa mort, il s'abandonna à une profonde douleur et s'ôta la vie. L'empereur admira sa conduite. Il lui décerna le titre (posthume) de Tchong-lang-tsiang[2], et ordonna de l'enterrer à côté du tombeau de Kie-li. Il rendit ensuite un décret par lequel il chargeait Thsin-wen-pen, du titre de Tchong-chou-chi-lang[3], de faire graver ce fait sur les colonnes de pierre élevées devant les tombeaux de Kie-li et de Hoen-ye. Tout à coup, Sou-ni-chi se donna aussi la mort pour les accompagner. Sou-ni-chi était le frère cadet de Ki-min-khan. Chi-pi-khan l'avait nommé Che-tchang[4] de Cha-po-lo-khan; sa horde comprenait cinquante mille hommes. Il avait établi sa tente au

[1]. C'est ainsi qu'on appelle celui qui au dedans et au dehors s'est laissé aller au désordre (dictionnaire *P'in-tseu-tsien*).

[2] Commandant d'un détachement.

[3] Les mots *tchong-chou* signifient « écrivain, secrétaire de l'intérieur. » Cet officier transmettait les décisions de l'empereur à ses conseillers et aux magistrats chargés de les exécuter.

[4] Che-tchang paraît être un nom de dignité.

nord-ouest de Ling-tcheou. Il était beau, brave et robuste. Il gouvernait ses inférieurs avec autant d'humanité que de bienfaisance; aussi une multitude d'hommes étaient venus se soumettre à lui. Lorsque le gouvernement de Kie-li tomba dans le désordre, Sou-ni-chi fut le seul dont la horde ne lui fit point défection. Après que Tho-li se fut soumis à Kie-li-khan, il reçut le titre de Siao kho-han (petit khan). Mais lorsqu'il eut vu la défaite complète de Kie-li, il se mit à la tête de ses troupes et se rendit au midi du grand désert. Ce pays ayant été subitement abandonné, on lui donna la partie du nord. Le commandant de Ning-tcheou, généralissime de la garde impériale de la droite, qui avait reçu le titre de Hoaï-te-wang (le roi qui aime la vertu), parla ainsi à l'empereur : « Maintenant que Kie-li est mort, ses sujets se sont enfuis les uns chez les Sie-yen-tho, les autres dans le Si-yu (les contrées occidentales); ceux qui sont venus se soumettre à Votre Majesté sont encore plus de cent mille. Veuillez rendre un décret pour qu'on délibère sur ce qu'il faut faire. » Tous les conseillers dirent : « Les Tou kioue ont pendant longtemps ravagé le royaume du Milieu. Maintenant le ciel les a détruits; ce n'est pas par amour de la justice qu'ils sont venus se soumettre. Nous vous prions de vous emparer des Turcs qui se sont soumis ou ont été faits prisonniers, et de les interner dans les pays inhabités des arrondissements de Yen-tcheou et de Yu-tcheou; faites en sorte qu'ils se livrent à l'agriculture et au

tissage des étoffes. De cette manière, un million de barbares pourra être transformé et devenir un peuple paisible. Le royaume du Milieu verra sa population s'accroître, et le nord du grand désert sera immédiatement évacué. »

Wen-yen-po, du titre de Tchong-chou-ling (secrétaire et directeur de l'intérieur), pria l'empereur de suivre l'exemple de Kouang-wou-ti, de la dynastie des Han, lequel etablit les Hiong-nou aux frontières de Wou-youen, et conserva toutes leurs hordes pour s'en faire un rempart. Il ne changea point leurs coutumes et les traita avec bienveillance. Il en peupla un pays inhabité et montra qu'il ne soupçonnait pas leur fidélité. « Si vous les internez, dit-il, dans les arrondissements de Yen-tcheou et de Yeou-tcheou, vous irez contre leur naturel; ce n'est pas ainsi qu'on montre de l'indulgence et de la générosité aux peuples etrangers. »

Wei-tching, du titre de Pi chou-kien (gardien des archives nationales), s'exprima en ces termes : « Dans tous les temps, les Tou-kioue ont été les ennemis du royaume du Milieu. Maintenant qu'ils sont venus se soumettre, si vous ne les exterminez pas immédiatement, il faut les renvoyer au nord du fleuve Jaune; ils ont des habitudes aussi sauvages que les oiseaux et les quadrupèdes, ils ne sont point de la même espèce que nous. Quand ils se sentent faibles, ils se soumettent; quand ils sont devenus puissants, ils se révoltent Tel est le caractère qu'ils ont reçu du ciel. Or, si les Thsin et les Han les ont

attaqués avec des soldats vaillants et des généraux intrépides, et se sont emparés du territoire au midi du fleuve Jaune, dont ils ont fait des Kiun et des Hien (districts), c'était pour empêcher qu'ils ne fussent voisins du royaume du Milieu. Comment se fait-il que Votre Majesté les établisse au midi du fleuve Jaune? Les Tou-kioue qui ont fait leur soumission sont au nombre de cent mille. Si vous les laissez se multiplier pendant quelques années, leur population se doublera presque, et comme ils sont voisins du territoire impérial, on pourrait comparer leur présence à une maladie fixée dans le cœur et les entrailles de l'empire[1]. »

« Je ne suis point de cet avis, dit Yen-po. A l'égard des différents peuples barbares, l'empereur est comme le ciel et la terre, qui nourrissent tous les êtres, qui les couvrent, les supportent et leur procurent une securité complète. Maintenant que les Tou-kioue ont été vaincus et écrasés, et que ceux qui restent se sont soumis à votre puissance, si vous ne les prenez pas en pitié et les rejetez loin de vous, ce ne sera point le moyen d'imiter l'exemple du ciel et de la terre qui protégent tous les hommes, et de mettre obstacle à la haine des peuples barbares. Je pense que si vous les établissez au midi du fleuve Jaune, ce sera rappeler des morts à la vie et conserver des hommes destinés à périr. Les Turcs conserveront à jamais le souvenir de ce bienfait; pourquoi se révolteraient-ils ? »

[1] Littéralement : une maladie du cœur et du ventre

« Du temps de la dynastie des Weï, dit Weï-tching, il y avait des hordes barbares qu'on avait établies en différents endroits dans le voisinage des villes. Quand les Tsin eurent pacifié le pays de Ou, Kouo-khin et Kiang-t'ong engagèrent l'empereur Wou-ti à chasser les Tou-kioue et à les expulser de ses États; mais ce conseil ne put être suivi. A l'époque des troubles excités par Lieou-chi, ils bouleversèrent aussitôt la Chine. Si Votre Majesté veut absolument amener les Tou-kioue et les établir au midi du fleuve Jaune, c'est ce qu'on appelle « nour-« rir un tigre et se créer des malheurs. »

« Tels sont, dit Yen-po, les principes qui guident le saint homme (l'empereur), qu'il se met en communication avec tout le monde; voilà pourquoi l'on dit qu'il instruit même les hommes qui ne sont point de la même espèce que nous. Ces Tou-kioue sont les débris de leur nation. Se voyant réduits à l'extrémité, ils sont venus se soumettre à nous. Si nous leur prêtons secours et les protégeons, si nous les établissons dans l'intérieur de la Chine, nous leur apprendrons les rites et les lois, et nous les obligerons à cultiver les terres. De plus, nous choisirons parmi eux les chefs les plus distingués et nous les ferons entrer dans la garde impériale. Quel mal y a-t-il à leur montrer une généreuse pitié? Or, quand l'empereur Kouang-wou-ti eut placé (à Wou-youen) le Chen-yu [1] des Hiong-nou

[1] Le Chen-yu (*sic* Khang-hi), mot que de Guignes prononce Tan-jou, était le chef des Hiong-nou.

du midi, il n'y eut plus de révoltes ni de défections. »

Sur ces entrefaites, Yen-sse-kou, du titre de Tchong-chou-chi-lang, Thou-thsou-khe, du titre de Chi-sse-tchong, Li-pe-lo, du titre de Li-pou-chi-lang, etc. dirent à l'empereur que le meilleur parti était d'établir les Turcs au nord du fleuve Jaune, de leur donner des chefs chargés du commandement des hordes, et de leur accorder des terres proportionnées à leur nombre. « Faites en sorte, dirent-ils, que les Tou-kioue ne puissent songer à soumettre leurs compatriotes. Leur royaume étant petit et leur autorité divisée, ils ne pourront lutter contre le royaume du Milieu. Voilà le moyen de les gouverner à distance[1]. »

L'empereur approuva l'avis de Yen-po, et traversa les contrées du nord. A partir de Yeou-tcheou, dépendant de Ling tcheou, il établit quatre arrondissements, savoir : Chun-tcheou, Yeou-tcheou, Hoa-tcheou, Tchang-tcheou, et en fit le département d'un Tou-to (commandant en chef). Il divisa l'ancien territoire de Kie-li; à gauche, il établit un gouverneur de Ting-siang, et à droite, un gouverneur de Yun-tchong. Tho-li-khan fut mis à la tête des Khi-tan. Les hordes des Mo-ko ayant établi leurs tentes dans l'arrondissement de Yeou-tcheou, tous les habitants des pays orientaux se soumirent à eux. Comme Tho-li levait des impôts aussi lourds

[1] Littéralement : le moyen de les conduire comme des chevaux avec de longues rênes.

qu'injustes, ses sujets ne purent s'attacher à sa cause. Voilà pourquoi les Sie-yen-to, les Hi et les Si, etc. se soumirent tous à la Chine. Kie-li envoya des troupes pour les attaquer, mais elles furent complétement battues. C'est pourquoi ses sujets ne tardèrent pas à l'abandonner. Kie-li emprisonna Tho-li et le fit battre de verges; mais longtemps après il lui pardonna. Tho-li s'était lié précédemment avec l'empereur Thai-tsong. Quand Kie-li se vit près de sa ruine, il demanda aussitôt des troupes à Tho-li; mais celui-ci refusa de l'écouter. En conséquence, Kie-li leva des soldats et l'attaqua. Tho-li ayant demandé à être admis à la cour, l'empereur dit à ses officiers : « Maintenant les Tou-kioue sont réduits à l'extrémité parce que leurs khans n'ont pas su les gouverner. Quoique Tho-li ait avec nous une alliance intime, il vient parce qu'il ne peut plus se défendre lui-même. Quand les barbares sont faibles, nos frontières sont en paix. Mais en les voyant renversés, je crains d'être incapable d'éloigner les malheurs qui pourraient survenir. »

Quand Tho-li fut arrivé, l'empereur le reçut de la manière la plus honorable et lui offrit des mets de sa table. Il le nomma généralissime de la garde impériale de la droite, et le constitua prince de la ville de Pe-p'ing, contenant sept cents familles dont les impôts formaient son revenu. L'empereur lui conféra, en outre, le titre de Tou-to. Il rendit ensuite un décret ainsi conçu : « Lorsque Ki-min, votre aïeul, fut renversé, les Soui l'ont rétabli sur

le trône; mais il abandonna la vertu et ne leur montra point de reconnaissance. Votre père, Chi-pi-khan, se révolta et devint l'ennemi des Souï. Maintenant que vous êtes ruiné, vous venez faire votre soumission. Voilà pourquoi je ne vous élève pas au rang de khan; j'ai devant les yeux vos anciennes défaites. Je veux que le royaume du Milieu soit tranquille. Comme votre famille n'est pas éteinte, je vous ai donné le titre de Tou-to (commandant en chef); ne vous attaquez point les uns les autres, et servez-moi de barrière au nord. »

Tho-li s'inclina jusqu'à terre et reçut avec respect les ordres de l'empereur. Le jour suivant, il fut reçu à la cour; mais, en se rendant à Ping-tcheou, il mourut au milieu de la route. Il était âgé de vingt-neuf ans. L'empereur montra une grande douleur, et ordonna à Wen-pen d'inscrire ce fait sur son tombeau. Kie-li eut pour successeur son fils Ho-lo-kou. L'empereur étant allé s'établir dans le palais Khieou-tch'ing-kong, Kie-che-so, frère cadet de Kie-li, qui était capitaine des gardes, s'était secrètement lié avec des hommes de sa nation, et avait formé un projet de révolte. Il voulait enlever de force Ho-lo-kou et s'en retourner dans le nord. Il s'adressa en ces termes à ses partisans : « J'ai entendu dire que ce prince[1] a coutume de sortir la nuit sans escorte. Je profiterai de l'occasion pour pénétrer subitement dans la résidence impériale. » Mais

[1] Il y a en chinois Ting, roi de Tsin. C'était sans doute un titre que l'empereur avait donné à Ho-lo-kou.

ce soir-là il y eut un grand vent et une obscurité profonde, qui empêchèrent le prince de sortir. Kie-che-so, craignant que son complot ne fût découvert, lança des flèches au milieu du camp et tua plusieurs hommes. Les soldats de la garde sortirent ensemble pour l'attaquer. Il s'enfuit, tua les palefreniers de l'empereur et vola ses chevaux; mais, au moment où il voulait traverser la rivière Weï, Kiao-lo se saisit de lui et lui coupa la tête. L'empereur fit grâce à Ho-lo-kou, qui alla se réfugier au delà des montagnes [1].

Sur ces entrefaites, les ministres dirent tour à tour qu'il n'était pas sage d'établir les Tou-kioue dans le royaume du Milieu. L'empereur lui-même regardait cela comme un malheur. En conséquence, il conféra à A-sse-na-sse-mo le titre de I-mi-ni-cho-sse-li-pi-khan. Il lui donna pour nom de famille celui de Li (que portaient les Thang), lui ordonna d'établir sa tente au nord du fleuve Jaune, et renvoya tous les Tou-kioue dans leur ancien pays.

A-sse-na-sse-mo était de la famille de Kie-li; son père s'appelait To-lou-che. Dans le commencement, lorsque Ki-min se fut enfui, du temps des Souï, au nord du grand désert, toutes les hordes obéirent à Sse-mo et le proclamèrent khan. Quand Ki-min fut revenu dans ses États, il lui ôta son titre de khan. Il était doué d'une intelligence remarquable et répondait à toutes les questions avec une rare facilité.

[1] Suivant de Guignes (t. I, part. II), l'empereur fit grâce à Ho-lo-kou, et se contenta de l'exiler dans les provinces méridionales.

Chi-pi-khan et Tchou-lo-khan l'avaient pris en amitié; mais comme il avait la figure d'un barbare, ils doutaient qu'il fût de la race d'A-sse-na. C'est pourquoi il reçut seulement le titre de Kia-pi-te-le, et ne put obtenir celui de Che.

Au commencement de la période Wou-te (618), il envoya plusieurs fois des ambassadeurs. L'empereur le félicita de sa sincérité, et lui conféra le titre de prince de la ville de Ho-chun.

(La suite au prochain cahier.)

ESSAIS
SUR L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE
DE LA TURQUIE
D'APRÈS LES ÉCRIVAINS ORIGINAUX

PAR M. BELIN,

SECRÉTAIRE-INTERPRÈTE DE L'EMPEREUR À CONSTANTINOPLE.

(SUITE.)

CHAPITRE QUATRIÈME.

§ 1. BUDGETS PARTICULIERS.

« De tout temps, dit Say [1], on a fait des états de recettes et de dépenses; » aussi, on ne saurait douter

[1] Cours d'économie politique.

que la Turquie, qui, sous tant d'autres rapports, semble avoir profité des institutions en usage autour d'elle, n'ait également emprunté aux mieux organisés des gouvernements ses prédécesseurs ces principes antérieurs de toute administration. Toutefois, il ne nous est parvenu, pour les premiers temps de la monarchie, que des chiffres isolés; et ce serait seulement en 1018 (1609), à en juger du moins par l'attrait qu'y trouva le public musulman contemporain, que parut pour la première fois une sorte d'état général des dépenses de la capitale, revêtu d'un caractère d'authenticité résultant de la position officielle de son auteur, Aini Ali[1]. En effet, ce personnage avait successivement occupé les charges de *deftèri-khaqâni-émîni* « directeur général du domaine et du contrôle, » de *kiâtibi-divâni-humâioun* « grand chancelier, » aujourd'hui *beilikdji*, et enfin de directeur du *suvâri-mouqâbèlècy* « bureau du contrôle de

[1] Le texte original d'Aini-Ali vient de paraître à Constantinople (février 1864), par les soins de Son Ex Ahmed-Vefyq Efendi, haut commissaire impérial en Asie Mineure, dans un petit recueil de 140 pages in-18, composé comme suit : 1° *Qavânîni-âli-osman der khoulacei mezamini defteri divân,* Traité d'Aini-Ali sur les fiefs, p. 81; 2° *Riçalei vazifè-khorâni-méiatibi bendeguiâni ali-osman,* Traité du même auteur sur le budget, dont plus loin le résumé, p 82 à 118; 3° *Destour-ulamel,* traité de Hadji-Khalfa sur le même sujet. Le savant éditeur avait bien voulu, antérieurement à l'impression, me communiquer sa copie; aidé, en outre, du secours de ses lumières et de quatre autres exemplaires du même traité, faisant partie de la riche collection de M. Cayol, j'ai pu, par la comparaison de ces différents textes et par la vérification des calculs donnés, obtenir une version aussi rapprochée que possible du texte probable de l'auteur. (Consulter la note d'Ahmed-Vefyq Efendi, p 113 de son édition.)

la cavalerie. » Il remplissait ce dernier emploi, lorsque, sur l'ordre du grand vizir Mourad-Pacha, il dressa cet état des dépenses, rédigé sur les documents existant dans les bureaux du *suvâri-mouqâbèlè*, du *pïâdè-mouqâbèlè* et du *kutchuk-rouznamdjè*. Aïni-Ali n'ayant donné, du budget [1], que l'état des dépenses, j'ai complété son travail par un autre état des recettes et des dépenses, dressé par Eïoubi-Efendi, pour l'année 1071 (1660-61) [2].

Les forces militaires de l'empire se divisaient en armées de terre et de mer, l'une et l'autre feudataires et salariées; c'est seulement de cette seconde catégorie qu'il est question dans les budgets suivants, classés d'après l'antique tradition orientale; il n'est pas fait mention, dans ces états, des services publics, mais uniquement de celui du *souverain*, militaire ou privé. Ainsi, l'armée régulière de terre ou de mer, désignée sous le terme générique *qoul* [3], équivalent du

[1] Dans la technologie moderne le mot budget est rendu par l'expression *muvâzènèi-mâliè* « bilan financier » (*Terdjumâni-ahvâl* du 3 djemazi-akher 1280); et il a été adopté lui-même sous cette forme *budjè* بودجه, dans le rapport du grand vizir. (Voir même journal du 7 djemazi-ussani 1280.)

[2] *Qânoun-nâmèi-humâïoun, ïani-âli-osman; Eïoubi-Efendi*; ms. également de la collection de M. Cayol. Eïoubi-Efendi est le nom d'auteur inscrit sur la première page; je ne saurais toutefois en garantir l'authenticité, d'autant plus que Marsigli semble l'ignorer lui-même n'en ayant fait nulle mention dans son *Qânoun-nâmè* auquel celui-ci comme je l'ai constaté, a servi de base. (*État militaire, etc.* La Haye. 1732.)

[3] « Serviteur du prince, désigne, en Turquie, quiconque reçoit de l'épargne des gages et des appointements, et quiconque a quelque charge dépendante de la cour. » (Rycaut, II, 17)

memlouk des Seldjouqydes[1] et des sultans d'Égypte, se divise : 1° en *qapou-khalqy*[2] et *qapou-qoullary* « la maison militaire du sultan ; et surtout les milices soldées de la capitale ; » 2° en *ïerli-qolou* « milice locale[3] » ou *ïerli-ouloufèli-nèfèrât*[4] ; 3° et enfin, en *serhaddât-nèfèrâti* « garnisons des places frontières. »

Le mot *qoul* désigne toutefois plus particulièrement l'infanterie[5], les janissaires de la capitale (*mulâzimi-derguiâhi-aâli*).

La cavalerie salariée se composait de six corps, dits « les six beuluks, » savoir : 1° les *suvâri-odjaqlary*, se composant des *sipah*, sorte de garde noble, occupant, à l'armée, la droite de l'étendard impérial ; et

[1] *Hist. Seldschuk.* p. 66, 68.

[2] Sâmi, 54. *Qapou* désigne en outre : 1° le siége d'une administration ; *vézir* ou *pacha-qapouçou* « la Sublime Porte, » dénomination encore employée aujourd'hui ; 2° la maison militaire d'un grand personnage, d'un pacha : بنم قپو خلقم تمامدر « ma maison militaire est au complet. » (Rachid, II, 109) ; مكمل قپو خلقيله N. pacha avec toute sa maison militaire. » (Tchélébizadè, 57.) « Le *qapou-khalqy* du defterdâr s'élevait à 1,500 hommes. » (Sâmi, 49 v°; Izzi, 41 v°.) C'est sans doute dans le même sens que l'on doit entendre le passage suivant : وقلب سپاه آرامگاه شاه دينپناه اولوب يكيچرى وعزب وقاپو خلقى ترتيب معتاد اوزره قدام عسكر قيام ايتديلر « Le sultan se tenant au centre des sipah, les ïénitchéri, les azeb et les *qapou-khalqy* se placèrent, dans l'ordre usité, à la tête de l'armée. » (Saad-Eddîn, I, 106.) Le *Noukhbè* (p. 340 r° et v°) et Nichandji-Pacha (p. 275) distinguent également les janissaires des *qapou-qolou*.

[3] Rachid, I, 273 v°; Izzi, 70.

[4] Rachid, II, 33 v°.

[5] Naïma, I, 293 v°.

des *silihtâr*, recrutés, dans le principe, parmi les fils d'employés du harem impérial, et se tenant à la gauche; 2° les quatre *beuluks*[1], formés des *uloufèdjiâni-iéminu-iéçâr*, chargés de la garde du trésor et du service de la prévôté; et des *ghourébâï-iéminu-iéçâr*, recrutés d'étrangers, auxquels on donnait les missions les plus périlleuses, et qui, dans la mêlée, combattaient sous le *sandjaq* et l'*alem* impérial[2].

L'infanterie enrôlée pour un service temporaire était dite *mîrîly-asker*[3], et la cavalerie recrutée dans les mêmes conditions, *mîri-suvârilary*[4].

[1] *Beulukâti erbaa*, Rachid, II, 111 v°, Djevdet, II, 145; V, 74; années 1193 et 1206.

[2] *Qanoun-nâmeï Eïoubi-Efendi.* (Voyez aussi, dans Vigenère, la planche précitée sur la disposition des divers corps, dans la marche de l'armée.)

[3] Vâcif, II, 138

[4] Djevdet, I, 141.

ÉTAT DES DÉPENSES PAR AÏNI-ALI,

POUR L'AN 1018 (1609).

CHAPITRE PREMIER.	PERSONNEL.	SOLDE trimestrielle.	SOLDE annuelle.
§ 1er. — JANISSAIRES; PERSONNEL; SOLDE TRIMESTRIELLE ET *AÂDET* « GRATIFICATIONS USUELLES. »		aqtchè.	aqtchè.
Djemâat des janissaires du *deryuiâhi-aâli*, y compris les officiers, solaqs, zaghardji, etc. (le trimestre de 88 jours ½)	37,627	25,167,759	
Les enfants de troupe, au nombre de 1655, reçoivent : 1° un *fodla* « pain » à titre de subsistance alimentaire; 2° une gratification trimestrielle de 15 aspres, dite *oun aqtchèci* « indemnité de farine »		24,825	
		25,192,584	100,770,336
Gratification annuelle de 30 aqtchè, dite *kémân-pahâ* « indemnité de carquois, » allouée à chaque homme, concurremment avec la solde de *lezez* « 4e trimestre. »			1,128,810
			101,899,146
Adjémïâns « novices » ou « jeune garde. »			
Djemâat des ghilmânïâni-adjémïân de Constantinople et d'Andrinople; bostandjis des jardins impériaux (le trimestre à 90 jours)	9,406	2,206,820	
Gratification trimestrielle de 15 aq-			
A reporter	47,033	2,206,820	//

	PERSONNEL.	SOLDE trimestrielle.	SOLDE annuelle.
		aqtchè.	aqtchè.
Report.........	47,033	2,206,820	//
tchè, dite *zer-poul* « obole d'or, » à 2,732 d'entre eux, comme *pâpoutch-aqtchèci* « indemnité de chaussure, » à eux accordée par sultan Suleïman, à la prière de la Khasséki-sultan, pour récompenser l'assistance de ce corps à l'édification de la Djâmii-Chérîf[1]....	//	40,980	
		2,247,800	8,991,200
Gratification annuelle de 30 aqtchè, allouée à chaque homme de ce *djemâat*, concurremment avec la solde du 4ᵉ trimestre..........	//	//	282,180
TOTAL..............	47,033		9,273,380
§ 2. — ODJAQ DES *DJÈBÈDJIS*[2] « CUIRASSIERS, » *TOPDJIS* « ARTILLEURS, » ET *TOP-ARABADJIÂN* « SOLDATS DU TRAIN D'ARTILLERIE. »			
Djemâat des *djèbèdjis* du *derguiâhi-aâli*......................	5,730	2,311,753	9,247,012
Gratification annuelle de 30 aqtchè			
A reporter........	5,730	2,311,753	9,247,012

[1] Commencée par sultan Suleïman, en 957. (*Taqvim-uttèvârîkh*, p. 121, et aussi *Négociations*, etc. III, 564.)

[2] *Djèbè*, le même que زره en persan, « cotte de mailles, cuirasse; » on dit aujourd'hui : *zirihli-firqatin* « frégate cuirassée. » *Djèbèly* désignait, dans les contingents à fournir par les feudataires, un homme complétement armé. (Voyez mon *Étude sur la propriété*, n° 302.)

	PERSONNEL.	SOLDE trimestrielle	SOLDE annuelle.
		aqtche.	aqtche.
Report........	5,730	2,311,753	9,247,012
allouée à chaque homme pour *kémân-pahâ*, et payée avec la solde du 4e trimestre..............	″	″	171,900
Djemâat des *topdji*..............	1,552	988,323	3,953,292
Idem des *arabâdjiâni-top*..........	684	493,520	1,974,080
TOTAL..............	7,966	″	15,346,284
§ 3. — *BEULUKS* « SIX COMPAGNIES DES GARDES. »			
Djemâat des *sipâhân*........	7,805	14,567,011	
Idem des *silihtârân*............	7,683	11,965,819	
Idem des *ouloufèdjiâni-iémîn*........	2,055	2,386,225	
Idem des *ouloufedjiâni-iéçâr*.......	1,423	1,125,189	
Idem des *ghourébâï iémîn*..........	928	1,152,447	
Idem des *ghourébâï-iéçâr*..........	975	1,520,430	
	20,869	32,717,121	130,868,484
TOTAUX généraux du 1er chapitre.	75,868	″	257,387,294 [1]

CHAPITRE II.

TERÇÂNÈ-KHALQY « PERSONNEL DE L'AMIRAUTÉ. »

Azebân « soldats de marine[2], » em-

[1] Deux manuscrits Cayol donnent ce chiffre; celui de l'édition imprimée est 76,621, 752.

[2] « Soldats ordinaires des galleres, qu'on nomme *azappes.* » (*Négociat. etc.* II, 772.)

	PERSONNEL.	SOLDE trimestrielle.	SOLDE annuelle.
		aqtchè.	aqtchè.
ployés et ouvriers de l'arsenal, capitaines des galères (*rouèçâ*[1])...	2,364	1,943,746[2]	7,774,984
CHAPITRE III.			
KHADDÂMI-ÂCITÂNÈ « MAISON DU SULTAN, » SUIVANT LE PRINCE À L'ARMÉE.			
§ 1er. — *AKHOR-KHALQY* « SERVICE DES ÉCURIES »			
Serrâdj « écuyers; » *châguirds* « pages » et autres employés des grandes et petites écuries (le trimestre à 89 jours)...................	4,322	2,101,299	8,405,196
§ 2. — SERVICE DE LA CHAMBRE.			
Bewab « chambellans » du *derguiâhi-aâli* « la troisième enceinte du palais » (le trimestre à 88 jours et demi).....................	1,925	1,502,818	
Bewâb du *bâbi-humâïoun* « première enceinte du palais » (le trimestre à 88 jours et demi)...........	417	141,866	
		1,644,684	6,578,736
À reporter.	6,664	"	14,983,932

[1] « Hyer le cappitaine de la mer fit assembler en l'arsenal tous les *rays* « qui sont cappitaines de gallères. » (*Négociat. etc.* III, 757.)

[2] Trois manuscrits Cayol donnent ce chiffre, ayant le résultat annuel indiqué ici; le chiffre de l'édition imprimée est 7,779,6?8

	PERSONNEL.	SOLDE trimestrielle.	SOLDE annuelle
		aqtchè.	aqtchè.
Report:.	6,664		14,983,932
§ 3. — *MATBAKHI-AÂMIRÈ-KHALQY* « SERVICE DE LA BOUCHE. »			
Cuisines et offices (le trimestre à 88 jours et demi)	1,129	823,802	3,295,208
§ 4. — CONFECTION.			
Service du vestiaire impérial et des *khil'a* « robes d'honneur » ou « d'investiture [1] » (le trimestre à 88 jours et demi)..................	319	268,155	1,072,620
Ouvriers de divers métiers (*idem*)..	947	722,558	2,890,232
§ 5. — CAMPEMENT, TRÉSORERIE ET AUTRES SERVICES.			
Djemaat des *mehtèrâni-kheimè* « du dressement des tentes » (le trimestre à 88 jours et demi)........	835	485,643	1,942,572
Idem des *mehtèrâni-alem* [2] (*idem*)....	228	183,549	734,196
A reporter........	10,122	//	24,918,760

[1] Comme toutes les cours de l'Orient, celle des princes ottomans était dans l'usage de donner des robes d'honneur ou d'investiture, en toute circonstance; aux *tevdjihât* « promotions » qui ont lieu en chaoual (Soubhi, 206), pour l'investiture ou la confirmation (Vâcif, 110) d'un gouvernement, soit au titulaire (*idem*, 215), soit même, en cas d'absence de celui-ci, à son *qapi-kiâhia* (fondé de pouvoirs près la Porte; Izzi, 113 v°); à l'inauguration d'un édifice religieux ou de charité (Naima, I, 184); au départ de l'armée pour entrer en campagne (*idem*, 263); à l'occasion d'une victoire (*idem*, 396); enfin aux ambassadeurs étrangers, qui, de la sorte, recevaient en quelque façon, à leur première audience, l'investiture de leur qualité officielle.

[2] Musique militaire du sultan, placée sous les ordres du *miri-alem* « grand

	PERSONNEL	SOLDE trimestrielle et mensuelle.	SOLDE annuelle.
		aqtche.	aqtchè.
Report.........	10,122	"	24,918,760
Djemâat des employés du trésor extérieur (*bîroun*), touchant mensuellement leur solde (le mois de 30 jours).................	19	22,260	267,120
Idem des architectes du palais (*idem*).	44	14,970	179,640
Idem des *muezzin* du palais (*idem*)..	15	5,940	71,280
Idem des *saqqa* du divan [1] (le trimestre à 88 jours et demi).........	36	29,647	118,588
Idem des *châtirs* « valets de pied » (le mois de 30 jours)............	57	9,960	119,520
§ 6. — SERVICE DE SANTÉ ET AUTRES.			
Djemâat des médecins du palais (le mois de 30 jours)............	21	26,790	321,480
Idem des astrologues et de leurs aides *idem*)...................	5	720	8,640
Idem des médecins juifs (*idem*) ...	41	19,260	231,120
Qapou-Kiahia des voivodes de Moldavie et de Valachie (*idem*)	13	17,700	212,400
§ 7. — SERVICE DE LA FAUCONNERIE [2].			
Djemâat des *tchâqyrdjiân* « émerillonniers » (le trimestre de 88 jours et demi)....................	271	147,795	591,180
A reporter...... .	10,644	"	27,039,728

gonfalonnier de l'empire.» (Vigenere, 395.) Leunclavius désigne ce *djemâat* sous le nom de *tchâlidji-mèhtèrân* (p. 226).

[1] Sous-officiers des janissaires au service de la chancellerie d'Etat. (Marsigli, I, 80.)

[2] Voyez Leunclavius, p. 226, Hammer, III, 432.

	PERSONNEL.	SOLDE trimestrielle	SOLDE annuelle.
		aqtchè	aqtchè
Report........	10,644	//	27,039,728
Djemâat des *châhindji* «fauconniers» (le trimestre de 88 jours et demi).	275	119,032	476,128
Idem des *âtmadji* «gardiens des éperviers» (*idem*)................	45	19,912	79,648
	10,964	6,898,876	27,595,504
Ajouté pour parfaire le chiffre indiqué par la majorité des manuscrits[1]...............	25	1,242 ½	4,970
TOTAUX généraux du chap. III...	10,989	6,900,118 ½	27,600,474[1]

CHAPITRE IV.

KHAVÂSSI - ZAVIUL - IKHTIÇÂS[2] « AGAS ATTACHÉS À LA PERSONNE DU PRINCE; » EN ACTIVITÉ OU EN RETRAITE.

§ 1er.—*AGHÂIÂNI-RIKIÂBI HUMÂIOUN* « GRANDS OFFICIERS DE LA COURONNE[3]. »

[1] Deux manuscrits Cayol portent 276,000,474; un troisième, 27,600,474. L'édition imprimée porte 27,610,474. Le chiffre manquant ici au personnel représente probablement le *djémâat* des *toughandji*, omis dans tous les manuscrits que j'ai eus sous les yeux. Hammer (III, 432) cite ce corps, qu'il porte à 30 hommes, en indiquant à 25 le personnel des *châhindji*.

[2] Les grands officiers de la cour des Seldjouqydes étaient aussi désignés par l'expression *khawâs-u-nuwabi barguiâhi-melek-ichtibâh* (*Hist. Seldschuk.* 210; voyez aussi Saad-Eddin, I, 176, 366, et Hadji-Khalfa, *Taqvimut-tévârîkh*, 91).

[3] La cour ottomane est désignée par les termes *rikiâbi-humâioun* «l'étrier

	PERSONNEL	SOLDE trimestrielle et mensuelle	SOLDE annuelle.
		aqtchè	aqtchè
Aga des janissaires (le mois de 30 jours)...............	1	15,000	180,000
Miri-alem «grand gonfalonnier,» le mois [1]....................	1	6,000	72,000
Grands chambellans (*ser-bewabin*) à 150 aqtchè l'un par jour, l'un d'eux, ancien grand écuyer, ayant, par faveur, 170 aqtchè, le mois..	10	45,600	547,200
Grand maître des écuries (*buiuk-imrokhor, comes stabuli*), grand maître adjoint et grand maître d'hôtel (*tchachniguir bachi* [2]) 150 aqtchè par jour, le mois	3	13,500	
Grand veneur (*tchâqyrdji-bachi*), 160 aqtchè par jour, le mois	1	4,800	57,600
Capitaines des gardes (agas des six beuluks), 120 aqtchè par jour l'un, le mois	6	21,600	259,200
Grand maréchal du palais (*tchaouch-bachi*), *kiahia* «adjoint» du grand			
A reporter........	22	106,500	1,278,000

impérial» (Conf. *Hist. Seldschuk* 70, 85) *rikiabi maadelet-meab*, *rikiâbi moustetâbi-pâdichâhi* (Soubhi, 66, 121) ou simplement *rikiabi-chehriâri* de là, le mot *rikiâb* désigne, dans le langage usuel, une réception officielle à la cour, à l'occasion d'une solennité quelconque

[1] «L'*emir Halem*, dit Leunclavius (p. 2..) est le grand gonfalonnier de l'empire, c'est lui qui, en guerre porte l'étendard du Grand-Turc, et remet aux beilerbei et sandjaqs nommés, l'*alem*, signe de leur commandement, il envoie aussi la musique militaire, leur donne une aubade le soir, soit à leur demeure, soit devant leur tente (Cf Vigenère, p 395, et *Hist Seldschuk* p 94)

[2] «*Cesniqu*, premier gentilhomme servant du G. S.» (*Negociations* IV, 52.)

	PERSONNEL.	SOLDE mensuelle.	SOLDE annuelle.
		aqtchè.	aqtchè.
Report.	22	106,512	1,278,000
chambellan; 70 aqtchè par jour l'un; le mois	2	4,200	50,400
Colonel général des *djèbèdji;* 60 aqtchè par jour; le mois	1	1,800	21,600
Grands écuyers (*uzengui-aga*) en retraite; 99 aqtchè l'un; le mois...	7	20,760	249,1[illegible]
	32	133,260	1,599,120
§ 2. — SOLDE DES FILS DE VIZIRS, ULEMAS ET UMLRAS.			
Fils de vizirs, mollahs, miri-mirans, ùméras, defterdârs et agas; le mois de 30 jours	35	53,280	639,360
Ajouté pour parfaire les totaux indiqués dans tous les manuscrits.	//	24,220	290,640
		77,500	930,000
§ 3. — AGAS *MUTÉQÂÏDÎN* « EN RETRAITE[1], » AGAS DES DIVERS MÉTIERS, MUTÉFERRIQAS ET AUTRES.			
Djemâat des agas retraités; 1258 aq-			
A reporter........	67	//	//

[1] On verra ci-après l'abus qui fut fait, dans les milices, du traitement de retraite (*téqâud-ouloufècy*). Lorsqu'un vizir était mis à la retraite, soit par l'initiative souveraine, comme mesure disciplinaire, soit sur sa demande, on supprimait son nom de la liste des vizirs; il perdait le *tough* et l'*alem;* selon l'usage, on assignait au vizir destitué un *vazifè* annuel de 6,000 ghourouch (Izzi, 218 v°, 246 v°; Vâcif, I, 113). Le 1er redjeb 1265, le gouvernement turc a édicté une loi organique sur les pensions (12 pages in-18).

	PERSONNEL.	SOLDE mensuelle.	SOLDE annuelle.
		aqtchè.	aqtchè.
Report.	67	//	//
tchè par jour; le mois de 30 jours.	32	37,740	452,880
Agas des divers corps de métiers employés dans le palais; 246 aqtchè par jour; le mois.	5	7,380	88,560
Djemâat des mutéferriqas[1]; 17,585 aqtchè par jour; le mois.	433	527,550	6,330,600
Idem des *tchâchniguirs;* 4,680 aqtchè par jour; le mois.	117	140,400	1,684,800
Idem des *tchâouch* « huissiers; » 8,802 aqtchè par jour; le mois.	324	264,060	3,168,720
		977,130	11,725,560

§ 4. — CHEFS DE BUREAU (*KIÂTIB*) EN ACTIVITÉ ET EN RETRAITE.

Kiâtibs du *divâni-humâïoun* « employés supérieurs de la chancellerie d'État; » 471 aqtchè par jour; le mois de 30 jours	24	14,130	169,560
Idem du *khaznéï-aâmirè* « du Trésor; » 493 aqtchè par jour; le mois. . . .	16	14,790	177,480
A reporter.	1,108	28,920	347,040

[1] L'ambassadeur de France, annonçant à Henri III l'envoi d'Ali-Aga, mutéferriqa, en qualité d'ambassadeur, pour inviter le roi aux fêtes de la circoncision du fils de Mourad III, rapporte que « ce grade est assez plus « grand que *chiaoux* ni *cesnigir,* et le premier après les sandjaqs ou gouver- « neurs de province, étant gentilhomme de la chambre de S. H. et gendarme « de sa compaignie, qui ne recognoist aultre chef que S. H. et ne va à la « guerre qu'avec sa personne. » (*Négociations de la France dans le Levant,* IV, 64.)

	PERSONNEL.	SOLDE mensuelle.	SOLDE annuelle.
		aqtchè.	aqtchè.
Report.	1,018	28,920	347,040
Châguirds « commis » audit; 1130 aqtchè par jour; le mois.	133	33,900	406,800
Kiâtibs de l'*ahkiâmi-mâlïè* « chefs de bureaux du ministère des finances; » 253 aqtchè par jour; le mois.	20	7,590	91,080
Muchâhèrè-khorân « pensionnés; » 592 aqtchè par jour; le mois. . . .	25	17,760	213,120
		88,170	1,058,040
§ 5. — *GHILMÂNS* « PAGES » ET LEURS AGAS, *TABERDÂRÂN* « HALLEBARDIERS » du harem impérial.			
Djemâat des pages de l'*endéroun* « intérieur, » agas compris; 7,086 aqtchè par jour; le mois à 30 jours.	709	212,580	2,550,960
Idem des gardes-du-corps ou cent-gardes (*taberdârâni-khâssè*); 575 aqtchè par jour; le mois.	109	17,250	207,000
	2,014		
A déduire pour trouver le chiffre des manuscrits.	32		
		229,830	2,757,960
TOTAUX généraux du chapitre IV. . .	1,982	1,505,890	18,070,680[1]

[1] Chiffre indiqué par trois manuscrits Cayol et l'édition imprimée.

RÉCAPITULATION.

	PERSONNEL.	SOLDE trimestrielle.	SOLDE annuelle.
		aqtchè.	aqtchè.
CHAP. I[er]. Armée régulière de terre.	75,868	64,346,823 ½	257,387,294
—— II. Armée régulière de mer..	2,364	1,943,746	7,774,984
—— III. Maison civile du sultan, le suivant en campagne..	10,989	6,900,118 ½	27,600,474
—— IV. Grands officiers de la couronne, maison militaire du souverain	1,982	4,517,670	18,070,680
TOTAUX...............	91,203	77,708,358	310,833,432 [1]

BUDGET D'EÏOUBI-EFENDI

POUR L'AN 1071 (1660-61).

RECETTES.

	aqtchè.
I. *Mouhâcèbei-evel* «bureau de la comptabilité générale [2]»..........................	132,344,666
II. *Mouhâcèbèi-djiziè-guîran* «bureau de la comptabilité des collecteurs du *djiziè* [3])...........	111,723,469
A reporter..........	244,068,135

[1] Chiffre indiqué par les quatre manuscrits Cayol; celui de l'édition imprimée est 310,827,412.

[2] Voyez d'Ohsson, *Tabl. gén. de l'emp. ott.* VII, 265.

[3] *Ibid.* VII, 235, 267, et mon *Étude sur la propriété*, n[os] 89 et 149. Qaratchélébizâdè rapporte que le *djiziè* de Chypre, s'élevant à 5,000 *mâl*, était affecté à la solde des janissaires (II, 35 v°).

		aqtchè.
	Report..................	244,068,135
III.	*Mouhâcèbèï-harèmeïni-chérîféïn* « bureau de la comptabilité des revenus des *Lieux-Saints*[1]. »	8,730,303
IV.	*Mouqâtéaï-harémeïni-chérîféïn* « bureau de la comptabilité des revenus des *Lieux-Saints*, donnés en fermage[2] »...................	18,020,537
V.	*Mevqoufât* « bureau des recettes retenues au profit de l'État[3]. ».....................	110,309,764
VI.	*Mouqâtéaï-ewel* « bureau des fermes de premier ordre : » riz, salines, pêcheries, bois et forêts[4].............................	42,921,551
	A reporter...............	424,050,290

[1] D'Ohsson, VII, 267.

[2] *Ibid.* 270. *Mouqâtéa* est l'équivalent d'*iltizâm*, « affermage, moyennant payement d'une somme versée, par anticipation, au bureau compétent, de l'encaissement de certains droits, même de la dîme, pour un temps plus ou moins long. » (Voyez ci-après année 1106.) Le *mouqâtéadji* « fermier » était muni d'un *bérat* établissant sa concession. (Voyez ci-après année 1058.) A l'époque où l'État a repris l'administration directe de ses provinces, il a remis aux anciens concessionnaires, et a titre d'indemnité, des *séhim* ou titres de rente. Le montant des annuités de ces titres figure encore au budget. (Voyez mon *Étude sur la propriété*, n° 355, et le budget de S. E. Fuad-Pacha, titre II, ch. III.)

[3] Forme elliptique de *qalèmi-mevqoufât*. Selon d'Ohsson, ce bureau aurait eu le recouvrement des taxes *avâriz* et *bèdèli-nuzoul*, etc. Les attributions de ce bureau ont pu varier; mais, d'après les renseignements consignés dans les *Qânoun-nâmè*, et notamment dans le *Qânoun-nâmèi-bosna* (de mon manuscrit), il y avait, dans chaque province, un agent de ce bureau dit *mevqoufatdji*, lequel était chargé de recouvrer les taxes personnelles ou immobilières, dues par les raias ou par les immeubles non encore cadastrés, ou ces mêmes taxes pour le temps compris entre le décès du titulaire d'un fief, jusqu'à l'entrée en jouissance de son successeur. Le *mevqoufâti* (forme contractée de *mevqoufâtdji*; Soubhi, 214 v°), chef de ce bureau, ne pouvait intervenir dans la transmission directe d'un ziamet de père en fils. (Djevdet, I, 187.) On lit dans l'*Hist. Seldschuk.* p. 210 : اورا موقوف داريـن تا آمدن ملك ارسلان « vous le retiendrez jusqu'à l'arrivée de Mélik-Arslan. » (Voyez aussi ci-après, année 1197.)

[4] D'Ohsson, VII, 270.

	aqtchè.
Report..................	424,050,290
VII. *Mouqâtéai-méâdin* « bureau des mines » et du tribut (*djizié*) de Valachie et de Moldavie [1]....	66,224,920
VIII. *Mouqâtéaï - Brouça* « bureau des fermages de Brousse [2] ».........................	12,173,279
IX. *Mouqâtéoi-mensoukh* « bureau des fermages affectés, primitivement, à l'entretien des milices, supprimées depuis, » et dont les territoires ont été répartis en ziamet et timar [3]...........	17,784,508
X. *Mouqâtéaï - Istanbol* « bureau des fermages de la capitale; » affermage de l'approvisionnement de la ville et de certains domaines à Andrinople, à Salonique et ailleurs; droits de *mizân* « pesage des soies et des ouvrages d'or et d'argent [4] »......................	27,014,780
XI. *Mouqâtéai - Avlonia* « bureau de l'affermage de certains revenus à la Valogne [5] »..........	10,375,890
XII. *Mouqâtéai - Egripoz* « bureau de l'affermage de certains revenus à Négrepont [6] »..........	2,161,334
XIII. *Mouqatéai-khâslar* « bureau de l'affermage des domaines [7] ».........................	13,071,750
XIV. *Mouqâtéai-Kefè* « bureau de l'affermage de certains revenus à Cafa [8] »...	6,818,599
XV. *Mouhâcèbèï-Anadolou* « bureau de la comptabilité d'Anatolie; » tenant les registres de différents	
A reporter..	579,675,350

[1] D'Ohsson, 269. Cf. aussi Rycaut, I, 138 et suiv. Hammer, VII, 40; Tavernier, VI, 131, et Djevdet, III, 299. (Budget de la Valachie pour 1182-1768.) Ces provinces avaient, en outre, comme les Myrdites, à fournir chacune un contingent auxiliaire de 10,000 hommes de cavalerie. (*Relazione Venete*, II, 144; *Négociations de la France dans le Levant*, II, 796.)

[2] Voyez d'Ohsson, VII.

[3] Manque dans d'Ohsson.

[4] Voyez d'Ohsson, VII, 270

[5] *Ibid.* VII, 271.

[6] *Ibid.*

[7] *Ibid.* VII, 269.

[8] *Ibid.* 271.

		aqtchè
	Report	579,675,350
	fermages, de la paye des garnisons de l'Archipel et des pensions des vétérans [1]	100,150
XVI.	*Mouhâcèbèï-djédîdèi-oulâ* « bureau de comptabilité pour l'encaissement de nouvelles taxes [2] »	2,694,232
XVII.	*Mouqâtéai âdèti-aghnâm* « bureau de l'impôt sur les moutons [3] »	11,801,086
		594,270,818
	Boni, à raison de 14 aqtchè, perçues en sus par chaque mille aqtchè	7,000,000
		601,270,818
	Moins-value sur les recettes, ainsi qu'il conste des registres du *rouznâmtchèi-humâïoun* [4]	20,000,000
	TOTAL net	581,270,818

DÉPENSES

CHAPITRE Ier. Extrait du *defteri-idjmâl* « état de situation » du *mouqâbèlèi-piâdè* « bureau du contrôle de l'infanterie. »

Janissaires du *derguiâhi-aâli;* adjémiân de Constantinople et de Gallipoli, defterdârs du vieux sérail, cuisiniers et *halvâdjis* du palais, *bostândjis, djèbèdjis, topdjis, arabadjiâni-top;* services des écuries impériales, du campement, de la bouche; confection; service du vestiaire du sultan et des *khil'a*, service de la musique militaire; *djemâat* des saqqa

[1] D'Ohsson, VII, 265. Voyez aussi ci-après, année 1127 (1714).

[2] Manque dans d'Ohsson. (Voyez Marsigli, p. 54.)

[3] Voyez d'Ohsson, 272; taxe sur chaque mouton nouveau-né. (*Relazione Venete*, I, 425) Une sorte d'imposition du même genre était frappée, sous les Seldjouqydes et les khans de Kharezm, sur les peuplades soumises à leur autorité. (Voyez ci-après, note sur l'*irçalie*.)

[4] Le même bureau que le *buiuk-rouznamtchi* ou *mouhâcèbèï-ewel*.

	aqtchè.
du divan; garnison d'Azof; marine impériale; *ghilmâniân* du palais impérial	202,769,048

CHAP. II. Extrait du *deftèri-idjmâl* «état de situation» du *rouznâmtchèï-kutchuk*[1].

Les deux *qâzi-asker* et le *mouçalla-pacha;* agas du *ri-kiâbi-humâioun; mutéferriqas;* pensionnés mensuels; *kiâtibs* du defter-khânè; *zevvâqyn* «maîtres d'hôtel;» agas retraités de l'*endérouni-humâïoun;* agas des différents corps de métiers; *kiâtibs* du *divâni-humâïoun; kiâtib* en chef du *khaznè; tchâouchs* du *derguiâhi-aâli; châguirds* «commis» du *khaznèï-khâssè;* médecins du palais; *khaznadâri-bîroun; pëiks* «hallebardiers» du palais; architectes du palais; fauconnerie; service de santé; médecins juifs[2]	17,307,020

CHAP. III. Extrait du *mouqâbèlèi-suvâri*[3] «contrôle de la cavalerie.»

Sipâhs, silihtârs, aloufèdjis de droite et de gauche; *ghourébas* de droite et de gauche	82,832,436

CHAP. IV. Extrait des états de situation du même bureau.

Qapidjis du *derguiâhi-aâli* et *baouâbs* du *bâbi-humâioun*	5,785,064

CHAP. V. Extrait de l'état de situation du *mouhâcèbèi-ewel.*

§ 1. Payé en 1071, appert les registres, à Moustafa-Efendi, *chéhir-émini* «préfet de la ville,» pour solde des domestiques de l'*endérouni-humâioun* (du palais), entretien de ceux du vieux sérail et réparations de bâtiments..........................	27,632,674
A reporter...........	27,632,674

[1] Voyez d'Ohsson, VII, 268.
[2] Cf. mon *Étude sur la propriété*, n° 99, note.
[3] D'Ohsson, VII, 266.

	aqtchè.
Report...............	27,632,674
A l'*émîn* « intendant-général » de l'amirauté, en outre des bois d'*odjaq* « de réquisition » qui lui sont fournis pour rames et constructions navales[1]......	24,588,898
A l'*émîn* « intendant-général » des cuisines impériales, pour achat de comestibles et approvisionnements divers, en sus de l'*irçâlïè* d'Égypte[2], appert l'état de Moustafa-Aga, chef du *khaznèï-aâmirè*.......	44,341,765
A Emin-Efendi, intendant des écuries impériales, pour approvisionnements, en sus des réquisitions (*odjaq*)............................	11,816,379
A Ramazan-Aga, *istambol-agacy* « chef des adjemiân, » en sus de ce qui lui est fourni par réquisition[3]..	4,100,000
A Hadji-Osman, intendant des biscuits destinés à l'alimentation de la flotte...................	5,000,000
A Moustafa-Aga, en sus de la recette du vieux cuivre.	2,300,000
Somme ajoutée pour parfaire le total indiqué.....	1,501,000
	121,280,716

[1] « Outre ce qu'il reçoit de certaines provinces pour la provision de l'ar« senal. » (Voyez dans Marsigli, I, 56, la liste de la provenance des articles fournis à l'arsenal par réquisition.)

[2] Envois en nature (*zakhâir*) faits au *kilâr* « office » impérial (Vacif, I, 173), et dont on trouvera la version à peu près exacte dans Marsigli (I, 56). La Valachie et la Moldavie fournissaient aussi un *irçâlïè* en nature. (Rycaut, I, 138.) Mirkhond rapporte que « les Turcomans *ghouz*, qui comptaient près « de 40,000 *khânè* « maisons, » et qui habitaient du côté de Balkh, devaient « envoyer annuellement 24,000 moutons pour les cuisines مطبخ سلطان « de sultan Sindjar, lequel recevait ces *aghnâm* par l'entremise des *khançâlârs* « officiers de bouche » chargés d'en prendre livraison. » (*Hist. Seldschuk.* p. 183.) Aboulghazi (p. 117 du texte) donne aussi le détail des contributions annuelles, سالوری, frappées en moutons, قوی, sur diverses tribus turcomanes rebelles, soit comme rachat, برات, du sang d'un certain nombre de serviteurs du khan, égorgés par elles, soit comme envoi spécial aux cuisines du khan. Cette dernière contribution, dite قزان قوی, est identique à l'*irçâlïè*.

[3] Voyez Marsigli, p. 59.

	aqtchè.
Subvention pour la caravane, voie de Damas..	10,898,778
Achat d'étoffes destinées à l'habillement des janissaires et des bostandjis.	9,300,000
Indemnité aux fournisseurs pour la viande débitée par eux à l'*et-mèïdân*[1] ainsi qu'aux janissaires, djèbèdjis et topdjis des places frontières; fourniture de pain auxdits..........................	29,507,130
Pensionnés (*douâqouiân*[2]) et desservants de certaines mosquées et mesdjids....................	13,622.400
Solde des garnisons des places frontières; gages des domestiques du palais d'Andrinople...........	58,196,410
A l'état-major de la flotte; pensions au khan de Crimée, aux *qalgha* et *noureddîn-sultân*[3], ainsi qu'à divers Circassiens........................	16,341,000
Entretien des salines. rizières et ports; indemnité aux bouchers du palais et de l'*et-meidân*, pour frais de *djèleb-kéchân*[4]..........................	14,202,000
Pour la garde-robe de Sa Hautesse et achat de fourrures destinées au *khaznèi-humâioun*	10,562,359
Pour le service de la bouche des ambassadeurs[5] étrangers, appert le registre du *techrîfat* « grande maîtrise des cérémonies. ».................	1,000,000
	163,630,077

[1] Voyez *Usci-Zafer*, p. 97.

[2] Voyez mon *Étude sur la propriété*, n° 220, note.

[3] Premier et second successeur présomptif du khan. (Voyez Djevdet-Efendi, I, p. 73, 77.)

[4] *Djèleb* « marchandise transportée d'un lieu sur un autre pour y être vendue. » *Djèleb-kèchân* est employé par Qara-tchélébizâdè (II, 5) dans le sens d'agents recruteurs; *djèleb-kèchâni-aghnâm* indique donc les gens qui transportaient du bétail de certaines localités à Constantinople, pour l'approvisionnement de la milice et du palais. (Voyez Ami Boué, *Turquie d'Europe*, III, 245.) *Djellâb* désigne, en Macédoine, les bergers qui descendent annuellement des montagnes de l'Albanie avec leurs troupeaux pour en vendre la laine; en Egypte, les vendeurs et marchands d'esclaves noirs, qui amènent ceux-ci par troupes, du fond du Soudan.

[5] Voyez ci-après ch. v, années 1131 et 1208.

RÉCAPITULATION ET BALANCE.

Dépenses. —	CHAP. I	202,769,048 aqtchè.
	—— II	17,307,020
	—— III	82,832,436
	—— IV	5,785,064
	—— V, § 1	121,280,716
	—— V, § 2	163,630,077
	TOTAL des dépenses	593,604,361
Recettes		581,270,818
	Déficit	12,333,543

Soit 308 bourses et 13,543 aqtchè.

§ 2. COMPTABILITÉ GÉNÉRALE.

Eïoubi-Efendi nous apprend que la recette et la dépense générales de l'empire s'élevaient, bon an mal an, sans grande différence en plus ou en moins, au chiffre rond de 24,000 ïuks d'aqtchè, savoir :

600,000,000	environ, entrée et sortie, pour la capitale;
1,800,000,000	environ, entrée et sortie, dans les *qalem* des provinces.
2,400,000,000	

Cette assertion est confirmée par les termes mêmes du firman adressé, par sultan Mehemmed IV, au defterdâr, en 1063 [1]; mais ni Eïoubi-Efendi, ni aucun des auteurs que j'ai pu consulter,

[1] Hadji-Khalfa, *Fezlikè*.

ne donnent de détails sur le budget des provinces. Ce chiffre de 1,800,000,000 d'aqtchè représente donc le complément du revenu de l'État non inscrit au budget de la capitale, savoir :

En recettes, et en sus des sommes comptées en compensation, ou retenues par la caisse publique de chaque province, pour les besoins de la localité : 1° le *khaznè* d'Égypte [1], dont tout ou partie était consacré au *djîb-khardjlyghy;* 2° les *khaznè* envoyés, selon les temps, de Bagdad, de Diarbékir, de Candie, de Bosnie, de Servie, etc. [2]; 3° les tributs (*kharâdji-muvazzaf*) de Transylvanie, de Ra-

[1] *Mycyr-khaznèci, khazinèï-masrïè* et *irçâliè-khaznèci* (Vâcif, I, 148; Djevdet, III, 67). Selon Ibn-Zeïnel, « le tribut envoyé pour la première fois à Constantinople, par les soins de Suleïman-Pacha, nommé gouverneur de cette province, en 931 (1525), fut de six *haml* « charges; » l'année suivante, il fut de huit; et sous Khosrev-Pacha, son successeur, en 941 (1535), il s'éleva à douze charges = 1,200,000 *altoun;* » mais ce dernier chiffre, s'il est exact, ne fut qu'accidentel. L'auteur du *Raouzat-ulebrâr* (I, 126) rapporte que le *khaznè* d'Égypte, qui était annuellement de 500,000 *altoun*, fut porté, en 995 (1586-87), à 600,000; et on retrouve le même chiffre dans le double tribut apporté d'Égypte, en 1013 (1603), par l'ancien gouverneur, devenu grand vizir, soit : 1,200,000 *altoun* (*Noukhbet-uttevârîkh*, de mon ms. p. 473 v°). Naïma (I, 111 v°), sans en déterminer le chiffre, dit que ce gouverneur apportait à Constantinople le tribut de l'Égypte pour deux années. Djevdet (III, 67) dit aussi que le tribut de l'Égypte était annuellement de 600,000 *flouri*.

[2] D'Ohsson, VII, 241. Naïma (I, 140) rapporte que Djanboulad, chef de l'insurrection dite des *Djéláli* de Syrie, et qui avait formé, dans ce pays, une milice organisée sur le modèle de celle des janissaires, arrêta et saisit le *khaznè* envoyé d'Alep à Constantinople en 1016.

guse, de Venise, et de l'empire lui-même, à une certaine époque, pour la Hongrie [1].

En dépenses : le montant, en compensation, de la solde des garnisons des places de l'intérieur et de certaines frontières, les dotations ou apanages des princes et princesses, des dignitaires, des gouverneurs généraux et autres des provinces, et enfin de la cavalerie feudataire. La plupart de ces dépenses étaient acquittées, sur les lieux mêmes, par la caisse locale du trésor, dite aujourd'hui *mâl-sandoughou*, sur de simples assignations (*havâlè*) de la defterdarie. Ainsi, on lit dans Naïma [2] « qu'en 1003, le grand vizir dit aux sipâhs qui s'étaient insurgés sous le prétexte de réclamer leur solde : « allez à votre poste, à Guendjè et à Tauriz; c'est là qu'on vous payera; votre solde a été assignée sur le *khaznè* « la caisse » de ces deux villes. »

On lit aussi dans les notes budgétaires de Bernardo Navazzero [3], dont, au reste, ce baile ne garantit pas l'authenticité :

« L'Égypte et l'Arabie payent annuellement 1,800,000 ducats, et sur cette somme en retiennent la moitié pour payer la milice.

[1] *Tadj-uttévârîkh*, II, 238 Ces tributs, payés, partie en numéraire, partie en nature « envois, *irçâlè*, » et qui, selon l'expression de Qaratchélébizadè (p. 110 et 126), étaient une sorte de *névâlè* « rations, » varièrent de quotité selon les temps. (Cf. Rycaut, I, 138 et suiv. *Relaz. Venete*, I, 37, 148, 425; II, 133; *Nég. de la France, etc.* II, 545, 561, 565, 773 et 778; Tavernier, VI, 131; Hammer, VI, 16, 149, 205, 328; VII, 40, 259.)

[2] Tome I, p. 35.

[3] *Relazione Venete*, I, 37; année 1553.

« La Syrie, sur 600,000, en retient 300,000, pour le même objet[1].

« Enfin, la Mésopotamie, sur 200,000, en retient aussi la moitié pour le même emploi. »

Dressés à cinquante-trois ans de distance l'un de l'autre, les budgets d'Aïni-Ali et d'Eïoubi-Efendi présentent cette circonstance que le second constitue, au point de vue de la comptabilité générale, un progrès important sur le premier. Ainsi, tout en étant identique ou à peu près avec le budget d'Aïni-Ali, pour les parties dont les bases étaient les mêmes, celui d'Eïoubi-Efendi permet de jeter un coup d'œil plus étendu sur les lois de l'administration ottomane, en ajoutant un chapitre considérable à l'état de dépenses d'Aïni-Ali, et en donnant un état de recettes qui manquait complétement dans le travail de son devancier.

Le budget des dépenses d'Aïni-Ali était de.	310,833,432 aqtchè.
Celui d'Eïoubi-Efendi, pour les mêmes titres, formant ses quatre premiers chapitres, est de.	308,693,568
Différence en moins. . . .	2,139,864

Mais il ajoute à cet état un cinquième chapitre, s'élevant à la somme considérable de 284,910,793

[1] Selon la correspondance des *Négociations* (III, 82) : « Le Hiémen rendait, en 1569, huict cent mille ducatz au G. S. et la Surye ung million. »

aqtchè, passé entièrement sous silence par Aïni-Ali.

Sauf certaines modifications peu importantes, le cadre du budget a dû se conserver à peu près intact jusqu'aux réformes organiques de Selim III; et sa transformation complète, adaptée aux formes de la comptabilité européenne, ne date que de l'an 1277 (1861), par la publication du budget annexé au rapport du grand vizir Fuad-Pacha, sur la situation financière de l'empire. Dans le nouveau budget, l'ancienne classification par états particuliers et spéciaux a fait place au budget général de l'empire; et les anciennes dénominations ont été remplacées par une nomenclature plus moderne, représentant ou à peu près, sauf des créations nouvelles, les mêmes sources de revenus qu'autrefois.

Les recettes, classées sous cinq titres principaux, savoir: contributions directes, indirectes, administrations publiques, domaines de l'État ou droits régaliens, tributs, s'élèvent au chiffre de 2,442,368 bourses 169 piastres.

Les dépenses, rangées sous quatre titres principaux, savoir: dette extérieure, dette intérieure, dotation, départements ministériels, s'élèvent au chiffre de 2,786,815 bourses 44 piastres.

CHAPITRE V.

PRÉCIS HISTORICO-ÉCONOMIQUE.

§ 1er. 701-1002. PÉRIODE ASCENDANTE; RÉDUCTION SUCCESSIVE DU VOLUME ET DE L'ÉPAISSEUR DE L'AQTCHÈ; CONVERSION DE TERRES *MÎRIÈ* EN *VAQOUF;* AFFERMAGE DES REVENUS DE L'ÉTAT; SAISIE DE L'EXCÉDANT DES RECETTES DES VAQOUFS, FLUCTUATIONS DU CHANGE; SÉDITION; LE TRÉSOR DE L'INTÉRIEUR VIENT EN AIDE À CELUI DE L'EXTÉRIEUR.

SULTAN OSMAN.

En récompense du dernier éclat qu'Osman avait jeté, en 688 (1289), sur les armes seldjouqydes, par la prise de Qaradja-Hiçâr, sultan Ala-Eddîn II, le dernier souverain de cette dynastie, lui conféra cette province en fief, et lui fit remettre en même temps les insignes de l'émirat[1], savoir : le *sandjaq* ou *alem* « drapeau, » le *kous* « tambour, » le *néfîr* « trompette[2], » le *kemer* « ceinture, » le *khandjar* « poignard, » et un cheval richement harnaché. Osman ne tarda pas à exercer dans Qaradja-Hiçâr les droits souverains, en instituant dans cette ville, enlevée aux Grecs, un qâdi, chargé d'y rendre la justice, et un *khâtib*, devant y faire la prière en son nom. Toutefois, comme ce ne fut qu'en 699, après la mort d'Ala-Eddîn, que bon nombre de petits princes de l'Asie Mineure vinrent se placer sous le protec-

[1] Voyez ma Notice sur Mir-Ali-Chir-Névâïi, *Journal asiatique*, février-mars 1861, p. 189.

[2] « Le clairon, destiné à appeler ou rallier les hommes sous les drapeaux; » de là l'expression *néfîri-aam* « la levée en masse, » le bruit de la trompette sonnant le boute-selle général de la nation.

torat d'Osman, la plupart des historiens assignent seulement à cette époque le commencement de la monarchie. En 701 (1301-1302), sultan Osman partagea ses États entre ses fils et ses principaux émirs; en 717, lors du siége de Brousse, il répartit entre les feudataires (*ehli-timâr*) les villages environnant la capitale de la Bithynie, dont Orkhan se rendit maître neuf ans après, en 726 (1326)[1].

SULTAN ORKHAN.

728 (1327-28). Ce prince appela son frère Ala-Eddîn au gouvernement administratif de la monarchie naissante; et celui-ci signala son avénement au vizirat par trois mesures importantes et caractéristiques : l'émission de la monnaie, l'uniformité du costume des troupes, et la création de l'infanterie. Fidèle à ses engagements envers le dernier monarque seldjouqyde, Osman n'avait pas frappé monnaie à son propre coin, tant que vécut ce prince; mais cette dynastie ayant cessé d'exister, Ala-Eddîn proposa à son frère d'émettre des *dînâr-u-zer* «pièces d'or» à son type, et de faire circuler l'or et l'argent (*tilâ-u-sîm*), battus à son coin[2].

L'armée ottomane se composait essentiellement, dans le principe, de troupes de cavalerie (*sipâh*) destinées à fondre sur l'ennemi ou à ravager le pays; pour ce motif, elles étaient nommées *âqyndji*[3],

[1] Saad-Eddîn, I, 21.
[2] *Sîm-ou-dînâr* «pièces d'or et d'argent» (Tchélébizâdè, p. 77).
[3] Dérivé d'*aqyn* «incursion» (*Gulchéni méârîf*, I, 436).

et plus tard *tchètèdji*. Ala-Eddîn proposa au sultan d'adopter, pour ces troupes, un costume uniforme qui distinguât les militaires des cultivateurs (*réâïâ*); puis, de créer une infanterie dont l'existence était reconnue nécessaire pour le siége et l'attaque des places. Ces diverses propositions reçurent, l'année suivante, 729 (1328-29), leur application [1]; et les *naqoud* « monnaies » de *nouqra* et de *tilâ* « d'or et d'argent, » au nom du nouveau prince, furent mises en circulation [2].

Quant à la création de l'infanterie, le vizir, de concert avec le qâdi de Biledjik, décida le recrutement, parmi les Turcs, des jeunes hommes les plus propres à ce service, et leur enrégimentation sous le commandement de chefs dits *ôn-bâchi*, *ïuz-*

[1] Hadji-Khalfa (*Taqvîm-uttévârîkh*, p. 91).

[2] Saad-Eddîn (I, 38) et le *Noukhbè*, dont les textes sont presque identiques; toutefois, les termes *nouqra* et *tila* de ces auteurs ne doivent pas être pris à la lettre; car il résulte du Précis numismatique, inséré par Djevdet-Efendi dans son *Histoire* (t. V, p. 302, traduit par M. Barbier de Meynard, *Journ. asiat.* août 1862, p. 183), que si l'on monnaya, sous ce prince, des pièces d'argent et de cuivre, les *altoun* ottomans « écus d'or » furent frappés seulement sous sultan Mehemmed II, à Constantinople, après la conquête de cette capitale. Hadji-Khalfa, de son côté, ne parlant point d'écus d'or, se borne à dire (*loc. cit.*) : « Qu'en 729 la monnaie ottomane (*sikkèï-osmânîè*) remplaça les *dérâhim* des Seldjouqydes, qui avaient eu cours jusqu'alors. » Les *tila* frappés à cette époque peuvent donc avoir été simplement des pièces d'or du genre de celles de même nom frappées à l'avénement des rois de Perse, mais n'ayant pas un cours monétaire (voyez plus haut, paragraphe *altoun*). Cette absence des écus d'or indigènes, dans les premiers temps, vient confirmer ce qui a déjà été dit sur le caractère légal des *qyzyl-ghourouch* « écus d'or étrangers, » sous Baïezid I[er].

bâchi et *bîn-bâchi*[1]. Cette milice, nommée *ïâïâ* ou *pïâdè* « infanterie, » recevait, en temps de guerre, une solde quotidienne (*vazîfè*) d'un *aqtchèï-osmâni*, lequel était le quart d'un *dirhem* légal; mais, pendant la paix, rentrée dans ses foyers, et ne touchant plus de solde, cette milice reprenait les travaux agricoles, avec exemption de tout impôt ordinaire[2]. Toutefois, cette troupe étant devenue turbulente et ne répondant plus à l'esprit de l'institution, elle fut remplacée, en 730[3], par une nouvelle milice, formée d'enfants pris, d'abord, sur les chrétiens de l'extérieur, plus tard, sur ceux de l'intérieur[4], et à laquelle on donna le nom de *ïénitchéri* « nouvelle troupe. » Le minimum de leur solde fut fixé au même taux que celle des *ïâïâ*, à un *aqtchè* par jour, sauf augmentation selon le mérite et les services[5].

Peu après l'établissement des janissaires, on créa aussi un corps auxiliaire de cavalerie, recruté dans la population turque et destiné à venir en aide aux *guerriers de la foi*. Le nouveau corps, dit des *muçellem*, fut placé sous le commandement de *beuluk-*

[1] Saad-Eddîn, I, 40; *Instituts de Timour*, éd. Langlès, p. 47.

[2] *Tékiâlifi-divâniè* ou *urfiè* « impositions normales, régulières, » par opposition aux *tékiâlifi-chaqqa* « impôts extraordinaires, oppressifs » (Saad-Eddîn, I, 40, 41).

[3] *Taqvîm-uttévârikh*, p. 91.

[4] Au moyen de la levée dite *devchirmè* (Qoutchi-Beï, p. 7; *Relazione Venete*, II, 142; Hammer, IX, 326). بيك نفر دوشرمه غلمانى جمعنه مامور « il fut chargé de *lever* mille jeunes hommes par le *devchirmè* » (Rachid, II, 22 r°).

[5] زياده اولمق اوزره Origine du *térayqy*.

bâchis et de *sandjaq-beïs*. Comme cela avait eu lieu pour les *ïâïâ*, qui, en compensation de leur solde supprimée pendant la paix, avaient reçu des terres et des champs pour les cultiver, en franchise de droits, à leur retour dans leurs foyers, on donna aussi, dans les mêmes conditions, des terres et des champs spéciaux au corps des *muçellem*[1].

SULTAN MURAD Ier.

763 (1361-62). Sultan Murad créa la charge de *qâzi-asker* « grand juge d'armée, » pour la connaissance et le jugement de toutes les affaires civiles de l'armée. Son fils étant trop jeune pour recevoir, selon l'usage, le titre de beilerbeï et en remplir les fonctions, il nomma à cette dignité Lâla-Châhin[2]. Sultan Murad établit le prélèvement du quint légal, en faveur du trésor, sur le butin matériel, aussi bien que sur les esclaves faits sur l'ennemi, c'est-à-dire 25 *osmâni* par prisonnier, chacun d'eux étant estimé 125 *osmâni*[3].

778 (1376-77). Ce prince forma aussi un corps de troupes dit *sipâhi-oghlân*, et décréta diverses dispositions relatives à la succession des feudataires; enfin, il institua le corps des *voinouq*, chargé du service du train des équipages, ainsi que de la garde des chevaux et des mulets de l'armée[4].

[1] Saad-Eddîn, I, 41
[2] *Id.* p. 69.
[3] *Id.* p. 75.
[4] *Id.* p. 94.

SULTAN BAIEZID-ÏILDIRIM Ier

791 (1389). A l'avénement de ce prince, l'historien Saad-Eddîn mentionne, pour la première fois, les largesses aux troupes, devenues ensuite d'un usage rigoureux et absolu. Ce monarque y fit participer également les ulémas[1].

SULTAN MURAD II.

Mêmes largesses furent faites, en 824 (1421), à l'avénement de sultan Murad II, comme après son abdication, lorsqu'il remonta sur le trône, en 849, et proclama solennellement Mehemmed II pour son successeur[2].

SULTAN MEHEMMED II.

Ce prince succéda définitivement à son père en 855 (5 février 1451). Selon l'usage, il fit frapper de nouveaux aqtchè et démonétisa ceux de son prédécesseur. Cette coutume, profitable au trésor, qui, en retirant de la circulation les anciens aqtchè, souvent de meilleur aloi que les nouveaux, ne donnait que dix de ceux-ci contre douze de ceux-là,

[1] Saad-Eddîn, p. 125. Cette coutume existait aussi chez les Seldjouqydes (*Hist. Seldschuk.* p. 66, 151); et Hammer (IV, 272) rapporte, d'après Marini Sanuto, qu'à l'avénement de chaque prince, les Mamlouks d'Égypte recevaient un présent proportionné à leur rang.

[2] Selon Saad-Eddîn (I, 387), «sultan Mehemmed aurait, dès cette époque, fait frapper de nouveaux aqtchè à son nom» سلطان محمد خان دخی بکی اقچه کسدیروب

engagea le sultan à renouveler lui-même sa propre monnaie tous les dix ans; ce fait est constaté par la numismatique. Spandugino estime que cette démonétisation rendait chaque fois au trésor un bénéfice de 800,000 ducats sultanins[1].

SULTAN BAÏEZID II.

886 (1481). A son entrée dans la capitale, les habitants, rangés en haie sur le passage du monarque, jetaient aux pieds de son cheval des pièces d'or et d'argent, contenues dans des plateaux qu'ils tenaient à la main. Selon le Qanouni-Osmâni, Baïezid accorda le *téraqqy* aux sipah; puis, les cérémonies des funérailles de son père terminées, il revêtit le costume impérial, fit largesse aux grands de l'État et donna un *bakhchichi-aâm* à toute l'armée[2]. Se conformant encore à l'usage, il fit frapper monnaie à son coin; mais il n'imita pas l'exemple de son prédécesseur quant aux refontes périodiques; cette émission d'aqtchè fut la seule de son règne.

900 à 909 (1494-1503). Durant neuf années consécutives, la peste et la famine ravagèrent la Turquie; la disette était telle qu'à grand'peine on pouvait se procurer cinquante à soixante drames de pain pour un *osmâni*. Du reste, le sultan fit de si grands sacrifices pour venir en aide à la misère

[1] M. Cayol a bien voulu me montrer des aqtchè de sa collection, portant la date des quatre décades du règne: 855, 865, 875 et 885; l'aqtchè de cette dernière date est monnayé à Serrès.

[2] *Tadj-uttévârîkh*, II, 6, 7 et 8.

publique qu'il vida en quelque sorte le trésor par ses libéralités[1].

SULTAN SELIM Ier.

918 (1511). Selon le Qanoun, il donna aussi la gratification générale (*en'âmi-aâm*) et le *téraqqy* à toute la milice (*qapou-khalqy*), ainsi que les présents d'usage (*bakhchîch*) aux ulémas, seïds et cheïkhs.

920 (1514). Ayant tourné ses armes contre la Perse, le sultan arriva, le 7 rebi-ewel, à la tête de l'armée qu'il commandait en personne (*mevkèbi-humâioun*), aux environs de Seïd-Ghazi; et, en cet endroit, les sipahi reçurent un *bakhchîchi-aâm*, et chaque janissaire mille *osmâni* d'*en'âm* «gratification» avec promesse de *téraqqy;* cette distribution dura trois jours et trois nuits[2]. Le 3 djemazi-ewel suivant, il accorda aux sipahi et aux zâïm de Roumélie et d'Anatolie un *téraqqy* de cinquante *osmâni* par chaque mille *osmâni* que rendait leur fief. Puis on procéda, dans la plaine de Sivâs, au *ïoqlama* «recensement» des sipahi; leurs *éçâmè*, comptés un à un par les kiâtibs, donnèrent un effectif total de 140,000 hommes. Comme le territoire ennemi ne pouvait entretenir une aussi grande armée, le sultan prit avec lui seulement les vétérans et les hommes les plus valides; il fit du reste un corps de réserve qui resta à Sivâs et à Qaiçarïè, et marcha en avant. Bientôt Tauriz tomba en son pouvoir;

[1] *Tadj-uttévârîkh*, II, p. 128, 210.

[2] *Ibid.* p. 204, 249.

il trouva dans cette ville Bedî'-uzzemân-Mirza, descendant de Timour, et dépouillé de ses États par Chah-Ismaïl. Selim l'accueillit avec distinction et lui assigna une pension (*vazîfè*) quotidienne de mille *osmâni*[1]. Pendant son retour vers la capitale, retour auquel, d'ailleurs, les vœux de la milice ne furent pas complétement étrangers, Selim, après la prise de Zoulqadrïè, fit une distribution générale de mille aqtchè par homme aux sipahi.

922 (1516). Ayant ensuite repris les armes pour conquérir l'empire arabe (*mémâliki-arab*), Selim trouva, dans le trésor de la ville d'Alep, qui tomba en son pouvoir après la défaite de sultan Ghoury, « dix fois 100,000 dinârs rouges (1,000,000), et une somme égale en *dirhemi-meshiouhi-khâlis.* » En outre du pillage de la ville, l'armée reçut encore un *bakhchîchi-aâm* et les *téraqqyât*[2]. Continuant sa marche vers l'Égypte, Selim fit donner aux sipahi, en quittant Damas, un *bakhchîchi-aâm* de 200 iuks d'aqtchè (20,000,000).

923 (1517). On sait de quel côté pencha la fortune : Selim réunit le *saltaneti-arab* au *saltaneti-roum ;* et, recevant presque aussitôt les félicitations du chérif du Hédjaz, il envoya à celui-ci 200,000 dinârs *khâlis-ulïiâr* en présent. Le 1er djemazi akher suivant, et à son retour d'Alexandrie au Caire, Selim fit faire le recensement (*ïoqlama*) des zaïm et timar, et leur donna des *téraqqyât.* Ses *qapou-qoullary* eurent aussi

[1] *Tadj-uttévârîkh*, II, 250, 283.
[2] *Ibid.* 338, 339.

part à ses libéralités : les cavaliers (*sipahi*) eurent 2 aqtchè, et les fantassins 1 aqtchè de *téraqqy*[1].

A l'ouverture de la campagne contre l'Égypte, chaque sipahi, vu l'éloignement où il se trouvait de son fief, et ne pouvant en toucher le revenu, avait reçu du trésor impérial, en sus du *bakchîchi-aâm*, et à titre de prêt, une somme assez considérable. A l'effet de rentrer dans ces débours, des firmans furent expédiés aux qâdis de Roumélie, leur enjoignant de procéder au recouvrement de ces avances, en recueillant des représentants et *sou-bâchi* des sipahis emprunteurs le revenu de leurs timârs; et d'en expédier le montant, le plus tôt possible, au camp impérial. En même temps Piri-Pacha, qui commandait à Constantinople, reçut l'ordre de tirer du trésor une quantité suffisante de numéraire (*sîm ou zer*) pour la solde de l'armée, et de l'envoyer en même temps que les sommes recueillies par les qâdis. Cet ordre fut exécuté; et la totalité, qui s'élevait à 1,000 iuks, soit 100,000,000 d'aspres, fut portée dans la citadelle d'Alep, où ces sommes restèrent en dépôt durant trois mois; puis, ces mêmes sommes ayant été expédiées au camp sur l'ordre exprès de Selim, le trésor se remboursa de ses avances, conformément au *defteri-khaqâni*, et le surplus fut remis aux mains des ayants droit. Avant de quitter la Syrie, Selim en fit dresser le cadastre; les terres revenant aux *khâssèi-humâioun* furent attribuées aux *khâs*, la portion revenant aux timârs fut répartie dans de

[1] *Tadj-uttévârîkh*, II, 344 à 374.

justes proportions; et l'on fit une révision scrupuleuse des immeubles *mulk* et *vaqouf*[1]. Selim rapporta de sa conquête un riche butin, qui ne s'élevait pas à moins de mille chameaux chargés d'or et d'argent[2], et il abandonna viagèrement au transfuge Khaïr-beï le revenu de l'Égypte, à la condition, par celui-ci, de pourvoir à toutes les dépenses locales; ce ne fut que sous le sultan Suleïman que le premier *irçâlïè* «tribut annuel» fut envoyé à Constantinople[3].

Selon Vâcif[4], le montant annuel des *mévâdjib* «solde» de l'armée était, sous ce règne, de 12,000 bourses environ; jusqu'à la mort de Selim, rapporte Djevdet[5], 3 aqtchè pesaient une drame d'argent, et 60 aqtchè égalaient un *ïâldiz-altoun* dit *qyzyl-ghourouch* ou *flouri*.

SULTAN SULEIMAN I^er^.

926 (1520). Suivant l'usage, il y eut largesse à l'avénement de ce prince, et la monnaie fut frappée à son coin[6]. Sous ce grand monarque, surnommé

[1] *Tadj-uttévârîkh*, II, 378. Aali-Ali, dans son Traité des *Ziâmet* et *Timâr*, dont j'ai préparé une version française, dit: «Les *eïalets* à *khâs* se divisent en trois parts: la première, celle des *khâs* impériaux; la seconde, celle des *khâs* des vizirs et uméras; la troisième, celle des *ziâmet* et *timâr*.» (Édition imprimée, p. 10.)

[2] Hammer, IV, 342.

[3] Ibn-Zemel, de mon ms.

[4] Tome I, pag. 10; soit: 6,000,000 d'aqtchè, la bourse comptée à 500.

[5] Tome V, p. 225.

[6] *Tarikhi-Kemâl-Pacha-zâdè*, éd. de Boulaq, p. 12.

par les Ottomans *elqânouni* «le législateur,» et par les Occidentaux «le grand et le magnifique,» l'empire atteignit l'apogée de la gloire et de la grandeur, et fut doté des dispositions législatives et administratives qui valurent à Suleiman le titre de «législateur.» Cependant, malgré ce degré de prospérité, Qoutchi-bei, dont l'opinion est partagée, d'ailleurs, par d'autres historiens, n'hésite pas à faire remonter jusqu'à cette époque et à sultan Suleïman lui-même le relâchement des institutions; il reproche surtout à son premier ministre, Rustem-Pacha, la conversion en *vaqouf* de certaines terres *mirié*, et l'introduction du système d'affermage (*iltizâm*) des revenus de l'État, par l'adjudication du domaine et de divers *mouqâtéa*[1].

Mais si Rustem-Pacha, l'instigateur de ces mesures, est sévèrement blâmé par les uns[2], il a trouvé chez d'autres, tels que Petchevi, de chaleureux défenseurs. D'apres divers chiffres, sur lesquels le même auteur, en se faisant le panégyriste de l'intégrité et de la moralité du premier ministre, évalue le montant de sa fortune, le *ghourouch* valait, à cette époque, 40 aqtchè.

970 (1562-63). Selon Hadji-Khalfa[3], le total des milices salariées s'élevait, cette année, à 41,479 hommes, dont la solde annuelle était de 122,300,000 aqtchè. Le même auteur et Aâli-Efendi nous ap-

[1] Qoutchi-beï; Djevdet, V, 205.

[2] Conf. *Relazione Venete* et les *Négociations.*

[3] *Destour ul-Amel*, chap. 11, ms. de M. Cayol, et l'édition imprimée d'Aïni-Ali, p. 131.

prennent, en outre, que l'année suivante les recettes de la capitale étaient de 183,088,000 aqtchè et les dépenses de 189,600,000[1]; déficit : 6,569,000. C'est le premier découvert signalé par les auteurs[2].

SULTAN SELIM II.

974 (1566). Comme conséquence naturelle des symptômes manifestés à la fin du dernier règne, les aqtchè frappés à l'avénement de ce prince sont d'un plus petit module que ceux du règne précédent.

Dans cette même année, le chiffre des milices salariées s'élevait, selon Hadji-Khalfa et Aâli-Efendi, beï de Djedda, à 48,316 hommes, recevant une solde de 126,400,000 aqtchè[3].

SULTAN MURAD III.

982 (1574-75). En montant sur le trône, ce mo-

[1] Annexe au budget d'Aini-Ali; mss. de Son Exc. Vefyq-Efendi et de M. Cayol; ce dernier porte 189,657,000.

[2] Pag. 134 de l'édition imprimée. Selon la correspondance des *Négociations* (t. II, p. 724), sultan Suleiman reçut de Charles IX, cette même année 1563, une demande d'emprunt qu'il aurait déclinée en répondant au roi « que les lois et usages de l'empire interdisaient les prêts d'argent à personne, sur le trésor; et que si même il consentait à faire ce prêt par amitié, il ne serait ni légal ni raisonnable de le faire sans un gage. » (Cf. sur le même sujet, III, p. 72 et 373.) Plus loin, à l'an 1564, la même correspondance (II, p. 753) rapporte « que les spahis et janissaires de Bude s'estoient mutinez pour n'avoir esté payez au jour accoustumé, et avoient tué le trésorier-général, son controlleur et autres huict personnages des principaulx, et que le beglerbey à grand'peine s'estoit sauvé de leur fureur. »

[3] Aâli-Efendi écrit 126,409,000 aqtchè (édit. imprimée d'Aïni-Ali, p. 105).

narque fit tirer du trésor 110 bourses[1] d'or; soit : 1,100,000 ducats, pour être distribués aux milices, à titre de *joyeux avénement*[2]. Selon Qoutchi-beï[3], le nombre des miliciens avait été réduit, cette année, à 36,153 hommes.

En 988, Petchevi signale l'existence de la vénalité dans les régions du pouvoir; et il ajoute que Sinân-Pacha n'obtint le grand vizirat que par l'influence de quelques bourses de *flouri*, la pauvreté de son compétiteur, Lâla-Pacha, n'ayant pas permis à celui-ci de lutter avec avantage contre son rival.

989 (1581). Dès cette époque, l'altération des monnaies s'était fait sentir d'une manière effective par l'élévation de leur cours; y eut-il une refonte des monnaies pour remédier à la situation[4]? les historiens n'en font pas mention; Qaratchélébizâdè se borne à rapporter ce fait important que le *ghourouch* et le *flouri*, dont le cours s'était élevé à 50 et 70 aqtchè, furent ramenés au taux normal, pour le premier, de 40 aqtchè, et pour le second, de 60[5].

[1] Je suis porté à croire qu'il faut lire 1,100 bourses au lieu de 110, ce qui reviendrait au chiffre donné plus haut pour la bourse d'or.

[2] Sélâniki, cité par Hammer, VII, 17.

[3] Chap. III.

[4] Les *Négociations* disent (IV, 40) : «Les affaires du G. S. vont toujours en empirant, non-seulement quant à sa gendarmerie et aux difficultez qu'il a de trouver argent et soldats; mais pour la grande faute de bons conseils, estant contraint de s'aider du Tartare pour faire la guerre au Persien, auquel il a envoyé, pour cet effect, une grande quantité d'argent et plusieurs beaux et grands présens pour ce faire.»

[5] Qaratchélébizâdè, I, 124 v°. Cet abaissement des *dinars* et des

990 (1582). Toutefois, le mal n'était pas détruit; les symptômes signalés par Petchevi, deux ans avant, se propagent; les germes de désorganisation se développent; et un auteur estimé, Aâli-Efendi, «en présence de la violation des lois, de la vénalité qui s'infiltre dans tous les rouages de l'administration, croit faire acte de patriotisme en écrivant son *Façouli-hallou-aqd*, afin de rappeler, dit-il, aux gouvernants, par les exemples de l'histoire, de quelle façon s'écroulent les empires[1].»

D'autre part, Petchevi nous apprend qu'en 991, l'armée, battue à Silistrie, n'avait pas reçu sa solde depuis longtemps, et qu'elle manquait de vivres.

992 (1584). L'altération de la monnaie devient considérable; l'oque d'argent qui, au cours normal, aurait dû être de 560 aqtchè, monta à 1,000 et plus; la drame d'argent, au lieu de 2 aqtchè[2], en valait 10 et 12[3].

En 996 (1587), le *ghourouch*, dont le taux offi-

dirhems aux mêmes chiffres, est aussi rapporté par Hadji-Khalfa (*Taqvim-uttévârîkh*, p. 126).

[1] De mon ms. Voyez, sur cet écrivain recommandable, Hammer, I, XXIX, et sa biographie, t. VII, 375.

[2] Sélâniki, cité par Hammer, VII, 235, 410; il faut sans doute lire ici *trois* ou *quatre*, au lieu de *deux*, selon que la drame est comptée par les divers auteurs à 3 ou 4 aqtchè.

[3] La correspondance de Berthier, chargé d'affaires de France à Constantinople, rapporte, en date du 6 février 1586 : «L'avarice du G. S. s'alloit tellement rétrécissant, que, outre qu'il avoit fait monter le cequin à plus haut qu'il n'estoit, il ne veult pas seulement toucher un denier du *casna* (trésor privé), et veult que toute la despence se face sur le revenu ordinaire, ce qui est impossible.» (*Négociations*, IV, 471.)

ciel était 40 aqtchè, monta, selon Sélâniki[1], à 50, et l'*altoun* à 120. Sans entrer dans d'autres détails, Hadji-Khalfa[2] mentionne, à cette année, une réforme de la monnaie.

997 (1588-89). L'auteur du *Noukhbè*, tout en ne parlant pas de cette réforme de la monnaie, dit que, depuis quelques années, certains individus se livrant à la coupable industrie du rognage des *aqtchè* et des *châhi*, le taux des *altoun* et *ghourouch* s'était élevé dans une grande proportion; et qu'à la suite du payement de la solde des sipahi, fait en mauvaise monnaie[3], éclata, le 16 djemazi-ewel, la sédition dite du *beïlerbeï* «directeur de la monnaie.» Cette révolte amena la destitution de Siaveeh-Pacha, grand vizir, coûta la vie au favori du sultan, ainsi qu'au ministre des finances, et ouvrit la voie aux déplorables manifestations prétoriennes dont l'histoire ottomane devait fournir de si nombreux exemples[4].

[1] Cité par Hammer, *loc. laud.* p. 413.

[2] *Taqvîm-uttévârikh*, p. 127. سكه تصحيح.

[3] *Qyrqyq-vè-kem-iïâr-aqtchè* «faulce monnoye.» (*Négociations*, IV, 718.)

[4] *Noukhbè*, II, p. 423; *Raouzat ul-Ebrâr*, I, 126 v°; *Taqvîm-uttévârikh*, 127, 177. Voyez dans les *Négociations* (IV, 717 et suiv.) le récit de ces événements, qui eurent lieu le jour de Pâques, 2 avril 1589; la fortune du beïlerbeï, favori du sultan, fut confisquée au profit du trésor; et l'on trouva, seulement dans sa maison, «en or, argent, meubles ou vivres, la valeur de XVIII[e] mil escus; Sinân-Pacha reprit les rênes du gouvernement pour la seconde fois;» et, selon la même correspondance officielle, «S. H. sur les remonstrances du premier vizir, fist sortir v[e] mil escuz de son trésor du serrail, pour contenter tous ceux à qui l'on devoit.»

Selon le double témoignage de Hadji-Khalfa[1] et d'Aâli-Efendi, le chiffre des milices avait été porté, cette année, à 64,425 hommes, recevant pour solde 178,200,000 aqtchè[2].

L'an 999 (1590-91) se fit remarquer par la première infraction au règlement organique des janissaires; le sultan, par un ordre exprès, fit inscrire sur les rôles, contre le gré de l'aga et du conseil du corps, un certain nombre d'hommes qui n'avaient nul droit d'y être admis[3].

1000 (1592). A cette époque, selon le dire du baile Lorenzo Bernardo[4], les dépenses excédaient les recettes d'un demi-million de ducats l'an; et malgré cela, le sultan, loin de combler le déficit au moyen des ressources du *khaznè intérieur,* y faisait verser, au contraire, les sequins qui pouvaient se trouver dans celui de l'*extérieur.*

Selon Hadji-Khalfa et Aâli-Efendi, le total du budget de la capitale aurait été, pour l'an 1000, de 293,400,000 aqtchè en recettes, et de 363,400,000 aqtchè[5] en dépenses; soit 700,000 aqtchè de déficit.

1001 (1592). En présence des embarras du trésor extérieur qu'il ne pouvait faire cesser, Siavech-Pacha, devenu grand vizir pour la troisième fois,

[1] *Destour ul-Amel,* II, p. 131 de l'édition imprimée.

[2] Chiffre donné par Aâli-Efendi : 178,260,000 aqtchè (p. 105 de l'édition imprimée).

[3] Qoutchi-beï, chap. VIII; Djevdet, V, 196.

[4] *Relazione Venete,* II, 347.

[5] *Destour ul-Amel,* chap. III; l'édition imprimée porte seulement (p. 134) 3,604 iuks.

sollicita l'assistance du *trésor intérieur*, à l'effet de parfaire la solde des milices; sourd d'abord à ses instances, le sultan finit cependant, vu l'attitude des sipahi qui ne voulaient point d'à-compte, mais bien leur solde entière, par accorder 100 iuks du *khaznè intérieur*, lesquels, ajoutés aux fonds de l'*extérieur*, satisfirent les milices[1]; deux jours après, Siavech Pacha remettait les sceaux à Sinan-Pacha, à son tour grand vizir pour la troisième fois.

§ 2. 1003-1053. INSUFFISANCE DU TRÉSOR EXTÉRIEUR; PREMIÈRE ÉLÉVATION OFFICIELLE DU CHANGE DE L'*AQTCHE* PAR RAPPORT AU *GHOUROUCH*, BUDGET, SAISIE DE L'EXCÉDANT DES RECETTES DU VAQOUF, RÉFORMES ADMINISTRATIVES, RÉTABLISSEMENT DE L'ORDRE DANS LE PAYS ET DANS LES FINANCES, VIZIRATS DE BAIRAM-PACHA ET DE QARA-MOUSTAFA PACHA, CONFISCATIONS, ÉQUILIBRE DU BUDGET, EXCÉDANT DES RECETTES

SULTAN MEHEMMED III

1003 (1595). Trois jours après son avénement, ce prince, qui déjà avait signalé sa libéralité par un don de 20,000 *flouri* à l'aga qui lui en avait apporté la nouvelle[2], fit distribuer aux *aiân u erkiân* « grands de l'État » et aux milices les largesses accoutumées[3]. Les janissaires seuls reçurent, pour leur part, 660,000 *altoun*[4].

[1] Naïma, I, 22 v°, *Fezlikè*. D'après Aâli Efendi, le découvert aurait été, en 1001, y compris la moins-value sur les recettes, de 998 ïuks ou 99,800,000 aqtchè.

[2] *Fezlikè.*

[3] *Djulous-en'âmi* ou *bakhchîchi-djulous* (Naima, II, 177).

[4] *Fezlikè; Noukhbè*, p. 431, Naïma, I, 34. (Voir le détail de ces donatives dans l'édition imprimée d'Aïni Ali, p. 108.)

Les aqtchè de sultan Mehemmed III sont encore diminués de volume et d'épaisseur; il en est de même de ses dirhems frappés à Amid[1].

En 1004 (1595-96), le chiffre des milices soldées s'élevait, d'après Hadji-Khalfa, à 81,870 hommes, recevant une somme annuelle de 251,000,000 d'aqtchè[2].

1006 (septembre 1596). Le sultan entreprend sa première campagne militaire; elle était dirigée contre Michel, voïvode de Valachie; à cette occasion, chaque *qoul* « milicien » présent sous les drapeaux reçut la gratification d'usage de 1,000 aqtchè, fixée par le qânoun[3]. Le nombre des *qoul*, dans cette expédition, était de 30,000[4].

Hadji-Khalfa nous fait connaître[5] l'état du budget de la capitale pour cette année; il s'élevait, en dépenses, à 9,000 *ïuks* d'aqtchè (900,000,000); en recettes à 3,000 *ïuks* seulement; et se soldait par un découvert de 6,000 *ïuks*.

Malgré cette situation difficile, occasionnée en partie, d'ailleurs, par les événements militaires, l'armée, après le siége mémorable de Qanija (Kanischa[6]), reçut en 1009 (octobre 1600), en ré-

[1] Collection numismatique de M. Cayol.

[2] *Destour ul-Amel*, chap. II. L'édition imprimée porte 2,512 ïuks, p. 131. Aâli-Efendi dit : 251,280,000 aqtchè.

[3] Naïma, I, 42.

[4] *Id.* 49. Rycaut (II, 39) dit que cette gratification ou indemnité d'entrée en campagne, et destinée à l'achat d'arcs et de flèches, était dite *sadaq-aqtchècy*.

[5] *Destour ul-Amel*, chap. III.

[6] Voyez (Hammer, VII, 359, et VIII, 379) la lettre adressée, le

compense de sa victoire, des donatives spéciales, et une haute paye (*téraqqy*); dans les *beuluks*, cette haute paye fut, pour chaque homme, de 2 aqtchè par jour[1].

Depuis quelques années, au reste, la condition financière du pays déclinait; le trésor extérieur ne suffisait plus à couvrir les besoins des services publics; le numéraire de bon aloi devenait rare; et, loin de songer à la réduction des dépenses, on ne faisait que les accroître par l'augmentation du cadre des milices et par des libéralités sans cesse renouvelées. Les succès mêmes des armes ottomanes en Hongrie n'avaient fait qu'aggraver la situation; le change des monnaies s'élevait; celui du *flouri* était monté jusqu'à 220 aqtchè; et le qaïmmaqam du grand vizir, Haçan-Pacha Iemichdji, ne vit d'autre expédient que la refonte des monnaies. Le trésor trouva sans doute, comme de coutume, son profit dans cette combinaison; mais le résultat positif de l'opération fut que le qaïmmaqam lui-même constata en quelque sorte le titre de la nouvelle monnaie, en fixant à 80 aqtchè l'équivalent du *ghourouch*, précédemment à 40[2].

1er rebi-ewel 1009 (10 septembre 1600), à l'archiduc Mathias, par le grand vizir, avant la prise de la ville; Hadji-Khalfa, *Taqvîm-uttévarîkh*, p. 129.

[1] Naïma, I, 72 v°.

[2] Naïma, I, 74 v°; Djevdet, V, 225. Comme en 996, Hadji-Khalfa (*Taqvîm-uttévârîkh*, p. 129) se borne à mentionner la réforme de la monnaie, par l'indication *tashîhi-sikkè*. Djevdet-Efendi rapporte (t. V, 302) que c'est sous le règne de Mehemmed III que l'on commença à tracer le nom du souverain, en forme de toughra, sur la monnaie

1011 (1602). Cela n'empêcha pas cependant Haçan-Iemichdji, qui, devenu grand vizir, avait remplacé Ibrahim-Pacha dans le commandement de l'armée, de suivre les errements de son prédécesseur; et, lors de sa retraite sur Belgrade, après le ravitaillement de Bude, il donna, à son tour, un nouveau *téraqqy* de 2 aqtchè à chaque homme des beuluks, et d'un aqtchè aux fantassins.

SULTAN AHMED I^er^.

1012 (1603). Monté sur le trône le 8 redjeb. La distribution de l'*atiïèï-djulouci-humâïoun* [1] fut ajournée faute de fonds, jusqu'à l'arrivée du *khaznè* de deux années, apporté d'Égypte, par le nouveau grand vizir Iaôuz-Ali-Pacha, soit : 1,200,000 *altoun*. Mais le vizir ayant dû hâter son entrée dans la capitale, et devancer ses bagages, la distribution fut faite aux troupes moyennant 700,000 *altoun* qu'on tira du *trésor intérieur* [2]. En sus de l'*en'âm*, on accorda aussi aux troupes le *téraqqy*, selon le qânoun [3]. La chute de Gran, en 1014, donna lieu encore à un nouveau

d'argent; toutefois, le type au toughra ne fut pas adopté d'une manière générale et absolue par les successeurs de ce prince, dans le monnayage des monnaies de divers métaux frappées sous leur règne; et il ne devint plus commun qu'à partir de la refonte de 1108, sous Moustafa II.

[1] *Atiiè* désigne plutôt le don matériel, et *ihçân* le don moral, le bienfait: هل جزا الاحسان الا بالاحسان « Le bienfait ne trouve-t-il pas en lui-même sa propre récompense? » (*Étude sur la propriété*, n° 89, note.)

[2] *Noukhbè*, p. 473.

[3] Naïma, I, p. 111 v°.

téraqqy de 2 aqtchè pour les *sipah*, et d'un aqtchè pour les fantassins[1].

Les aqtchè et les dirhems d'Arabie de sultan Ahmed sont encore moindres de volume et d'épaisseur que ceux du règne précédent[2].

Cheïkhi-Zâdè rapporte[3] que, suivant le qânoun, on inscrivait comme *mulâzim* « suppléants[4], » lors de l'entrée en campagne, 300 hommes des plus anciens, parmi les *sipah*, les *silihtar* et les quatre *beulaks*[5]; puis, qu'au bout d'une année, ils recevaient, deux par deux, l'un devant remplir l'office de caissier, l'autre celui de comptable, un registre (*defter*) pour la perception du *djizïè* et autres *ruçoumât* « droits ; » lors du versement au trésor des sommes recueillies par leurs soins, ils prélevaient, en sus de leur solde, et à titre de commission (*ghoulâmiïè*), 10 aqtchè par tête de tributaire ou contribuable. L'inscription des *mulâzim* ne devait pas avoir lieu en temps de paix ; mais le gouvernement, vu les avanies que ces collecteurs avaient fait subir aux raïas, n'ayant pas voulu, en 1012, les charger de ce service (*khidmet*), ils se révoltèrent, et obligèrent l'autorité à composer avec eux, et à leur accorder à chacun 15 *altoun* de *ghoulâmiïè*, en comptant chaque bulletin de *kharadj* sur le pied de 10 aqtchè.

[1] Naima, I, p. 125.

[2] Collection numismatique de M. Cayol.

[3] *Usçi-zafer*, p. 239.

[4] « Surnuméraire. » Voy. ci-après, année 1197.

[5] Voyez Hadji-Khalfa (*Fezlikè*), année 1039, et Naima, année 1041.

En 1014, ils prirent encore, dans les mêmes conditions, 13 altoun de *ghoulâmüè* par homme.

1015-20 (1606-11). Naima[1] fait connaître l'état critique du trésor *extérieur* à cette époque; et, dans le récit d'une altercation survenue, en conseil d'État, entre le sultan et San'oullah-Efendi, il constate le refus du souverain de donner aucun secours pour la continuation des hostilités, soit sur le *trésor intérieur,* soit sur le tribut d'Égypte. Aussi, réduit à l'emploi des mesures fiscales, le grand vizir Dervich-Pacha succomba sous le poids de l'animadversion publique, et céda bientôt la place à Mourad-Pacha, généralissime de l'armée opérant en Hongrie, qui venait de signer la paix de Sitvatorok. Qara-Tchélébizâdè et Hadji-Khalfa[2] s'accordent à dire que le nouveau ministre rétablit l'ordre dans le pays, répara les fautes de ses prédécesseurs, et rendit une nouvelle vie à la monarchie.

1018 (1609). C'est sous l'administration de Mourad-Pacha que parut le budget d'Aïni-Ali[3], donnant pour résultats : personnel salarié : 91,203 hommes; solde annuelle : 310,833,432 aqtchè[4].

SULTAN MOUSTAFA Ier.

1026 (1617). Les largesses ordinaires furent

[1] Tome I, 133 v°, et Hammer.

[2] *Fezlikè.*

[3] Voyez plus haut, chap. IV.

[4] Hadji-Khalfa (*Destour ul-Amel,* chap. II, p. 132) donne les chiffres suivants : personnel, 91,202, solde annuelle, 310,800,000 a(

faites à son avénement, le 23 zilhidjè[1]; selon Hammer[2], elles se seraient élevées à 300,000,000 d'aspres, ou 3,000,000 de ducats.

SULTAN OSMAN II.

1027 (1618). Déposé au bout de trois mois et quatre jours, le précédent monarque fut remplacé par sultan Osman II, fils d'Ahmed Ier; nouvelles largesses et haute paye; dès lors nouvelles brèches au trésor; le montant de ces donatives s'élevait, chaque fois, à 3,000 *ïuks* d'aqtchè. Le général en chef de l'armée reçut, pour ses troupes, double gratification[3].

Les aqtchè frappés au coin du nouveau monarque étaient plus minces qu'une feuille de papier[4]; aussi la nécessité d'une refonte des monnaies fut reconnue; et le 1er mouharrem 1028 (1618), un firman ordonna d'y procéder. Bekir-Efendi, second defterdâr, et nommé directeur du *zarb-khânè*, reçut, à cette occasion, une certaine quantité de lingots avec lesquels il monnaya des aqtchè et des *osmâni* de 10 aqtchè[5], ces derniers ainsi nommés en l'honneur du

tchè. Hezarfenn, d'après les notes de Son Exc. Ahmed-Vefyq-Efendi : personnel, 91,235; solde, 310,833,000.

[1] *Fezlikè.*

[2] *Loc. laud.* VIII, 239; ce qui mettrait le ducat à 300 aqtchè.

[3] *Fezlikè*; Naïma, I, 187 v°; *Gulchéni-méârif.* Dans le cours de trois mois, le trésor avait dépensé, en donatives, 6,000,000 de ducats (Hammer, VIII, 240, 251).

[4] Collection numismatique de M. Cayol.

[5] جديد اقچه واونلق عثمانى قطعى فرمان اولندى. Naïma, I,

souverain régnant. L'ancienne monnaie, démonétisée, fut retirée de la circulation; mais, comme les nouveaux *aqtchè* se trouvèrent en quantité insuffisante, on dut autoriser le cours des anciens aqtchè de bon aloi. La nouvelle monnaie fut désignée, dans le public, sous le nom de *Bekir-efendi-aqtchèci* [1].

1030 (1621). Le 22 chaban, sultan Osman, ayant entrepris contre les Polonais sa première expédition militaire, se rendit à Içaqtchi. Arrivée là, l'armée attendit, pour passer le fleuve, que le pont fût jeté sur le Danube; et le 25 du même mois, on fit la distribution du *bakhchîch* d'entrée en campagne. Le sultan avait pris place sur son trône, dans l'*outâgh* « tente impériale »; les *sâièbân* « tendelets » étaient dressés devant le *khaznè;* les vizirs et les membres du divan ayant pris place chacun à son rang, la *djémâa* des janissaires se présenta *oda* par *oda;* chaque homme reçut 1,000 aspres selon le *defter,* et défila devant le souverain. Cette opération dura quatre jours pour les janissaires, et cinq pour les beuluks [2]. Le 6 chaoual suivant, le bruit se répandit que la moitié des janissaires avait quitté le camp; on procéda à l'appel nominal (*ioqlama*) des hommes; ils défilèrent un à un devant le sultan, et reçurent chacun une gratification de demi-*ghourouch.* Le 11 chaoual suivant, et pendant la bataille livrée au voïvode de

190 v°. Ces *onlouq* étaient le dixième de la drame, comme on peut l'inférer du passage du *Nacihât-nâmè* rapporté ci-après, année 1050.

[1] Naïma, I, 190 v°, 280

[2] Naïma, I, 196 v°

Moldavie, le sultan avait fait dresser les *sâïèbân*, et donnait lui-même une gratification à tout soldat qui lui amenait des prisonniers ou lui apportait des têtes d'ennemis [1].

RESTAURATION DE SULTAN MOUSTAFA.

1031 (1622). La rumeur publique, suscitée à dessein, propageait la nouvelle que le sultan voulait dissoudre les milices; il n'en fallait pas davantage pour amener le soulèvement de celles-ci; et, prétextant que leur solde était payée en mauvaise monnaie, qu'on n'acquittait pas celle des hommes retraités, et qu'il était licite de mettre à mort les malversateurs des deniers publics, elles demandèrent la tête du ministre des finances. Le sultan refusa; il perdit son trône; et son frère Moustafa, qui reprit la couronne, satisfit la cupidité des milices, en leur faisant donner, le 11 redjeb, les gratifications et le *téraqqy* [2]. On remit en outre aux sipahi les listes de *kharâdj*, qu'ils vendirent aussitôt aux enchères [3], dans la cour de la mosquée de sultan Ahmed [4],

[1] Naïma, I, 198.

[2] *Raouzatul-Ebrâr*, I, 155.

[3] Naïma rapporte (p. 291) que l'enchère était ouverte sur le *pìchîn* (synonyme de *mouaddjèlè*, voyez mon *Étude sur la propriété*, n^os^ 173 *bis* et 204) à verser au *khaznè*, pour telle ou telle localité, lequel s'élevait à plusieurs milliers de piastres; après quoi l'adjudicataire, pour se rembourser de ses avances, faisait inscrire cette même somme dans son firman, afin de la reprendre du contribuable.

[4] Cf. Qoutchi-Beï, chap. IX.

pour prélever leur *ghoulâmiiè*[1]. Les autres corps reçurent aussi le don de joyeux avénement en or, et refusèrent la menue monnaie[2].

Des largesses si souvent répétées épuisaient le trésor; il fallait lui créer de nouvelles ressources; et le vizir, Daoud-Pacha, le mufti et les qâzi-asker, réunis en conseil à *Djâmii-Djedîd* (mosquée de sultan Ahmed), décidèrent, après une longue et vive discussion, que l'excédant (*zévâïd*) de recette des vaqoufs, tous frais payés, serait versé au *béït-elmâl* «trésor public.» Le souvenir de cette spoliation a été conservé dans le chronogramme suivant : مخرب الاوقاف «il a ruiné le vaqouf[3].»

(La suite à un prochain cahier.)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 1864.

La séance est ouverte à huit heures par M. Reinaud, président.

[1] Voyez ci-dessus, année 1012.

[2] Naïma, I, 210. Hadji-Khalfa dit que jusqu'à sultan Murad la milice était de 100,000 hommes, et sa solde au delà de 600,000 aqtchè (*Destour ul-Amel*, II, 132; III, 135).

[3] Naïma, I, 211, et *Fezlikè*. Les lettres de ces deux mots, additionnées dans leur valeur numérique, donnent pour résultat 1031. D'Ohsson (VII, 260) rapporte aussi qu'à l'époque où il écrivait l'État était débiteur d'un million et demi à la caisse du vaqouf; mais ceci était un *emprunt* et non une spoliation comme le fait de 1031. (Voyez, sur l'emploi des revenus du vaqouf, mon *Étude sur la propriété*, n[os] 174 et suivants).

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance dernière; la rédaction en est adoptée.

On lit une lettre de S. A. le prince Héraclius de Géorgie, qui remercie la Société de son admission comme membre.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Aucapitaine, qui annonce qu'il a fait une traduction de la grammaire Tifinac de M. Freeman, et consulte la Société sur le moyen de faire imprimer son ouvrage.

M. de Rosny offre de faire un rapport sur l'ouvrage intitulé *Buddhism in Tibet*, que M. de Schlagintweit envoie à la Société.

On procède au renouvellement de la commission du Journal. Le scrutin donne le résultat suivant :

MM. Dulaurier, Defrémery, Garcin de Tassy, Regnier, Renan.

M. Oppert explique de petits objets trouvés à Khorsabad par M. Place, et dont chacun porte le nom d'une femme et une date de Mérodach-Baladan, roi de Babylone, et toujours dans le onzième mois d'une année quelconque de ce roi. Ce mois était celui des saturnales babyloniennes. M. Oppert croit que ces objets étaient une sorte de tessères pour les femmes qui se rendaient au temple de Mylitta, afin d'obéir à la coutume rapportée par Hérodote. Il parle ensuite d'un petit cylindre qui porte le nom du roi Baladan, père de Mérodach, dont jusqu'ici on ne connaissait le nom que par une mention dans la Bible. Cette inscription mentionne l'enceinte de Babylone qui renfermait la ville royale, et lui donne le nom de mur *Nivit Mardoch*.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par les auteurs. *India and High Asia*, by Mess. de Schlagintweit, text. vol. III. Londres, 1863, in-4°.

Par la Société de Calcutta. *Mahabhashya*, publié en sanscrit par Ballantyne, vol. I. Mirzapour, 1855, in-folio oblong.

Par l'auteur. *The Grand Study* (Ta-hio or Daigaku), par

Hoffmann, part. I. (The chinese text and interlineary translation). Leyde, 1864, in-4°.

— *Chinese printing types*, a new synopsis by Dr Hoffmann. Leyde, 1864, in-4°,

— *Buddhism in Tibet*, illustrated by literary documents and objects of religious worship by Emil Schlagintweit. Londres, 1863, in-8°.

Extrait d'une lettre adressée à M. Reinaud, membre de l'Institut, par M. Cherbonneau, directeur du Collége arabe à Alger.

Alger, le 20 avril 1864.

Autant l'œuvre dont je suis chargé est propre à assurer notre influence sur la race arabe et à la diriger dans la voie qui convient à notre politique, autant elle est hérissée de difficultés de tout genre. Les enfants arrivent auprès de moi ignorants, paresseux, aveuglés par les préjugés et garnis d'amulettes. Leur vie est à recommencer. Tous ignorent la nécessité du travail; bien peu pensent à l'avenir. Ce que nous leur apprenons est le renversement de ce qu'ils savent, et les plus jeunes seulement apprécient le bien qu'on leur fait. On appelle notre établissement *Collége arabe*. Cependant il n'y a d'arabe que la langue et la religion communes à tous. La majeure partie des enfants est d'origine berbère, et il y a, à côté des Kabyles, des Coulouglis et des Arabes berbérisés. J'ai dit que le langage était le même pour tous; il n'y en a pas un qui ne me comprenne, et le jour de mon arrivée, je ne remarquais dans la conversation de cette jeunesse, recrutée sur tous les points de l'Algérie, que quelques différences d'expression connues de tous les arabisants.

A un autre point de vue, le fanatisme engourdit les uns et surexcite les autres. Les plus dociles sont imbus de préjugés et gâtés par la superstition. Que d'efforts nous aurons à faire pour les régénérer!

L'enseignement, qui comprend le français, la géographie,

l'histoire de France, les mathématiques, la langue arabe, le dessin linéaire, le dessin d'imitation et la musique, est divisé en six années après lesquelles nos élèves entrent dans la carrière militaire, dans les emplois d'interprète, ou dans le professorat; nous n'en avons que deux qui se soient fait inscrire à l'école de médecine établie à Alger.

Nous travaillons sous le patronage du ministère de la guerre, par la raison que la mission, pour employer le mot vrai, est une œuvre politique. C'est le général de Martinprey, sous-gouverneur, qui inspecte nos classes avec une sollicitude au-dessus de tout éloge.

Quelques-uns de nos élèves parlent assez bien et écrivent presque correctement le français, notamment deux élèves qui se préparent pour l'école de Saint-Cyr; mais, en revanche, nous n'en avons pas un qui soit capable d'expliquer le Coran.

Le règlement du collége n'admet que des pensionnaires musulmans. Nous en comptons cent quatre, y compris un étudiant en médecine, qui a obtenu une bourse. Une soixantaine d'Européens suivent les cours en qualité d'externes.

Noms indigènes d'un choix de plantes du Japon et de la Chine, par MM. J. Hoffmann et H. Schultes. Leyde, 1864, in-8° (xiv et 90 pages).

Cette brochure est une réimpression d'un article qui a paru dans le *Journal asiatique*, octobre-novembre 1852. Les auteurs y ont ajouté un certain nombre de déterminations nouvelles. Les noms scientifiques originaux sont imprimés avec les nouveaux types chinois que M. Hoffman a fait graver à Leyde, et qui sont d'une élégante exécution. Je trouve à la fin de la préface un petit avertissement dans lequel les éditeurs disent que « cette seconde édition de cette liste..... se « publie avec l'approbation de M. Benjamin Duprat, qui avait « donné la première. » Ces mots contiennent une erreur, que je ne puis laisser passer sans la rectifier. La première édition a été faite par la Société asiatique et à ses frais, et si les

auteurs trouvaient nécessaire ou convenable de demander l'autorisation d'en faire une autre, c'est à la Société qu'il fallait la demander et non pas au libraire. Je dis cela uniquement pour rétablir les faits et le droit de la Société et nullement pour faire une réclamation quelconque; car la Société s'est toujours fait un plaisir et un honneur de rendre aux auteurs pleine liberté de faire l'usage qu'ils voudraient des articles qu'ils avaient publiés dans son journal. Dans le cas présent il était très-désirable que la liste fût publiée à part, car elle permet d'identifier six cent trente plantes chinoises et japonaises, pour lesquelles nos dictionnaires ne fournissaient aucunes ressources.

Jules Mohl.

ERRATA DU CAHIER DE MARS-AVRIL.

Page 357, lig. 29, *lisez* la Khatoun?

— 358, — 14, — leurs ordres.

— 361, — 5 à 9, *lisez* Tchang-sun-tching, ayant reçu de l'empereur le titre de général de la cavalerie, sortit de l'arrondissement de Hoang-long, et donna des pièces de soie aux Hi, aux Si, aux Khi-tan, etc. qu'il envoya...

Page 361, lig. 12, *lisez* il l'amena.

ERRATA DU CAHIER DE MAI-JUIN.

Page 495, lig. 5, *lisez* (né) le dixième jour du...

— 498, — 24, — la sixième année Khaï-hoang (586)...

— 500, — 22, — dix mille...

— 505, — 19, — un étendard et un tambour.

505, — 22, — avec l'étendard et le tambour

506, — 29, — Che-hou-khan.

510, 28, — Jen-kan, avait...

515, — 2, — était instruit par ses...

528, — 9, — Sse-li, du titre de Sse-kin, et...

530, — 12, — rejeta cette demande.

532, — 3, — 'An-i, et...

536, — 4, — Yun-nouï.

JOURNAL ASIATIQUE.

OCTOBRE-NOVEMBRE 1864.

ESSAIS
SUR L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE
DE LA TURQUIE,

D'APRÈS LES ÉCRIVAINS ORIGINAUX.

PAR M. BELIN.

(SUITE.)

SULTAN MURAD IV.

(1622). A l'avénement de ce monarque, la détresse du trésor était telle, que *dinâr* et *dirhem* n'étaient plus que de vains mots, sans nulle représentation métallique, et que c'était une véritable énigme de trouver le moyen de pourvoir aux donatives d'usage[1]. «Mais pourquoi s'en étonner? dit Hadji-Khalfa. On avait puisé à pleines mains dans le trésor pour apaiser les mutineries des milices, et il ne restait plus rien.» En présence de ce dénûment, les milices renoncèrent d'abord aux gratifications et à la haute paye accoutumées; puis, répudiant bientôt ce généreux sacrifice, elles réclamèrent impérieusement leur droit. On fut réduit à

[1] *Raouzat ul-Ebrâr*, I, 158.

envoyer au *Zarb-Khânè* bon nombre de vases d'or du harem impérial; et, à ce prix, on obtint le rétablissement de la tranquillité publique [1].

1033 (1623-24). Malgré les sacrifices pécuniaires considérables qu'il faisait en faveur des milices pour se maintenir au pouvoir [2], Merrè-Hùceïn, alors grand vizir, fut obligé, cette année, de payer la solde à raison de cent aqtchè le ghourouch, et de cent cinquante le ducat [3]. Cette élévation du cours des monnaies provoqua des troubles que le grand vizir ne put comprimer qu'au moyen des expédients les plus onéreux. Les ateliers du Zarb-Khânè furent transportés dans l'intérieur même du palais; et, pour arriver à parfaire le montant du trimestre à payer aux milices, on battit monnaie avec l'or et l'argent provenant de la vaisselle, des selles et des étriers des écuries impériales. Toutefois, le crédit de la sultane mère ne put soutenir plus longtemps le vizir : Merrè-Huceïn fut destitué et remplacé par Kemânkech-Ali-Pacha; et ce dernier, loin de se distinguer par la rigidité et la sévérité de son caractère, ne se fit pas scrupule d'utiliser l'entremise de son beau-père, Boustan-Zàdè-Mehemmed-Efendi, pour vendre les places et les emplois publics [4].

[1] *Fezlikè;* Naïma, I, 219 v°. Le *Raouzat ul-Ebrâr* rapporte que cet envoi à la monnaie n'eut lieu qu'à titre de pret au trésor public; selon Hammer (IX, 3), on eut recours au trésor particulier, encore assez bien garni, pour fournir, dans cette circonstance, 2,000,000 de ducats qui furent distribués un mois après l'avénement de Murad

[2] Naïma, I, 216 v°.

[3] Hammer, VIII, 350, 359 et 360.

[4] *Raouzat ul-Ebrâr*, I, 158 v°; Naïma, I, 219 v°

1035. Ce dernier ministre fut remplacé par Gurdji-Mehemmed-Pacha, qui tenta diverses réformes, entre autres celle des monnaies, mais ne tarda pas lui-même à succomber sous les intrigues ourdies contre lui [1].

Vers la même époque, un firman rappelle au grand vizir seraskier les règles de l'admission au *mulâzemet* [2], et ajoute que les miliciens ne se bornent plus, comme autrefois, à se faire inscrire *mulâzims*, pour en exercer les fonctions au retour de la campagne; mais que, le plus souvent, ils se procurent un ou deux certificats d'immatriculation (de militaires décédés), et, par ce moyen, se font donner les emplois (*khidmet* [3]) de *mouqâtéadji* « concessionnaire », de *mutévelli* « administrateur de vaqoufs », de *nâzir* « inspecteur desdits », de *kiâtib* et de *djâbi* « comptable et collecteur du *djizié* [4] », emplois auxquels ils n'ont pas droit. Le firman impérial rappelle encore au premier ministre que les

[1] Naima, I, 261; Hadji Khalfa (*Destour ul-Amel*, chap. II) place ce vizir au rang des ministres réformateurs de la Turquie

[2] Voyez ci-dessus, année 1012

[3] Le mot *khidmet* n'indique pas précisément ici un emploi permanent, mais plutôt l'indemnité donnée en récompense d'un service accidentel, momentané; ainsi on dit, dans le langage de la jurisprudence : معاد اولان خرج اعلام وخدمت مباشرده سبله برابر مبلغ مزبوری تحصیل « N. devra payer la somme de... plus les frais de sentence et de *mubachir*, huissier, chargé de citer les parties au tribunal et de les y faire comparaître. » Rachid (I, 266) désigne ces fonctionnaires par l'expression *ehli-khidmet*

[4] Voyez ci-dessus, année 1012

mouqâtéa « revenus » du *mâliè* étaient administrés autrefois en régie (*émânet*), pour trois années[1], et sur caution solide, tandis qu'aujourd'hui ils sont donnés en *khidmèt*, tous les six mois; de sorte que, ne pouvant plus connaître le revenu de l'année, la recette de ces *mouqâtéa* est gaspillée et le trésor se trouve en déficit; d'autre part, les *mouqâtéa* des *vaqoufs*, concédés autrefois pour trois ans, sont vendus et revendus actuellement de main en main, de telle façon que le revenu se perd et que les mosquées sont privées de leurs ressources. Ces abus appelant une répression, le sultan prescrit à son vizir de veiller à ce que le nombre des sipâhi inscrits comme *mulâzims* ne dépasse pas le chiffre fixé; que le registre matricule des miliciens présents sous les drapeaux soit exactement tenu, avec mention des vacances survenues dans les cadres. L'exécution de ces ordres n'était pas possible avant la fin de la guerre, elle fut ajournée à la paix[2], mais il est curieux de remarquer qu'en 1037, et au retour d'une expédition contre le rebelle Abga, d'Erzeroum, des *khidmet* furent encore conférés aux *mulâzims*, à l'entrée de l'armée à Tocat[3].

1038 (1628). Dans les premiers jours du printemps de cette année, le grand vizir Khosrev-Pacha, commandant en chef l'expédition dirigée sur

[1] Le terme de trois années était aussi le temps légal de la durée de la concession pour la revivification des terres mortes (voyez mon *Étude sur la propriété*, n° 229).

[2] Cf. *Usci-Zafer*, p. 240.

[3] Naima, I, 268.

Hamadan, s'arrêta à Scutari pour payer les troupes; mais la monnaie que faisait compter Bekir-Pacha, devenu *bâch-defterdâr*, le même qui avait présidé à la refonte de 1028, étant de mauvais aloi, les sipâh refusèrent de la recevoir, et ils demandèrent des *ghourouch* et des aqtchè de bon titre. Le grand vizir voulut d'abord sévir contre les mutins et rayer leurs noms des rôles de l'armée, mais la mesure ne fut pas maintenue[1].

1040 (1630). L'armée opérant devant Bagdad avait reçu un nouveau commandant en chef, Suleiman-Pacha, et celui-ci, ayant apporté avec lui un *khaznè*, distribua à chaque *qoul* «fantassin» deux trimestres de solde, et à chaque sipâhi un *ghoulàmiïè* de dix ghourouch[2]. C'est dans cette même année 1040 que Gouridjaly-Qoutchi-Bei, favori du sultan, plaça sous les yeux de son maître le traité important qui eut sur l'esprit de ce prince une influence décisive, et inspira, dans la suite, la plupart des mesures politiques et administratives de sultan Murad[3]. D'après Qoutchi-Bei[4], le chiffre des milices salariées était, à l'époque où il écrivait, de 92,602 hommes.

1041 (1631-32). Les dispositions du firman

[1] Naïma, I, p. 277 v°.
[2] *Id.* p. 293 v°.
[3] Cf. Hammer, VIII, 361. Une édition du texte a été donnée sur une copie revue et complétée par les soins de S. Exc. Ahmed-Vefyq-Efendi; j'ai préparé une version française de ce traité remarquable (voyez Bianchi, *Journal asiatique*, août-septembre 1863, p. 231).
[4] Chap. VII.

dont il a été parlé plus haut restèrent sans effet. Comme précédemment, le grand vizir Khosrev-Pacha abandonna aux sipâh la perception du *djizïè;* et, de plus, il attribua un fort *ghoulâmïiè* à chaque *khidmet* accordé aux *mulâzims.* Le même vizir frappa sur les raïas les taxes dites *djizmè-pahâ*, *tâouq-pahâ*, *arpa-pahâ* et autres[1].

Le 19 zilqydè (29 mai 1632), sultan Murad tint un divan à pied (cour plénière), dans le but de mettre fin aux exigences vexatoires des sipâh. En effet, et comme il a déjà été dit, l'usage était d'inscrire, lors de l'entrée en campagne, trois cents sipâh comme *mulâzims* «suppléants», et de leur donner, à la fin des hostilités, et selon le rang de chacun, des *khèdèmâti-divânïiè* «emplois de divan», en récompense de leurs services. Depuis quelques années, le nombre des *mulâzims* s'était élevé successivement jusqu'à dix mille; et, quoique la loi défendît d'inscrire des *mulâzims* en temps de paix, malgré cela, on en avait inscrit plusieurs milliers à la suite d'une sédition des sipâh; et, de plus, ceux-ci ne se contentant plus des *khèdèmâti-divânïiè* et de la gestion (*voïvodalyq*) des *khâs* «domaines», ils avaient encore accaparé les charges de *mutévelli*, de *kiâtib*, de *djâbi* et de *nâzir* des vaqoufs impériaux

[1] «Frais d'entrée en campagne, de vivres et de fourrage»; le *tchizmè-pahâ*, alloué au khan de Crimée, était de 40,000 *flouri* (Naïma, I, 349 v°); ce personnage reçut en outre, à son arrivée au camp ottoman, en 1002, avant le siége de Ianiq, une somme de 5,000 *altoun*, à titre de *techrîfi-qudoum* «bienvenue». (Hadji-Khalfa, *Fezlikè*.)

et autres[1]. Or, les défenses du divan étant restées sans effet, le sultan réunit, en cour plénière, les vizirs, les ulémas, les membres du divan, les officiers des janissaires, les agas des beuluks et des sipâh; et l'assemblée déclara, par procès-verbal du 20 zilqydè, que c'était pour le sultan un devoir envers la religion et le pays de protéger les *vaqoufs* des musulmans contre les rapines des sipâh, de préserver le peuple (*réâiâ-va-bérâiâ*) des avanies des milices, et enfin de garantir le trésor public contre les déprédations exercées par elles[2]. A la suite de cette décision solennelle, on raya des rôles tous les agas en possession d'*âghyr khidmet*, de *voïvodalyâ* ou *mançoub*.

1042 (1632). On procéda ensuite au *ioqlama* « recrutement » des ziâmet et timâr d'Anatolie et de Rouméfie; et bon nombre de sipâh et de janissaires abandonnèrent leur *uloufè* pour prendre des timârs[3]. Diverses autres mesures administratives suivirent celles-ci, comme, par exemple, la régularisation des rôles matricules des *mutéferriqa* et *tchâouch*: le signalement du porteur devait accompagner son nom; enfin, la vente aux enchères, moyennant *pîchîn*, de la rentrée des *mouqâtéa*, des *avârîz* et du *djizié*[4].

1045 (1635). Inspiré sans doute des sages con-

[1] Voyez plus haut, années 1012 et 1035

[2] *Fezlikè*, Naïma, p 314 v°, Hammer, IX, 184, 188

[3] Naïma, I, 319

[4] *Id* p 322

seils de son célèbre confident, auquel Hammer a décerné le titre pompeux de *Montesquieu ottoman*, sultan Murad apporta, dans ses dépenses, une économie qui fut parfois taxée d'avarice; et comme les désertions signalées durant la marche de l'armée sur Erzeroum et Érivan étaient attribuées à la rareté des libéralités souveraines, Murad fit faire, le 18 mouharrem, les largesses d'usage; mais la dépense fut de moitié moindre de ce qu'elle aurait été si les aqtchè distribués à cette occasion avaient été de bonne monnaie[1]. « Au siége d'Érivan, continue le même auteur[2], sultan Murad, debout au milieu de son armée, le pan de sa robe relevé à la ceinture, avait fait desserrer les dents aux bourses d'*altoun* et de *ghourouch;* pour stimuler l'ardeur de ses soldats, il donnait 40 ghourouch à qui lui apportait la tête d'un ennemi, 50 *flouri* à qui avait un cheval tué sous lui, 25 ghourouch aux blessés, et 10 ghourouch à qui ramenait l'un de ceux-ci. Bientôt la ville se rendit, et les trésors qu'on y trouva comblèrent les vides faits dans celui du sultan par sa libéralité pendant le siége. »

En témoignage de la sévérité administrative de sultan Murad, Naima rapporte la triste fin d'un intendant des douanes qui, ayant à payer la solde de certains sipâh revenant de l'armée, les traînait en longueur, et leur proposa, finalement, d'acquitter leur créance en marchandises. Dénoncé au prince,

[1] Naima, I, 351 v°.
[2] *Id.* 357 v°

le malheureux douanier paya de sa tête la cupidité de ses prétentions [1].

1046 (1636). Baïram-Pacha est nommé grand vizir et *serdâr* [2]; à cette occasion, l'historiographe ajoute qu'en passant à Amaçia, en 1047, Baïram-Pacha dépensa, pour les travaux d'irrigation de cette ville, 20,000 *ghourouch*, chacun au titre de *neuf drames légales d'argent pur* [3].

Hadji-Khalfa [4] cite ce grand vizir comme l'émule de Qara-Moustafa, pour le bon ordre qu'il apporta dans les finances de l'État; mais l'historiographe ne rapporte, de ce vizir, aucun autre fait économique que le précédent, lequel n'est pas sans importance, puisqu'il permet de constater le titre du ghourouch à cette époque.

1048 (1638) Taiar-Pacha succède, en rebi-akher, à Bairam Pacha dans sa double dignité; et il fait distribuer aux *qoul*, dirigés sur Bagdad, un *en'âm* de mille piastres par homme. Tué pendant le siége, en chaban, il fut remplacé par Qara-Moustafa-Pacha, Hongrois de naissance, qui, de simple janissaire, s'éleva à la plus haute dignité de l'empire.

Dans la même année, un employé supérieur du ministère des finances fit placer sous les yeux du

[1] Naima, I, 363 v°.

[2] *Véziri-azem-ou-serdari-ekrem.* Kupiulu-Zadè Ahmed-Pacha, nommé, le 3 ramazan 1073, au commandement de l'armée d'Allemagne, reçut aussi le titre de *serdari ekrem*

[3] غروسکه هر عروس طغور درهم سرعی سم حالصدر Naima, I, 379 v° (Cf. Hammer, IX, 307)

[4] *Destour ul Amel*, chap II

sultan des renseignements circonstanciés sur l'administration en général, ainsi qu'un état des recettes et des dépenses de l'empire[1].

SULTAN IBRAHIM.

1049 (1640). A son avénement, ce prince fit distri[illegible] des *khila* aux vizirs, aïans et membres du d[illegible]insi que des *atiiè* aux ulémas; ceux-ci reçurent chacun 40 ghourouch faisant, à cette époque, 5,000 aqtchè[2]; les *[illegible]oul* reçurent l'*en'âm* et [illegible]

1050 (1640). Le grand vizir, voulant [illegible] l'ordre dans les finances, ordonna la démonétisation de la monnaie en circulation et son remplacement par de nouveaux types, au coin de sultan Ibrahim[3]. Le *ghourouch*, qui, on vient de le voir, était monté à 125 *aqtchè*, et l'*altoun* à 250, furent abaissés, l'un au cours normal de 80 aqtchè, l'autre à celui de 160; les *mévâdjib* furent payés, en ramazan, avec la nouvelle monnaie. Hadji-Khalfa et Naïma, dont le témoignage est identique[4], ne parlent pas du monnayage des nouveaux ghourouch, l'auteur du *Nacihât-nâmè*, dont le mémoire semble avoir précédé la refonte monétaire, s'exprime ainsi : « *Le ghourouch est de neuf drames et demie*[5]; si l'on partageait la

[1] Naïma, I, 388.

[2] Soit 125 aqtchè l'un (Naïma, I, 421). Le ghourouch avait donc dépassé la limite légale, et tendait à en atteindre une nouvelle.

[3] *Raouzat ul-Ebrar*, I, 180 v°; *Taqvim uttévârîkh*, p. 134.

[4] *Fezlikè*, Naïma, I, 422 v°.

[5] Voyez ci-dessus, année 1046.

drame en dix aqtchè[1], cela donnerait 95 aqtchè au ghourouch; à 12 aqtchè la drame, les aqtchè seraient trop minces; quel que soit le parti auquel on s'arrêtera, il faut aviser, car l'*aqtchè* d'aujourd'hui, au cours actuel de 125 au ghourouch, ressemble à un mauvais *manguyr* rouge[2], et si l'on ne réforme la monnaie, les employés de l'État ne pourront plus, avec leur solde, pourvoir à leur propre subsistance[3]. »

A la fin de 1050, le chiffre des milices salariées fut abaissé, selon Hadji Khalfa[4], à 59,257 hommes touchant une solde annuelle de 263,100,000 aqtchè; mais cela dura peu, et la dépense remonta bientôt au chiffre précédent.

L'année 1053 (1643) occupe une place importante et spéciale dans l'histoire économique de la Turquie; grâce à ses réformes et à la sévérité de son administration, Qara-Moustafa-Pacha avait obtenu, non-seulement l'équilibre du budget, mais un excédant des recettes sur les dépenses[5]. Du reste, soit pour donner cours à ses vengeances personnelles, soit pour servir d'exemple, le grand vizir fit arrêter et mettre à mort l'ancien silihtar, favori de Murad IV, accusé d'avoir détourné, pendant trois ou quatre ans, le tribut de Chypre, s'élevant par an à 80,000 ghou-

[1] Voyez ci-dessus, année 1038

[2] فهان صعزل معره تكزر

[3] *Nacihât-nâmè*, manuscrit de Vienne.

[4] *Destour ul-Amel*, chap. 11, 132 et 135 de l'édition imprimée.

[5] Hadji-Khalfa, *Fezlikè*, et *Destour ul-Amel* éd. imp. p. 120

roudi, et destiné à la solde des troupes[1]; la fortune du silihtar fut confisquée, et le trésor encaissa, à cette occasion, plus de 5,000 bourses; c'est le premier exemple de confiscation mentionné par les historiographes. Naïma et Hadji-Khalfa font tous deux un pompeux éloge de Qara-Moustafa-Pacha; plus explicite encore que son contemporain, Naïma ajoute[2] que ce vizir réprima les rébellions qui s'étaient déclarées sur divers points de l'empire, et qu'il s'appliqua surtout à ramener le trésor public à un état prospère; «mais (continue le même auteur), Qara-Moustafa-Pacha, pour atteindre ce but, dut prendre des mesures qui attirèrent sur lui bien des haines; ainsi, il diminua le chiffre de certaines pensions, en supprima d'autres, réduisit à 12,000 le nombre des sipâh, à 17,000 celui des janissaires[3], raya des rôles tout ce qui dépassait ce chiffre, punit sévèrement quiconque s'était procuré frauduleusement un *èçâme*[4], fit le recensement général de la population, fixa le taux de la vente des vivres et

[1] Naïma, II, 6

[2] *Id. ibidem*, 22

[3] Cf. aussi *Fezlikè* et Védjibi. Hadji Khalfa ajoute (*Destour al-Amel*, ch. III) que la dépense fut réduite, vers 1053, à 550,000.000 d'aqtchè.

[4] اسامه, écrit parfois fautivement اسامی (Djevdet, II, 58) «rôle ou bulletin,» contenant le nom et le signalement du porteur, et constatant sa présence à telle *yoqlama* «revue,» son inscription au defter et son droit à la solde.» Cf. aussi *Mém. du baron de Tott*, t. II, p. 167. *Yoqlama*, synonyme de *kechf* et *tahqyq*, signifie examen, inspection, vérification (*Capitulations*, art. 82)

des comestibles, supprima l'usage des *tezkèrè*[1], fit au comptant les recettes et les dépenses du trésor, paya les troupes et les employés en temps voulu, et ramena le *riâl* au taux de 80 aspres. Il mit à la charge du divan[2] la solde des *itch-oghlân* « pages du nouveau sérail, » auxquels le *khaznè* payait annuellement le *qaftan-pahâ* « indemnité d'habillement, » augmenta les recettes du *djiziè* par l'imposition des enfants en bas âge[3]; enfin il établit une sorte d'inscription maritime, dite *avâriz*[4], en Rouméli; et ses agents, faisant peser cet impôt sur toute la population indistinctement, raia ou soldat en activité ou en retraite, séid ou qâdi, portèrent sur les rôles un bien plus grand nombre d'hommes que par le passé. Par ces divers moyens, Qara Moustafa-Pacha versa au trésor[5], pendant les cinq années de son vizirat, un excédant de recettes dépassant 6,000 bourses. » Mais si profitables qu'elles fussent au trésor public, ces mesures, dans leur ensemble, froissaient les intérêts

[1] « Bon sur le trésor, » note ou titre constatant, pour la somme y mentionnée, la dette de l'État pour tel ou tel objet, en faveur de tel créancier. Les *tezkèrè* d'alors ressemblaient assez aux *sergui* de nos jours. (Voyez plus haut, chap. III, § 3, note sur le mot *sergui*, et ci-après, années 1117 et 1274.)

[2] Par le mot divan, j'entends ici la cassette particulière du sultan.

[3] Ce qui était une violation de la loi. (Voy. mon *Étude sur la propriété*, n° 93.)

[4] « Pour l'armement des galères » (*Relazioni Venete*, I, 421). « Cet impôt, nommé *avariz*, dit Hammer (VIII, 47), est un des plus vexatoires. » On a vu ailleurs (*Étude* précitée, n° 334 note) ce mot pris dans une acception différente, et indiquant une autre nature d'impôt. (Voir aussi ci-après, année 1060.)

[5] Sans doute « de réserve. »

beaucoup de gens, et suscitèrent au grand vizir des ennemis irréconciliables qui jurèrent sa perte. S'étant ligués avec le favori du prince, Djindji-Hucein-Efendi, ils parvinrent à ébranler son crédit auprès du monarque; et celui-ci, en proie à ses désordres, abandonnant son ministre, le sacrifia à la haine de ses ennemis. Qara-Moustafa-Pacha fut tué, ses biens furent confisqués, et 30,000 *flouri* qu'on trouva dans sa maison furent versés au trésor[1]. « L'administration de ce vizir, dit Naïma, doit être la règle de celle de ses successeurs[2]; et, ajoute Hadji-Khalfa, Qara-Moustafa fut le dernier grand vizir[3]. »

§ 3. 1055-1066. EMBARRAS DU TRÉSOR, DÉFICIT, CONFISCATIONS; IMPÔTS LEVÉS EN ANTICIPATION, SIX TRIMESTRES DE SOLDE DUS A L'ARMÉE DE CANDIE, RÉFORME BUDGÉTAIRE DE TARKHOUNDJI, SON INEFFICACITÉ; EMPRUNT FAIT AUX VAQOUFS, MONNAIES REÇUES A L'ÉPREUVE ET A L'ESSAI, EMPRUNTS A L'*ENDEROUN*

Dans l'année 1055 (1645-1646), le personnel des milices, selon Hezarfenn[4], était de 59,257 hommes, recevant une solde annuelle de 263,100,000 aqtché.

1057 (1647). Les résultats moraux et matériels de la dernière administration s'évanouissent; les prodigalités du palais et du harem ramènent la gêne dans le trésor; la paye trimestrielle rencontre de nouvelles difficultés; certains privilégiés seuls ob

[1] Naïma, II, p. 30

[2] *Id. ibid.*

[3] *Fezlikè.* Hadji Khalfa, mort en 1068 (Hammer, IX, 52), ne vit pas l'époque brillante du vizirat de Kuprulu

[4] Note du manuscrit de S. E. Ahmed Vefyq-Efendi

tiennent des à-compte; les places ne sont données qu'à la recommandation des dames du palais; celles de la magistrature et de l'armée sont concédées, sous le prétexte des nécessités publiques, au plus offrant, et encore les mutations sont si fréquentes que, le plus souvent et avant même que le titulaire d'un emploi acquis de la sorte ait eu le temps de recouvrer, dans ses fonctions, l'argent qu'il avait dépensé pour l'obtenir, sa place était revendue à un nouvel acquéreur [1].

1058 (1648). A ce triste tableau l'auteur ajoute que l'armée opérant devant Candie manquait de vivres, n'était pas payée depuis trois trimestres [2]; et enfin, que la révolution qui précipita sultan Ibrahim en bas du trône fut faite, selon certains témoignages, au nom de la réforme des abus et des dépenses du palais [3].

SULTAN MEHEMMED IV.

Malgré cet état critique, il fallait cependant distribuer aux milices les gratifications d'usage; et, comme le trésor était entièrement à sec, on dut recourir aux particuliers, et, entre autres, à Djindji-Hucein, le favori du dernier monarque, dont la fortune, d'ailleurs, était due à la vénalité. Sur son refus de venir en aide au trésor, on se saisit de sa personne, on confisqua ses biens; et, de la sorte, le

[1] Naïma, II, 125.
[2] *Id.* 130.
[3] *Id.* 165.

khaznè encaissa 3,000 bourses en numéraire, plus une valeur de 200 autres bourses en objets précieux[1]. Au dire de Qara-Tchélébizâdè[2], 4080 bourses furent tirées du *khaznèï-âmirèï-endéroun*, au commencement de chaoual, pour les donatives de joyeux avénement. Naïma, sans confirmer cette assertion, rapporte seulement[3] que 50,000 janissaires reçurent chacun 3,000 aqtchè d'*atiiè*, avec *téraqqy* de 7 aqtchè au plus, et les sipâh 1000 aqtchè chacun, avec 5 aqtchè, au plus, de *téraqqy*.

D'après Hadji-Khalfa[4], les recettes s'élevaient alors à 361,800,000 aqtchè; les dépenses à 500,500,000; déficit : 138,700,000 aqtchè.

Sofou-Mehemmed-Pacha, nommé aussi *Qodja-Vézir*, fut le premier grand vizir du nouveau règne; revêtu d'une autorité absolue, il s'appliqua, dans le principe, à réprimer les prodigalités de l'*endéroun* (du harem) et les dépenses inutiles du *bîroun* (de l'administration[5]). Il fit vérifier les *bérats* des *mouqâtéadji* des douanes, des salines et des autres revenus

[1] Naïma, II, 173, 176

[2] *Raouzat ul-Ebrâr*, II, 4 v°. Qara-Tchélebizâdè réunit en un seul chiffre les sommes fournies, à cette occasion, par le khaznè de l'intérieur et celui de l'extérieur. Hammer dit (IX, 191) que le trésor fournit 3,080 bourses, et le trésor privé 1,000. Il est à remarquer que le chiffre individuel de ces gratifications était fixe et invariable, car la liste donnée par Eioubì-efendi, pour les distributions de l'avénement de Mehemmed IV, est conforme à celle qu'on trouve jointe à divers exemplaires d'Aini-Ali, pour l'avénement de Mehemmed III.

[3] Tome II, p. 177.

[4] *Destour ul-Amel*, chap III

[5] Naïma, II, 179

régaliens; il supprima la paye des uns, diminua celle des autres, fit dresser, en sa présence, les actes de *vèlèdech* [1], et valida les *tchâlyq* [2] de *dirlik* « titre de pension » de mille sipâh, à la condition qu'ils partiraient pour l'armée de Candie.

Les contemporains diffèrent d'opinion sur l'administration de ce vizir: Qara-Tchélébizâdè et Védjîhi en font l'éloge; Hadji-Khalfa est d'un sentiment contraire [3]; Naïma, s'abstenant d'émettre un avis catégorique, se contente de dire « qu'au milieu des louanges et des blâmes des amis ou des ennemis, il est difficile de saisir la vérité [4]. » Quoi qu'il en soit, *Qodja-Vézir* partagea le sort de bon nombre de ses prédécesseurs, et sa fortune, montant à 20,000 ïuks, passa dans les caisses de l'État [5].

En chaoual 1059, les sipâh s'étant soulevés par suite des retards apportés au payement de leur solde, le defterdâr reçut l'ordre d'encaisser l'*avâriz*, par anticipation, à Constantinople et dans ses fau-

[1] « Inscription, sur les rôles, de jeunes gens présentés par les miliciens comme étant leurs fils. »

[2] *Tchalyq* « barré, effacé » dérivé de *tchâlmaq*, désigne « la déclaration établissant qu'un soldat a été rayé des rôles » (Voy. Hammer, XII, 375). On lit dans Rachid (I, 191): « Le grand vizir avait voulu, à l'entrée en campagne, rayer, comme *mahloul*, les rôles des hommes non présents au corps. دائره لرنده موجود اولمیانلرک اسامه‌لرینی محلوله چالمق داعیه‌سنده

Plus loin (p. 200), صحیح الاسامی est placé en opposition à اسامیلری چالق.

[3] *Fezlikè*, cité par Naïma.

[4] Naïma, II, 210.

[5] *Id.* 207

bourgs, et d'en appliquer le montant à la solde de la milice [1].

1060 (1650). Les dépenses s'étant accrues au point d'excéder les recettes de la moitié en sus, Mélek-Ahmed-Pacha, qui, en chaban, avait remplacé Murad-Pacha au vizirat, frappa les *timâr* d'une contribution extraordinaire, dite *bèdèli-timâr*, de 50 p. 0/0 du revenu, soit 500 aqtchè sur mille. Les agents envoyés pour recouvrer cette taxe ne laissèrent pas de la rendre encore plus onéreuse au peuple; et en outre, on l'exigea même des raïas [2]. Les qâdis de l'empire reçurent, en même temps, l'ordre de prélever le double *ordou-aqtchèci* « impôt de guerre » [3].

Le 13 chaban, le cheikh-ulislam, les qazi-asker et les agas furent convoqués au palais pour traiter, en présence du sultan, des mesures à prendre, vu l'impossibilité où se trouvait l'État de payer les traitements. La discussion aboutit à l'incarcération du defterdâr Ibrahim et à la vérification de ses comptes; le ministre fut jeté aux Sept-Tours; on devine quel fut le résultat de l'enquête.

Dans cette même année, le vizir, pour parer aux embarras du trésor, créa un bureau, dit « comptabilité des bonnes-mains », voulant, par là, régulariser la corruption au profit de l'État par l'encais

[1] Naïma, II, 231.
[2] *Id.* 242.
[3] *Id.* 248.

sement des *richvet*[1] « présents donnés et reçus pour l'obtention des emplois publics. » « Bien des vizirs, s'écrie Naïma[2], ont été mis à mort, bien d'autres ont été destitués honteusement pour crime de vénalité; mais on n'avait pas encore vu ériger en une source régulière de revenu ce qui était le fait d'un crime. Au bout du compte, ce n'était pas un moyen salutaire pour moraliser l'administration; ajoutez à cela que les recettes allaient toujours en diminuant, et qu'elles se bornaient, uniquement ou à peu près, aux droits de diplôme[3], payés pour obtenir un emploi, et aux impositions frappées sur les employés et les artisans. » — D'après Hadji Khalfa[4], et par suite de l'établissement de nouvelles taxes, au nombre desquelles figurent sans doute celles dont parle Naïma, les recettes de l'année furent de 532,900,000 aqtchè, les dépenses, de 687,200,000 aqtchè, déficit : 154,300,000 aqtchè.

1061 (1651). La pénurie du trésor en était arrivée à ce point que, faute d'argent, l'amirauté était hors d'état de faire sortir l'escadre pour donner la chasse aux flottes européennes qui s'étaient montrées à

[1] « Bonne-main, présent corrupteur. » Une loi du 15 djemâzi-ewel 1271 (1855) édicte les peines portées contre le corrupteur, le corrompu et l'intermédiaire de la corruption

[2] Naïma, II, 252

[3] *Djaï-è*, au pluriel *djeaïz* « droit de sceau » Le même mot désignait encore, tout récemment, la redevance payée au patriarcat grec de Constantinople par les évêques de son rit, pour obtenir leur nomination à un siége épiscopal. (*Destour*, recueil des lois édictées depuis le Tanzimat, p 7, Constantinople, 1279, 582 pages)

[4] *Destour ul-Amel*, chap III

l'entrée même des Dardanelles; le gouvernement réclama l'assistance du trésor de réserve, et l'on frappa de nouveaux impôts, qui jetèrent le mécontentement dans toutes les classes de la société. Du reste, comme les revenus de 1062 et de 1063 étaient déjà perçus sans qu'on eût pu pourvoir au payement des milices, le grand vizir, en vue de combler cet arriéré de deux années[1], proposa, dans un conseil d'État, de supprimer les *khâs* « dotations des vizirs; » mais aucun des membres de l'assemblée n'ayant voulu consentir, sous des prétextes plus ou moins spécieux, à la diminution de son revenu, le conseil décida que c'était aux agas du palais, les auteurs de la crise[2], à réparer le mal fait par eux; puis et malgré l'opposition de la *Vâlidè* « sultane mère, » on supprima 170 iuks de pensions, inscrites, pour l'année courante 1061, en faveur des *douâgouïân*, ulémas, cheikhs, séïds, derviches, orphelins, veuves et aveugles; et un décret impérial sanctionna cette décision[3]. Malgré ces spoliations, les payements de

[1] ایکی سنه تداخلی سببیله *Tédâkhul* signifie proprement « l'empiétement d'une comptabilité sur une autre. » On lit dans le *Terdjumâni-ahvâl* du 3 djemâzi akher 1280: اصحاب معاشك تداخلده بولنان بش ایلقلرندن ایکیسی دون خزينهٔ مالیه‌دن اعطا « Le ministère des finances a payé, hier, deux mois, sur cinq, d'arriéré dus aux employés salariés. » (Cf. ci-après, année 1131.)

[2] Telle est aussi l'opinion de Qara-Tchélébizâdè, qui accuse les agas d'avoir mis leur intérêt au-dessus de celui de l'État, et, en vue de leur intérêt personnel, d'avoir vendu des chargements de céréales aux Vénitiens, lorsque l'exportation était interdite afin de diminuer les ressources de l'ennemi. (*Raouzat ul-Ebrâr*, II, 14.)

[3] Naima, II, 276.

devinrent pas plus réguliers; et, en redjeb suivant, les sipâh vinrent assiéger l'hôtel du defterdâr, en réclamant leur solde. Toutefois, la désunion survenue entre les sipâh et les janissaires permit de vaincre facilement cette sédition, et le portefeuille des finances fut donné à un certain Émir-Pacha, auteur d'une combinaison financière qui avait pour but de faire gagner au gouvernement 300 bourses sur mille, c'est-à-dire près de 60 p. o/o de son capital. Le plan du nouveau defterdâr consistait à monnayer, à un titre très-bas, du numéraire en Bosnie et en Albanie[1], de le mettre ensuite en circulation, concurremment avec tous les mauvais *paras* et *aqtchè* ramassés dans les *meïkhânè* « tavernes; » puis, à contraindre l'*esnâf* à fournir, sur cette monnaie, 120,000 *altoun*, comptés à 118 l'un, lesquels seraient ensuite échangés, par réquisition, chez les juifs, à deux *rïâl* l'un, ce qui donnerait alors pour total 240,000 *rïâl*, somme nécessaire pour le payement de la milice. — Le defterdâr se mit à l'œuvre; mais il ne put arriver à ses fins, l'*esnâf* ayant refusé de donner des *altoun* contre 118 aqtchè l'un, de mauvaise monnaie. Une grande sédition s'ensuivit, celle dite du *bâzâr*, qui amena le remplacement de Mélek-Ahmed-Pacha par Siavech[2].

Dix jours après la chute de son favori Mélek-Ahmed-Pacha, la vieille *vâlidè* Keucem-Sultan suc-

[1] Cf. Rycaut, I, 27. Selon cet écrivain, il entrait dans cette monnaie un tiers d'argent et deux tiers d'étain.

[2] Naïma, II, 290.

comba, à son tour, sous l'influence naissante de la mère du sultan régnant; elle fut mise à mort; ses biens furent confisqués, ainsi que vingt caisses de *flouri*, trouvées dans le khan qu'elle avait fait bâtir [1]. A la suite de cet événement, le ketkhouda-bei, Bektâch, l'un des principaux agas, perdit tout crédit; le grand vizir fit examiner ses comptes et ceux des autres agas, qui, depuis dix ans, gaspillaient la fortune publique; leurs biens furent confisqués, et le produit de cette saisie ne fut pas remis au *tachra-defterdâri* « ministre des finances », mais au *khaznèi-endéroun* « trésor de réserve [2] ». En outre des *èçâmè* qu'ils accaparaient à leur profit, et de leurs nombreuses malversations, les agas retenaient encore, à chaque trimestre, 50,000 ghourouch sur le total de la paye; aussi, cette fois, l'*uloufè* du troisième trimestre fut-il payé exactement, et, de plus, le *mîri* se trouva-t-il avoir en sus les 50,000 ghourouch dont les agas se faisaient le partage [3].

En zilqydè, Gurdji-Mehemmed-Pacha remplaça Siavech. Selon Qara-Tchelébizâdè, le nouveau vizir ne fut pas le restaurateur des finances; avec une passion dont on ne saurait pourtant contester la valeur, cet écrivain dénonce à la vindicte publique les prévarications des *uménâ* « régisseurs des biens de l'État. » « L'augmentation incessante de la solde des milices est arrivée à ce point, dit il, que chaque cha-

[1] Naïma, II, 298.
[2] *Id* 314.
[3] *Id* 319.

pitre de dépense s'élève au double et au triple de son chiffre primitif; les confiscations sont impuissantes à combler un pareil déficit, et le trésor ne peut payer les troupes. » L'armée de Candie avait à recevoir, à cette époque, six trimestres de solde[1]. Au reste, Gurdji ne sut rien refuser au palais; et il résulte des comptes de son administration que, sous son vizirat, la dépense quotidienne dépassait de 300,000 atqchè celle de son prédécesseur. Ce vizirat dura 233 jours[2].

1062 (1652). Au mois de redjeb, Tarkhoundji-Ahmed-Pacha, ancien gouverneur de l'Égypte, est appelé à la tête des affaires. A son entrée au pouvoir, il impose une contribution sur les riches, et obtient ainsi plus de 200,000 bourses du *segbân-bâchi*[3]; il vérifie les comptes des *uménâ* « intendants généraux » du *matbakh*, de l'arsenal, de Tophana et des autres administrations; revise le registre du personnel des employés soldés et des milices, diminue les dépenses, met un frein aux prodigalités et s'applique à restaurer les finances[4]. En chaoual suivant, il se fait présenter par le defterdâr, Sournazen-Pacha, sur l'exiguïté des revenus et le désordre de l'administration, un rapport qui provoqua la réunion d'un conseil d'État, sous la présidence du sultan. Il fut décidé dans cette assemblée que les gouverneurs

[1] Naima, II, 356.
[2] *Id.* 358.
[3] *Id.* 358.
[4] *Id.* 359.

généraux devraient se contenter, dorénavant, d'une somme fixe qui leur serait attribuée, pour traitement, sur le revenu de la province, selon le rang du titulaire et l'importance de son gouvernement; ensuite, que ces gouverneurs enverraient, sous le nom d'*irçâlïè*, à Constantinople, le surplus des revenus locaux; qu'à sa nomination, chaque gouverneur prendrait l'engagement d'envoyer l'*irçâliè* fixé, de telle sorte que chaque province aurait à expédier annuellement un *irçâliè*, comme l'Égypte. Il fut décidé, en outre, que chaque titulaire de *khâs*, *ziâmet* et *pachmaqlyq*, ferait abandon à l'État, sur sa portion, de tout ce qui excéderait le nécessaire à ses besoins; pour sa part, le grand vizir fit abandon de 20,000 ghourouch sur les *khâs* de sa dotation. Cette réduction devait rendre à l'État 700,000 ghourouch. Puis le vizir fit lecture d'un *defter* « budget » dont les conclusions furent adoptées, après une vive et longue discussion[1]. Dans cette même réunion, le vizir avait proposé et fait adopter aussi l'imposition du droit annuel d'un *riâl* sur les moulins, d'un ou deux *ghourouch* sur les maisons, et d'une taxe anticipée sur l'*âdèti-aghnâm;* mais ces mesures, ayant soulevé une grande opposition dans le pays, furent bientôt abandonnées. Qara-Tchélébizâdè, qui ne

[1] Ce budget qui, selon Naima (II, 397), est consigné dans le *Medjmoua* de Maanzâdè, écrit à la mémoire de Tarkhoundji, est sans doute l'état de recettes et de dépenses connu sous le nom de *Tarkhoundji-laihacy*, donné par Hammer (X, 450). Ce budget s'établit, en recettes, à 500,711,492 aqtchè; en dépenses, à 669,699,556 aqtchè; découvert 168,988,064 aqtchè.

se distingue pas par l'impartialité, fait mention du conseil d'État précité; mais, tout en disant que, « depuis la malheureuse guerre de Candie, le khaznè n'a plus vu le disque d'un *dinâr* ou d'un *dirhem*, que la milice n'est pas payée, la capitale dépourvue de tout, l'armée de Crète en proie à tous les besoins, même au manque de pain, » il ne peut oublier que le vizir a nommé son rival aux fonctions éminentes de mufti; et, dès lors, n'écoutant que sa passion, il blâme comme oppressives et comme arbitraires les mesures qui avaient pour but d'atténuer la gravité de la situation[1].

1063 (1652). Du reste, le grand vizir, poursuivant énergiquement son œuvre, ordonna, en mouharrem, une enquête pour l'examen des comptes d'un régisseur général (*émîn*) écroué aux Sept-Tours; et, d'autre part, il fit ajouter cent cinquante bourses aux six cents bourses en caisse, pour faire payer exactement, à la fin du mois, le quatrième trimestre du dernier exercice.

Hadji-Khalfa, dont le jugement a d'autant plus d'autorité qu'il est calme et impartial, trace sous une forme saisissante le déplorable état du pays à cette époque. Ne se dissimulant pas l'étendue du mal, il considérait « comme d'inspiration divine la convocation, faite par le sultan, d'un nouveau conseil d'État, afin de sonder la plaie du malade et de chercher à la guérir avant qu'elle devînt incu-

[1] *Raouzat ul-Ebrar*, II, 37 v°

table[1]. » Ce conseil eut lieu au *Terçâna*, le mercredi 19 rebi-ewel[2] 1063. Le vizir, le mufti, le capitan-pacha, le defterdâr, les *sadréïn*, et les autres *vudjouh* « grands de l'État » y assistèrent. Le sultan ouvrit la séance en personne, par ces paroles : « Du « temps de mon père et antérieurement, les recettes « couvraient les dépenses et au delà; or, mes dé« penses sont moindres que celles de mon père, les « recettes sont les mêmes qu'à cette époque, et ce« pendant il y a déficit; je vous invite à rechercher « les causes de ce fait extraordinaire. » Après une réponse du vizir tendant à démontrer que les dépenses étaient plus fortes qu'alors, il fut décidé qu'une enquête serait faite, pour une période de plusieurs années, sur la comptabilité de chaque exercice. Le lendemain, le defterdâr reçut un khatti-chérîf qui lui enjoignait de remédier au déplorable état des finances; le ministre réunit auprès de lui les membres du divan[3], et leur fit lecture du firman ainsi conçu : « Le revenu annuel de l'empire « est, en recette comme en dépense, de 24,000 iuks « d'aqtchè, dont 6,000 sont affectés aux services de « la capitale, et le reste à ceux des provinces. Au« jourd'hui la dépense excède de 1,200 iuks[4] la

[1] *Destour ul-Amel*, avant-propos, p. 120 de l'édition de S. Exc. Ahmed-Vefyq-Efendi.

[2] Le texte imprimé de Naima porte, fautivement, « rebi-akher. »

[3] Hadji-Khalfa, selon son propre témoignage, rapporté dans le *Fezlikè*, faisait partie de ce conseil.

[4] La copie du *Destour ul-Amel* que j'ai sous les yeux, et l'édition

« recette; il faut anticiper les revenus d'une année « sur l'autre, et absorber ainsi, par avance, les ressources de l'exercice suivant. Vous aviserez aux « moyens de combler le déficit et d'empêcher cette « anticipation d'une année sur l'autre. » La discussion aboutit à ceci que le budget étant équilibré, et donnant même un excédant, du temps de Qara Moustafa-Pacha (1053), il fallait, pour trouver la source du déficit actuel, vérifier les écritures de chaque *qalem* « bureau, » en remontant jusqu'à cette époque. L'enquête terminée, on en soumit le résultat au grand vizir, qui présenta au sultan un état comparé des recettes et des dépenses pour 1053 et 1063, avec indication des causes du déficit. — « Mais, continue Naïma [1], tout cela fut infructueux; comme on ne pouvait remédier au mal simplement avec des mots, on ferma les yeux, et, selon l'usage, on garda le silence. » Hadji-Khalfa, laissant percer le même esprit de découragement, s'exprime ainsi : « Par amour national, j'avais voulu offrir à mon pays le tribut de mes faibles lumières, et, dans ce but, j'avais écrit mon *Destour ul-Amel* [2]; mais, comme personne n'aurait tenu compte de mes con-

imprimée (p. 135), portent 1,600; mais le *Fezlikè* et le texte de Naïma portent tous deux le chiffre 1,200

[1] Tome II, p. 387.

[2] « Remèdes à appliquer au mal. ». Ms. de M. Cayol, imprimé par S. Exc. Ahmed-Vefyq-Efendi à la suite de ses traités d'Aïni-Ali, comme il a été dit plus haut. M. le Dr Behrnauer a donné une version allemande de ce mémoire intéressant dans le *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, Leipzig, 1857

seils, je ne publiai pas mon mémoire; et ce fut seulement lorsque Houçam-Zâdè-Efendi devint mufti que j'en fis parvenir une copie au sultan par son entremise. Convaincu, d'ailleurs, que cela serait sans effet, je ne me suis pas inquiété du sort de cette copie. Dieu veuille placer à la tête de la monarchie un prince capable de la gouverner! »

Un mois après ce conseil d'État, jour pour jour, c'est-à-dire le 20 rebi-akher, Tarkhoundji, succombant sous les intrigues de ses ennemis [1], fut étranglé et remplacé par Dervich-Mehemmed-Pacha. Selon Qara-Tchélébizâdè [2], une éclipse de lune sembla avoir annoncé au peuple, cinq jours avant l'événement, la prochaine époque de sa délivrance, « et ce phénomène astronomique lui rappela, dit-il, le distique suivant, qui s'était déjà présenté à son esprit lors de la chute d'un autre réformateur, Qara-Moustafa-Pacha [3] :

> Vers. L'éclipse jette un voile sur le soleil de la fortune du vizir; son visage pâlit, l'arrêt fatal va bientôt être prononcé!

Naima fait l'éloge de la probité et de la moralité de l'infortuné vizir, dont le caractère, d'ailleurs à l'abri de tout soupçon de vénalité, ne tolérait pas l'immoralité chez autrui, et dont l'unique préoc-

[1] Naima, II, 389.

[2] *Raouzat ul-Ebrar*, II, p. 38.

[3] *Id.* t. I, p. 184. Celle-ci avait eu lieu le 10 février 1645 (*Art de vérifier les dates*).

cupation était de restreindre les dépenses et d'assurer l'exactitude des payements; aussi arriva-t-il à ce résultat de diminuer d'un *ïuk* et demi d'aqtchè par jour la dépense quotidienne de ses prédécesseurs Siavech et Gurdji[1].

Dès son entrée aux affaires, le successeur de Tarkhoundji se signala par des confiscations[2], au moyen desquelles il paya exactement la solde du second trimestre. Parmi ces confiscations figurent celle des biens du cruel Boïadji-Huceïn, exécuteur des agas du palais, condamné à mort, et aussi celle de Khâdim-Abdurrahmân-Pacha, l'eunuque blanc, qui avait serré le fatal cordon autour du cou de sultan Ibrahim, et avait été nommé gouverneur de l'Égypte. Sa fortune, qui s'élevait à 50,000 *altoun, sikkèi-haçanè*, fut versée au trésor, ainsi que les biens considérables d'Ali-Beï, de Djirdjè[3].

1065 (1654-55). Qara-Tchélébizâdè ouvre le récit de cette année par un cri d'alarme. «La détresse du trésor, dit-il[4], provoque mille exactions qu'on n'avait point encore vues; les emplois publics se vendent au plus offrant, au *defterdâr-qapouçou*, absolument de la même façon que la ferme des divers revenus publics; on en prend note, sans pudeur, sur les registres du *rouznâmdjè*, en débit et en credit; de façon que l'adjudicataire se trouve,

[1] Naïma, II, 396

[2] *Id.* p. 398

[3] *Id.* p. 413, 475

[4] *Raouzat ul-Ebrâr*, II, 45 et 46 v°.

en quelque sorte, autorisé par le gouvernement lui-même à satisfaire sa cupidité sur le pauvre peuple. La magistrature est impuissante à réprimer ces abus; si les plaignants parviennent à se faire entendre à Constantinople, on les jette en prison ou sous le bâton; bien heureux qui s'en tire sain et sauf. Le defterdâr Morali a payé les sipâh au moyen de l'agiotage; c'est un expédient, non un remède. A peine l'année 1065 était-elle commencée, que déjà les revenus étaient absorbés par des *tezkèrè* frauduleux « bons sur le trésor, » dans lesquels on a compté quarante et cinquante ce qui valait dix seulement. »

Telle était la situation décrite par notre auteur, lorsque le sceau viziriel fut envoyé à Ipchir-Pacha, le 17 zilhidjè 1064. Le nouveau ministre convoqua, à Qonia, les chefs des milices; il leur promit de valider le *tchalyq* des sipâhis, d'accorder le *vèlèdech*[1] et le *ghoulâmiiè* aux sipâh; mais il leur refusa les *khidmet* et le *mulâzèmet*. « Votre solde, leur dit-il, vous sera payée régulièrement à chaque trimestre, l'*altoun* à 120 et le ghourouch à 80 aqtchè, en belle et brillante monnaie, à dix la drame[2]. » Puis, usant de l'autorité dont il était revêtu, il fit venir en sa présence les *defterdâr* « receveurs généraux » d'Alep, de Damas, d'Erzeroum, de Diarbekir, de Qaraman, etc. annula les adjudications de *mouqâtéa* « fermes, » déjà faites dans

[1] Voyez ci après, année 1206.

[2] اونى بر درهم حبل اقچه ايله Naima, II, 480 (Voyez aussi ci-dessus, année 1050.)

la capitale, pour les années 1065, 1066 et 1067, par le *bâch-defterdâr* Morali, envoya au ministre des finances l'ordre de restituer à qui de droit les sommes que l'administration aurait reçues pour cet objet, et il adjugea lui-même les *mouqâtéa* d'Anatolie, avec jouissance à partir de mouharrem, année courante, à des personnes riches et connues. L'ordre du vizir, quant aux restitutions, ne fut pas exécuté; il ne pouvait l'être, et ceux qui eurent à souffrir de cette mesure allèrent grossir le nombre des mécontents [1].

L'ex-grand vizir, Dervich-Pacha, étant venu à mourir, sa fortune, qui était considérable, fit retour aux caisses de l'État [2].

En rebi-ewel, le defterdâr voulut payer les milices; mais comme c'était en mauvaise monnaie, elles refusèrent; pour les apaiser, il fallut emprunter cent bourses à l'*evqâf*. En effet, Ipchir n'avait pas tenu sa promesse d'améliorer la monnaie; tout en étant au cours normal de 80 aqtchè, le *ghourouch* n'en avait pas la valeur, car il entrait dans sa composition autant de cuivre que d'argent [3]. Peu après, le vizir saisit et confisqua les biens du defterdâr Morali [4]; puis il succomba lui même, le 4 redjeb, au milieu d'une sédition soulevée par le grand amiral Mourad-Pacha, son futur successeur.

[1] Naïma, II, 485

[2] Hammer dit (X, 357) que les fonds versés au trésor, à cette occasion, s'élevèrent à 95,000 ducats et 800,000 bourses de piastres

[3] *Id. ibid.* 365.

[4] Naïma, II, 50?

Élevé au pouvoir par les milices, Mourad-Pacha devait les récompenser de leur assistance; aussi fit-il, chez les janissaires et les sipâh, une nouvelle inscription de 6 à 7,000 hommes[1]; de sorte que le nombre des sipâh, qui avait été réduit, par Tarkhoundji, à 25,590, se trouva porté à 50,000, et celui des janissaires, de 55,000 à 80,000; les autres corps furent augmentés en proportion. En présence de cette aggravation des charges publiques, qui, du reste, était son œuvre, et aussi devant les continuelles exigences des milices et du palais, Mourad-Pacha, reconnaissant l'impossibilité de les satisfaire, préféra se retirer, plutôt que d'avoir à partager bientôt le sort de ses predécesseurs[2].

1066 (1655-56). «Dieu me pardonne! s'écrie Qara-Tchélébizâdè[3], cet accroissement excessif des dépenses, en même temps que la diminution successive des recettes, entrent-ils dans les desseins de la Providence? Est-ce une mauvaise fortune attachée au khalifat? Tout grand vizir qui entreprend la réforme est bientôt précipité dans la tombe, sans pouvoir atteindre le but. Qara-Moustafa, sous sultan Ibrahim, et Qodja-Mehemmed-Pacha, sous le règne actuel, avaient ramené l'ordre dans les finances; ces grands ministres[4] avaient mis un terme au système

[1] *Raouzat ul-Ebrar,* II, 49 v° et 50

[2] Naima, II, 533, 534

[3] *Raouzat ul-Ebrâr,* II, 52 v°.

[4] *Id.* II, 53. L'auteur tient ici, à l'égard de Qara-Moustafa un langage bien différent de celui qu'il employait plus haut au sujet de ce ministre, mais on sait que le tome II de cet écrivain acerbe et

des confiscations, des emprunts et des *tezkèrè;* ils avaient remplacé par une monnaie de bon aloi ces pièces de bohémiens et de taverniers mises en circulation par les juifs [1]; en un mot, ils avaient soustrait le trésor au joug des agioteurs, l'avaient fait rentrer dans des sommes considérées comme perdues, avaient diminué les dépenses, et donné une nouvelle prospérité à l'empire. Mais leurs successeurs ne les ont pas suivis dans cette voie; ceux-ci ont parcouru de nouveau les sentiers de la prodigalité et de la dissipation, et ils ont sacrifié l'intérêt du pays à leur avantage personnel. Ipchir-Pacha, lui aussi, a voulu remettre l'ordre dans les finances; mais, comme Mehemmed-Pacha, il y a perdu la vie; il n'en a pas été de même de Mourad, son successeur: celui-ci a conduit l'empire à deux doigts de sa perte : les emplois publics ont été vendus au plus offrant [2] par le defterdâr, qui partage avec le vizir la portion à la convenance de tous deux; le reste ne peut suffire aux besoins de l'État, et il faut alors recourir au *khaznèï-endéroun;* le trésor de Qâroun même n'y suffirait pas! Dans les premiers temps de la monarchie, et malgré l'exiguïté relative des recettes de cette époque, les sultans pourvoyaient sans difficulté au

passionné fut écrit sous d'autres inspirations que le volume précédent.

[1] L'historiographe et l'auteur du *Taqvîm uttévârikh* ne font nulle mention de cette prétendue réforme de la monnaie par ce ministre; elle se borna sans doute à l'émission ordinaire de quelques aqtchè, à l'avénement du souverain, sans avoir un caractère organique.

[2] *Raouzat ul-Ebrâr*, II, 53 v°, et aussi *Relazione Venete*, II, 345.

payement des troupes et aux besoins de la guerre; et pourtant le *khaznè* était insuffisant pour contenir le numéraire qu'il devait recevoir; il fallait en transporter une partie dans les caveaux des Sept-Tours [1]. Pourquoi donc aujourd'hui ne sait-on rien autre chose que frapper des impôts, vendre, tous les six mois, les emplois publics, tirer à chaque trimestre, et comme *emprunt*, quelques centaines de bourses du *khaznèi-endéroun*, sans que pour cela la crise soit conjurée, ou que quelque service éclatant ait été rendu à l'État ou à la religion ? »

Suleïman-Pacha, successeur de Mourad au vizirat, ne fut pas de taille à améliorer une aussi déplorable situation; le fardeau était trop lourd pour ses épaules; d'autre part, si le trésor était vide, l'altération de la monnaie allait en croissant; et, quoique le *ghourouch* fût, comme on l'a vu plus haut, au cours de 80 aqtchè, et celui de l'*ècèdi* à 70, les ghourouch, paras et aqtchè en circulation étaient tellement rognés et de si mauvais aloi, qu'on ne recevait plus ces monnaies qu'au poids et après essai [2]; la monnaie légalienne, on peut le dire, n'existait plus. Au moyen des confiscations et des emprunts, le grand vizir était parvenu à ramasser, il est vrai, quelques centaines de bourses, pour le payement des *mévâdjib;* et ayant fait changer contre de la mauvaise monnaie [3] quel-

[1] Cf. Hammer, XI, 145; Tavernier, *loc. laud.* 129.

[2] لكن مقصوص وكمعيار غروش وپاره وزيوف اقچه سبيلـه Naima, *loc. laud.* 549.

[3] حنكانه ومخانهجى اقچهسى وقزل اقچـه. Naima, *ibid.*

ques bourses de bonnes pièces[1] restées au fond des caisses, il était arrivé, non sans peine, à parfaire le chiffre d'un seul *qyst;* mais, ne se dissimulant pas qu'un pareil état de choses conduirait inévitablement à une catastrophe, il se démit de ses fonctions, le 2 djemâzi-ewel, et céda la place à Déli-Huceïn-Pacha. « Les *mévâdjib* payés par le dernier grand vizir se composaient, par moitié égale, dit Naïma[2], de bonne et de mauvaise monnaie; et, à leur tour, les chefs de corps, s'appropriant la bonne moitié, la changeaient contre de mauvaises pièces[3] qu'ils donnaient à leurs soldats. Ceux-ci se voyant refuser cette monnaie par les marchands, en échange des objets qu'ils leur achetaient, et excités, d'ailleurs, par la présence de quelques centaines de janissaires de l'armée de Candie, nus et déguenillés, qui venaient réclamer leur paye de trois trimestres, ne tardèrent pas à se soulever, et demandèrent l'exécution des dilapidateurs des deniers publics. On ne put les dissiper qu'en leur promettant la tête des infortunés dont ils avaient dressé et présenté la liste[4]. »

Déli-Huceïn-Pacha fut remplacé, à son tour, le 3 djemâzi-ewel, par Sournazen-Moustafa, qui lui-même céda la place, le 19 du même mois, à Siavech-Pacha. Le passage de ce dernier au vizirat fut signalé par la mort du defterdâr Mehemmed-Pacha

[1] دركيسه اولان نقود خالصه. Naïma, *loc. laud.*
[2] Naïma, II, 552; Qara-Tchélébizâdè, II, 59.
[3] *Qalbu-zuouf-aqtchè.*
[4] Naïma, II, 556.

et la confiscation de ses biens au profit du *khaznèï-sultâni* « trésor. » Dans la nuit même de l'exécution du defterdâr (1er redjeb 1066), Siavech mourut, et fut remplacé par Boïounou-Iaraly-Mehemmed-Pacha.

Le 15 zilqydè, un conseil d'État fut de nouveau tenu au palais, sous la présidence du sultan, aux mêmes effets : aviser à la situation. On y proposa de tirer un nouveau secours du *khaznèï-endéroun*, et d'imposer les grands de l'État et les riches à un subside, dit *imdâdiè*, proportionné à leurs moyens. Comme cette contribution n'aurait produit qu'une somme insignifiante, le projet fut abandonné, et, pour diminuer les dépenses, on proposa de concentrer dans la main d'un seul et unique fonctionnaire le gouvernement de plusieurs provinces. Mais, irrité des refus de son ministre d'ouvrir les hostilités, le sultan leva la séance sans rien décider ; ayant encore rassemblé le conseil au bout de quelques jours, le vizir persista dans son refus d'adhérer au désir du prince, à moins que celui-ci ne contribuât personnellement, pour 20,000 bourses, aux frais de l'entrée en campagne. A ces paroles, la colère du sultan s'alluma de nouveau, et, le 15 zilqydè, il faisait remettre le sceau de l'État à Kuprulu-Mehemmed-Pacha [1].

§ 4. 1067-1091. ADMINISTRATION BRILLANTE DES DEUX KUPRULU, RÉTABLISSEMENT DES FINANCES; ÉTAT PROSPÈRE DU TRÉSOR

La période critique dont on vient de lire l'esquisse

[1] *Taqvîm uttevârîkh.*

se termine par l'entrée aux affaires du premier Kuprulu; la fermeté souvent cruelle du nouveau grand vizir, qui, d'ailleurs, n'avait accepté le pouvoir qu'à la condition de l'exercer d'une manière absolue et sans entraves, rétablit l'ordre dans le pays, mit, par sa rigueur administrative, un temps d'arrêt aux découverts, et, ramenant la victoire sous les drapeaux ottomans, rendit à l'empire un nouvel éclat, un nouveau lustre.

1067 (1657). Malgré l'ordre apporté dans les finances par Kuprulu-Pacha, il lui manquait cependant 300 bourses pour la paye du troisième trimestre qui allait échoir; et comme les milices avaient mis, elles aussi, pour condition *sine qua non* de leur tranquillité, le payement exact de leur solde, en bonne monnaie, Kuprulu se résigna à faire un dernier emprunt au trésor intérieur. Grâce à ce secours, la solde fut exactement payée, et, en témoignage de sa satisfaction, le sultan adressa à ce ministre un *khatt* de félicitation, accompagné d'un khandjar enrichi de brillants et d'un caftan en zibeline [1]. Ce fut là le seul et unique embarras financier du vizirat de Kuprulu; les impôts, les tributs et les contributions extraordinaires imposées aux pays tributaires, ainsi que le montant de certaines confiscations, fournirent à l'État les moyens de soutenir, sur mer, la lutte avec les Vénitiens, et d'entreprendre ailleurs, et en Asie même, des expéditions militaires.

1071 (1660-61). Le grand vizir fait nommer son

[1] Hammer, XI, 27

fils, Kuprulu-Pacha-Zâdè-Ahmed-Pacha, qaïmmaqâm, et celui-ci succède à son père, décédé le 7 rebi-ewel. C'est à l'année 1071 qu'appartient le budget d'Eïoubi-Efendi, dont on a vu ci-dessus le détail, et qui, s'élevant en dépenses à 593,604,361 aqtchè, et en recettes à 581,270,818, donne un découvert de 12,333,543 aqtchè, découvert insignifiant, en réalité, si l'on considère le luxe de la cour, à cette époque, et les dépenses considérables du budget de la guerre.

1073 (1663). Le nouveau grand vizir, ayant pris le commandement de l'armée de Hongrie, distribua, sous Ofen, au passage du Danube, comme c'était l'usage sous Mourad IV, 40 et 50 ghourouch à quiconque lui amenait un prisonnier ou lui apportait la tête d'un ennemi[1]. Toutefois, et malgré la conclusion de la paix avec l'Allemagne, la prolongation du mémorable siége de Candie avait épuisé les ressources du trésor extérieur, et le sultan, voulant en finir, ordonna, par khatti-humâïoun, au ketkhoudâ de l'*endéroun* « trésor de réserve, » de compter 1,500 bourses au ministre des finances; puis, remettant au grand vizir le *sandjaghy-chérîf*, il lui enjoignit d'aller se mettre lui-même à la tête de l'armée de Crète[2].

1078 (1667). De leur côté, les Vénitiens voulaient à tout prix conserver au moins la place de Candie, et, dans ce but, ils offrirent à la Porte, le 3 djemâzi-

[1] Rachid, I, 10 v°.
[2] *Id.* 32 v°.

akher, un tribut annuel de 24,000 *rïiâl-ghourouch*[1]; cette offre fut rejetée, non moins qu'une autre de 20,000 *altoun*, l'année suivante[2]; enfin, ce boulevard si vaillamment défendu de la chrétienté tomba le 27 septembre 1669. Depuis lors, et malgré les prodigalités de la cour et diverses expéditions militaires, l'état des finances se maintint prospère, et la solde des milices fut régulièrement payée jusqu'en 1091.

1091 (1680). Le 14 rebi-ewel de cette année, et à l'occasion du décès d'un ancien trésorier de l'*endéroun*, Mermer-Mehemmed-Pacha, on trouva, dans l'inventaire de sa succession, confisquée au profit de l'État, certains objets sortis du *khaznè*. Les soupçons ayant été éveillés sur la fidélité des conservateurs du trésor, le sultan ordonna de dresser un inventaire général de toutes les valeurs en numéraire, pierreries, vases d'or et d'argent, étoffes précieuses et autres objets existant dans le *khaznèï-endérouni-humâïoun* « trésor intérieur. » Le defterdâr, assisté du *mouhâcèbèdji* « premier comptable, » du *mouqâbèlèdji* « contrôleur, » et des commis du *bâch-mouhâcèbè*, employa trois mois entiers à dresser, en partie double, l'état de l'entrée et de la sortie du trésor, ainsi que l'inventaire des valeurs métalliques et autres y existant, depuis le 12 mouharrem 1086, jusqu'à 1091. Cet inventaire, parafé par le sultan lui-même, fut déposé dans le *khaznè*.

[1] Rachid, I, 40.
[2] *Id.* 57 v°.

§ 5. 1091-1126. INDICES DE NOUVEAUX EMBARRAS; CONFISCATIONS; EMPRUNT FORCÉ; ENVOI A LA MONNAIE DES VASES D'OR ET D'ARGENT DU TRÉSOR; ÉMISSION DE *MANGUYRS;* LA MONNAIE EST COMPTÉE PAR L'ÉTAT A UN TAUX PLUS ÉLEVÉ QUE CELUI AUQUEL IL LA REÇOIT; AFFERMAGES DONNÉS EN *MÂLIKIÂNÈ;* RETENUE D'UN MOIS DE SOLDE AUX PENSIONNÉS DE L'ÉTAT; REFONTE DES ÉCUS D'OR ET D'ARGENT AU TYPE DU TOUGHRA; DIMINUTION DES IMPÔTS, PAR SUITE DE LA PAIX; ABAISSEMENT DU TITRE DES PARAS.

1091 (1680). Dans cette année, apparaît une mesure fiscale indiquant le retour des embarras financiers, le mauvais état du numéraire, et, en même temps, l'agiotage sur les monnaies : ce fut le taux fixé à la réception des monnaies dans les caisses de l'État. Un firman enjoignit aux *veznèdâr* « caissiers publics » de recevoir, à raison de 100 aqtchè, l'*ècèdi*[1] venant des endroits d'où l'on devait toucher des *rïïâl*, et, à raison de 120 aqtchè l'*ècèdi*, les *paras*[2] venant des localités qui avaient coutume d'envoyer des *ècèdi*[3].

1095 (1684). Le trésor s'enrichit, cette année,

[1] On a vu plus haut, année 1066, que le cours normal de l'*ècèd* était de 70 aqtchè.

[2] C'est ici, pour la première fois, qu'il est question de *paras*. Djevdet (t. V, p. 226) rapporte, sans préciser de date, que, « dans les temps de troubles (probablement la période comprise dans le § 3) on commença à frapper une monnaie dite *para*, valant 3 *aqtchè*, le *ghourouch* à 40 *paras*, d'un argent très-altéré, ce qui fit monter le *flouri* à plus de 200 *aqtchè*. »

[3] Rachid, I, 91. C'est-à-dire, sans doute, « des États tributaires, la nature et l'espèce des monnaies avec lesquelles ils devaient acquitter leur tribut étant soigneusement spécifiées; il en était de même aussi de l'impôt perçu dans certaines localités, en monnaie étrangère. (Voir ci après, année 1117.)

de la fortune de Qara-Moustafa, successeur de Kuprulu-Zâdè au grand vizirat, lequel, obligé de lever le siége qu'il avait mis devant Vienne, trouva à Belgrade le grand chambellan chargé d'apporter sa tête à Constantinople (6 mouharrem). Ses biens furent confisqués au profit du trésor, sauf 491 bourses d'aqtchè qui en furent distraites pour les besoins de l'armée[1].

1096 (1684-85). Le *defterdâri-chiqqy-ewel* partage bientôt le même sort; ses biens, confisqués, rendent 300 bourses au trésor, et, l'année suivante, à la suite d'un incendie qui détruisit son habitation, on trouva encore 460 bourses enfouies sous terre, qui furent versées à l'*endéroun*.

D'autre part, les dispositions militaires que la Porte avait à prendre sur terre et sur mer pour protéger le littoral et les frontières de l'ouest contre la quadruple alliance, obligèrent l'*endéroun*, qui venait de fournir déjà 1,400 bourses d'aqtchè pour l'armement d'une flotte de soixante voiles, à donner encore 600 autres bourses pour payer l'arriéré de solde des garnisons de la frontière d'Allemagne, puis encore 1,467 autres bourses, au moment de la sortie de la flotte précitée, afin de subvenir à ses besoins pendant la campagne, et à la solde de la garnison d'Azof[2].

1097 (1685). Les débuts malheureux de la campagne engagèrent le grand vizir Qara-Ibrahim à sol-

[1] Rachid, I, 109 v°

[2] *Id.* 116, 118 et 119.

liciter son remplacement. Suleïman-Pacha, commandant en chef le corps d'armée de Babadâghy, fut appelé à Andrinople, paya les troupes, le 22 mouharrem, et reçut, en récompense, les sceaux de l'empire. Aussitôt, il avisa aux moyens de se créer des ressources afin de rappeler la victoire sous ses drapeaux; il usa du moyen ordinaire, la confiscation, envoya son prédécesseur en exil, et trouva dans la saisie de ses biens 3,000 bourses, qui furent versées à l'*endéroun*. Puis il se fit nommer *serdâr* de l'armée destinée à opérer en Hongrie, de concert avec Tekeli, et, après avoir fait ses préparatifs, au moyen de 2,000 bourses d'aqtchè, fournies par l'*endéroun*, il reçut le *sandjâghy-chérîf* le 25 djemâzi-ewel, et partit d'Andrinople[1].

1098 (1686-87). Peu après l'ouverture de la campagne, le grand vizir-*Serdâri-Ekrem* sollicita des secours en hommes et en argent; mais comme depuis quelques années le trésor, par suite de l'extension des hostilités, et conséquemment des dépenses, n'avait point d'actif et aucunes valeurs en perspective à sa disposition, il fut décidé qu'on lèverait un *emprunt forcé*[2] sur tous les habitants de l'empire. Constantinople fut taxée à 1,500 bourses, Brousse à 200, l'Égypte à 350, Bagdad et Basra, chacune à 150; les *vâlis* et dignitaires de l'État, chacun à un *imdâdiè*[3], proportionné à leurs revenus; les sultanes

[1] Rachid, I, p. 123. [2] بر مقدار اقچه استقراض اولنمق اوزره.

[3] Le projet de lever une contribution de ce genre avait déjà été formé en 1066.

à 100 iuks d'aqtchè; et, de son côté, l'endéroun fournit encore 500 bourses pour la solde des garnisons des frontières de l'ouest[1]. Au reste, l'*endéroun* ne comblait plus ses vides, comme dans un autre temps, par les excédants de recette, mais seulement par les confiscations; telle fut la saisie des biens du *qâzi-asker* Hamid-Efendi, des *émîn* du Terçânè et de la douane, et aussi du *déri-séâdet-agacy* Iouçouf-aga, précédemment comblé des faveurs souveraines[2]. Cependant ces actes arbitraires ne repoussaient pas l'ennemi, et ne donnaient pas la victoire; aussi, l'esprit de mutinerie reparaissant bientôt dans l'armée, celle-ci demanda la tête de son général, et sultan Mehemmed IV qui, pendant un règne de quarante et un ans, avait vu l'empire, sur le bord de sa ruine, retrouver, sous l'administration vigoureuse et énergique des Kuprulu, une splendeur qui s'éteignit avec eux, ce sultan lui-même reçut l'intimation de descendre du trône, et les ulémas, réunis dans Sainte-Sophie, sanctionnèrent, par leur silence, la déchéance du monarque.

SULTAN SULEIMAN II.

1099 (1687). Comme à l'avénement de Murad IV, l'état du trésor ne permettait pas de songer à faire aux milices les largesses accoutumées, et, ce qui était déjà considérable, on crut pouvoir se borner à leur compter 2,300 bourses d'aqtchè, pour arriéré

[1] Rachid, I, 125.
[2] *Id.* 128, 132, 133.

de trois trimestres. Mais, tandis qu'on étendait le *sergui*[1], selon l'usage, dans l'hôtel du grand vizir, pour payer les sipâh, une clameur éclate à l'ât-meïdân, et fait entendre que les milices n'accepteront pas leur solde avant d'avoir reçu le *bakhchîch*. On était parvenu à persuader les chefs de l'impossibilité de satisfaire la milice; en échange de leur docilité, eux-ci demandèrent la concession des *mouqâtéa* du mîri, la remise aux beuluks du *ghoulâmïè* d'usage, et enfin la nomination aux emplois d'individus désignés par eux; tout leur fut accordé en partie, et malgré cela ils rançonnèrent les plus riches habitants de la ville, et firent compter aux milices 4,557 bourses d'aqtchè de *djuloucïiè*, dont 1,256 fournies par l'*endéroun*, et 3,301, tant sur l'*irçâlïè* d'Égypte que sur les taxes prélevées pour la nomination des gouverneurs d'Égypte, de Basra, de Bagdad, d'Erzeroum et sur le *djâïzè* de quelques *toughs* « diplômes de pachas[2]. »

L'avidité insatiable de la milice, les revers éprouvés dans l'Ouest, les rébellions intérieures et les levées en masse[3] ayant épuisé toutes les ressources, le sultan prescrivit, par khatti-humâïoun, d'inventorier tous les objets et ustensiles superflus existant dans le *khâs-âkhor-khaznèci*, tels que selles, tapis, vases d'or et d'argent, et de les porter à la monnaie pour y

[1] قاعدهٔ قديمه اوزره وزير اعظم سراينده سركى دوشنوب. Rachid, I, 138 v°.

[2] Rachid, I, 138, 139.

[3] *Néfiri âm.* (Voir ci-dessus, année 688.)

être fondus et convertis en numéraire : cela produisit 654 bourses d'aqtchè[1].

Peu après, le gouvernement décida de recourir à l'expédient déjà employé par d'autres princes en pareille circonstance, l'émission de la monnaie de cuivre ; il fut décrété qu'elle aurait lieu à la taille de 800 *manguyrs* par oque de cuivre pur, et que chaque *manguyr* aurait cours à 2 aqtchè. Un atelier monétaire spécial fut établi à Taouchan-Bâchi, et, au moyen d'instruments nouveaux, on frappait chaque jour une quantité considérable de ce numéraire[2]. A titre d'*imdâdiè* « subside de guerre, » on rétablit aussi la régie (*émânet*) des droits sur les vins et les spiritueux, abolie précédemment par les efforts du zèle religieux mais inintelligent de Vâni-Efendi ; et, pour la première fois, on imposa le tabac. La perception de ces taxes ne fut pas affermée, et le recouvrement en fut laissé, pour cette année, aux soins du grand douanier.

1100 (1688). Au commencement de l'année, le *manguyr* fut déclaré, par firman, équivalent de l'aqtchè, c'est-à-dire qu'un *manguyr* vaudrait un aqtchè[3].

Un peu plus tard, un firman ordonna la création d'un atelier monétaire, pour les *manguyr*, à Bosna-Séraï ; ses produits étaient destinés à payer les *levend* se trouvant dans cette partie de l'empire[4].

[1] Rachid, I, 143; Djevdet-Efendi (V, p. 303) rapporte qu'on frappa, sous sultan Suleman II, des *ghourouch* du *vezn* « poids » de 6 drames.

[2] Rachid, I, 146, 147.

[3] *Id.* 149, 153.

[4] Voir, sur l'origine de cette milice, Djevdet, V, 110.

L'an 1101 (1689-90) fut signalé par les nombreuses confiscations opérées par Kuprulu-Zâdè-Moustafa-Pacha, lequel, devenu grand vizir, fit son entrée à Andrinople, le 27 mouharrem. Pour se faire agréer du pays, Moustafa-Pacha supprima les impôts *chaqqa*[1], tels que l'*ichtirâ*, le *sourçat*[2], le *néfîri-âm*, le *bèdèli-nuzoul*, les droits sur les vins, les spiritueux, et autres nouvelles taxes qui pesaient sur les contribuables (*réâïa-vu-bérâïa*); il envoya de tous côtés des *adâlet-nâmè*[3], prescrivant l'observation des lois, la répression des abus; et comme il se proposait de continuer la guerre au printemps, il envoya des *suradju*[4] en Roumélie et en Anatolie, ainsi que des enrôleurs (*mubâchir*) pour lever des troupes,

[1] شاق «difficilis, molestus» (*Freytagii lexic.*), impôts extraordinaires. On lit dans la *Vie de Gengis-khan* (p. 167) : صد تكليف شاق بر لشكريان ميكم «J'impose à mes soldats mille pénibles corvées.» Djevdet (I, 100) explique تكاليف شاقه par انواع مظالم. On lit également dans Saad-Eddin (II, 475) : بو وضعى نفسمه شاق كلدى «cela m'est pénible.»

[2] Contribution perçue en nature sur les *zakhîrè* «comestibles.» (Rachid, I, 192.)

[3] «Édit souverain, proclamation royale;» la justice, l'équité sont les attributs de la souveraineté; on dit : *Huzouri-humâiouni-adâlet-numoun* (Sâmi, 66 v°); پادشاه عدالت فرما (64); دركاه معدلت دستكاه (70 v°); خط همايون عدالت نمون (71). L'*adâlet-nâmè* était adressé aux vizirs, mirimirân, qâdis, émirs, nâïbs, mutecellims, voïvodes, ketkhoudâ-ïèri, ïénitchèri-serdarlary, zâïms, timariotes, fermiers des *mouqâtéâti-mîriè*, régisseurs des *khâs* et des *vaqoufs*, *mutévelli*, *djâbi* et *aïân* «notables.» On peut voir dans Izzi, p. 260, la teneur de l'*adâlet-nâmè*.

[4] «Agents recruteurs,» synonyme turc de *djèleb-kéchân*.

moyennant *bakhchîch*, chez les Turcomans et les Kurdes. Mais si, d'un côté, il allégeait les charges de la nation en général par la suppression de certains impôts, de l'autre, il faisait arrêter, emprisonner les anciens agents de son prédécesseur, confisquait les biens des uns, rendait la liberté aux autres moyennant rançon, et, finalement, confisquait la fortune de son homonyme et prédécesseur, ce qui donna 700 bourses au mîri; quelques jours après, il agit de même envers l'ancien qaïmmaqâm, et, de ce côté, le *khaznèï-humâïouni-endéroun* encaissa 200 bourses. Le grand vizir fit ensuite un *ïoqlama* « recensement », qui eut pour effet de rayer des rôles l'inscription mensongère de plus de 20,000 noms. Le defterdâr, Ismaïl-Pacha, réalisa aussi une économie de 500 bourses par la suppression de nombreux *taïïn*, attribués mal à propos aux services de la bouche et de la sellerie impériale, et il augmenta le revenu public de 10,000 bourses par la suppression complète des traitements des *muchâhèrèï-mehter-khânè*, *matbakh-khaddâmîni* et pensionnés de la ferme de l'*ihtiçâb*, qui n'y avaient pas droit, ainsi que par la diminution de la *forte paye* des anciens employés [1].

1102 (1690). Malgré ces efforts administratifs et les succès militaires obtenus dans l'Ouest, l'abondance n'avait pas été ramenée dans le trésor, et le gouvernement, comptant sur le patriotisme national, décréta que les monnaies reçues dans les caisses de l'État seraient données par elles en payement à un

[1] علوفەلرى آغر اولانلرى تنزيل اتدى. Rachid, I, 158, 163.

taux plus élevé, comme *imdâdïè* « subside » pour les frais de la guerre ; savoir :

Le *ghourouch*, reçu à 120 aqtchè, donné à 160.

Le *altoun-chérîfi*, reçu à 270 aqtchè, donné à 360.

Le *ïaldiz-altoun* « ducat vénitien, » reçu à 300 aqtchè, donné à 400.

Le *para*, enfin, au taux de 4 aqtchè[1].

Le *manguyr* était au cours d'un aqtchè[2].

D'autre part, le grand vizir voulut que le *djizïè* des *kèfèrè, ïahoudi* et *qybtiân*[3], qui s'élevait annuellement au chiffre de 4,000 bourses d'aqtchè, et qui avait été affecté en revenu à divers *vaqoufs*[4], fît retour à l'État, moyennant certaines compensations données aux vaqoufs dépossédés ; un firman prescrivit la perception, pour compte de l'État, du *djizïè* en *altoun-chérîfi*, selon les trois catégories suivantes :

4 pour la première ;

2 pour la seconde ;

1 pour la troisième ; plus 10 paras de commission

[1] Rachid, I, 169 v°.

[2] *Id.* I, 170. Le même fait s'était probablement déjà produit, et c'était sans doute pour en empêcher l'application aux Français, qu'au renouvellement des *Capitulations*, sous l'ambassade de M. de Nointel, en 1673, on introduisit cette clause de l'article XXXVII : « Ils acquitteront les droits de douane en monnaie métallique courante (*djâri-olân-nuqoud*) de notre empire, au taux où le trésor la reçoit lui-même, ni au-dessus, ni au-dessous. »

[3] *Kèfèrè* semblerait indiquer ici particulièrement les sujets chrétiens, les autres non musulmans étant les juifs et les bohémiens.

[4] اوقافدن بعضلرينه حاصل قبيل اولنوب. Rachid, I, 169 v°.

aux collecteurs du mîri, pour la première classe, 8 pour ceux de la seconde, 4 pour ceux de la troisième.

SULTAN AHMED II.

A l'avénement de ce prince, qui eut lieu le 26 ramazan, l'historiographe ne fait pas mention des donatives d'usage; on se serait borné à quelques promotions, tant dans l'armée que dans la maison impériale[1].

1103 (1691). Depuis longtemps Rachid ne fait plus mention de la paye trimestrielle de la milice; il en parle ici, à l'occasion de la réception d'un ambassadeur persan, venu à Constantinople pour complimenter le sultan sur son avénement au trône; le divan fut convoqué, à cet effet, en djemâzi-akher, et les principaux chefs des différents corps de la milice furent même admis exceptionnellement à l'audience impériale donnée à l'envoyé persan. Celui-ci reçut du sultan, à son audience de congé, 25,000 *ghourouch*, pour frais de retour dans son pays[2].

1105 (1693). L'insuccès des armes ottomanes en Hongrie ramena le grand vizir à Andrinople, où un conseil d'État, présidé par le sultan, décida, vu l'insuffisance des ressources publiques, que la perception du *sourçat* serait rétablie dans tous les districts de l'empire, non plus en nature, mais dans sa contre-valeur métallique, proportionnellement à

[1] Rachid, I, 172.

[2] *Id.* I, 178, 180 v°.

la récolte de chacun, et que le montant en serait recouvré, non pas par les *moubâïéadji*[1], qui recherchaient uniquement leur intérêt personnel, mais par des personnes de confiance, désignées par les populations elles-mêmes[2].

1106 (1694-95). Le tribut annuel de Raguse était de 12,500 *altoun;* la continuité de la guerre ayant mis la République dans l'impossibilité de remplir ses engagements, elle envoya un ambassadeur offrir à la Porte 85 bourses d'aqtchè, et demander en même temps l'abandon de l'arriéré, ce qui fut accordé[3].

La nouvelle de la prise de Chio par les Vénitiens provoqua une nouvelle levée en masse; des firmans furent expédiés dans les provinces, à l'effet d'enrôler des hommes à raison de 10 *ghourouch*[4] de *bakhchîch*; et 7 aqtchè d'*ouloufè* l'un; on forma aussi, parmi les *orta* des janissaires et des *tournadji*, plusieurs compagnies de *serden-guetchti*[5], de 150 hommes l'une, avec promesse de leur payer, à l'issue de la cam-

[1] Voyez ci-après, année 1203.

[2] Rachid, I, 192.

[3] *Id.* I, 198.

[4] Selon Djevdet (V, 303), le monnayage des ghourouch de sultan Ahmed II était semblable à celui du règne précédent.

[5] « Homme de bonne volonté, qui fait le sacrifice de sa tête, prêt à donner dans tout coup de main que ce soit. » Plus loin, p. 202, on lit : « A la nouvelle du désir de l'ennemi de s'emparer des Portes de Fer, on confia la défense de ce passage à 500 *sipâh* et à 500 *silihtar*, qui s'inscrivirent comme *serden-guetchti* moyennant 6 aqtchè de solde et 4 de *téraqqy*, c'est-à-dire pouvant être portés à une solde de 10 aqtchè par jour. »

pagne, 40 aqtchè de *téqâud* « retraite » aux agas, 20 aux baïraqtâr « enseignes, » et 7 aux simples soldats. Enfin, on fit marcher tous les hommes munis d'*éçâmè*, réguliers ou non, à quelque corps qu'ils eussent appartenu; on ne laissa personne en arrière[1]. Malgré ses embarras, le trésor fit payer le 13 rebi-akher, à Sofia; 2 *qyst* de solde au corps d'armée venant de Belgrade. Du reste, le *defterdâri-chıqqy-ewel* s'ingéniait pour inventer des ressources; et, à ce sujet, il présenta, en djemâzi-ewel, un rapport qui modifiait grandement l'administration du domaine. Voici la substance de ce rapport qui fait connaître exactement la nature des biens possédés en *mouqâtéa* et en *mâlikiânè*. « Les villages *mouqâtéâtı-mirıè*, dit le ministre, faisant actuellement partie de la circonscription des territoires concédés[2] aux vâlis, mouhassils et voivodes, comme à Damas, à Alep, à Diarbekir, à Mardin, à Adana, à Malatia, à Aintab, à Toqat et ailleurs, sont, pour la plupart, adjuges aux *ridjâls*[3] de la Porte ou aux notables du pays. Comme ces adjudications sont annuelles, il en résulte que les raias ne jouissent d'aucune protection, ne trouvent nulle assistance dans les moments de gêne, et que le produit de leurs travaux agricoles, de leurs vignes et de leurs

[1] Rachid, I, 200.

[2] تحت الزاملرينه داخل اولان ميرى مقاطعاتى. On ne doit pas oublier que le gouvernement des provinces, dans ses divers degrés, s'acquérait moyennant *finance*. (Voy. année 1099)

[3] صنو رجالى « les principaux fonctionnaires de la Porte » (Djevdet, IV, 399.)

champs ne suffit pas pour payer l'intérêt usuraire des sommes qu'ils ont été forcés d'emprunter ; que, d'autre part, les adjudicataires ne se voyant investis de la *possession* que pour une année ou deux, lui font rendre tout ce qu'elle peut donner. Il en résulte que le paysan est dépouillé et malheureux, et que le trésor n'est pas plus riche. Pour remédier à cet état de choses, on pourrait vendre ces villages *mouqâtéa* pour un *mouadjèlè* proportionné à leur revenu, à la condition que l'acquéreur ne verrait pas passer son dit *mouqâtéa* à un tiers, et qu'il aurait la *possession* viagère de ce *mouqâtéa* [1]. De son côté, le concessionnaire payerait, dans le cours de chaque année, et à l'agent compétent, la redevance exigible, en trois termes. Afin de garantir ce système contre toute altération, l'exécution pratique serait placée sous la surveillance d'une commission formée du cheïkh-ul-islam, des sadréïn et du naqyb-ul-echrâf; et si un grand vizir voulait y porter la moindre atteinte, ceux-ci devraient aussitôt en informer le sultan. Aucun acte de *férâghat* « vente » ne serait dressé que du plein gré du possesseur du *mouqâtéa*, possédé ainsi en *mâlikiânè*, et qui voudrait l'abandonner [2]. Le *hudjet* « titre de vente » serait visé par les surveillants précités, enregistré, et un nouveau *bérat*, par suite d'abandon [3], serait délivré au nouvel acquéreur. Le

[1] حياتده اولدقجه مالكانه‌سنه متصرف اولمق.

[2] بر وجه مالكانه متصرف اولديغي مقاطعه‌يي فراغت مراد ايلين كمسه.

[3] قصر يددن « par le fait de l'abandon du premier ; » *qasrı ïed*, de

mâlikiânè des individus décédés serait mis aux enchères, et donné, moyennant *mouadjèlè*, aux enfants mâles du décédé, de préférence à tous autres [1].» Ce rapport, approuvé en conseil des ministres, reçut la sanction souveraine, et la vente de ces sortes de *mouqâtéa* fut prescrite aux vâlis, mouhassils et voïvodes. Les enchères eurent lieu chaque jour, à l'hôtel du grand vizir et à celui du defterdâr [2].

SULTAN MOUSTAFA-KHAN II.

Ce prince monta sur le trône le 23 djemâzi-akher, et comme le trésor n'était pas en état de pourvoir aux donatives accoutumées, on eut recours à l'expédient suivant pour se procurer du numéraire. A chaque changement de règne, l'usage était de retenir, pour frais de renouvellement de *bérat*, un mois de revenu aux bénéficiaires des vaqoufs, aux retraités, aux garnisons des places fortes, aux *douâgouiân*, et à quiconque jouissait d'un *vazîfè* «pension [3]» sur les *mouqâtéâti-mîriè*, ou en vertu d'un *bérat* souverain. Cette fois, et bien que le renouvellement ait été différé, par suite de la prochaine entrée en campagne,

même que *ferâgh*, indique l'abandon fait, soit d'une propriété immobilière, soit d'une dignité héréditaire, en faveur d'un tiers. (Cf. Djevdet, I, 234.) C'est aussi par ces deux mots qu'est désigné l'abandon fait par Selim-Guéraï de la principauté de Crimée en faveur de son fils Devlet-Guéraï (Rachid, I, 249 v°). On lit dans Djevdet (V, 276): فصر بن ومحلول نا موجود «Il n'y a ni cession, ni déshérence.»

[1] Voy. mon *Étude sur la propriété*, art. LIV.

[2] Rachid, I, 203.

[3] Cf. Budget général de l'empire ottoman pour 1863-64, annexe C.

les mutévellis des vaqoufs et les commandants des places reçurent l'ordre d'encaisser le montant de cette retenue qui s'élevait à 71 iuks et 35,400 aqtchè, et d'en faire le versement aux caisses du mîri. Les retraités et les *douâgouïân* furent seuls exceptés de la mesure. Toutefois, reconnaissant l'impossibilité absolue de distribuer, selon la coutume, les donatives d'avénement, il fut décidé de remettre seulement à chaque odjaq, et dans la forme usitée pour le payement de la solde, c'est-à-dire en divan, une somme déterminée. Le divan fut réuni au palais, et, à titre de *djulous-én'âmi*, on donna 250 bourses aux janissaires, 15 aux djèbèdjis, 5 aux topdjis et 15 à chaque odjaq des sipâh et des silihtar [1].

1107 (1696). Au moment où le sultan se disposait, le 26 chaban, à prendre lui-même le commandement de l'armée d'Allemagne, il rendit un firman déclarant que les *douâgouân* et les retraités, exceptés de la retenue précitée, mais qui avaient été contraints de recevoir leur pension en *paras*, comptés à 4 *aqtchè*, et de subir une retenue d'un tiers sur la totalité au profit de l'État, toucheraient dorénavant leur paye intégralement, et qu'à l'heureuse issue de la campagne le para leur serait compté au taux normal de 3 aqtchè [2]. Ces espérances ne semblaient pas devoir se réaliser bientôt : des ordres expédiés de toutes parts enjoignaient de percevoir, par anticipation, le *sourçat* de 1108.

[1] Rachid, I, 209.
[2] *Id.* I, 220.

1108 (1696-97). Les droits sur la culture et le débit du tabac furent élevés de 78 iuks 44,000 aqtchè, ce qui porta cette branche de revenu au chiffre total de 12,944,000 aqtchè[1]. En outre, un grand écart de titre et de poids[2] existant entre les *echrèfi-altoun* de Constantinople et ceux du Caire, le commerce ramassait les premiers pour les importer en Égypte ou ailleurs, et les écus d'or de Constantinople (*istanboul altounou*), justes de poids et de titre[3], disparaissant chaque jour de la capitale, s'y trouvaient remplacés par des *myçyr-altounou*, d'un faux poids et d'un titre altéré. En vue d'arrêter la sortie de ce numéraire, le gouvernement décréta le monnayage de *djédid-altoun* « nouveaux altoun » aux mêmes poids et titre que les anciens, mais portant l'empreinte du *toughra* impérial, et qui seraient émis au cours de 300 aqtchè, taux auquel l'État les recevrait lui-même dans ses propres caisses[4]. La légalité de ces dispositions ayant été constatée par *hudjet* « acte légal religieux, » le sultan décréta que, jusqu'à l'émission suffisamment abondante des *djédîd-altoun* à monnayer au *toughra* impérial, les pièces d'or dites *myçyr-altounou*, *eski-istanboul*, *tounous* et *djézaïr-altounou* « altouns d'Égypte, de Tunis et d'Alger, » celles que

[1] Rachid, I, 225.

[2] درهم وعیارده تفاوت کلیسی اولمغله. Le mot *dirhem* « diame » est pris ici comme synonyme de *vezn* « poids. » (Rachid, I, 226.)

[3] اول مقوله وزن وعیاری تام وخالص اولان استانبول التونی کوندن کونه قلت. Rachid, I, 226

[4] Cf. année 1102, ci dessus

les fonctionnaires (*ehli-khidmet*) apportaient des provinces dans la capitale, et enfin les pièces d'or altérées circulant dans le commerce, à raison de 110 drames d'or pour 100 altoun, seraient portées au zarb-khânè, fondues et frappées au toughra impérial, puis *coupées*[1], et émises au cours de 300 aqtchè[2].

La refonte de 1108 a un caractère organique qui lui assigne une place particulière parmi celles qui l'ont précédée; en effet, sans rechercher si les *echrèfi* de Constantinople antérieurs à cette refonte étaient exactement justes de poids et de titre, ce dont il est permis de douter, au moins pour les plus récents, l'application à la monnaie d'or frappée en Turquie, du type au *toughra*, jusqu'alors usité seulement pour la monnaie d'argent, est un fait nouveau qui, par cette sorte de contrôle, donnait aux nouveaux écus d'or un cachet typique ayant pour but apparent de leur conserver leur pureté primitive. Rachid nomme les nouveaux altoun au toughra *dinâri-djédid*[3]. De nouveaux ateliers monétaires furent établis à Smyrne et à Andrinople, et monnayèrent des *altoun* au nou-

[1] Voyez ci-dessus, chap 1er, § 2, note

[2] مصر واسکی اسلامبول وبروسه وجزایر الویلرن واهل خدمتک طشره‌دن کتوردکلری وتجار بینده متداول اولان مغشوش یوز اون درهم التون یوز عدد التون اعتباریله رایج طوغری ضربخانهٔ عامره‌یه کتوریلوب قال اولندقدنصکره طغرای شریف اوریله سکه‌لنوب اوچیوز اقچه‌یه رایج اولمق اوزره قطع Rachid, I, p. 226.

[3] Djevdet, V, 303

[4] Tome I, p. 226.

veau type, comme le *zarb-khânè* de la capitale; puis un décret prescrivit de percevoir dorénavant le *djizïè* en *djédîd-echrèfi-altoun*, au toughra impérial, au lieu des *eski-echrèfi* « anciens echrèfi, » perçus pour la capitation. Au reste, cette opération, qui fut profitable au trésor à divers titres, puisque, pour le *djizïè* seulement, elle en doubla le revenu, fit aussi découvrir une fraude pratiquée depuis plusieurs années au détriment du fisc. A l'arrivée du khaznè égyptien de cette année, le montant en fut versé au *zarb-khânè*, pour être converti en nouveaux *altoun*, et l'on constata sur les 200 bourses, total de l'*irçâlïè*, un déficit de 78 bourses *roumi*; les réclamations adressées au gouverneur de l'Égypte firent reconnaître que le même déficit existait depuis plusieurs années, depuis l'époque où Iouçouf-agha dirigeait l'hôtel des monnaies du Caire. Accusé d'être la cause de l'altération du titre des *altouns* ottomans, le coupable directeur fut mis à mort, et l'on confisqua ses biens [1].

Azof était tombé, le 7 mouharrem, entre les mains des Russes; une campagne contre l'Allemagne était imminente pour l'année suivante, et de nouveaux sacrifices en hommes et en argent furent im-

[1] Rachid, I, 229. Au reste, l'altération de la monnaie datait de loin en Égypte. Hammer nous apprend (VI, 213) qu'Ali-Pacha, gouverneur de cette province, en 973 (1566), avait fait venir d'Alep au Caire des ouvriers monnayeurs auxquels il fit ouvrer des dirhems ayant 30 pour cent au-dessous de leur valeur nominale. Djevdet-Efendi rapporte aussi, d'après Tatardjyq-Abdullah-Efendi, que l'altération de la monnaie se produisit d'abord en Égypte, et ne s'introduisit qu'ultérieurement à Constantinople.

posés au pays. Comme cela s'était fait à Constantinople, on demanda aux agas égyptiens trois mois de leur solde; cette dernière contribution ne produisit que 44 bourses et demie d'aqtchè.

Dans le but avoué de supprimer la monnaie d'argent étrangère, mais bien plutôt en vue d'une nouvel[illegible] combinaison fiscale, eut lieu, dans cette même [illegible]ée, la démonétisation des ghourouch au coin étranger et l'émission d'écus d'argent au toughra. En effet, dit Rachid, les *zolota*[1] et les *ècèdi* frappés au coin des infidèles avaient un agio (*bâch*) de 4 paras sur les zolota ottomans; et comme ceux-ci se trouvaient, en quelque sorte, en dehors de la circulation, le sultan décréta la démonétisation et l'envoi à l'hôtel des monnaies des anciens *zolota* et des anciens *ghourouch*, pour être remplacés par des *zolota* et *ghourouch* au toughra impérial. Les ateliers monétaires de la capitale, d'Andrinople, de Smyrne et d'Erzeroum, reçurent l'ordre de détruire les types des anciens zolota et ghourouch et de frapper de nouveaux zolota et ghourouch au coin du toughra impérial[2]. »

Le 25 ramazan, les vizirs et les ulémas furent convoqués au palais pour assister, selon l'antique usage,

[1] Cette monnaie est citée ici, pour la première fois, par les historiographes.

[2] Rachid, I, 228 v°; Djevdet, V, 303. Cf. aussi *Fraehnii opuscul. posth* pars I, lettre de M. de Khanikof, p. 334. Marsden (p. 407) dit avoir eu entre les mains un *ikilik* de l'époque, surfrappé selon l'ordonnance impériale, et qui laissait voir encore le lion de Belgique avec les lettres : ARG. PRO. BELG. sur une face, et sur l'autre, ...NS D...IUR, reparaissant sous la légende et le *toughra* surfrappés. (Cf. ci-après, année 1137.)

à la plantation des *tough* « queues de cheval » entre les deux portes du sérail[1]; c'était le premier acte de la guerre contre l'Allemagne. Peu de temps avant, le bostandji-bâchi venait d'être condamné à une amende de 30 bourses, au profit du trésor, en punition d'avanies dont il s'était rendu coupable sur les raïas des villages traversés par lui, lors d'une enquête dont il avait été chargé en Anatolie[2].

1109 (1697-98). Pour des motifs semblables, le gouverneur du Kurdistan, accusé par ses administrés, fut jugé, condamné à mort, et n'obtint la vie sauve que par la confiscation de ses biens, et entre autres de 174 bourses d'aqtchè versées au trésor. D'autres confiscations eurent encore lieu dans le cours de la même année[3].

Malgré les défenses dont il avait été l'objet, l'usage du café s'était bientôt répandu en Turquie; notre auteur avance que la consommation de cette denrée s'élevait à plus de 4,000 bourses par an. En vue de maintenir les défenses existantes, sultan Suleiman avait frappé cet article d'un droit de douane, qualifié *bid'at* « innovation, » exigible dans les douanes de Constantinople, de 8 paras *sâgh* « bonne monnaie » par oque, pour les musulmans, de 10 pour les *kèfèrè*, et de 6 paras *sâgh*, à Andrinople, pour les uns et pour les autres. Sultan Moustafa II institua spécialement un nouveau service douanier pour le café, et

[1] قو اراسنه.
[2] Rachid, I, 230.
[3] *Id.* 236.

taxa cette marchandise, en sus de la douane, d'un droit de 5 paras par oque, dit *bid'ati-qahvè*.

Malgré divers succès obtenus sur terre et sur mer, les dépenses de toute sorte ayant entièrement absorbé les ressources, et les frais extraordinaires destinés à soutenir la guerre contre l'Allemagne et Venise dépassant les revenus prévus, on eut recours à une contribution personnelle, proportionnée aux moyens de chacun, savoir : le qaïmmaqâm, à Constantinople, le djèbèdji-bâchi, le substitut du defterdâr de la capitale, le ministre du zarb-khânè, l'*émîn* de l'arsenal, le *mîr-akhori-çâni*, l'*istanboul-agacy*, le *qapou-kiahia* d'Égypte et l'*ihtiçâb-agacy*, pour 42 bourses. L'excédant de recette des vaqoufs eut à fournir 137 bourses; sur le *djâïzè* donné au grand vizir pour obtenir le gouvernement d'Égypte, on en prit 50; et sur les *avâïd*[1] attribués aux autres vizirs, 60 bourses[2]. La paix de Carlowicz, conclue avec les quatre puissances *infidèles*[3], le 24 redjeb 1110 (29 février 1699), permit au sultan de faire remise aux populations (*réâïa*) de l'empire de 3,085 bourses d'aqtchè, dues par elles pour arriérés de subsides de guerre; il interdit en outre aux pachas de réclamer, à l'avenir, aucun impôt extraordinaire, tel que *devr, khil'at, zakhîrè-pahâ*, etc. « indemnité de tournée, de vivres et autres; » en échange, il donna à chaque vâli de Rou-

[1] Pluriel de *aâdet* « coutume, usage. » (Voy. Izzi, 52.)

[2] Rachid, I, 237.

[3] L'Autriche, la Pologne, Venise et Rome. Rachid ne donne que le texte des traités conclus avec les trois premières puissances.

mélie, d'Anatolie, de Qaraman et de Sivas, des *khâs* de 25 ïuks d'aqtchè[1]; de plus, et vu l'impossibilité où la durée de la guerre mettait les raias de Belgrade et de Temesvar de payer le *djiziè* de l'année suivante (1111), le sultan leur en fit la rémise[2].

Il semble que le fait seul de la paix ait rendu subitement la prospérité au trésor; un *khâs* annuel de 8 *ïuks* est attribué à Selim-Guéraï, khan de Crimée, démissionnaire; l'État contribue à la reconstruction des casernes incendiées des janissaires[3]; les ambassadeurs étrangers se succèdent à Constantinople; l'envoyé polonais reçoit, pour *argent de poche*, une allocation quotidienne de 50 *ghourouch*, à celui du tzar, arrivé en 1112 (1700-1) pour traiter de la paix, on attribue 100 *zolota* par jour, à son premier secrétaire, 60, à l'envoyé extraordinaire[4] de la Ré-

[1] Rachid, I, 248 v°

[2] *Id.* 250.

[3] *Id.* 249 v°.

[4] *Eltsi* (Schmidt, *Worterbuch*) désignait, chez les Mongols, un hérault, un commissaire ou personnage envoyé en mission spéciale (Mirkhond et d'Ohsson, *Hist des Mong.* IV, *passim*, et *Hist Seldschuk.* p. 91), de même, *iltchi*, dans le style de la chancellerie ottomane, désignait les ambassadeurs et envoyés extraordinaires non résidents; ceux-ci étaient dits *bâlios* استانهٔ سعادتده بالیوس نامنده بر ایلچی مقیم اولمق دأب قدیم اولمغله « Il était d'usage ancien qu'un *iltchi*, dit *balios*, résidât à Constantinople » C'est sous ce dernier nom que l'historiographe désigne les ambassadeurs résidents de France et d'Angleterre. (Voy Soubhi, 184) Vâcif désigne l'ambassadeur résident par le terme *iqâmet iltchici*. A cette époque, la résidence de l'ambassadeur de France était encore, selon l'historiographe, à Galata (I, 251 v°, 261).

publique et du doge, 120 zolota par jour, en outre de l'hôtel qui lui fut préparé à Galata, et où il fut conduit le 21 djemâzi-ewel; enfin, à l'ambassadeur autrichien, arrivé en chaaban, 150 ghourouch de *khardjlyq* « argent de poche » journalier, en sus des rations considérables de vivres dont Rachid donne le détail.

1113 (1701) Le 3 redjeb, le *surrè* « subvention » des *lieux saints* part d'Andrinople; le *surrè-émîni* « dépositaire de la subvention » reçoit 5,000 ghourouch pour ses frais de route [1].

L'exploitation (*mouqâtéa*) des mines d'argent et de cuivre de Gumuch-khânè, province de Trébizonde, est convertie en *émânet* « régie, » avec défense d'exportation ou de vente au commerce, l'argent provenant de ces mines devant être consigné au zarb-khânè, et le cuivre à Tophana [2].

Durant la fin de cette année, et jusqu'au 6 ramazan suivant, où Rami-Pacha, précédemment *réïçul-kuttâb*, et déjà renommé comme diplomate et comme écrivain, fut élevé au grand vizirat [3], l'histoire n'offre, au point de vue spécial qui nous occupe, que diverses confiscations particulières et un envoi de fonds au gouverneur de Bagdad, pour vaincre l'insurrection qui avait éclaté dans cette province. Dès son entrée aux affaires, le grand vizir, assisté du grand amiral et du directeur général de l'artillerie, examina minu-

[1] Rachid, I, 259 v°.

[2] La grande maîtrise de l'artillerie (*Id* 260.)

[3] *Id* 272, cf. Hammer, XIII, 7

tieusement ces deux chapitres du budget et parvint à y introduire des économies; il se fit présenter ensuite les registres de comptabilité des defterdârs, trouva moyen d'en réduire les dépenses, et de faire profiter l'État du bénéfice réalisé jusqu'alors par le defterdâr[1], à son propre avantage.

1115 (1703). Dans le but de développer l'industrie indigène et d'affranchir, sous ce rapport, son pays du joug étranger, Rami-Pacha encouragea la fabrication des étoffes de drap et de soie[2]; mais il ne put conduire à bonne fin l'accomplissement de ses vues, car une simple émeute, promptement réprimée, des djèbèdjis qui refusaient de s'embarquer pour l'expédition de Géorgie, avant d'avoir reçu l'arriéré de solde, s'élevant, pour les uns, à cinq, pour les autres, à dix trimestres, fut le prélude d'une insurrection plus considérable, ayant les mêmes motifs, et qui aboutit à la déposition de sultan Moustafa[3].

SULTAN AHMED III.

Proclamé le 10 rebi-akher 1115 par la milice insurgée, à laquelle s'étaient jointes, en grande partie, les forces réunies par le grand vizir, qui du reste prit la fuite, sultan Ahmed, après la cérémonie du *bei'at* « hommage, » fit planter les queues de cheval devant son palais, comme indice de son prochain

[1] Rachid, I, 274.
[2] *Id.* 275.
[3] *Id* I, 275 v°, II, 3 v°

départ pour la capitale, selon le désir des milices. Toutefois, comme il voulait se rendre à la tente qu'il avait fait dresser à quelque distance, les insurgés s'y opposèrent, en déclarant que le sultan ne bougerait pas de place avant de leur avoir payé et l'arriéré et les donatives d'avénement : « Mon trésor est le vôtre, dit le prince à ses soldats, et vous savez que celui que j'ai reçu ne contient pas un *aqtchè ;* cependant, fiez-vous à ma parole; et, s'il plaît à Dieu, je vous satisferai dans quelques jours. » Comme on n'était pas encore à l'époque de l'adjudication des *mouqâtéa*, le defterdâr ne savait comment se procurer 250 bourses d'arriéré et 3,688 autres bourses de donatives; malgré tout, son habileté, assistée de 1,000 bourses tirées de l'*endéroun*, parvint à résoudre la difficulté, et il donna aussi en *havâlè* plus de 1,000 bourses aux garnisons des frontières pour donatives d'avénement[1]. Peu après, vint le tour des bostândjis, auxquels il était dû huit trimestres, ou 320 bourses; les *havâlè* qu'on leur remit ayant éprouvé du retard dans l'encaissement, ils se soulevèrent et réclamèrent le payement de leur solde, qui leur fut acquitté; mais, en même temps, et par un acte de vigueur qui n'avait pas de précédent, 773 hommes des plus mutins furent chassés du corps, et remplacés au moyen du *devchirmè* « levée[2]. »

[1] Rachid, II, 18, 19

[2] *Id* 21 v°, 22. (Voir Qoutchi Bei, III, p. 7.) Selon Hammer (IX, 326), la dernière levée d'enfants chrétiens aurait eu lieu en 1048 (1638).

Une autre mesure fut encore la conséquence de cette sédition : il était d'usage, depuis un certain temps, de ne payer intégralement que la solde des janissaires; les autres odjaq recevaient leur solde, partie en numéraire, partie sur les rentrées probables des provinces; mais un firman ayant promis, lors des derniers événements d'Andrinople, de payer en numéraire (*naqyd*) la solde (*aloufè*) des différents corps, conformément à l'*idjmâl* présenté par les *ridjâl* « chefs [1] » de chaque corps, le defterdâr prit des mesures pour satisfaire aux termes du firman, et, malgré les difficultés, il parvint à réunir 2,600 bourses en numéraire, montant de la solde due aux milices [2].

Par suite de la surveillance exercée sur les différents services, une enquête fut ordonnée sur la comptabilité des cuisines impériales, gérée, depuis quatre ans, par l'ex-defterdâr Mouhcin-Zâdè-Mehemmed-Efendi; elle eut pour résultat la restitution, par cet agent, de 870 bourses au trésor.

1116 (1704). Comme cela avait eu lieu antérieurement pour les monnaies d'un plus grand module, les paras, monnayés au zarb-khânè de Constantinople au titre de 70, ne l'étaient qu'à 60 au Caire [3]; aussi la spéculation, saisissant cette oc-

[1] اوجاق رجالى Djevdet, I, 179.

[2] Rachid, II, 25.

[3] ضربخانهء عامره ده قطع اولنان پاره بمش درهم عيارى ومصرده قطع اولنان التمش عيارى اولوب عيارده اون درهم نقاوتى اولمغله c'est-à dire « ayant 70/100 de bon argent et 30/100 d'alliage. »

casion, importait en Turquie les paras égyptiens et les échangeait contre les premiers. Pour parer à ce danger, le gouvernement décréta que tous les mauvais paras [1] seraient apportés à l'hôtel des monnaies, pesés et vérifiés au titre de 70, puis remboursés aux porteurs, à raison de 10 drames de beaux et bons aqtchè pour 10 drames et 1/2 de mauvais [2]; qu'ensuite, une fois le retrait de ces derniers complétement opéré, on monnayerait de nouveaux paras au titre de 68 [3]. Comme il n'y avait en Roumélie que des paras altérés, le gouvernement, afin de prévenir tout retard dans l'encaissement des impôts et toute stagnation dans les affaires, envoya une certaine quantité de numéraire à ses percepteurs des provinces, avec ordre de compter 100 drames de nouveaux paras contre 110 drames des anciens [4]. Le continuateur de Hadji-Khalfa signale cette refonte par l'indication *tashîhi-sikkè* « réforme de la monnaie [5]. »

Des *adâlet-nâmè* furent, en même temps, adressés à tous les gouverneurs de province et aux qâdis, leur enjoignant de veiller à ce que les populations ne fussent l'objet d'aucune avanie. « La justice et l'équité envers le peuple, ajoute l'historiographe,

1 زيوف ومقصوص پاره

2 يتمش درهم عيارنجه وزن وتعديل وهر اون بچق درهم زيوف اون درهم جيد وجديد پاره يه تبديل

3 التمش سكز عياری قطع اولنمق اوزره

4 Rachid, II, 33 v°.

5 *Taqvîm uttévârikh*, p. 145.

sont le principe de la force et de la puissance d'un pays; le trésor d'un prince juste et équitable est toujours plein, et son pays toujours prospère[1]. »

L'année suivante 1117 (1705), Qara-Mehemmed-Pacha, ancien gouverneur d'Égypte, fut cité à Constantinople, pour y rendre ses comptes; mis aux arrêts, dans les premiers jours de chaoual, dans la seconde cour du sérail, il devait y rester jusqu'à l'entier remboursement de 600 bourses dues par lui sur l'*irçâliè;* mais, comme il était hors d'état de payer cette somme, il fut nommé, dans le courant du même mois, gouverneur de Saida, moyennant payement immédiat de 100 bourses, et, successivement, de 100 autres chaque année, jusqu'à extinction, sur le revenu de son gouvernement[2].

Dans les provinces, le numéraire n'était pas plus abondant que par le passé; à Basra, l'impôt de la terre était perçu en *abbâci*, comptés à 40 aqtchè l'un, le *touman* à 16 *zolota-ghourouch*[3].

Nous avons vu plus haut les malversations de l'intendant général du service de la bouche; on avait cru remédier à cela par le moyen employé

[1] Rachid, II, 36 v°.

[2] *Id.* p. 44.

[3] Rachid (II, 47 v°) écrit هر فرق اقجه‌له بر عباسى وبهر اون الى غروس بر دوله‌يه بر تومان, je lis *ghourouch-zolotaia;* l'*abbâci* était l'écu d'argent de Châh-Abbâs le Grand et ensuite de Châh-Abbâs II. (Tavernier, III, 19; IV, 3 5; et Fraehnii *Recensio numm. Muhammed.* 461.) Au temps de Tavernier (I, 167), «l'*abbâci* valait 18 sous 6 deniers de France»; au rapport de Chardin (IV, 273), 18 sous, et 50 *abbâci* égalaient un toman

pour les dépenses de la connétablie et celles d'Eski-Séraï, en fixant la quotité de ces fournitures par un état revêtu du khatt impérial, et déposé au bureau de la comptabilité générale (*bâch-mouhâcèbè*), afin de pouvoir contrôler les mémoires présentés ultérieurement par les preneurs avec celui-ci; mais si la quotité des fournitures était fixée, le prix de celles-ci ne l'était pas, et il en résultait, à chaque règlement de compte, une surcharge pour le trésor. On décida alors qu'à l'avenir le prix des fournitures serait établi, dans ce même état, au taux du *narkh* « maximum, cote officielle, » et que, sur le total, les fournisseurs jouiraient de la bonification d'un dixième pour recouvrement, indemnité et frais.

Une modification fut également apportée à la délivrance des *khaznè-tezkèrèci*[1] « bons du trésor », portant *havâlè* « assignation de payement[2] » sur les provinces; il fut décrété que copie de chacun de ces bons, avec le nom des localités sur lesquelles ils étaient assignés, serait inscrite sur un registre spécial, soumis à l'approbation du grand vizir; qu'ensuite ces *tezkèrè*, ordonnancés par le defterdâr, ne recevraient le *pendj* et le *sahh* « visa » du vizir qu'après récolement avec ledit registre[3].

[1] Voyez ci-dessus, année 1053.

[2] Comme on le verra plus bas, les *khaznè-takvîli* portaient aussi *assignation* du payement de la somme indiquée sur le titre à une époque déterminée. (Voyez année 1272.)

[3] Rachid, II, 50.

§ 6. 1126-1143. DAMAD-ALI-PACHA; DÉSORDRES ADMINISTRATIFS; SUPPRESSION D'UN BUREAU MINISTÉRIEL; EXTENSION EXAGÉRÉE DU SYSTÈME DES *MÂLIKIÂNÈ;* RÉFORME DES VAQOUFS; ENVOI À LA MONNAIE D'OBJETS PRÉCIEUX DU KHAZNÈ; RESTAURATION DES MONNAIES AU TYPE DU *TOUGHRA* ET À CORDON; VIZIRAT DE DAMAD-IBRAHIM-PACHA; ÉCONOMIES; DISPARITION DU NUMÉRAIRE PAR LE FAIT DE L'AGIOTAGE; PAYEMENT DE L'ARRIÉRÉ DE SOLDE; RÉDUCTION DES DÉPENSES; PROSPÉRITÉ DU TRÉSOR; TRAVAUX PUBLICS; DEUXIÈME ÉLÉVATION OFFICIELLE DU CHANGE DE L'*AQTCHÈ* PAR RAPPORT AU *GHOUROUCH.*

Pendant une période de près de dix années, qui comprend celle des revers de Charles XII dans sa lutte avec le tzar, la retraite de ce prince en Turquie, et la prise d'armes de cette dernière puissance, qui aboutit au traité du Pruth, bientôt déclaré nul, puis confirmé par une nouvelle paix signée à Andrinople (1127 = 1714), l'histoire ne présente aucun fait saillant dans l'administration économique du pays. Le defterdâr fut souvent changé, mais les milices furent payées régulièrement ou à peu près, et l'on n'a guère à remarquer que le remplacement de la forme *mâlikiânè*, appliquée à la perception de l'*âdèti-aghnâm*, par l'adjudication annuelle (*mouqâtéa*), en laissant cependant aux titulaires des *mâlikiânè* la jouissance de leur concession jusqu'à l'entier recouvrement par eux de l'anticipation (*pîchîn*) qu'ils avaient versée au trésor[1]; puis, la réforme du *mouhâcèbèï-anadolou*, dont les écritures (*qouïoud*) avaient présenté de graves irrégularités. En effet, la commission d'enquête nom-

[1] Rachid, II, p. 102 v°.

mée *ad hoc*, et dont les travaux durèrent six mois, constata la falsification des écritures, l'inscription, sans *sened* «titre,» de divers *uloufè* et *vazîfè;* le maintien d'*èçâmè* supprimés par firman; l'allocation de *téraqqy*, au simple gré des employés de ce bureau; l'absence de toute trace d'un seul revenu inscrit comme *mahloul*, ou du firman ordonnant de disposer de tout ou partie de tels *mahlouls* en faveur d'hommes sortant de l'odjaq ou de tels autres y ayant droit; ailleurs, enfin, le *ïevmïè* affecté à tel titulaire était porté comme *mahloul*. On constata ainsi l'existence de deux mille quatre cents titres faux ou altérés, représentant une dépense quotidienne de 17,508 aqtchè, ces titres furent supprimés, à l'exception de trois cent quatre-vingt-cinq, qu'on laissa à des individus sortant de l'odjaq ou ayant des droits réels. Le chef de ce bureau et le *kècèdâr*[1] furent exilés; on supprima le bureau, et ses attributions furent réparties entre les autres *qalems*[2].

Le corps de *guédiklu-zâim*[3] appela aussi les réformes du grand vizir; recrutés parmi les *mutéferriqas*, les *kiâtibs* et les *tchâouchs*, les hommes de ce corps ne devaient jamais, selon les termes de leur *berat*, s'éloigner de la personne du grand vizir, soit en guerre, soit en paix, afin d'être constamment à ses ordres. Malgré cela, le vingtième des *guédiklu*,

[1] Celui qui délivre les diplômes.

[2] Rachid, II, 107.

[3] Voyez mon *Étude sur la propriété*, n° 378 et suiv.

tout en observant strictement la clause de ne pas aller à l'armée sans le grand vizir, ne faisaient pas même leur service à Constantinople; et, lorsqu'il y avait la moindre mission à remplir dans les provinces, le kiahia du vizir était obligé de recruter, moyennant un minime salaire, les gens du bazar et du marché. Damad-Ali-Pacha réforma ces abus; et, sauf une douzaine de ces *quédiklu-zâim*, qui étaient réellement *kiâtibs*, les autres furent obligés de faire leur service militaire à la Porte, avec les *mutéferriqas* et les *tchâouchs*[1].

Peu après l'entrée en campagne de l'armée expéditionnaire destinée à opérer en Morée, le grand vizir fit également reviser les rôles des sipâh et des silihtar. Cette opération (*ioqlama*) se faisait à l'issue de chaque expédition, dans une localité déterminée; mais, depuis la nomination au commandement des six beuluks de Qara-Osman, leur chef actuel, qui déjà avait plusieurs fois occupé cet emploi, l'ancien usage du *ioqlama* était tombé en désuétude, sous le prétexte que ce chef connaissait bien son personnel. Il en résultait qu'à l'époque du *sergui*, Qara-Osman prélevait sur l'*ouloufè* 20 à 30 bourses qu'il répartissait entre les *ridjâls* de l'odjaq dont les poches étaient pleines d'*èçâmè;* et qu'ayant voulu, un jour, rogner à son profit la portion de ceux-ci, il provoqua un ordre du grand vizir, lui prescrivant de faire comparaître, en personne, les porteurs d'*èçâmè*, *odjaqly* ou au service des grands de l'État.

[1] Rachid, II, 108

Aussi rusés que leur chef, ceux-ci envoyèrent au *dâïrè* jusqu'à cinq et dix hommes de leur maison; et, de la sorte, les cadres se trouvèrent au complet[1]. Dans ce même but de réforme, Damad-Ali-Pacha, dès son entrée aux affaires, avait promis un *téraqqy* à quiconque viendraît lui dénoncer un *mahloul;* et, par ce moyen, il en découvrit beaucoup au *ioqlama* d'*Istifè*. Il supprima aussi totalement la modalité du *bozma*[2], chaque porteur d'*èçâmè* devant être présent; tout *èçâmè* non présenté par le titulaire était réputé *mahloul* ou *séfer-néïâmed* « réfractaire; » et l'on procéda ainsi à la rectification générale des *èçâmè*[3].

Le 25 chaoual suivant, un trimestre fut payé aux milices dans l'*outâgh* du grand vizir, selon la coutume, le *sergui* des sipâh et des silihtar fut tenu en présence du grand vizir, avec l'ordre formel de ne recevoir que les *èçâmè* présentés par les titulaires eux-mêmes; les chefs de corps tentèrent, mais en vain, d'éluder l'ordre viziriel; la fraude fut découverte et punie sévèrement[4].

L'attention du grand vizir se porta aussi sur les

[1] Rachid, II, 111 v°.

[2] « Prélèvement en bloc. » On lit dans Rachid (II, 125): « En temps de paix, les sipâh et silihtar, n'étant pas présents au corps et ne jouissant pas d'une solde suffisante pour couvrir leurs frais d'aller et de retour de la capitale à leur résidence, furent obligés, moyennant commission, de laisser leurs *èçâmè* entre les mains de leurs chefs. De là vint l'abus, et il fut impossible, plus tard, de distinguer les *èçâmè* *mahloul* de ceux touchés ainsi par procuration. »

[3] Rachid, II, 125.

[4] *Id.* p. 130.

abus introduits dans l'application du système des *mouqâtéa*, dont il a été parlé plus haut. En effet, et selon le rapport dressé, avec l'approbation du grand vizir, par le *defterdâri-chiqqy-ewel*, on ne s'était pas borné à la conversion en *mâlikiânè* des *mouqâtéa* de Damas, d'Alep, de Diarbékir, et autres lieux, comme le portait l'ordonnance de sultan Moustafa [1]; « peu à peu, dit le rapport, on a étendu la mesure à tous les *mouqâtéa* du *mîri* en général, et non-seulement aux *mouqâtéa* d'une certaine importance (*âghyr-mouqâtéa*), mais même à des choses qui ne sont nullement *mîri*, telles que la charge de kiahia des portefaix, des *qâïqdji* et d'autres *esnâfs*; quiconque a un peu d'argent achète aussitôt quoi que ce soit en *mâlikiânè*, en jouit comme de sa propriété personnelle, et finit par refuser d'acquitter les droits dus par lui au mîri à raison de cette propriété, prétendant que l'État ne peut la lui enlever et la donner à un autre. Quant aux *mouqâtéâti-mîrïè*, ils ne sont pas adjugés par le defterdâr, mais annuellement, et à tour de rôle, entre une quinzaine de *maltézims* « fermiers » qui vivent de ce revenu. » Puis, invoquant contre les *mâlikiânè* les mêmes raisons données autrefois en leur faveur, le ministre ajoute « que le *possesseur* du *mâlikiânè* cède, moyennant bénéfice, sa concession à un autre, et celui-ci,

[1] Voyez ci-dessus, année 1106. Ce fait est placé, précédemment, sous le règne d'Ahmed II; mais il paraît résulter du dire actuel de notre auteur que, si le rapport fut fait sous Ahmed II, le firman en prescrivant l'exécution ne fut rendu que sous Moustafa II, son successeur.

de la même façon, à un nouvel acquéreur, de sorte que la propriété est frappée de charges pesantes qui retombent sur les contribuables. De plus, comme le *mâlikiânè* est *serbest*[1], les opprimés ne peuvent espérer ni la protection des vâlis, ni celle des qâdis; et ceux-ci, de leur côté, voyant leurs revenus amoindris par ce régime, n'épargnent au paysan nulle vexation, nulle avanie.» Sur les conclusions de ce rapport, un firman prescrivit le maintien des anciens *mâlikiânè*, créés par sultan Moustafa, et la suppression de tous ceux de création postérieure; ces derniers furent replacés sous le régime d'adjudication dit *iltizâm*. Toutefois, un délai de trois années fut accordé aux détenteurs de *mâlikiânè* qui ne seraient pas encore rentrés dans leurs avances; au bout de ce terme, leurs *mâlikiânè* devaient être soumis à la loi commune[2].

1128 (1715-16). En sa qualité *stipulée*[3] de *mutévelli* «administrateur» des vaqoufs impériaux, le sultan nomma, par *bérat*, l'ancien qâdi d'Andrinople, San'oullah-Efendi, inspecteur de ces vaqoufs, avec mandat d'en surveiller la comptabilité; puis, les détachant du *mouhâcèbèi-harèméïn*, dont ils avaient fait partie jusqu'alors, il les annexa au bureau dit *kutchuk-evqâf-qalemi*, ainsi que tous les va-

[1] Ce mot, dans la technologie *possessoire*, indique une propriété territoriale, ou mieux feudataire, affranchie de certains droits régaliens, et soustraite à la justice ordinaire.

[2] Rachid, II, 138 v°; voyez aussi plus haut, année 1127.

[3] Voyez mon *Mémoire sur les biens de mainmorte* (*Journ. asiat.* novembre-décembre 1853, p. 391 et suiv.).

qoufs impériaux de Constantinople, d'Andrinople, de Brousse et autres lieux, et il donna à ce bureau le titre de *mouhâcèbèï-evqâf*. L'excédant des dépenses, *stipulé* dans l'acte constitutif du vaqouf[1], devait être versé dans le *dolâb* « caisse » du *harèmèïn*, et l'on ne pouvait en disposer que sur un rapport au sultan, revêtu de son homologation[2].

Malgré les succès obtenus en Morée et la régularité apparente apportée au payement de la solde la crise monétaire, arrêtée un moment par la refonte organique de 1108, n'avait pas cessé; et même les *altouns* et les *paras* monnayés[3] au zarbkhânè de la capitale n'étaient pas exempts d'une certaine altération du type primitif.

Voulant remédier à cet état de choses « qui, dit Rachid[4], était une véritable honte pour le pays, » le sultan décréta, le 5 djemàzi-ewel, une nouvelle refonte, sur les bases de celle de l'an 1108. « Ces *altouns*, dit le firman, seront supérieurs, de poids et de titre, à l'*altoun* vénitien[5]; ils pèseront 110 drames les cent pièces[6], auront un *cordon*

[1] Voyez mon mémoire précité, p. 386 et suiv.

[2] Rachid, II, 139 v°.

[3] Littéralement « coupés. » (Voyez plus haut, année 1108.)

[4] Rachid, II, 142 v°.

[5] تمام وزن وعيارنده بداء بين الناس معتبر ومقبول اولان وندیك الوندن تامّ الوزن وخالص العيار اولوب Le titre du ducat vénitien étant de vingt-trois carats et demi (Djevdet, V, 226), le *djédîd-altoun* devait être à celui de vingt quatre, indiqué d'ailleurs plus loin, année 1137.

[6] يوزى يوز اون درهم كلمك اوزره Rachid, II, 142 v°; ce qui

sur la tranche; les bords de la circonférence seront ornés d'un grènetis à la constantinopolitaine [1], le champ sera lisse et uni comme un miroir [2]; d'un côté, la pièce portera le *toughra*, de l'autre, l'inscription suivante : «frappé à Islâmbol.» Cet *altoun* aura cours à 3 ghourouch l'un [3].» Pour le distinguer du *toughraly-altoun* de 1108, celui-ci fut désigné par l'expression *sikkèï-djédîdi-zer-Islâmbol*, ou simplement *djédîd-Islâmbol* «nouvelle

mettrait la pièce au poids de 1 drame, 1 qyrat, 2 grains, 40/100[es] de grain.

[1] كنارى زنجيرلو و دائره سنك اطرافى رومى نقشلى Rachid, *loc. laud.* et ci-après année 1137. (Cf. sur l'opération devant produire le cordon sur la tranche, Sam. Bernard, *loc. laud.* 487.)

[2] اورته سى آيينه كبى مصيقل ومجلا *Id.* Conférez ci-dessus année 1108 et chapitre I[er], paragraphe ALTOUN.

[3] اوچ غروشه رائج اولمق اوزره التون وپاره قطع اولنمق اوزره فرمان Je n'ai pas à ma disposition une copie manuscrite de Rachid qui me permette de contrôler l'exactitude du texte imprimé. Dans l'affirmative, cette proportion, qui donnerait le chiffre nominal du chérîfi-altoun de 1102, reproduirait aussi celle du *dirhem* au *'dinar* citée plus haut, chapitre I[er], paragraphe AQTCHÈ. La refonte d'Ahmed III fut remarquable par l'élégance de la forme et la pureté du titre; on a vu ci-dessus que les écus d'or de ce prince furent dits *fondouq*; selon Djevdet-Efendi, on monnaya simultanément, sous ce règne, des *zer-mahboub* et des *fondouqs*, de titre, poids et valeur semblables, ce qui se comprend, le type, comme il a été dit au paragraphe ALTOUN, étant différent. Djevdet ajoute qu'il y eut des pièces de 2, 3, 4, 5, 7 et 10 *fondouqs*; je n'ai pu vérifier ce dire; mais le *iuzluk-médjidiè* actuel étant égal à 2 *fondouqs* (Djevdet, V, 304), et ayant pour multiples des pièces de 250 et de 500 piastres, les dix *fondouqs* d'Ahmed III représentaient, en poids, le *bech-iuzluk* d'Abd-ul-Medjid.

monnaie d'or de Constantinople, nouveaux constantinoples[1]. »

1130 (1717). La reprise des hostilités avec l'Allemagne ne fut pas heureuse; il fallait préparer de nouvelles ressources, et, comme cela avait déjà eu lieu plusieurs fois, le sultan eut recours au trésor intérieur, et remit, au commencement de l'année, à son silihtar Ibrahim-Aga, un firman enjoignant au qaïmmaqâm, à Constantinople, de faire retirer, par l'entremise du porteur : 1° 615 oques 172 drames d'argent du *Boudroum-khaznècy*, au nouveau sérail; 2° 205 oques 427 drames du même métal, ouvré vieux, de l'*ifrâz-khaznècy* « garde-meuble; » et de faire porter le tout au zarb-khânè, pour y être converti en numéraire[2].

Des mesures du même genre furent prises pour faire contribuer les dignitaires et fonctionnaires publics aux charges de la guerre, dans une proportion équitable. L'armée ottomane éprouva toutefois un grand désastre sous Belgrade, et cette ville échappa à la domination turque. Dans ces conjonctures, Damad-Ibrahim-Pacha, sûr de la conclusion prochaine de la paix et jouissant de toute la confiance du souverain, accepta le vizirat qu'on lui offrait depuis longtemps; il reçut les sceaux le 8 djemâzi-akher (9 mai 1718). La paix fut signée, le 21 juillet suivant, à Passarowicz, entre la Porte, l'Autriche et Venise.

1131 (1718-19). L'entrée aux affaires du nou-

[1] Cf. ci-dessus, année 1108.

[2] Rachid, II, 190 v°.

veau grand vizir se fit sentir bientôt par un meilleur état du trésor; et, de djemâzi-akher, date de sa nomination, jusqu'à mouharrem 1131, où les milices reçurent leur solde, Damad-Ibrahim-Pacha était parvenu à réaliser, uniquement sur ce seul chapitre, un boni de 1,500 bourses pour le trésor, en réduisant, ce qu'on avait regardé jusqu'alors comme impossible, le chiffre de la milice. Grâce à ces dispositions, marquées au coin d'une conduite sage et habile, Damad-Ibrahim-Pacha, malgré le désastre de Belgrade et les revers maritimes, et tout en ayant à faire des dépenses considérables pour remettre l'armée et la flotte sur un pied respectable, ne dépensa pas plus de 5,000 bourses pour cet objet, tandis que, ayant tout le matériel nécessaire, on en avait dépensé 23,000 pour l'expédition de Morée, et 24 à 25,000 dans les autres campagnes[1]. Le grand vizir pourvut en outre au payement d'un arriéré considérable, dû aux garnisons des frontières (*serhaddât*), répara les fortifications de Nich et de Widin, bâtit la bibliothèque du sérail, dont le sultan posa solennellement la première pierre en rebi-akher, et satisfit enfin à de nombreuses et multiples dépenses. Il est vrai qu'il apportait lui-même une grande surveillance à l'encaissement des revenus publics, comme cela eut lieu, entre autres, pour Chio, dont il fit dresser le cadastre. Jusqu'alors, cette île avait échappé au payement des droits régaliens, comme douane, timbre, péage, etc.

[1] Rachid, III, 19.

moyennant 100 à 200 bourses qu'on envoyait en présent aux *vukélâï-devlet* « ministres[1]. »

A cette époque également, la Porte échangea diverses ambassades avec les puissances étrangères; elle envoya des représentants en Perse et en Allemagne, reçut celui du tzar, puis l'ambassadeur de l'Empire, auquel, soit en vivres, soit en numéraire, il fut compté, pour ses dépenses de poche, de la frontière jusqu'à la capitale, une somme de 39,596 *ghourouch*, fournie par les habitants des localités traversées par l'ambassade, et à valoir sur leurs impositions[2]; en outre, il fut alloué à l'ambassadeur, dès le jour de son arrivée dans la capitale, et selon la quotité réglementaire, des rations de vivres qui lui étaient remises, soit en nature, soit en valeur, à son choix, proportionnellement aux fournitures qu'auraient dû lui faire le *matbakh-émîni*, le *qassâb-bâchi*, l'*arpa-émîni* et l'*istamboul-agacy*, pour la somme totale de 20,345 aqtchè par jour. Le *khaznèï-âmîrè* fournissait encore 150 ghourouch chaque jour; il en avait payé, pour ameublement de la résidence de l'ambassadeur, 763; pour réparation des bâtiments, 70; plus, et pour location de vingt-deux maisons louées pour l'ambassadeur et sa suite, à Galata, aux Quatre-Rues, 1,542 par jour; enfin, 540 par jour de frais de *saqqa*, *machaaldji* et *mehter;* soit, sans compter 1,463 ghourouch pour

[1] Rachid, III, p. 36 et 43 v°.

[2] تکالیفلرینه تقاص اولق اوزره. Voyez mon *Étude sur la propriété*, n° 345.

frais d'installation, 40,427 aqtchè par jour[1]. La dépense totale de la réception de cet ambassadeur, de la frontière à Constantinople, séjour dans la capitale et retour à la frontière compris, s'éleva à la somme de 185,520 ghourouch[2].

Les mesures dont il a été parlé plus haut, destinées à fixer le taux de l'argent et à empêcher l'exportation du métallique, n'avaient pas atteint leur but; de nouvelles fluctuations se manifestaient dans les valeurs monétaires, et, quoique le gouvernement eût fixé le prix d'achat de la drame d'argent pur, d'abord à 21 aqtchè, puis à 20, cependant, comme le cours en était, sur la place, à 22[3], les sarrafs et les fondeurs seuls apportaient des matières d'argent à l'hôtel des monnaies[4]; et, dès lors, on ne frappait plus, depuis quelque temps, ni *zolota*, ni *para*, ni *tchil-aqtchè*. D'autre part, et vu le bénéfice qu'ils y trouvaient, les marchands persans ramassaient tous les nouveaux (*djèdîd*) *zolota* en circulation, émis précédemment, et les envoyaient dans leur pays, où l'on en faisait des *abbâci*[5]. Il y avait

[1] Rachid, III, 41 v°.

[2] *Id. ibid.* 50.

[3] بوندن اقدم سيم خالصك بهر درهمى يكرمى برر اقچه النوب صاتلمق اوزره نظام ويرلمشيكن بعده يكرميشر اقچه يه المق اوزره فرمان اولنوب لكن بين الناس يكرمى ايكيشر اقچه يه النوب وصاتلوب

[4] Voy. ci-après, même année.

[5] Voy. plus haut, année 1117, note.

donc rareté de numéraire blanc, et les *zolotas* commençaient à avoir un para d'agio[1]; mais, comme cet agio n'était pas légal, il ne venait pas un seul zolota au zarb-khânè, et on n'en trouvait pas non plus chez les sarrafs ni ailleurs, bien que, dans les provinces, on n'acceptât uniquement que cette sorte de monnaie. Un conseil où furent réunis les chefs des *esnâfs* fut appelé à aviser aux moyens d'arrêter la disparition totale du numéraire blanc qui devait inévitablement avoir lieu, si la situation se prolongeait. Le résumé de la délibération fut que les anciens zolotas, monnayés aux coins étrangers, tout en ayant cours à 88 aqtchè l'un, et devant fournir 100 drames de poids par chaque seize pièces, n'en donnaient que 98[2]; que les nouveaux (*djédîd*) zolotas, monnayés au coin du sultan, donnaient juste 100 drames de poids par seize pièces; que les uns comme les autres donnaient également à la fonte 60 drames d'argent pur[3]; que, dès lors, comme ils étaient identiques de titre et de poids, le crédit dont jouissaient les anciens zolotas sur les nouveaux était donc le fait d'une erreur basée sur la prétendue pureté de titre des premiers. En conséquence, et en vue de remédier à cette différence et au trouble qui en résultait

[1] برر اقچه باش ایله کچمکه باشلیوب.

[2] اون التی عددکنوریلوب وزن ایندرلدکده تماما یوز درهم کلمك اقتضا ایدر ایکن.

[3] هر برندن التمش درهم سیم خالص ظهور ایدوب, c'est-à-dire « 60 d'argent pur et 40 d'alliage. »

dans les affaires, il fut décidé qu'on continuerait à monnayer, au titre de 60 [1], des zolotas, au cours de 90 aqtchè l'un; cela paraissait d'autant plus équitable que le prix de la drame avait été fixé à 20 aqtchè. Mais, considérant que le taux de 20 aqtchè ne pouvait convenir à personne quand il était de 22 sur le marché; que, depuis un certain temps, le zarb-khânè, ne recevant plus de métalliques, ne monnayait plus, pour ce motif, ni zolotas, ni paras; que, par suite, ceux-ci devenaient rares et disparaîtraient totalement, le conseil fut d'avis, en exceptant toutefois de la mesure les 55,000 drames d'argent pur que les sarrafs et les fondeurs étaient tenus de verser mensuellement au zarb-khânè, de fixer à 22 aqtchè la drame le prix des matières ou espèces d'argent achetées (*moubâïéa*) par le zarb-khânè, afin de faire reprendre aux métalliques le chemin de l'hôtel des monnaies [2]; et, de la sorte, le cours du zolota et le prix de l'argent se trouvant élevés de 2 aqtchè, d'émettre chaque nouveau zolota, du poids de 8 drames 1 danek 1/6e de drame, au taux de 90 aqtchè l'un. Un firman homologua ces dispositions [3].

[1] اونهدن برو قطع اولنه کلدیکی اوزره بیه التمش عیارده قطع اولنوب هر بر دانه‌سی طقسانر اقجه‌یه رائج وجوه ابله مناسب

[2] فیما بعد مبایعه اولنه‌جق سیم خالصك بهر درهم یکرمی ایکیشر اقچه النوب صاتلمق اوزره نظام

[3] Rachid, III, 42. Bien que l'orthographe employée ici par notre auteur, et plus bas (Tarif de 1138), pour le mot *dânek*, semble rapprocher ce mot du poids persan de même nom, je crois cependant

Au reste, la disparition du numéraire blanc était seulement le fait de la spéculation : l'état du trésor s'améliorait; et cela était tellement vrai qu'après avoir payé, le 6 redjeb, en *buïuk divân* « grand divan, » la solde des milices, et malgré les dépenses occasionnées par la réparation des derniers désastres et par la réception des ambassadeurs étrangers après la paix, le grand vizir put encore, grâce à sa bonne administration, payer deux *qyst* arriérés [1] du précédent règne (sultan Moustafa II). En récompense, le sultan envoya, selon l'ancien usage, à son ministre, le 14, jour où fut terminé le *sergui,* une pelisse de *semmour,* un khandjar enrichi de brillants, et un *khatt* lui exprimant sa satisfaction souveraine [2].

Des fêtes somptueuses (*souri-humâïoun*) furent données pour la circoncision (*khoutân*) des quatre fils du sultan, et pour le mariage d'une princesse avec le gouverneur de Mossoul. Commencées le 14 zilqydè, ces dernières fêtes durèrent quinze jours; elles se terminèrent par d'abondantes largesses aux milices [3]; et, dans le *nakhl-âlâï* « cortége des palmes » qui suivit la circoncision des jeunes enfants opérés en même temps que les princes, le silihtar et le tchoqadâr jetaient au peuple, à droite

qu'il faut l'entendre dans l'acception arabe, c'est-à-dire dans le sens de دانق, subdivision de la drame en six parties. (Samuel Bernard, *loc. laud.* XVI, 75; *Qâmous*, t. III, 114.)

[1] تداخل ايدن ايكى قسط. (Cf. plus haut, année 1061.)

[2] Rachid, III, 50. C'était pour la première fois, depuis Kuprulu, que ce fait avait lieu.

[3] *Id. ibid.* 63 v°.

et à gauche, des *tchil-aqtchè* « aspres brillantes, » en mémoire de l'heureux événement[1].

Le grand vizir fixa aussi à un chiffre déterminé le nombre des mîrimîrân; il s'était beaucoup accru pendant la guerre; la plupart de ces fonctionnaires, actuellement dans la misère, assiégeaient les bureaux des ministères pour obtenir un emploi. Le grand vizir donna des places aux uns, renvoya les autres dans leur pays, avec une pension de retraite, et défendit à tous de venir dorénavant à Constantinople, sans y être appelés[2].

Il s'occupa également de la réforme du corps des *serden-guetchti*, créé en 1128, pour secourir Temesvar, assiégée par les Allemands. Autrefois, quand on enrôlait des *serden-guetchti*, on leur assignait un *téraqqy* pour telle mission à remplir; après quoi, le but une fois atteint, on les employait à un service d'un autre genre jusqu'à la Saint-Démétrius. Il n'en fut pas ainsi de ces derniers, lesquels, au nombre de mille, furent inscrits *serden-guetchti* avec *bakhchîch* de 25 ghourouch, et haute paye de 15 aqtchè par homme. Le grand vizir réduisit leur haute paye à dix aqtchè[3], et il rendit aussi les autorités locales responsables de tous les méfaits qui seraient commis dans l'étendue de leur juridiction[4].

Damad-Ibrahim-Pacha renouvela les ordres déjà

[1] Rachid, III, 66.
[2] *Id. ibid.* 69.
[3] *Id. ibid.* 69 v°.
[4] *Id. ibid.* 70.

donnés par son prédécesseur pour empêcher l'émigration, dans la capitale, des raïas, qui trouvaient de la sorte le moyen de se soustraire au payement des droits de *raïet* dus par eux [1].

Si l'on en croit le rapport du *defterdâri-chiqqy-ewel* Elhâdj-Ibrahim-Efendi, extrait de ses registres, l'accroissement de revenu apporté par l'administration du grand vizir se diviserait en deux chapitres, et donnerait les résultats suivants pour la période comprise entre le 8 djemâzi-akher 1130 (mai 1718), et toute l'année 1133 (octobre 1721) :

Augmentation sur le revenu . . .	1,140,027 ghourouch.
Soit, en bourses, à 50,000 aqtchè l'une,	
Bourses *divâni*	2,736 gh. 27 ½
Épargne provenant de la régularisation de l'*éçâmè* des milices, Bourses	2,939 gh. 254 ½
Total : Bourses	5,675 gh. 282 [2]

En présence de cette prospérité inaccoutumée, le sultan ne put résister au plaisir de contempler, de ses propres yeux, toutes ces richesses et l'amas de *dinars* et de *dirhems* dont le vizir avait rempli les khaznè de l'*endéroun* et du *bîroun;* il vint en personne, le 5 rebi-akher 1135 (janvier 1723), visiter le *khaznèï-endérouni;* et, après avoir félicité le premier ministre, il lui fit remettre une pelisse de *sem-mour,* et donna également des *khila* au *defterdâri chiqqy-ewel* et au directeur du *rouznamtchèï-ewel* [3].

[1] Rachid, III, 78 v°.
[2] *Id. ibid.* 77 v°.
[3] Tchélébizâdè, 5.

En même temps le gouvernement augmentait sa marine, lançait à la mer plusieurs vaisseaux à trois ponts, formait une escadrille dans le port de Suez, réparait Azof, construisait les *bends* « réservoirs d'eau, » dans les environs de la capitale, fondait la bibliothèque impériale de Yéni-Djâmi, créait un corps salarié de *touloumbadji* « pompiers, » et réparait les murailles de Constantinople. Tranquille à l'extérieur, et surtout du côté de la Russie, avec laquelle elle avait signé un traité pour l'envahissement de la Perse et le futur partage de ce pays, la Turquie voyait la victoire suivre ses armées, et les principales villes de l'Iran tomber successivement en son pouvoir; un atelier monétaire fut établi à Tabriz, et les monnaies d'or et d'argent circulant dans cette ville, ainsi qu'à Érivan et à Tiflis, étaient frappées au coin du sultan [1].

Nous avons vu plus haut que, dans le cours de l'année 1131, les Persans avaient fait une grande importation dans leur pays des nouveaux écus blancs de Turquie, pour les convertir en *abbâci* [2]. A leur tour, les ateliers monétaires ottomans institués en Perse recueillirent les *abbâcis* persans. Ceux de bon aloi étaient surfrappés du coin (*sikkè*) ottoman sur le

[1] Tchélébizâdè, p. 13 à 77 et 83.

[2] De la même façon, c'est avec des *impériales* russes, d'abord battues en lingots, et ensuite jetées au creuset, que les Persans fabriquent leur monnaie d'or actuelle dite *touman*. (*Journal of a diplomat's three years residence in Persia*, par Eastwick, *Revue des deux Mondes*, 15 mai 1864, p. 289.)

coin persan, et avaient cours à 16 paras[1]. Quant aux *abbâcis* défectueux, ils n'étaient pas surfrappés, mais simplement fondus et coupés en *sultâni* de 16 paras, du poids exact de 7 *daneks*[2], avec demies et quarts : 8 et 4 paras. Ces mêmes ateliers monnayèrent aussi des *djédîd-altoun*, dits *zindjirekli* « à petit cordon[3], » au titre de 24 carats[4] d'or pur, les 100 pièces, au poids de 110 drames, et ayant cours chacun au taux de 400 aqtchè[5]; toutefois, ces monnaies n'étant pas entièrement conformes aux types de la capitale, le grand vizir envoya au seraskier de Tabriz et aux gouverneurs d'Érivan et de Tiflis des modèles tirés de l'hôtel des monnaies de Constantinople, afin de rétablir l'uniformité complète des types[6].

1138 (novembre 1725). En outre, pour maintenir le change des monnaies et en assurer la fixité,

[1] عجم سكه‌سيله مسكوك اولان عباسينك تامّ الوزن اولانلرينك ازالهٔ نقوشيچون اوزرلرينه سكهٔ همايون ضرب اولنوب اون التى پاره‌يه. (Voy. ci-dessus, année 1108.)

[2] وزنى تمام بدى دنك اولان اون التى پاره‌يه رائج اولمق اوزره. سلطانى قطع Comme il s'agit ici d'ateliers monétaires sis en Perse, le *dâneg* est la sixième partie du misqâl, poids de Tabriz, chaque dâneg composé de 8 « grains » *habbé*. (Voyez le *Bourhâni-qâty* au mot من. Chardin (IV, 275) dit aussi que « le *dung*, sixième partie du *mescal*, fait 8 grains, poids de carat. »)

[3] Voyez ci-dessus, année 1128.

[4] هر بريسى يكرمى درت قيراط خالص النون اولوب

[5] هر يوز عددى يوز اون درهم كلمك، وهر بر دانه‌سى دردر يوز اقچه‌يه رائج اولمق اوزره (Voyez années 1128 et 1138.)

[6] Tchélébizâdè, 83.

le grand vizir fit publier, en rebi-ewel, un firman prescrivant l'observation rigoureuse, en Roumélie et en Anatolie, du tarif ci-après, dressé avec le concours des experts et des représentants de l'autorité religieuse [1].

Djédîd-istambol-altounou, monnayé au coin du sultan, juste de poids et de titre..................	400 aqtchè [2]
Zindjirly-mycyr, « altoun cordonné du Caire. »	330
Mycyr-toughraly, « altoun au toughra du Caire »............................	315
Djédîd-ghourouch, « nouvel écu d'argent »..	120
Ses divisionnaires : $\frac{1}{2}$ à 60; $\frac{1}{4}$ à 30.	
Djédîd-zolota, « nouveau zolota »..........	90 [3]
Sâgh-para, « para de bon aloi, » à 40 l'écu-ghourouch [4]........................	//
Djédîd-aqtchè, « nouvelle aspre » à 120 l'écu-ghourouch.....................	//
Iâldiz-altounou, « ducat vénitien, » frappé au coin des infidèles....................	375 [5]
Madjâr-altounou, « ducat hongrois »......	360 [6]

[1] Cf. plus haut, année 1108.

[2] Taux du *ïâldiz altounou* dans la tarification de 1102. On remarquera ici la distinction des deux systèmes contemporains de l'aqtchè et du para, comme, à une autre époque, ceux de l'aqtchè et du ghourouch; en effet, la subdivision du *djédîd-istambol* n'offre aucun rapport divisionnaire avec le nouveau ghourouch à 120 aqtchè, tandis qu'elle présente juste le quintuple de l'ancien ghourouch à 80 aqtchè, et successivement des autres altoun.

[3] C'est-à-dire les trois quarts du ghourouch. (Cf. ci-dessus, année 1131, et chap. 1er, article *para*.)

[4] C'est pour la première fois que les historiographes établissent le rapport du para au ghourouch. (Voy. aussi Djevdet, V, 226.)

[5] Comparez ci-dessus, année 1128.

[6] Selon le *Tarif officiel des monnaies* précité, le *madjar* pèse 1 drame, 1 carat, 1 grain, et vaut, par rapport au *iuzluk-médjidié*,

Ancien *ècèdi-ghourouch*, « écu ancien, » de 8 drames et demie	144
Solia riâl-ghourouch, de 8 drames 1 danek ou — 1/6 de drame[1]	186
Qara-ghourouch, « écu d'Allemagne, » à 9 drames	181
Atyq-zolota, « ancien zolota »	88[2]
Polia-ghourouch, de 8 drames 1 danek ou 1/6 de drame[3]	173
Buïuk-lipor, de 2 drames	24
Kutchuk-lipor, d'une drame	10[4]

Le grand vizir fit aussi édicter un firman rappelant les anciennes lois somptuaires contre les dépenses occasionnées par le développement excessif du luxe, et blâmant l'inconvenance du costume des femmes dans les bazars ou sur la voie publique[5].

La conclusion de la paix avec la Perse, en sefer 1140 (1727), permit au grand vizir d'alléger les charges imposées aux populations par la guerre d'Orient, depuis près de cinq années; et des firmans, expédiés dans les provinces en rebi-akher, enjoiguirent aux autorités de supprimer la perception de l'*imdâdi-sèfèrïè*, « décime de guerre, » et de ramener

50 piastres 27 paras. Djevdet (V, 226) assigne, pour l'an 1133, aux ducats vénitiens et hongrois les mêmes valeurs que celles indiquées ici par Tchélébizâdè.

[1] Cf. chapitre premier, § 2; même poids que le nouveau *zolota*.

[2] Au coin étranger. (Cf. année 1131.)

[3] Du même poids que le *solia rial*, mais d'un titre inférieur. (Cf. chapitre premier, article *écu d'argent*.)

[4] Tchélébizâdè, p. 78.

[5] Tchélébizâdè, 95.

le chiffre des impôts *sèfèrïè* « de guerre » à celui des *hazèrïè* « temps de paix [1]. »

Cependant, malgré le lustre et la prospérité qu'il avait rendus à l'empire, par la régularité de son administration et par sa surveillance constante, à l'entrée et à la sortie, des deniers publics, le grand vizir, que la générosité et la libéralité de son caractère avaient fait comparer à l'illustre vizir de Haroun-ar-Rachid [2], mais dont les dernières mesures, relatives à la réforme de l'*uléma*, avaient sans doute préparé la chute, tomba inopinément devant une sédition populaire, au moment où, sur les nouvelles reçues de Perse, l'armée allait entrer en campagne. Il fut arrêté et mis à mort le 18 rebi-ewel 1143 (1er octobre 1730), par l'ordre de son maître et ancien ami, qui, bientôt aussi, déposé lui-même par les mutins, laissa le trône au fils aîné de Moustafa II.

[1] Tchélébizâdè, 134.

[2] Tchélébizâdè, 92 (cf. aussi Silvestre de Sacy, *Chrest. ar.* I, p. 7 et suiv.). On sait que c'est de l'administration de ce grand ministre que date l'introduction de l'imprimerie en Turquie; le firman d'autorisation est du 15 zilqydè 1139.

DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR LES TOU-KIOUE (TURCS),

EXTRAITS DU *PIEN-I-TIEN*, ET TRADUITS DU CHINOIS

PAR M. STANISLAS JULIEN.

(SUITE.)

DYNASTIE DES THANG.

Quand toutes les hordes eurent fait leur soumission, Sse-mo, qui était resté seul, fut fait prisonnier avec Kie-li. L'empereur Thaï-tsong, qui le regardait comme un homme droit et loyal, le nomma général en chef avec le titre de Yeou-wou-heou [1], et commandant de Hoa-tcheou. Il lui ordonna de prendre sous ses ordres les anciennes hordes de Kie-li et d'aller s'établir au midi du fleuve Jaune. Lorsqu'il fut sur le point de se transporter dans l'intérieur, il craignit les Sie-yen-to, et n'osa point sortir des frontières. Alors l'empereur rendit un décret par lequel il ordonnait à Kouo-sse-pen, du titre de Sse-nong-khing (président du bureau de l'agriculture), de se rendre avec un mandat officiel auprès du chef des Sie-yen-to et de lui remettre

[1] Ce titre, comme beaucoup d'autres de notre texte, est purement honorifique. Il signifie littéralement : le marquis guerrier de la droite.

DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR LES TOU-KIOUE (TURCS),

EXTRAITS DU *PIEN-I-TIEN*, ET TRADUITS DU CHINOIS

PAR M. STANISLAS JULIEN.

(SUITE.)

DYNASTIE DES THANG.

Quand toutes les hordes eurent fait leur soumission, Sse-mo, qui était resté seul, fut fait prisonnier avec Kie-li. L'empereur Thaï-tsong, qui le regardait comme un homme droit et loyal, le nomma général en chef avec le titre de Yeou-wou-heou[1], et commandant de Hoa-tcheou. Il lui ordonna de prendre sous ses ordres les anciennes hordes de Kie-li et d'aller s'établir au midi du fleuve Jaune. Lorsqu'il fut sur le point de se transporter dans l'intérieur, il craignit les Sie-yen-to, et n'osa point sortir des frontières. Alors l'empereur rendit un décret par lequel il ordonnait à Kouo-sse-pen, du titre de Sse-nong-khing (président du bureau de l'agriculture), de se rendre avec un mandat officiel auprès du chef des Sie-yen-to et de lui remettre

[1] Ce titre, comme beaucoup d'autres de notre texte, est purement honorifique. Il signifie littéralement : le marquis guerrier de la droite.

une lettre ainsi conçue : « L'empire du Milieu observe les rites et la justice; il n'a pas encore commencé à détruire les royaumes. Parce que Kie-li avait été violent et cruel, il l'a attaqué et s'est emparé de sa personne; ce n'était point parce qu'il convoitait ses terres et ses sujets. Voilà pourquoi il a établi les hordes soumises au midi du fleuve Jaune, où elles trouvent une grande abondance d'eau et d'herbages. Aussi la multitude des animaux domestiques qu'elles y font paître s'accroît de jour en jour. Maintenant, je donne de nouveau à Sse-mo le titre de Khan et je le renvoie dans son ancien pays. Les Sie-yen-to ont déjà reçu mes ordres. Ils sont supérieurs aux Tou-kioue. Les Sie-yen-to seront maîtres de tout le nord du grand désert; les Tou-kioue en occuperont la partie du midi. Gardez chacun vos frontières; n'attaquez pas et n'envahissez pas celles des autres. Si quelqu'un manque à ses engagements, j'irai moi-même à la tête de mes troupes pour le châtier. »

Alors Sse-mo se disposa à partir. L'empereur fit apporter du vin, et, ayant appelé devant lui Sse-mo, il lui parla en ces termes : « Lorsqu'on a mis une plante en terre, on est charmé de la voir croître et prospérer. J'ai fait beaucoup pour vous. J'ai nourri votre horde; vos sujets ont goûté le repos; vos chevaux et vos moutons n'ont pas été détruits. Anciennement les tombeaux de vos pères et de vos mères étaient situés au nord du fleuve Jaune; maintenant je vous rends votre ancienne résidence. C'est

a défendu par un décret de nous attaquer les uns les autres. J'ai reçu ce décret avec respect, en m'inclinant jusqu'à terre; mais les Tou-kioue changent à chaque instant et s'abandonnent aveuglément au désordre. Lorsqu'ils n'étaient pas encore renversés, ils massacraient les Chinois en masse[1]. Maintenant que Votre Majesté a détruit leur royaume, il convient de recueillir tous les hommes et toutes les femmes de leurs hordes et d'en faire des esclaves pour récompenser les hommes des Thang, et de les nourrir comme s'ils étaient vos enfants. Mais Kie-che-so a fini par se révolter. Cela prouve évidemment qu'ils ne méritent aucune confiance. Si, dans la suite, ils excitent des troubles, je prierai Votre Majesté de les exterminer. »

La quinzième année de la période Tching-kouan (641), Sse-mo se vit à la tête d'une population de cent mille personnes; il possédait quarante mille soldats et quatre-vingt-dix mille chevaux. Il commença à passer le fleuve Jaune, et établit sa tente dans l'ancienne ville de Ting-siang. Ses États s'étendaient au midi jusqu'au fleuve Jaune, et au nord jusqu'à la vallée de Pe-tao. Ses bêtes de somme et ses troupeaux prenaient un accroissement immense, et ses terres étaient d'une extrême fertilité. C'est pourquoi les Tou-kioue s'efforçaient à l'envi de s'en emparer.

Sse-mo envoya un ambassadeur et remercia l'em-

[1] Littéralement : ils tuaient les hommes du royaume du Milieu comme du chanvre (comme lorsqu'on moissonne le chanvre).

pereur en ces termes : « Vous m'avez comblé de bienfaits et m'avez mis à la tête de toutes les hordes. Je désire d'être de siècle en siècle [1] un chien de votre royaume, et d'aboyer en gardant la porte septentrionale du fils du Ciel (la porte du palais impérial). S'il arrive que les Sie-yen-to envahissent vos frontières, je désire entrer en Chine et défendre la grande muraille. »

L'empereur rendit un décret par lequel il consentait à sa demande. Mais, au bout de trois ans, Sse-mo ne put rester maître de ses sujets, qui l'abandonnèrent en grand nombre. Il en fut extrêmement confus, et, s'étant présenté à la cour, il demanda à rester pour garder pendant la nuit la porte du palais. Il reçut en outre le titre de Yeou-wou-weï-tsiang-kiun (général de la garde de la droite). Comme il faisait partie d'une expédition contre les peuples du Liao, il fut atteint par une flèche. L'empereur suça lui-même le sang de sa blessure. On peut juger par là de l'affection qu'il avait pour lui. Il mourut quand il fut revenu dans la capitale. L'empereur lui conféra le titre (posthume) de président du ministère de la guerre et celui de commandant de Hia-tcheou, et ordonna qu'il fût enterré à Tchao-ling. On lui éleva un tombeau qui avait la forme de la montagne de Pe-tao, et l'on érigea, dans l'arrondissement de Hoa-tcheou, une colonne de pierre sur laquelle était gravé le récit de ses exploits.

[1] Allusion à la métempsycose.

A-sse-na-ni-cho, du titre de Yeou-hien-wang (sage roi de la droite), était le fils de Sou-ni-chi. Quand il commença à revenir dans son royaume, l'empereur le maria avec une princesse de sa famille et lui donna le nom de Tchong (loyal). Au moment où il sortit des frontières à la suite de Sse-mo, il pensait avec affection au royaume du Milieu, et, à la vue des ambassadeurs chinois, il ne put s'empêcher de verser des larmes. Il demanda à être un des serviteurs de l'empereur, et Sa Majesté le lui permit. Sse-mo n'ayant pu gouverner son royaume, les débris de son peuple se dirigèrent peu à peu vers le sud, et, après avoir passé le fleuve Jaune, ils se divisèrent et allèrent s'établir dans les arrondissements de Ching-tcheou et de Hia-tcheou.

Lorsque l'empereur alla attaquer les Liao, quelqu'un lui dit : « Les Tou-kioue habitent au sud du fleuve; ils sont trop près de la capitale; je supplie Votre Majesté de ne point aller dans l'orient. »

« Le souverain, dit l'empereur, ne doit point soupçonner les autres de défection. Quand Tching-thang et Wou-wang réformèrent les peuples de Kie et de Cheou, il n'y eut pas un homme qui ne devînt vertueux. Comme les Souï n'avaient ni foi ni loi, tout l'empire se révolta contre eux; les barbares ne furent pas les seuls à abandonner leur cause. Pour moi, par pitié pour les Turcs, qui sont maintenant ruinés, je les ai internés au midi du fleuve Jaune afin de les secourir. Ils ne se sont point enfuis chez les Sie-yen-to qui étaient près d'eux, et sont venus de

loin se soumettre à nous; ils ont montré par là qu'ils avaient pour moi une profonde affection. Depuis bien des années, le royaume du Milieu n'a pas eu à souffrir des ravages des Turcs. »

Les sujets de Sse-mo s'étant établis dans le midi, Tch'e-pi-khan s'empara de tout leur territoire.

La vingt et unième année de la période Tching-kouan (647), Tch'e-pi, khan des Tou-kioue, envoya des ambassadeurs pour offrir des produits de son pays.

Remarque. On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Tch'e-pi était aussi de la famille d'A-sse-na; il faisait partie de la horde de Tho-li. On le nommait Ho-po-chi et il avait le titre de *petit khan*. Quand Kie-li fut vaincu, toutes les hordes voulurent le prendre pour leur roi. A cette époque, le chef des Sie-yen-to s'étant proclamé khan, il alla se soumettre à lui. Ho-po-chi était un homme brave et prudent. Comme plusieurs hordes s'étaient attachées à sa cause, les Sie-yen-to craignirent qu'il ne les opprimât, et furent sur le point de le tuer. Il se mit à la tête de sa horde et s'enfuit. Mille cavaliers le poursuivirent sans pouvoir le vaincre. Il alla se cacher au nord d'un des monts Altaï, qui était escarpé de trois côtés, et dont un côté n'offrait qu'un passage pour les chars ou les cavaliers. Il trouva une plaine large et unie et s'y établit avec tous ses sujets, parmi lesquels on comptait trente mille soldats, et se donna le titre de I-tchou-tch'e-pi-khan. Il était éloigné de dix mille li (mille lieues) de Tchang-'an. A l'ouest, étaient les Ko-lo-lo,

et au nord les Kie-ko, qui tous lui obéissaient. Il faisait continuellement des sorties et enlevait de force les sujets et les animaux domestiques des Sie-yen-to, qui, peu de temps après, finirent par être détruits. La puissance de Tch'e-pi-khan ne fit que s'accroître de jour en jour. La vingt et unième année (647), il envoya son fils Cha-po-lo, du titre de Te-le, pour offrir des produits de son pays, et demanda la permission de se présenter en personne à la cour.

Le sixième mois de la première année Yong-hoeï (650) du règne de l'empereur Kao-tsong, Kao-khang livra bataille aux Tou-kioue sur le mont Kin-chan (Altaï), et les battit.

Le neuvième mois, Kao-khang fit prisonnier Tch'e-pi-khan et vint l'offrir à l'empereur.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Tch'e-pi-khan ayant demandé la permission de se présenter en personne à la cour, l'empereur ordonna à'An-t'iao-tche, du titre de Yun-hoeï-tsiang-kiun, et à Han-hoa, du titre de Yeou-thun-weï-lang-tsiang, d'aller au-devant de lui. Quand ils furent arrivés, Tche-pi-khan hésita et n'eut plus envie de se présenter à la cour. Han-hoa s'entendit avec les Ko-lo-lo pour l'enlever de vive force, mais le khan s'en aperçut. Han-hoa livra bataille au fils de Tch'e-pi, nommé Tchi-pi, du titre de Te-le, et mourut en combattant; T'iao-tche fut tué. L'empereur entra en colère. Il ordonna à Kao-khan, du titre de Yeou-hiao-weï-lang-tsiang, d'envoyer les soldats des Hoeï-he (Oïgours) et des Po-ko pour l'attaquer. Ses prin-

cipaux chefs, Ko-lo-lo et Ni-cho-k'ioue, du titre de Sse-li-fa, Tchou-mo-kouen et Mo-ho-to, du titre de Sse-kin, firent successivement leur soumission. Kao-khan attaqua la horde du mont A-si-na-chan, mais elle ne voulut point accepter le combat. T'che-pi prit avec lui sa favorite, et s'enfuit avec une escorte de cent cavaliers. Kao-khan le poursuivit jusqu'aux monts Altai, le fit prisonnier et l'amena à la capitale pour le présenter à l'empereur. Kao-tsong le gourmanda en ces termes : « Quand Kie-li fut vaincu, vous ne l'avez pas secouru ; c'est manquer d'affection pour ses parents. Quand les Sie-yen-to furent détruits, vous vous êtes enfui ; c'est manquer de loyauté. Pour ces crimes, vous méritez la mort. Mais je considère que l'empereur précédent fit grâce à tous les chefs qu'il avait faits prisonniers ; maintenant je vous laisse la vie. »

A ces mots, il fit détacher les chaînes des prisonniers. Quand il eut vu Tchao-ling, il le nomma général des gardes de la gauche, lui donna une maison pour sa demeure, et installa ses sujets sur le mont Yo-to-kiun-chan. Il rendit un décret par lequel il établissait un commandant général de Lang-chan, auquel ils obéissaient. Dans le commencement, Kie-man-to, son fils, avait fait en pleurant des représentations à Tch'e-pi, et l'avait prié en vain de retourner dans son royaume. Alors il envoya son fils 'An-cho pour qu'il se présentât à la cour. Quelque temps après, il vint faire lui-même sa soumission, et fut nommé Tso-thun-weï-tsiang-kiun (général

de la garde du campement de la gauche). L'empereur établit l'arrondissement de Sin-li, dont les habitants furent placés sous son commandement.

A partir de cette époque, les Tou-kioue devinrent tous sujets du royaume du Milieu. L'empereur commença à établir un département nommé le Tou-hou-fou [1] du Chen-yu, duquel dépendaient les trois commandants de Lang-chan, de Yun-tchong et de Sang-khien, ainsi que les vingt-quatre arrondissements de Sou-tcheou, de Nong-tcheou, etc. Il fonda aussi un département appelé le Tou-hou-fou de Han-haï, qui avait dans sa dépendance les sept commandants de Kin-wei, de Sin-li, etc. et les huit arrondissements de Sien-tcheou, de 'O-tcheou, de Ho-tcheou, de Lan-tcheou, etc.

On lit dans les Annales des Thang, biographie de l'empereur Kao-tsou : Le sixième mois de la première année de la période T'iao-lou (679), P'ei-hing-kien, secrétaire du ministère de la magistrature, attaqua les Tou-kioue occidentaux.

Le dixième mois, les deux hordes turques de Wen-po et de Fong-tchi ravagèrent les frontières. Siao-sse-nie les attaqua.

Le onzième mois, P'ei-hing-kien, devenu président du ministère des rites, fut nommé administrateur général du corps d'armée de l'arrondissement de Ting-siang pour attaquer les Tou-kioue.

[1] Tou-hou-fou signifie littéralement : le département du protecteur général. L'expression Chen-yu désignait autrefois le chef des Hioung nou, ici elle répond au mot khan

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Au commencement de la période Lin-te (664), l'empereur changea le nom de l'arrondissement de Yen-jen en celui de Han-haï-tou-hou-fou (département du protecteur général de Han-haï), auquel obéissaient les Hoeï-he (Oïgours). Il transporta l'ancien département de Han-haï-tou-hou-fou dans l'ancienne ville de Yun-tchong, et on l'appela Yun-tchong-tou-hou-fou. Les arrondissements des frontières, au nord du grand désert, dependaient de Han-haï; ceux du midi dépendaient de Yun-tchong, qui était la résidence de la princesse I-tch'ing. Quand Kie-li eut été renversé, Li-tsing y transporta plusieurs centaines de familles turques affaiblies et ruinées, et leur donna pour chef A-sse-te. Elles se multiplièrent peu à peu et exprimèrent le désir d'avoir pour khan un prince de la famille impériale, qui les gouvernerait de loin. L'empereur répondit : « Le khan actuel est le Chen-yu des anciens. » Il changea alors le nom du département de Yun-tchong et l'appela Chen-yu-ta-tou-hou-fou. Il donna à Hio-lun, roi de In, le titre de Chen-yu-tou-hou.

L'empereur ayant voulu offrir des sacrifices au Ciel et à la Terre, Ko-lo-lo, du titre de Tou-to (commandant en chef), Tch'i-li et vingt-huit autres fonctionnaires l'accompagnèrent jusqu'au pied du mont Thaï-chan. Quand les sacrifices furent terminés, l'empereur rendit un décret par lequel il ordonnait de graver leurs noms sur une colonne de pierre où était consigné le récit de cette cérémonie.

Au commencement de la période T'iao-lou (679), les deux hordes des deux grands chefs, Wen-po et Fong-tchi, s'étant révoltées, avaient donné à A-sse-na-ni-cho-fou le titre de khan. Les chefs de vingt-quatre arrondissements s'étaient révoltés comme eux. L'empereur avait ordonné à Siao-sse-nie, à Wan-ta-tchi et à Li-king-kia d'aller les châtier; mais, comptant sur les avantages qu'ils avaient obtenus, ils ne se tinrent pas assez sur leurs gardes. A cette époque, il tomba beaucoup de neige; les soldats, glacés par le froid, furent surpris par les ennemis et complétement battus. Plus de dix mille hommes furent faits prisonniers ou massacrés. Ta-tchi et ses collègues, ayant recueilli les débris de leur armée, se retirèrent en combattant et échappèrent au danger. Par suite de cette défaite, Sse-nie fut exilé dans l'arrondissement de Kouei-tcheou; les autres furent mis en jugement et destitués. L'empereur donna encore à P'ei-hing-kien, président du ministère des rites, le titre d'administrateur général du corps d'armée de Ting-siang. Celui-ci, ayant sous ses ordres Li-sse-wen, du titre de Thai-po-chao-khing[1]; Tcheou-tao-wou, commandant de Ing-tcheou; Tching-wou-thing, commandant de l'armée de l'ouest, et Li-wen-kien, commandant de l'armée de l'est, se mit à la tête d'environ trois cent mille hommes pour attaquer et prendre les révoltés. L'empereur rendit un décret par lequel il ordonnait à Tsao-hoai-chun, du titre

[1] Ce fonctionnaire était le sous-intendant des chars, des chevaux et des écuries de l'empereur

de Yeou-kin-'ou-tsiang-kiun, de camper à Tsing-hing, et à Thsouï-hien, général de la garde de la droite, de camper à Kiang-long-men.

On lit dans la biographie de P'eï-hing-kien : La première année de la période T'iao-lou (679), A-sse-te-wen-po se révolta. Vingt-quatre arrondissements, qui obéissaient au Chen-yu (A-sse-na-ni-cho-fou), se révoltèrent aussi. Leur nombre s'élevait à cent mille hommes. Siao-sse-nie, du titre de Tou-hou, alla châtier les ennemis, mais il ne put les vaincre. Il périt en combattant; ses soldats eurent le même sort. L'empereur rendit un décret par lequel il donnait à P'eï-hing kien le titre d'administrateur général du corps d'armée de Ting-siang, pour châtier les ennemis. Celui-ci, ayant sous ses ordres Li-sse-wen, du titre de Thai-po-chao-k'ing, et Tcheou-tao-wou, commandant de Ing-tcheou, se trouva à la tête de cent quatre-vingt mille hommes, qu'il réunit aux troupes de Tching-wou-ting, général du corps d'armée de l'ouest, et à celles de Li-wen-kien, général du corps d'armée de l'est, etc. Toute l'armée se composait d'environ trois cent mille hommes, qui se développaient avec leurs drapeaux et leurs étendards sur un espace de mille li (cent lieues). Hing-kien en avait le commandement. Précédemment, Sse-nie avait vu ses convois de vivres pillés par les Turcs, de sorte que ses soldats mouraient de faim. Hing-kien dit à ce sujet : « Je pourrai dompter les ennemis au moyen d'un stratagème. » En conséquence, il prit trois cents chars qui paraissaient

remplis de munitions de bouche, y cacha cinq compagnies de vaillants soldats, armés d'arcs et de sabres, et les fit conduire par des troupes exténuées. De plus, il fit marcher secrètement derrière elles des soldats d'élite. Les Turcs s'emparèrent des chariots; mais les faibles troupes qui les accompagnaient s'enfuirent dans des lieux inaccessibles. Les ennemis, s'étant hâtés de chercher de l'eau et des herbages, dessellèrent leurs chevaux et les laissèrent paître. Mais quand ils voulurent piller les voitures qu'ils croyaient chargées de vivres, de braves soldats en sortirent avec impétuosité, puis accoururent les troupes placées en embuscade, qui tombèrent sur eux et les exterminèrent presque tous. Depuis cette époque, personne n'osa plus approcher des convois de vivres.

La grande armée campa au nord de la résidence du Chen-yu, et, le soir, elle avait déjà établi son camp entouré de fossés. Hing-kien, ayant ordonné de transporter le camp sur un plateau élevé, éprouva de l'opposition de la part des chefs, qui se croyaient en sûreté et à l'abri de toute attaque; mais il les força de lui obéir. La nuit du même jour, il s'éleva un vent impétueux accompagné d'une pluie violente, de sorte que, dans le lieu où l'on avait d'abord établi le camp, l'eau s'éleva à une hauteur de dix pieds. Toute l'armée fut remplie d'étonnement, et, comme l'on demandait à Hing-kien comment il avait prévu cet orage, il répondit : « Aujourd'hui contentez-vous d'obéir à mes ordres;

ne me demandez pas comment j'ai prévu cet événement. »

Les ennemis, étant arrivés au mont He-chan, livrèrent plusieurs combats et furent tous vaincus. Hing-kien lança contre eux ses soldats, qui les attaquèrent par devant et par derrière et en tuèrent un nombre immense. Le faux khan, Ni-cho-fou, fut tué par ses propres sujets, qui apportèrent sa tête et se soumirent aux Chinois. Ces derniers prirent encore un des grands chefs nommé Fong-tchi et s'en retournèrent. Le reste des Turcs s'enfuit sur le mont Lang-chan. Quand Hing-kien fut de retour, A-sse-na-fo-nien, qui avait pris faussement le titre de khan, s'était de nouveau joint à Wen-po. L'année suivante, Hing-kien réunit tous les corps d'armée et les fit camper près du défilé de Tai-tcheou. Il envoya à Fo-nien des émissaires habiles pour lui parler et mettre la division entre lui et Wen-po. Wen-po eut peur et chargea quelqu'un d'aller offrir secrètement sa soumission. Pour faire preuve de zèle et de dévouement, Fo-nien demanda la permission d'amener Wen-po chargé de chaînes. Hing-kien garda pour lui cette communication et ne la fit pas connaître au dehors, mais il en donna secrètement avis à l'empereur.

Quelques jours après, des nuages de fumée et de poussière obscurcirent le ciel; les soldats des vedettes du midi en furent épouvantés. Hing-kien dit : « C'est sans doute Fo-nien qui amène Wen-po chargé de chaînes et vient faire sa soumission. » L'empereur le

reçut comme il aurait reçu un ennemi, et ordonna alors de *faire bonne garde pour éviter toute surprise*. Il envoya un seul ambassadeur pour leur offrir des consolations. Par suite de cet événement, tous les partisans de ces deux chefs gardèrent la paix. L'empereur envoya Thsouï-tchi-ti, président du ministère des finances, pour porter des récompenses à l'armée. Dans le commencement, Hing-kien avait promis à Fo-nien de lui laisser la vie. Peï-yen, du titre de Chi-tchong[1], pour dénigrer ses services, dit à l'empereur: « Fo-nien s'est vu poursuivi par Tching-wou-thing et par Tchang-kien-hio; de plus, les Hoeï-he (Oïgours), qui habitent le nord du désert, l'ont réduit à l'extrémité, de sorte que, se voyant à bout de ressources, il est venu de lui-même faire sa soumission. » Sur-le-champ on décapita Fo-nien et Wen-po sur la place publique. L'empereur ne fit pas consigner par écrit les grands services de Hing-kien, et se contenta de le nommer prince du district de Wen-hi.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : La première année Yong-long (680), Hing-kien livra bataille aux Turcs sur le mont He-chan, et les tailla en pièces. Ni-cho-fou fut décapité par ses sujets, qui apportèrent sa tête au général chinois, et lui amenèrent Wen-po et Fong-tchi, dont ils s'étaient emparés. Le reste de leurs partisans se retira sur le mont Lang-chan; puis ils vinrent en grand nombre ravager l'arrondissement de Yun-tcheou. Le com-

[1] Les Chi-tchong étaient les serviteurs de l'empereur.

mandant en chef, Teou-hoaï-tche, et Tching-wou-thing, général de l'armée de droite, les poursuivirent et les expulsèrent.

La première année de la période Khaï-yao (681), P'eï-hing-kien fit prisonniers le khan turc A-sse-te-wen-po et A-sse-na-fo-nien, et vint les offrir à l'empereur.

On lit dans les Annales des Thang, biographie de l'empereur Kao-tsong : Le premier mois de la première année de la période Khaï-yao (681), les Tou-kioue ravagèrent les arrondissements de Youen-tcheou et de Khing-tcheou. P'ei-hing-kien fut nommé administrateur général de l'armée de Ting-siang pour attaquer les Tou-kioue.

Le cinquième mois, Tsao-hoaï-chun, administrateur en second de Ting-siang, livra bataille aux Tou-kioue près de la rivière Hong-choui, et fut vaincu.

Le septième mois, P'eï-hing-kien livra bataille aux Tou-kioue, et les tailla en pièces.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Dans la période Yong-long (680-681), la horde de Wen-po alla au-devant de Fo-nien, qui était de la famille de Kie-li, dans l'arrondissement de Hia-tcheou, traversa le fleuve Jaune et lui donna le titre de khan; toutes les autres hordes suivirent son exemple. L'année suivante, elles ravagèrent les arrondissements de Youen-tcheou et de Khing-tcheou. L'empereur rendit de nouveau un décret par lequel il nommait Hing-kien administrateur général, et lui adjoignit Tsao-hoaï-chun, du titre de Yeou-wou-weï-tsiang-

kiun[1], et Li-wen-kien, commandant en chef de Yeou-tcheou. Des espions vinrent lui faire un rapport mensonger et lui dirent : « Fo-nien et Wen-po, qui occupent la ville de He-cha-tch'ing, sont en proie à la famine. Avec un détachement de cavalerie légère, on pourrait s'emparer d'eux. » Hoaï-chun seul ajouta foi à ce récit. Des troupes légères, étant arrivées à la ville de He-cha-tch'ing par deux voies différentes, n'aperçurent point les ennemis; mais elles s'emparèrent du reste de la horde des Sie-yen-to et l'obligèrent à se soumettre. Elles la ramenèrent jusqu'à la grande muraille et rencontrèrent Wen-po, à qui elles livrèrent bataille; le nombre des morts fut le même de part et d'autre. Les soldats de Hing-kien fermèrent, au moyen d'un mur, le défilé de la montagne de Taï-tcheou. Hing-kien envoya des émissaires, qui semèrent la division entre Fo-nien et Wen-po. En conséquence, il détacha un corps de troupes, qui attaquèrent Fo-nien et le battirent. Fo-nien s'enfuit et rencontra Hoaï-chun. Celui-ci, tout en marchant, combattit pendant un jour, mais il fut vaincu par Fo-nien. Il abandonna l'armée et se réfugia dans l'arrondissement de Yun-tchong. Ses soldats furent atteints par les Turcs, qui en tuèrent un nombre immense. Tous tombèrent, la tête tournée vers le midi[2]. Hoaï-chun sacrifia une victime, fit alliance avec Fo-nien et échappa ainsi à la mort.

Fo-nien, voulant s'avancer davantage dans le

[1] Général et protecteur militaire de la droite (Bridgman).

[2] C'est-à-dire vers la Chine.

nord, avait laissé sur le mont Kin-ya-chan ses chariots de bagages ainsi que sa femme et ses enfants. Avec des chevau-légers, il fut sur le point de prendre Hoaï-chun; mais, en ce moment, Hing-kien se mit à la tête de ses troupes et s'empara de ses chariots de bagages. Quand Fo-nien revint, ne sachant où aller, il se sauva vers le nord et occupa Si-cha. Hing-kien lança contre lui les soldats chargés de protéger le Chen-yu. Fo-nien, s'imaginant que les troupes impériales ne pourraient faire un long trajet, ne s'était point mis sur ses gardes; mais, quand elles arrivèrent, il fut paralysé par la crainte et se sentit incapable de combattre. Il lui envoya aussitôt un ambassadeur par un chemin libre. Hing-kien se saisit de Wen-po et exigea sa soumission. Hing-kien, l'ayant fait prisonnier, le mena à la capitale, où il fut décapité sur la place du marché de l'Est.

La première année de la période Yong-chun (682), comme les Tou-kioue ravageaient les frontières, l'empereur envoya P'ei-hing-kien et autres généraux pour les combattre.

On lit dans les Annales des Thang, biographie de l'empereur Kao-tsong : Le deuxième mois de la première année Yong-chun, les chefs turcs Tch'e-po et Yen-mien ravagèrent les frontières. P'eï-hing-kien, qui était administrateur en chef de Kin-ya, se mit à la tête des troupes de trois administrateurs et alla attaquer les Tou-kioue. Wang-fang-i, commandant en second de 'An-si, livra bataille à Tch'e-po et à Yen-mien près du lac Je-haï et les battit.

Le sixième mois, Ko-to-lo ravagea les frontières. Wang-te-meou, gouverneur de Lan-tcheou, voulut le repousser et mourut en combattant.

On lit dans la biographie de Wang-fang-i : Fang-i commandait à 'An-si. Au commencement de la période Yong-chun, les dix hordes turques d'A-sse-na-tch'e-po-tchoue se révoltèrent et cernèrent la ville de Kong-youei-tch'ing. Fang-i amena ses troupes, leur livra bataille près de la rivière I-li et les battit. Il fit décapiter mille hommes. Mais, tout à coup, les trois hordes de Yen-mien, qui comptaient cent mille soldats, arrivèrent après eux. Fang-i, qui était campé près du lac Je-hai, s'avança pour les combattre et eut le bras percé d'une flèche.

Le deuxième mois de la premiere année Hong-tao (683), les Tou-kioue ravagèrent l'arrondissement de Ting-tcheou; Ho-wang-youen-kouei, du titre de T'se-sse, les tailla en pièces.

Le troisième mois, les Tou-kioue ravagèrent le département du Chen-yu. Tchang-hing-sse, commandant de la cavalerie, mourut en combattant.

Le cinquième mois, les Tou-kioue ravagèrent Wei-tcheou; Li-sse-kien, qui en était le gouverneur, mourut en combattant.

Le onzième mois, Tching-wou-thing, du titre de Yeou-wou-wei-tsiang-kiun [1], reçut la charge de 'An-fou-ta-sse [2] du département du Chen-yu pour combattre les Tou-kioue.

[1] Littéralement général de la garde belliqueuse de la droite

[2] Ces quatre mots signifient grand envoyé pacificateur

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Les Tou-kioue, s'étant divisés, ravagèrent Ting-tcheou et Pe-ping. Le gouverneur Ho-wang-youen-kouei les attaqua et les mit en fuite. De plus, ils attaquèrent Weï-tcheou, investirent le département du Chen-yu et tuèrent l'intendant de la cavalerie, Tchang-hing-sse. Ils attaquèrent aussi Weï-tcheou, tuèrent le gouverneur Li-sse-kien et se saisirent de Thsouï-tchi-pien, commandant de Fong-tcheou. L'empereur rendit un décret par lequel il donnait à Tching-wou-thing le titre de 'An-fou-ta-sse du Chen-yu et le chargea de garnir de troupes les frontières.

La première année de la période Tch'ouï-kong (685), les Tou-kioue ravagèrent les frontières. L'empereur donna à Chun-yu-tchou-p'ing et à Weï-taï-kia le titre de Ta-tsong-kouan (administrateur en chef), et leur ordonna d'aller attaquer les Tou-kioue.

On lit dans les Annales des Thang, biographie de l'impératrice Wou-heou : Le deuxième mois de la première année Tch'ouï-kong, les Tou-kioue ravagèrent les frontières. Chun-yu-tchou-p'ing fut nommé administrateur du corps d'armée de l'arrondissement de Yang-k'io pour les attaquer.

Le quatrième mois, Chun-yu-tchou-p'ing livra bataille aux Tou-kioue dans l'arrondissement de Hin-tcheou, mais il fut vaincu.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Dans les années Sse-ching et Tch'ouï-kong,

les Turcs ravagèrent de suite les arrondissements de Sou-tcheou et de Taï-tcheou, et enlevèrent de force les magistrats et les lettrés. Chun-yu-tchou p'ing, administrateur de l'arrondissement de Yang-kio, voulut attaquer les ennemis. Quand il fut arrivé à l'arrondissement de Hin-tcheou, il rencontra les Tou-kioue et les attaqua avec une grande vigueur mais il ne réussit point et perdit cinq mille hommes L'empereur donna une seconde fois à Weï-taï-kia président de la magistrature, le titre d'administrateur en chef de l'arrondissement de Yen-jen, et le chargea d'aller châtier les Tou-kioue.

Le deuxième mois de la troisième année Tch'ouï-kong (687), les Tou-kioue ravagèrent l'arrondissement de Tchang-p'ing; He-tchi-tch'ang-tchi alla les attaquer.

Le huitième mois, les Tou-kioue ravagèrent l'arrondissement de Sou-tcheou; He-tchi-tch'ang-tchi, administrateur général du corps d'armée de Yen-jen, les tailla en pièces.

Le dixième mois, Tsouan-p'ao-pi livra bataille aux Tou-kioue et fut vaincu.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Les ennemis entrèrent en Chine et ravagèrent Tchang-p'ing. Le général He-tchi-tch'ang-tchi alla les attaquer et les repoussa. Comme ils étaient entrés de nouveau dans le pays de Sou-tcheou, Tch'ang-tchi leur livra bataille dans un endroit appelé Hoang-hoa-touï et les battit complétement. Il les poursuivit sur une étendue de quarante li. Continuant à fuir, ils passèrent le grand désert.

Le cinquième mois de la première année Yong-tchang (689), Sie-hoaï-i, religieux du couvent Pe-ma-sse (le couvent du Cheval Blanc), reçut le titre d'administrateur en chef du corps d'armée de Sin-p'ing pour attaquer les Tou-kioue.

Le huitième mois, il reçut encore le même titre et la même commission.

Le douzième mois de la première année Yen-tsaï (694), un chef turc, nommé Me-tch'oue, attaqua l'arrondissement de Ling-tcheou. Sie-hoaï-i fut nommé administrateur général du corps d'armée du nord pour attaquer les Tou-kioue.

On lit dans les Annales des Thang, biographie de l'impératrice Wou-heou : Au jour Kia-siu du douzième mois de la première année Yen-tsaï (694), le chef turc Me-tch'oue ravagea l'arrondissement de Ling-tcheou. Li-to-tsou, du titre de Yeou-ing-yang-weï-ta-tsiang-kiun [1], le battit complétement.

Au jour Keng-ou du deuxième mois, Sie-hoaï-i, administrateur en chef de l'arrondissement de Fa-ni, prit sous ses ordres dix-huit généraux pour attaquer Me-tch'oue.

Au jour Kia-chin du troisième mois, Sou-weï-tao, Li-tchao-te et Sie-hoaï-i, qui avaient été élevés au rang d'administrateurs du corps d'armée de la contrée du nord, allèrent attaquer Me-tch'oue. Tchao-

[1] Ce titre, comme une multitude d'autres qu'on rencontre dans ce texte, n'a pas d'équivalent en français. Il signifie littéralement : grand général de la garde de la droite, qui s'élance comme un faucon.

lé fut nommé Tchang-sse (commandant) du corps d'armée de la contrée du nord; Weï-tao reçut le titre de Sse-ma (intendant de la cavalerie).

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Ko-to-lo étant mort, son fils se trouva trop jeune pour lui succéder. Me-tch'oue prit lui-même sa place et se donna le nom de Khan. Après avoir usurpé ce titre pendant plusieurs années, il attaqua l'arrondissement de Ling-tcheou, tua et enleva de force un grand nombre de magistrats et d'hommes du peuple.

L'impératrice Wou-heou ordonna à dix-huit généraux[1] de sortir des frontières avec une armée composée de Chinois et de Turcs, tant fantassins que cavaliers, et d'aller attaquer les ennemis; mais ils ne les virent point et s'en retournèrent. Elle rendit aussitôt un décret par lequel elle nommait Hiao-kie administrateur général du corps d'armée de la contrée du nord, et le chargeait de prendre des mesures pour la défense des frontières.

Le premier mois de la première année Thien-tse-wan-souï (696), Wang-hiao-kie fut nommé administrateur du corps d'armée du nord pour attaquer les Tou-kioue.

Le premier mois de l'année Chin-kong (697), le chef turc Me-tch'oue ravagea l'arrondissement de Ching-tcheou. 'An-tao-mai, commissaire en second du corps d'armée appelé P'ing-ti-kiun (corps d'ar-

[1] J'omets les noms de ces généraux qui ont été déjà cités la plupart avec l'indication de leurs titres et dignités.

mée chargé de subjuguer les barbares), le battit complétement.

On lit dans les Annales des Thang, biographie de l'impératrice Wou-heou : Le huitième mois de la première année Ching-li (698), les Tou-kioue ravagèrent les frontières. Au jour Meou-tseu, Yen-tchi-weï, du titre de Tso-pao-tao-weï-tsiang-kiun[1], se soumit aux Tou-kioue.

Au jour Keng-tseu, l'impératrice donna à Wou-tchong-koueï le titre de Thien-p'ing-tchong-tao-ta-tchong-kouan; à Cha-tch'a-tchong-i, le titre d'administrateur du corps d'armée antérieur de l'arrondissement occidental de Thien-p'ing; à Tchang-jin-tan, commandant en chef de l'arrondissement de Yeou-tcheou, le titre d'administrateur de l'arrondissement oriental de Thien p'ing; à Li-to-tchou, général en chef de la garde de gauche, et à Yen king-yong, général en chef de la garde de droite, le titre d'administrateur du corps d'armée postérieur de l'arrondissement occidental de Thien-p'ing, pour attaquer les Tou-kioue.

Au jour Koueï-tcheou, les Tou-kioue attaquèrent l'arrondissement de Weï-tcheou; au jour I-mao, ils ravagèrent Ting-tcheou. Sun-yen-kao, gouverneur de cette ville, mourut en combattant.

Le neuvième mois, les Tou-kioue ravagèrent Tchao-tcheou. Thang-po-jo, du titre de Tchang-sse,

[1] Ce titre signifie littéralement général de la garde de la gauche, à boîte de léopard, c'est-à-dire dont l'arc est renfermé dans une boîte couverte d'une peau de léopard.

se soumit aux Tou-kioue; Kao-joui, du titre de Tse-sse, mourut en combattant. Les Turcs étant venus ravager l'arrondissement de Siang-tcheou, Cha tch'a-tchong-i fut nommé administrateur du corps d'armée antérieur de l'arrondissement de Ho-pe; le général Yang-ki lui fut adjoint; Li-to-tchou fut nommé administrateur du corps d'armée postérieur; le général en chef, Fou-fo-sin, fut nommé administrateur des troupes d'élite pour les repousser.

Au jour Kia-siu, le prince impérial fut nommé général en chef du corps d'armée de l'arrondissement de Ho-pe, pour aller attaquer les Tou-kioue. Le dixième mois, l'impératrice fit exterminer Yen-tchi-weï avec toute sa famille.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue: Les Khi-tan, Li-tsin-tchong, etc. se révoltèrent. Me-tch'oue demanda la permission d'attaquer les ennemis pour montrer son dévouement. L'impératrice rendit un décret par lequel elle lui donnait le grade de général de la garde de la gauche et le titre de Koueï-koue-kong. Elle accorda à Yen-tche-weï, qui avait le titre de Tso-pao-tao-weï-tsiang-kiun, le nom de Thsien-chen-khan (le khan qui est devenu vertueux). Me-tch'oue amena alors ses soldats et attaqua les Khi-tan. En ce moment, Li-tsin-tchong mourut en combattant. Me-tch'oue surprit la horde de Song-mo et s'empara de la femme, des enfants et des chariots de bagages de Li-wan soui. Les chefs furent battus et se dispersèrent. L'impératrice fit l'éloge de ses exploits et rendit un décret par lequel elle oi-

donnait à Tchi-weï de donner à Me-tch'oue le nom de Kie-thie-li-chi-ta-chen-yu [1], et de lui conférer le titre de Kong-pao-koue-kho-han [2]. Mais, avant d'avoir reçu l'investiture, il attaqua tout à coup les arrondissements de Ling-tcheou et de Ching-tcheou, et tua et enleva de force un grand nombre d'habitants. Peu après il fut battu par le général du campement. Il envoya ensuite des ambassadeurs pour présenter ses excuses et demander pour lui la faveur de devenir le fils de l'impératrice. Il demanda les Turcs soumis qui habitaient six arrondissements. Il dit encore : « J'ai des filles que je désire marier aux deux princes [3]. » Dans le commencement, les Tou-kioue qui avaient fait leur soumission à la Chine étaient dispersés dans les arrondissements de Tong-tcheou, de Ching-tcheou, de Ling-tcheou, de Hia-tcheou, de Sou-tcheou et de Taï-tcheou; on les appelait les hommes soumis des six arrondissements du coude du fleuve Jaune. Me-tch'oue demanda encore un million de boisseaux de millet pour ensemencer ses terres, trois mille instruments d'agriculture et une énorme quantité de fer [4]. L'impératrice rejeta cette demande. Le ministre Li-kiao dit aussi qu'il fallait refuser. Me-tch'oue en fut irrité et laissa échapper des paroles insolentes. Il se saisit de l'am-

[1] Les mots Ta-chen-yu signifient: grand prince des Turcs.

[2] C'est-à-dire : le khan qui, par ses services, a témoigné sa reconnaissance au royaume (au souverain).

[3] Voy. plus bas, page 418, note 1.

[4] Littéralement : plusieurs fois dix mille livres de fer.

bassadeur Thien-koueï-tao, du titre de Sse-pin-khing. Yao-cheou et d'autres conseillers prièrent l'impératrice d'accéder à ses demandes. En conséquence, on lui accorda du millet, des instruments d'agriculture et plusieurs milliers de tentes des Turcs soumis. Par suite de cette circonstance, les Tou-kioue devinrent très-puissants. L'impératrice rendit un décret par lequel elle ordonnait à Wou-yen-sieou d'aller demander au khan une de ses filles. Un nouveau décret ordonna à Tchi-weï de suppléer le président du ministère des rites, et d'aller avec Yang-louen-tchoang, du titre de Sse-pin-khing, munis de lettres de créance, pour escorter et accompagner la princesse turque. Me-tch'oue dit d'un ton de mépris : « Si je marie une de mes filles à un fils de l'empereur des Thang, ne serais-je pas dès aujourd'hui un fils de l'impératrice? Or, de tout temps, j'ai été attaché aux Thang. J'ai entendu dire que cette famille n'a plus que deux descendants[1]. Autant qu'il dépend de moi, je veux leur faire rendre leurs droits. »

Sur-le-champ, il fit emprisonner Wou-yen-sieou et ses collègues, et osa donner à Tchi-weï le titre de khan. Se mettant lui-même à la tête de cent mille cavaliers et se dirigeant vers le midi, il attaqua les troupes appelées Tsing-nan-kiun (l'armée qui apla-

[1] L'impératrice Wou-heou avait détruit toute la famille des Thang, à l'exception de deux princes. Me-tch'oue voulait leur donner deux de ses filles en mariage et voler à leur secours pour empêcher qu'on ne leur enlevât l'empire. (De Guignes, *Hist. des Huns*, t. II, p. 451.)

nit les obstacles), P'ing-ti-kiun, Thsing-i-kiun[1], etc. Le chef du corps appelé Tsing-nan-kiun ordonna à Mou-yong et à Youen-tse de se soumettre aux ennemis avec cinq mille soldats, puis d'assiéger les districts de Weï-tcheou et de Tan-tcheou. L'impératrice rendit un décret par lequel elle donnait à Wou-tchong-koueï, du titre de Sse-cho-khing la charge d'administrateur en chef de l'arrondissement appelé Thien-p'ing-tchong-tao; à Cha-tch'a-tchong-i, général de la garde de la gauche, la charge d'administrateur de l'arrondissement occidental de Thien-p'ing; à Tchang-jin-tan, commandant en chef de Yeou-tcheou, la charge d'administrateur de l'arrondissement oriental de Thien-p'ing. Ils avaient sous leurs ordres trois cent mille soldats, avec lesquels ils devaient attaquer les Tou-kioue. Yen-king-yong, général en chef du corps appelé Yeou-yu-lin-kiun, et Li-to-tsou furent nommés administrateurs de l'armée postérieure de l'arrondissement occidental de Thien-p'ing. Ils avaient cent cinquante mille soldats sous leurs ordres.

Me-tch'oue prit d'assaut la ville de Wei-tcheou et y entra à pas précipités[2]; il saccagea Ting-tcheou et tua le gouverneur, Sun-yen-kao, brûla les chaumières et les maisons et convertit en désert les bourgs et les villages. L'impératrice fut transportée de colère Elle rendit un décret par lequel elle met-

[1] Les mots *p'ing-ti* et *thsing-i* signifient également : pacifier les barbares. *Ti* désigne les barbares du nord et *I* ceux de l'ouest.

[2] Littéralement y entra comme l'animal *fou* volant

tait à prix la tête de Me-tch'oue, et promettait à celui qui le tuerait le titre de roi et le surnom de *Tchan-tch'oue*[1]. Les Tou-kioue assiégèrent la ville de Tchao-tcheou. Thang-po-jo, du titre de Tchang-sse, s'entendit avec eux, y entra à leur suite et tua le gouverneur, Kao-joui. Continuant à s'avancer, ils attaquèrent la ville de Siang-tcheou. L'impératrice rendit un décret par lequel elle donnait à Cha-tch'a-tchong-i le titre d'administrateur du corps d'armée antérieur de l'arrondissement de Ho-pe; à Li-ta-tsou, le titre d'administrateur du corps d'armée postérieur; au général Yu-i-kong, surnommé Fo-fou-chun, le titre d'administrateur des troupes d'élite, pour attaquer les Tou-kioue.

A cette époque, Tchong-tsong revint de Fang-ling; il fut reconnu comme prince impérial et reçut le commandement général de l'armée; on lui adjoignit le conseiller Ti-jin-kie. On donna à Song-youen-choang le titre de Tchang-sse; à Ho-hien celui de Sse-ma (commandant de la cavalerie); à Kie-yo le titre de Kien-kiun-sse. Les généraux Tou-yu, Wen-siouen et quatre autres furent nommés Tseu-tsong-kouan (petits administrateurs). Ils ne s'étaient pas encore mis en marche lorsque Me-tch'oue, informé de leurs projets, prit les hommes et les femmes qu'il avait enlevés de force dans les arrondissements de Tchao-tcheou et de Ting-tcheou et les fit périr, au nombre de quatre-vingt-dix mille[2]. Il sortit par

[1] C'est-à-dire : celui qui a décapité Me-tch'oue.

[2] Les mots chinois *kheng-tchi* signifient littéralement : il les fit mettre dans des fosses. J'ai suivi le dict. Thsing-han-wen-haï, qui,

l'arrondissement de Wou-hoeï. Partout où il passait, il enlevait les bêtes de somme, l'or, les pièces de soie, les garçons et les filles. Tous les généraux se contentèrent de l'observer de loin et n'osèrent lui livrer bataille. Ti-jin-kie seul lança ses soldats à sa poursuite, mais ils ne purent l'atteindre.

On lit dans la biographie de Thien-jin-hoei : Koueï-tao, fils de Jin-hoeï, était versé dans la connaissance des livres canoniques et avait obtenu le grade de docteur. Après plusieurs promotions, il fut nommé Thong-sse-che-jin[1], Nouï-kong-fong[2] et Tso-weï-lang-tsiang[3].

Me-tch'oue ayant demandé à faire la paix, l'impératrice Wou-heou rendit un décret par lequel elle ordonnait au général Yen-tchi-weï de se rendre avec une lettre de créance auprès de Me-tch'oue et de lui conférer le titre de khan. Me-tch'oue envoya un ambassadeur pour offrir ses remerciements. Tchi-weï le rencontra sur la route et lui donna un manteau rouge et une ceinture d'argent. Quand l'ambassadeur fut arrivé, il exprima le désir d'être reçu avec de grands honneurs et de recevoir des présents de la part de la cour impériale. Koueï-tao adressa des

dans un exemple semblable, rend *kheng* par « exterminer » (sounteboumbi).

[1] Dans l'origine, les Thong-sse-che-jin étaient des maîtres de cérémonies. Plus tard, on les employa comme interprètes et traducteurs, lorsque le gouvernement se trouvait en relation avec des ambassadeurs étrangers.

[2] Les fonctionnaires ainsi appelés étaient spécialement chargés de la rédaction des décrets.

[3] Officier de la garde impériale de la gauche.

représentations (à Tchi-weï) : « Les Turcs, dit-il, se sont montrés ingrats depuis bien longtemps. Aujourd'hui, regrettant leurs fautes, ils se présentent au palais. Ils ont délié leurs tresses de cheveux et coupé le devant de leur vêtement. Il fallait attendre un ordre impérial. Mais vous, Tchi-weï, vous vous êtes permis de donner des présents à l'ambassadeur. Les envoyés des petits royaumes ne méritent pas qu'on aille au-devant d'eux et qu'on les reçoive avec de grands honneurs. »

L'impératrice approuva Kouei-tao. Quand Me-tch'oue approcha du département du Chen-yu, l'impératrice rendit un décret par lequel elle ordonnait à Kouei-tao de remplacer le Sse-pin-khing et de lui offrir ses compliments. Me-tch'oue demanda les six arrondissements étrangers et le territoire du Tou-hou-fou (du département du commandant en chef), mais il ne put y réussir. Me-tch'oue fut transporté de colère; il se saisit de Kouei-tao et voulut le mettre à mort. Kouei-tao, sans témoigner de l'émotion, lui adressa des injures, et, dans les termes les plus sévères, lui montra ce qui pouvait causer son malheur ou son bonheur. Me-tch'oue témoigna un vif repentir. L'impératrice rendit un décret par lequel elle accordait à Me-tch'oue trois cent mille boisseaux de millet, cinquante mille pièces de soie de diverses couleurs et trois mille instruments d'agriculture, et lui promit de lui donner une princesse impériale pour épouse.

Sur ces entrefaites, Me-tch'oue renvoya d'une

manière honorable Koueï-tao. Quand celui-ci fut de retour, il montra à l'impératrice que Me-tch'oue n'agissait pas en sujet fidèle, et demanda qu'on mît des garnisons aux frontières. En effet, Me-tch'oue se révolta. L'impératrice, pour récompenser Kouei-tao, lui donna le titre de Hia-kouan-chi-lang (vice-président du ministère de la justice).

Le troisième mois de la première année Khieou-chi (700), Thang-fong-i, président du ministère de la justice, fut nommé administrateur en chef du corps d'armée de l'arrondissement de Thien-p'ing, pour prévenir les attaques des Tou-kioue.

Le dixième mois, Weï-youen-tchong fut nommé administrateur en chef de l'arrondissement de Siao-kouan, pour prévenir les attaques des Tou-kioue.

Le douzième mois, les Tou-kioue ravagèrent Long-yeou.

Le cinquième mois de la première année de la période Tchang-'an (701), Weï-youen-tchong fut nommé administrateur général de l'arrondissement de Ling-wou, pour prévenir les attaques des Tou-kioue.

Le premier mois de la deuxième année de la période Tchang-'an (702), les Tou-kioue ravagèrent Yen-tcheou.

Le troisième mois, les Tou-kioue ravagèrent Ping-tcheou et Yong-tcheou. Sie-ki-tch'ang, du titre de Tchang-sse, ayant la charge de Fang-yu-ta-sse [1] du

[1] Les Fang-yu-ta sse étaient des officiers militaires qui station-

Chan-tong et muni de lettres de créance, fut envoyé pour prévenir leurs incursions.

Le septième mois, les Tou-kioue ravagèrent Taï-tcheou.

La deuxième année Chin-long (706), Cha-tch'a-tchong-i, administrateur de l'armée de Wou-ling, livra bataille aux Tou-kioue, près de Ming-cha, et fut vaincu.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Me-tch'oue, fier de sa victoire, méprisait le royaume du Milieu et se montrait plein d'orgueil. En général, son armée était presque égale à celle que possédait autrefois Kie-li-khan. Ses États avaient, en long et en large, une étendue de dix mille li ; tous les barbares lui étaient soumis. Il donna le gouvernement d'orient à son frère To-si-fou, et celui d'occident à Me-kiu, fils de Ko-to-lo. Chacun d'eux possédait vingt mille soldats. Son fils, Fou-kiu, qui avait le titre de petit khan, commandait aux deux précédents. Il avait sous ses ordres quarante mille hommes et était appelé Tho-si-khan. Tous les ans, il entrait dans les frontières pour les ravager Les soldats chargés de les défendre n'avaient pas un instant de repos. Alors l'empereur donna à Wei-youen-tchong, du titre de Kien-kiao et chef militaire de Ping-tcheou, la charge d'administrateur général du corps d'armée de Thien-p'ing et lui adjoignit Leou-sse-te. Ensuite il changea les attributions de Youen-tchong, et le nomma ad-

naient dans les parties de la Chine exposées à des actes de révolte ou aux attaques des brigands.

ministrateur général du corps d'armée de Ling-wou, afin qu'il prévînt les attaques des ennemis. Me-tch'oue enleva dix mille chevaux dans les pâturages de Long-yeou et s'enfuit; puis, tout à coup, il revint et ravagea les frontières.

L'impératrice rendit un décret par lequel elle donnait à Siang-wang, du titre de 'An-pe-ta-tou-to[1], la charge de généralissime de l'arrondissement de Thien p'ing. Il devait prendre sous ses ordres Wou-yeou-i chef militaire de Ping-tcheou; Sie-no, commandant en chef de Hia-tcheou, et Youen-tchong, pour aller attaquer les Tou-kioue. Mais, avant que leurs troupes se fussent mises en marche, Me-tch'oue avait disparu. L'année suivante, il ravagea les arrondissements de Yen-tcheou et de Hia-tcheou, et enleva des moutons et des chevaux au nombre de cent mille. Il attaqua Chi-ling et investit aussitôt Ping-tcheou. Sie-ki-tchang, chef militaire de Yong-tcheou, fut nommé Fang-yu-ta-sse[2] du Chan-tong, pour administrer les corps d'armée des neuf arrondissements de Tsang-tcheou, Ing-tcheou, Yeou-tcheou, I-tcheou, Heng-tcheou, Ting-tcheou, Weï-tcheou, Than-tcheou et P'ing-tcheou. Tchang-jin-tan, commandant en chef de Ing-tcheou, prit sous ses ordres les troupes de tous ces arrondissements, ainsi que celles de Thsing-tcheou et I-tcheou. Il devait se joindre à Ki-tchang pour arrêter l'avant-garde et

[1] Ce titre signifie : grand commandant pour la pacification du nord.

[2] Ce titre a été expliqué page 423, note 1.

arrière-garde des ennemis. Siang-wang fut nommé général en chef du corps d'armée appelé 'An-pé-tao-hing-kiun. Il était chargé de surveiller tous les généraux. Mais Siang-wang ne se mit point en marche et resta. Les Tou-kioue entrèrent dans les arrondissements de Taï-tcheou et de Hin-tcheou, et enlevèrent de force et massacrèrent un grand nombre d'habitants de Tchang-'an.

La troisième année, Me-tch'oue envoya un ambassadeur nommé Mo-ho-ta-kan pour demander la permission de donner une de ses filles en mariage au prince impérial. L'impératrice attacha à son service Tchong-sun, prince de P'ing-'en-kiun, et Tchong ming, prince de I-hing-kiun. Me-tch'oue envoya encore un chef puissant nommé I-li-than-han pour offrir mille chevaux et remercier l'impératrice d'avoir consenti au mariage proposé. L'impératrice reçut son ambassadeur de la manière la plus honorable.

Tchong-tsong étant monté sur le trône, Me-tch'oue entra en Chine et attaqua la forteresse de Ming-cha.

Sur ces entrefaites, Cha-tch'a-tchong-i, administrateur général du corps d'armée de Ling-wou, lui livra bataille, mais ne put remporter la victoire. Il perdit près de dix mille hommes dans ce combat. Les ennemis entrèrent aussitôt dans Youen-tcheou, et enlevèrent une grande quantité de chevaux qui étaient au pâturage.

L'empereur rendit un décret par lequel il renonçait au mariage proposé, mettait à prix la tête de

Me-tch'oue, et promettait le titre de prince à celui qui le décapiterait.

Le cinquième mois de la première année de la période King-long (707), Tchang-jin-tan, généralissime de la garde du campement de la droite, fut nommé administrateur général de l'armée du nord, pour prévenir les attaques des Tou-kioue.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Me-tch'oue tua notre ambassadeur Tsang-sse-yen, du titre de Hong-lou-khing (président du bureau des cérémonies).

Le onzième mois de la deuxième année King-long (708), les Tou-kioue ravagèrent les frontières. Pong-kia-pin, du titre de Yu-sse-tchong-tching (moniteur impérial), fut envoyé en ambassade auprès des Tou-kioue et mourut dans cette mission.

Le neuvième mois de la première année King-yun (710), Thang-hien-king fut nommé administrateur général de l'armée du nord, pour prévenir les attaques des Tou-kioue.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : La première année (710), on commença à bâtir, au delà du fleuve Jaune, les trois forteresses appelées Cheou kiang-tching, afin de fermer la route aux Tou-kioue et d'empêcher leurs ravages.

On lit dans la biographie de Tchang-jin-youen : La troisième année de la période Chin-long, Cha-tch'a-i-tchong, administrateur général de l'armée du nord, fut battu par les Tou-kioue. Un décret impérial ordonna à Jin-youen de le remplacer. Quand il

arrivé, les ennemis étaient déjà partis. Il les poursuivit à la tête de ses troupes, surprit leur camp et le prit d'assaut. Dans le commencement, l'armée du nord et les Turcs avaient pris pour limite le fleuve Jaune. Sur le bord septentrional, il y avait un temple appelé Fo-yun-sse. Toutes les fois que les Tou-kioue se proposaient d'attaquer les frontières, ils ne manquaient pas de se rendre dans ce temple et d'adresser des prières pour obtenir la victoire; ensuite ils disposaient leurs troupes et se dirigeaient vers le midi [1].

A cette époque, Me-tch'oue se porta à l'ouest avec toute son armée et attaqua To-ki-chi. Jin-youen exprima le désir de profiter de l'occasion pour s'emparer du pays situé au midi du grand désert, et de construire, au nord du fleuve Jaune, trois forteresses appelées Cheou-kiang-tching, pour couper le chemin aux ennemis et les empêcher de ravager le midi.

Thang-yeou-king exprima l'avis que, depuis les deux dynasties des Han, on avait toujours mis des garnisons au nord du fleuve Jaune. « Si aujourd'hui, dit-il, vous bâtissez des villes au cœur du pays des Tou-kioue, ils finiront par s'en emparer. » Jin-youen ayant persisté dans sa demande, Tchong-tsong suivit son avis. Jin-youen présenta un rapport où il exprimait le désir qu'on retînt une partie des troupes pour aider à la construction. Deux cents soldats de Hien-yang s'étant enfuis, Jin-youen se saisit d'eux et

[1] C'est-à-dire vers la Chine.

les fit décapiter sous les murs de la ville. L'armée fut saisie de crainte. Les ouvriers ayant redoublé d'ardeur, les trois forteresses furent achevées en soixante jours. Elles étaient séparées l'une de l'autre par un intervalle de quatre cents li (quarante lieues); le côté septentrional de ces forteresses regardait le grand désert et en était éloigné de trois cents li (trente lieues). En outre, au nord du mont Nieou-theou-tchao-na-chan, il établit treize cents tours pour faire des signaux au moyen de la fumée. Dès ce moment, les Tou-kioue n'osèrent plus franchir les montagnes pour faire paître leurs chevaux, et les contrées du nord, débarrassées des ennemis, devinrent de jour en jour plus tranquilles. Chaque année, les dépenses étaient diminuées de cent mille taëls, et l'on put retirer plusieurs dizaines de mille soldats des places fortes.

Lorsqu'on commença à construire les trois forteresses, on n'avait pas établi de portes fortifiées, ni des palissades propres à arrêter l'ennemi. Quelqu'un dit à cette occasion : « Est-il permis de ne pas munir de défenses les villes frontières? » Jin-youen répondit : « La gloire des soldats est d'attaquer et de prendre; ils ont honte de se retirer derrière des remparts pour se défendre. Quand les ennemis arrivent, on doit réunir toutes ses forces et sortir pour les repousser. Ceux qui osent regarder en arrière, vers les fortifications, méritent la mort. A quoi bon rester en place pour parer les coups de l'ennemi? Ceux qui reculent se couvrent de honte. » Quelque temps après, Tch'ang-youen-kiai le remplaça en

arriva, les ennemis étaient déjà partis. Il les poursuivit à la tête de ses troupes, surprit leur camp et le prit d'assaut. Dans le commencement, l'armée du nord et les Turcs avaient pris pour limite le fleuve Jaune. Sur le bord septentrional, il y avait un temple appelé Fo-yun-sse. Toutes les fois que les Tou-kioue se proposaient d'attaquer les frontières, ils ne manquaient pas de se rendre dans ce temple et d'adresser des prières pour obtenir la victoire; ensuite ils disposaient leurs troupes et se dirigeaient vers le midi[1].

A cette époque, Me-tch'oue se porta à l'ouest avec toute son armée et attaqua To-ki-chi. Jin-youen exprima le désir de profiter de l'occasion pour s'emparer du pays situé au midi du grand désert, et de construire, au nord du fleuve Jaune, trois forteresses appelées Cheou-kiang-tching, pour couper le chemin aux ennemis et les empêcher de ravager le midi.

Thang-yeou-king exprima l'avis que, depuis les deux dynasties des Han, on avait toujours mis des garnisons au nord du fleuve Jaune. « Si aujourd'hui, dit-il, vous bâtissez des villes au cœur du pays des Tou-kioue, ils finiront par s'en emparer. » Jin-youen ayant persisté dans sa demande, Tchong-tsong suivit son avis. Jin-youen présenta un rapport où il exprimait le désir qu'on retînt une partie des troupes pour aider à la construction. Deux cents soldats de Hien-yang s'étant enfuis, Jin-youen se saisit d'eux et

[1] C'est-à-dire vers la Chine.

les fit décapiter sous les murs de la ville. L'armée fut saisie de crainte. Les ouvriers ayant redoublé d'ardeur, les trois forteresses furent achevées en soixante jours. Elles étaient séparées l'une de l'autre par un intervalle de quatre cents li (quarante lieues); le côté septentrional de ces forteresses regardait le grand désert et en était éloigné de trois cents li (trente lieues). En outre, au nord du mont Nieou-theou-tchao-na-chan, il établit treize cents tours pour faire des signaux au moyen de la fumée. Dès ce moment, les Tou-kioue n'osèrent plus franchir les montagnes pour faire paître leurs chevaux, et les contrées du nord, débarrassées des ennemis, devinrent de jour en jour plus tranquilles. Chaque année, les dépenses étaient diminuées de cent mille taëls, et l'on put retirer plusieurs dizaines de mille soldats des places fortes.

Lorsqu'on commença à construire les trois forteresses, on n'avait pas établi de portes fortifiées, ni des palissades propres à arrêter l'ennemi. Quelqu'un dit à cette occasion : « Est-il permis de ne pas munir de défenses les villes frontières? » Jin-youen répondit : « La gloire des soldats est d'attaquer et de prendre; ils ont honte de se retirer derrière des remparts pour se défendre. Quand les ennemis arrivent, on doit réunir toutes ses forces et sortir pour les repousser. Ceux qui osent regarder en arrière, vers les fortifications, méritent la mort. A quoi bon rester en place pour parer les coups de l'ennemi? Ceux qui reculent se couvrent de honte. » Quelque temps après, Tch'ang-youen-kiai le remplaça en

qualité d'administrateur général. On commença alors à construire des portes fortifiées. De l'avis de tous, Jin-youen devint de jour en jour plus estimé, et Youen-kiaï plus méprisé.

Le sixième mois de la première année de la période Sien-thien (713), Kouo-youen-tchin, président du tribunal des peines, fut nommé administrateur général des contrées du nord pour attaquer les Tou-kioue.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue: Quand Joui-tsong commença à monter sur le trône, Me-tch'oue demanda encore à faire une alliance de mariage. Un décret impérial ordonna de prendre la fille de Tch'ing-khi, roi de Song, et de la lui donner pour épouse, sous le nom de princesse de Kin-chan ou des monts Altaï. En ce moment, Sun-tsiouen, généralissime du corps d'armée de la gauche appelé Yu-lin-kiun, et autres généraux, livrèrent bataille aux Hi, à Ling-hing. Les Hi, les ayant faits prisonniers, les offrirent à Me-tch'oue, qui les tua immédiatement. Kouo-youen-tchin, président du tribunal des peines, remplaça encore Hieou-king.

(La fin au prochain cahier.)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 OCTOBRE 1864.

La séance est ouverte à huit heures par M. Reinaud, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu; la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le docteur Rique, qui annonce l'envoi de deux mémoires sur les inscriptions libyques 37 et 39 de l'abbé Bourgade. Ces mémoires sont renvoyés à la Commission du Journal.

On donne lecture d'une lettre de la Société royale pour la connaissance de l'Inde néerlandaise, qui se plaint que le Journal de la Société ne lui parvient pas. Renvoyé à la Commission des fonds.

On lit une lettre de M. Sarazin, qui écrit pour remercier le Conseil de l'avoir admis au nombre des membres de la Société.

Sont présentés et admis membres de la Société :

MM. Terrien Poncel, au Havre.

Charles Ganneau, élève de l'École des Jeunes de langues et de l'École des langues orientales vivantes.

Palmer (Edward Henry), Saint-John College à Cambridge.

MM. Adolphe Bergé, bibliothécaire à Tiflis.
Son Alt. Jean, prince de Géorgie, à Saint-Pétersbourg.

M. de Rosny donne des détails sur le livre maçonnique chinois présenté par Ting-tun-ling. Ce petit livre est imprimé à Paris, à cinquante exemplaires, et a été présenté par l'auteur aux loges maçonniques de Paris, qui avaient reconnu son titre de maçon.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Thorolf Baegifots Begravelse*, belyst of Professor Holmboe. Christiania, 1863, in-8°.

— *Om Eeds-Ringe*, of Professor Holmboe. Christiania, 1863, in-8°.

— *Om Kong Svegders Reise*, of Professor Holmboe. Christiania, 1863, in-8°.

Par la Société. *Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft*, vol. XVIII, cah. 3. Leipzig, 1864, in-8°.

— *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, n° 2. 1864, in-8°.

— *Bibliotheca indica*, nouvelle série n° 48, *Wis o Ramin*, an ancient persian poem. Fasc. I. Calcutta, in-8°. N° 204, *The Taitirya Brahmana* of the Black Yajur Veda, fasc. XIX. Calcutta, 1864, in-8°. N° 51 (nouvelle série), *The Brihatsanhita*, fasc. I. Calcutta, 1864, in-8°.

Par l'auteur. *Jacuts Reisen*, von F. Wüstenfeld. (Tirage à part du Journal de la Société orientale allemande.)

Par l'auteur. *Voyage en Mingrélie*, par A. Bergé. Paris, 1864, in-8°.

Par l'Académie. *Portugaliæ Monumenta historica*, jussu Academiæ scientiarum Olisiponensis edita. *Leges et consuetudines*, vol. I, fasc. III. Lisbonne, 1863, in-fol.

— *Historia e Memorias da Academia real das sciencias de Lisboa*. Nouvelle série, t. III, p. I. Lisbonne, 1863, in-4°.

Par l'Académie. *Lendas da India*, por Gaspar CORREA. Tom. III, p. II. Lisbonne, 1863, in-4°.

Par l'auteur. *Sa-ling-tchouen-fo-in.* (Évangile traditionnel de Jérusalem, rédigé par TING-TUN-LING; Manuel élémentaire de franc-maçonnerie chinoise, en chinois.) Paris, 1864, in-16

DIE ISRAELITEN ZU MEKKA, ETC. *Les Israélites à la Mecque, depuis le temps de David jusqu'au v^e siècle de notre ère. Recherches critiques sur l'Ancien Testament et les origines de l'islamisme*, par le docteur R. Dozy, traduit du hollandais. Leipzig, Engelmann, 1864, gr. in-8°, I-IV et 1-196 pages, avec un fac-simile d'une inscription ancienne du Maqâm Ibrahim, d'après Fakihi.

M. Dozy a publié, sous le titre que je viens de transcrire, un mémoire d'une haute importance pour l'histoire primitive des Arabes, pour l'origine de l'islamisme et pour le passé de la race juive dans la presqu'île arabique. Les résultats obtenus par ce savant orientaliste sont si nouveaux et si féconds en applications à l'étude de l'antiquité sémitique qu'on me saura gré, je l'espère, de les présenter ici sous une forme succincte. Vouloir reproduire toutes les preuves philologiques et historiques dont l'auteur étaye chacune de ses découvertes, ce serait traduire son savant mémoire d'un bout à l'autre, tâche que personne ne pourra mieux remplir que l'érudit professeur de Leyde lui-même. Je me bornerai simplement à indiquer les faits qu'il a su tirer d'un oubli profond et qui semblait devoir être éternel. Le nombre et l'importance des résultats acquis à la science par la sagacité, la saine critique, et la pénétration de l'auteur, justifieront assez l'opinion que je viens d'exprimer à leur sujet.

Dans une courte préface, M. Dozy expose que, bien que son travail soit spécialement destiné aux lecteurs initiés à l'étude de l'antiquité et de la langue arabe, il croit néanmoins que ses recherches pourront intéresser les savants

non orientalistes; et pour leur donner le moyen de suivre ses raisonnements, il a transcrit tous les mots arabes et hébreux, cités dans son mémoire, en caractères latins. Son système de transcription est applicable aux deux langues à la fois. Il représente א et le ا par *a;* ב et ب par *b;* ג et ج par *g;* ד et د par *d;* ה et ه par *h;* ו et و par *v* ou par *w;* ז et ز par *z;* ח et ح par *ḥ;* ט et ط par *t;* י et ي par *j;* כ et ك par *k;* et ل par *l;* מ et م par *m;* נ et ن par *n;* ס et س par *s;* ע et ع par l'accent '; פ et ف par *p* ou par *f;* צ et ص par *ç;* ק et ق par *q;* ר et ر par *r;* שׁ et ش par *š* (= *sch*); שׂ par *s;* ת et ت par *th.* Enfin les six lettres qui appartiennent exclusivement à la langue arabe . ث, خ, ذ, ض, ظ, et غ, sont rendues par *th, ch, dz, dh, tz* et *gh.* Ainsi toutes les lettres des deux alphabets sont exprimées par des signes distincts, excepté le ت et le ث, qui tous les deux sont transcrits par *th.*

Dans une introduction de vingt-neuf pages, M. Dozy expose les principaux et derniers résultats obtenus par la critique du texte de la Bible. Il insiste sur la destruction de l'ancienne version du Pentateuque de Moïse et sur le rétablissement de ce livre, dans sa forme actuelle, par Esdras. Il prouve par le témoignage des auteurs hébreux, chrétiens des premiers siècles (Irénée, Clément d'Alexandrie, Tertullien, etc.), et même par celui des écrivains musulmans (Ibn Qoteiba, Aboul-Féda, etc.), que ce fait était jadis d'une grande notoriété. Il met en évidence que l'histoire d'Abraham, de Sarah, d'Agar et d'Ismael, n'est guère plus ancienne que l'époque d'Esdras, et enfin que les Juifs jéhovites ont sciemment altéré les passages qui restaient encore des versions anciennes de la Bible, chaque fois qu'ils y trouvaient des expressions contraires à leurs croyances. Passant à l'examen des écrits arabes concernant l'origine de ce peuple, M. Dozy adresse des hommages mérités aux importants services rendus, à cet égard, par M. Wüstenfeld, et il observe, avec raison, que ce savant infatigable a livré, à lui seul, plus de matériaux pour l'étude de l'Orient musulman que n'ont pu le faire les efforts réunis de beaucoup d'autres érudits. On lui doit, entre autres, la

publication des *Chroniques de la Mecque*, la *Vie de Mahomet*, par Ibn-Hisam, et la *Généalogie des tribus arabes.* Après avoir exposé son opinion sur la valeur historique de ces sources, et surtout de celle nommée en dernier lieu, et mis en évidence le peu de parti que la science moderne a su en tirer pour expliquer le commencement de la kaaba, la multiplicité des noms de la Mecque, étrangers à la langue arabe, le sens et l'origine du cérémonial du pèlerinage, etc. M. Dozy formule les trois résultats principaux de ses recherches, qui doivent résoudre toutes ces difficultés. Il dit (p. 15) : « Mon système repose sur les trois faits suivants : 1° le sanctuaire de la Mecque a été fondé, du temps de David, par des Israélites, et notamment par des populations de la tribu de Siméon. Les Siméonites aussi sont les mêmes tribus qu'on nomma depuis Ismaélites, et que les Arabes désignent sous le nom des *premiers Djorham;* 2° la solennité mecquoise fut fondée par eux. Les cérémonies qui se pratiquent encore à cette occasion s'expliquent par l'histoire des Juifs, et enfin la plupart des termes qui servent à désigner ces pratiques pieuses ont une étymologie hébraïque; 3° à l'époque de la captivité babylonienne, plusieurs Juifs, évadés de la capitale des Assyriens, vinrent s'établir à la Mecque. Ce dernier nom ne s'appliquait originairement à aucune ville. Ces émigrés sont les *seconds Djorhum* des Arabes. »

M. Dozy termine cette introduction en établissant, avec une grande évidence, que le monothéisme pur n'était pas la religion primitive des Hébreux; que, jusqu'à la captivité babylonienne, l'adoration des arbres et des pierres, de même que le culte de Baal, allaient de pair avec celui de Jéhovah, et que même, jusque dans les noms des enfants de David, dont un fils portait celui de Baaljada, on peut reconnaître ce syncrétisme d'idées religieuses.

Le culte du Dieu unique s'est développé pendant le séjour des Hébreux dans le pays de Canaan, mais il n'excluait pas celui de Baal. Ce n'est qu'après la captivité assyrienne que le

Dieu unique et invisible triompha définitivement de ses rivaux, et c'est alors seulement que les Juifs formèrent une communauté si exclusive dans ses idées religieuses. Ainsi il n'y a rien de surprenant à rencontrer, avant cette époque, des cultes, si peu semblables, pouvant coexister en paix, en dehors des limites de la Palestine. Ce n'est que bien plus tard que les savants de la grande synagogue employèrent tous leurs efforts pour faire admettre comme principe que, dès le temps de Moïse, le culte de Jéhovah était l'unique religion des Hébreux. M. Dozy termine son introduction par l'observation suivante : « La critique a déchiré le voile sous lequel ils (les savants juifs) voulaient étouffer la vérité, et les recherches suivantes montreront, peut-être, qu'elle avait parfaitement le droit d'agir ainsi. »

Le chapitre intitulé *Les Siméonites* (p. 40-101) se subdivise en cinq parties.

Dans la première, l'auteur expose l'histoire primitive de la tribu de Siméon. Il insiste sur le plus ancien titre de gloire de cette tribu, la défaite des Cananéens de Çeftah. C'est à l'aide de la tribu de Juda que les Siméonites se rendirent maîtres de cette ville, ils en déclarèrent les habitants *herem* et fondèrent une cité nommée *Horma*. M. Dozy a réuni tous les passages de la Bible où il est question de cette tribu, et ces citations nous prouvent que, vers la fin du règne de Saül, ou au commencement de celui de David, le nom des Siméonites disparaît soudainement des annales hébraïques. M. Dozy explique ce fait par l'émigration de cette tribu en Arabie. Il base cette assertion sur un passage des *Chroniques* (I, IV, 24-43) où il est dit qu'ils allèrent à Gedor, y défirent les Minéens, les déclarèrent *herem*, et occupèrent leurs pâturages. Les *Chroniques* ajoutent que cinq cents d'entre les Siméonites allèrent s'établir vers le mont Séir, dans l'Arabie du nord. M. Dozy laisse en dehors de ses recherches ces cinq cents émigrés et retourne à ceux qui vinrent se fixer parmi les Minéens. Après avoir exposé les doutes des savants critiques de la Bible sur l'exactitude du nom de *Gedor*, M. Dozy

dit que cette leçon lui paraît bonne, sauf à identifier ce nom avec une localité connue. Or, pour y parvenir, il commence par préciser, aussi exactement que possible, l'époque de l'émigration des Siméonites. Les renseignements que nous venons de mentionner sur l'exode de la tribu de Siméon ont été consignés dans les annales du temps du roi Hiskia; mais cette circonstance ne prouve pas que ce fait se soit passé sous le règne de ce prince, entre 725 et 696 avant Jésus-Christ. Elle démontre seulement qu'à cette époque, pour des raisons dont il sera question plus loin, le sort de ces émigrés intéressa les Juifs, et qu'on recueillit alors cette notice. M. Dozy croit, avec raison, que l'époque de cette émigration est clairement indiquée par un autre passage de cette même relation, notamment par les mots « et c'étaient leurs villes jusqu'au temps où David fut roi. » En conséquence, M. Dozy place ce fait à la fin du règne de Saul, au moment où Samuel lui adressa le reproche de ne pas avoir détruit le riche butin pris sur les Amalécites Cette hypothèse est au surplus corroborée par la tradition arabe; d'après cette dernière, une partie du peuple juif, blâmée par Moïse pour sa conduite pendant une guerre, fut bannie de la Palestine et vint s'établir dans le Hédjaz. M. Caussin de Perceval a déjà fait remarquer qu'il s'agit dans cette tradition de Samuel et non de Moïse Du reste, ce fait a frappé, avant le savant français, un lecteur musulman du manuscrit d'Aboul-Féda conservé à la Bibliothèque impériale de Paris. On y trouve, dit M Dozy, une note marginale, placée en regard du passage se rapportant à cette tradition, et où ce lecteur inconnu a marqué « Samuel et non Moïse. » Du temps d'Hiskia on eut l'idée de faire revenir ces émigrés. Isaïe, contemporain de ce roi, les exhorta à retourner dans leur patrie; mais cet appel semble ne pas avoir été entendu, car le nom des Siméonites ne reparaît plus dans l'histoire des Juifs.

C'est bien à regret que nous nous bornons à la simple indication des importants résultats obtenus par M. Dozy. Les limites de cet article ne nous permettent pas de citer en détail

les preuves érudites et, la plupart du temps, convaincantes du savant orientaliste de Leyde. Mais, avant de signaler ses autres découvertes, je tiens à noter qu'un voyageur juif moderne, très-peu connu, Rabbi-David-D'beth-Hillel, dans son *Voyage en Perse, dans l'Inde et en Arabie*, publié à Madras en 1832, a tâché aussi de retrouver les Siméonites ailleurs qu'en Palestine, et bien plus loin encore que ne le fait M. Dozy. Voici ce qu'il dit à ce sujet, page 100 : « I was told there (at Bassora) by an ar- « menian traveller from Jerusalem, named Chajee Abrahim, « who came from Æthiopia, that he saw there, in many pla- « ces, white Jews; and that he conversed with them, and they « were very merry with him, because he told them that he « was an inhabitant of Jerusalem and that there are members « of Israelites having their synagogues. They said to him that « if he would send to them one of the Israelites of Jerusalem, « they would give him a tenth part of their substance. He told « me also that they have no books, except manuscripts of the « five books of Moses, and some of the Prophets; they do not « wish to read in a printed book. They are separate from « the other nations in all their customs, also the other nations « are afraid to rob or oppress them. Most of them are far- « mers, having cattle in abundance. On hearing this history, « I was astonished how they came there, and I began to seek « in the ancient chronicles. Then I found, in a very ancient « book, that on coming Sanheryr the king of Assyria to Judea, « mentioned 2 kings XVIII 13 and XIX, 9, and on hearing « that Terhooke, the king of Cush of Æthiopia rebelled « against him, he took the tribe of Simeon with him and went « to battle : and there they remained between the mountains. « I conceive that these must be their successors. » Il s'agit ici évidemment de la seconde expédition de Sennachérib contre les Juifs. Les voyant soutenus par les Égyptiens, il crut devoir châtier en premier lieu leurs alliés, et il attaqua Lachich et Libnah. Les Égyptiens réclamèrent l'assistance de Tirkakèh, roi d'Éthiopie; mais, probablement avant l'arrivée de ses troupes, une peste emporta 185,000 hommes dans l'ar-

mée assyrienne, et débarrassa ainsi l'Égypte et la Palestine de leur commun ennemi. Le roi d'Éthiopie mentionné ici est probablement le même que Manéthon nomme *Tarkos* ou *Tarakos;* il était le troisième et le dernier roi de la vingt-sixième dynastie; son nom exprimé en hiéroglyphes est *Teharka*. Mais dans tout ceci il n'y a pas un mot des Siméonites, et si j'ai cité le passage curieux du livre de Rabbi David, ce n'est pas, certes, pour opposer ses raisonnements confus à la logique serrée des déductions claires et précises de M. Dozy, mais pour montrer que les Juifs eux-mêmes avaient déjà songé à retrouver les traces de leurs frères, perdus depuis tant de siècles.

Dans la deuxième partie du même chapitre, M. Dozy cherche à résoudre la question de savoir l'endroit où se trouve Gedar, et où étaient les Minéens. Strabon dit que ce peuple habitait les bords de la mer Rouge et avait pour capitale la ville de Karna. Leurs voisins étaient les Sabéens dont la capitale est Mariaba. Puis venaient les Kattabanes, dont le pays s'étendait jusqu'au détroit ou l'on franchit le golfe Arabique (Bab-el-Mandeb) La residence de leur roi portait le nom de Tamna; enfin à l'orient étaient les Chadramotites, qui avaient pour capitale Sabata.

Pline dit : « Tamudaei, oppidum Badanatha, Carrei, op- « pidum Cariati, Achoali, oppidum Foth, ac Minaei, etc. » M. Dozy propose de lire : « Achoali, oppidum Fothac; Mi- « naei, etc. » et il identifie cette ville avec Fadak, a deux journées de marche au nord de Médine. Cette identification est d'autant plus plausible que M. Dozy signale la présence d'une peuplade Owal, les Achoali de Pline, dans le voisinage de Fadak. Or, comme Pline mentionne les Minéens immédiatement après un peuple établi au nord de Médine, et comme il leur donne pour voisins les Achoali, ou Owal, il faut admettre que la frontière septentrionale du pays des Minéens ne devait pas être très-éloignée de Médine. Nous avons vu de plus que Strabon leur donne pour capitale Karna, et Ptolémée cite une ville de ce nom, immédiatement après

Iathrippa, ou Médine; donc il est fort probable que ces deux Karna sont identiques.

Ainsi, il est bien établi que les Minéens occupaient un vaste pays s'étendant au sud de Médine; c'est là que, d'après les *Chroniques*, les Siméonites trouvèrent ce peuple mêlé à d'autres peuplades. Ils déclarèrent les Minéens *herem*, ce qui, d'après le livre cité, « dure jusqu'à ce jour, et ils prirent leur place. » M. Dozy rapporte l'expression *jusqu'à ce jour* au temps du roi Hiskia, et fait observer que le passé de la tribu de Siméon peut se résumer ainsi : en Palestine, ils déclarent *herem* les habitants de *Çeflah*, dans leur propre pays ils fondent une ville *Horma;* ils sont bannis de la terre promise pour avoir gardé une partie des biens déclarés *herem*, et enfin, en Arabie, ils déclarent *herem*, probablement pour toujours, le peuple qu'ils attaquent, les Minéens. *Herem* est toute chose, homme, bétail, terrain, etc. consacrée à une divinité, ne pouvant jamais être ni reprise ni rachetée, et considérée comme sainte, *qôdeš* en hébreu. Pour découvrir l'endroit précis où les Siméonites sont venus se fixer après avoir quitté la Palestine, M. Dozy recherche quelle est, en Arabie, la localité qui, de tout temps, ait été considerée comme sainte et sacrée, et il trouve que le territoire de la Mecque, seul, remplit cette condition; d'ou il conclut que c'est là aussi que sont venus s'établir les Siméonites, bannis de leur terre natale. Il ne veut pas dire que, depuis, on n'ait créé, par imitation, d'autres enceintes sacrées; mais leur origine, purement indigène, est trahie par la dénomination de *hima*, exclusivement arabe. Une seconde preuve du même fait lui est fournie par les noms de la Mecque.

Le premier et le plus connu est celui de la Mecque ou *Makka*, auquel vient se joindre celui de *Bakka*, qui n'en diffère que par la première consonne. Plusieurs auteurs arabes veulent voir dans ces deux noms deux localités distinctes. Quelques uns disent que *bakka* désigne l'emplacement du temple, et *makka* tout le territoire sacré qui l'entoure. D'autres veulent, au contraire, que *makka* soit la ville, *bakka* dé-

signant, comme précédemment, le temple; d'autres, enfin, prétendent que *bakka* est le nom de la ville, et *makka* celui de *Dzu-Towa*, ou celui d'une localité située au sud de *Dzu-Towa*. Cette diversité d'opinions prouve qu'elles n'ont rien de sérieux, et M. Dozy, partage celle de Bekri, qui dit : والذى عليه اهل اللغة انّ مكّة وبكّة شئٌ واحد, c'est-à-dire que c'est le même nom, où, par une permutation très-commune dans la langue arabe, le *m* est remplacé par le *b*. Le nom de *makka* n'a pas d'étymologie arabe. Les grammairiens de cette nation ont voulu la trouver dans la racine *makka;* mais cette racine n'a que trois significations : 1° sucer jusqu'à épuisement de liquide; 2° amoindrir; 3° détruire : toutes les trois peu commodes pour l'étymologie d'un nom de ville. Néanmoins, cette difficulté n'arrête pas les savants orientaux, ils disent que la première signification convient à une localité pauvre en eau et qui sert de centre d'attraction pour d'autres pays, dont elle épuise les populations. Elle amoindrit la hauteur et l'orgueil de tous ceux qui s'y rendent, et elle détruit les péchés. Ces efforts puérils pour expliquer tout par la langue du Koran, très-communs aux savants musulmans, ne donnent aucune solution raisonnable de la question, et prouvent seulement que le mot *makka* n'est pas d'origine arabe[1].

Ptolémée cite un endroit nommé *Makoraba*, dont la latitude et la longitude sont assez conformes à celles de la Mecque. Aussi les géographes célèbres, tels que Ritter et Kiepert, n'ont pas manqué de l'identifier avec la ville sainte des musulmans. Les orientalistes, sachant que cette ville n'a été fondée qu'au v° siècle de notre ère, se sont abstenus de partager cette opinion, et pourtant les géographes avaient raison, avec cette seule différence que *Makoraba* n'était pas le nom

[1] Un érudit moullah de Tébrize voulait sérieusement me prouver que le mot russe *samowar*, signifiant «bouilloire qui bout d'elle-même,» était d'origine arabe, composé de deux racines : ثماء «nourrir substantiellement et de choses grasses», et وراء «être plein de comestibles.» Il prétendait que ces deux mots expliquaient très-bien les fonctions du *samowar*, servant à préparer du thé, breuvage très estimé en Orient.

d'une ville, mais bien celui d'une localité ou d'une vaste enceinte, sur laquelle, plus tard, s'est élevée la Mecque. M. Dozy transcrit ce mot en hébreu מַכָּה רַבָּה, et trouve facilement que sa signification est : « grand champ de bataille, » dont le synonyme *makka gedola* se rencontre aussi dans la Bible. Or, si après avoir admis cette signification de *makka rabba*, on se souvient que les *Chroniques* disent positivement que l'endroit déclaré *herem* par les Siméonites, dans le pays des Minéens, leur servit précisément de champ de bataille, il n'est pas étonnant qu'ils aient appliqué ce nom à cette localité. Pour expliquer le nom de *Gedor*, M. Dozy, par une série de raisonnements d'une valeur incontestable, mais ne se prêtant pas à un extrait, prouve que l'idée de Pococke concernant l'identité de *Hobal*, dont l'idole a été détruite par ordre de Mahomet, lors de la prise de la Mecque, et de *Hag Bâal* était exacte, et que cette dernière divinité est absolument la même que celle que les Siméonites révéraient dans le Canaan, à *Bâal-ha-ber*, ou à « Baal du puits ». Azraqî nous apprend que les murs de l'ancien temple de Hobal, à la Mecque, portaient le nom d'*Al-gadr* ou d'*Al-gidar*. En hébreu les mots *gader, gédir, geléra* et *gedor* ont la même signification; de là le nom de la colonie phénicienne en Espagne, Gadir, le Gades des Romains, Cadix de nos jours Tous ces rapprochements étymologiques, qui n'ont absolument rien de forcé, engagent M. Dozy à admettre que le *Gedor* des *Chroniques* désigne le temple de Baal de la Mecque. Notre savant auteur renonce à déterminer plus précisément la date de la fondation de ce temple; mais néanmoins, en rapprochant entre eux : 1° l'assertion du prophète arabe que le temple de la Mecque était bâti quarante ans avant celui des Juifs; 2° tous les autres faits mentionnés par les annalistes hébreux et que nous venons de citer; 3° que le roi David régna quarante ans, et, enfin, 4° que Salomon posa la pierre fondamentale du temple de Jérusalem dans la quatrième année de son règne, M. Dozy conclut que l'exode des Siméonites doit être placé dans les dernières années du règne de Saul.

Dans la troisième partie du même chapitre, M. Dozy continue à rechercher l'étymologie des noms de la Mecque: *Qadis*, l'un de ces noms, ne vient pas de *q-d-s*, car cette racine ne possède pas de forme *qadis* ayant la signification de *lieu saint*. *Qadis* est un mot dérivé, conformément aux lois de la mutation des sons, du mot hébreu *qodeš*, et veut dire *très-saint*, *consacré à Dieu*. Bekri rapporte que la Mecque fut nommée *Alqadisija*, car une partie des habitants de la ville de Qadis du Khorassan s'y est établie. Le fait d'une émigration aussi lointaine serait très-surprenant, si M. Dozy ne l'expliquait très-naturellement, en faisant observer qu'une des villes siméonites du Cânaan portait le nom de *Kor-âssan*, traduit par Gesenius par *fornax fumans*.

Nadzir, qui est encore un nom de la Mecque, pourrait être d'origine arabe ayant la signification de *consacré à Dieu*, s'il n'avait pas la forme et le sens d'un participe actif. Muni d'un *imâla* et prononcé *nédzir*, il est hébreu et veut dire *vœu* et tout *ex-voto* offert à Dieu. M. Dozy croit reconnaître le nom de *Çelah* ou de *Çelahi*, et *Sil* ou *Sîlo*, dans le *Silô* des Hébreux, leur grand camp après celui de Gilgal, et où ils se rendaient en pèlerinage. Il est donc très-naturel de supposer que les Siméonites l'aient donné à leur nouvelle fondation pieuse.

Barra, nom du puits de *Zemzem*, et cinquième nom de la Mecque, n'est pas non plus arabe. Ce n'est pas le féminin de *bar*, car ce dernier mot a la signification de « bienfaisant » et de « juste, » et ne s'applique qu'aux personnes. Du reste, s'il était arabe, il devrait être précédé d'un article. C'est le féminin בָּרָה *bara*, du mot hébreu *bar*; il veut dire « pure » et « sainte, » épithètes très-applicables à la Mecque comme au puits.

Des quatre autres noms de la Mecque : *Bassa* ou *el-Bassa*; *Nassa* ou *el-Nassa*; *Nacha* ou *el-Nacha*, et *Mansa* ou *Massa*, M. Dozy regarde *Nassa* et *Nacha* comme des noms créés par l'ignorance des copistes, et conservés pour honorer la Mecque, car, d'après le théologien Nawawi, la Mecque et Médine ont un aussi grand nombre de noms, par le fait même qu'elles sont

les deux points les plus vénérés de la terre. Il ne reste ainsi que *Bassa* et *Mansa* ou *Massa*. M. Dozy condamne l'étymologie des savants musulmans qui veulent voir dans le premier de ces noms la *cassante* et la *repoussante*, parce que la Mecque brise et rejette ceux qui y commettent des impiétés, et les hommes méchants en général. M. Dozy identifie *Bassa* et *Mansa* par la permutation connue des lettres *b* et *m*; puis par la contraction de l'*n*, dans ce dernier nom, il arrive à la forme *Massa*, dans laquelle il retrouve l'homonyme d'une localité du pays des Siméonites en Palestine.

Quant au dixième nom de la Mecque, *Koutha*, M. Dozy renvoie le lecteur à ses recherches sur le *maqami Ibrahim*, auxquelles ce nom est intimement lié. Il termine cette troisième partie du second chapitre par l'examen de la question de savoir si les Siméonites de la Mecque reconnaissaient le culte de Jéhovah, et il la résout affirmativement Jéhovah était adoré par les anciens Juifs sous la forme d'un bélier. Or, quand les premiers Djorhum furent obligés de quitter la Mecque, ils enfouirent dans la terre leurs deux béliers (gazelles d'après la tradition musulmane), ainsi que des ornements qui couvraient la poitrine du prêtre et quelques glaives. Ces trésors furent déposés dans le puits de Zemzem, desséché à cette époque. Longtemps après, l'aïeul de Mahomet, Aboul-Moutalib, découvrit ces objets en creusant de nouveau ce puits. Les Qoréichites prétendirent à une part dans cette trouvaille, et il fut arrêté qu'on s'en remettrait au sort pour décider cette contestation. Cet arbitre fut contraire aux Qoréichites, ils n'eurent rien, le temple obtint les gazelles, et Abou-Moutalib le restant du trésor. Il offrit les armes au temple pour en orner les portes. L'une des gazelles eut la même destination; quant à l'autre, on la déposa dans le fossé du trésor, au-dessus duquel s'élevait jadis l'idole de Baal, et elle y resta jusqu'à la fin du second siècle de l'Hégire. Le puits de Zemzem fournit à M. Dozy une nouvelle preuve de l'origine siméonite de la Mecque, car il trouve chez Qazwini, éd. Wustenfeld, la phrase suivante : وكانوا في الجاهلية يقولون لبئر زمزم

بير شباعة, d'où l'on voit que ce puits, célèbre parmi les musulmans, portait à l'époque de l'idolâtrie le nom de *Bir-Cheba*, c'est-à-dire le même qui désignait le puits sacré des Siméonites en Palestine.

La quatrième partie du second chapitre est consacrée aux différentes questions secondaires concernant les Siméonites. M. Dozy partage l'opinion de MM. Bohlen et Knobel sur Agar. Il croit qu'elle, de même que son fils, Abraham, Sara et Cetura, ne sont que des mythes étymologiques; mais il ne cherche pas la racine du nom de Agar dans le verbe arabe *hagara*, mais dans le mot hébreu *gur*, de manière que *hagar* voudrait dire « étranger. » Par *Garim* et *Gerim*, on désignait les ancêtres des Israélites, établis dans le Canaan, les Israélites de l'Égypte et aussi ceux des Hébreux qui, après la conquête du Canaan, se fixèrent en dehors des territoires assignés à leurs tribus; enfin ce nom se donnait également aux Siméonites en Arabie. On le trouve chez les auteurs arabes qui mentionnent les Siméonites et les Ismaélites, connus sous le nom de *premiers* Djorhum, pour les distinguer des *seconds*, qui sont les Juifs évadés de Babylone et établis en Arabie. La transformation de *gârîm* ou *gérim* en جُرْهُم n'a rien d'extraordinaire, dit M. Dozy. L'intercalation de l'*h* s'explique par l'aspiration inhérente au son de l'*r*. Dans le zend, cette aspiration s'exerce sur la lettre qui précède l'*r* et sur la gutturale moyenne (media gutturalis). Ainsi le sanscrit *pra*, devient πρὸ en grec, *pro* en latin et *fra* en zend. Le sanscrit *ugra* est *ughra* en zend; le sanscrit *tri* est τρεῖς en grec, *tres* en latin et *thri* en zend. Dans la langue grecque, au contraire, l'aspiration se manifeste après le *r*, c'est le ῥ avec l'aspiration forte. Conformément à cela les Grecs rendent le nom *Gerîm* par Γεῤῥαῖοι, *Gerrhaei*. Il en est de même dans les langues sémitiques, avec cette seule différence qu'elles expriment cette aspiration, non au moyen d'un accent, mais quelquefois par la lettre *h*, le ה des Hébreux et le ه des Arabes. C'est leur plus faible aspiration, et S. de Sacy (*Gr. ar.* I, p. 25) dit que « le ه ne représente qu'une aspiration

très-légère, et souvent insensible, comme celle du *h* dans ces mots, la Hollande, la Hongrie, où elle n'indique qu'un simple hiatus. » En éliminant ainsi du mot *gorhum* cette aspiration à peine sensible, nous aurons *gorum*. Le *um* et le *îm* sont équivalents et se remplacent l'un l'autre constamment. Ainsi le *David* des Hébreux devient *Daoud* en arabe, *Elohîm* se transforme en *Lâhumme, Ibrahim* est transcrit souvent par *Ibrahum*, et ces deux sons paraissent tellement identiques à l'oreille arabe, que les poëtes de cette nation les font rimer dans les pièces de vers. Ainsi *gorum* et *gorim* étant identiques, pour arriver à *garîm* et *gerim*, on n'a qu'à songer à la facilité avec laquelle les Arabes remplacent l'*a* par l'*o* et *vice versa*. L'hébreu *Josef* devient *Josof* et *Jousouf*, etc.

Pour prouver que les Ismaélites sont identiques aux Siméonites, M. Dozy se livre à une analyse minutieuse des noms propres chez ces derniers, et finit par conclure que le nom d'*Ismaélites*, dérivé de *Ismaël* (Dieu entend), a été adopté par les Siméonites, bannis de la Palestine, pour rappeler autant que possible, par la similitude des sons, celui de leurs frères israélites, dérivé d'*Israël* (Dieu combat).

Je dois avouer que ce dernier paragraphe de l'excellent travail du savant professeur de Leyde a fait sur moi une impression moins favorable que tout ce qui le précède. Soit que M. Dozy, considérant cette digression comme étant un peu en dehors de la thèse générale qu'il a entrepris de prouver, ne nous donne qu'un extrait de ses recherches à ce sujet, comme on serait tenté de le croire, par la note 1 de la page 97, soit pour toute autre raison, après la marche claire, et presque mathématiquement rigoureuse, de ses premières démonstrations, ces derniers raisonnements paraissent moins satisfaisants.

En général, qu'il me soit permis de le dire, la critique basée sur l'analyse des noms, et surtout des noms d'un peuple nomade, est fort délicate, car elle présente toujours à l'esprit quelque chose de vague et d'indéterminé. Partout les nomades, en Arabie comme dans les déserts de l'Asie centrale,

donnent, le plus souvent, à leurs enfants des noms puisés dans les circonstances qui entourent leur naissance. Ainsi, par exemple, le chef des Fellahs employés aux excavations de M. Mariette, en Égypte, s'appelle Timsakh, car son père a vu un crocodile en rentrant chez lui le jour de sa naissance; mon guide khirguis, lors de mon voyage à Boukhara et à Samarcande, portait le nom de Malkildy, c'est-à-dire « le bétail est rentré, » car au moment où il vit le jour, un troupeau, qu'on croyait égaré, est rentré dans l'*aoul* de son père[1], etc. Vouloir baser sur ces caprices du hasard quelque chose de sérieux est un travail qui me paraît assez ingrat. Si une série de noms, tels que Abraham, Sara, Agar, Ismaël, Cetura, Isaac, etc. nous présente aussi une série d'idées où la tendance secrète d'un parti, comparativement moderne, de la société juive, se trahit involontairement, on est certainement en droit de reléguer parmi les mythes les individus qui les portent; mais cela nous donne-t-il le droit d'identifier les Ismaélites avec les Siméonites, parce que la racine *šama'* se retrouve souvent dans les noms propres des membres de cette dernière tribu? Je le crois d'autant moins que M. Dozy fait observer lui-même que l'appellation d'Ismaélites a perdu son sens ethnographique.

La cinquième et dernière partie du chapitre II donne une esquisse rapide du sort ultérieur des Siméonites en Arabie. M. Dozy, tout en déclarant qu'il ne se propose pas de parler en détail de l'histoire de la tribu de Siméon, dans les temps plus rapprochés de nous, nous rapporte néanmoins les faits suivants.

« Les Siméonites ou les Ismaélites, dit M. Dozy, disparaissent entièrement de l'histoire Les seconds Djorhum les trou-

[1] Ibn Batoutah, déja, fait une observation semblable; notamment il dit (p. 115, t. II, édit. Defrémery et Sanguinetti):

التتر يسمّون المولود باسم اول داخل على البيت عند ولادته

c'est-a-dire: les Tatares donnent a leur nouveau-né le nom de la première personne qui entre dans la maison apres sa naissance.

vèrent encore à la Mecque, et il est très-probable que, depuis, ils se sont confondus en partie dans les populations juives émigrées de Babylone, en partie dans les tribus arabes, et en partie, enfin, dans les Juifs venus en Arabie du temps des Romains. Ces derniers Siméonites durent, sans aucun doute, adopter le Pentateuque d'Esdras et se convertir au judaïsme orthodoxe; car les Juifs sont, en général, très actifs pour faire disparaître, parmi leurs compatriotes, les différences religieuses. Ainsi des rabbins se rendirent au milieu des descendants des dix tribus, établis dans le Kurdistan, et finirent par les convertir presque tous au judaïsme pur. Je crois qu'un fait semblable s'est accompli en Arabie. Les Juifs n'eurent pas beaucoup de peine à faire accepter le Pentateuque par les descendants des Siméonites. Ce livre contenait des éléments archaïques, et pour les peuples de cette époque, s'inquiétant peu de rechercher si véritablement tout était ancien, le semblant d'antiquité suffisait. Ainsi les chrétiens arabes de la Syrie comparèrent le Koran à l'Évangile, et ayant trouvé ces deux livres *parfaitement* conformes entre eux, ils se firent musulmans. (Bekri, 421, p. 23.) Si l'on pouvait se fier à la relation qui dit que Tarîf, roi de deux tribus berbères, au VIII^e siècle, était Siméonite (v. Bekri, p. 135, éd. de Slane), on pourrait admettre qu'une partie des descendants de Siméon passa en Afrique. Ce récit n'est pas absolument improbable. Nous n'avons, il est vrai, aucun moyen de préciser l'époque où les Siméonites émigrèrent à l'ouest, mais cependant la famille de Tarîf nous offre des particularités remarquables et qui paraissent militer en faveur de cette relation, Leurs noms sont, en grande partie, hébreux, Çalih, Elias, Jonas, Elisa; mais la religion de ces hommes n'était pas juive. Tarîf était musulman, son fils Çalih fonda une nouvelle religion. Il est vrai que ces considérations sont contredites par d'autres. Le nom de Siméon, si longtemps remplacé par celui d'Ismaël, m'inspire le premier doute. Il n'est pas prouvé non plus que la famille Tarîf soit d'origine siméonite; on le dit bien, mais les preuves

manquent, et, au contraire, il existe une seconde tradition, qui rend suspecte la première[1]. Tout bien pesé, je ne puis me décider à reconnaître à cette famille une origine siméonite. »

Dans un deuxième article j'exposerai les résultats des recherches de M. Dozy sur la fête célébrée à la Mecque, et sur les Djorhum, sujets traités dans les deux derniers chapitres de son mémoire.

N. DE KHANIKOFF.

Lorsque la Compagnie des Indes résolut, il y a vingt-cinq ans, de faire préparer et de publier un glossaire des termes techniques usités dans les différentes parties de l'Inde et relatifs à l'administration, à la justice, aux finances et à l'agriculture, elle fit imprimer une liste de mots, dont elle désirait obtenir la définition et le sens précis dans lequel ils étaient employés dans les provinces où ils avaient cours. Cette liste était, je crois, dressée par M. Wilson, qui devait être et a été le rédacteur définitif du glossaire; elle fut envoyée à tous les membres du service civil dans l'Inde; mais l'administration ne reçut qu'un petit nombre de réponses satisfaisantes. M. H. Elliot était alors secrétaire du conseil des finances pour l'Inde supérieure; il vit avec chagrin la quantité et la qualité également faibles des réponses que reçut le gouvernement d'Agra, et se mit à y suppléer par un travail qu'il entreprit lui-même, et dans lequel il ne se contenta pas de répondre aux questions posées par M. Wilson, mais où il fit entrer une quantité de détails historiques et ethnographiques relatifs aux provinces de l'Inde supérieure. Le gouverneur d'Agra, M. Thomason, fut tellement frappé de l'intérêt de ce travail, qu'il rendit une décision d'après laquelle le glossaire de M. Elliot devait être imprimé aux frais de l'État. C'est ainsi

[1] Je veux parler de celle qu'on trouve chez Bekri, p. 137, lig. 16 et suiv. édition de Slane.

que parut le premier volume du *Supplement to the Glossary of indian terms*, by Elliot, Agra, 1845, in-8°, en 447 pages, qui va jusqu'à la fin de la lettre J. Je ne sais pourquoi le reste de l'ouvrage n'a pas paru. M. Elliot lui-même fut transféré à Calcutta, où il commença son ouvrage sur les sources de l'histoire des musulmans de l'Inde, qui devait former l'introduction à une grande collection des historiens musulmans de ce pays. Malheureusement, après avoir publié le premier volume de son nouveau travail, il fut obligé, pour sa santé, de se rendre au Cap, où il mourut, après y avoir fait imprimer un petit volume supplémentaire. Lady Elliot rapporta en Europe la collection immense des matériaux que Sir Henry avait préparés, et elle chercha un savant capable d'en tirer ce qui pouvait être publié. J'ai vu entre ses mains ces matériaux, avec un sentiment profond de respect et de regret, car une grande partie ne pouvait pas servir, et montrait seulement le travail prodigieux auquel l'auteur s'était livré et auquel il avait succombé; mais il y avait des parties assez avancées pour pouvoir être livrées à l'impression. M. Morley se chargea de réunir, de classer et de compléter cette partie des matériaux; mais il mourut lui-même prématurément, sans avoir fait faire un progrès sensible à son entreprise. A la fin, Lady Elliot a trouvé deux éditeurs zélés et savants, M. Reinhold Rost, secrétaire de la Société asiatique de Londres, et M. Cowell, récemment encore secrétaire de la Société asiatique de Calcutta, qui annoncent chacun un ouvrage tiré des papiers de Sir Henry. M. Rost annonce deux volumes in-8°, sous le titre de : *Memoirs on the history, philology and ethnic distribution of the races of the North-Western Provinces of India,* by the late Sir H. Elliot. C'est une édition complète du glossaire dont j'ai parlé plus haut. M. Cowell, de son côté, annonce trois volumes in-8°, intitulés : *The history of India as told by its own historians, by the late Sir H. Elliot,* edited by E. B. Cowell. Les deux ouvrages paraîtront chez Trübner, à Londres.

Je ne suis pas, en général, grand partisan des ouvrages

posthumes; mais je suis heureux de voir que l'on sauve de l'oubli tout ce qui peut se publier des matériaux préparés et élaborés par un homme aussi distingué par le cœur, l'esprit et le savoir, que Sir H. Elliot, qui était certainement un des hommes les plus remarquables parmi le grand nombre des savants que le service de la Compagnie des Indes a formés. On ne leur a jamais rendu en Angleterre la même justice que sur le continent, et je crois qu'il en sera de même des ouvrages posthumes dont je parle ici. — J. M

M. Martin Haug, directeur du Collége sanscrit de Pouna, a publié le prospectus d'un ouvrage intitulé : *The religion of the Zoroastrians, as contained in their sacred writings, with a history of the zend and pehlevi literatures and a grammar of the zend and pehlevi languages.* Cet ouvrage consistera en deux volumes in-8°, de 7 à 800 pages chacun; on peut souscrire, soit chez l'auteur, à Pouna, soit chez M. Brockhaus, libraire à Leipzig. Le prix de souscription, pour les deux volumes, est de 16 roupies (40 fr.), et sera plus tard relevé à 50 fr. Le premier volume contiendra l'histoire des littératures zende et pehlevie, accompagnée de nombreuses traductions et de grammaires de ces deux langues. Le second traitera des dogmes zoroastriens, de l'origine et du développement de cette religion et de ses rapports avec le Védisme. Il est fort à désirer que la publication de cet ouvrage, qui doit nous donner, dans une forme systématique, les résultats des longues études zoroastriennes de l'auteur, soit encouragée.

M. Justi, à Marbourg, vient de faire paraître le troisième cahier de son Manuel de la langue zende (*Handbuch der Zend-sprache*). Ce cahier contient la fin du vocabulaire zend, et se termine par un vocabulaire latin-zend. Le quatrième et dernier cahier terminera l'ouvrage par une grammaire et une chrestomathie. Pendant que M. Haug, dans son interprétation du Zendavesta, s'attache avant tout aux secours qu'il

peut tirer des Védas, M. Justi marche sur les traces de Burnouf et de M. Spiegel, et suit, autant que cela se peut, la tradition des Zoroastriens, telle qu'on la trouve dans les livres mêmes de la secte. Chaque cahier se compose de 120 pages, grand in-4°, et coûte 2 thalers. — J. M.

Ostafrikanische Studien, von Werner Munzinger. Schaffhouse, 1864, in-8° (584 pages, avec une carte. Prix, 3 thalers 18 gr.).

M. Munzinger, après avoir fait des études savantes en Suisse et à Paris, a passé dix-sept ans sur les bords occidentaux de la mer Rouge, occupé d'études philologiques, historiques, géographiques et politiques sur les populations variées qui habitent les pays entre le Nil et la mer Rouge. Il a beaucoup voyagé dans les différentes parties de ces pays, et a souvent fait de longs séjours chez des tribus qui lui offraient un champ d'observations particulièrement intéressant. Il avait déjà publié, il y a quelques années, un travail détaillé sur la tribu des Bogos, et aujourd'hui il nous donne une autre partie des résultats de ses observations, qui se rapporte aux pays entre Massowa, la partie haute de l'Abyssinie et le Nil bleu. Le volume contient un voyage dans le pays des Marca, un mémoire sur les Beni Amer, un autre sur la langue *tobedavieh*, un voyage dans le pays des Kounama, et des remarques sur l'ethnographie du Kordofan. Ces mémoires sont précédés d'une introduction extrêmement curieuse, dans laquelle l'auteur parle de la nature des rapports actuels entre les Européens et les Orientaux et Africains, des missions chrétiennes et musulmanes et de leurs progrès, des traités avec les Orientaux, de l'influence des consuls européens et de ses avantages et désavantages, etc. Le volume entier forme une des études les mieux faites et les plus consciencieuses qui existent sur un pays barbare quelconque. — J. M.

JOURNAL ASIATIQUE.

DÉCEMBRE 1864.

DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR LES TOU-KIOUE (TURCS),

EXTRAITS DU PIEN-I-TIEN, ET TRADUITS DU CHINOIS,

PAR M. STANISLAS JULIEN.

(SUITE ET FIN.)

DYNASTIE DES THANG.

Le second mois de la deuxième année de la période Khaï-youen (714), les Tou-kioue ravagèrent Pe-thing. Kouo-kien-kouan, du titre de *Tou-hou*[1], les tailla en pièces.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Youen-tsong, étant monté sur le trône, rompit l'alliance de mariage proposée. Me-tch'oue envoya son fils Yang-'o-tchi, du titre de *Te-le*, pour qu'il entrât dans la garde impériale, et renouvela instamment sa première demande. L'empereur lui donna pour épouse la princesse de Nan-ho-hien, fille du roi

[1] L'expression *Tou-hou* signifie protecteur général. Sous la dynastie des Han, l'officier de ce nom était chargé de protéger les trente-six petits royaumes occidentaux qui étaient soumis aux Chinois. (Morrison, *Dict. chinois-anglais*, t. I, p. 822, n° 99.)

de Cho, et lui écrivit une lettre pleine de bienveillance.

L'année suivante, Me-tch'oue ordonna à son fils I-ni-khan de prendre sous ses ordres Thong-'o, du titre de Te-le, Ho-pa, du titre de Kie-li-fa, et Chi-chi-pi, et d'aller avec des cavaliers d'élite attaquer Pe-thing. Kouo-kien-kouan, du titre de Tou-hou, les attaqua, et décapita Thong-'o sous les murs de la ville. Les ennemis se débandèrent et s'enfuirent. Ho-pa n'osa point s'en retourner; il emmena sa femme et ses enfants et vint se soumettre. L'empereur nomma Me-tch'oue général en chef de la garde de la droite et roi de Yen-chan-kiun; il donna à sa femme le titre de *princesse de Kin-chan* (ou des monts Altaï), et la combla de présents consistant en étoffes de soie de différentes couleurs. Yang-'o-tchi étant mort, Youen-tsong rendit un décret qui ordonnait aux membres de la famille impériale qui étaient au-dessus du troisième rang d'aller porter à ses parents des compliments de condoléance.

La troisième année de la période Khaï-youen (715), trois familles des hordes turques vinrent faire leur soumission. L'empereur ordonna à l'administrateur général des troupes de garnison d'établir des campements à Liang-tcheou et à Ping-tcheou pour prévenir les attaques des Tou-kioue.

On lit dans les Annales des Thang, biographie de l'empereur Youen-tsong : Le quatrième mois de la troisième année de la période Khaï-youen (715), les trois familles des Turcs Ko-lo-lo vinrent faire

leur soumission. Sie-no, général en chef du corps d'armée de la droite, nommé Yu-lin-kiun[1], reçut la charge d'administrateur en chef de la garnison de Youen-tchou, et Kouo-kien, généralissime de la garde de droite, celle d'administrateur général de la garnison de Sou-tcheou, pour prévenir les attaques des Tou-kioue.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : A cette époque, le khan turc adressa de nouveau une lettre pour demander en mariage une princesse chinoise. Avant que l'empereur eût eu le temps de répondre, dans la période King-yun (710-711), Me-tch'oue détruisit les So-ho, et soumit aussitôt les Khi-tan et les Hi. Comme il tyrannisait ses sujets, et que la vieillesse avait augmenté sa faiblesse d'esprit et sa cruauté, ses hordes l'avaient pris en haine et s'étaient révoltées. Il y avait dix familles : à gauche (à l'orient), cinq familles des To-lo ; à droite (à l'occident), cinq familles des Nou-chi-pi-sse-kin, qui avaient demandé l'autorisation de soumettre à l'empereur les trois familles des Ko-lo-lo, des Hou-wo et des Chou-ni-chi. Tchou-sse, élevé par un ordre spécial au rang de commandant en chef du grand désert, Meou-lo-fou-khi, commandant en chef de Chan-in, et Tha-chi-li-kou-pi, commandant en chef de Youen-tchi, se mirent à la tête de leurs sujets et vinrent se soumettre. Un décret impérial leur ordonna d'installer leurs sujets sur les monts Kin-

[1] Suivant Morrison, le mot *yu*, ailes, se rapporte à la vitesse des soldats, et le mot *lin*, forêt, à leur force et à leur nombre.

chan (Altaï). Sie-no, généralissime du corps d'armée appelé *Yu-lin-kiun*, fut nommé administrateur général de la garnison de Liang-tcheou; il avait sous ses ordres les corps d'armée de Tchi-choui, de Kien-kang, de Ho-youen, etc., et devait camper à Liang-tcheou. Le commandant en chef, Yang-tchi-i, fut adjoint à Sie-no. Kouo-kien-kouan, généralissime de la garde de la droite, fut nommé administrateur général de la garnison de Sou-tcheou; il avait sous ses ordres les corps d'armée qui se trouvaient au nord de Ho-jong, de Ta-wou, de Pien-tcheou, etc., et devait camper à Pièn-tcheou. On lui adjoignit Wang-tsun, du titre de *Tchang-sse*, pour gouverner les peuples nouvellement soumis, et reprimer les actes de pillage et de cruauté.

Me-tch'oue avait souvent attaqué les Ko-lo-lo et autres hordes. Un décret avait ordonné au Tou-hou (au protecteur général) et au Tsong-kouan (à l'administrateur) des lieux voisins, d'arrêter son avant-garde et son arrière-garde, et de prêter secours aux généraux. La puissance du khan commença à s'affaiblir. Son gendre, Kao-li-mo-li-tchi-kao-wen-kien, avec Sse-thaï, commandant en chef des Hie-thie, Mou-yong-tao-nou, chef puissant des Tou-kou-hoen, Ko-kio-kie-kin et Pi-si-kie-li, chefs puissants des Yo-che-chi, et Kao-kong-i, grand chef des Coréens, réunirent ensemble dix mille tentes et vinrent successivement à la frontière pour faire leur soumission. L'empereur ordonna par un décret de les interner au midi du fleuve Jaune. Il nomma Wen-kien

généralissime de la garde de la gauche et roi de Liao-si-kiun; par un ordre spécial, il nomma Sse-thaï généralissime de la droite, commandant en chef des Hie-thie et prince de Leou-fan-kiun; Tao-nou, général du corps appelé *Tso-wou-weï*[1], et de plus, Ts'e-sse (gouverneur d'une ville) et prince de Yun-tchong-kiun; Ko-kio-kie-kin, général de la garde appelée *Tso-kiao-weï*[2], et en outre, Ts'e-sse (gouverneur d'une ville) et prince de Chan-in-kiun; Pi-si-kie-li, général de la garde appelée *Tso-wou-weï*, et, en outre, Ts'e-sse (gouverneur d'une ville) et prince de Yen-men-kiun; Kong-i, général de la garde appelée *Tso-ling-kiun-weï*, et en outre, Ts'e-sse (gouverneur d'une ville) et prince de Ping-tch'ing-kiun. Tous ces généraux reçurent ainsi des dignités de différents degrés.

Me-tch'oue alla châtier les chefs des neuf familles ou hordes (des Pa-ye-kou), et leur livra bataille au nord du grand désert. Les neuf familles furent écrasées et périrent avec tous leurs animaux domestiques. La horde des Sse-kie et plusieurs autres vinrent faire leur soumission. L'empereur donna divers titres à leurs chefs. Il nomma Sie-no administrateur général du corps d'armée du nord et Thaï-po-khing[3], et lui adjoignit Liu-yen-tsou, gouverneur de Ling-tcheou, et Thou-pin-khe pour l'aider à défendre les frontières.

[1] Littéralement. la garde belliqueuse de la gauche.
[2] Littéralement : la garde courageuse de la gauche.
[3] C'était l'intendant des chars et des chevaux de l'empereur.

Un décret impérial ordonna aux commandants de Kin-chan (des monts Altaï), de Ta-mo (du grand désert), de Chan-in et de Youen-tch'i, de se concerter ensemble pour s'emparer de Me-tch'oue. En cas de succès, ils devaient recevoir de grandes récompenses.

Au jour Kouei-yeou du sixième mois de la quatrième année de la période Khai-youen (716), Holing-thsiouen, général du corps appelé *Ta-wou-kiun*[1], tua le khan turc Me-tch'oue.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Me-tch'oue attaqua encore les neuf familles (hordes) des Pa-ye-kou ; il leur livra bataille près du fleuve To-lo (Toula), et les tailla en pièces. Me-tch'oue s'en retourna à la légère et sans prendre de précautions. Comme il traversait une forêt, quelques restes des Pa-ye-kou l'attaquèrent impétueusement et le décapitèrent. Ils remirent sa tête à l'ambassadeur chinois Ho-ling-thsiouen, qui l'envoya à la capitale.

Kioue-te-le, fils de Ko-to-lo, ayant rassemblé son ancienne horde, attaqua et tua le petit khan ainsi que toute sa famille et emporta un immense butin. Il mit sur le trône son frère aîné Me-ki-lien, qui prit le titre de Pi-kia-khan.

Au jour Sin-tcheou du premier mois de la sixième année de la période Khai-youen (716), les Tou kioue demandèrent à faire la paix.

Au jour Jin-chin du deuxième mois, Wang-tsun,

[1] Littéralement : le corps d'armée grandement belliqueux.

administrateur en chef de l'armée du nord, attaqua les Tou-kioue.

Le onzième mois, les Tou-kioue s'emparèrent de Tchang-tchi-yun, qui avait le titre de *Tou-hou* en second du Chen-yu[1].

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue: Me-ki-lien, du titre de *Pi-kia-khan*, qu'on appelait anciennement Siao-cha (le petit Cha), était humain et plein d'amitié fraternelle. Pensant que son élévation au trône n'était pas due à son mérite, il voulut céder sa dignité à Kioue-te-le. Celui-ci n'osa point l'accepter, mais bientôt après il lui succéda.

La quatrième année de la période Khaï-youen (716), l'empereur donna à Kioue-te-le le titre de *Tso-hien-wang* (roi sage de la gauche), et fixa le nombre de ses troupes. Dès que Me-tch'oue fut mort, Kioue-te-le avait fait périr toutes les personnes attachées à son service. Mais Tun-yo-kou, dont la fille, Po-fou, avait été mariée à Me-ki-lien, échappa seul à ce désastre. Quand il fut revenu vers sa horde, Sou-lo, de la horde des Tou-khi-chi, s'était lui-même nommé khan; mais Me-ki-lien, se voyant abandonné de la plupart des hordes turques, avait appelé Tun-you-kou pour le consulter sur les affaires du royaume. C'était un homme de soixante-dix ans qui inspirait à tout le monde une crainte respectueuse. Tout à coup, Sse-thaï, de la horde des Hie-thie, et autres, vinrent du coude du fleuve Jaune, et se soumirent à lui. Dans le commencement, les

[1] Le titre de *Tou-hou* a été expliqué plus haut, p. 453, note 1.

familles soumises s'étaient transportées dans le midi. Tchang-tchi-yun, qui avait le titre de Tou-hóu en second du Chen-yu, réunit toutes ses troupes et excita la haine et la colère des barbares de l'ouest. Quand Kiang-hoeï fut nommé inspecteur des frontières, Tchang-tchi-yun leur défendit de faire usage d'arcs et de flèches, et leur ôta tout moyen de subsister du produit de la chasse. Kiang-hoeï leur ayant rendu toutes leurs armes, ils attaquèrent ensemble Tchang-tchi-yun, le firent prisonnier et furent sur le point de l'envoyer aux Turcs. Sie-no, administrateur de l'armée du nord, et le général Kouo-tchi-yun se mirent à leur poursuite et les dispersèrent. Ils mirent en liberté Tchang-tchi-yun et s'enfuirent. Sse-thaï et autres chefs divisèrent leurs soldats en deux troupes et s'enfuirent vers le nord. Wang-tsun battit la troupe de gauche. Dès que Me-ki-lien fut maître des hordes soumises, il voulut se diriger au midi et ravager les frontières de la Chine. Mais Tun-yo-kou lui dit: « Gardez-vous-en bien. L'empereur est brave, le peuple vit en paix, et les années sont constamment abondantes. Mais nos soldats sont rassemblés depuis peu et il est impossible de les mettre en campagne. » Me-ki-lien voulait, en outre, entourer de murs sa résidence, et y élever des temples consacrés au Bouddha et à Lao-tseu. Tun-yo-kou lui dit: « Tous les Tou-kioue ne peuvent tenir tête aux Thang; ceux qui sont en état de combattre, et dont le nombre est d'un sur cent, cherchent les eaux et les herbages, se livrent à la chasse, n'ont pas de demeure fixe et

s'exercent à la guerre. Quand ils se sentent forts, ils vont en avant; s'ils se croient faibles, ils s'enfuient et se cachent. Si vous vous établissez dans une ville murée, et que vous soyez une fois vaincu, vous ne pouvez manquer de devenir leur prisonnier. Quant au Bouddha et à Lao-tseu, ils enseignent aux hommes la douceur et l'humilité; ce n'est pas la science des guerriers. »

Me-ki-lien approuva ce projet et envoya aussitôt un ambassadeur pour demander à faire la paix. L'empereur, qui n'était pas disposé à répondre, rejeta sa demande, et, sur-le-champ, il rendit un décret par lequel il ordonnait de l'attaquer. Alors il chargea plusieurs généraux chinois et turcs de marcher contre lui à la tête d'une armée de trois cent mille hommes. Le commandement en fut confié à Wang-tsun, administrateur général des contrées du nord et moniteur impérial.

Dans l'automne de la huitième année (720), il les rassembla sur les bords de la rivière Ki-lo; puis il ordonna aux Pa-si-mi, aux Hi et aux Khi-tan d'aller par des routes différentes pour surprendre le camp de Me-ki-lien et s'emparer de sa personne. Me-ki-lien fut vivement effrayé. Tun-yo-kou lui dit: « Les Pa-si-mi se trouvent à Pe-thing, et sont fort éloignés des Hi et des Khi-than; il leur sera impossible de se réunir. Wang-tsun et Tchang-kia-tching sont brouillés ensemble; ils finiront infailliblement par se séparer. Il est certain aussi qu'ils ne pourront venir, et quand ils pourraient venir tous deux, nous pourrions, trois

jours d'avance, nous retirer dans le nord avec tous les nôtres. Lorsque leurs vivres seront épuisés, ils partiront d'eux-mêmes. Les Pa-si-mi sont d'un caractère léger et ne cherchent que leur intérêt. Il faut arriver avant eux, et, à la première attaque, nous les ferons prisonniers. »

On lit dans la biographie de Wang-tsun : Quand Me-tch'oue eut été tué par les Pa-ye-kou, un grand nombre de ses sujets firent leur soumission. On les plaça en différents endroits, près du coude du fleuve Jaune. Siao-cha (le petit Cha, Me-ki-lien) se soumit quelque temps après. Les Turcs qui s'étaient soumis se révoltèrent peu à peu et s'enfuirent. Wang-tsun présenta à l'empereur un rapport où il disait : « Précédemment, lorsque les chefs des Turcs voyaient leur royaume bouleversé, ils venaient continuellement à la frontière avec leurs hordes, pour demander la paix. Maintenant, en les transportant près du coude du fleuve Jaune, on leur a fourni le moyen d'épier les côtés faibles de notre frontière, et, à la longue, ce sera certainement une cause de malheurs. Dans ces derniers temps, ils n'ont point observé les conventions, et ont souvent pris les armes contre nous; sans autorisation, ils ont construit des tours pour faire des signaux, et ont fermé les routes aux voyageurs. Un grand nombre d'ennemis s'étant retirés dans les pâturages du midi, les tentes (hordes) soumises ne manqueront pas de se joindre à eux et de leur prêter secours. Nous aurons des ennemis au dedans et au dehors. Si les géné-

Han-p'ong et Sun-ou[1] étaient encore du monde; ils n'en triompheraient pas.

« Quand les travaux agricoles seront terminés, veuillez ordonner aux commandants de l'armée du nord de déployer toutes leurs troupes, d'appeler les chefs des Tou-kioue, de leur apprendre ce qui peut faire leur malheur ou leur bonheur, et de les gagner avec de l'or et des pièces de soie. On leur dirait que les contrées du midi abondent en cerfs, en poissons et en riz; on les transporterait dans les villages qui sont situés à la droite du fleuve Hoaï et au midi du fleuve Jaune, et on leur donnerait des vivres pour le voyage. Pendant quelque temps, cette émigration causerait des embarras; mais, en moins de vingt ans, les Tou-kioue se seraient peu à peu soumis aux Chinois. Si l'on songeait à les faire entrer dans l'armée, ce seraient de vigoureux soldats. Voici mon opinion : Si l'on disait que les barbares qui se sont soumis ne peuvent pas demeurer dans le midi, je répondrais que les anciens prisonniers de la Corée furent établis dans les villes situées à l'ouest du grand désert, et que, dans le voisinage, on construisit des habitations pour ces barbares, à droite du pays de Tsing-sin. Pourquoi les Turcs seraient-ils les seuls qu'on ne pourrait transporter hors de leur pays? Après de nouvelles réflexions, je dirai encore que jadis, lorsqu'on plaça les Turcs près du coude du fleuve Jaune, ils se tinrent parfaitement tran-

[1] Sun-ou a publié un traité sur l'art militaire, qui a été traduit en mandchou.

quilles. Aujourd'hui, non-seulement ils ont un caractère différent, mais lorsque, autrefois, Kié-li fut écrasé et détruit, les villes frontières jouirent longtemps de la paix. Voilà pourquoi les hordes soumises purent pendant longtemps rester en repos. Maintenant, au contraire, les ennemis ne sont pas complétement détruits; ces hommes qui se sont soumis sont tous leurs parents ou leurs alliés; il est certain qu'ils ne ressemblent point à ceux des temps passés. Je vous demande la permission de vous soumettre trois plans. Le premier consisterait à placer toutes les hordes dans les terres de l'intérieur; vous pourriez en tirer des soldats d'élite et empêcher les malheurs que suscite ordinairement l'astuce des ennemis.

« Si vous placez ensemble les étrangers et les Chinois pour augmenter la force des campements et la défense des frontières, vous ferez beaucoup de dépenses et causerez de grandes fatigues aux hommes. Ce plan est le second et le moins utile.

« Si vous les placez à la frontière du nord, ce sera une source de malheurs. Ce plan ne doit compter pour rien. Si mon premier plan reste sans effet, avant que le fleuve soit gelé, il arrivera infailliblement quelque insurrection. »

Wang-tsun n'avait pas encore reçu de réponse à son rapport que les Turcs s'étaient déjà révoltés. L'empereur rendit un décret qui lui ordonnait de prendre les troupes de Ping-tcheou, de passer le fleuve Jaune et de les châtier. Wang-tsun, s'étant mis

en marche, fit serrer les cuirasses et laisser les tentes, pour courir à travers les montagnes et les vallées. Pendant la nuit, il vit tomber de la neige et craignit de manquer son but. Il fit alors ce serment devant les dieux : « Si Wang-tsun ne sert pas son prince avec dévouement, s'il ne châtie pas les coupables, que le ciel le détruise! il faudra qu'il subisse la peine de son crime. Si ses soldats sont innocents et que le ciel reconnaisse la sincérité de leur cœur, qu'il arrête la neige et apaise le vent pour nous encourager à vaincre. »

Tout à coup, le ciel devint calme et serein. Dans ce moment, les Turcs révoltés se divisèrent, prirent deux routes différentes et s'enfuirent. Wang-tsun les poursuivit par la route de l'est, les atteignit et en décapita trois mille. Par suite de cette victoire, il fut élevé aux grades de Tso-sou-ki-tchang-chi [1], d'administrateur de l'armée du nord, de moniteur impérial et de commandant en chef de la horde des Hie-thie et des Po-kou. Les Tcho-mo et autres hordes se dispersèrent et allèrent s'établir dans le voisinage des forteresses appelées Cheou-kiang-tching, et amenèrent secrètement les Turcs pour troubler l'intérieur de la Chine.

Wang-tsun adressa à l'empereur un rapport secret où il conseillait de les attirer tous par ruse et de les exterminer. Il fut nommé sur-le-champ président du ministère de la guerre, et reçut une seconde

[1] *Imperial attendant on horseback.* (Morrison et Bridgeman.)

sous le titre d'administrateur général de l'armée du nord.

Le neuvième mois de la huitième année de la période Khaï-youen (720), les Tou-kioue ravagèrent les arrondissements de Kan-tcheou et d'Youen-tcheou. Yang-king-chou, commandant en chef de Liang-tcheou, leur livra bataille et fut vaincu.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue: Les Pa-si-mi avaient amené toutes leurs troupes pour forcer le campement des Tou-kioue; mais, ayant vu que Wang-tsun et les autres généraux n'arrivaient pas, ils se retirèrent. Le khan des Tou-kioue voulut alors les attaquer, mais Tun-yo-kou l'en détourna[1]. Quand il fut arrivé à deux cents li de Pe-thing, il divisa ses troupes et prit un chemin détourné, pour s'emparer par surprise de cette ville. Il attaqua aussitôt les Pa-si-mi avec vigueur; ceux-ci s'enfuirent précipitamment à Pe-thing, et comme ils n'avaient plus aucun lieu de refuge, il les fit tous prisonniers. Il s'en retourna par Tch'i-ting et pilla Liang-tcheou. Yang-king-chou, qui en était le commandant général, ordonna à Lou-kong-li, à Youen-tching, et autres fonctionnaires, de cerner les Turcs, de les attaquer et de les faire prisonniers.

Tun-yo-kou dit alors : « Si King-chou se défend

[1] Tun-yo-kou lui représenta que cela devenait inutile, parce que ces peuples étant très-éloignés de leur pays, la plus grande partie périrait en chemin; qu'alors, comme ils ne seraient plus en état de se défendre, on en viendrait facilement à bout. Le khan suivit ce conseil, et, par des chemins détournés, alla attaquer Pe-thing, etc. (De Guignes, *Histoire des Huns*, t. II, p. 455.)

dans une ville, il faudra qu'il nous demande la paix; si ses troupes font une sortie, je suis décidé à leur livrer bataille, et je ne doute pas de la victoire.»

Youen-tching avait ordonné à ses soldats de rester les bras nus en tenant leurs arcs bandés; mais, à cette époque, il survint un froid rigoureux qui leur fendit la peau, de sorte qu'ils ne purent tenir les arcs bandés ni les flèches. Par suite de cette circonstance, ils furent complétement battus. Youen-tching prit la fuite; King-chou fut abaissé à la condition d'homme du peuple et nommé secrétaire du préfet de Liang-tcheou. Les Tou-kioue devinrent aussitôt puissants et eurent tout le reste des sujets de Me-tch'oue.

Le deuxième mois de la neuvième année de la période Khai-youen (721), puis dans le cinquième et le douzième mois de la dixième année (722), les Tou-kioue demandèrent la paix.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue: Dans la neuvième année de la période Khai-youen, le khan sollicita vivement la paix et demanda la permission de servir l'empereur comme un père; Hiouen-tsong le lui promit. Il continua chaque année à envoyer des ambassadeurs pour offrir des produits de son pays et demander une princesse chinoise. En ce moment, l'empereur était allé dans l'est pour faire un sacrifice sur le mont Thai-chan. Tchang-choue, du titre de *Tchong-chou-ling* (secrétaire du palais), lui conseilla d'augmenter la force des campements pour prévenir les attaques des Tou-kioue. P'ei-kouang-king, secrétaire du ministère de

la guerre, dit alors à l'empereur : « Le sacrifice qu'on fait sur le mont Thaï-chan a lieu ordinairement après une victoire; si vous mettez de nouveau des troupes en campagne, on ne pourra pas dire que vous avez remporté la victoire. »

« Quoique les Turcs demandent la paix, dit Tchang-choue, il est difficile de les lier par un traité et de compter sur leur parole. Or, leur khan est h[illegible], il affectionne les autres hommes, et ses su-j[illegible]e servent avec dévouement. Kioue-te-le est un habile guerrier; Tun-yo-kou est brave, et la vieillesse n'a fait qu'augmenter sa prudence; il est de la trempe de Li-tsing et de Chi-tsi. Les Turcs, les Hi et les Khi-tan sont intimement liés; quand ils sauront que l'empereur parcourt les provinces de l'est, ils profiteront de l'occasion pour nous attaquer. Comment pourrons-nous les arrêter? »

Kouang-thing pria l'empereur d'envoyer des am-bassadeurs pour inviter les principaux chefs à entrer dans les gardes du corps. Alors Youen-tching, du titre de *Hong-lou-khing* (président du bureau des cérémonies), fut envoyé au khan pour lui faire connaître les sentiments de l'empereur. Me-ki-lien donna un festin dans sa tente, où il se trouvait avec la princesse sa femme, Kioue-te-le et Tun-yo-kou. « Les Tou-fan, dit-il à Youen-tching, sont de la race des chiens, et cependant les Thang ont fait avec eux une alliance de mariage; les Hi et les Khi-tan, qui étaient nos esclaves et servaient dans nos rangs, ont obtenu des princesses chinoises. Les Tou-kioue

seuls, malgré des instances réitérées, ont vu rejeter leur demande. Pourquoi cela?»

«Le khan, dit Youen-tchin, est regardé comme le fils de l'empereur; pourrait-il épouser une de ses filles?»

Me-ki-lien lui répondit : «Cela n'est pas exact. Les Hi et les Khi-tan ont été adoptés par la famille impériale[1] et ont épousé des princesses chinoises: pourquoi cette faveur me serait-elle refusée? D'ailleurs, la princesse demandée n'est point la fille de l'empereur. Si je n'obtiens point la personne dont j'ai fait choix, si mes demandes réitérées sont repoussées, je deviendrai un objet de risée pour tous les royaumes.»

Youen-tchin ayant promis de présenter lui-même la demande du khan, celui-ci envoya un de ses ministres, nommé A-sse-te, du titre de *Kie-li-fa*, pour offrir des présents. L'ambassadeur accompagna l'empereur et assista au sacrifice qu'il offrit sur le mont Thaï-chan. Un décret impérial ordonna aux chefs des quatre nations étrangères[2] d'entrer dans sa garde, armés d'arcs et de flèches. En ce moment, un lièvre partit devant le cheval de l'empereur, qui le tua d'un premier coup de flèche.

A-sse-te prit le lièvre et, se prosternant jusqu'à terre, il offrit à l'empereur ses félicitations : «Votre

[1] Littéralement : ont reçu de l'empereur un nom, c'est-à-dire un nom chinois, qui les faisait considérer comme appartenant à la famille impériale.

[2] Littéralement : des quatre barbares.

Majesté, dit-il, est un guerrier doué de qualités divines et sans rival. Je ne sais si son pareil existe au ciel, mais certainement on ne le trouverait pas parmi les hommes. »

L'empereur lui ayant demandé s'il désirait de manger quand il avait faim, il répondit : « Après avoir admiré la puissance de votre arc et de vos flèches, je pourrais rester dix jours sans manger, et me trouver rassasié. »

L'empereur lui ordonna d'entrer dans sa garde, et de l'accompagner à cheval dans ses parties de chasse. Quand le sacrifice fut fini, il donna au khan un magnifique festin, et le renvoya après l'avoir comblé de présents; mais il ne lui accorda point l'alliance de mariage qu'il sollicitait. Depuis cette époque, Me-ki-lien envoyait chaque année un de ses grands officiers pour offrir ses hommages à l'empereur. Les Tou-fan l'ayant engagé par une lettre à s'associer avec eux pour ravager les frontières, il n'osa y consentir. Il cacheta la lettre et l'envoya à l'empereur, qui le félicita de sa conduite. Il appela son ambassadeur Meï-lou-tch'oue et lui donna un festin dans le palais Tse-chin-tien. Youen-tsong rendit un décret par lequel il autorisait (les sujets de Me-ki-lien) à commercer à l'ouest dans la ville de Cheou-kiang-tch'ing, et lui envoya chaque année un présent de dix mille pièces de soie.

La dix-neuvième année de la période Khaï-youen (731), Me-ki-lien étant mort, son fils I-jen fut proclamé khan.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : La dix-neuvième année (731), Kioue-te-le mourut. L'empereur ordonna à Tchang-kin-i, du titre de Kin-'ou-tsiang-kiun [1], et à Lin-hiang, du titre de Tou-kouan-lang-tchong, d'aller, avec un décret muni du sceau impérial, pour porter des compliments de condoléance au grand khan, et d'offrir un sacrifice. Il ordonna de graver une inscription sur la colonne (placée devant le tombeau), de lui dresser une statue et de construire un temple sur les murs duquel on représenterait ses exploits guerriers. En vertu d'un décret, il chargea six artistes habiles d'exécuter ces peintures. C'est ce qu'on n'avait jamais vu chez les Turcs. Le grand khan fut vivement touché à la vue de ce monument. Il demanda de nouveau la princesse, et l'empereur, voyant ses instances pressantes, la lui accorda.

En conséquence, il ordonna à son frère aîné, Kiai-li-pi, d'aller remercier l'empereur et lui demander l'époque du mariage; mais, tout à coup, il fut empoisonné par Mei-lo-tch'ouc. Le khan fit périr Mei-lo-tch'ouc et extermina toute sa famille. Il mourut peu de temps après. L'empereur en témoigna une grande douleur. Il rendit un décret par lequel il ordonnait à Li-thsiouen, du titre de *Tsong-tching-khing* [2], d'aller porter des compliments de

[1] C'était un fonctionnaire qui précédait l'empereur lorsqu'il sortait, pour prévenir les dangers imprévus. Il tenait à la main un bâton de cuivre doré des deux bouts, qu'on appelait *Kin-'ou*.

[2] C'était le surintendant de la famille impériale.

condoléance à sa famille et d'offrir un sacrifice. En conséquence, il fit bâtir un temple et ordonna à l'historiographe Li-hiong de rédiger une inscription pour la colonne qui devait être élevée devant son tombeau. Tous ses sujets, d'un commun accord, donnèrent à son fils I-jen le titre de *khan*.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue · I-jen-khan mourut après huit ans de règne; il avait envoyé en tout trois ambassades à l'empereur. Il eut pour successeur son frère cadet, qui prit le nom de Pi-kian-ko-to-khan. Hiouen-tsong envoya Li-tchi, du titre de Kin'-ou-tsiang-kiun, porteur d'un diplôme impérial, pour lui decerner le titre de *Teng-li-khan*.

L'année suivante, il envoya à la cour un ambassadeur nommé I-nan.

Le premier mois de l'année, il fit offrir des produits de son pays en disant «J'honore le khan du ciel [1], comme j'honore le ciel. Maintenant, à la nouvelle année, en vous offrant les présents du premier mois, je voudrais offrir à Votre Majesté une longévité de dix mille ans.» Comme le khan était fort jeune, sa mère Po-fou, avec un petit officier nommé Yu-sse-ta-kan, excita des troubles, et aussitôt elle prit part au gouvernement. La division se mit parmi toutes les hordes. Deux oncles de Teng-li-khan commandaient aux troupes de l'orient et de l'occident; on les appelait les *Cha* de la gauche et

[1] Il appelle Hiouen-tsong *Thien-khan* (khan du ciel), comme pour rappeler le titre de *Thièn-tseu* (fils du ciel), que l'on donne aux empereurs de la Chine.

de la droite. Les meilleurs soldats étaient soumis au khan. Celui-ci, de concert avec sa mère, les engagea à décapiter le Cha d'occident et à lui enlever ses troupes. Le Cha de la gauche en fut effrayé; il attaqua aussitôt Teng-li-khan et le tua. Le Cha de la gauche était Pan-kioue-te-le. Il mit aussitôt sur le trône un fils de Pi-kia-khan; mais celui-ci fut tué sur-le-champ par Ko-to-che-hou, qui déféra le pouvoir à son frère cadet et le tua ensuite. Alors Ko-to-che-hou se donna lui-même le titre de *Khan*.

La première année Thien-p'ao (742), les Pa-si-mi et deux autres hordes[1] attaquèrent ensemble Ou-sou-mi-chi; ce dernier prit la fuite et disparut.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Au commencement de la période Thien-p'ao (742), les grandes hordes des Hoei-he, des Ko-lo-lo et des Pa-si-mi se levèrent ensemble, attaquèrent Che-hou-khan et le tuèrent, et, pour honorer le chef des Pa-si-mi, lui décernèrent le titre de *Kie-thie-i-chi-khan*.

Sur ces entrefaites, les deux chefs des Hoei-he et des Ko-lo-lo se nommèrent eux-mêmes Che-hou de la gauche et de la droite, et envoyèrent des ambassadeurs pour en informer l'empereur. Les Turcs proclamèrent le fils de Pan-kioue-te-le sous le titre de *Ou-sou-mi-chi-khan*, et décernèrent à son fils Ko-la-tch'e le titre de *Cha* d'occident. L'empereur envoya à Ou-sou-mi-chi un ambassadeur pour l'engager à se soumettre; mais le khan ne voulut point l'écouter. Ses

[1] Les Hoei-he (Oïgours) et les Ko-lo-lo.

sujets n'entrèrent point dans ses vues. Les Pa-si-mi, les Hoeï-he et les Ko-lo-lo attaquèrent ensemble Ou-sou-mi-chi, qui se déroba par la fuite. Le Chehou de l'ouest, nommé A-pou-sse, et Ko-la-tch'e, vinrent à la tête de cinq mille tentes et se soumirent. Ko-la-tch'e reçut le titre de *Hoaï-'en-wang* (le roi qui garde la reconnaissance des bienfaits).

Le huitième mois de la troisième année de la période Thien-p'ao (744), les Pa-si-mi attaquèrent les Tou-kioue, tuèrent Ou-sou-mi-chi-khan et allèrent offrir sa tête à l'empereur.

Le premier mois de la quatrième année de la période Thien-p'ao (745), Wang-tchong-sse livra bataille aux Tou-kioue, sur la montagne qu'entoure la rivière Sa-ho, et les battit.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : La troisième année (744), les Pa-si-mi et autres hordes tuèrent Ou-si-mi-chi, portèrent sa tête à la capitale et l'offrirent à l'empereur dans le temple des ancêtres. Le frère cadet d'Ou-sou-mi-chi, Pemeï-te-le-kin-ko-long-fou, lui succéda sous le nom de Pe-meï-khan.

Sur ces entrefaites, de grands troubles ayant éclaté dans le pays des Tou-kioue, les habitants choisirent le chef des Pa-si-mi pour leur khan. Un décret impérial ordonna à Wang-tchong-sse, commandant en chef des contrées du nord, d'apaiser ces troubles au moyen de ses troupes, et de s'appuyer sur la montagne qu'entourait le fleuve Sa-ho, pour attaquer les onze hordes d'A-po-ta-khan, campées

à l'est de cette montagne. Il les battit, mais il ne put vaincre les hordes qui étaient à l'ouest.

Les Hoeï-he (Oïgours) et les Ko-lo-lo tuèrent le khan des Pa-si-mi, et se soumirent au chef des Hoeï-he, nommé *Ko-li-pei-lo*, lequel pacifia le royaume des Turcs, et prit le titre de *Ko-to-lo-pi-kia-kioue-khan*.

L'année suivante, ils tuèrent Pe-meï-khan et envoyèrent sa tête à l'empereur. La princesse Ko-to-lo-po-fou, femme de Pi-kia-khan, se mit à la tête de ses sujets et alla avec eux faire sa soumission. L'empereur donna un festin à ses officiers, dans le pavillon appelé *Yu-hoa-'o-leou*, et composa des vers où il célébrait cet événement. Il conféra à la princesse le titre de *Pin-koue-fou-jin*, et chaque année il lui donna deux cent mille onces d'argent pour sa toilette[1].

Les Tou-kioue avaient commencé à fonder leur empire dans la période de Ta-t'ong (535-551), de la dynastie des seconds Wei; à l'époque actuelle (745), ils se trouvèrent ruinés. Dans la suite, ils présentèrent quelquefois leurs hommages à l'empereur et offrirent le tribut. Ils appartenaient tous aux neuf familles des anciennes hordes. A la fin, leur territoire fut complétement annexé à celui des Hoeï-he (Oïgours).

DYNASTIE DES THANG POSTÉRIEURS.

Le deuxième mois de la troisième année de la période Thong-kouang (926), du règne de Tchoang-

[1] Littéralement : pour la céruse ou le fard.

tsong, le chef des Turcs, Hoen-kiaï-leou, envoya des ambassadeurs.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Les princes du royaume des Tou-kioue, les noms des hordes, les titres des familles qui se sont succédé, les produits de leur pays, leurs mœurs et coutumes, ont été mentionnés aux époques les plus remarquables des Thang; mais dans les derniers temps de cette dynastie, les Tou-kioue ont été attaqués par diverses tribus barbares, leurs hordes se sont affaiblies et leurs familles se sont dispersées. Sous les cinq petites dynasties, ils sont venus quelquefois à la cour pour offrir le tribut. La troisième année de la période Thong-kouang (926), Hoen-kiaï-leou vint en personne pour offrir ses hommages à l'empereur.

Le dixième mois de la troisième année de la période Thien-tch'ing (928) de l'empereur Ming-tsong, le chef des Turcs, Tchang-mou-tsin, vint à la cour.

Le deuxième mois de la deuxième année Tchang-king (931), les Turcs envoyèrent Thou-'a-je en qualité d'ambassadeur.

DYNASTIE DES TSIN POSTÉRIEURS.

Le septième mois de la sixième année de la période Thien-fo (941), les Tou-kioue envoyèrent Sie-thong-haï en qualité d'ambassadeur.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : La sixième année de la période Thien-fo, Sie-thong-haï

et autres vinrent en qualité d'ambassadeurs. Il y eut en tout quatre ambassades. Dans la suite, il n'y en eut plus aucune. A cette époque, les Tou-kioue étaient devenus extrêmement faibles; d'ailleurs, ils ne venaient que rarement à la capitale. C'est pourquoi les noms de leurs princes et de leurs chefs ont échappé aux historiens, et il n'a plus été possible de les consigner dans les Annales de l'empire.

ESSAIS
SUR L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE
DE LA TURQUIE,

D'APRÈS LES ÉCRIVAINS ORIGINAUX,

PAR M. BELIN,

SECRÉTAIRE-INTERPRÈTE DE L'EMPEREUR À CONSTANTINOPLE.

(SUITE.)

§ 7. 1143-1182. SUPPRESSION DES *MÂLIKIÂNÈ*; SOMMES CONSIDÉRABLES TIRÉES DU KHAZNÈ; REFONTE DES PARAS AU TOUGHRA; *KHOUMBARADJI*; NOUVELLE TARIFICATION DES ÉCUS D'OR; *MÂLIKIÂNÈ* DU REVENU DE DIVERS GOUVERNEMENTS; CONFISCATIONS SUCCESSIVES; RESTAURATION DU TRÉSOR; FONCTIONNEMENT RÉGULIER DES FINANCES.

SULTAN MAHMOUD Ier.

1143 (1730). Appelé dans la nuit du mardi 19 rebi-ewel, par son prédécesseur qui, le baisant

au front, invita ses fils à lui baiser la main, sultan Mahmoud, après avoir fait sa prière devant le *khirqaï-chérîf*, « manteau de Mahomet, » alla s'asseoir sur le trône, où il reçut l'hommage des grands de l'État convoqués au palais[1].

L'un des premiers actes du nouveau règne fut l'abolition des *mâlikiânè*, institués par feu Ibrahim-Pacha, « et la suppression de toutes les charges vexatoires qui pesaient depuis dix ans sur le peuple[2]. » La fureur des mutins, excitée par le fanatisme du futur qâdi de Constantinople, ne se contenta pas du meurtre du grand vizir, elle ravagea et détruisit plus de cent vingt kiosques de plaisance élevés autour de la résidence de Saad-abâd, bâtie par l'ex-grand vizir, à l'embouchure des Eaux-douces d'Europe[3], et dans laquelle il avait donné maintes fois à son souverain ces brillantes soirées d'hiver nommées par les contemporains *sohbèti-halvâ*[4].

Le don de joyeux avénement fut réparti selon l'usage; mais l'historiographe n'en cite pas la quotité; il se borne à dire qu'il fut fourni par le *khaznèï-*

[1] Sami, 9 v°.

[2] Sami, p. 10. Cette suppression, si elle eut lieu, ne fut pas complète; car le même auteur, dans le récit de l'an 1151 (p. 144 v°), nous apprend que dans cette dite année on continua, comme cela se pratiquait déjà depuis quelques années, à prélever sur les titulaires de *mâlikiânè* et de *mouqâtéa*, en imitation de ce qui se pratiquait pour les fiefs (Voy. mon *Étude sur la propriété*, n° 307 et suiv.), une taxe dite *djèbèly* « réquisition militaire, » afin de venir en aide aux charges du trésor.

[3] Sami, 38 v°.

[4] « Douces conversations » Tchélébizâdè, II, 107 et *passim*.

humâioun[1]. Il ajoute plus loin que ce *khaznè* paya, le mardi 4 rebi-akher, deux trimestres aux milices, ainsi qu'aux séditieux inscrits sur les rôles, à la suite de l'insurrection[2].

1144 (1734). Ces événements avaient déjà exercé leur influence délétère sur le fonctionnement de l'administration; le commandant en chef de l'armée d'Érivan était resté sans numéraire, et, sur l'exposé de sa situation au sultan, ce prince lui envoya 30,000 *zer-mahboub*[3]; en effet, grâce à la vigilance du *defterdâri-chyqqy-ewel*, les khaznè du *bîroun* et de l'*endéroun* avaient été préservés du pillage pendant la sédition, et ces trésors regorgeaient encore de numéraire de toute sorte[4]. Du reste, les richesses de l'infortuné Ibrahim-Pacha vinrent s'y engouffrer; car, selon l'usage, tous ses biens meubles et immeubles et ceux des principaux membres de sa famille furent confisqués ou vendus, au profit de l'État, par les soins du kiahia du grand vizir et du defterdâr; le total, selon la liste que ceux-ci en fournirent à Sami lui-même, s'éleva à la somme de 29,529 bourses 340 ghourouch, savoir 27,005 bourses 968 ghourouch versées à l'*endérouni-humâioun-khaznècy*, et 2,522 bourses 565 ghourouch au *tachra-khaznècy*[5].

[1] Sami, 12.

[2] *Id.* 13.

[3] Sami, 25, «bel or.» C'est pour la première fois qu'apparaît, dans les historiographes, cette dénomination.

[4] *Id.* 32.

[5] Sami, 43; ou *khaznèï-bîroun*. Les chiffres ci-dessus donnent 93 ghourouch en sus du total indiqué par l'auteur.

1145 (1732-1733). Au mois de ramazan suivant, Hékimbâchi-Zâdè-Ali-Pacha, général en chef de l'armée de Tabriz, fut appelé à Constantinople pour remplacer Osman-Pacha au grand vizirat; il avait à peine pris possession de ce poste que l'invasion de Tamasp-Qouli-Khan, le futur Nâdir-chah, et les succès de ce chef, jusque sous les murs mêmes de Bagdad, obligèrent la Turquie à mettre sur pied des forces considérables, et à s'imposer des sacrifices pécuniaires non moins grands pour repousser l'ennemi et le chasser de son territoire. Ainsi, outre les ordres donnés de toutes parts pour la levée en masse, la Porte fit abandon à tels ou tels gouverneurs des droits et des recettes de leurs provinces, pour leur faciliter le recrutement[1]; ailleurs, elle acquittait les approvisionnements au moyen de *havâlè* sur le revenu des affermages du *mîri*[2], et elle faisait passer au grand quartier général plus de 10,000 bourses *roumi*, en numéraire, tirées du *khaznèï-humâioun*[3]. Osman-Pacha, ex-grand vizir, et alors gouverneur de Mossoul, reçut le commandement de la nouvelle armée.

Nous avons vu plus haut les mesures prises pour

[1] مال میری کندویه انعام et مال وقلمیه‌لری مصارف سفریه‌لریچون *mâl* « contributions locales » (Voy. année 1155); *qalémiè* « taxe pour frais de bureau. » (Sami, 49, 50.)

[2] بر وجه حواله اموال مقاطعات میریه‌دن ترتیب واحسان Sami, 53.

[3] 1,150 bourses *roumi*, en *zer-mahboub*, de bon aloi; 4,833 bourses 95 ghourouch, et enfin, 4,700 bourses *roumi* et 212 ghourouch et demi = 10,683 bourses 302 ghourouch. (Sami, 49 r° et v°, 50.)

arrêter l'altération des écus d'or : il devenait nécessaire aussi de les appliquer aux paras; la majorité des paras qui, alors, étaient la principale monnaie en circulation, étaient rognés ou altérés à ce point qu'on avait fini, dans le commerce, par recevoir indistinctement les paras de bon ou de mauvais aloi [1]; de la sorte, ce qui aurait dû être l'exception devint la généralité, et permit aux agioteurs trafiquant sur les monnaies de trouver là une nouvelle source de gain, par l'écoulement des paras altérés ou cassés, ramassés par eux au taux de 50 et 60 le ghourouch [2]. Un firman vint cependant déjouer leurs calculs, par la démonétisation de ces sortes de paras altérés; trente-deux boutiques de changeurs de paras furent fermées à Constantinople et ses faubourgs; et, en même temps, l'autorité, par le ministère des *guédiklu-zaïms* [3], fit jeter sur la place un grand nombre de nouveaux ghourouch, justes de poids et de titre, des *nisfiè* et des *roub* [4], ainsi que des paras ronds et unis, à l'empreinte du *toughra*. Les anciens paras furent retirés de la circulation, à raison de 13 aqtchè et demi la drame, et portés au zarbkhânè [5]. L'histo-

[1] حورکی صاغ سرنه صروف ایمکه مالوف

[2] Sami, manuscrit de M. Cayol; selon le tarif de 1138, le taux normal était 40 paras au ghourouch.

[3] Voy. plus haut, année 1126.

[4] Moitié et quart de sequin. Le sequin d'Alger, dit *soultâni*, et celui du Caire, dit *mahboub* ou *zer-mahboub*, se divisaient également en *nisfiè* et *roub*. (Cf Marcel, *Tabl. gén. des monnaies de l'Algérie*, p. 15 et suiv.)

[5] Sami, p. 54. اسکی پارهنك هر درهمنی اون اوجر بچق اقچهیه تبدیل

riographe ne s'étend pas davantage sur cette refonte, remarquable, d'abord, par le nouveau type qu'elle donnait au para [1], et qui complétait ainsi la réforme de la monnaie au type du *toughra;* et ensuite, parce que c'est sans doute de cette refonte, opérée sous le vizirat de Hékim-Pacha-Zâdè-Ali-Pacha [2], que date le *zer-mahboub* proprement dit, autrement le *stambol-altounou*, à 3/4 de drame, lequel, tout en étant de moindre volume que celui du type primitif, en avait cependant conservé la pureté de titre, ce qui est attesté par les dénominations de *zer-mahboub-khâliç-ul-ïiâr, dinâr* et *zer-khâliçul-ïiâr*, dont il est qualifié [3].

1146 (1733-1734). Concurremment avec les nouveaux *zer-mahboub*, on frappait aussi des *foundouq* et des anciens *zer-mahboub* aux types de 1108 et 1128, et nous lisons dans Djevdet que le *zer-mahboub* était à 3 ghourouch 30 paras [4].

1147 (1734-1735). C'est dans cette année que s'opéra la première réforme organique de l'armée, par la création du corps des *khoumbaradji* « bombardiers », formés par le comte de Bonneval. Ce corps était composé de trois *odas*, « compagnies »,

[1] Cf. ci-dessus, année 1091, note. M. Cayol m'apprend que cette refonte est connue spécialement sous le nom d'*Ali-Pacha-paracy;* nous avons vu plus haut (année 1028) celle des *aqtchè*, opérée par les soins de Békir-efendi, désignée sous le nom de *Békir-efendi-aqtchècy*.

[2] Grand vizir du 15 ramazan 1144 au 22 sefer 1148 (Hammer, t. XIII, tables).

[3] Sami, 49, 65 v°.

[4] Tome V, 304. Je lis : 30 aqtchè; ce qui donnerait pour total 390 aqtchè, et se rapprocherait davantage du chiffre de 400 aqtchè, indiqué ci-après comme contre-valeur du *foundouq* ou *istamboli-djédîd*.

de cent hommes l'une, non compris les officiers; sur la solde, qui était de 18 aqtchè par homme, quatre aqtchè étaient retenus pour la masse, et destinés à l'entretien et au renouvellement des habits, des armes et de la literie, fournis d'abord par l'État. On créa, dans le principe, un fonds spécial formé des sommes provenant du *qasrı-ied*[1] successif des *mâlıkiânè* et des *mouqâtéa*; le montant en fut versé au *khaznèi-âmırè* pour pourvoir à la solde trimestrielle du corps, et un kiâtib du *bâch-mouhâcèbè* fut placé à la tête de cette comptabilité[2].

1148 (1735-1736). L'historiographe rapporte que des plaintes furent faites au gouvernement sur le taux minime auquel certaines monnaies avaient été taxées sous l'administration précédente; que cette fixation, au-dessous de leur valeur intrinsèque, apportait des entraves au commerce, et qu'il y avait lieu de rectifier ce taux, en l'élevant à un chiffre plus en rapport avec la valeur réelle des monnaies en question. Une commission spéciale, formée d'hommes compétents, émit l'avis d'ajouter à la valeur intrinsèque de l'*altoun*, dit *zer-mahboub*, les frais de fabrication[3]; et que, dès lors, on serait très-près de la vérité en élevant le cours de cette monnaie à 110 paras; qu'en outre, le titre de cette même mon-

[1] Voy. ci-dessus, année 1106.

[2] Samı, 59.

[3] زر محبوب تعبیر اولنان آلتونك قیمت ذاتیه سنه مصارف ضربیه حاصله سی اضافه ایله تمام یوز اون پاره یه رواجی حقه اعتداله اقرب

naie étant identique avec celui de l'*istamboloa-djédîd* (*zindjirli-altoun* ou *foundouq*), il y aurait avantage, pour le trésor et pour le public, à en élever le cours à sa valeur réelle [1]. Un firman sanctionna ces conclusions et fixa comme suit le cours de ces monnaies :

Djédîd-istambol-altounou, « foundouq » à.... 400 aqtchè
Zer-mahboub [2] à.......................... 330
taux auquel cet *altoun* devait être reçu, dorénavant, par le khaznè.

Mycyr-zindjirlycy-altoun, comme précédemment, à............................ 110 paras [3]
Mycyr-toughralycy-altoun, à............ 105
Zolota à.................................... 30
Ghourouch à.................................. 40
Quarante paras au ghourouch [4].

De 1149 à 1151 (1736-1738), et malgré les

[1] والتون مذكور ايله يعنى زر محبوب ايله جديد اسلامبول التونك عيارلرى مساوى وبكسان اولدىعىدن اىكيسنك دخى قيمت مقومه‌لرينك تحمللرى مرتبه‌سنه ابلاغى هم ميرى يه وهم عباد اللهه نافع Ce passage est précieux pour établir la condition relative du *zer-mahboub* et du *djédîd-istambol*. (Cf. ci-dessus chapitre I, § ALTOUN.)

[2] Première mention, dans les tarifs officiels, du *zer-mahboub*, ou mieux *djédîd-zer-mahboub*, nommé aussi *istambol-altounou*. Il est à remarquer que le taux de cette monnaie est égal à celui du *mycyrly-zindjirli-altoun* (Voyez le tarif de 1138); ce taux était encore le même en 1178 (Voy. ci-après, et Djevdet V, 304).

[3] Soit 2 ghourouch 30 paras, qui, à 3 aqtchè l'un, font 330 aqtchè, chiffre du *djédîd-zer-mahboub* précédent.

[4] Sami, 70 v°, § تعيين رواج زر محبوب واسلامبول جديد J'ai rectifié le titre et le texte de la version imprimée, au moyen d'un manuscrit de la collection de M. Cayol.

événements qui s'accomplirent durant cette période, tels que la déclaration de la guerre à la Russie, et l'entrée des Impériaux sur le territoire ottoman, Samî ne donne aucun renseignement au point de vue qui nous occupe.

1152 (1739-1740). La Turquie avait alors trois armées sur pied : l'une à Bender, l'autre à Kèfè, la troisième à Vidin ; et, tandis que le *khaznèï-endéroun* faisait passer 259,585 ghourouch au commandant en chef de ce dernier corps, pour subvenir aux besoins de la défense des frontières et de l'armée de Bosnie, une enquête constatait le détournement, par l'intendant général des logements[1], d'une somme de 136,278 ghourouch, que cet employé supérieur fut condamné à restituer à l'État. Enfin, les belligérants signèrent la paix à Belgrade, par la médiation de la France ; l'Allemagne[2], le 14 djemâzi-akher 1152[3], et la Russie au mois de ramazan suivant[4].

[1] *Emîri-nuzul* (Soubhi, 147 ; voy. aussi Djevdet, V, 233 et Hammer, VI, 370) ; *nuzul* désigne l'indemnité de logement, soit des troupes, soit des grands, dont le montant était recueilli par un fonctionnaire spécial. On lit dans la *Vie de Djenghiz-khan*, p. 12 : نزل وعلوه طلبيدند « ils réclamèrent l'indemnité de logement et la solde ; » p. 130 : نزل وبرغو ورسم « Nous envoyons l'indemnité de logement et l'impôt. » Le *haqqul-biiâta*, dont parle Estève (*Descript. de l'Égypte*, XII, 62), est une taxe du même genre.

[2] Soubhi, 149 v°. L'empereur d'Allemagne est désigné par les titres de *tchaçâri-nemtchè*, *roma imperatori* (p. 164, 184, 188, 237 v°, et Izzi, 115 ; voy. *Négociations*, II, 585 et *passim*). L'empire d'Allemagne est dit, par Saad-eddin (II, 87), *djâçâr vilâïeti*.

[3] Soubhi, p. 166 v°.

[4] *Id.* p. 168.

1153 (1740). La prolongation de la guerre avait amené à Constantinople une immigration considérable de gens de la campagne (*réaïa*), qui avait eu pour résultat de produire une grande cherté dans la capitale, en même temps que de diminuer le revenu public, par l'abandon de l'agriculture; ordre fut donné de faire le recensement de la capitale et de ses environs, sur les rives du Bosphore, jusqu'à Qavaq de la mer Noire, et de renvoyer dans ses foyers tout individu non domicilié dans ces localités depuis six mois [1].

Malgré le silence gardé à cet égard par l'historiographe, il paraît que, dans un but d'intérêt fiscal, on aurait voulu, la même année ou les années précédentes, interdire la circulation des monnaies étrangères; car, lors du renouvellement des *Capitulations*, en 1740, l'ambassadeur de France, M. de Villeneuve, fit stipuler (art. LXIV) «qu'on ne contraindrait pas les Français à convertir leurs monnaies en monnaies au coin du sultan.»

1154 (1741). Les promotions des employés du divan ayant lieu, selon l'usage [2], en chaouâl, elles parurent, cette année, le 17 dudit mois; et, suivant la coutume, le grand vizir revêtit chaque fonctionnaire promu de la pelisse d'investiture; et, de plus, il accorda à tous les *khodjaguiân* «employés du di-

[1] Soubhi, p. 177 v°. Voy. mon *Étude sur la propriété*, n[os] 326, 327 et *passim*. Le recensement devait se faire, selon Loutfi-Pacha (*açafnâmè*), tous les trente ans.

[2] *Techrifâtu-tevdjihat*. (Voyez aussi plus bas, fol. 214 v°, et Izzi 70.)

van » qui n'avaient pas reçu d'emploi, et qui étaient en disponibilité depuis un an, des gratifications s'élevant au total de 15 bourses [1].

• 1155 (1742). La paix avait été signée, précédemment, entre la Turquie et la Perse, et les stipulations qui en étaient le résultat avaient été consignées, en trois articles, dans une lettre impériale de djemâzi-akher 1149, où le sultan qualifiait Nâdir des titres de *châh* et de *qâân* [2]. Cependant cette paix devait être bientôt rompue, Nâdir-châh ayant envoyé au gouverneur de Bagdad un ultimatum dénonçant la reprise des hostilités, si la Porte n'accédait pas à la reconnaissance d'un cinquième rite orthodoxe, et à la désignation d'un angle de la Caaba, pour l'exercice particulier de ce rite [3]. A la réception de cet ultimatum, auquel elle ne pouvait souscrire, la Porte s'occupa de la défense de ses frontières orientales, et le *khaznèi-chehriâri* expédia 500,000 ghourouch au général en chef de l'armée d'Erzeroum, pour la solde des *levends* qu'il reçut l'ordre de lever; d'autres

[1] Soubhi, 206 v°; Vâcif (p. 159) rapporte le même fait, à l'occasion des promotions de chaouâl 1172.

[2] Soubhi, 90 et suiv. Izzi, 46 v°.

[3] *Tastyqy-mezheb ou tauni rukn* (Soubhi, p. 216). Ces deux points faisaient partie des *cinq propositions* qui furent l'objet de longues discussions diplomatiques entre la Turquie et la Perse. Les trois premières étaient celles qui furent consignées dans la lettre précitée de Nâdir-châh; les quatrième et cinquième étaient ainsi conçues. « Le rite *djaféri*, adopté dorénavant par les Persans, est reconnu comme cinquième rite orthodoxe; il sera appelé à participer, conjointement avec l'un des quatre anciens rites, à la jouissance de l'un des *rukn* « angles » de la Caaba. (Soubhi, 88; Izzi, 34.)

sommes furent adressées au seraskier de Diarbékir; et, enfin, 50,000 ghourouch à Séfi-Mirza, prétendant à la couronne de Perse, dont on espérait tirer parti[1]. Bientôt Nâdir-châh vint mettre le siége devant Mossoul et Qars qu'il dut abandonner; et, de son côté, la Porte, croyant pouvoir compter sur une diversion dans l'Inde contre l'ennemi, employa 1700 bourses d'aqtchè, tirées du *khaznèi-âmirèi-djénâbi-khosrèvânè*, à la solde d'un corps de cavalerie de 12,000 *levends*, devant opérer sur le territoire persan; de plus, et pour raffermir sa fidélité, elle envoya 50,000 ghourouch de *djîb-khardjlyghy* « argent de poche, » au gouverneur général de Bagdad, soupçonné d'entretenir des intelligences avec Nâdir[2]. Puis on fit passer au khan de Crimée 40,000 ghourouch de *segbân-aqtchècy* « frais d'entrée en campagne, » et 40 *khila* pour les principaux seigneurs de sa cour, en l'invitant à rejoindre l'armée impériale avec 20,000 Tatars; 10,000 seulement arrivèrent, voie d'Içaqtchi, dans les environs de Constantinople, à Sultaniè, sous les ordres de Noureddîn-Sultân; et, après avoir reçu de riches présents en numéraire et autrement, les princes tatars prirent le chemin de Qars[3]. La campagne fut mêlée de succès et de revers; toutefois, cette guerre étant, du côté de Nâdir, plus politique que religieuse, celui-ci adressa, en ramazan, au grand vizir, une lettre qui fut lue en conseil,

[1] Soubhi, 230, 233.
[2] Izzi, p 19.
[3] Izzi, 26.

et dans laquelle, annonçant l'envoi d'un ambassadeur extraordinaire, le prince persan abandonnait les deux propositions religieuses auxquelles la Porte refusait de souscrire, et il se bornait à demander la cession de Van et du Curdistan, plus l'Iraq, Bagdad, Basra et Mechhèdèïn. Ces propositions, et entre autres la cession de Bagdad, où se trouve le tombeau de l'imam hanéfite, ne pouvant être acceptées, furent rejetées, et l'on se disposa à la reprise des hostilités; de nouvelles levées d'hommes furent ordonnées, et, avec l'invitation de se disposer à entrer en campagne, le khan de Crimée reçut encore 40,000 ghourouch de *segbân-aqtchèçy* et 40 *khila*[1].

Sur ces entrefaites, l'île de Chypre, qui, précédemment, était régie en *ëïâlet*, avait été convertie, l'an 1130, en *khâs* des grands vizirs, qui l'administraient en qualité de *mouhassyl* « percepteurs[2]; » mais ceux-ci ayant laissé dépérir le pays, on décida de revenir à l'ancien système, c'est-à-dire de distraire l'île de Chypre de la catégorie des *khâs*, de la reconstituer en *ëïâlet*, et d'en donner l'administration

[1] 'Izzi, 35.

[2] محصلق وجهیله صدارت خاصلعنه تبدیل. *Mouhassyl*, synonyme du terme moderne *tahcildâr* « garçon de recettes, » était, en principe, un agent du ministère des finances (*mâl-mèȝmourou*), chargé de l'encaissement des taxes dues à l'État. Quant au *khâs* dont il s'agit ici, cela signifie que l'île de Chypre avait été affectée en apanage aux grands vizirs, à la charge par eux d'opérer, pour le compte de l'État, l'encaissement de certains revenus régaliens, tels, par exemple, que la recette des douanes, celle de l'affermage de tels ou tels impôts, etc. (Voy. Djevdet, II, 356, et ci-après, année 1200.)

à un *vâli* qui, en sa qualité de *mouhassyl*[1], aurait à envoyer au trésor le *mouaddjèlè* et le *mâl* déterminés, et, de plus, aurait à réparer et à entretenir les forteresses, à rétablir les *zâïms* et *timârs* locaux, les milices salariées et feudataires, et enfin l'ancienne condition des raias[2]. Le premier écuyer du sultan reçut, par firman du 24 zilhidjè, le gouvernement de l'île en *éïâlet* et en *mâlikiânè*; et comme il restait quelques jours à courir depuis la nomination du nouveau gouverneur jusqu'au 1er mouharrem 1159, un firman enjoignit au *mouhassyl*, qui, déjà, avait commencé à recouvrer le *djizïè* et le *nuzul* de ladite année 1159, d'en continuer l'encaissement comme titulaire, sauf vérification de ses comptes en temps voulu, et de percevoir les autres *mouqâtéa*, par procuration du nouveau gouverneur, jusqu'à son arrivée; de son côté, le defterdâr fut invité, par suite de cette transformation du régime administratif de l'île, à remplir toutes les formalités relatives au *mouaddjèlè* et au *mâl*, et d'opérer régulièrement la permutation de cet ex-khâs en attribuant au grand vizir, sur telles *mouqâtéâti-miriè* convenables, un revenu égal à celui qui lui était enlevé. Le *khâs* de Chypre rendait annuellement au grand vizir, outre le *qalémïè*, 122,000 *ghourouch*; même somme lui fut assignée sur les *mouqâtéa* de Kilis, Izâz et Richvan, localités qui reçurent des ordres en conséquence[3].

1 معاد اوررؤ معجله ومالی ذخی محصللق طرنفیله ارسال

2 Izzi, 40 v°.

3 Izzi, p. 41. Ce passage est curieux en ce qu'il détermine la na-

L'ambassadeur annoncé de Nâdir-châh, Feth-Ali-khan, fut reçu par la Porte avec une grande distinction, et, après son audience, un conseil se réunit pour délibérer sur la réponse à faire au prince persan. Mais s'il convenait alors à la politique ou aux vues de Nâdir d'abandonner les points religieux sur lesquels il insistait si énergiquement dans le principe, la Turquie, de son côté, sans se départir des mesures de la prudence, ne dissimulait pas son désir de faire la paix. C'est dans ces dispositions réciproques que fut décidé l'envoi au châh d'un ambassadeur chargé d'offrir, pour base de la paix à intervenir, les frontières établies dans le dernier traité de sultan Murad IV[1]. Les préparatifs militaires furent dès lors suspendus ; le khan de Crimée, invité à différer son départ, reçut, en témoignage de la satisfaction impériale, un présent de 5,000 *zer-mahboub*, et 2,000 *zer-meskouk*[2] pour le Qalghaï-sultan. Sur la proposition

ture du simple *eïâlet*, et celle de l'*eïâlet* combiné avec la qualité de *mâlikiânè*, comme aussi, dans l'une ou l'autre condition, la catégorie des impôts revenant au concessionnaire, et celle des taxes recueillies pour le compte de l'État par un percepteur, dont le titre, dans l'un et l'autre système, était identique. Quelquefois même, les fonctions de percepteur étaient réunies à celles de gouverneur, comme l'indique ce passage d'Izzi (p. 158 v°) : بروجه ایالت متصرف اولان محصل سابق. « L'ancien *mouhassyl*, qui était gouverneur de la province sous la forme d'*eïâlet*. » En 1161, l'île de Chypre devint, de nouveau, *khâs* du grand vizir, et fut administrée, pour le compte de ce personnage, par un *mutécellim* (p. 158 v°).

[1] Izzi, 45 et suiv. Les préliminaires de paix, signés le 17 chaban 1159, furent ensuite ratifiés à Constantinople. (Izzi, 99 et suiv.)

[2] Expressions synonymes.

de Mehemmed-Râghib-Pacha, la Porte exempta aussi l'Égypte, pendant trois années, de son contingent ordinaire, moyennant un subside de 200 bourses égyptiennes[1] destiné à l'enrôlement d'un même nombre d'hommes.

Au mois de djemâzi-ewel 1159 (1746), mourut Qyzlar-Aga-Béchîr, lequel avait exercé, pendant trente ans, une autorité absolue sur le sérail et dans l'empire, et laissa au trésor des valeurs considérables en numéraire et en objets précieux[2]. Dans le cours de l'année 1159, divers gouvernements furent donnés, en *mâlikiânè*, par *khatti-humâïoun*, savoir : celui de Tripoli de Syrie[3]; puis, en ramazan, le *mouhassyllyq* d'Aïdin, moyennant un *mouaddjèlè* de 100,000 ghourouch[4]; l'éïâlet de Raqqa (Orfa), pour un *mouaddjèlè* de 120,000 ghourouch, avec jouissance à partir de chaban 1160; l'éïâlet de Chypre, moyennant *mouaddjèlè* de 50,000 ghourouch, avec jouissance à partir de mouharrem même année[5], et enfin le *mouhassyllyq* de Morée[6].

Le répit occasionné par la paix avec la Perse fut suivi de fêtes brillantes données au khan de Crimée,

[1] *Bèdèli-afv*, Izzi, 52.

[2] Hammer, XV, 105. L'historiographe ne fait nullement mention de ce fait dans le passage relatif (p. 59) à ce personnage.

[3] Izzi, 65.

[4] *Id.* 68.

[5] Izzi, 79. Izzi désigne les titulaires de ces concessions par le mot *mouhassyl*, par allusion à l'objet de la concession (113 v°, 180 v°), dont le prix restait invariable (*mouaddjèlèï-mouaïènè*), et le sandjaq ainsi concédé, sous celui de *mouhassyllyq* (*Id.* p. 187 v°).

[6] Izzi, p. 144 v°.

Sélim-Guéraï[1], venu à Constantinople, de l'ambassade somptueuse envoyée à Vienne, des négociations entamées avec l'Autriche pour la libération des prisonniers ottomans détenus à Livourne, et dont remise solennelle fut faite par l'ambassadeur d'Allemagne; puis des fêtes de mariage (*souri-humâïoun*[2]) de deux princesses de la famille impériale. Malgré cette situation apparente de prospérité, la solde des janissaires du *derguiâhi-aâli* et des autres corps d'infanterie en garnison à Bagdad[3] n'était pas payée depuis deux ans; ces troupes, s'étant soulevées, contraignirent le gouverneur à se retirer de l'autre côté du Tigre, pour y attendre les ordres que celui-ci disait avoir sollicités de l'autorité centrale; en réponse, le *khaznèï-âmirè* envoya à ce gouverneur 150,000 ghourouch comptants, pour parfaire la solde de 1159, et, de plus, 50,000 autres ghourouch en *havâlè* sur la succession de l'ex-gouverneur Ahmed-Pacha. Remplacé sur sa demande, le gouverneur actuel, Elhadj-Ahmed-Pacha, reçut le sandjaq d'Itch-Il, en *arpalyq*[4];

[1] Sélim-Guéraï mourut dans le cours de 1161; il eut pour successeur le Qalgbai-sultan Arslan-Guéraï, lequel, à son investiture, fut revêtu de la *qapânitcha* en martre zibeline, du qalpaq de même fourrure, orné de deux aigrettes (*sarghoutch*), plus un sabre, un carquois enrichi de perles et de pierreries, ainsi qu'un présent de 1,000 *altoun;* il lui fut assigné, en outre, un *saliânè* «traitement annuel» de 1,000,000 d'aqtchè, selon l'usage (Izzi, 168).

[2] Izzi, 152 v°.

[3] Selon le même auteur (p. 187), la garnison de Bagdad se composait de janissaires du *derguiâhi-aâli*, de milices locales (*ïerli-qolou*), de *ïamaq*, etc.

[4] Izzi, 158, 202. Le même auteur dit plus loin (p. 179) : «N. mu-

et son successeur, nommé sur la proposition des mutins, ne tarda pas à céder lui-même la place à Suleïman-Pacha, kiahia de feu Ahmed-Pacha, l'ancien gouverneur, qui sollicita ce poste en offrant à la Porte de payer les dettes reconnues de son ex-patron, s'élevant à 1,800 bourses, plus 48,130 ghourouch pour frais de *taïin* « rations » des ambassadeurs persans durant leur séjour à Bagdad, encore dues aux divers fournisseurs. Les créanciers, de leur côté, appuyèrent les sollicitations de Suleïman-Pacha; et, comme on n'avait pas d'autre moyen d'éteindre ces dettes, Suleïman-Pacha fut nommé gouverneur de Bagdad[1].

Au mois de redjeb, éclata une sédition, soulevée par les gens sans moyens d'existence qui avaient suivi les armées; ils envahirent le bazar et le mirent au pillage; mais ils furent bientôt chassés de la capitale, et le sultan récompensa avec munificence, à

téçarrif, en *arpalyq*, du sandjaq de Qara-Hiçar-Sâhib. » *Arpalyq* tire son origine des institutions féodales mêmes du pays; le revenu d'un *timâr*, qui était de 19,999 aqtchè, était dit *arpalyq*, c'est-à-dire « argent d'orge, » nécessaire à l'entretien de la cavalerie que le titulaire devait toujours tenir en état de marcher (Djevdet, V, 192); par suite, l'*arpalyq* se donnait comme indemnité de frais faits, ou comme compensation d'un service rendu; ainsi, le pacha gouverneur de la citadelle de Lépante recevait le sandjaq de même nom en *arpalyq*, à la condition par lui de pourvoir à la défense de ladite citadelle (Izzi, 184). L'*arpalyq* était également concédé par firman impérial; et ces diverses nominations étaient accompagnées de *khilat* d'investiture. Le titulaire de l'*arpalyq*, comme celui du *mâlikiânè*, était dit *mutéçarrif* (Izzi, 68, 168, 184, 215, 216, 241). L'*arpalyq* se donnait aussi aux qâzi-asker (Djevdet, V, 176, 180).

[1] Izzi, 168 v°.

cette occasion, le grand vizir, l'aga des janissaires, et les troupes qui s'étaient signalées dans cette circonstance; une indemnité fut allouée à chaque marchand qui avait été pillé, et des ordres sévères furent renouvelés pour interdire à tout étranger le séjour de la capitale[1].

L'ambassadeur persan avait quitté Constantinople comblé des largesses du sultan, tandis que de nouveaux envoyés persans se dirigeaient vers cette ville; mais l'état de la Perse ayant engagé le gouvernement à retarder la solution du différend, le gouverneur de Bagdad reçut, avec l'ordre de retenir les envoyés, 3,000 *zer-meskouk* du *khaznèï-khosrèvânè*, pour pourvoir à leurs besoins[2].

En rebi-akher 1162 (1749), on trouva, dans des travaux de démolition, deux vases en terre contenant 3,354 *altoun* « pièces d'or » de différents modules, frappées au coin des Abbacides, et du poids total de 4,970 drames, représentant, au cours du jour, une valeur de 4,523 *altoun;* sur l'ordre venu de Constantinople, ces valeurs furent laissées au profit du trésor[3].

En 1163 (1750), le trésor confisqua, au mois de rebi-akher, la succession du gouverneur de Merach, décédé[4]; il en fut de même, en sefer 1164, de celle de Pir-Moustafa-Pacha, gouverneur en *mâlikiânè* de

[1] Izzi, 169 v°, 170.
[2] *Id.* 185 v°.
[3] *Id.* 199.
[4] *Id.* 225.

l'éïâlet de Raqqa, qui s'élevait à plus de 1,000 bourses; cette confiscation fut faite en remboursement des sommes dues à l'État par ce fonctionnaire sur les nombreux *mouqâtéâti-mîrïè* dont il avait eu la concession[1]. D'autre part, Elhadj-Osman-Pacha, *mouhassyl-mutéçarrif* « gouverneur » de Djedda, étant décédé le 27 zilhidjè 1163, en laissant des dettes considérables, le chérif de la Mecque mit les scellés sur sa succession; et, afin de pourvoir à la subvention des deux *villes saintes*, à la solde de leur garnison et à l'*uloufè* de leurs qâdis pour 1164, le chérif, sauf ratification de la capitale, nomma le kiahia du défunt gouverneur intérimaire de Djedda, jusqu'à la fin de 1164, à la charge par lui de couvrir toutes ces dépenses, et d'éteindre ces dettes, au moyen des revenus de ladite année; ces dispositions furent ratifiées par le gouvernement central, qui envoya un commissaire spécial, avec mandat, après payement intégral des dettes, d'apporter au trésor impérial le solde de la succession[2].

La mort de Keucè-Ali-Pacha, mutéçarrif du *liva* de Qara-Hiçâr-Sâhib, arrivée en sefer 1165 (1751), amena également la confiscation de tous ses biens, pour couvrir le trésor des sommes que ce personnage lui devait[3].

Un incendie consuma, en chaouâl, les casernes des janissaires; le sultan ordonna de les reconstruire,

[1] Izzi, 240 v°.
[2] *Id.* 241.
[3] *Id.* verso.

et de tirer, à cet effet, 689 bourses *roumi* du *khaznèï-endéroun*, qui seraient consignées à l'odjaq, de la même façon que l'*aloufè*, dans le *divân-khânèï-atyq* du nouveau sérail, après avoir été comptées en présence du *defterdâri-chyqqy-ewel*, du *tchâouch-bâchi*, du *techrifâti* et historiographe Suleïman-Izzi, nommés inspecteurs *ad hoc*. En conformité de cette décision, les officiers généraux des janissaires, accompagnés des chefs des compagnies dont les casernes avaient été incendiées, se rendirent au sérail, le lundi suivant, 3 ramazan, à l'issue de la prière de midi, faite dans la Suleïmâniè; et la somme précitée, tirée en beaux et bons *aqtchè* blancs du *khaznèï-endéroun*, par les soins du trésorier en chef[1], ayant été transportée au *divân-khanèï-atyq* par les agas du khaznè, le trésorier en chef compta d'abord 40 bourses qui furent recomptées ensuite par les chefs de l'odjaq; et successivement, chaque orta, étant appelée à tour de rôle, reçut 40 bourses que ses hommes chargèrent sur leurs épaules et portèrent à l'hôtel de l'aga; recomptées de nouveau devant l'aga, en présence du *techrifâti*, commissaire délégué, lesdites bourses furent mises dans des caisses qu'on déposa, scellées, dans le *khaznè* de la Suleïmânie; et, au fur et à mesure des besoins, on en tirait les fonds nécessaires à la reconstruction des casernes[2].

Durant les années 1166 et 1167 (1753-54), la

[1] *Khaznèï-âmirè-kethhoudacy;* plus loin, p. 278, ce fonctionnaire est qualifié du titre de *khazindâri-chehriâri*.

[2] Izzi, 253.

solde fut payée régulièrement aux milices; et, comme au temps de Kuprulu et de Damad-Ibrahim-Pacha, le sultan envoya féliciter le grand vizir par l'un des premiers officiers de sa maison, chargé de lui remettre en même temps le *khatt* et le *techrifât*[1]. Il en fut de même jusqu'à la mort de sultan Mahmoud, arrivée le vendredi 28 sefer 1168.

SULTAN OSMAN III.

1168 (1754). Le nouveau monarque confirma le grand vizir dans ses fonctions, et lui remit les sceaux de l'empire; puis, vu l'état relativement prospère des finances, il fit abandon, par un khatt, de la redevance d'avénement (*ruçoumi djulouciè*) que les concessionnaires de *mouqâtéa*, *ziâmet* et *vazîfè* étaient dans l'usage d'acquitter à l'avénement d'un nouveau souverain[2]; et le 10 rebi-ewel suivant, on fit transporter au divan 2,394 bourses destinées à être distribuées aux *mutéqâid* « retraités, » dans la forme usitée pour la paye de l'*ouloufè*[3]. Peu après, Halîmi-Moustafa-Efendi, ancien defterdâr, aussi connu, d'ailleurs, pour son talent que pour sa mauvaise administration des deniers publics, et

[1] Soit le *rikiâbdâr-aga* « grand écuyer, » soit le *khaznè-ketkhoudâcy-aga* « grand trésorier. » (*Târikhi-Vâcif*, I, 15, 22.)

[2] Louis XII avait aussi accordé, à son avénement, l'exemption totale d'une taxe du même genre : « le présent de couronnement. » (*Hist. de France* d'Anquetil, XI, p. 128.) Je n'ai trouvé, antérieurement à cette date, aucune mention de cet impôt dans les historiographes.

[3] Vâcif, p. 44, 45.

qui, en promettant monts et merveilles, avait obtenu de nouveau le portefeuille des finances, fut destitué et exilé le 16 sefer, et ses biens furent vendus aux enchères, pour payer, à l'*esnâf*, une partie de ses dettes [1].

Le *mycyr-khaznècy* reçu d'Egypte fut, cette année, de 2,000 bourses environ, faisant, selon Djevdet-Efendi, 20,000 bourses d'aujourd'hui, ou 10 millions de piastres [2].

Jusqu'à la mort de sultan Osman, arrivée le 15 sefer 1171 (29 octobre 1757), aucun fait important n'est indiqué dans l'existence économique de la Turquie, si ce n'est une nouvelle loi somptuaire, destinée à réprimer le luxe des femmes, qui, de plus, se montraient dans les rues à visage découvert. Le trésor subvenait régulièrement aux besoins des services publics [3].

SULTAN MOUSTAFA III.

1171 (octobre 1757). Comme son prédécesseur, ce prince fit abandon des *ruçoumi-djulous*, et il réduisit aussi à demi-droit la taxe due par les possesseurs de *bérat* pour le renouvellement de ces diplômes, à cette occasion [4]. Puis, le douzième jour

[1] Vâcif, p. 73.

[2] *Tarikhi-Djevdet*, III, 67, d'après le détail existant au *Bâch-mouhâcèbè*.

[3] Vâcif, p. 91.

[4] *Id.* p. 97. Comparez année 1106.

après son avénement, il fit distribuer le *bakhchîchi-djulous* aux *qoul* en activité et en retraite [1].

On a vu plus haut, année 1128, que la direction des *mouqâtéa* du vaqouf-haréméïn relevait du *déri-séâdet-agacy;* mais cette direction était illusoire; les fermiers pressuraient le peuple, le plongeaient dans la misère, et l'administration du vaqouf elle-même était dénuée de revenus; d'autre part, la comptabilité de ces sortes d'affermages n'étant pas inscrite, comme celle des fermes du mîri, dans les bureaux publics (*aqlâm*), on connaissait seulement le revenu porté sur les anciens registres de la comptabilité des *haréméïn*, mais nullement l'augmentation que ces revenus avaient pu recevoir depuis. Cet état de choses appelant une réforme sérieuse, une commission reçut le mandat de consigner, dans un rapport, le revenu primitif des fermages du vaqouf-haréméïn, l'accroissement reçu depuis plusieurs années, l'emploi fait des fonds, et le chiffre de l'excédant restant en caisse. Après quelques jours de recherches, la commission se borna à dire, dans son rapport, qu'il y avait 50,000 *ghourouch* en caisse, rien de plus. Cette déclaration parlant assez d'elle-même, un firman, rendu sur les conclusions de Mehemmed-Raghyb-Pacha, grand vizir, décréta que les fermages du *haréméïn* seraient adjugés, dorénavant, par l'entremise du defterdâr, directeur-né des fonds publics; que le montant des adjudications

[1] عسکری طائفه‌سنك اشکنجی ومتقاعدینه Vâcif, p. 98.

serait versé dans le *khaznèï-humâïoun*, lequel payerait ensuite et remettrait au *surrè-émîni* le *surrè* attribué aux *villes saintes*; que les fonds nécessaires aux frais de réparation des autres vaqoufs et aux pensions (*vazîfè*) inscrites dans les bureaux (*aqlâm*) seraient tirés, en temps voulu, du trésor, sur *souret*[1], et remis à qui de droit par le canal du *mutévelli*[2]; que l'excédant de recette serait conservé dans le trésor pour être employé, s'il y avait lieu, aux besoins des vaqoufs; enfin, que les fonctions de *mouqâtéadji* et de *mutévelli*, occupées alors, pour la plupart, par des *taberdâr*, *tchoqadâr* et *kiâtib* en disponibilité, leur seraient retirées; que ceux-ci seraient déclarés inhabiles à remplir ces emplois, qu'on donnerait à tous autres et au plus offrant; que le *déri-séâdet* et ses employés recevraient, à raison de leur qualité de *nâzir* et de *kiâtib*, des émoluments convenables sur l'excédant de recettes, et seraient tenus d'apposer leur cachet sur les rapports, tezkèrè ou comptes émanés d'eux[3]. Peu après la mise en vigueur de ces dispositions, et déduction faite des dépenses nécessaires, on réalisa un excédant de 1,000 bourses, qui furent portées au *divân-khânèï-atyq*, le jour du

[1] « Ordonnance ou titre de payement. » On lit plus loin (p. 177) : « L'ex *tevqyy*, étant en disponibilité, reçut du *bâch-mouhâcèbè* un *souret* portant qu'il lui serait payé une somme de 6,000 ghourouch par mois. » *Souret* désigne encore aujourd'hui les bons de payement délivrés aux ayants droit, pour compte de la liste civile. (*Budget de 1862-63*, annexe C.)

[2] Voyez mon mémoire sur les *vaqoufs*

[3] Vâcif, p. 103.

divan de tulouïè, puis comptées et portées, par les *khazindârâni-bîroun* « employés du trésor extérieur, » dans l'*itch-khaznè* « trésor intérieur, » où s'étaient rendus le grand vizir, le grand amiral, les sadreïn et le defterdâr-efendi. L'opération terminée, le sultan se transporta lui-même dans l'*itch-khaznè*, et donna au grand vizir la *qapânîtcha*, et aux autres personnages des *khila*, en témoignage de sa satisfaction [1]. L'année suivante, 1172 (1758-59), et par les soins de Halîmi-Efendi, qui, revenu d'exil, avait été nommé defterdâr pour la troisième fois, l'adjudication des *mouqâtéa* du harémém donna, sur les dépenses, un excédant de 2,000 bourses [2]. Dans la même année, le *mouqâtéa* « affermage » des droits du tabac, donné jusqu'alors en *mâlikiânè*, fut converti en *émânet* « régie, » après restitution aux anciens fermiers du *mouaddjèlè* versé par eux au trésor [3]. Cependant il fut reconnu de nouveau que l'avidité personnelle du ministre, jointe à sa libéralité pour ses clients, l'avait empêché de donner aux revenus du trésor tout l'accroissement qu'ils auraient dû recevoir, et il paya de sa tête les tendances de ses instincts naturels; ses biens furent confisqués ou vendus au profit de ses débiteurs, et il en fut de même de ceux de ses clients qui avaient pris part à ses actes de vénalité [4]. Râmi-Pacha-Zâdè-Moustafa-Beï, qui succéda à Halîmi-Efendi, ne répondit pas à l'espoir qu'on avait fondé sur lui; il fut destitué

[1] Vâcif, p. 109. — [2] *Id.* p. 147. — [3] *Id.* p. 156, et conf. plus haut, année 1127 — [4] *Id.* p. 170.

en chaban 1174 (1761), et remplacé par Abdi-Efendi, ancien *reïs-elkuttâb*[1], qui bientôt céda lui-même la place au *zarb-khânè-émîni* Râqym-Mehemmed-Efendi[2].

La direction de l'hôtel des monnaies changea souvent de mains sous le règne de sultan Moustafa; mais l'historiographe ne fait mention d'aucune nouvelle émission de monnaies[3]; il se borne à dire qu'en sefer 1176 (1762), les sarrafs et les agioteurs sur les monnaies ayant rogné la tranche des *altoun* frappés au *zarb-khânè* de Constantinople, il en résulta une dépréciation du numéraire, l'enchérissement des subsistances dans la capitale, et la démonétisation de ces *altoun* défectueux dans tout l'empire; ordre fut donné de les porter à l'hôtel des monnaies, qui en remboursait la contre-valeur au poids, ou bien chez les sarrafs, qui devaient les échanger sur la même base, puis les couper et les porter au zarb-khânè, où la contre-valeur au poids leur serait restituée[4].

1178 (1764). Au mois de mouharrem, le cours officiel du *djédîd-zer-mahboub* « nouveau *zer-mahboub* » était, selon un reçu émané du directeur de l'hôtel des monnaies de l'époque, à 110 paras[5].

[1] Vâcif, p. 195.

[2] *Id.* p. 226.

[3] Hammer (XVI, 26) parle, à cette époque, d'une émission de zolota qui auraient été inférieurs à ceux du precédent règne.

[4] Vâcif, p. 228.

[5] جديد زر محبوب عدد ۵۰۰۰۰ غروش ۱۳۷۵۰۰ كيسه ۲۷۵
« 50,000 *djédîd-zer-mahboub*, faisant 137,500 piastres ou 275

§ 8. 1182-1223. PÉNURIE DU TRÉSOR; ÉLÉVATION DU COURS DES MONNAIES D'OR; PROPOSITIONS, RÉITÉRÉES SANS SUCCÈS, D'EMPRUNTS À L'ÉTRANGER; ALIÉNATION DES REVENUS DE L'ÉTAT, CONVERTIS EN *SÉHIMS* « RENTES VIAGÈRES; » NOUVELLE TARIFICATION DES MONNAIES D'OR, SURÉLÉVATION NOMINALE DE LA VALEUR INTRINSÈQUE DE LA MONNAIE; CONTRIBUTIONS FORCÉES; ENVOI À L'HÔTEL DES MONNAIES DES USTENSILES D'OR ET D'ARGENT; RÉFORMES ORGANIQUES.

Jusqu'en 1182 (1768), aucun événement extérieur ne vint troubler le fonctionnement régulier des finances, et l'histoire ne présente aucun fait administratif important à signaler; mais ici finit l'époque relativement prospère de cette partie de l'histoire économique de la Turquie; les symptômes qui se manifestaient du côté du Nord éveillèrent l'attention de la Porte, et, dans un conseil d'État, tenu sous la présidence du sultan, il fut déclaré que les actes de la Russie envers la Pologne constituaient, de la part de cette première puissance, une infraction aux traités, et qu'il y avait lieu de se préparer à la guerre. Le grand vizir, prenant le commandement de l'armée, quitta la capitale le 12 zilqydè, et alla porter son camp à Içaqtchi[1]. Dès le début de la campagne (1183-1770), l'insuffisance des approvisionnements et certaines dépenses indispensables vidèrent la caisse de l'armée, et le sultan tira de son trésor 3,500 bourses qu'il envoya au

bourses; » ce qui met chaque *zer-mahboub* à 110 paras l'un. (Djevdet, V, 304; conf. aussi plus haut, année 1148.)

[1] Vâcif, I, 316 et suiv. Selon Djevdet (V, 226), le ghourouch équivalait à 5 francs en 1182.

camp [1]. A part de légers succès obtenus devant Khoten, l'année 1183 ne vit qu'une longue suite de revers; aussi, le découragement et le désordre en étaient venus à ce point que l'aga des janissaires ne trouvait même plus assez d'hommes pour faire enlever du divan les sacs de la solde; et qu'ayant reçu l'ordre d'envoyer mille hommes au secours d'Ibraïla, il n'en put réunir que trois cents, et leva les sept cents autres sur les habitants de Bâbâ-dâghy [2].

En 1184 (1769-1770), le trésor de l'armée reçut encore du *khaznèï-humâïoun* un nouveau secours de 4,000 bourses: et si l'armée de terre eut des revers, la marine, qui n'avait pu protéger le littoral, éprouva un grand désastre à Tchechmè [3]. A la suite de la grande défaite de Qartal, le khan des Tatars avait offert de se charger de la défense d'Ismaïl; mais cette place ne tint pas plus que Kili; et, après sa chute, Moustafa-Pacha, qui y commandait, fut obligé de restituer à la caisse de l'armée 150 bourses qu'il avait reçues pour la défendre [4].

D'autre part, le grand vizir, cherchant à remonter le moral de l'armée après la déroute de Qartal, avait passé lui-même, à Içaqtchi, l'inspection des blessés, et leur avait fait distribuer 11,000 ghourouch; afin d'encourager à la résistance, il fit remettre également 1,000 *altoun* à Elhadj-Abdurraz-

[1] Vâcif, II, 34.
[2] *Id.* p. 67
[3] *Id.* p. 82.
[4] *Id.* II, 98 106.

râq-Efendi, pour sa belle défense d'Ibraïla, 5,000 ghourouch de khardjlyq au nouveau gouverneur militaire de cette place, et 2,000 à l'officier commandant les janissaires de la garnison. Il demanda de nouveaux secours en hommes et en argent, et reçut 1,000 bourses (*kècè-aqtchè*); mais Kerman, Bender et Ibraila étant successivement tombés au pouvoir de l'ennemi, le grand vizir laissa Dâghistanly-Ali-Pacha, commandant en chef, à Içaqtchi, lui compta 100,000 ghourouch, et alla prendre ses quartiers d'hiver à Bâbâ-dâghy. Sa destitution ne tarda pas à l'y suivre; la fortune lui avait été contraire, et il avait emprunté au trésor, pour son usage personnel, 6 à 700 bourses. Croyant que le généralissime avait pris ses quartiers d'hiver à Bazardjyq, le trésor impérial avait dirigé sur ce point 2,400 bourses destinées à la solde de l'armée; 400 bourses furent distraites de ce chiffre et envoyées à Uzu (Oczakov), le reste à Bâbâ-dâghy. Mais les officiers firent, à leur gré, la répartition de cet argent, et en gardèrent pour eux la plus grande partie. Peu après, le sultan envoya encore 1,000 *zer-qamertâb* « pièces d'or » à répartir entre les officiers de l'armée[1]. Du reste, la monnaie d'or (*zer-meskouk*) avait totalement disparu de la circulation; quiconque en avait, la cachait soigneusement; les transactions indispensables ne se faisaient plus qu'en *argent blanc* (*béiâz-aqtchè*), et si quelque monnaie d'or venait à paraître, elle était échangée aussitôt avec agio. Certaines personnes

[1] Vâcil, II, p. 136-137.

intelligentes pensèrent alors que si l'on élevait le taux de l'*altoun* à la limite extrême qu'il pouvait atteindre[1], cela obligerait les agioteurs à faire sortir de leurs caisses l'or qu'ils y avaient accumulé, et que le peuple et le trésor y trouveraient tous deux leur avantage. En conséquence, le *zer-mahboub*, dont le cours était jusqu'alors de 110 paras, fut porté à 120[2].

Le *foundouq*, qui était à 155, fut porté à 160 paras[3]. De son côté, le gouvernement, supposant les caisses de l'armée pourvues d'or, avait espéré réaliser lui-même un certain bénéfice sur cette différence de change; mais le *veznèdâr-bâchi* « caissier » avait pris les devants sur les commissaires envoyés *ad hoc* de la capitale. Ceux-ci ne trouvèrent que très-peu d'or dans la caisse, et le sultan fut obligé d'envoyer encore à l'armée 400 bourses pour ses besoins[4].

Abdurrazzâq-Efendi, le vaillant défenseur d'Ismaïl, avait été expédié à Constantinople par le grand vizir Khalil-Pacha, avec mission d'exposer verbalement au sultan le déplorable état de l'armée, et surtout la cause de ses revers, attribuée par lui à la présence, sous les drapeaux, des corps

[1] آلتونك اجباسنه تحملى قدر ترقى وضع اولنسه Comparez plus haut, année 1148, dans laquelle il avait été procédé de la même façon, pour élever le taux des monnaies.

[2] Cf. ci-dessus, année 1148, note. — Ancien cours 2 ghourouch 30 paras, nouveau 3 ghourouch

[3] Ancien cours 3 ghourouch 35 paras, nouveau 4 ghourouch.

[4] Vacif, II, 143

enrôlés (*mîrilu-asker*), recrutés de vagabonds qui, n'ayant d'autre but que le pillage et leur propre conservation, exerçaient sur l'armée une funeste influence. Abdurrazzâq rapporta au vizir un firman enjoignant la réforme de l'armée et le retour au recrutement des corps réguliers; mais si, tant à Constantinople qu'au camp, on ne voulait plus des *mîrilu-asker*, la population, de son côté, habituée au nouveau mode d'enrôlement, ne voulait pas revenir à l'ancien; et, sur deux mille titres (*rouous*) d'incorporation dans les sipâh et les silihtar, remis aux *mubâchirs* « agents recruteurs, » ceux-ci ne parvinrent à en placer que deux cents; ils durent restituer les dix-huit cents autres, qui furent annulés[1]. Comme il fallait bientôt reprendre les opérations militaires, l'armée reçut, de la capitale, 2,400 *kècè-aqtchè*, destinées à ses besoins, et, entre autres, au payement de deux trimestres de solde, qui furent acquittés le 17 zilhidjè[2].

1185 (1771). Le serdâri-ekrem s'était porté à Içaqtchi, à la rencontre de l'ennemi; il reçut, dans cette localité, le kiahia des qâpidjis, qui lui remit, de la part du sultan, un *techrîfât* et 500 bourses, à valoir sur les fonds dont il avait fait la demande[3]. Du reste, l'état déplorable des finances et la nécessité de pourvoir à des besoins sans cesse renaissants, combinés avec la diminution successive des

[1] Vâcif, p. 147
[2] *Id.* p. 150.
[3] *Id.* p. 153.

sources du revenu, avaient épuisé les forces intellectuelles du defterdâr Ismet-Ali-Efendi, qui accompagnait l'armée; sa raison s'altéra au point de lui faire commettre de graves erreurs, que les chefs de son administration se signalaient confidentiellement; la maladie de ce ministre, devenue incurable, nécessita son remplacement, et son successeur, Elhadj-Ismaïl-Efendi, succomba lui-même à la peine le 20 zilqydè suivant [1].

La reprise des opérations en Roumélie s'ouvrit avec quelques succès pour les Ottomans; mais cette impression fut bientôt effacée par la nouvelle de l'invasion de la Crimée, et les Ottomans ne trouvèrent de consolation à la perte de leur suzeraineté sur cette contrée que dans la belle conduite des gouverneurs militaires d'Uzu et de Qyl-bouroun, qui forcèrent les Russes à lever le siége de ces deux places; le premier reçut, en récompense, 3,000 *altoun*, le second, 1,000. D'autre part, et à la suite d'un nouvel échec des Moscovites devant Giurgevo, en djemâzi-ewel, les agas des *serden-guetchti* reçurent chacun une *khıla*, un *tozlouk* et un demi *kèçè-aqtchè;* chacun de leurs hommes eut 40 ghourouch, plus un *téraqqy* sur leur *èçâmè*, le commandant de ce corps d'armée reçut lui même une pelisse de martre zibeline, 3,000 altoun; et, pour distribuer à ses soldats, 1,000 *tchelenk* en argent et 4,000 *tuı-tchelenk* [2]. A part ce succès local, l'armée, dénuée de

[1] Vâcıf, II, 154.
[2] *Id.* p 173 Origine des decorations en Turquie.

tout, demandait à prendre ses quartiers d'hiver, non plus à Bâbâ-dâghy, mais à Andrinople, ou dans la capitale même. Les désertions augmentaient chaque jour, et le secrétaire du grand vizir, Abdurrazzâq-Efendi, fut envoyé de nouveau à Constantinople, pour exposer au prince le déplorable état de l'armée, le sultan avait fait passer à son général 750 bourses [1].

A la suite de ces événements, et peu après l'arrivée à Constantinople d'Abdurrazzâq-Efendi, le grand vizir fut remplacé par Mouhcin-Zâdè-Mehemmed-Pacha, qui établit son quartier général à Choumla [2].

Le 18 ramazan, on ne paya qu'un trimestre sur les fonds destinés à la solde, l'autre moitié avait été employée aux dépenses de la guerre [3]. A peine installé dans ses quartiers d'hiver, le grand vizir, qui avait des dépenses considérables à faire pour les préparatifs de la prochaine campagne, reçut encore du sultan 1,300 bourses en *altoun*, prises sur le *khaznèi-humâioun* [4]. La fin de l'année fut signalée par la nomination d'Abdurrazzâq-Efendi aux éminentes fonctions de *réïçul-kuttâb* [5], auxquelles l'appe-

[1] Vâcif, p. 175

[2] *Id.* p 189.

[3] *Id.* II, 194. Le montant trimestriel de la solde s'élevait à 1,160 bourses *roumi*. (Vâcif, II, 211.)

[4] *Id.* p. 198.

[5] « Ministre des affaires étrangères. » Soubhi (p 186 v°) désigne ce haut fonctionnaire par l'expression حامل اسرار سلطنت « dépositaire des secrets de l'État »

laient à la fois son caractère, son talent et le crédit qu'il s'était acquis dans les affaires publiques et dans la conclusion d'un armistice, suivi de conférences entre les belligérants. Le gouvernement profita de cet instant de relâche pour alléger les charges du budget; Abdurrazzâq fut investi de ce soin. En effet, et par suite de la durée de la guerre, le nombre des hommes stipendiés par l'État avait doublé; et la plupart, au lieu de faire leur service, gardaient leur *èçâmè* et rentraient dans leurs foyers; d'autres se faisaient attacher à la maison des grands, moyennant un faible salaire, de sorte qu'on ne trouvait pas un homme sur vingt, et que toutes les vacances étaient absorbées sans profit pour l'État. Le jour où Abdurrazzâq commença l'enquête, les odjaq des sipâh et des silihtar restituèrent chacun des *mahloul* pour 7,000 *aqtchè;* il en fut de même, proportionnellement, des autres odjaq [1]. Toutefois, les négociations entamées n'ayant pas abouti, le sultan fit connaître à son peuple ce résultat négatif, en réclamant un dernier effort pour parvenir à la paix. Les hostilités recommencèrent; mais bientôt, la maladie dont on avait cru le sultan guéri, et à laquelle la douleur des derniers revers fournit un nouvel auxiliaire, reparut, et emporta ce prince le vendredi 8 zilqydè 1187 (janvier 1774) [2].

[1] Vâcif, p. 236.

[2] *Id.* p. 278.

SULTAN ABDULHAMID.

L'historiographe ne fait pas mention des largesses accoutumées à l'avénement de ce monarque; il se borne à citer le payement, au 3 mouharrem, de deux trimestres d'arriéré[1]. Au reste, la Porte devait consacrer exclusivement toutes ses ressources aux préparatifs nécessaires pour la continuation des hostilités; mais les négociations ayant été reprises et conduites à bonne fin, la paix fut signée, à Qaïnardjè, le 8 djemâzi-ewel 1188 (11-23 juillet 1774). Ne faisant nulle mention de la Pologne, qui pourtant avait donné naissance à la guerre, ce traité abrogeait tous les précédents, stipulait l'indépendance des Tatars de Crimée, de Bessarabie et du Qouban; l'évacuation, par les Russes, de la Valachie et de la Moldavie; la restitution, à leurs princes naturels, de la Géorgie et de la Mingrélie; et enfin, dans un article supplémentaire, la condition d'un subside de 15,000 *kècè-aqtchè*, payables en trois années, pour indemnité des frais de la guerre[2]. En même temps que la Porte venait de conclure la paix, elle recouvrait son autorité suzeraine en Égypte, par l'avénement au pouvoir d'Abou-dahab, successeur et meurtrier de son père, le célèbre Ali-Bei. L'un des premiers actes du nouveau prince egyptien fut l'envoi, à Constantinople, du *khaznèi-mysriè*, interrompu depuis plusieurs années[3].

[1] Vâcif, p. 286.

[2] *Tarikhi-Djevdet*, I, 55 et suiv.

[3] *Id.* p. 94

1189 (1775). Le gouvernement s'occupa ensuite de réduire le nombre des employés civils, celui des fonctionnaires de la Porte, et de réformer le système des *arpalyq;* en effet, ceux-ci étant donnés en affermage, comme les *mouqâtéâti-mîriè*, et le choix des *nâïbs* « substituts des qâdis, » guidé par un vil intérêt, portant sur des gens incapables, cinq ou six qapou-kiahia des *arpalyq* furent envoyés en exil, et le cheikh-ul-islâm fut invité, par khatti-humâioun, à ne pas permettre aux titulaires d'*arpalyq* d'employer des *nâïbs* « substituts » incapables de remplir ces fonctions[1].

Les premiers temps du nouveau règne furent employés à la repression des troubles qui, à la suite de la guerre, s'étaient déclarés dans les provinces, moins peut-être par esprit de révolte contre le prince que comme protestation contre la paix imposée à la nation[2].

1190 (1776). Au reste, l'opinion publique fut bientôt détournée par la marche des Persans sur Basra; et, après un fetva du cheikh-ul-islâm, la guerre fut déclaree à Kérîm-Khan, alors souverain de la Perse[3]. Des dispositions en conséquence furent prises en levée d'hommes, approvisionnements, envois de numéraire, et, outre 500 bourses en or qu'on fit passer au gouverneur de Bagdad, pour sa dépense

[1] Djevdet, p. 99.

[2] Selon Djevdet (V, p 226), le cours des monnaies était, en 1189, aux taux suivants *ïaldiz-altounou*, 3 ghourouch 105 aqtchè, *madjar altounou*, 3 ghourouch 50 aqtchè, *ghourouch*, 3 francs.

[3] Djevdet, I, 131.

personnelle, on pourvut, autant que possible, au payement de l'arriéré de solde de la garnison de cette ville[1]

Les lois somptuaires déjà édictées furent rappelées, pour mettre un frein aux progrès du luxe; et des vêtements distinctifs furent assignés à chaque classe de la population[2]. Portant aussi son attention sur l'organisation intérieure du ministère des finances, le grand vizir se transporta lui-même, incognito, le 19 rebi-ewel, à deux heures, dans le local de cette administration, dont il parcourut les divers bureaux, sans trouver personne autre que l'archiviste du *mevqoufât*. Au retour de cette inspection, il rendit un arrêté enjoignant aux employés de se trouver à leur bureau d'une heure à dix heures et demie (à la turque), et menaçant de destitution, de l'exil et de peines plus sévères tout chef qui montrerait de la faiblesse dans l'application de ce décret[3].

Des nuages qui s'étaient élevés entre la Porte et la Russie, sur l'interprétation du dernier traité, donnèrent lieu, en vue de toute éventualité, à de nouvelles dépenses pour la réparation des places et

[1] Djevdet, I, 142

[2] *Id.* p. 135.

[3] Ces ordres furent exécutés durant un mois, puis, le même relâchement s'étant reproduit, un nouveau *khatt* confirma, sous des peines sévères, les précédentes dispositions de l'arrêté ministériel. (Djevdet, I, 207.) Plus tard, en 1194, ordre fut donné de n'admettre, dans les bureaux du defterdâr, que des employés possédant les connaissances requises. (*Id* p 254)

l'armement de la flotte, il en résulta un découvert de 400 bourses sur les sommes à payer pour la solde, à la fin de chaban. Le defterdâr avait proposé aux chefs, qui y adhérèrent, d'acquitter ce découvert au bout de quelques jours; mais l'esprit séditieux des milices ne tint pas cet engagement, et ce solde dut être compté au bout de deux jours [1].

La réforme des ziâmet et timâr entrait aussi dans les plans du grand vizir, et un règlement, élaboré en conseil des ministres dans les premiers jours de chaoual, fut présenté à la sanction impériale [2]. Puis, sur les nouvelles reçues de Crimée, un conseil d'État, tenu le 3 zilqydè, décida que, sans rompre le traité existant, et sans déclarer la guerre à la Russie, la Porte concentrerait, du côté d'Ismail, un corps de troupes dit *armée de Crimée* [3]. Cette résolution fut notifiée au corps diplomatique, par note officielle du 3 mouharrem 1192 (1778 [4]). Après une démonstration dans la mer Noire, les difficultés furent aplanies par le *sened* d'Aınaly-Qavaq, explicatif du traité de Qaınardjè, et signé, avec la médiation de la France, le 10 mouharrem 1193 (18 janvier 1779).

Sachant apprécier l'étendue de la crise que traversait le pays, sultan Abdulhamid, qui cherchait un premier ministre capable de le comprendre et

[1] Djevdet, I, 179.
[2] Voyez ce règlement *in extenso*, Djevdet, I, p. 185 et suiv.
[3] Djevdet, I, 192.
[4] Voyez le texte, Djevdet, I, 194.

d'accomplir ses desseins, donna au grand vizirat une autorité sans bornes, et il déclara, dans le *khatt* nommant Silihtar-Seïd-Mehemmed-Pacha à cette haute fonction, que cette autorité absolue n'était pas un vain mot, mais un fait[1]. Ce ministre n'eut pas le temps de répondre aux espérances de son souverain : nommé dans le cours de 1194, il mourut le 7 sefer 1195, après avoir réglé avec la Russie certains points commerciaux, non suffisamment expliqués, du traité de Qaınardjè[2].

L'année suivante, la Porte conclut avec l'Espagne un traité stipulant (art. xx) qu'on n'exigerait pas des sujets espagnols, dans les relations commerciales, d'autres monnaies que la *monnaie courante*[3].

1197 (décembre 1782). Les grands vizirs se succédaient rapidement les uns aux autres, aucun ne répondant aux vues du souverain; et, le 25 moharrem, ces hautes fonctions furent données à Khalil-Ahmed-Pacha, qui s'était déjà distingué dans divers emplois. Comme ses prédécesseurs, il fut investi des pleins pouvoirs du sultan; et, de plus, Abdulhamid, exposant clairement ses vues dans le *khatt* de nomination, prescrivit à son vizir « d'employer chacun selon son mérite, de mettre le bon

[1] Voyez le texte de ce khatt, Djevdet, I, 250

[2] Voyez le texte, Djevdet, II, 85 et suiv. Le traité de commerce avec cette puissance ne fut définitivement conclu que le 9 djemâzi-ewel 1197.

[3] *Djâri-olân-sikke*, Djevdet, I, 333 (Cf ci-dessus, années 1102, 1153)

ordre dans les recettes et les dépenses, de rechercher les moyens d'assurer la prospérité du trésor, de veiller à la défense du territoire, et de ne permettre aucun acte vexatoire ou arbitraire [1]. »

Le grand vizir concentra d'abord tous ses soins sur la réforme de l'armée, et surtout sur l'organisation complète du nouveau corps d'artillerie légère (*sur'at-topdjilary*), adjoint à l'odjaq de Tophana [2]. Un règlement spécial, en quatre articles, et homologué par le souverain, fixa à deux mille hommes le chiffre de ce corps, qui, dans le principe, n'était que de deux cent cinquante. Une solde quotidienne de 20 aqtchè fut attribuée à ceux-ci, en qualité d'instructeurs des nouveaux enrôlés qui recevraient une solde de 15 aqtchè, portée, au bout de trois ans, à 20 aqtchè, moyennant un *téraqqy* de 5 aqtchè. Les hommes infirmes ou retraités du corps devaient toucher une pension proportionnelle, sur les *mahloul* de l'odjaq de Tophana, et leur *èçâmè* devait être donné à qui de droit, sur la proposition de l'aga et du *nâzir* « inspecteur » du corps. L'*èçâmè* des hommes décédés ou quittant le corps était, sur la même proposition, conféré aux surnuméraires (*mulâzims* [3]) des *toptchi*, moyennant les formalités régularisant leur position au corps. Les hommes inscrits (*eshâbi-èçâmè*) devaient toucher personnellement leur solde au *sergui* de l'aga, et non par *poa-*

[1] Djevdet, II, 47.
[2] Voyez *Mémoires du baron de Tott*, II, 171 et suiv.
[3] Voyez plus haut, années 1035 et 1012.

çoula « billet, » en présence du *nâzir* « inspecteur, » afin de faire constater leur identité. La solde totale du corps, pour les quatre *mévâdjib*, était de 77,437 ghourouch 1/2 ; elle devait être fournie par les *vacances* des odjaq des janissaires, des djèbèdjis, topdjis, arabadjis, sipâh et silihtâr [1], et, en cas d'insuffisance, sur les sommes *mevqoufè* « retenues, » attribuées au grand vizir, à son kiahia, au defterdâr, au *réïçul-kuttâb*, et au tchaouch-bâchi; l'excédant, s'il y en avait, devait être déposé, en *mevqouf*, dans le *khaznè*, pour être employé, en temps opportun, aux besoins du corps[2].

A la suite des règlements relatifs à l'armée, parut, le 14 djemâzi-akher, un firman rappelant l'application des lois somptuaires précédemment édictées sur les progrès du luxe [3].

Les événements de Crimée invitaient en outre la Porte à veiller avec vigilance à la rentrée des revenus publics, et un firman prescrivit le prompt encaissement des *béqâïâ* « arriérés » de l'exercice 1195, dus à l'État par les adjudicataires du *mîri*, du *harèméïn*, du *djizïè*, des *avâriz*, etc.[4]. La Russie, d'autre part, exigeait de la Porte l'échange d'un *sened*, relatif à une nouvelle fixation des frontières entre les deux États; et un conseil fut tenu, chez le cheïkh-ul-islâm, pour aviser aux moyens d'appuyer ce refus.

[1] Voyez plus haut, chap. IV, budget d'Eïoubi-Efendi.
[2] Djevdet, II, p. 58 et suiv.
[3] *Id.* p. 60, et plus haut année 1190.
[4] *Id.* p. 73.

Examinant la question au point de vue militaire, il fut constaté que le plus grand désordre régnait dans l'armée; que, entre autres faits du même genre, près de 40,000 individus, dont le tiers seulement était présent à l'odjaq, le reste étant employé chez les grands (*qapoulou*), jouissaient à la fois d'*èçâmè* de retraite et d'une paye quotidienne; et qu'il y avait à peine sous les drapeaux 5,000 hommes ayant une paye de 7 à 8 aqtchè[1]. Avec de si faibles forces, on ne pouvait guère songer à la résistance; aussi, quelles qu'en dussent être les conséquences, le conseil décida de mettre fin à des abus aussi criants[2]. Le *terçânè-émîni*, consulté sur l'état de la marine, déclara, par écrit, qu'il n'était pas plus brillant que celui de l'armée de terre, et que, si la flotte devait prendre la mer, son département aurait besoin de 12 à 15,000 *kècè-aqtchè* et de 36,000 soldats. Profondément affligé à la lecture de ces rapports, dont il ne pouvait se dissimuler l'esprit, le sultan faisant, dans un *khatt*, ce pénible aveu « que les grands de l'empire ne voulaient pas plus de bien au pays que ses propres ennemis, » engagea son premier ministre à se soumettre aux exigences du temps; et, après une délibération du *medjlici-oumoumi*, tenue le 23 mouharrem 1198 (novembre 1783), et dont l'historiographe rapporte les tristes débats, l'assemblée,

[1] Notre auteur ajoute (IV, 399) que les possesseurs d'*aghyr-èçâmè* étaient tous retraités, et que les hommes en service formaient le plus petit nombre

[2] Djevdet, II, 178 et suiv

constatant que le pays était dépourvu d'argent, d'hommes et d'approvisionnements, décida la signature du *sened*[1]. Cette grave question résolue, le grand vizir entreprit la régularisation des *èçâmè*. Cette opération, terminée pour les odjaq des janissaires, des topdjis et des djèbèdjis, produisit, en faveur du trésor, une économie de plus de 3,800 kècè-aqtchè. Du reste, et prêchant lui-même d'exemple, le grand vizir refusa le don de quelques centaines de bourses auquel il avait droit, à la nomination de l'aga des janissaires, et il se crut autorisé à interdire à celui-ci de prendre, à son tour, aucun *richvet* des agas des *serhad* et de qui que ce fût; mais cet exemple fut sans fruit; car, ne se contentant pas de tenir secrètes les *vacances* des *serhad*, l'aga des janissaires célait encore, à son profit, celles de la capitale, prenait 10 bourses de *djâïzè*, au lieu de 3, sur toute nomination d'*aghalyq* de *serhad*, réduisait ses subordonnés à la misère, et les obligeait ainsi à rançonner la population. Cette désobéissance amena sa destitution le 15 chaban[2].

Sous le vizirat du même Hamid-Khalil-Pacha, l'Autriche, s'appuyant sur le traité de commerce conclu avec la Russie, négocia et obtint un *sened* relatif aux rapports commerciaux des deux États, et présenta ensuite une demande en revendication de territoire en Bosnie[3].

[1] Djevdet, II, 188-219.
[2] *Id.* 239.
[3] *Id.* 265.

L'état du trésor préoccupait sans cesse le gouvernement ; de grandes dépenses avaient été faites depuis deux ans, en matériel, personnel et approvisionnements, sur des rentrées fictives, afin de reconstituer les forces militaires de terre et de mer ; d'autre part, l'hôtel des monnaies avait non-seulement épuisé ses ressources, mais les avait même dépassées de 1,300 bourses, et enfin le déficit était à l'ordre du jour. Comme de coutume, un conseil d'État fut appelé à aviser. Les délibérations furent remarquables, en ce sens que, pour la première fois, le mot d'*emprunt à l'extérieur* fut prononcé dans une réunion de ce genre, le *mouhâcèbèi-ewel* émit l'avis de souscrire un emprunt chez les puissances amies, ou mieux peut-être, vu l'uniformité de croyance, au Maroc[1]. Le *defter-émînı*, appuyant la proposition, dit que l'emprunt devait être fait, pour la somme de 5 ou 10,000 kècè-aqtchè, en Hollande, en France ou en Espagne, avec amortissement.

Un autre membre du conseil proposa un emprunt intérieur, sur les *ridjâl* de la Porte, ou la vente, en *mâlikiânè* et par lots (*eshâm*)[2], moyennant une anticipation déterminée (*mouaddjèlèi-mouqaddèrè*), de certains revenus de l'eiâlet d'Aidin, attribués aux

[1] Djevdet, 297

[2] « Rentes viagères, » au singulier *sehim* N'est-ce pas là l'origine de la dette publique ? Dans son rapport accompagnant le budget général de 1862 63, le ministre des finances rend ce mot par l'expression « rente viagère, » ce qui répond tout à fait au texte ci dessus. Le même budget (*tableau des dépenses*) désigne cette catégorie de rentes par le terme *eshami adie* « séhims ordinaires »

grands vizirs, ce qui produirait quelques milliers de bourses, l'État pouvant encore profiter successivement des vacances (*mahloul*) qui pourraient survenir. Cette dernière proposition, étant considérée comme la plus avantageuse, fut adoptée, et sanctionnée par *khatti-humâïoun*[1]. Cependant, vu l'état de troubles où se trouvait le sandjaq d'Aïdin, le gouvernement fit permutation de ce sandjaq avec ceux de Chypre et de Smyrne, dont les revenus, à l'exception de la taxe dite *mîri*, étaient *khâs* des grands vizirs. Ainsi, les revenus de Chypre furent répartis en 127 lots et demi (*eshâm*), ceux de Smyrne en 53 et demi; la totalité, vendue aux enchères, produisit une somme de 4,706 bourses, qui fut déposée au zarb-khânè, pour servir, en temps opportun, aux besoins de la flotte[2].

1199 (février 1785). Le 20 djemâzi-ewel, et pendant l'opération même du *devr*, le grand vizir Khalil-Pacha fut destitué, le sceau de l'empire donné à Châhin-Pacha, gouverneur d'Oczakow, et le *qapoudâni-dériâ*, Haçan-Pacha, nommé qaïmmaqâm, jusqu'à l'arrivée du nouveau grand vizir. D'après les termes mêmes du firman de destitution, la fermeté de Khalil-Pacha fut la cause de sa chute; ne se contentant pas des économies réalisées par la révision des rôles des milices des frontières, il avait voulu s'attaquer aussi à celles de la capitale. Mais le gouvernement n'était pas assez fort pour faire aboutir

[1] Djevdet, II, 300.
[2] *Id.* 331.

la mesure ; le sultan dut céder ; et les ennemis du vizir, ne se contentant pas seulement de sa chute, obtinrent aussi la confiscation de ses biens et son arrêt de mort. Du reste, Khalil-Pacha avait pourvu le pays de grands approvisionnements, et quand, deux ans plus tard, l'un de ses successeurs, Iouçouf-Pacha, ouvrit les hostilités, il eut la loyauté de dire : « Ce n'est pas moi, mais Khalil-Pacha qui entre en campagne. » Le même ministre voyant aussi l'exportation considérable de numéraire qui se faisait de Turquie dans l'Inde, d'où l'on importait une grande quantité d'étoffes, voulut, comme autrefois Rami-Pacha, pour l'Europe, s'affranchir de ce joug, et il fit venir, en Turquie, des ouvriers du Bengale, de Surate et de Bender-Abbâci[1].

1200 (1785-86). Depuis quelques années, on avait découvert des mines dans le sandjaq de Beï-Chehri, éïâlet de Qaraman, sandjaq de Nigdè; et plusieurs *ridjâl* ayant voulu les exploiter, on avait nommé pour chacune d'elles un *maaden-émîni;* mais, les paysans s'étant plaints des lourds impôts (*tékiâlîfi-chaqqa*) qui pesaient déjà sur eux, à titre de *qoudoumiè* « taxe d'arrivée » de chaque nouveau gouverneur, qâdi et aïân, et ayant prétendu que l'exploitation de ces mines nuisait à leurs travaux agricoles, cette exploitation fut délaissée[2].

Quant à la situation du trésor, elle n'avait pas changé ; l'époque du payement des *qystéin* approchait,

[1] Djevdet, 316. Voy. plus haut, année 1115 (1703).
[2] *Id.* 335

et le defterdâr, ne sachant où trouver les fonds à ce nécessaires, céda la place, le 10 redjeb, à Haçan-Efendi, qui, pour la troisième fois, devint ministre, et, dans chacune de ses gestions, ne sut rétablir les finances que par des émissions d'*eshâm*[1]. Il est juste de reconnaître, cependant, que le nouveau ministre des finances prit aussi des mesures pour assurer l'encaissement des recettes liquides qu'on transformait en *béqâıa* « arriérés, » 1° en séparant du revenu du *mouhassyl* les rentrées de la douane qu'il vendait en *eshâm*, aux enchères ; 2° et en inscrivant en *ırçâlıè* au khaznè le revénu des *mouqâtéa* dépendant du *mouhassyllyq*[2].

1202 (1787). Finalement, les éventualités de guerre qu'on avait cherché à éloigner ayant abouti à la dénonciation des hostilités contre la Russie, le grand vizir Iouçouf-Pacha prit le commandement de l'armée; en même temps, l'Allemagne rompit la paix, envahit le territoire ottoman, et la Porte, soumettant cette rupture au jugement de ses alliés européens, se mit en mesure de lutter contre ses deux puissants ennemis. Commencées avec quelques succès, les hostilités tournèrent bientôt au désavantage des Ottomans, qui perdirent Khoten, Iassy et Oczakow. Le taux des monnaies devait se ressentir de la situation; dès le commencement de la guerre, le *ıâldiz-altounou* était monté jusqu'à 5 ghourouch et

[1] Notre auteur n'a pas parlé d'autre émission de *séhım* que celle de l'année précédente.

[2] Djevdet, II, 356, 357.

demi, et le taux des monnaies fut fixé de la manière suivante :

Le *iâldız-altounou* à 5 ghourouch 10 paras [1].
Le *madjar altounou* et le *foundouq-altounou* à 5 ghourouch [2]
L'*istambolou-mahboub* [3] à 3 ghourouch et demi
Le *rïal* à 100 paras

1203 (1788-89). Aux échecs militaires dont il vient d'être parlé, vint s'ajouter l'insubordination des janissaires réclamant leur solde jusque devant la tente du grand vizir, et menaçant de quitter le camp si elle ne leur était comptée. Le prix des subsistances augmentait; chacun ne songeait plus qu'à tromper autrui, et à s'enrichir par des voies illicites; les vizirs et les *mîrimîrans*, se trouvant à l'armée, étaient remplacés, dans leurs gouvernements respectifs, par des *mutécellims*, qui, accusés de vénalité, étaient constamment changés, et ruinaient les provinces par toutes sortes d'avanies. D'autre part, les arrivages de mer etant interrompus, la disette commençait à se faire sentir jusque dans la capitale, et faisait redouter de nouveaux malheurs. Enfin, la

[1] Djevdet, V, 289 Notre auteur rapporte plus haut (p 226) que, depuis l'an 1200, le *iâldız-altounou*, au titre de 23 et demi (plus loin, p. 303, il n'indique que le titre de 23), était monté à 5 ghourouch et demi, et le *madjar altounou*, au titre de 23 et 1 grain, à 5 ghourouch et 10 paras

[2] Le *foundouq-altounou* n'était plus alors, si même il le fut jamais, supérieur au ducat vénitien. (Cf années 1138 et 1128.)

[3] Meme monnaie que celle indiquée (t V, 304) par notre auteur sous le nom de *zer-mahboub* «Il fut ordonné, vu le cours fixé en 1102 au *foundouq* et au *madjar-altounou*, que celui du *zer mahboub* serait de 3 ghourouch et demi.» (Cf année 1148)

double guerre à soutenir contre l'Allemagne et la Russie avait mis le trésor à bout de ressources, et il fut décrété qu'un *emprunt* de 2,000 bourses serait fait dans chacune des régences barbaresques d'Alger et de Tunis, ainsi qu'un autre emprunt de 1,500 bourses sur les principaux négociants de Brousse[1]. On dut pourtant y renoncer, vu l'insuffisance des moyens pécuniaires des prêteurs, ainsi qu'à l'idée de recourir aux *vaqoufs*[2]; on ne trouva pas d'autre expédient que de frapper les *mouqâtéâti-mirïè* de la taxe dite *djèbèli*[3]. Cependant, le grand vizir, pressé par les besoins les plus impérieux, sollicitait du sultan l'envoi immédiat de 3 à 4,000 bourses, et provoqua cette réponse, où sultan Abdulhamid dévoile, avec une certaine grandeur, la pénurie du pays, et la douleur qui l'oppresse: « Je sais toute votre détresse, dit le monarque; vous me demandez de suite 3 à 4,000 bourses; hélas! Dieu sait que je vous enverrais même ma propre dotation (*khardjlyq*), si je la recevais[4]; mais le trésor n'a plus rien, et la question d'argent ne me laisse de repos ni jour ni nuit; j'avais songé au *djèbèli* et au *djiziè;* mais on me dit, à la Porte, que l'un est en délibération et l'autre déjà employé par nous; je ne perds pas un instant de vue

[1] Djevdet, IV, 118.

[2] Voy. ci-dessus, années 1031, 1065.

[3] Djevdet, IV, 119. Une taxe du même genre avait déjà été imposée en 1060, sous le nom de *bèdèli-timâr*, sur le revenu des fiefs, et, en 1151, sur celui des *mâlikiânè* et des *mouqâtéa*. (Voy. ci dessus, année 1143.)

[4] موجود اولسه علم الله كندى حرجلغمى دخى كوندررم

les besoins de l'armée, soyez-en convaincu; seulement, envoyez-moi les *boüiourouldou* pour la perception du *djiziè*, ainsi que le *defter* du *djèbèli*[1]; je trouverai moyen d'en tirer quelque chose; si je ne réussis pas à obtenir de grosses sommes, je vous ferai au moins des envois successifs de 300 à 500 bourses. Ce manque d'argent, Dieu le sait, me prive de tout repos. Que Dieu sauve l'empire[2] ! »

Plusieurs conseils, ayant pour objet de chercher les moyens de remédier à la crise, n'aboutirent à aucun résultat; on proposa de frapper une contribution (*iânè*) sur les fonctionnaires; mais, comme cela n'était pas une solution, les projets d'*emprunt* revinrent sur le tapis, dans une réunion privée, tenue chez le kiahia du grand vizir. Il y fut décidé qu'on ne pourrait donner de gages, mais que la dette, capital et intérêts[3], serait acquittée par la consignation de produits territoriaux, tels que blé, orge, soie, laine, etc. Toutefois, une pareille mesure, sans précédent dans l'histoire nationale, ne pouvait être résolue dans une assemblée privée; il fallait au moins l'adhésion du cheikh-ul-islâm. Cette adhésion ayant éte obtenue, l'*emprunt* fut adopté, et devait être contracté en Hollande[4]. Mais, dans la séance du conseil, tenue en rebi-akher, le gouvernement ayant exposé

[1] Cf. ci-dessus, années 1012, 1031, 1099.

[2] Djevdet, IV, 119, 120.

[3] كرك راس المال كرك فائضى Djevdet, 120.

[4] *Id.* 121

qu'il lui fallait 1,500 bourses au printemps pour reprendre les opérations militaires, et que la négociation de l'emprunt exigeait des délais dont on ne pouvait attendre le terme, on abandonna ce projet, pour s'arrêter, définitivement, à l'expédient ordinaire, l'altération (*tezüf*) de la monnaie et l'élévation de sa valeur nominale. De plus, et vu la rareté du numéraire, l'usage des ustensiles d'or et d'argent fut interdit, et il fut prescrit aux particuliers de porter au *zarb-khânè*, qui leur en payerait le prix, à raison de 10 paras la drame d'argent pur, et de 6 ghourouch et 30 paras le *mithqâl* d'or[1], tous les objets et ustensiles d'argent en leur possession, sauf le cachet et les armes. Un autre décret impérial disposa qu'avec ces matières on frapperait une monnaie dite *djédîd-ikilik* « nouvelle pièce de 2 piastres » = 80 paras, altérée d'un cinquième, c'est-à-dire ayant 64 paras environ de valeur intrinsèque, et 16 de surélévation[2], ou crédit fait au coin dont elle portait l'empreinte. Cette forme d'emprunt contracté dans le pays même amena, virtuellement, l'enchérissement des marchandises, en proportion de la dépréciation de la monnaie d'échange, c'est-à-dire qu'elle eut pour effet de porter à 3 ghourouch le coût de tel article valant

[1] Djevdet, IV, 122. سم خالصك درهمی اوىر باره والسوىك مثقالی التیشر غروش اوتوزر پاره اولمق اوزره

[2] ذكر اولنان جدید ایكیلكلرك تقریبا المش درت باره قدر مالیتلری اولوب اون بو قدر باره‌سی اوزرنده‌كی سكه‌نك اعتباری دیمك اوله‌رق

précédemment 100 paras en ancienne monnaie, et ainsi de suite, et que le seul résultat réel fut d'abaisser, par ce fait, d'un cinquième les pensions et salaires payés par l'État [1].

D'autre part, les embarras politiques de la Porte n'étaient pas moins grands que ses embarras financiers. La Suède réclamait, de son côté, l'acquittement du subside promis, et fixé, ultérieurement, à 20,000 bourses, ou tout au moins la remise d'un *sened*, régularisant la modalité du payement; mais, en présence de la détresse publique, la Porte ne voulait pas prendre, avec cette puissance, des engagements qu'elle savait ne pouvoir tenir. On délibérait, et ces délibérations n'avaient d'autre effet que de mettre à nu les plaies du pays, de constater le dénûment de l'armée et le vide du trésor, qui n'avait pas 500 ghourouch à compter aux *moubâïéadjis* [2] « intendants militaires. » Cependant, il fallait au moins 6,000 bourses pour reprendre la campagne au printemps suivant, et la Turquie, impuissante à trouver

[1] Djevdet, *loc. laud.* 123.

[2] Le système des *moubâïéadjis*, agents chargés du monopole des approvisionnements de l'armée ou de la garnison de la capitale, fut aboli par sultan Sélim (Djevdet, V, 315). On nommait aussi *moubâïéadjis*, de 1843 à 1846, certains agents chargés, pour le compte du gouvernement, du rachat des anciennes monnaies en Turquie. (Voy. plus haut, année 1131.) L'institution des *moubâïéadjis* n'est-elle pas une réminiscence des *comes commerciorum* « agents spéciaux des empereurs de Byzance, chargés d'acheter la soie venue de Chine, et destinée à être travaillée dans certaines villes pour le compte de l'empereur ? » (Voyez M. Reinaud, *Relations politiques et commerciales de l'Empire romain avec l'Asie orientale*, p. 267 du tirage à part. Extrait du *Journal asiatique*.)

ces ressources en elle-même, essayait vainement de contracter un emprunt[1]. En outre, l'époque de l'envoi du *surrè* approchait; et comme on n'avait pas les fonds nécessaires, on se les procura au moyen de cette sorte de *corvée* qu'on imposait depuis quelque temps sur les gens riches, c'est-à-dire qu'au lieu de confisquer leur fortune, on les chargeait, par réquisition, de la réparation d'une forteresse, de la construction de certains bâtiments publics, et de la conduite du *surrè*. Cette année, la conduite du *surrè* fut imposée, à défaut du titulaire précédemment désigné, mais non assez riche pour cela, à l'ancien kiahia de feue Esma-sultân, lequel était chargé d'une *corvée* du même genre au camp, et qui préféra s'éloigner de l'armée[2].

Épuisé par les chagrins qui le rongeaient, et qui avaient gravement altéré sa santé, sultan Abd-ul-hamid expira le 11 redjeb, le lendemain du départ de la caravane de la Mecque, auquel il avait voulu présider[3].

[1] Djevdet, *loc. laud.* 202 et suiv.
[2] *Id.* 206.
[3] *Id.* 207.

SUR
LES INSCRIPTIONS HÉBRAÏQUES
DES SYNAGOGUES DE KEFR-BEREIM, EN GALILÉE,

PAR M ERNEST RENAN.

Le village de Kefr-Bereim (كفر برعم), à deux heures ou deux heures et demie au nord-ouest de Safed, est un des endroits de Galilée les plus remarquables sous le rapport des antiquités juives. Le nom de ce village ne se trouve ni dans la Bible, ni dans Josèphe, ni dans le Talmud; mais il figure dans les itinéraires de pèlerins juifs du moyen âge, sous la même forme qu'aujourd'hui, כפר־ברעם [1]. Dès cette époque, il était célèbre par ses deux synagogues. On y plaçait le tombeau de plusieurs rabbins célèbres, et de différents personnages bibliques. Les deux synagogues étaient déjà en ruines vers le milieu du XVI^e^ siècle.

Kefr-Bereim conserve encore aujourd'hui les restes de ces deux synagogues, toutes deux remarquables par leur style architectonique et par les ins-

[1] Carmoly, *Itinéraires de la Terre-Sainte des XIII^e^, XIV^e^, XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles*, p. 132, 136, 155-156, 380, 455-456.

criptions qu'elles présentent. L'une de ces synagogues est située dans le village même, et est devenue une maison de paysan. Elle est de style dorique et de belle construction. C'est la mieux conservée de toutes les synagogues de Galilée; un architecte pourrait en faire une restauration intégrale, qui ne laisserait place à aucune chance d'erreur. Une inscription hébraïque se lit sous l'une des fenêtres. J'en ai pris un estampage, dont le n° 2 de notre planche reproduit tous les traits. Il est difficile, avec ces traits, de former un sens bien satisfaisant. On lit assez clairement אלעזרבריתן. Avant l'א, il y a quelques caractères tout à fait indécis, dont le premier paraît être un ב. Par moments, on est tenté de lire ישראל; mais je préfère voir dans les caractères qui forment le milieu de l'inscription le nom d'*Eleazar*. Ce qui suit peut aussi être lu בריתו, ou בריחו. Les deux premières lettres sont peut-être une abréviation de *Ben Rabbi.* En tout cas, cette inscription ne se rapporte pas à la construction de la synagogue sur laquelle elle se lit. C'est probablement l'œuvre de l'un des pèlerins qui sont venus à Kefr-Bereim. Le ב, le י et le ן final appartiennent au caractère carré le plus mûr. L'א, le ל, le ז, au contraire, ont de très-belles formes anciennes, qui surpassent en allure monumentale toutes les formes de ces caractères que nous connaissions jusqu'ici par l'épigraphie.

La seconde synagogue de Kefr-Bereim est située hors du village, au milieu des champs. Il ne reste debout que la porte; d'assez nombreux débris gisent

alentour, et présentent les particularités ordinaires du style des synagogues de Galilée, notamment le goût pour les demi-colonnes doubles, taillées d'un seul bloc avec leur piédestal et une partie de la surface lisse où elles s'engagent. La porte est d'un style bizarre, extrêmement chargée d'ornements (cordés, rinceaux, antéfixe central). A la partie inférieure du linteau, a été ménagé un listel de cinq centimètres de large, sur lequel se lit une longue inscription hébraïque (voyez n° 1). Elle a été remarquée depuis longtemps par les Juifs de Safed. Mais ils n'ont jamais pu lire que le mot שלום [1]. On doit supposer qu'il en fut de même au moyen âge [2]. Un singulier rapprochement, cependant, doit être signalé ici. Rabbi Samuel bar Simson (commencement du XIII^e siècle) dit qu'il trouva à Meïron une synagogue avec une inscription portant qu'elle avait été bâtie par *Schalom ben Lévi* [3]. La synagogue ancienne dont les restes se voient encore à Meïron n'a pas d'inscription. *Schalom* n'est pas un nom propre. Y aurait-il là une confusion? On verra qu'un des premiers mots de notre inscription est *Schalom*, et qu'en effet le nom du fondateur est *Ben Lévi*. Meïron, d'ailleurs, n'est qu'à une heure et demie de Kefr-Bereim.

Robinson vit l'inscription, la crut illisible, et

[1] Robinson, *Biblical Researches in Palestine*, III, p. 70.

[2] Carmoly, p. 135.

[3] *Ibid.* p. 134.

négligea de la copier[1]. M. Thomson, sans l'avoir comprise, déclara, assez légèrement, « qu'elle ne donne aucun renseignement sur l'auteur, l'âge et le caractère du monument[2]. » M. Van de Velde la proclama également indéchiffrable, et se contenta de reproduire, à la suite de son Voyage, une copie qu'il en avait prise[3]. Cette copie rend si médiocrement les traits de l'original, qu'il eût été certainement impossible d'en tirer un sens suivi. Aussi je ne crois pas qu'elle ait suscité aucun travail d'interprétation. J'ai pris un estampage très-soigné de l'inscription, d'après lequel a été exécutée la gravure ci-jointe. On verra que c'est par erreur que Robinson et Van de Velde l'ont crue ébréchée. Placée assez haut et hors de la portée de la main, l'inscription de Kefr-Bereim n'a souffert que des injures de l'air; une petite mousse qui s'est formée dans le creux des lettres lui donne seule l'apparence un peu fruste.

Les trois premières lettres offrent quelque difficulté. On est tenté d'abord de voir dans la première un *vav*. La deuxième lettre paraît d'abord un *heth*. La troisième ressemble à la première, quoiqu'un peu plus forte. Mais ces valeurs ne prêtent à aucun sens. Comme dans notre inscription les ו, les י et les ן se ressemblent beaucoup, et que la deuxième lettre peut être un ה aussi bien qu'un ח, on se trouverait

[1] *Loc. cit.*

[2] *The Land and the Book*, I, 436 (New-York, 1860).

[3] *Reise durch Syrien und Palæstina*, I, p. 133 (Leipzig, 1855)

plongé dans de grandes incertitudes, si une considération étrangère à la paléographie ne devait bientôt venir trancher tous les doutes, et nous donner la vraie lecture de ces trois lettres avec une certitude absolue.

Le mot שלום se lit ensuite avec une parfaite évidence. Le ם final offre exactement la forme qu'il a dans les Bibles imprimées.

Le mot במקום se lit ensuite d'une façon non moins certaine. Le מ médial a une forme très-remarquable, qui le rapproche tout à fait du מ des inscriptions de M. de Vogüé[1], de l'inscriptien trouvée dans le monument appelé « Tombeaux des rois, » par M. de Saulcy, et de celle que j'ai trouvée à Gébeil.

Ce qui suit, הזה ובכל מקומות, n'offre non plus aucune difficulté.

La lettre qui suit pourrait être prise pour un *vav*; mais les quatre lettres subséquentes donnant évidemment שראל, on est amené forcément à voir dans la première lettre un *iod*. Les formes de ces deux lettres, dans l'alphabet carré, ne différaient guère, autrefois surtout, que par leur grandeur.

Nous obtenons donc un membre de phrase très-simple et très-régulier :

. . . . . . שלום במקום חזה ובכל מקומות ישראל

. . . . . pacem in loco hoc et in omnibus locis Israël.

Cette phrase renferme une allusion évidente à un passage d'Haggée (II, 9), relatif au second temple :

[1] *Revue archéologique*, mars 1864

במקום הזה אתן שלום נאם יהוה צבאות « In loco hoc « dabo pacem, ait Jehova Sebaoth. » Il est clair, d'après cela, que les doutes qui nous restaient sur le premier mot sont levés. Le verbe renfermé dans les trois premières lettres est évidemment נתן. La seule hésitation qui peut rester est de savoir s'il faut lire נתן ou יתן; mais cette seconde leçon est plus conforme au passage d'Haggée, plus naturelle, et répond mieux aux traits de l'original. La troisième lettre, en effet, est plus grosse et plus forte que la première. Il faut donc traduire : « Det pacem... etc. » On peut aussi, si l'on veut, ponctuer יתן.

Les quatre lettres suivantes donnent clairement יוסה « *José*, » forme altérée du nom de *Joseph*, très-commune chez les Juifs dans les premiers siècles de notre ère.

Le caractère suivant est assez indécis. La lettre avec laquelle on songe le plus volontiers à l'identifier est le *hé*, et cette lecture est pleinement confirmée par la suite. En groupant, en effet, avec notre lettre indécise, les huit lettres suivantes, qui ne donnent lieu à aucun doute, on obtient le nom יוסה הלוי בן לוי « José Hallévi ben Lévi. »

Ce qui suit, עשה השקוף הזה, est également clair. שקוף est le mot mischnique pour « linteau ; » le mot biblique est משקוף. Il faut donc traduire : « José Hallévi ben Lévi a fait ce linteau » La forme du ף final est très-remarquable. Une inscription plus ancienne porterait sans doute, comme les inscriptions phéniciennes, le verbe פעל.

A partir de cet endroit, on sent que le lapicide s'aperçoit qu'il n'aura pas de place pour écrire tout ce qu'il veut. Il serre ses lettres et les fait plus petites. Les trois premières lettres de cette nouvelle série font hésiter un moment: elles sont certaines cependant; il faut lire תבא. On remarquera la forme de l'*âpheh*, comparée à celle que la même lettre présente dans le mot ישראל.

Le mot suivant est parfaitement clair; c'est ברכה.

Les lettres suivantes donnent במעיוש. Après le ש, on remarque un trait qui n'est aucune lettre précise, qui cependant peut renfermer l'intention d'un ל, mais qui, en tout cas, implique une abréviation, et prouve que le lapicide n'a pas eu assez d'espace pour écrire sa dernière formule. במעיוש ne donne absolument aucun sens. Il est donc évident qu'il s'agit ici d'une de ces formules consacrées que les Juifs aiment à écrire en ne traçant que les lettres initiales, en ayant soin toutefois que la première radicale de chaque mot soit écrite. M. Derenbourg, que j'ai consulté sur ce point, m'a donné la formule dont il s'agit. C'est sûrement תבא ברכה במעשי ידיו ושלום « Veniat benedictio in opera manuum ejus et « pax. »

Toute l'inscription doit donc se lire et se ponctuer ainsi :

יתן שָׁלום בַּמָּקום הזה ובכל מקומות ישראל יוסה הַלוי בן לוי
עָשָׂה השקוף הזֶה תָּבא בְּרָכָה בּמעשי יָדיו ושלום.

« Det (Deus) pacem in loco hoc et in omnibus

« locis Israël. Jose Levita filius Levi fecit superlimi-
« nare hoc. Veniat benedictio in opera manuum ejus
« et pax. »

A quelle époque rapporter cette inscription? Les considérations paléographiques feraient penser au IIe siècle de notre ère. En effet, le caractère de notre inscription semble plus récent que celui de l'inscription du « Tombeau de saint Jacques, » à Jérusalem, et du sarcophage de M. de Saulcy. Le caractère de notre inscription ressemble d'ailleurs beaucoup à celui des catacombes juives, et en général à celui des épitaphes juives des premiers siècles.

Les considérations philologiques conduisent au même résultat. Le mot שקוף est un mot mischnique. Le mot שְׁקָפִים, dans la Bible, a un sens un peu différent. Le nom de l'auteur du monument, יוסה, conduit au même résultat. Ce nom est une altération de יוסף. יוסי et יוסף se mettent indifféremment l'un pour l'autre dans le *Pirké Avoth* et dans le Talmud [1]. Cette altération se trouve déjà dans les Évangiles synoptiques et les Actes des Apôtres. Les manuscrits les plus autorisés emploient indifféremment, pour le même personnage, les formes Ἰωσῆς et Ἰωσήφ [2]. La forme José était donc employée dans la deuxième moitié du Ier siècle. Elle l'était peut-être dès la fin du Ier siècle avant J. C. Je suis porté à croire, en effet,

[1] *Pirké Avoth*, I, 4, par exemple. Cf. Lightfoot, *Horæ hebr.* in Act. Apost. I, 23. Les doutes de Winer sur l'identité de ces deux noms (*Bibl. Realw.* art. *Joses*) sont peu fondés.

[2] Matth. XIII, 55; XXVII, 56; Marc, VI, 3; XV, 40, 47, *Act.* IV, 36.

que le premier nom propre de la deuxième ligne de l'inscription du « Tombeau de saint Jacques » doit être lu יוסה. Le ס ressemblerait beaucoup, en cette hypothèse, à celui de notre inscription. Le מ, proposé par M. de Vogüé, n'a pas une forme bien plausible, et ce savant paléographe remarque lui-même ce que le nom de ימה a de singulier. C'est à M. de Vogüé à voir, sur ses estampages, si l'hypothèse que je propose peut être admise.

Enfin, le style du monument, assez mesquin sous le rapport du goût, fait penser aussi à l'époque des seconds Antonins. La synagogue de Kasyoun, à deux heures de Kefr-Bereim, a une inscription votive pour le salut de Septime Sévère. Certes, la synagogue de Kasyoun pouvait exister avant que l'inscription y fût érigée[1]. Mais les inductions historiques nous présen-

[1] Voici l'inscription, restituée par M. Léon Renier.

ΥΠΕΡCωΤΗΡΙΑCΤωΝΚ[ΥΡΙ
ωΝΗΜωΝΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡω[Ν
ΚΑΙCΑΡωΝΛ.CΕΠΤCΕΟΥΗ[ΡΟΥ
ΕΥCΕΒ.ΠΕΡΤ.CΕΒ.ΚΑΙΜ.ΑΥΡ.Α[ΝΤω
ΙΝΟΥ▒▒▒ ▒▒▒ΕΤΑΥΙωΝΑΥ[ΤΟΥ
ΕΥΧΗCΙΟΥΔΑΙωΝ

καὶ
Ἰουλίας
Δόμνης
Σεϐ.

Ὑπὲρ σωτηρίας τῶν κ[υρί-
ων ἡμῶν Αὐτοκρατόρω[ν
Καισάρων, Λ. Σεπτ. Σεουή[ρου
Εὐσεϐ. Περτ. Σεϐ., καὶ Μ. Αὐρ. Ἀ[ντων-
ίνου, [καὶ Λ. Σεπτ. Γ]έτα, υἱῶν αὐ[τοῦ.
Εὐχῆς Ἰουδαίων.

Cette inscription a dû être gravée entre le commencement de l'an 196 et la fin de l'an 198.

tent la fin du second siècle et le commencement du troisième comme l'époque qui convient le mieux à la construction de tels bâtiments. Après la destruction de Jérusalem (l'an 70), le judaïsme se réfugia en Galilée; le christianisme se développait plutôt dans la Batanée et le Hauran. On sait qu'à partir de l'an 200 à peu près, Tibériade devient comme la capitale du judaïsme. Le grand mouvement des écoles d'où sont sorties les compilations talmudiques a surtout pour théâtre la Galilée. C'est donc probablement vers le temps de Juda Hakkadosch que fut tracée notre inscription, et on peut croire qu'elle nous représente bien le caractère dans lequel fut écrite la Mischna. On remarquera que l'orthographe en est conforme, jusqu'à la dernière minutie, à celle des Bibles dont nous nous servons de nos jours.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1864.

La séance est ouverte à huit heures par M. Reinaud, président.

On donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Pavet de Courteille, qui annonce qu'il se retire de la participation à l'édition de Masoudi, pour se consacrer entièrement à ses travaux sur le turc oriental; il est persuadé que les intérêts de la Société n'en souffriront pas, puisqu'elle peut confier à son collabora

teur, M. Barbier de Meynard, la publication entière de l'ouvrage. Le Conseil exprime ses regrets de la détermination de M. Pavet de Courteille, et charge M. Barbier de Meynard, seul, de la publication de Masoudi.

Il est donné lecture de deux notes de M. de Paravey, par lesquelles il demande l'analyse détaillée, dans le Journal asiatique, de deux brochures qu'il envoie. Renvoyé à la Commission du Journal.

Un membre demande que M. le Bibliothécaire fasse la note de ce qui peut manquer à la Société des cahiers de la *Bibliotheca indica* de Calcutta. M. de Rosny promet de s'en occuper.

Le secrétaire donne quelques renseignements sur la difficulté qu'éprouve la Société de faire parvenir par la poste son Journal en Russie. M. de Khanikoff promet de s'en occuper.

M. Lancereau lit quelques extraits d'une traduction du *Pantchatantra*.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par la Société. *Abhandlungen für die Kunde des Morgenlandes*, Vol. III, 2. Sse-schu, Schu-king, Schi-king, in mandschurischer Uebersetzung, mit einem mandschu-deutschen Wörterbuch, von GABELENZ, cah. II. Leipzig, 1864, in-8°.

— *Abhandlungen, etc.* Vol. III, cah. 3. Die Post- und Reiserouten des Orients, von SPRENGER. Cah. I. Leipzig, 1864, in-8°.

— *Abhandlungen* Indische Hausregeln, sanskrit und deutsch, von STENZLER. Leipzig, 1864, in-8°.

Par la Société. *Journal of the American oriental Society*. Vol. VIII, n° 1. New-Haven, 1864, in-8°.

Par la Société. *Journal of the Asiatic Society of Bengal*. N° III, 1863, et n° I, 1864. Calcutta, in-8°.

Par la Société. *Revue orientale*, n° 54. Paris, 1864, in-8°.

Par M. de Rosny. *Bulletin du Grand Orient de France*.

Septembre 1864, n° 7, renfermant une notice de M. de Rosny sur la franc-maçonnerie chinoise. Paris, 1864.

Par la Société. *Zeitschrift des deutschen morgenlandischen Gesellschaft*. Vol. XVIII, cah. 4. Leipzig, 1864, in-8°.

Par la Société. *Bulletin de la Société de Géographie*, juillet Paris, 1864, in-8°.

Par la Société. *Proceedings of the Royal Geographical Society*. Vol. VIII, n° 4 et 5. Londres, 1864.

Par l'Université de Leyde. *Lexicon geographicum*, cui titulus est Merasid. Fasc. XI. Leyde, 1864, in-8°.

Par l'Académie de Lisbonne *Boletim o Annaes do Conselho Ultramarino*. N° 112 et 113. Lisbonne, 1864, in-fol

Par M de Paravey. *Ninive et Babylone*, expliquées dans leurs écritures et leurs monuments par les livres assyriens conservés en Chine, suivies d'une note relative aux quatre fils Aymon, recherches sur le Han des Chinois, le Danake des Grecs et la Caurie Lyon, 1863, in 8° (16 pages).

Par le même. *La France littéraire et scientifique*, 17 septembre 1864. Lyon, in-8°.

Par la Société *Bibliotheca indica*, nouvelle série

N° 49, 52 et 53. *Wis o Ramin*, edited by Captain Lees cah. 2, 3 et 4. Calcutta, 1864, in-8°.

N° 46. *The Sankara Vijaya*, by Anantanda Giri, Fasc. I Calcutta, 1864, in-8°.

N° 54. *The Brihatsanhita of Varaha Mihira*. Fasc II Calcutta, 1864, in-8°

N° 55. *The Srauta Sutra of Aswalayana*. Fasc. I. 1864 in-8°

N° 56. *The Nyaya Darsana of Gotama* Fasc I. 1864, in-8°

Par l'auteur. *Kholaçat al Hissab*, ou Quintessence du calcul, par Baha eddin al Aamouli, traduit et annoté par A Marre, deuxième édition revue Rome, 1864, in-4°

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME IV, VI[e] SÉRIE.

MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

FIN DE LA TABLE.